Panorama des administrations publiques 2023

OCDE

Panorama des administrations publiques 2023

OCDE

DES POLITIQUES MEILLEURES
POUR UNE VIE MEILLEURE

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem-Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

Merci de citer cet ouvrage comme suit :
OCDE (2023), *Panorama des administrations publiques 2023*, Éditions OCDE, Paris, *https://doi.org/10.1787/b4d0a9ed-fr*.

ISBN 978-92-64-41302-3 (imprimé)
ISBN 978-92-64-75723-3 (pdf)
ISBN 978-92-64-84512-1 (HTML)
ISBN 978-92-64-82077-7 (epub)

Panorama des administrations publiques
ISSN 2221-4402 (imprimé)
ISSN 2221-4410 (en ligne)

Crédits photo : Couverture © Babaroga/Shutterstock.com.

Les corrigenda des publications sont disponibles sur : *www.oecd.org/fr/apropos/editionsocde/corrigendadepublicationsdelocde.htm*.

© OCDE 2023

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes : *https://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation*.

Avant-propos

Les administrations publiques sont entrées dans une ère marquée par des crises multiples, où de nombreux chocs consécutifs sont venus ébranler la résilience économique, la sécurité et le bien-être dans le monde entier. Ces crises ont eu des sources très diverses, qu'il s'agisse d'une instabilité politique, de tensions géopolitiques, d'un ralentissement économique, de problèmes énergétiques ou d'urgences de santé publique telles que la pandémie de COVID-19. En parallèle, les administrations publiques doivent relever des défis structurels tels que le vieillissement de la population et gérer la double transition verte et numérique, ce qui exigera de profondes mutations structurelles des économies et des sociétés.

Si les pays sont nombreux à tirer parti des possibilités offertes par une modernisation rapide, et notamment par les outils numériques, ils se trouvent également placés face à un certain nombre de tendances inquiétantes, parmi lesquelles un phénomène de polarisation politique, la présence croissante de la mésinformation et de la désinformation et la montée en puissance du désenchantement à l'égard des processus démocratiques traditionnels. En réaction à ces tendances, les pouvoirs publics s'emploient de plus en plus à renforcer la résilience démocratique et la confiance à l'égard des institutions publiques. En moyenne, cette confiance n'est que légèrement plus élevée qu'au lendemain de la crise financière mondiale de 2008.

C'est dans ce contexte critique que les pays membres de l'OCDE et les pays candidats à l'adhésion se sont retrouvés, en novembre 2022, pour la réunion que le Comité de la gouvernance publique de l'OCDE a tenue au niveau ministériel sur le thème « Bâtir la confiance et renforcer la démocratie ». À cette occasion, ils ont dévoilé l'initiative « Renforcer la démocratie » de l'OCDE. Dans le cadre de cette initiative, les pays se sont engagés à mener un large éventail d'actions sur le terrain de la gouvernance publique face aux principaux défis pour la démocratie et la confiance. Il s'agit notamment de lutter contre la désinformation et la mésinformation ; de renforcer la représentation, la participation et l'ouverture dans la vie publique ; de mieux préparer les administrations à l'action face à l'enjeu climatique ; de transformer la gouvernance publique au service de la démocratie numérique ; et de donner aux pouvoirs publics les moyens d'assumer leurs responsabilités mondiales et de gagner en résilience face à l'influence étrangère.

Pour suivre dans quelle mesure ces engagements seront tenus, il sera crucial de disposer de données. Cette huitième édition du Panorama des administrations publiques *contribue à ce socle de données en proposant des données internationales comparatives sur tout un éventail d'outils et de pratiques de gouvernance publique, afin de mettre en évidence les forces, mais aussi les faiblesses, de la gouvernance démocratique. Le chapitre Focus « Construire, renforcer et protéger : résilience démocratique en période de crises multiples » met en relief les trois leviers que les pouvoirs publics peuvent actionner à cet égard. Il a été présenté en tant que document de référence à la Réunion du Conseil au niveau des Ministres (RCM) de 2023.*

Le présent rapport a été approuvé par le Comité de la gouvernance publique selon la procédure écrite le 13 juin 2023, en vue de sa préparation pour publication par le Secrétariat de l'OCDE.

Remerciements

Le *Panorama des administrations publiques 2023* a été préparé par la Direction de la gouvernance publique de l'OCDE, sous la supervision générale d'Elsa Pilichowski, Directrice. La publication a été préparée par la Division des Indicateurs de Gouvernance et de la Performance de l'OCDE, sous la direction de Monica Brezzi, Chef de la Division, et coordonnée par Santiago González. Le *Panorama des administrations publiques 2023* a été rédigé par Conor Das-Doyle, Alexis Kyander, Santiago González, Alessandro Lupi, Mariana Prats et Sina Smid. David Gamboa Solano et Ugo Motti ont apporté leur aide à la recherche.

Le rapport a bénéficié des contributions de nombreuses personnes : Julio Bacio-Terracino, Jesper Johnson, Jean François Leruste, Ernesto Soria Morales, Elise Desplanques et Elona Wahlen (chapitre 4) ; Christiane Arndt-Bascle, Martha Baxter, Vincent Van Langen, Marianna Kartunen, Antonio Reyes, Paul Davison, Gamze Igrioglu et Estera Szakadatova (chapitre 5) ; Andrew Blazey, Margaux Lelong, Scherie Nicol, Krystle Gatt Rappa, Stéphane Jacobzone, Camila Vammalle, Caroline Penn et Anne Keller (chapitre 6) ; Paulo Magina, Erika Bozzay, Mathieu Cahen et Lisa Vanden Eynden (chapitre 7) ; Ana Maria Ruiz Rivadeneira et Tenzin Dekyi (chapitre 8) ; Arturo Rivera Perez, Felipe González-Zapata, Cecilia Emilsson, Ricardo Zapata et Seong Ju Park (chapitre 9) ; Daniel Gerson, Miriam Allam, Moritz Adler, Pietro Gagliardi, Meeta Tarani et Ollin Perez Raynaud (chapitre 12) ; Daniel Gerson, Natalia Nolan-Flecha, François Villeneuve, Alana Baker, Nina Thomassen et Laurence Dynes (chapitre 13). Le chapitre principal (chapitre 1) a bénéficié des contributions de nombreuses personnes sur les sujets spécifiques mentionnés dont les noms sont cités au-dessus, ainsi que de Gillian Dorner, Moritz Ader, Charles Baubion, Alessandro Bellantoni, Pauline Bertrand, Heather Buisman, Emma Cantera, Titouan Chassagne, Marco Daglio, Laurence Dynes, Sara Fyson, Misha Kaur, Shana Krishnan, Gloriana Madrigal, Craig Matasick, Darius Matusevicius, Mauricio Mejia Galvan, Réka Mihácsi, Giulia Morando, Barbara Ubaldi, Delphine Moretti, Pinar Güven, Jack Radisch, Claire Salama, Piret Tonurist, Daniel Trnka et Benjamin Welby. La révision du rapport *Panorama des administrations publiques 2023* a été assurée par Sally Hinchcliffe et a bénéficié d'un soutien éditorial d'Andrea Uhrhammer. Il a été préparé pour publication par Meral Gedik et Thibaut Gigou.

De précieux commentaires sur le chapitre 3 ont été reçus de Gaetan Lafortune, Chris James et Rie Fujisawa de la Direction de l'emploi, du travail et des affaires sociales de l'OCDE ; Abel Schuman, Corinne Heckman, Miyako Ikeda et Giovanni Smeraro de la Direction de l'éducation et des compétences de l'OCDE ; et Carlotta Balestra et Maxime Ladaique du Centre pour le bien-être, l'inclusion, la soutenabilité et l'égalité des chances de l'OCDE ont fourni des commentaires sur les deux pages consacrées à la pauvreté et la redistribution des richesses dans le chapitre 11.

Les membres du Comité de la gouvernance publique de l'OCDE et les membres du Groupe de direction de Panorama des administrations publiques (dont la liste figure à l'annexe H) ont fourni des lignes directrices pour la publication et des commentaires

substantiels sur les versions préliminaires. De nombreux indicateurs inclus dans le *Panorama des administrations publiques* reflètent la mesure des principes et recommandations de l'OCDE élaborés avec le Comité de la gouvernance publique (CGP), le Comité de la politique de la réglementation (CPR) et le Comité des hauts responsables du budget (SBO). Ces indicateurs sont recueillis par le biais d'enquêtes menées par l'OCDE auprès des agents publics, en étroite collaboration avec le CGP, le CPR, le SBO, le Groupe de travail sur l'emploi et la gestion publics, le Groupe de travail des hauts responsables de l'intégrité publique, le Groupe de travail des hauts responsables de l'administration numérique (E-Leaders), le Réseau des hauts responsables d'infrastructures et de partenariats public-privé (PPP) et le Groupe de travail des experts des marchés publics.

Table des matières

Résumé : faits et données clés 11

Chapitre 1. **Construire, renforcer et protéger : la résilience démocratique en période de crises multiples** 15

Gouvernance démocratique dans un monde incertain 18
Soutenir la résilience démocratique 24

Chapitre 2. **Confiance et gouvernance démocratique** 61

Niveaux de confiance dans les institutions publiques 62
Les déterminants de la confiance dans la fonction publique 64
Efficacité politique 66

Chapitre 3. **Satisfaction à l'égard des services publics** 69

Tableaux de bord de la satisfaction à l'égard des services publics 70
Satisfaction à l'égard des services publics 78
Satisfaction à l'égard des services parmi les différentes catégories de population 80
Accessibilité, réactivité et qualité des services administratifs 82
Accessibilité, réactivité et qualité des soins de santé 84
Accessibilité, réactivité et qualité de l'éducation 86
Accessibilité, réactivité et qualité de la justice 88

Chapitre 4. **Gouvernance du cycle de l'action publique** 91

Ouverture et transparence 92
Gestion des conflits d'intérêts 94
Lobbying et influence politique 96
Financement des partis politiques et campagnes électorales 98
État de droit 100
Éclairage : incidences transnationales 102

Chapitre 5. **Gouvernance réglementaire** 105

Association des parties prenantes 106
Analyse d'impact de la réglementation 108
Évaluation *ex post* 110
Coopération réglementaire internationale 112
Les ressources des régulateurs économiques 114

Chapitre 6. **Les pratiques budgétaires** 117

Budgétisation verte 118
Budgétisation sensible au genre 120
Institutions budgétaires indépendantes 122
Éclairage : gestion des dépenses de santé durant le COVID-19 124

Chapitre 7. **Gestion des marchés publics** 127

Poids des marchés publics 128
Articulation des stratégies de passation des marchés publics avec les objectifs environnementaux 130
Évaluer les marchés publics verts 132

Chapitre 8. **Planification et mise en service des infrastructures** 135

Participation des parties prenantes pour la prise de décisions en matière d'infrastructures 136
Cadres réglementaires et processus d'autorisation pour les infrastructures publiques 138
Gérer les menaces pesant sur l'intégrité dans le domaine de l'infrastructure. 140
Fournir des infrastructures durables sur le plan environnemental et résistantes au changement climatique 142

Chapitre 9. **Administration numérique et données publiques ouvertes** 145

La conception numérique : pour une transformation numérique inclusive du secteur public 146
Mettre l'intelligence artificielle au service d'une mise en œuvre proactive des politiques et services publics 148
L'ouverture des données publiques au service de l'action climatique 150

Chapitre 10. **Recettes publiques et coûts de production** 153

Recettes des administrations publiques 154
Composition des recettes des administrations publiques 156
Ventilation des recettes publiques par niveau d'administration 158
Dette brute des administrations publiques 160
Coûts de production et externalisation 162

Chapitre 11. **Dépenses publiques**. 165

Dépenses des administrations publiques 166
Ventilation des dépenses des administrations publiques par fonction (CFAP/COFOG) 168
Ventilation des dépenses publiques liées aux fonctions de protection sociale et de santé (CFAP/COFOG) 170
Rapport coût-efficacité 172
Ventilation des dépenses des administrations publiques par opération économique 174
Ventilation des dépenses des administrations publiques selon les niveaux d'administration 176
Dépenses d'investissement des administrations publiques 178
Solde budgétaire des administrations publiques 180
Solde structurel des administrations publiques 182
Réduction des inégalités et de la pauvreté 184

Chapitre 12. **Emploi public et représentation** 187

L'emploi dans les administrations publiques 188
Égalité des genres dans l'emploi public 190
Égalité des genres en politique 192

Égalité de genre dans l'appareil judiciaire 194
Représentation des jeunes en politique 196

Chapitre 13. **Gestion des ressources humaines** 199

Mobilité 200
Formation et perfectionnement 202
Méthodes de travail flexibles 204
Mesure de l'implication du personnel 206

Structure et indicateurs 209

Annexe A. **Méthodologie employée pour les indices composites relatifs à la budgétisation verte, la budgétisation sensible au genre et les communications des institutions fiscales indépendantes** 217

Annexe B. **Méthodologie employée pour les indicateurs de gouvernance des infrastructures** 224

Annexe C. **Systèmes et sources d'information sur les comptes publics au sein des statistiques sur les comptes nationaux** 231

Annexe D. **Méthodologie utilisée pour les agrégats relatifs aux recettes** 233

Annexe E. **Classification des fonctions des administrations publiques (CFAP/COFOG)** 234

Annexe F. **Classification et definition des occupations** 236

Annexe G. **Chiffres supplémentaires disponibles en ligne** 238

Annexe H. **Membres du groupe de direction du Panorama des administrations publiques** 240

Suivez les publications de l'OCDE sur :

http://twitter.com/OECD_Pubs

http://www.facebook.com/OECDPublications

http://www.linkedin.com/groups/OECD-Publications-4645871

http://www.youtube.com/oecdilibrary

http://www.oecd.org/oecddirect/

Ce livre contient des...

StatLinks
Accédez aux fichiers Excel® à partir des livres imprimés !

En bas des tableaux ou graphiques de cet ouvrage, vous trouverez des *StatLinks*. Pour télécharger le fichier Excel® correspondant, il vous suffit de retranscrire dans votre navigateur Internet le lien commençant par : *http://dx.doi.org*, ou de cliquer sur le lien depuis la version PDF de l'ouvrage.

Résumé : faits et données clés

Au cours des dernières années, de multiples chocs ont menacé la résilience économique et le bien-être dans le monde entier. Les administrations publiques des pays de l'OCDE — et les systèmes démocratiques — ont joué un rôle central dans l'action menée face à ces crises. Si les pays ont généralement su se montrer à la hauteur de l'urgence et de l'ampleur des défis, leurs capacités risquent de s'avérer insuffisantes dans un contexte de crises multiples. Pour mieux faire face aux difficultés qu'ils auront à affronter, les pouvoirs publics vont devoir adopter des pratiques plus avancées en vue de bâtir la confiance et de renforcer la résilience de la démocratie. Il conviendra de mener les actions suivantes : i) s'appuyer sur les forces de la démocratie telles que la participation et la représentation des citoyens et parties prenantes, l'inclusion et l'innovation ; ii) renforcer les principales compétences nécessaires en matière de gouvernance pour obtenir des résultats en période de crises multiples ; et iii) protéger contre les menaces que les manquements à l'intégrité publique et la mésinformation ou la désinformation font peser sur la confiance du public.

Des crises multiples peuvent entamer la résilience démocratique en sapant la confiance à l'égard des institutions publiques

- Au sein de l'ensemble des 22 pays de l'OCDE couverts par l'enquête de l'OCDE sur les déterminants de la confiance dans les pouvoirs publics (« enquête sur la confiance »), seuls un peu plus de quatre habitants sur dix (41 %) ont indiqué avoir une confiance forte ou modérée dans l'administration nationale en 2021. Les avis sont partagés de façon équilibrée, puisque le même pourcentage d'habitants (41 %) déclarait avoir peu ou pas confiance dans l'administration nationale. En 2021, pendant la pandémie de COVID-19, les niveaux de confiance ont sensiblement varié, mais ils ne se sont pas effondrés comme après la crise financière de 2008. Dans la zone OCDE, il a fallu environ une décennie pour que la confiance de la population se rétablisse à l'issue de la crise de 2008.
- Dans les pays de l'OCDE, la population a tendance à considérer que les institutions publiques sont fiables, et elle est globalement satisfaite des services publics. Les deux tiers environ des personnes interrogées se déclarent satisfaites de leur système de santé (68 %), de leur système éducatif (67 %) et des services administratifs (63 %). En moyenne des 22 pays de l'OCDE couverts par l'enquête de l'OCDE sur la confiance, plus de la moitié des personnes interrogées font confiance à leur administration pour n'utiliser leurs données personnelles qu'à des fins légitimes (51 %). La majorité des personnes interrogées (67 %) sont satisfaites de l'accès à l'information sur les procédures administratives et environ la moitié (49 %) de l'état de préparation des pouvoirs publics dans l'éventualité d'une crise future.
- En revanche, les personnes interrogées sont peu nombreuses à considérer que l'administration est à l'écoute de leurs besoins et de leurs souhaits et qu'elle répond à leurs attentes sur les plans de la participation et de la représentation. En moyenne, moins

de la moitié des personnes interrogées estiment probable que l'administration mette en œuvre une idée innovante pour améliorer un service public peu performant (38 %). Enfin, seules 30 % des personnes interrogées considèrent pouvoir faire entendre leur voix au sujet de l'action des pouvoirs publics.

- La façon dont l'intégrité publique est perçue par la population doit également attirer l'attention : en moyenne, un peu moins de la moitié des citoyens (48 %) pensent qu'un haut responsable politique accorderait une faveur politique en contrepartie d'une offre d'emploi bien rémunéré dans le secteur privé.

Les pouvoirs publics doivent mieux exploiter leurs atouts sur les plans de la participation et de l'inclusion

- Il existe une forte marge de progression s'agissant de la participation de la population aux décisions. Sur l'ensemble des 22 pays de l'OCDE couverts par l'enquête sur la confiance, plus de quatre personnes interrogées sur dix (43 %) jugent peu probable que les avis exprimés lors d'une consultation publique aient une influence sur les décisions publiques. Il est nécessaire de mettre en place des mécanismes de participation plus avancés. Si 27 pays de l'OCDE sur 29 étaient dotés, en 2020, d'un bureau central chargé de conseiller les institutions publiques sur la marche à suivre pour consulter les citoyens et les parties prenantes, les pratiques participatives restent souvent mises en œuvre au coup par coup.
- Tous les pays de l'OCDE associent les parties prenantes à l'élaboration des textes législatifs et réglementaires. De même, 33 pays de l'OCDE (soit 87 %) ont mis en place des mécanismes d'association des parties prenantes aux projets d'infrastructures. Il existe toutefois une marge de progression sur les plans de la transparence et du contrôle. Seuls 6 et 4 pays, respectivement, annoncent toutes les consultations sur les textes législatifs ou réglementaires avant de les lancer, et seuls 17 pays sur 33 donnent aux parties prenantes un rôle dans le contrôle et le suivi des projets d'infrastructures.
- Les administrations publiques cherchent à améliorer l'inclusivité, y compris, par exemple, grâce à la budgétisation sensible au genre. En 2022, 23 pays de l'OCDE sur 38 avaient mis en place une telle budgétisation, alors qu'ils n'étaient respectivement que 12 et 17 à le faire en 2016 et en 2018. En revanche, la plupart des pays sont à la traîne sur le plan de la redevabilité et de l'analyse d'impact de la budgétisation sensible au genre.
- Malgré les progrès réalisés ces dernières années, les femmes et les jeunes restent sous-représentés dans la vie politique et les institutions publiques. En 2021, en moyenne des pays de l'OCDE, les femmes ne détenaient que 36 % des portefeuilles ministériels. De même, le pourcentage de postes de haut niveau occupés par des femmes a progressé dans la plupart des pays entre 2011 et 2021, passant, en moyenne des pays de l'OCDE également membres de l'Union européenne, de 33 % en 2011 à 41 % en 2021, mais la parité n'est toujours pas atteinte. En outre, alors que les personnes âgées de 20 à 39 ans représentent en moyenne 34 % de la population en âge de voter des pays de l'OCDE, la proportion de jeunes parlementaires n'était que de 23 % en 2022.

Les administrations publiques doivent renforcer certaines aptitudes clés face aux crises

- Pour faire face à des dépenses inattendues et pour financer des transformations structurelles sur les plans de l'environnement et de la société, il est crucial d'assurer la résilience des finances publiques. Après une nette détérioration liée à la pandémie de COVID-19, on constate certains signes positifs sur ce terrain, mais le redressement des

finances publiques reste fragile. Après avoir atteint un sommet en 2020 (à 10.2 % du PIB), le déficit budgétaire moyen des administrations publiques des pays de l'OCDE est revenu à 7.5 % du PIB en 2021 ; pour les pays de l'OCDE également membres de l'Union européenne, il s'est établi à 3.5 % du PIB en 2022.

- Les processus de gestion budgétaire peuvent constituer des outils dans la lutte contre la crise climatique et dans la poursuite des objectifs environnementaux. Les pays qui mettent en œuvre des mécanismes de budgétisation verte sont devenus beaucoup plus nombreux en peu de temps, puisque leur nombre est passé de 14 en 2021 à 24 en 2022. Néanmoins, il serait possible d'utiliser plus efficacement la budgétisation verte en associant davantage la société civile et les parlements à son suivi et à son contrôle.
- Les marchés publics peuvent eux aussi être mis au service de la transition verte. La plupart des pays de l'OCDE (32 sur 34) ont mis en place, dans le domaine de la passation des marchés publics, des stratégies, des politiques ou des cadres visant à assurer l'achat de produits et de services moins nocifs pour l'environnement. En revanche, seuls 38 % des pays rendent régulièrement compte de l'impact de ces marchés publics verts. On observe une tendance similaire dans d'autres secteurs. Ainsi, les deux tiers environ des pays pour lesquels on dispose de données (soit 17 sur 27) exigent une évaluation de l'impact climatique pour évaluer les émissions potentielles des projets d'infrastructures de transport, mais ils ne sont que 12 à en utiliser systématiquement les résultats pour sélectionner ou hiérarchiser les projets.
- La mobilité des agents publics au sein des administrations peut jouer un rôle central dans le renforcement des capacités, dans l'innovation et dans la résilience de la fonction publique. Malgré ces avantages, en 2022, la mobilité des agents publics constituait une obligation ou une attente dans seulement 3 pays de l'OCDE sur 35 ; elle était recommandée ou encouragée dans 11 pays ; et elle était possible, mais non encouragée, dans 21 autres.

Les administrations publiques doivent se préserver des risques liés à la corruption, au manque d'intégrité et à la mésinformation/désinformation

- De nombreux pays de l'OCDE ne sont pas dotés de tous les garde-fous qui seraient nécessaires pour prévenir la corruption au niveau des activités de lobbying, du financement de la vie politique et des conflits d'intérêts. Sur 29 pays de l'OCDE, seuls 12 sont dotés d'un répertoire public des lobbyistes. Dans 14 pays de l'OCDE, la loi interdit les dons anonymes ou le financement des partis et campagnes politiques par les entreprises et les États étrangers, et rend obligatoire la déclaration de toutes les contributions. Cependant, 5 autres pays n'imposent aucune interdiction ni aucune déclaration. Enfin, la déclaration des intérêts privés est exigée pour les membres de toutes les branches du pouvoir dans 17 pays de l'OCDE sur 29.
- Assurer l'intégrité de l'information est devenu particulièrement complexe à l'ère du numérique. L'intelligence artificielle (IA) offre d'immenses possibilités, y compris pour élargir et protéger l'exercice de certains droits et libertés démocratiques. Toutefois, son utilisation recèle aussi des défis pour les administrations publiques. Celles-ci devront par exemple veiller à ce que l'IA renforce la détermination et l'aptitude des citoyens à participer de façon constructive à la vie démocratique, et à ce que cet outil soit bénéfique pour la société. En 2022, 16 pays de l'OCDE sur 30 (soit 53 %) avaient adopté des textes législatifs ou réglementaires visant à assurer une utilisation éthique de l'IA, et 12 pays (soit 40 %) s'étaient dotés de lignes directrices, de normes ou de principes en la matière.

© OCDE 2023

Chapitre 1

Construire, renforcer et protéger : la résilience démocratique en période de crises multiples

Au fil des décennies, la gouvernance démocratique a montré qu'elle constituait le système institutionnel le mieux à même de protéger et de défendre les droits et libertés individuels tout en permettant des gains durables en matière de bien-être. Lors de la réunion ministérielle de l'OCDE intitulée « Instaurer la confiance et renforcer la démocratie », en novembre 2022, les ministres et représentants à haut niveau des 38 pays de l'OCDE, de l'Union européenne, ainsi que de certains pays candidats à l'adhésion ont réaffirmé que la démocratie demeurait « en s'évaluant et en s'améliorant elle-même en permanence, […] le modèle de gouvernement le mieux à même de garantir des sociétés inclusives, prospères, durables et pacifiques» (OCDE, 2022[1]).

Ces dernières années, les démocraties ont été confrontées à une série de chocs et de défis qui ont mis à l'épreuve la résilience économique et démocratique. La guerre d'agression non provoquée de la Russie contre l'Ukraine et la pandémie mondiale de COVID-19 ont été lourdes de conséquences pour le bien-être public dans les pays de l'OCDE. Ces événements se sont de surcroît produits alors que les pays avaient déjà connu des épisodes prolongés de tensions sociales, politiques et économiques, tandis qu'ils tentaient de venir à bout des multiples effets de la crise financière mondiale de 2009. Dans les pays de l'OCDE, les pouvoirs publics et les systèmes démocratiques ont été au cœur de la riposte à ces crises. Bien souvent, ils ont fait preuve de résilience et d'efficacité, intervenant rapidement et amplement pour limiter puis pour annuler les effets de la pandémie de COVID-19 (OCDE, 2021[2]), de même que pour réagir à la guerre d'agression lancée par la Russie contre l'Ukraine en 2022 et à ses conséquences économiques, dont la hausse des prix.

Toutefois, à l'heure où les pays s'efforcent de se relever de crises de nature sanitaire, économique et sociale d'une ampleur sans précédent depuis des décennies et se préparent à affronter les défis environnementaux actuels et futurs, la population de la zone OCDE est divisée en parts égales entre les personnes qui font confiance aux pouvoirs publics nationaux et celles qui s'en défient (OCDE, 2022[3])**, soit un progrès limité comparativement à ce qui avait été observé immédiatement après la crise financière mondiale.** La faiblesse de la participation électorale, la hausse du nombre de citoyens qui se détournent des processus démocratiques traditionnels, l'augmentation de la mésinformation et de la désinformation et une plus grande polarisation de la vie politique sont autant de facteurs qui minent la résilience démocratique et la capacité des pouvoirs publics à se préparer aux chocs externes et à y réagir. Les ministres des pays de l'OCDE ont déjà souligné que « dans le contexte socioéconomique, climatique, numérique et géopolitique actuel, le modèle de gouvernement démocratique doit être à la fois renforcé et protégé ». (OCDE, 2022[1]) Ils ont en particulier fait observer que l'incertitude augmentait et que les crises se multipliaient, tandis qu'en parallèle, la démocratie était attaquée de l'intérieur comme de l'extérieur, d'où la nécessité de se mobiliser pour renforcer à la fois les démocraties et l'action publique dans le domaine économique et social.

La préservation de la résilience démocratique est indispensable à la réalisation d'autres gains de bien-être viables et durables. Au sens strict, la résilience démocratique est ce qui empêche les démocraties de devenir non démocratiques. Elle renvoie cependant aussi à la

préservation d'institutions de qualité garantissant la représentativité des pouvoirs publics et la participation, le respect des droits fondamentaux, l'existence de contre-pouvoirs et l'impartialité de l'administration. La confiance dans les institutions publiques est particulièrement importante pour la résilience démocratique. Dans les démocraties, le degré de confiance fluctue naturellement. C'est la recherche constante de confiance qui garantit que les régimes démocratiques s'améliorent en permanence, qui offre aux entreprises un environnement stable, qui empêche la corruption, qui assure la crédibilité des systèmes de règles internationales, encourageant ainsi l'innovation et un investissement privé durable. À l'inverse, lorsque la défiance s'installe dans la durée, le mécontentement à l'égard des institutions publiques et la polarisation politique risquent de priver les pouvoirs publics de la capacité à mettre en place les réformes structurelles requises. Pour favoriser la croissance et continuer de rendre les sociétés et les économies plus fortes, plus justes et plus résilientes aux chocs, il faut qu'une gouvernance publique saine et une confiance solide permettent la mise en œuvre de la batterie de mesures ambitieuse indispensable dès à présent en matière climatique, énergétique, macroéconomique, sociale, de même que dans le domaine des échanges, de la fiscalité et de l'éducation (OCDE, 2022[4]). Ces mesures seront ainsi plus largement acceptées, les dépenses et investissements publics seront plus judicieux et mieux ciblés, les réformes structurelles seront plus efficaces et le dialogue sera plus inclusif, si bien que les politiques et services répondront mieux aux besoins et que les deniers publics seront utilisés de façon plus efficiente et plus équitable.

La superposition de crises multiples complique la préservation de la résilience démocratique. Les démocraties fonctionnent en s'appuyant sur un système complexe de pouvoirs et contre-pouvoirs pour favoriser le débat, agréger les intérêts, repérer les solutions qui bénéficient d'un large soutien et analyser en toute transparence les performances des institutions publiques. En plus de défendre les droits fondamentaux, elles fonctionnent parce que, plus que n'importe quel autre régime, elles cherchent à comprendre et à concilier les besoins des citoyens et parce que les pouvoirs publics doivent rendre compte de leur action. Cependant, leur complexité peut être source de lenteur et de divers points faibles. C'est précisément à travers ces points faibles que les crises risquent de les fragiliser. D'un côté, la nécessité de réagir rapidement peut restreindre la participation à la vie publique et l'exercice des libertés civiques. La population peut alors avoir le sentiment de ne plus pouvoir se faire entendre et se désintéresser des processus démocratiques. De l'autre, l'absence de réaction rapide ou efficace à une crise risque de se traduire par une perception négative de la compétence et des valeurs des institutions publiques. Une reprise inégale peut accroître le sentiment d'exclusion ou l'impression d'être « laissé pour compte ». Qui plus est, dans une société ouverte, les crises peuvent créer un terreau propice à la propagation de la mésinformation et de la désinformation, et permettre à des acteurs mal intentionnés d'exercer une influence indue. Toutes ces failles peuvent ébranler la confiance à l'égard des institutions démocratiques et conduire la population à se tourner vers d'autres types de régimes, lesquels tentent souvent de la séduire en lui promettant des résultats plus rapides ou en proposant des solutions simples à des problèmes complexes. Le populisme, le nationalisme et l'autoritarisme prospèrent en temps de crise.

Il y a peu de chances de voir s'estomper les risques auxquels les crises et les chocs exposent la résilience démocratique. Dans un monde interconnecté aux prises avec des défis environnementaux majeurs, il faut s'attendre à des chocs plus fréquents. Les pays sont déjà en butte à une crise énergétique et à une crise climatique existentielle. Ils sont aussi confrontés à des phénomènes tels que le vieillissement démographique et les nouvelles

technologies, qui impliquent de profondes transformations structurelles. De surcroît, des chocs récents ont démontré que dans un monde interconnecté, les événements s'enchaînent et ont ainsi des répercussions énormes et inattendues sur les économies, les démocraties et le bien-être des populations.

Les pays de l'OCDE se sont déjà engagés à mettre en œuvre un large éventail de mesures face à certains des principaux défis en matière de gouvernance publique auxquels est confrontée la démocratie. La Déclaration de Luxembourg sur l'instauration de la confiance et le renforcement de la démocratie présente la voie qu'ils pourraient emprunter pour travailler ensemble afin d'instaurer la confiance et de renforcer la démocratie. Elle comporte cinq volets : 1) lutter contre la mésinformation et la désinformation ; 2) améliorer la participation, la représentation et l'ouverture ; 3) assumer les responsabilités mondiales des institutions publiques ; 4) gouverner vert ; 5) transformer la gouvernance publique au service de la démocratie numérique (OCDE, 2022[1]). L'Initiative de l'OCDE pour renforcer la démocratie définit les principaux défis à affronter par les pouvoirs publics dans le contexte actuel et évoque des pistes pour les relever (OCDE, 2023[5]).

Ce chapitre propose des voies que pourraient suivre les pouvoirs publics pour renforcer la résilience démocratique afin de sauvegarder durablement les démocraties dans un contexte marqué par des crises multiples. La première section explique que les crises qui se superposent risquent de conduire à une perception négative de la compétence et des valeurs qui forment le socle du régime démocratique. La section suivante explore trois pistes d'action, tout en reconnaissant que chaque pays est singulier sur les plans historique, politique et institutionnel : 1) s'appuyer sur les forces de la démocratie en matière de participation et de représentation, d'inclusion, d'innovation et de coopération ; 2) renforcer les principales compétences nécessaires en matière de gouvernance pour obtenir des résultats en période de crises multiples ; et 3) protéger contre les menaces que les manquements à l'intégrité publique et la mésinformation ou la désinformation font peser sur la confiance du public. Agir simultanément sur ces trois leviers consolidera les démocraties face aux crises et permettra de léguer aux générations futures des démocraties en bonne santé.

Gouvernance démocratique dans un monde incertain

Une époque marquée par des crises multiples

Beaucoup de pays de l'OCDE ont eu à affronter de violents chocs économiques et sociaux ces dernières années. La première édition du Panorama des administrations publiques a été publiée en 2009, alors que la crise financière mondiale abordait sa phase finale. Le tout premier « chapitre principal » décrivait les domaines dans lesquels la gouvernance publique devait être réformée en priorité à l'heure où les pays se relevaient de la crise et se préparaient à retrouver un environnement plus stable et plus prévisible. Pour autant, l'année 2009 n'a pas marqué le début du retour à la situation antérieure. Elle a plutôt constitué le point d'entrée dans une époque ponctuée de crises multiples, dont l'intensité tend à s'accroître.

Dans beaucoup de pays de l'OCDE, la crise financière mondiale a engendré des chocs économiques d'ampleur qui ont eu des retombées non négligeables sur la situation économique et sociale vécue par la population. Bon nombre de ces pays ont connu une profonde récession, suivie par des années d'assainissement budgétaire et de croissance lente (FMI, 2018[6]) et, dans certains cas, par une période de stagnation voire de dégradation

du niveau de vie. En 2020, la pandémie de COVID-19 a constitué la plus importante crise qui ait frappé le monde depuis la Seconde Guerre mondiale. L'activité économique s'est contractée dans 90 % des pays, et l'économie mondiale a reculé de 3 % (Banque mondiale, 2022[7]). La pandémie était à peine terminée lorsque la Russie a lancé l'invasion à grande échelle de l'Ukraine, en 2022. Il en a résulté un énorme choc sur les prix de l'énergie, une explosion de l'inflation d'une ampleur inédite depuis les années 1970 et une chute du niveau de vie dans une grande partie de la zone OCDE (OCDE, 2022[4]). Même si des signes plus encourageants commencent à poindre, la croissance mondiale devrait rester inférieure à son niveau tendanciel en 2023 et 2024. L'inflation devrait se modérer progressivement mais rester élevée jusqu'au deuxième semestre 2024 dans la majorité des pays (OCDE, 2023[8]).

Le graphique 1.1 représente la manière dont les bouleversements, l'instabilité et l'incertitude d'une ampleur inhabituelle que le monde a connus depuis 2009 sont perçus, d'après l'indice mondial de l'incertitude liées aux politiques économiques (*Global Economic Policy Uncertainty Index* – EPU). Cet indice, qui mesure l'intensité de la couverture médiatique de l'incertitude économique liée aux politiques dans 20 économies de premier plan, en majeure partie des pays de l'OCDE, connaît un pic lors des chocs retentissants. Surtout, comme le montre le graphique, sa trajectoire est orientée à la hausse depuis 2009, à mesure de la survenue de crises et de chocs de plus en plus rapprochés.

Graphique 1.1. **L'incertitude liée aux politiques économiques est en hausse au niveau mondial depuis 2009**

Indice mondial de l'incertitude liée aux politiques économiques

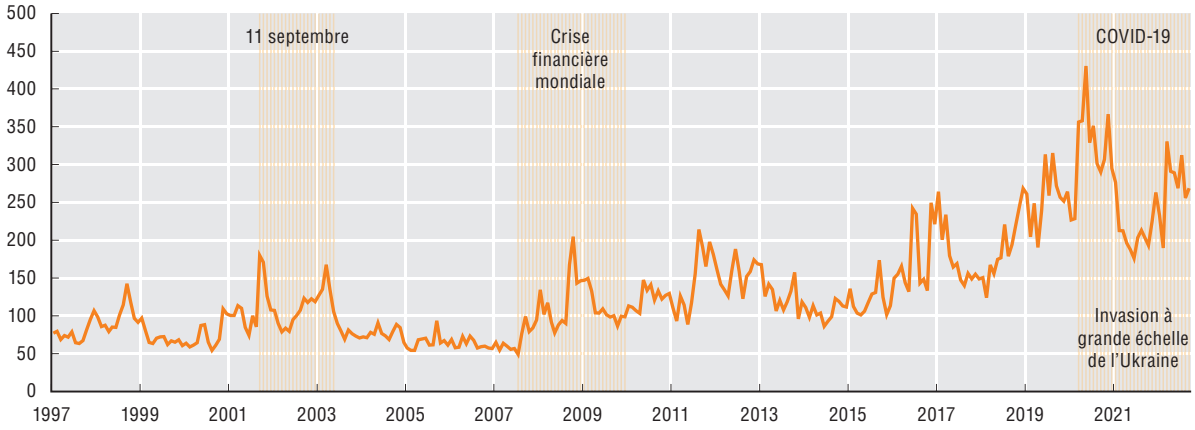

Note : L'indice mondial de l'incertitude liée aux politiques économiques permet de mesurer de manière harmonisée la couverture dont l'incertitude liée à la conduite de la politique économique fait l'objet dans la presse des différents pays. L'indice mondial est une moyenne, pondérée en fonction du PIB, de 20 indices nationaux, mesurés dans les pays suivants : Australie, Brésil, Canada, Chili, Chine, France, Allemagne, Grèce, Inde, Irlande, Italie, Japon, Mexique, Pays-Bas, Russie, Corée, Espagne, Suède, Royaume-Uni et États-Unis. Chaque indice national est normalisé pour atteindre une moyenne de 100 avant le calcul de l'indice mondial, égal à la moyenne pondérée par le PIB des indices nationaux mensuels. Pour de plus amples informations, dont une analyse de la performance du modèle, voir Baker, Bloom et Davis (2016[16]).

Source : Global Economic Policy Uncertainty Index: Current Price Adjusted GDP [GEPUCURRENT], téléchargé à l'adresse : FRED, Federal Reserve Bank of St. Louis, 2 décembre 2022, *https://fred.stlouisfed.org/series/GEPUCURRENT*.

StatLink *https://stat.link/q3xmk6*

Selon toute vraisemblance, les crises régulières font désormais partie du paysage plus qu'elles ne sont un phénomène transitoire. Les crises continues et liées les unes aux autres vont vraisemblablement devenir un élément structurel de l'environnement dans le cadre duquel les pouvoirs publics mènent leurs politiques (Tooze, 2022[9]).

Le réchauffement de la planète accroît la probabilité de survenue de catastrophes naturelles et leur intensité. La fréquence des catastrophes liées au climat et à la météorologie (ex. : sécheresses, tempêtes, cyclones, ouragans, typhons et températures extrêmes) a quasiment quadruplé entre les années 1970 et les années 2010. À l'échelle mondiale, les catastrophes hydrologiques (ex. : inondations) étaient six fois plus fréquentes dans les années 2000 que dans les années 1970 (FAO, 2021[10]). Des études récentes montrent que de nombreux « points de bascule » du système climatique risquent d'être franchis, avec une probabilité beaucoup plus forte et à un niveau de réchauffement beaucoup plus faible que ce qui était anticipé jusqu'à présent, et soulignent que le risque est imminent (OCDE, 2022[11]). Les évolutions économiques et technologiques risquent d'entraîner des conséquences pour la sécurité économique, en particulier celle des plus vulnérables : 14 % des emplois existants pourraient disparaître au cours des 15 à 20 prochaines années sous l'effet de l'automatisation, et 32 % pourraient se transformer radicalement (OCDE, 2019[12]). Les travailleurs qui maîtrisent mal le numérique éprouveront encore plus de difficultés à s'orienter vers des tâches non automatisables et à forte valeur ajoutée dans le cadre de leur métier (Georgieff et Hyee, 2021[13]). Qui plus est, ces changements se produiront dans des sociétés où de nombreux ménages rencontrent déjà des difficultés à résister à l'incertitude économique. Dans les pays de l'OCDE, les inégalités atteignent actuellement leur plus haut niveau depuis cinquante ans (OCDE, 2023[14]) et plus d'un tiers des ménages sont exposés au risque de basculer dans la pauvreté (OCDE, 2020[15]).

Lorsqu'ils surviennent, les chocs risquent davantage que par le passé d'avoir des effets en chaîne et des conséquences inattendues. Le monde se caractérise désormais par une étroite interconnexion des économies, du commerce, de la finance, des populations et des flux d'information. L'interconnexion et l'ouverture des économies et des sociétés ont été très positives pour le bien-être économique de la population et les perspectives qui s'offrent à elle. Toutefois, lorsque l'interconnexion est aussi étroite, il arrive que les chocs et les crises aient des effets en chaîne, parfois de manière rapide et inattendue. Les turbulences et les évolutions qui se produisent dans un domaine peuvent rapidement avoir des conséquences imprévues dans un autre à travers des mécanismes connus ou non. Ainsi, un choc touchant un secteur économique, fût-il de petite taille pris individuellement, peut entraîner des chocs qui, ensemble, sont de beaucoup plus grande ampleur (Acemoglu et al., 2012[17]). Ce phénomène peut se produire au sein d'un même pays ou en impliquer plusieurs. Dans le pire des cas, l'interconnectivité et le caractère imprévisible se conjuguent pour provoquer des défaillances en chaîne, rapides et multiples (Hynes et al., 2020[18]). Cet effet en chaîne est une caractéristique saillante de la crise financière mondiale (Haldane, 2013[19]) et de la pandémie de COVID-19 (Hynes et al., 2020[18]).

Il est malheureusement à craindre que les effets en chaîne imprévisibles deviennent de plus en plus un trait caractéristique de la crise climatique. Les effets du changement climatique peuvent transformer des catastrophes individuelles en problèmes économiques et sociaux (OCDE, 2022[11]). Une fois franchis, certains points de bascule importants peuvent avoir un impact biophysique sur les écosystèmes, l'eau et les systèmes alimentaires. Il en résulte des conséquences socioéconomiques, notamment sur les moyens de subsistance et la santé, qui peuvent se solder par une instabilité politique et sociale (Franzke et al., 2022[20] ; Black et al., 2022[21]).

Les traces laissées par les crises passées limitent elles aussi la capacité des pouvoirs publics à affronter de futurs chocs. Beaucoup de pays se sont lourdement endettés pour

financer leur riposte à la pandémie de COVID-19, ce qui restreint leur capacité à financer des mesures ambitieuses si une crise imprévue survient (chapitre 11). Devoir supporter des crises multiples de façon prolongée agit aussi de manière plus sournoise, provoquant par exemple un « épuisement » parmi les agents publics et les travailleurs (Sciepura et Linos, 2020[22]) ou une difficulté à se concentrer sur les priorités stratégiques (Laybourn, Throp et Sherman, 2023[23]). Ce phénomène est partiellement compensé par les enseignements tirés des crises passées, qui ont permis aux pouvoirs publics d'améliorer certaines ressources, par exemple les compétences des fonctionnaires, les mécanismes de gestion de crise ou encore la réglementation. Globalement, les caractéristiques des crises à venir et la qualité des leçons tirées des crises passées sont déterminantes.

Crises, confiance et résilience démocratique

Des crises multiples ou récurrentes peuvent ébranler la confiance dans les institutions publiques et affaiblir ainsi la résilience démocratique. Dans les pays démocratiques, la confiance est un indicateur important de la façon dont la population perçoit la qualité des institutions publiques et de leur proximité avec ces institutions. Elle joue ce rôle de baromètre pour deux raisons. Premièrement, dans les démocraties, il est possible de la mesurer de manière fiable parce que les individus sont libres de dire s'ils font ou non confiance à leurs autorités, ce qui n'est pas le cas dans les régimes autoritaires. Deuxièmement, dans les démocraties, la performance des institutions publiques est soumise à un examen transparent et il existe un débat ouvert sur l'action publique.

La confiance à l'égard des institutions publiques démocratiques dépend de deux facteurs complémentaires : la compétence et les valeurs. La compétence recouvre l'aptitude, la capacité et le jugement nécessaires pour honorer une mission donnée. Les institutions publiques apportent la preuve de leur compétence en répondant aux besoins du public et en se montrant capables d'évaluer avec fiabilité des défis changeants, de réduire les incertitudes et de mettre en œuvre des politiques tournées vers l'avenir. Les valeurs sont les intentions et principes sur lesquels repose l'action des pouvoirs publics. Pour inspirer confiance, les institutions publiques doivent faire connaître leurs valeurs en faisant preuve de transparence, c'est-à-dire en fournissant des informations, en consultant les parties prenantes, en les écoutant et en leur répondant ; en veillant à ce que tous les citoyens bénéficient des mêmes chances de participation aux institutions de la démocratie représentative. Elles doivent remplir leur mission avec intégrité, en respectant des valeurs, principes et normes éthiques pour préserver l'intérêt général, et avec équité, en améliorant les conditions de vie de tous et en assurant une égalité de traitement indépendamment des origines et du profil des individus (Brezzi et al., 2021[24]).

Les crises peuvent affaiblir la confiance dans les institutions publiques si elles remettent en cause la perception des valeurs des institutions publiques. Ce phénomène est particulièrement flagrant lorsque la volonté de réagir rapidement à une urgence conduit à suspendre l'application des normes relatives à la consultation, à la transparence, au contrôle, voire aux libertés civiques. Durant la pandémie, dans la plupart des pays de l'OCDE, les mesures d'urgence ont conféré au pouvoir exécutif de larges prérogatives législatives, lui permettant parfois d'échapper totalement ou partiellement au contrôle externe ou parlementaire (OCDE, 2022[25]). Même si elles sont ensuite supprimées, les mesures de ce type peuvent influer négativement sur la perception des valeurs des institutions publiques. Les crises peuvent aussi créer des conditions qui permettent à des acteurs corrompus ou servant leurs propres intérêts et à des acteurs malveillants cherchant à affaiblir les gouvernements

des pays démocratiques d'exploiter les lacunes des normes d'intégrité publique pour se livrer à la corruption et exercer une influence indue.

Les crises peuvent aussi affaiblir la confiance de la population à travers leur impact sur la compétence perçue. Pour riposter à une crise et définir des mesures pour s'en relever, il faut résoudre rapidement des problèmes complexes et souvent inattendus. Ces conditions sont particulièrement propices à l'adoption de mesures vouées à l'échec, inégales ou inefficaces, ce qui, dans les démocraties, se répercute sur la confiance à l'égard des institutions, parce que les difficultés d'un gouvernement apparaissent vite au grand jour. La capacité des pouvoirs publics à protéger la population de chocs économiques a un effet direct sur la confiance à l'égard des institutions publiques. Les personnes qui se considèrent en situation financière précaire font beaucoup moins confiance aux institutions publiques que celles qui ont moins de difficultés financières (34.6 % contre 51.2 %) (OCDE, 2022[3]). Plus largement, lors de plusieurs crises récentes, il a été établi que les attentes du public quant aux perspectives économiques avaient une incidence sur la satisfaction globale à l'égard de la démocratie (De Simone et al., 2021[26] ; Devine, 2019[27]).

La confiance dans les institutions publiques a relativement bien résisté dans la zone OCDE durant les crises récentes, y compris celle du COVID-19. Après la crise financière de 2009, la confiance s'est effondrée et est tombée au plus bas en 2012. Malgré des différences de trajectoire d'un pays de l'OCDE à l'autre ces quinze dernières années, d'après les données, il a fallu en moyenne une décennie pour que la confiance du public à l'égard des gouvernements nationaux se rétablisse après la crise de 2009. À l'inverse, même si le niveau de confiance a été très disparate entre les pays de l'OCDE pendant la pandémie de COVID-19, en 2021, la confiance moyenne n'avait pas diminué (graphique 2.3).

Néanmoins, à peine plus de quatre personnes sur dix indiquent avoir une confiance élevée ou modérément élevée dans leur gouvernement national. En 2021, la première édition de l'Enquête de l'OCDE sur les déterminants de la confiance dans les institutions publiques (Enquête de l'OCDE sur la confiance) a montré qu'en moyenne, seulement quatre répondants sur dix environ (41.4 %) indiquaient avoir une confiance élevée ou modérément élevée dans leur gouvernement national (graphique 1.2). Il existe de surcroît des écarts non négligeables d'une catégorie de la population à l'autre. Dans les pays de l'OCDE, les femmes, les jeunes et les personnes qui ont un niveau d'instruction et un revenu relativement faibles font moins confiance aux autorités (graphique 2.2). Ces écarts sont accentués par les inégalités qui existent dans la société, et tous les publics n'ont pas le sentiment que les autorités agissent pour eux.

La confiance varie aussi grandement d'un pays et d'une institution à l'autre. Les institutions chargées de la justice et du maintien de l'ordre sont en moyenne celles qui inspirent le plus confiance. En moyenne, la moitié des répondants (50.2 %) indiquent avoir pleinement ou modérément confiance dans la fonction publique. Un peu moins de la moitié (46.9 %) expriment cet avis concernant leurs autorités locales (graphique 2.1).

Globalement, la population des pays de l'OCDE considère que les institutions sont fiables et se dit satisfaite des services publics. La satisfaction à l'égard des services publics est examinée dans le chapitre 3. La plupart des habitants des pays de l'OCDE indiquent être satisfaits de leur système de santé (68 %, graphique 3.2), de leur système éducatif (67 %, graphique 3.2) et des services administratifs fournis par leur administration (63 %, graphique 3.3). De plus, la plupart des pays affichent des résultats plutôt bons s'agissant de la perception de la fiabilité de l'administration, autrement dit de sa capacité à anticiper

les besoins de la population et à réduire l'incertitude économique, sociale et politique. À noter en particulier que pendant la pandémie, un tiers de la population seulement craignait que les autorités ne soient pas prêtes à affronter une future pandémie (OCDE, 2022[3]). Les citoyens font dans l'ensemble confiance à l'administration en ce qui concerne leurs données et se disent convaincus qu'elle n'utilise les données les concernant que dans un but légitime (graphique 2.5). La fiabilité perçue des institutions publiques est un déterminant important de la confiance à l'égard des autorités et de la fonction publique (graphique 2.4).

Graphique 1.2. **Un peu plus de quatre sondés sur dix indiquent avoir une confiance élevée ou modérément élevée dans leur gouvernement national**

Proportion des personnes interrogées, avec leurs différents niveaux de confiance dans leur gouvernement national (sur une échelle de 0 à 10), 2021

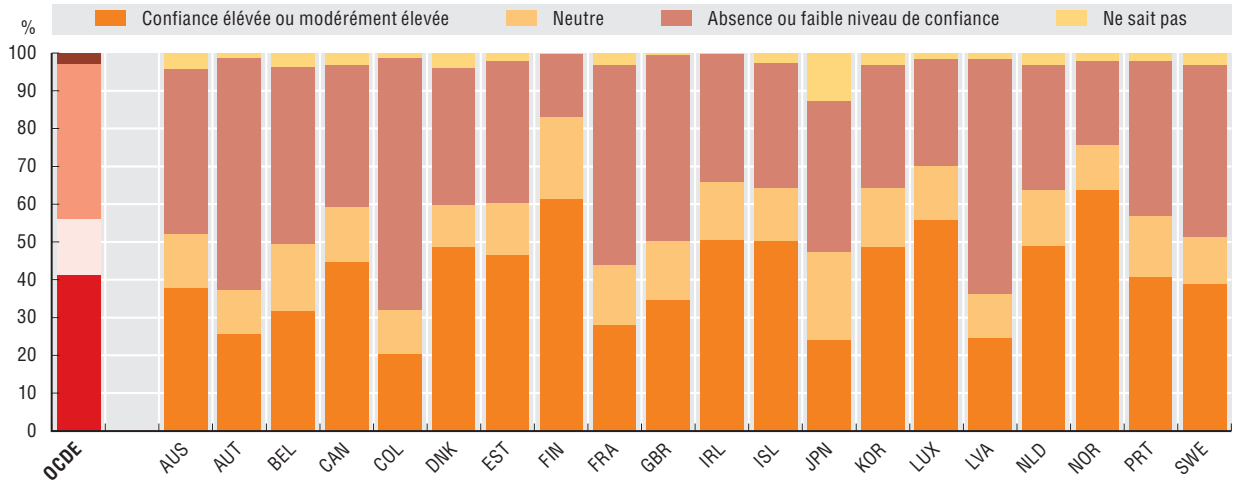

Note : Le graphique présente pour chaque pays la répartition des réponses à la question : « Sur une échelle de 0 à 10, où 0 correspond à une défiance totale et 10 à une confiance totale, quel degré de confiance accordez-vous au gouvernement national ? ? » L'Enquête de l'OCDE sur la confiance regroupe de la manière suivante les réponses formulées sur une échelle comportant 11 réponses possibles : 0-4 = faible/peu probable ; 5 = neutre ; 6-10 = élevé/probable. « Ne sait pas » fait partie des choix de réponses proposés. Le Mexique et la Nouvelle-Zélande ne sont pas pris en compte dans le graphique parce que la question sur la confiance à l'égard du gouvernement national n'y est pas posée. « OCDE » désigne la moyenne non pondérée des réponses des différents pays. Pour de plus amples informations, il est possible de se reporter à la description de la méthode d'enquête à l'adresse : *www.oecd.org/fr/gouvernance/confiance-dans-les-pouvoirs-publics/*.

Source : Enquête de l'OCDE sur la confiance (*www.oecd.org/fr/gouvernance/confiance-dans-les-pouvoirs-publics/*) (OCDE, 2022[3]).

StatLink https://stat.link/a5hok2

Nombreux sont cependant les citoyens qui doutent de la capacité des autorités à répondre aux besoins, de leur ouverture et de leur intégrité. Peu de citoyens estiment que les autorités répondent à leurs besoins et aspirations, et beaucoup considèrent qu'elles ne sont pas à la hauteur de leurs attentes en matière de participation, de représentation et d'intégrité publique. En moyenne, moins de la moitié des répondants pensent qu'elles amélioreraient un service de mauvaise qualité, mettraient en œuvre une idée innovante ou modifieraient une politique nationale si la population l'exigeait. Moins d'un tiers des personnes sondées considèrent que le gouvernement tiendrait compte des avis exprimés dans le cadre d'une consultation publique (OCDE, 2022[3]). Dans les réponses aux questions ouvertes, bon nombre de personnes interrogées ont cité la « corruption », « l'influence » et le « pouvoir » parmi les facteurs à l'origine du manque de confiance à l'égard des institutions publiques (Smid, 2023[28]). Le sentiment de pouvoir se faire entendre sur le plan politique est un déterminant important de la confiance à l'égard des institutions publiques, tant à l'égard du gouvernement national que des autorités locales et de la fonction publique. En moyenne,

les personnes qui estiment avoir leur mot à dire font plus confiance aux autorités que celles qui considèrent qu'elles n'ont pas leur mot à dire, avec un écart de 43 points de pourcentage (graphique 2.2).

La résilience démocratique est bel et bien menacée : à l'échelle mondiale, l'étendue et la qualité de la démocratie sont en recul depuis une décennie au moins. Papada et ses coauteurs (2023[29]) estiment que depuis 2012 environ, le degré de démocratie dont bénéficie le citoyen moyen à l'échelle mondiale s'est dégradé jusqu'à retrouver le niveau auquel il s'établissait en 1986, avant la chute de l'Union soviétique et la vague de démocratisation des années 1990. D'après les estimations de Freedom House (2023[30]), au cours de chacune des 17 dernières années, les pays où les principes démocratiques reculaient ont été plus nombreux que ceux où ils progressaient. De même, selon IDEA International (2022[31]), en 2022, les pays qui évoluaient vers l'autoritarisme étaient plus de deux fois plus nombreux que ceux qui se dirigeaient vers la démocratie.

Dans la majorité des pays de l'OCDE, les principes démocratiques ont en principe peu évolué (Papada et al., 2023[29]). Toutefois, dans un monde interconnecté, aucun pays n'est totalement à l'abri des menaces qui s'exercent contre la résilience démocratique, y compris dans la zone OCDE. Ainsi, 48 % des personnes interrogées pour les besoins d'une récente étude portant sur 20 pays dont la plupart appartiennent à la zone OCDE ont déclaré ne pas être satisfaites du fonctionnement de la démocratie dans leur pays (Pew Research Center, 2022[32]). La résilience de la démocratie dépend dans une large mesure du soutien populaire, au sens le plus large, dont elle bénéficie (Claassen, 2019[33]). Les dimensions de la gouvernance publique qui ont une incidence sur la confiance à l'égard des institutions publiques peuvent aussi exercer une influence sur la satisfaction à l'égard de la démocratie (Dahlberg et Holmberg, 2013[34]). Les défaillances de la gouvernance démocratique sont un des principaux vecteurs de la dégradation progressive de la qualité de la démocratie (Diamond, 2020[35]).

Soutenir la résilience démocratique

Pour préserver la résilience démocratique en présence de crises multiples, les pouvoirs publics doivent agir résolument afin de favoriser une confiance durable dans les institutions publiques. Les démocraties, qui reposent sur un système de pouvoirs et contre-pouvoirs, sont en concurrence idéologique avec des régimes qui préconisent des solutions aux crises en apparence plus rapides ou plus simples. Les pouvoirs publics ne peuvent pas préserver la résilience démocratique s'ils se contentent d'une planification d'urgence ou de ripostes à des situations exceptionnelles. Ils doivent mettre en place des normes et mécanismes de gouvernance publique de nature à entretenir et améliorer de façon systématique la confiance à l'égard des institutions dans un contexte de crise. En agissant aujourd'hui, ils investissent dans une consolidation de la résilience démocratique pour l'avenir et les générations futures. Les principaux axes d'action à envisager sont présentés par le graphique 1.3

Premièrement, il faut que les pays de l'OCDE s'appuient sur les **forces de la démocratie** pour obtenir des résultats qui soient incontestablement meilleurs pour la population, en particulier en ce qui concerne les crises du climat et de la biodiversité. Il leur faut à cette fin faire davantage appel à l'expression citoyenne pour construire des consensus solides, notamment en mobilisant des outils plus avancés de participation et de représentation ; associer toutes les catégories de la population ; exploiter l'ouverture, l'innovation, l'apprentissage et l'adaptabilité pour rechercher des solutions dans un environnement mouvant ; et renforcer la coopération internationale de telle manière que les pays s'entraident. Il faut

surtout mieux institutionnaliser ces différents outils afin qu'ils fonctionnent efficacement et rapidement et facilitent la prise de décision dans un environnement en constante mutation. Deuxièmement, il faut que les pays **renforcent les principales compétences nécessaires pour gérer les crises**. Il faut pour cela définir des priorités et faire preuve de plus de cohérence et d'anticipation dans l'élaboration des politiques publiques ; veiller à la résilience des finances publiques, des chaînes d'approvisionnement et des infrastructures ; et se doter de capacités, ressources et compétences flexibles dans le secteur public. Enfin, les pays doivent ériger des **protections face aux menaces qui pèsent sur les valeurs démocratiques** et sur la perception de ces valeurs par la population. Ils doivent pour y parvenir appliquer des règles efficaces en matière d'intégrité publique et combattre les acteurs qui cherchent à exploiter les crises afin d'exercer une influence indue ou malveillante, lutter contre la mésinformation et la désinformation et définir la manière dont les régimes d'exception mis en place en période de crise doivent être gérés. Les données publiées dans l'édition 2023 du Panorama des administrations publiques montrent que tous les pays de l'OCDE peuvent mieux faire dans ces domaines. Les pouvoirs publics doivent être prêts à se mobiliser.

Graphique 1.3. **Axes d'action de nature à favoriser la résilience démocratique**

Source : Illustration de l'OCDE.

Mieux gouverner dans les domaines de l'environnement, de l'égalité des genres et pour les générations à venir sont des priorités transversales. Agir contre la crise climatique est l'un des axes d'action les plus efficaces dont les pouvoirs publics peuvent se saisir pour favoriser la résilience démocratique. Ils atténueront ainsi certains des chocs qui risquent d'ébranler cette résilience. L'OCDE a récemment publié ses recommandations sur l'utilisation d'outils et mécanismes de gouvernance face à la crise climatique (OCDE, 2023[5]). Parmi les principales recommandations figurent la nécessité d'orienter et de renforcer le consensus et la confiance pour obtenir des résultats en matière d'environnement dans la prochaine décennie, d'utiliser les bons outils dans la lutte pour le climat et l'environnement et de bâtir un secteur public plus écologique et plus résilient. Ce sujet a donc été retenu comme thème transversal du Panorama des administrations publiques 2023, si bien que des données sur la dimension verte des processus publics ont été incluses dans bon nombre des chapitres qui suivent.

Comme souligné plus haut et dans le chapitre 2, il est aussi indéniable que certains publics, à commencer par les jeunes, les femmes et les personnes en situation de précarité économique, sont moins susceptibles que d'autres de considérer que les pouvoirs publics agissent pour eux. C'est pourquoi les mécanismes de gouvernance publique favorables à l'inclusion et à la prise en compte des besoins des diverses catégories de la population sont mis en avant tout au long de ce chapitre et du Panorama des administrations publiques 2023

dans son ensemble. Il est en particulier indispensable de répondre aux besoins des jeunes pour garantir une durabilité économique, sociale et politique.

S'appuyer sur les points forts de la démocratie

Pour mieux faire face aux crises, les pays démocratiques doivent exploiter leurs points forts sur les plans de la participation, de l'inclusion, de l'innovation et de la coopération. En démocratie, la gouvernance publique présente des caractéristiques conçues pour permettre un débat public ouvert, l'expression des attentes et des compromis à envisager au sein de la société, une réflexion critique et transparente, de même que le changement et l'innovation nécessaires pour répondre aux besoins de la population. Ces caractéristiques contribuent fortement à la résilience démocratique en présence de crises multiples. Elles permettent aux pouvoirs publics d'être mieux armés pour résoudre des problèmes complexes et proposer des solutions nouvelles, si bien que leur fiabilité face à des chocs inattendus est renforcée. Elles permettent en outre aux citoyens d'avoir leur mot à dire dans la décision publique, ce qui est favorable à la confiance dans les valeurs de l'administration. Les démocraties doivent exploiter et développer ces points forts pour obtenir des résultats.

Encore faut-il cependant qu'elles en fassent un usage opportun. Les démocraties modernes se distinguent notamment par l'existence de contre-pouvoirs qui limitent et empêchent l'abus de pouvoir. En présence de crises multiples, la nécessité de réagir avec efficacité à des événements qui évoluent rapidement peut être incompatible avec le temps nécessaire à la mise en œuvre de processus de gouvernance publique démocratiques et ouverts. Cette section porte sur ce que peuvent faire les pouvoirs publics pour mieux institutionnaliser les atouts des démocraties et pour faire preuve d'anticipation dans l'usage qu'ils en font.

Représentation, participation et expression de la population

La population estime qu'il existe une grande marge d'amélioration de la décision participative et de la représentation politique. Les mécanismes de participation et de représentation sont au cœur de la démocratie. Ils englobent les processus électoraux, les mécanismes participatifs institutionnalisés, le dialogue social et l'implication du public au niveau local. Dans un contexte de crises multiples comme le contexte actuel, le sentiment de ne pas avoir réellement la possibilité d'exercer sa liberté d'expression et de choix politique est largement partagé. Dans les pays de l'OCDE, bon nombre de citoyens estiment que les institutions publiques ne répondent pas aux attentes de la population en matière de représentation et d'influence. Ainsi, moins d'un tiers des personnes interrogées dans le cadre de l'Enquête de l'OCDE sur la confiance (30.2 %) estiment que le système politique de leur pays leur permet de se faire entendre, et plus de quatre répondants sur dix (42.8 %) jugent peu probable qu'un gouvernement tienne compte des avis exprimés dans une consultation publique (graphique 1.4, voir également le graphique 4.3). L'idée qu'un régime démocratique fonctionne bien pour une partie de la population, mais ne fonctionne pas bien pour l'ensemble de la population est largement répandue (OCDE, 2022[3]). De nombreux citoyens se désintéressent des processus représentatifs, comme en témoigne la baisse des taux de participation électorale observée dans beaucoup de pays (Solijonov, 2016[36]). Amener les citoyens à s'intéresser de nouveau à la vie et aux processus politiques après le COVID-19 est une entreprise particulièrement ardue parce que la pandémie a perturbé certains processus électoraux, accentuant la baisse des taux de participation déjà constatée dans le monde entier (Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale, 2022[37]).

Historiquement, la démocratie représentative ou indirecte, dans laquelle des élus représentent le peuple, est le principal moyen à travers lequel les avis et besoins des citoyens et de l'électorat sont pris en compte dans la décision publique. La confiance à l'égard de ce processus est vitale, *a fortiori* en période de crise. Or, dans les pays de l'OCDE, quatre répondants sur dix seulement font confiance au parlement ou congrès de leur pays (graphique 2.1). Dans beaucoup de pays où le vote n'est pas obligatoire, le taux de participation électorale est faible et les parlementaires sont souvent vus comme appartenant à une élite politique. Il est possible que les bouleversements dus au COVID-19 aient aggravé cette défiance dans les pays où les parlementaires se sont révélés incapables d'innover rapidement pour changer de méthode de travail (UIP, 2022[38]). Dans certains cas, le rôle des parlements a été réduit en période de crise. C'est en particulier le cas dans les pays où la vie politique est polarisée et où un parlement très fragmenté a empêché de construire les consensus entre partis qui auraient été nécessaires pour apporter des réponses complexes mais rapides à la crise. L'intégrité de la décision publique a également été remise en cause.

Beaucoup de pays se tournent maintenant vers la participation publique pour impliquer davantage les citoyens. Pour que les systèmes démocratiques continuent de séduire face à de futurs chocs, il est important que les pouvoirs publics recherchent les formes de participation citoyenne les plus à même de compléter les processus existants de représentation politique et de conciliation des intérêts en vue d'un consensus. Institutionnaliser des règles et mécanismes qui permettent une réelle participation du public et soient compatibles avec la démocratie représentative est un moyen précieux de renforcer la capacité des pouvoirs publics à associer la population à la prise de décision et, partant, à réagir efficacement aux crises et à s'en relever.

Graphique 1.4. **Très peu de personnes pensent que leur gouvernement tiendrait compte des avis exprimés lors d'une consultation publique**

Parts respectives des différents niveaux de perception de la probabilité que les pouvoirs publics prennent en compte les avis exprimés lors d'une consultation publique (sur une échelle de 0 à 10), 2021

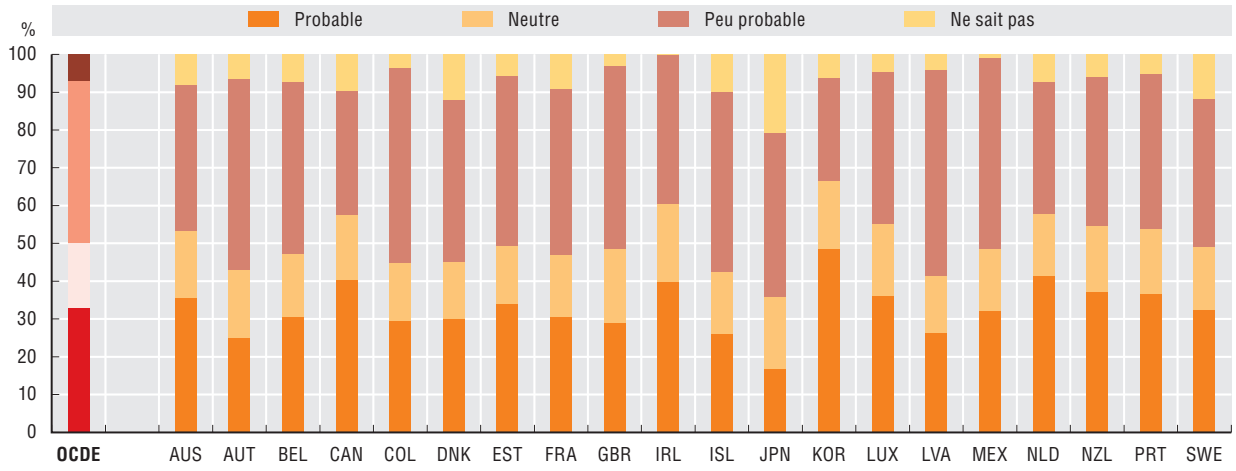

L'Enquête de l'OCDE sur la confiance regroupe de la manière suivante les réponses formulées sur une échelle comportant 11 réponses possibles : 0-4 = faible/peu probable ; 5 = neutre ; 6-10 = élevé/probable. « Ne sait pas » fait partie des choix de réponses proposés. Le graphique présente la répartition, au sein de chaque pays, des réponses à la question : « Si vous participez à une consultation publique concernant la réforme d'un domaine d'action majeur (impôts, soins de santé, protection de l'environnement, etc.), selon vous, dans quelle mesure le gouvernement serait-il susceptible ou non d'adopter les avis exprimés ? ». La Finlande et la Norvège sont exclues du graphique, car on ne dispose pas de données à leur sujet. « OCDE » désigne la moyenne non pondérée des réponses des différents pays. Pour de plus amples informations, il est possible de se reporter à la description de la méthode d'enquête à l'adresse : *www.oecd.org/fr/gouvernance/confiance-dans-les-pouvoirs-publics/*.

Source : Enquête de l'OCDE sur la confiance (*www.oecd.org/fr/gouvernance/confiance-dans-les-pouvoirs-publics/*) (OCDE, 2022[3]).

StatLink https://stat.link/siu0xf

Pour institutionnaliser la participation publique, il faut commencer par instaurer un espace civique dynamique, c'est-à-dire un environnement juridique, politique et social permettant aux individus de participer au débat public et d'exercer une influence sur la vie politique et la société (OCDE, 2022[25]). Bien que les fondations juridiques de l'espace civique (liberté d'expression, liberté de réunion pacifique, liberté d'association, droit à la vie privée) soient généralement solides dans les pays de l'OCDE, des difficultés subsistent et sont particulièrement flagrantes par temps de crise. Durant les périodes de crise, les pouvoirs publics doivent parfois restreindre l'exercice des libertés civiques. À titre d'exemple, les mesures d'urgence introduites durant la pandémie de COVID-19 ont eu un impact sur la capacité des citoyens à se rassembler et à manifester pacifiquement. Par ailleurs, l'existence de procédures administratives et d'obligations d'information lourdes représente un obstacle pour les organisations de la société civile, qui ont ainsi plus de difficultés à participer à la réponse aux crises. Une rhétorique publique hostile, des campagnes de dénigrement et les poursuites-bâillons constituent aussi des menaces grandissantes (OCDE, 2022[25]).

L'espace civique est aussi de plus en plus touché par les propos haineux visant les journalistes, les défenseurs des droits humains, les militants et les citoyens ordinaires, en particulier les femmes et les minorités. C'est pourquoi beaucoup de pays de l'OCDE interdisent les propos haineux, assimilés à une forme reconnue de discrimination. Plusieurs d'entre eux ont adopté des mesures ciblant plus particulièrement les propos haineux en ligne, notamment des mesures de soutien aux victimes (17 pays sur 26, soit 65 % des pays pour lesquels des données sont disponibles), des mesures imposant la publication de données sur les plaintes (17 pays sur 26, 65 %) et des campagnes de sensibilisation publique ciblées (14 sur 26, 54 %), mais il reste beaucoup à faire.

Graphique 1.5. **L'action contre les propos haineux en ligne pourrait aller plus loin**

Nombre de pays de l'OCDE ayant mis en place des mesures, 2020

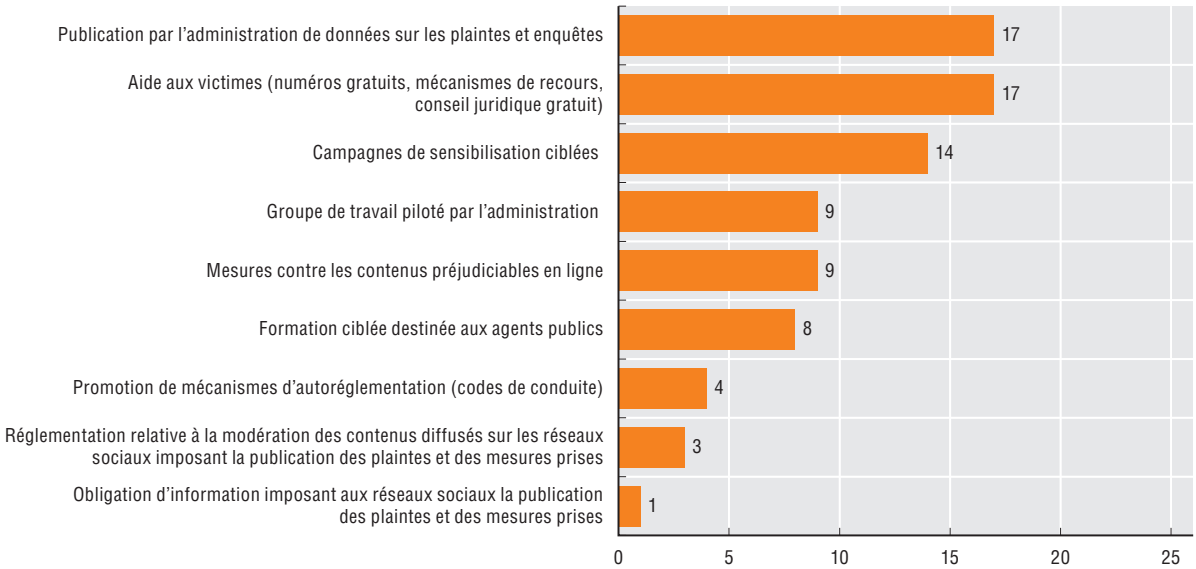

Note : Le graphique présente des données relatives à 26 pays de l'OCDE. Les données relatives à l'Australie, à l'Autriche et à l'Irlande ont été recueillies dans le cadre d'une recherche documentaire de l'OCDE puis soumises à ces pays pour validation.

Source : OCDE (2020[39]), Enquête de l'OCDE sur le gouvernement ouvert.

StatLink https://stat.link/tlx5o1

Mieux institutionnaliser les processus participatifs dans la prise de décision et l'élaboration de l'action publique serait un moyen de renforcer l'implication des citoyens. Il y a longtemps que les pouvoirs publics consultent des parties prenantes extérieures (voir, par exemple, le graphique 8.1 sur l'association des parties prenantes à la politique réglementaire et à la planification des infrastructures), et la plupart des pays de l'OCDE ont défini des pratiques en la matière. Ainsi, dans 27 pays sur 32 (85 %), il existe à l'échelle de l'administration un portail qui permet d'organiser des consultations en ligne auprès des citoyens et parties prenantes (OCDE, 2021[2]). Des bonnes pratiques sont appliquées à tous les niveaux d'administration – la consultation lancée par la ville de Mexico sur sa constitution en est un exemple. Il est néanmoins fréquent que cette concertation n'intervienne que tardivement dans le processus décisionnel ou ne touche qu'une petite fraction de la population (OCDE, 2020[39]).

La plupart des pays de l'OCDE qui adhèrent à la Recommandation de l'OCDE sur le gouvernement ouvert et pour lesquels des données sont disponibles sont dotés d'autorités chargées de superviser ces mécanismes participatifs. La majorité (26 sur 29, 90 %) a un organisme central qui accompagne les institutions publiques concernant l'organisation de consultations auprès des citoyens et parties prenantes. La plupart (26 sur 29, 90%) disposent aussi d'un organisme central qui renforce les relations entre l'administration et la société civile (graphique 1.6). Toutefois, les pratiques participatives sont encore trop souvent appliquées au gré des circonstances par les institutions publiques. Par ailleurs, les compétences sont généralement réparties entre de multiples institutions, qui ont parfois des missions antagonistes. Enfin, rares sont les pays dans lesquels la plupart des ministères centraux ou fédéraux disposent d'un personnel spécialement chargé d'encourager les citoyens à s'impliquer (OCDE, 2020[39]).

Graphique 1.6. **La plupart des pays de l'OCDE ont créé des organismes à l'appui des pratiques participatives**

Nombre de pays de l'OCDE disposant d'organismes / bureaux chargés d'accompagner ou de simplifier les pratiques participatives au sein de l'administration centrale

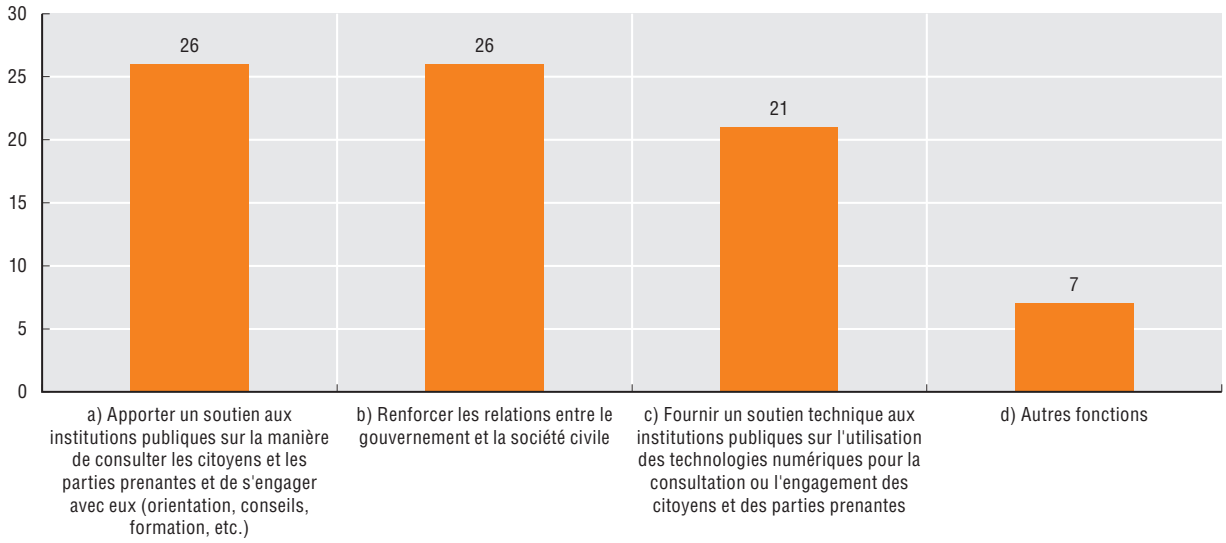

Note : Le graphique présente les données relatives aux 29 pays de l'OCDE qui ont répondu à l'enquête.

Source : OCDE (2020[39]), Enquête de l'OCDE sur le gouvernement ouvert.

StatLink https://stat.link/tiqghn

Plusieurs pays vont au-delà de simples consultations et font appel à de nouvelles formes de processus délibératifs pour renforcer la participation citoyenne. Ces nouveaux processus, parmi lesquels figurent les loteries civiques, les assemblées citoyennes et les instances délibératives représentatives, sont de nature à élargir la participation à un groupe plus vaste et plus divers de personnes. Ils peuvent constituer un garde-fou contre l'influence indue des groupes de pression et permettre à des personnes ordinaires d'exercer leur jugement ; ils viennent ainsi compléter les institutions de la démocratie représentative. Par exemple, la ville de Lisbonne a établi un conseil de citoyens permanent, formé de 50 habitants sélectionnés de manière aléatoire et chargé de conseiller le conseil municipal sur des enjeux publics tels que le changement climatique ou la mobilité. Elle a ainsi rejoint d'autres villes, comme Paris, Milan et Toronto, dans le groupe des villes créant de nouvelles institutions démocratiques (OCDE, 2021[40] ; Mejia, 2022[41]).

Les pays de l'OCDE font une utilisation nettement plus grande des processus délibératifs représentatifs depuis la crise financière mondiale (graphique 1.7). Dans ce cadre, des citoyens sélectionnés de façon aléatoire participent pendant une durée relativement longue à des délibérations encadrées par un modérateur afin d'élaborer des recommandations collectives à l'intention des autorités publiques. Le plus souvent, celles-ci les mandatent pour réfléchir à des thèmes précis qui ont un impact direct sur la vie de la collectivité, par exemple l'aménagement du territoire, la santé et l'environnement. Ces processus sont surtout utilisés par les autorités infranationales, en particulier les villes. Ils sont de plus en plus employés pour aider les décideurs à aborder des questions clivantes ou qui concernent des catégories sous-représentées. À titre d'exemple, l'Irlande y a eu recours dans le cadre de projets de réforme majeurs concernant des sujets comme l'avortement et le divorce (OCDE, 2020[43]). Au moins 69 processus délibératifs ont été mis en œuvre sur des questions liées à l'environnement, par exemple au Danemark, en Pologne, en Espagne et au Royaume-Uni (OCDE, 2021[42]). Ces mécanismes permettent que les citoyens s'impliquent dans la recherche de terrains d'entente entre divers intérêts et formulent des propositions qui s'inscrivent dans un horizon plus long que celui du calendrier électoral (OCDE et al., 2022[44]), et contribuent ainsi à l'atténuation des crises. Des interrogations subsistent cependant concernant leur efficacité, leur intégrité et la redevabilité, et des travaux supplémentaires sont nécessaires afin que la participation citoyenne serve mieux la résilience démocratique. L'efficacité des instruments de démocratie directe mérite aussi d'être examinée plus avant.

Les technologies numériques donnent naissance à de nouvelles modalités de participation publique, et pourraient permettre d'en accroître l'envergure et la rapidité (encadré 1.1). Les plateformes en ligne et autres outils numériques peuvent aider les autorités publiques à toucher une plus grande partie de la population et à couvrir des zones géographiques plus vastes. Dans presque tous les pays de l'OCDE, les autorités, en particulier municipales, font appel à ces plateformes pour favoriser la participation des citoyens et parties prenantes. En 2020 et 2021, la délibération en ligne a constitué le moyen le plus employé pour l'organisation de processus délibératifs (OCDE, 2021[42]), et pratiquement tous les pays de l'OCDE recourent à des portails en ligne pour favoriser la participation (encadré 1.1). Toutefois, pour remplir leur office correctement et de façon inclusive, ces plateformes doivent être bien gérées : il faut veiller à atténuer le risque d'exclusion de publics vulnérables maîtrisant mal le numérique, à protéger les libertés et droits fondamentaux en ligne, à garantir la protection des données et de la vie privée, à empêcher que les algorithmes ne soient source d'opacité et de biais et à assurer la protection contre les cyberrisques. Il faudrait également réfléchir à la manière dont les outils numériques pourraient faciliter l'accès à la justice et être mis au service de l'état de droit.

Graphique 1.7. **Divers processus délibératifs ont été créés au fil du temps**

Nombre de processus délibératifs représentatifs en place dans les pays de l'OCDE, 1979-2021

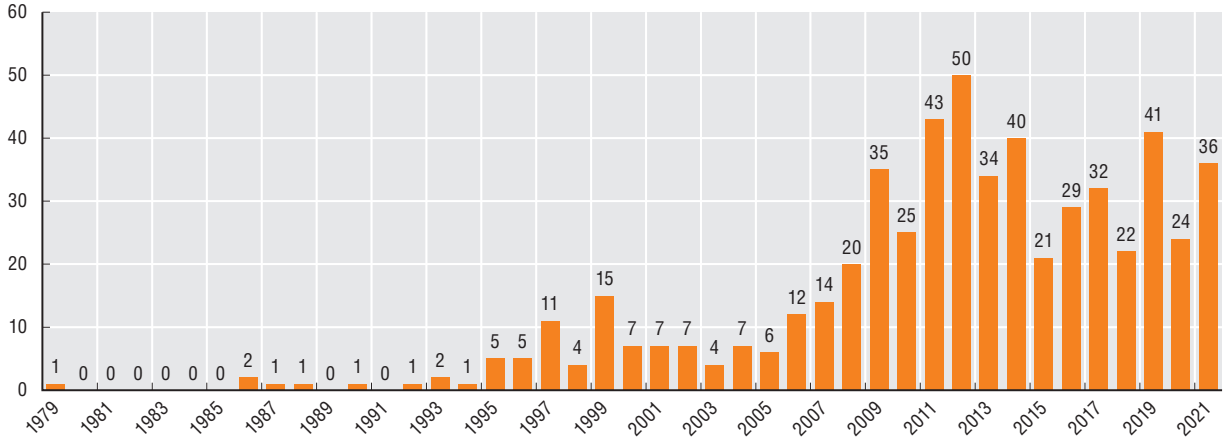

Note : n = 566, ce qui correspond au nombre total de processus recensés par l'OCDE dans ses pays membres. Les données pour les pays de l'OCDE se rapportent à 24 pays qui étaient membres de l'OCDE en 2021 plus l'Union européenne. Les processus qui s'étalent sur plusieurs années (exception faite des processus permanents) sont comptabilisés dans l'année de leur mise en œuvre.

Source : OCDE (2021[42]), Database of Representative Deliberative Processes and Institutions, *https://airtable.com/shrHEM12ogzPs0nQG/tbl1eKbt37N7hVFHF*.

StatLink https://stat.link/tk9768

Encadré 1.1. **Mettre la numérisation au service de la résilience démocratique**

Participation publique

Les plateformes en ligne, les canaux et outils numériques offrent des espaces supplémentaires pour la consultation et la délibération sur les politiques publiques. En 2020, 85 % des pays de l'OCDE pour lesquels des données existent disposaient à l'échelle de l'administration de portails fonctionnant comme des « guichets uniques » et permettant au public d'être informé des processus participatifs passés, en cours et prévus (OCDE, 2021[2]). Le portail *Portugal Participa*, au Portugal, en est un exemple (Gouvernement du Portugal, 2023[49]). Les pays sont en revanche moins nombreux à faire appel à des approches innovantes telles que les réunions de coproduction (32 %), les réunions publiques virtuelles (28 %) et la publication en ligne de propositions assorties d'une invitation à formuler des commentaires (41 %) (OCDE, 2020[39]). Ces approches pourraient être un moyen d'élargir la participation grâce au numérique.

Les technologies numériques peuvent aussi contribuer à moderniser les processus législatifs, à améliorer la transparence des pratiques parlementaires et les relations avec les électeurs. Au Brésil par exemple, la plateforme *E-Democracia* permet au public d'interagir avec les parlementaires à travers différents mécanismes, tels que des audiences interactives offrant à chacun la possibilité de suivre les séances parlementaires en temps réel, un outil qui permet de consulter les citoyens et parties prenantes en temps réel et de coconcevoir la législation, et un outil grâce auquel les citoyens peuvent proposer des sujets de débat et demander que certains points soient considérés comme prioritaires dans l'ordre du jour de la Chambre des députés (OCDE, 2022[50]).

Les outils en ligne peuvent permettre aux pouvoirs publics de lancer des processus participatifs rapidement en cas de crise. Ainsi, durant la pandémie de COVID-19, le gouvernement écossais a hébergé un débat public en ligne pour recueillir les idées des citoyens et leurs préoccupations au sujet du confinement (Webster, 2020[51]). Dans le même ordre d'idées, en Finlande, l'outil en ligne *Lockdown Dialogues* a séduit des citoyens de différentes tranches d'âge et professions dans tout le pays (Timeout Dialogue, 2020[52]).

Encadré 1.1. **Mettre la numérisation au service de la résilience démocratique** *(suite)*

Les droits fondamentaux à l'ère du numérique

La numérisation a créé un espace propice à l'extension et à la protection de l'exercice de certains droits et libertés démocratiques, permettant aux individus et aux groupes, en particulier aux populations vulnérables, d'exprimer leurs préoccupations plus efficacement. Parallèlement, elle fait planer de sérieux risques sur certains droits humains, libertés et valeurs démocratiques. Ces risques concernent le respect de la vie privée et l'utilisation des données à caractère personnel, la remise en cause de l'égalité des chances et du traitement équitable à travers une utilisation biaisée de l'intelligence artificielle, ou la discrimination à travers la diffusion de propos haineux et de stéréotypes raciaux ou de genre et autres préjugés dommageables. C'est pourquoi les pouvoirs publics adoptent de plus en plus de nouvelles réglementations, déclarations ou chartes visant à protéger les droits humains dans l'environnement numérique. La charte espagnole des droits numériques (Gouvernement de l'Espagne, 2021[53]) et la proposition de Déclaration européenne sur les droits et principes numériques (Commission européenne, 2023[54]) en sont des exemples. Dans certains cas, la création de nouveaux droits pour l'ère numérique est envisagée (OCDE, 2022[55]).

L'état de droit à l'ère du numérique

Parce qu'elle favorise l'efficience, l'équité, l'accessibilité et la transparence du système juridique, la numérisation peut renforcer l'état de droit. Elle permet d'accéder plus facilement à l'information, aux ressources et à la représentation juridiques. À titre d'illustration, la numérisation des systèmes judiciaires transforme radicalement les modalités d'accès du public aux informations sur les décisions et procédures judiciaires. Les initiatives en matière de transparence permettent de mieux comprendre la justice et de la rendre plus proche et plus accessible (ex. : portails de données ouvertes, retransmission des audiences, publication du calendrier des audiences et utilisation d'une langue simple). Les technologies sont aussi un moyen d'accroître l'efficience, de réduire les coûts et de rendre le système juridique plus transparent ; de faire progresser la prise de décision fondée sur des données ; d'améliorer la communication et la collaboration. Parallèlement, il faut cependant que les décideurs s'attaquent aux risques et problèmes qui peuvent en résulter – risques pour la vie privée, fracture numérique, menaces pour la cybersécurité, biais des algorithmes, propagation de la mésinformation et de la désinformation, cyberdélinquance et problèmes réglementaires.

La communication publique doit évoluer, laisser une plus large place à l'expression citoyenne et permettre un débat public ouvert et reposant sur des faits. Des pratiques participatives, représentatives et délibératives efficaces exigent un public éclairé, capable de contribuer de façon constructive à l'examen de questions publiques. Or, la consommation médiatique et la confiance dans les médias reculent (OCDE, 2022[3]), et la population se détourne d'une information jugée de plus en plus envahissante (Newman, 2022[45]). L'écosystème de l'information est de plus en plus fragmenté et fragilisé face à un discours clivant et à la mésinformation et la désinformation (Matasick, Alfonsi et Bellantoni, 2020[46]). Il est donc d'autant plus important que les pouvoirs publics sachent communiquer avec les citoyens. Une communication publique opportune, sincère et pertinente est une arme précieuse contre la désinformation et la mésinformation (OCDE, 2022[47]).

Il est nécessaire de s'orienter plus résolument vers une communication publique centrée sur le citoyen. L'OCDE a analysé un ensemble de pratiques favorisant une communication publique plus inclusive, plus adaptée et plus exigeante – autrement dit, centrée sur le citoyen (Alfonsi et al., 2022[48]). La réponse aux crises récentes, dont celle du COVID-19, montre qu'une communication publique a du sens si elle repose sur une écoute des citoyens et fournit ainsi des informations pertinentes pour les aider à faire des choix plus avisés. La

fiabilité perçue des pouvoirs publics s'en trouve améliorée et la confiance renforcée. Parmi les pratiques qui peuvent être mises en œuvre à cette fin figurent une utilisation responsable des technologies numériques pour diffuser des messages plus étayés, plus ciblés et plus pertinents et le recours aux enseignements des sciences comportementales pour concevoir des messages permettant que les citoyens comprennent l'objectif des politiques et agissent en conséquence. La diversification des canaux de communication et le recours à des influenceurs peuvent être des moyens de toucher des publics en marge et des personnes qui se désintéressent ou se défient des autorités publiques.

Inclusion et soutien de publics divers

L'inclusion est une dimension centrale et une force de la démocratie. Les crises comme les mesures adoptées pour les contrer agissent sur différentes catégories de la population de diverses manières. La confiance à l'égard des institutions publiques peut en pâtir dans le cas où les mesures sont perçues comme injustes ou inadaptées aux besoins de certains publics. La confiance et la satisfaction à l'égard des pouvoirs publics sont systématiquement plus faibles parmi les jeunes et les catégories sociales les plus vulnérables. En moyenne dans 22 pays de l'OCDE, les jeunes, les personnes qui ont un revenu faible ou un niveau d'instruction bas font moins confiance aux autorités nationales (voir le graphique 2.2). Dans un contexte de crises permanentes, les pouvoirs publics pourraient recourir davantage aux instruments dont ils disposent pour étudier les différences d'impact économique et social de leurs mesures en fonction de la catégorie sociale. Ils favoriseraient ainsi la confiance en permettant que leur action soit perçue comme plus juste et plus adaptée et éviteraient que certains publics se sentent « laissés pour compte ».

Les pays font de plus en plus appel à des pratiques qui garantissent la prise en considération de l'inclusion dans l'élaboration de l'action publique. Pour promouvoir l'équité et la justice et renforcer la confiance envers les institutions publiques, il est indispensable de prendre en considération les répercussions des lois, réglementations et politiques sur divers groupes sociaux. Le chapitre 5 porte sur la gouvernance du processus réglementaire. En cernant les effets de leurs mesures sur différents publics, les pouvoirs publics peuvent ajuster ces mesures pour qu'elles n'aient pas de retombées indésirables et les concevoir pour qu'elles répondent mieux aux besoins de différentes catégories de la population (OCDE, 2020[56]). Sur les 34 pays de l'OCDE et l'UE, plus de 90 % des pays de l'OCDE exigent désormais que les effets de la réglementation sur les petites entreprises, sur l'égalité des genres et sur divers autres aspects sociaux soient examinés dans le cadre des analyses d'impact de la réglementation (AIR) (graphique 1.8, voir également les graphiques 5.3, 5.4 et 5.5 dans le chapitre 5). L'Allemagne, l'Autriche, la Flandre, en Belgique, et la France imposent une analyse d'impact sur la jeunesse (OCDE, 2020[57]). Le Canada fait appel à la méthode « Analyse comparative entre les sexes Plus » (ACS Plus) pour évaluer les répercussions des politiques et des programmes sur les individus en fonction de divers critères, dont le genre et l'âge. Les pays de l'OCDE auraient intérêt à ce que ces approches soient plus systématiques. Lorsque les individus ont le sentiment que leur avis et leurs besoins sont entendus et pris en compte, ils sont plus susceptibles d'adhérer aux mesures et de les respecter (Lind et Arndt, 2016[58]).

Les pays sont plus nombreux à prendre en compte les préoccupations liées aux effets distributifs et à l'adaptation aux besoins dans leur processus de gestion des dépenses publiques et processus budgétaires. Les mesures adoptées face aux crises ont des incidences différentes d'une catégorie de la population à l'autre. Les dépenses engagées pour contrer les conséquences du COVID-19, de la crise énergétique et de l'inflation ont toutes des

répercussions distributives. Au moins 10 pays d'Europe ont intégré ces répercussions dans leur planification budgétaire au minimum une fois au cours des 8 années écoulées. La Suède et les Pays-Bas font appel à la modélisation pour repérer les groupes qui risquent d'être les plus touchés par diverses mesures, et ont récemment examiné l'impact du plafonnement temporaire des prix de l'énergie sur les ménages appartenant à différentes tranches de revenu. L'Irlande a calibré son soutien à l'énergie pour qu'il profite aux ménages et a assuré un suivi des conséquences de sa taxe carbone. La Nouvelle-Zélande fait appel à une approche fondée sur le « bien-être » qui inclut des critères distributifs. La République slovaque prend en considération l'équité entre les générations lorsqu'elle évalue la viabilité à long terme des finances publiques, et l'Australie effectue des prévisions budgétaires intergénérationnelles (OCDE, 2020[57]). En intégrant l'analyse distributive dans la toute première phase du processus d'élaboration de l'action publique, le secteur public peut apporter des réponses plus adaptées aux besoins de publics divers, leur donnant plus de chances de profiter des fruits de la croissance économique, et garantir personne n'est « laissé pour compte ».

Graphique 1.8. **Les analyses d'impact de la réglementation contiennent de plus en plus une analyse des répercussions de la réglementation sur divers groupes**

Critères pris en compte dans les analyses d'impact de la réglementation, nombre de juridictions

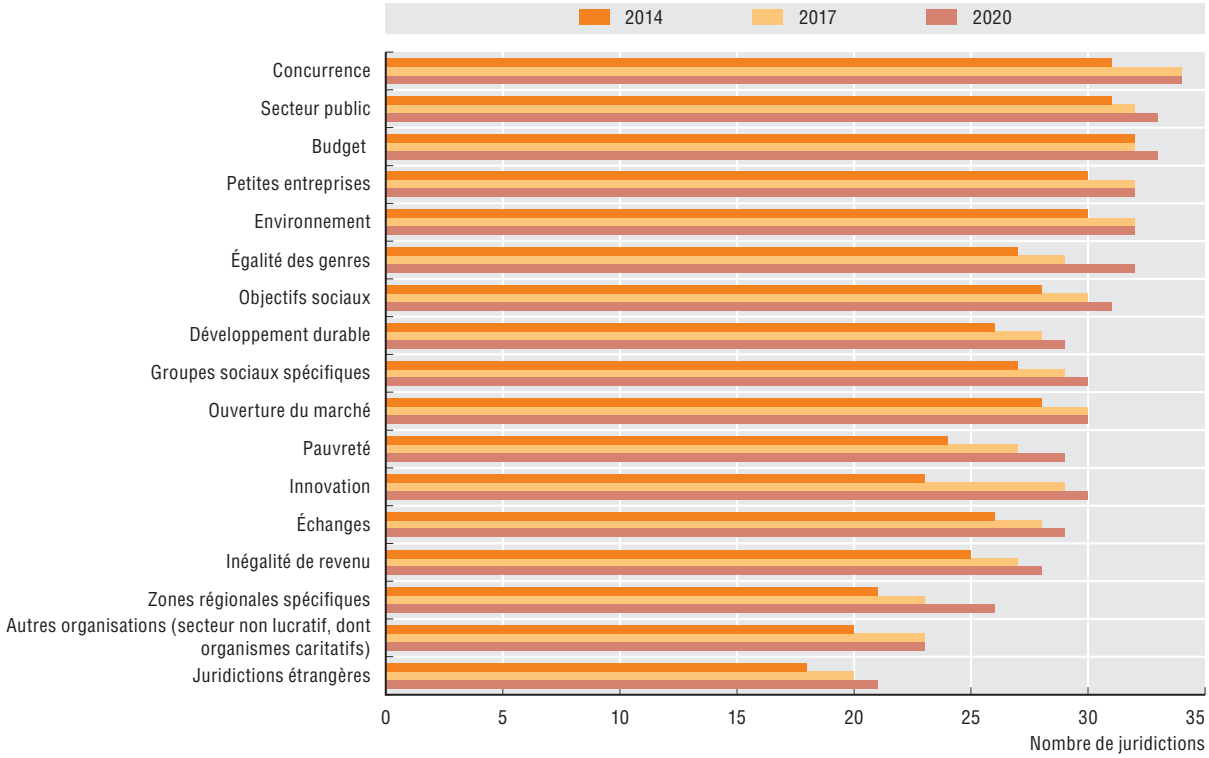

Note : Les données se rapportent à 34 pays de l'OCDE plus l'UE. Les données relatives à la Colombie, au Costa Rica, à la Lettonie et à la Lituanie ne sont pas prises en compte. Les réponses relatives à la Türkiye ne sont pas disponibles en ce qui concerne les AIR portant sur la législation primaire en raison d'une réforme du système politique intervenue pendant la période couverte par l'enquête.

Source : Enquête sur les Indicateurs de l'OCDE relatifs à la politique et à la gouvernance réglementaires (iREG), 2014, 2017 et 2021, *oe.cd/ireg*. Voir également le graphique 5.5.

StatLink https://stat.link/zpk5l6

Le pourcentage de pays de l'OCDE qui font appel à la budgétisation sensible au genre a quasiment doublé depuis 2016 et s'établit à 61 % (graphique 1.9 et graphique 6.4, chapitre 6). La budgétisation sensible au genre est une méthode qui permet de prendre en considération

l'égalité des genres dans la formulation des politiques et les décisions budgétaires. Environ la moitié des pays qui recourent à cette méthode (48 %) soumettent les mesures budgétaires à une analyse d'impact sensible au genre en amont de leur présentation. Ils repèrent ainsi les effets négatifs potentiels d'une mesure sur certaines personnes ou catégories, ce qui permet d'agir pour les éliminer ou les atténuer. Accompagner les mesures budgétaires d'informations relatives à leurs retombées sur l'égalité des genres permet de prendre des décisions plus éclairées et de mieux cibler l'utilisation des ressources publiques.

Graphique 1.9. **Le recours à la budgétisation sensible au genre a connu une hausse rapide**

Nombre de pays faisant appel à la budgétisation sensible au genre, 2016, 2018 et 2022

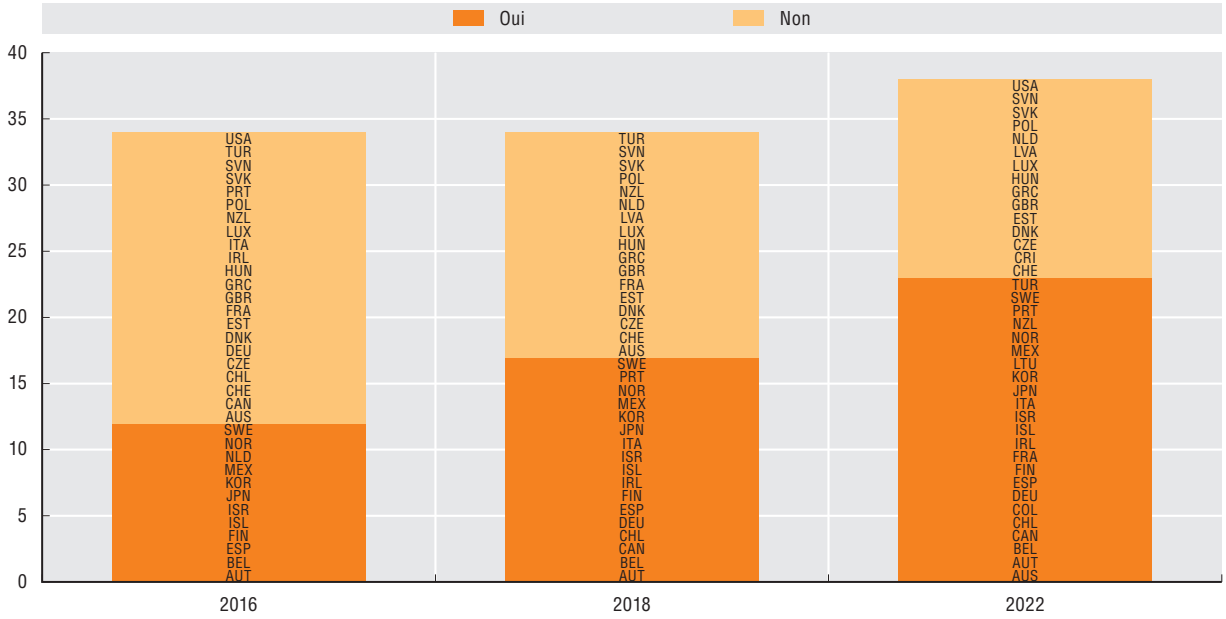

Note : Depuis 2018, l'Australie, la Colombie, la France, la Lituanie, la Nouvelle-Zélande et la Türkiye ont introduit la budgétisation sensible au genre. La Nouvelle-Zélande l'a introduite à titre pilote. Le Luxembourg, la Lettonie et la Slovénie examinent actuellement la possibilité de l'introduire.

Pour 2016 et 2018, on ne dispose pas de données relatives à la Colombie, au Costa Rica et à la Lituanie. Pour 2018, on ne dispose pas de données relatives aux États-Unis.

Source : OCDE (2022[59]), Enquête de l'OCDE sur la budgétisation sensible au genre.

StatLink https://stat.link/mthosn

Il est primordial que les pouvoirs publics s'attachent plus particulièrement à comprendre et à prendre en compte les besoins des jeunes (encadré 1.2). Les jeunes ont été très durement touchés par les crises récentes. Ils sont aussi en première ligne s'agissant des perspectives économiques à long terme et du changement climatique. Leur opinion aura une influence plus durable sur la résilience démocratique que celle de leurs aînés. Il est donc capital de répondre à leurs besoins et d'utiliser les mécanismes de gouvernance publique de telle manière qu'ils s'impliquent dans les processus démocratiques.

Associer les usagers à la prestation des services publics est un moyen d'anticiper les besoins et d'offrir des services qui répondent aux besoins du public et à leur évolution. En période de crise, les services publics sont au centre de la réponse aux besoins divers de la société, en particulier des personnes les plus vulnérables. La pandémie de COVID-19 en est une illustration flagrante. Toutefois, le secteur public a eu des difficultés à faire face à l'augmentation de la demande et des attentes. Ainsi, d'après les premiers résultats de l'OCDE, pendant la pandémie, la « hausse inattendue du volume de demandes adressées par les

citoyens » et « des moyens insuffisants pour répondre aux besoins de tous les citoyens » ont constitué des défis de taille pour les pays dans le domaine de l'administration numérique (OCDE, 2022[63]).

Encadré 1.2. **Accorder plus d'attention aux jeunes**

Deux générations de jeunes ont subi de plein fouet les crises survenues ces 15 dernières années, ce qui fait naître des interrogations concernant le bien-être et la prospérité des générations futures. Les jeunes ont été les premières victimes du COVID-19 et de l'accélération de l'inflation, qui ont eu un impact sur leur situation professionnelle, leur revenu actuel et futur, leur santé mentale, leurs études et la possibilité d'accéder à un logement abordable (OCDE, 2020[60] ; OCDE, 2022[61]). De surcroît, des phénomènes intergénérationnels tels que le changement climatique et l'endettement public vont également peser sur le bien-être des générations futures. Ces évolutions préoccupent beaucoup de jeunes : 56 % des 14-26 ans se déclarent inquiets au sujet de leur sécurité, de leur santé et de leur situation financière, entre autres, soit un pourcentage supérieur à celui constaté dans toutes les autres tranches d'âge (Edelman, 2022[62]). Dans les pays de l'OCDE, la plupart des jeunes (56 %) attendent de leur gouvernement une action plus résolue contre le changement climatique (OCDE, 2022[3]). En moyenne dans la zone OCDE, 37 % seulement des 18-29 ans font confiance à leur gouvernement national, contre 41 % des 30-49 ans et 46 % des personnes de 50 ans et plus (OCDE, 2022[3]).

Œuvrer pour que les jeunes participent davantage aux processus démocratiques et y soient plus représentés est un moyen d'accroître la diversité des politiques et services publics et leur adaptation à leurs besoins. Les jeunes sont moins susceptibles de voter et d'adhérer à un parti politique et sont sous-représentés dans les institutions publiques (OCDE, 2020[57] ; OCDE, 2022[3]) (graphiques 12.10 et 12.12). Ils préfèrent s'engager dans des activités politiques non institutionnalisées, par exemple à travers leurs choix en matière d'emploi et de consommation ou en créant des contenus en ligne. Divers moyens permettent d'accroître la participation et la représentation des jeunes : renforcer les programmes d'éducation civique, éliminer les obstacles qui empêchent les jeunes (en particulier ceux issus de milieux défavorisés) de s'engager en politique, améliorer la communication publique et créer des mécanismes, y compris des organes spécialisés, permettant aux jeunes de participer à la décision publique.

Pour protéger la démocratie dans l'intérêt des générations futures, les pouvoirs publics doivent aussi consolider leurs ressources administratives et institutionnelles afin de mieux servir la jeunesse. Les trois quarts des pays de l'OCDE ont certes adopté une stratégie nationale pour la jeunesse, mais seulement 20 % de ces stratégies sont pleinement participatives, dotées de moyens budgétaires, suivies et évaluées (OCDE, 2020[57]). Il faudrait également disposer de davantage de données, informations et méthodes pour évaluer l'impact des politiques sur les jeunes. Le recueil et l'utilisation de données ventilées par âge demeurent inégaux dans la zone OCDE ; beaucoup de pays faisant part de difficultés pour collecter des données ventilées par âge sur l'inclusion sociale des publics vulnérables (45 %), la participation des jeunes à la vie publique (42 %) et les droits des jeunes (36 %) (OCDE, 2020[57]).

Bien que le degré de satisfaction à l'égard des services publics soit relativement bon en moyenne dans les pays de l'OCDE, les pouvoirs publics pourraient faire plus pour que l'offre de services soit plus adaptée aux besoins des citoyens. Dans la zone OCDE, seulement 40.2 % de personnes jugent probable qu'un service public soit amélioré à la suite de commentaires des

usagers (graphique 4.2). Les pouvoirs publics explorent des méthodes permettant d'associer les usagers à la conception et à la prestation des services – par exemple le *design thinking*, l'expérimentation et l'évaluation de projets/initiatives numériques ou l'évaluation de la satisfaction des usagers. La plupart des pays pour lesquels des données sont disponibles sont dotés de stratégies prévoyant de tester et d'évaluer les initiatives numériques en associant les utilisateurs (18 sur 29, 62 %). Certains recourent à des indicateurs de satisfaction (48 %) ou ont adopté des règles qui imposent d'associer les utilisateurs à la conception du service (48 %) ou à sa prestation (27 %) (OCDE, 2021[2]). L'utilisation de données et de technologies telles que l'intelligence artificielle pour anticiper les besoins des usagers et offrir des services personnalisés progresse également (graphique 9.5 et 9.6). Il est aussi établi que la prestation de services agile est un bon moyen d'offrir des services plus adaptés et de meilleure qualité. Dans ce modèle, des équipes pluridisciplinaires, disposant de données et d'objectifs clairs, sont mandatées pour améliorer les résultats pour les citoyens (De Seve, 2022[64]).

Les pouvoirs publics devraient continuer à faire preuve d'innovation dans l'utilisation qu'ils font des données et technologies pour concevoir des services publics adaptés et accessibles, en ligne et hors ligne. Les identités numériques portables peuvent accroître l'efficacité de la prestation de services parce qu'elles permettent aux usagers d'accéder aux services dans différents lieux et à différentes fins et garantissent que la qualité et la fiabilité du service seront les mêmes quelles que soient les modalités. La pandémie, qui s'est accompagnée d'une augmentation de l'utilisation des solutions d'identification numérique par les usagers dans le monde entier, a démontré à quel point il est important que les identités numériques soient fiables (OCDE, 2021[2]). Un modèle omnicanal peut aussi grandement améliorer l'accessibilité et l'inclusion, et garantir une expérience utilisateur fluide.

Apprentissage, innovation et adaptabilité

L'apprentissage, l'innovation et l'adaptabilité sont des atouts précieux de la gouvernance démocratique dans un environnement exposé aux crises. Face à des problèmes inédits et à la concomitance des crises, les institutions publiques doivent pouvoir évaluer dans la transparence la performance et les résultats des politiques et continuer à rechercher des moyens nouveaux et plus efficaces de servir le public. Dans l'idéal, ces dimensions de la gouvernance démocratique devraient leur permettre d'imaginer le moyen d'appréhender ces problèmes inédits et d'offrir des solutions.

Pendant la pandémie, les institutions publiques des pays de l'OCDE ont montré qu'elles étaient capables d'apprendre et de s'adapter (OCDE, 2021[2]). Pour autant, de manière générale, la population ne les juge pas innovantes. En moyenne dans la zone OCDE, seulement 38 % de la population estiment qu'elles amélioreraient un service de mauvaise qualité en réaction à des demandes du public ou mettraient en œuvre une idée innovante (OCDE, 2022[3]). Cette perception a un impact significatif sur les niveaux de confiance : les personnes qui ont confiance dans la capacité du secteur public à innover sont beaucoup plus susceptibles de faire confiance aux fonctionnaires (graphique 2.6).

Les pouvoirs publics doivent disposer d'outils pour repérer les faiblesses et améliorer la conception des politiques. Les systèmes de suivi et d'évaluation constituent la « boucle de retour d'information » permettant aux pouvoirs publics d'avoir une idée de la qualité de leurs politiques et de leur action. En période de crise, l'étendue et la durée de la délibération démocratique étant souvent restreintes, l'évaluation des politiques est aussi un moyen de

renforcer la redevabilité et de garantir une « légitimité fondée sur les résultats » en l'absence de « légitimité fondée sur les contributions des parties prenantes » (Bekker, Ivankovic et Biermann, 2020[65]). Toutefois, en temps de crise, les systèmes de suivi et d'évaluation sont à la fois plus difficiles à mettre en œuvre et moins prioritaires pour des institutions déjà très sollicitées. Ce scénario s'est produit pendant la pandémie de COVID-19 : il est possible que les pays aient fait un moindre usage des évaluations *ex ante* (réalisées avant l'entrée en vigueur d'une mesure) pour pouvoir accélérer l'adoption de mesures exceptionnelles. Ils ont le plus souvent privilégié les évaluations *ex post*, réalisées par des acteurs extérieurs au pouvoir exécutif, comme les institutions supérieures de contrôle des finances publiques (OCDE, 2022[66]).

Dans un contexte de crises multiples, les pouvoirs publics vont devoir trouver de nouveaux moyens de produire des données, de repérer les faiblesses et d'améliorer leur action. Durant la pandémie, les pays de l'OCDE ont fait une plus grande utilisation de méthodes de synthèse des données et ont eu recours à des techniques innovantes pour l'évaluation et la collecte de données. Le ministère de la Santé de l'État de Victoria, par exemple, a fait appel à des méthodes d'évaluation rapide pour examiner 15 mesures adoptées pendant la pandémie de COVID-19 (Gawaya, Terrill et Williams, 2022[67]). Ces méthodes permettent d'obtenir des informations dans un laps de temps plus compatible avec la rapidité avec laquelle les décisions doivent être prises en période de crise.

Les pouvoirs publics devraient exercer une surveillance de meilleure qualité sur l'innovation dans le secteur public et la piloter. L'innovation peut être vue comme la mise en œuvre d'une nouveauté dans le but d'obtenir un résultat (OCDE, 2017[68]). C'est un outil utilisé pour rechercher des solutions face à des chocs ou à des problèmes inédits. Il est indispensable de mieux mesurer les capacités d'innovation dans le secteur public afin de repérer les opportunités à exploiter et points faibles à surmonter pour réussir la mise en place de pratiques innovantes (Kaur et al., 2022[69]). Même en l'absence d'indicateurs rigoureux, il est possible de renforcer ces capacités. Dans ce cas, les pouvoirs publics investissent en amont afin de s'assurer que les capacités nécessaires seront disponibles pour réagir à une crise. Ils pourraient utiliser les audits pour repérer les possibilités d'innovation, se doter de compétences dans des domaines comme la prospective stratégique ou les sciences comportementales, élaborer des stratégies pour l'innovation dans le secteur public et créer des incubateurs.

Le partage et l'utilisation de données au sein de l'administration favorisent l'apprentissage et l'innovation dans le secteur public. La possibilité d'accéder aux données et de les partager sans délai, y compris entre secteurs et niveaux d'administration, peut permettre aux pouvoirs publics de se préparer et d'être prêts à affronter les crises (OCDE, 2021[70]). L'instauration de cadres de gouvernance des données régissant l'accès et le partage jette les bases nécessaires pour élaborer des politiques fondées sur des données et des services centrés sur l'usager. L'amélioration de la réponse aux crises à venir passe par la création de mécanismes de gouvernance des données interopérables et par une amélioration de la préparation, de la fiabilité et de l'accessibilité des données, y compris des données ouvertes. Le renforcement de la gouvernance des données suppose aussi d'adopter des mesures pour que la gestion des données inspire davantage confiance, à savoir de garantir que les avantages et les risques sont soupesés, que des processus, contrôles et outils appropriés sont en place pour garantir l'éthique, la transparence et la protection des données à caractère personnel.

Coopération internationale et multilatéralisme

Les régimes démocratiques peuvent exploiter leurs atouts en matière de coopération internationale afin d'améliorer la gestion des crises transfrontalières, à commencer par le changement climatique. Bon nombre d'institutions multilatérales ont été créées au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, laquelle avait menacé l'existence même de la démocratie. L'OCDE est l'une d'elles. Pour prévenir et gérer les crises contemporaines, qui ont une dimension transfrontalière et des effets en chaîne, il importe que les pays démocratiques adoptent des pratiques de gouvernance favorables à une implication multilatérale plus efficace. Il leur faut en particulier assurer une meilleure coordination des affaires multilatérales au sein de l'administration, notamment une meilleure coordination horizontale et verticale entre les organismes nationaux compétents en matière de politique internationale ; instaurer des mécanismes pour favoriser la cohérence de l'action publique ; et développer la capacité des fonctionnaires à raisonner dans une optique mondiale (OCDE, 2023[5]).

Il est important de mieux comprendre l'impact au niveau transnational pour faciliter la coopération et atténuer le risque d'effets en chaîne. L'économie mondiale étant plus interconnectée que par le passé, les politiques menées par un pays peuvent avoir des retombées sur d'autres. Cet impact au niveau transnational peut se retrouver au niveau des flux financiers, des échanges, des migrations, des transferts de connaissances et des émissions de carbone. Si les pays ne se soucient que de leurs intérêts nationaux, leurs politiques peuvent avoir des répercussions négatives à l'extérieur de leurs frontières. De nouvelles données montrent que des progrès sont nécessaires dans ce domaine (OCDE, à paraître[71]). L'analyse d'impact au niveau transnational est obligatoire dans moins de la moitié des pays pour lesquels des données sont disponibles (5 sur 12) (graphique 4.5). Un tiers des pays (4 sur 12) seulement utilisent des indicateurs et autres données disponibles pour assurer un suivi de ces impacts (graphique 4.16). Les pouvoirs publics peuvent se mobiliser davantage pour faciliter la communication et agir contre ces impacts transnationaux, de même que pour les réduire en utilisant les instruments, informations et données dont ils disposent.

Les pouvoirs publics peuvent aussi renforcer la coopération réglementaire internationale. La coopération réglementaire internationale permet aux autorités publiques de travailler ensemble sur des problèmes communs et d'apprendre les unes des autres. En juin 2021, l'OCDE a adopté une recommandation pour accompagner les pays dans ce domaine. Cette recommandation comprend trois axes : adopter une démarche de coopération réglementaire internationale à l'échelle de l'ensemble de l'administration ; prendre en compte la coopération réglementaire internationale à tous les stades du processus national d'élaboration des règles ; coopérer au niveau international (OCDE, 2020[72]). Sur 38 pays de l'OCDE, seuls 5 (14 %) ont adopté une démarche de coopération réglementaire internationale à l'échelle de l'ensemble de l'administration, même si 23 (61 %) ont adopté des politiques partielles (graphique 1.10). Ces politiques partielles peuvent être très ambitieuses, mais ne concerner que certaines régions ou certains secteurs. Neuf pays sur 38 (24 %) ne sont dotés d'aucune politique en matière de coopération réglementaire internationale (graphique 1.10 et graphiques 5.9 et 5.10, chapitre 5).

Renforcer les principales compétences nécessaires à la gestion des crises

Dans un environnement plus exposé aux crises, les pouvoirs publics doivent renforcer les compétences et instruments indispensables pour garantir la cohérence stratégique, réduire les chocs économiques et protéger les plus vulnérables. Ils doivent rester à l'écoute

des besoins des citoyens et savoir les aider à affronter les chocs. Cette section porte sur les compétences essentielles que sont la prospective stratégique et la cohérence, la gestion des finances publiques, la planification et la fourniture d'infrastructures publiques, les marchés publics, la gestion de crise et la gestion du service public. Comme expliqué dans le Panorama des administrations publiques 2021 (OCDE, 2021[2]), il est capital que les pouvoirs publics conservent la capacité d'intervenir à grande échelle et rapidement et ils doivent pour cela disposer d'une réserve de ressources flexibles. En présence de crises multiples, il faut en outre qu'ils aient la capacité de gérer des problèmes complexes et imbriqués, selon des calendriers différents, tout en tenant compte des conséquences sur différentes catégories de la population.

Graphique 1.10. **La plupart des pays de l'OCDE n'ont adopté qu'une démarche partielle en matière de coopération réglementaire internationale**

Pays de l'OCDE dotés d'une démarche de coopération réglementaire internationale à l'échelle de l'administration ou d'une approche transsectorielle, 2021

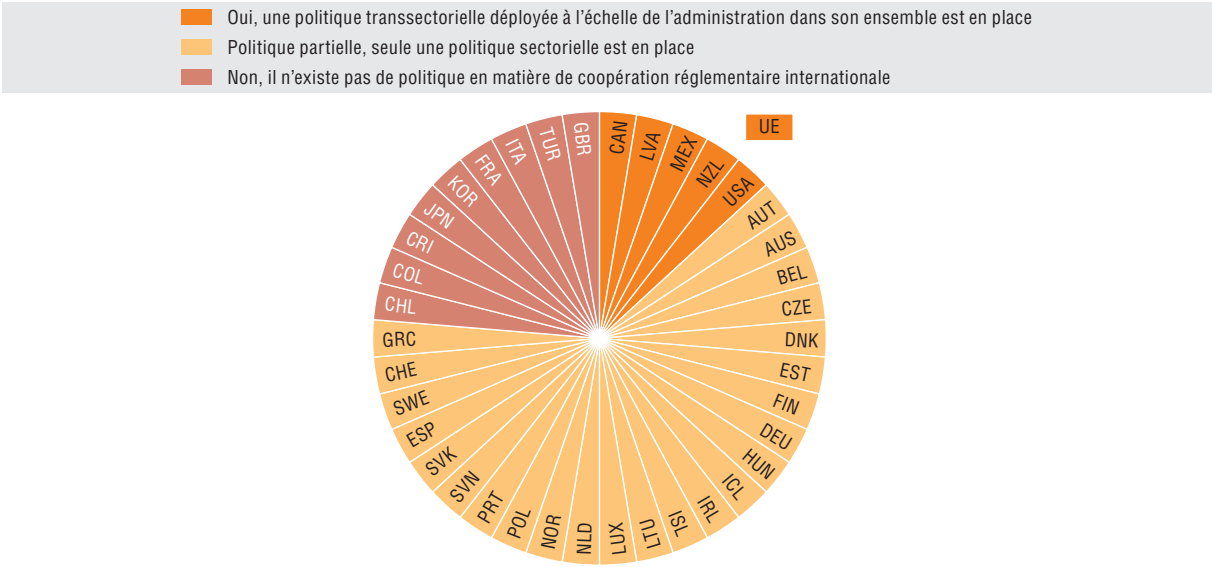

Note : Le Royaume-Uni est considéré ici comme n'ayant pas de stratégie de coopération réglementaire internationale à l'échelle de l'administration dans son ensemble, mais il a adopté une politique nationale depuis la dernière mesure, en janvier 2021.

Source : OCDE (2021[73]), Enquête sur les Indicateurs de l'OCDE relatifs à la politique et à la gouvernance réglementaires (iREG).

StatLink https://stat.link/slh924

Prospective stratégique et cohérence de l'action publique

En présence de crises, la définition de priorités et la cohérence de l'action publique deviennent encore plus nécessaires. Dans un environnement fait de crises régulières, il devient difficile pour les pouvoirs publics de répondre aux besoins urgents à court terme tout en restant concentrés sur leurs principales priorités à long terme et en gérant les arbitrages à effectuer entre les divers domaines de l'action publique et les interactions entre ces domaines. Le danger, souligné par certains, serait que la multiplication des crises n'entrave la capacité des pouvoirs publics à agir pour atteindre leurs objectifs à long terme (Laybourn, Throp et Sherman, 2023[23]), ce qui compromettrait leur fiabilité aux yeux des citoyens et la confiance à l'égard des institutions.

Les organes des centres de gouvernement ont un rôle clé à jouer parce qu'il leur revient de concilier réponse aux crises, planification à long terme et coordination concernant les sujets transversaux. Le centre de gouvernement est la structure qui est au service du Premier

ministre et du Conseil des ministres (ex. : le cabinet du Premier ministre ou du président). Pendant la pandémie de COVID-19, les tâches et attributions des centres de gouvernement en matière de coordination se sont accrues (OCDE, 2021[74]). De premières données montrent que cette évolution s'est confirmée ensuite : entre 2019 et 2023, beaucoup de centres de gouvernement ont vu l'éventail de leurs attributions et de leurs domaines de compétence s'élargir, tandis que leurs activités de coordination interministérielle et les effectifs affectés à ces tâches augmentaient également (OCDE, à paraître[75]). Ces trois dernières années, ils se sont aussi davantage investis dans la gestion de crise, souvent en faisant appel à des ressources humaines spécifiques pour des missions temporaires.

Les centres de gouvernement vont devoir aider les pouvoirs publics à remplir leur mission, en conciliant intervention face aux crises et planification stratégique à l'échelle de l'administration dans son ensemble. En 2023, leurs priorités englobent l'inflation, la sécurité nationale, le climat, l'énergie et la biodiversité (OCDE, à paraître[75]), autant d'enjeux complexes et parfois contradictoires. La préparation, la planification et la définition de priorités influent sur la qualité de la riposte aux crises et sur la capacité de continuer d'œuvrer pour la réalisation d'objectifs à long terme. Ainsi, grâce à sa stratégie d'évaluation des risques et à son approche coordonnée, le Luxembourg avait détecté le risque de pandémie de grippe avant la survenue du COVID-19, si bien qu'il lui a été plus facile d'agir pour atténuer la crise (OCDE, 2022[76]).

La capacité à concilier des objectifs inscrits dans différents horizons temporels et relevant de différents domaines d'action dépendra de l'aptitude à garantir la cohérence des politiques. Bien souvent, les causes des crises et les solutions à leur apporter impliquent de nombreux domaines de l'action publique. Ainsi, le budget public consacré à des mesures qui favorisent la production et la consommation d'énergie fossile a quasiment doublé en 2021 (OCDE, 2022[77]), en raison, entre autres, des plans de soutien adoptés face au COVID-19. Ces mesures nuisent à l'action internationale contre le changement climatique. Les pouvoirs publics doivent faire appel à des outils plus systémiques pour garantir la cohérence des mesures entre différents domaines d'action. Sur les 12 pays de l'OCDE pour lesquels des données sont disponibles, 11 (92 %) se sont formellement engagés à garantir la cohérence de l'action pour le développement durable et neuf (75 %) sont dotés d'une institution chargée de veiller à cette cohérence (OCDE, à paraître[71]).

Toutefois, garantir la cohérence des politiques et définir des stratégies à long terme au-delà de 2030 demeure difficile. Y parvenir suppose une fonction publique dotée d'outils permettant d'affronter simultanément de multiples défis mondiaux, connectés les uns aux autres et susceptibles d'avoir des effets dans le futur (ex. : prospective stratégique, réflexion systémique, élaboration de scénarios, outils de modélisation, analyses d'impact, entre autres). **La prospective stratégique sera de plus en plus indispensable à la gestion du long terme.** La prospective stratégique est une pratique bien établie, qui permet de percevoir et d'interpréter l'avenir tel qu'il s'exprime dans le présent et d'agir en conséquence. Dans ses études pays, l'OCDE constate que même s'il existe des ressources pour appliquer la prospective stratégique au sein de l'administration, ces ressources sont souvent fragmentées et la prospective stratégique n'est pas utilisée pour la formulation des politiques. Lorsqu'elle est employée, on observe souvent une incapacité à communiquer et à produire des informations prospectives pour les équipes dirigeantes, de même qu'une méconnaissance des applications et des avantages de la prospective stratégique (OCDE, 2022[78]). Il en résulte des obstacles à l'utilisation d'informations sur les futurs dans

la formulation des politiques. Le modèle de gouvernance de l'innovation d'anticipation mis au point par l'OCDE a pour but de surmonter ces obstacles. Il explore la manière dont les informations sur les futurs possibles et les informations prospectives pourraient être reliées à la prise de décision et aux fonctions essentielles de l'administration (Tõnurist et Hanson, 2020[79]). Les pouvoirs publics doivent aussi examiner régulièrement les tendances émergentes et rechercher le moyen d'en tenir compte dans leur planification stratégique. À titre d'exemple, la Nouvelle-Zélande examine la manière de mieux utiliser les informations sur le long terme dans le cycle de planification des politiques publiques (OCDE, 2023[80]).

Finances publiques résilientes

Les pouvoirs publics doivent être dotés de cadres de gestion des finances publiques crédibles pour susciter la confiance dans leur gouvernance budgétaire et doivent ménager une marge budgétaire suffisante pour financer des mesures en cas de crise si nécessaire. Les processus et la gouvernance budgétaires sont examinés dans le chapitre 6. Chacune des crises survenues ces dernières années a montré combien il est important de veiller à la résilience des finances publiques. Les pays doivent pouvoir financer des dépenses élevées et imprévues, par exemple à la suite d'une catastrophe naturelle de grande ampleur, afin de soutenir un secteur sinistré ou de remédier aux conséquences d'une pandémie. Toutefois, l'endettement des pays de l'OCDE s'est nettement alourdi ces dernières années (graphique 10.10).

Il est indispensable que des règles budgétaires adaptées soient en place. Pratiquement tous les pays de l'OCDE font appel à des règles budgétaires. Les plus courantes encadrent le solde budgétaire et le niveau d'endettement. Vingt pays appliquent des règles qui visent le solde budgétaire nominal en s'appuyant sur une base juridique et six s'appuient sur une base politique. Vingt-deux pays appliquent des règles qui visent le solde budgétaire structurel en s'appuyant sur une base juridique et trois s'appuient sur une base politique. Vingt pays plafonnent le niveau d'endettement sur une base politique (OCDE, 2022[81]). Pendant la pandémie de COVID-19, plusieurs pays ont enfreint ou suspendu leurs règles budgétaires et programmes budgétaires pluriannuels pour pouvoir financer de vastes plans de soutien budgétaire discrétionnaires. Certains pays saisissent maintenant l'occasion offerte par la crise pour examiner les changements à apporter à leur cadre budgétaire. Ces questions sont déjà au centre des préoccupations de certaines institutions, par exemple dans le cadre de l'actuelle réforme de la gouvernance économique européenne (Commission européenne, 2023[54]).

Il faut aussi que les pays repèrent et gèrent leurs risques budgétaires (les causes qui peuvent les conduire à s'écarter sensiblement des prévisions budgétaires). Ces risques peuvent résulter d'événements dont ils n'ont pas la maîtrise, comme des chocs macroéconomiques, mais aussi d'activités des pouvoirs publics, par exemple dans le cas où ils consentent des prêts ou des garanties élevés alors qu'il existe une forte probabilité que le prêt ne soit pas remboursé ou que la garantie soit exercée. Des procédures de gestion des risques budgétaires sont en place dans 75 % des pays de l'OCDE (OCDE, 2022[81]). Toutefois, l'exhaustivité du repérage des risques et l'efficacité de leur suivi sont très variables d'un pays à l'autre. L'OCDE a récemment invité ses membres à renforcer leurs mécanismes de détection, d'analyse et de gestion des risques budgétaires (Moretti, Boucher et Giannini, 2021[82]), formulant notamment des orientations pour une gouvernance plus prudente en matière de prêts et de garanties (Moretti, Braendle et Leroy, 2021[83]).

Soumettre les prévisions macroéconomiques du gouvernement au contrôle d'une institution budgétaire indépendante voire en déléguer l'établissement à cette institution est un moyen d'accroître sensiblement la crédibilité de la stratégie du gouvernement et la résilience des finances publiques. Le nombre d'institutions budgétaires indépendantes a fortement augmenté depuis la crise financière mondiale, si bien qu'il en existe maintenant dans 29 pays de l'OCDE sur 38 (graphique 6.7). Dans la majorité des pays, ces institutions ont pour rôle d'approuver des prévisions officielles (11 pays sur 29, soit 38 %) ou de les contrôler (12 pays sur 29, soit 41 %). Dans trois des 29 pays (10 %), il revient à cette institution de produire les prévisions macroéconomiques officielles (OCDE, 2021[84]). Aux Pays-Bas, le Bureau central de planification, qui fait office d'institution budgétaire indépendante, fournit des prévisions directement au gouvernement. En Suède, au Royaume-Uni et aux États-Unis, l'institution budgétaire indépendante publie son évaluation du réalisme des prévisions budgétaires du gouvernement.

Les mécanismes de gestion des finances publiques et de budgétisation visant à lutter contre la crise climatique pourraient être mieux utilisés. Le nombre de pays recourant à la budgétisation verte a augmenté rapidement, passant de 14 pays sur 35 (41 %) en 2021 à 24 sur 36 (66 %) en 2022 (graphique 6.1). Les pays de l'OCDE continuent de faire une grande utilisation de méthodes et outils de budgétisation verte et ont également renforcé le cadre institutionnel de la budgétisation verte (graphique 1.11, voir également le graphique 6.2 dans le chapitre 6). Il reste cependant possible d'améliorer la redevabilité et la transparence. Les pays ne font pas couramment usage de pratiques telles que l'association de la société civile, le suivi de la budgétisation verte ou la présentation d'une déclaration de budget vert au parlement.

Graphique 1.11. **La budgétisation verte est maintenant répandue mais pourrait être plus efficace**

Indice de budgétisation verte calculé par l'OCDE, 2022

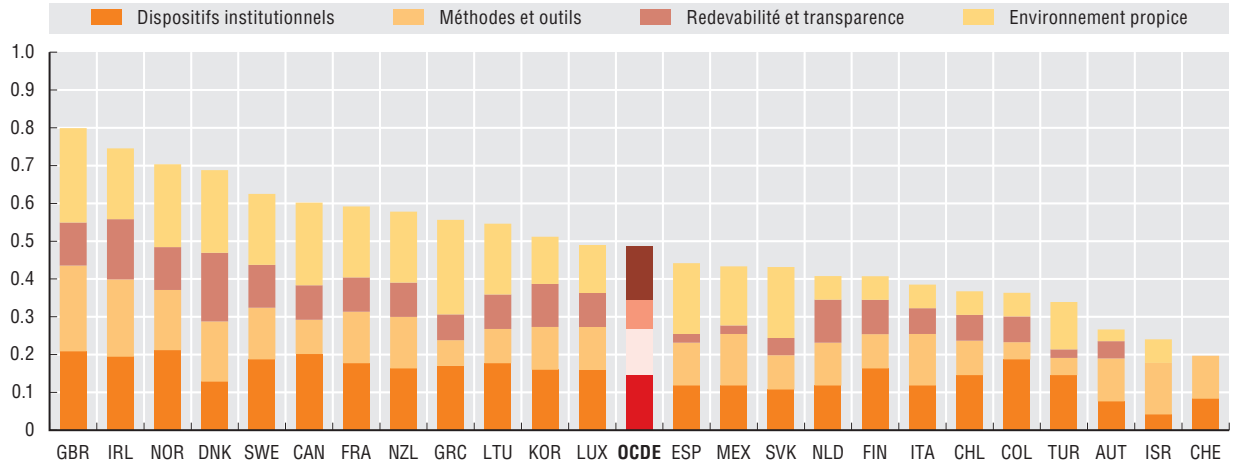

Note : Indice de budgétisation verte 2021 actualisé pour tenir compte des changements de pratiques. Seules les données se rapportant aux pays de l'OCDE qui ont introduit la budgétisation verte sont présentées.

Source : OCDE (2022[85]), Enquête de l'OCDE sur la budgétisation verte.

StatLink https://stat.link/hntl0f

Les pouvoirs publics pourraient aussi renforcer la résilience de leurs finances publiques aux événements climatiques importants et graves. En 2022, les catastrophes naturelles, dont beaucoup étaient imputables au changement climatique, ont entraîné des pertes

économiques évaluées à 313 milliards USD à l'échelle mondiale (AON, 2023[86]). L'OCDE a mis au point un cadre intégré pour aider les pouvoirs publics à se doter de stratégies financières intégrées, coordonnées avec les évaluations des risques budgétaires, afin de s'assurer de la résilience de leurs finances publiques aux risques liés au climat (OCDE, 2022[87]). S'agissant des événements climatiques fréquents mais de faible ampleur (ex. : inondations ou sécheresses locales), les gouvernements qui disposent d'une souplesse et de capacités budgétaires devraient constituer une réserve pour imprévus à vocation générale pour financer l'aide en cas de catastrophe. S'agissant des catastrophes peu fréquentes mais graves, un fonds de réserve est plus approprié (en fonction de la facilité et du coût de l'accès au financement de la dette publique). Les cadres budgétaires pour les situations d'urgence doivent permettre de redéployer rapidement les fonds pour financer les besoins immédiats consécutifs à une catastrophe. À titre d'exemple, la stratégie financière de la Colombie fait de ce redéploiement un outil pour financer les risques caractérisés par une fréquence élevée mais des pertes faibles et pour pourvoir aux besoins à la suite d'une catastrophe d'origine climatique (Ministère des Finances et du Crédit public (Colombie), 2021[88]). Les pouvoirs publics peuvent aussi faire appel à des mesures de bilan pour accroître l'offre d'assurance abordable et réduire les besoins de financement public à la suite d'une catastrophe. L'Australie par exemple a mis en place un fonds de réassurance garanti par l'État pour l'indemnisation des dommages liés aux cyclones et aux inondations qui en découlent (OCDE, 2022[87]).

Planifier et offrir une infrastructure publique résiliente

La gouvernance des infrastructures va jouer un rôle central dans la lutte contre la crise climatique et pour garantir la continuité des services lors d'autres chocs. Pour atteindre l'objectif de neutralité en 2050, il faudra porter l'investissement annuel total dans le secteur de l'énergie de 2 300 milliards USD ces dernières années à 5 000 milliards USD à l'horizon 2030 (AIE, 2021[89]). Dans le même temps, les actifs d'infrastructure et leur fonctionnement seront de plus en plus exposés aux effets du changement climatique, ce qui aura une incidence directe sur l'offre de services publics. La création d'infrastructures fiables, durables et résilientes nécessitera de réaligner la planification des infrastructures et les processus de mise en service. Un investissement dans les infrastructures optimal et permettant d'obtenir les résultats recherchés passe par des capacités institutionnelles robustes, des processus adaptés et une évaluation solide.

Le chapitre 8 porte sur la manière dont les pouvoirs publics planifient et gèrent la mise en place d'infrastructures publiques. L'objectif est de sélectionner les bons projets, de veiller à ce qu'ils soient efficients, abordables et représentent une bonne utilisation des ressources pour le secteur public et les utilisateurs finals. Une approche de la planification et de la gestion des infrastructures reposant sur le cycle de vie prend en compte la performance, les coûts et avantages des infrastructures à toutes les étapes du cycle de vie, depuis la planification, la définition de priorités et le financement jusqu'au démantèlement en passant par la conception, l'achat, la construction, la mise en service et la maintenance. Une telle approche est un moyen d'optimiser les actifs et d'en renforcer la résilience.

Parmi les indicateurs de l'OCDE sur la gouvernance des infrastructures, celui qui porte sur les infrastructures durables du point de vue de l'environnement et résilientes au changement climatique fournit une vue d'ensemble des différentes dimensions de la gouvernance assurant leur durabilité et leur résilience. Les valeurs de l'indicateur par pays sont comprises entre 0.19 et 0.93 (0 et 1 correspondant aux valeurs minimale et maximale

possibles) et la moyenne de l'OCDE s'établit à 0.52 (graphique 1.12, voir aussi le graphique 8.7 dans le chapitre 8). Bien que les pays aient adopté certaines bonnes pratiques, ils peuvent faire nettement mieux pour chacune des cinq dimensions examinées. Ainsi, alors que 63 % des pays pour lesquels des données sont disponibles (17 sur 27) exigent qu'une analyse d'impact évalue les émissions potentielles d'un projet d'infrastructure de transport, 44 % seulement (12 sur 27) utilisent systématiquement les résultats pour sélectionner ou classer les projets par ordre de priorité. Moins de la moitié (12 sur 26, soit 46 %) exigent que des mesures d'adaptation au changement climatique soient prises en compte au stade de la conception de ces infrastructures. Seulement 35 % (9 sur 26) se fondent systématiquement sur des critères de résilience climatique pour sélectionner les projets et les classer par ordre de priorité (voir également le graphique 8.7 et le tableau 8.8).

Graphique 1.12. **Les pouvoirs publics ont des progrès à accomplir concernant la création d'infrastructures durables du point de vue de l'environnement et résilientes au changement climatique**

Indicateur de l'OCDE sur la gouvernance des infrastructures - infrastructures durables du point de vue de l'environnement et résilientes au changement climatique, 2022

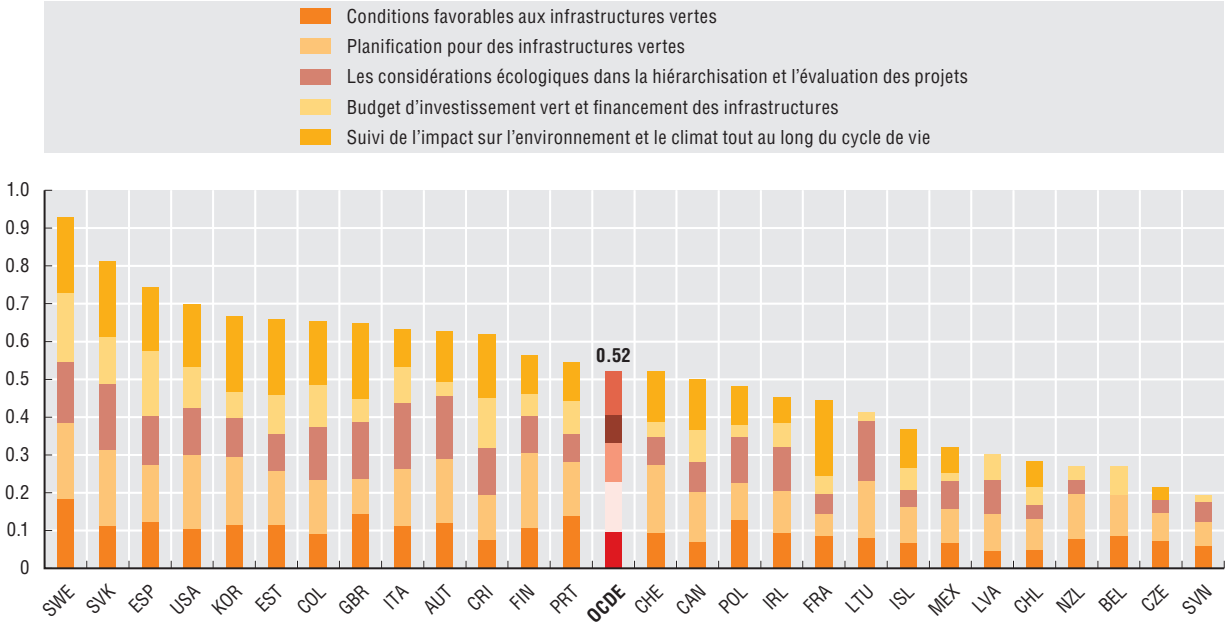

Note : Les scores peuvent aller de 0 à 1. Les données concernant l'Allemagne, l'Australie, la Grèce, le Japon, le Luxembourg, la Norvège et la Türkiye ne sont pas disponibles. Les données concernant la Belgique sont basées sur les réponses de la Flandre uniquement. Les données relatives à la Belgique (Flandre) ne sont pas complètes pour cet indicateur. Le graphique ne comprend que les sous-rubriques pour lesquelles on dispose de données complètes (les scores de la Belgique [Flandre] ne sont pas pris en compte dans la moyenne de l'OCDE). Une note méthodologique complète figure dans le chapitre 8, section « Développer des infrastructures vertes, résilientes et propres ».

Source : OCDE (2022[90]), Enquête sur la gouvernance des infrastructures – Partie V : Développer des infrastructures durables du point de vue de l'environnement et résiliente au changement climatique ; OCDE (2022[91]), Enquête sur les indicateurs de la réglementation.

StatLink https://stat.link/jq4vxl

Les États doivent veiller à ce que les infrastructures publiques, en particulier les infrastructures essentielles, soient résilientes aux risques, y compris climatiques. Des chocs tels que les catastrophes naturelles, les événements météorologiques extrêmes et les crises sanitaires pourraient devenir plus fréquents et/ou s'intensifier sous l'effet de la crise climatique, si bien que les actifs et réseaux d'infrastructure seront exposés à un risque de dommages et de perturbations. Ce risque est accentué par les problèmes de gouvernance

courants tels que le vieillissement et la mauvaise maintenance des infrastructures. Entretenir la résilience des infrastructures est indispensable pour absorber les chocs et garantir la qualité des services.

Pour assurer la résilience des infrastructures existantes, les pays pourraient faire davantage appel à des solutions de gestion d'actifs innovantes et durables. En collectant des données de meilleure qualité sur la performance des infrastructures et en les utilisant pour alimenter les systèmes de gestion de l'information, ils pourraient prendre des décisions plus éclairées en matière de gestion de leurs actifs. Pour entretenir la résilience des infrastructures au fil du temps, ils peuvent assurer un suivi des actifs à différentes étapes de leur cycle de vie à l'aune de normes de performance et adopter des régimes d'application pour garantir le respect de ces normes. Par exemple, 58 % des pays de l'OCDE (15 sur 26) disposent de mécanismes pour suivre et atténuer les risques environnementaux et climatiques pendant le fonctionnement, la maintenance et le déclassement des actifs (OCDE, à paraître[92]).

Utiliser les marchés publics pour renforcer la résilience des chaînes d'approvisionnement du secteur public

Les politiques en matière de marchés publics devraient permettre de renforcer la résilience des chaînes d'approvisionnement du secteur public, en particulier pour l'approvisionnement en biens et services essentiels, tout en étant au service d'un système d'échanges international ouvert. Le chapitre 7 est consacré aux marchés publics. Les chaînes d'approvisionnement sont de plus en plus mondialisées et interdépendantes. Si ce mouvement a permis des gains de productivité et une baisse des prix de production, il a aussi accru l'exposition des acheteurs publics aux risques de perturbation des chaînes d'approvisionnement. Les crises récentes l'ont démontré de façon flagrante, l'approvisionnement en biens essentiels tels que le matériel médical et l'énergie ayant été menacé. Il est important que les stratégies d'achat public gèrent ces risques d'une manière favorable à un système d'échanges ouvert. Les pouvoirs publics adoptent diverses stratégies pour accroître la résilience des chaînes d'approvisionnement du secteur public, notamment des stratégies de gestion des risques visant à sécuriser l'approvisionnement en biens et services essentiels (OCDE, 2020[93]). Une meilleure connaissance des chaînes d'approvisionnement peut aider les acheteurs publics à repérer, hiérarchiser et gérer les risques qui les menacent (OCDE, 2020[93]). Toutefois, en 2018, seulement 52 % des pays de l'OCDE pour lesquels des données étaient disponibles étaient dotés d'une stratégie pour évaluer, prévenir et atténuer les risques liés aux marchés publics (OCDE, 2022[94]).

Pour garantir la résilience des chaînes d'approvisionnement du secteur public et l'accès aux biens essentiels dans un contexte d'ouverture aux échanges, il est par exemple envisageable de diversifier les fournisseurs et d'améliorer la coopération transfrontalière (OCDE, à paraître[95]). La coopération internationale en matière de marchés publics (ex. : les accords visant à partager des biens essentiels, à organiser des procédures d'achat communes ou à éviter les restrictions aux exportations) peut faciliter le partage de biens et services et éviter que les pays se fassent concurrence pour les acheter (OCDE, à paraître[95]). Par exemple, l'initiative balte en matière de marchés publics, lancée en 2012, a abouti à la création d'un système d'achat centralisé commun à l'Estonie, à la Lettonie et à la Lituanie. L'objectif était de réduire les dépenses et de garantir la continuité de l'approvisionnement en médicaments et vaccins (Vogler et al., 2021[96]). Plus récemment, la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine a conduit l'UE à proposer de nouvelles règles pour que les États membres puissent acheter du gaz ensemble sur les marchés mondiaux (UE, 2022[97]).

Se repérer dans un enchevêtrement complexe de chaînes d'approvisionnement interconnectées pour gérer les risques d'approvisionnement exige des compétences avancées dans le domaine des marchés publics. En 2020, seulement 35 % des pays de l'OCDE avaient introduit une obligation de formation pour les agents chargés des achats (OCDE, 2023[98]). Beaucoup de pays proposent une formation facultative. C'est le cas de l'Autriche, où l'Académie des marchés publics forme le personnel pour garantir la qualité, la rentabilité et l'équité du processus de passation des marchés (OCDE, 2023[98]). Les pays peuvent aussi opter pour une collaboration avec des pôles de savoir pour améliorer les compétences. En 2020, 62 % des pays de l'OCDE avaient établi une collaboration avec des pôles de savoir pour la mise au point d'une formation, soit une hausse sensible par rapport à 2018, où ce pourcentage était de 39 % (OCDE, 2023[98]).

Les marchés publics peuvent aussi aider à réussir la transition verte. Ce thème est exploré dans le chapitre 7. Dans les pays de l'OCDE, les administrations utilisent de plus en plus leur pouvoir d'achat pour favoriser une plus grande prise en considération des choix et résultats environnementaux. Trente-deux des 34 pays de l'OCDE sondés (94 %) sont dotés d'un cadre d'action ou d'une politique en matière de marchés publics verts. Dans les deux tiers des pays, ce cadre a récemment été actualisé pour viser des secteurs à fort impact et évoluer vers des produits plus propres (graphique 7.3). Toutefois, seulement 12 pays sur les 32 (38 %) dotés d'une politique en matière de marchés publics verts, rendent compte de son impact et sont donc capables d'évaluer dans quelle mesure elle les aide à atteindre leurs objectifs de durabilité (graphique 7.6).

Gestion de crise

Les pouvoirs publics doivent adapter leurs stratégies et pratiques de gestion de crise afin de mieux affronter l'imprévu et d'accroître l'agilité de leurs systèmes. La gestion de crise traditionnelle, fondée sur des procédures opérationnelles types et sur les leçons tirées d'événements passés, n'est pas suffisante face à des chocs plus fréquents ou d'une ampleur inédite ou inattendue (OCDE, 2015[99]). Pour preuve, depuis 2017, 18 des 25 pays pour lesquels des données sont disponibles ont vécu, outre le COVID-19, au moins une crise majeure qu'ils n'étaient pas préparés à affronter (OCDE, à paraître[100]).

Premièrement, les pays doivent se doter de cadres de gouvernance solides pour gérer à la fois les crises classiques et les chocs plus complexes. Il est important d'associer plusieurs organismes et le secteur privé dans la gestion de crise et de mettre sur pied des mécanismes pour coordonner ces divers acteurs à l'échelon national comme international. Deuxièmement, ils doivent créer un réseau d'acteurs regroupant des compétences scientifiques multidisciplinaires et capable de fournir des informations faciles à comprendre à l'appui de la décision stratégique en période de crise. Il est essentiel de réduire la complexité en en distinguant les différentes composantes et de repérer les incertitudes afin de décrypter les situations d'urgence. Troisièmement, les responsables de la gestion de crise doivent pouvoir adopter des stratégies de communication de crise pour répondre aux attentes des citoyens. Enfin, les pouvoirs publics doivent former les professionnels et les responsables à la préparation à des crises complexes et à la gestion de ces crises. La plupart des pays de l'OCDE ont désormais intégré bon nombre de ces éléments fondamentaux dans leur système de gestion de crise (graphique 1.13) (OCDE[100]) à paraître). Néanmoins, face à un paysage du risque qui évolue, ils doivent impérativement, pour préserver la résilience nationale, veiller à ce que leurs capacités de gestion de crise conservent une longueur d'avance en faisant appel à l'amélioration continue, à la formation et à l'apprentissage.

Graphique 1.13. **Beaucoup de pays de l'OCDE étaient dotés des composantes essentielles d'un dispositif de gestion de crise avant la pandémie de COVID-19**

Nombre de pays de l'OCDE dotés d'un dispositif de gestion de crise, 2022

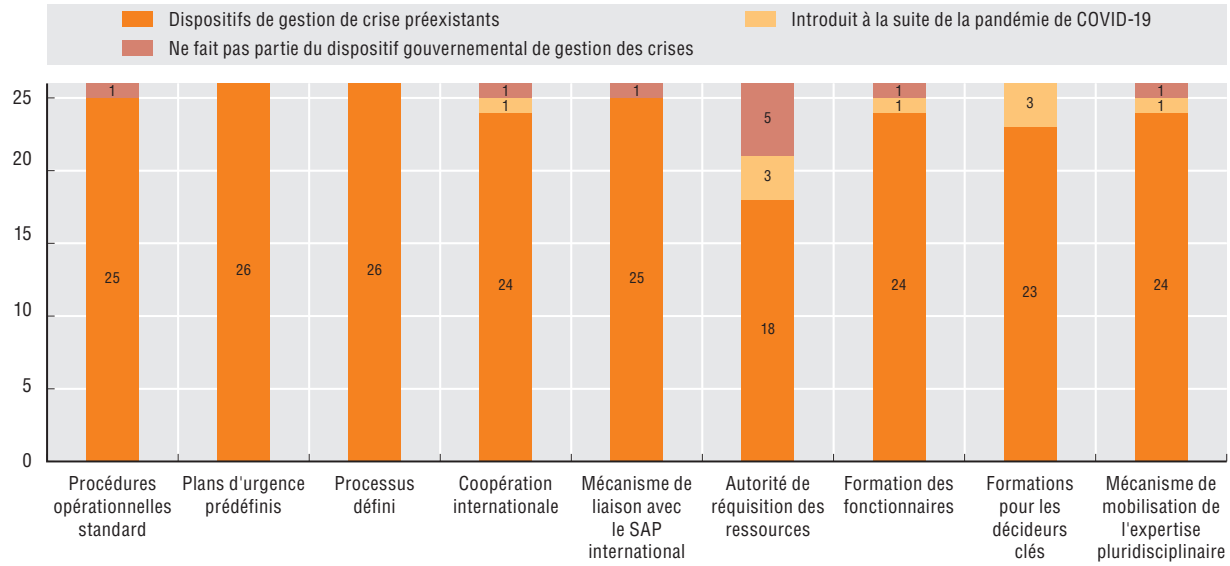

Note : Les données se rapportent à 26 pays de l'OCDE. La question posée était libellée ainsi : « Parmi les composantes suivantes, lesquelles étaient déjà intégrées au dispositif de gestion de crise de votre pays avant le COVID-19 ou ont été intégrées à votre dispositif à la suite du COVID-19 ? »

Source : OCDE (2022[101]), Questionnaire sur la gouvernance des risques majeurs.

StatLink https://stat.link/pcyxqk

Compétences et gestion de la fonction publique

Les pouvoirs publics devraient agir pour accroître l'agilité de leurs ressources humaines. Le chapitre 13 présente des données sur la gestion des ressources humaines de la fonction publique dans les pays de l'OCDE. Une fonction publique flexible, c'est-à-dire capable de s'adapter rapidement à des priorités qui évoluent et apparaissent rapidement, constitue une dimension centrale de l'avenir du service public (OCDE, 2021[102]). Selon l'OCDE, une fonction publique flexible présente trois caractéristiques : la mobilité, une culture de l'apprentissage et le recours à des modes de travail flexibles, dont le télétravail (OCDE, 2023[103]). Chacune de ces caractéristiques a fortement contribué à la résilience de la fonction publique pendant la pandémie de COVID-19. Dans la zone OCDE, la fonction publique a une occasion d'optimiser et de déployer de nouvelles pratiques prometteuses dans chacun de ces trois domaines et d'utiliser la flexibilité pour améliorer les performances dans une période qui s'annonce plus exposée aux crises.

La mobilité implique de donner aux fonctionnaires la possibilité de travailler dans différentes parties de la fonction publique. Une situation d'urgence comme la pandémie de COVID-19 a montré combien il est important qu'existent des mécanismes permettant de repérer rapidement les personnes qui disposent de certaines compétences et de les affecter au poste où elles sont le plus nécessaire. Au-delà des situations d'urgence, l'action publique étant confrontée à des défis qui se complexifient, la mobilité peut être précieuse pour aider les administrations publiques à placer les bonnes compétences au bon endroit et pour offrir dans le même temps au personnel des possibilités d'apprentissage et de perfectionnement précieuses. Une utilisation stratégique des instruments favorisant la mobilité peut fortement contribuer au renforcement de la résilience, des capacités et de l'innovation. Or, malgré

ces avantages, dans la majorité des administrations, la mobilité n'est ni obligatoire ni expressément recommandée (graphique 13.1).

Pour être résiliente, la fonction publique doit apprendre vite, s'adapter à un environnement qui évolue rapidement et acquérir des compétences en prospective et en résolution innovante des problèmes. Il faut à cette fin que s'instaure une culture de l'apprentissage, dans laquelle l'apprentissage est une démarche continue, qui se prolonge tout au long de la carrière et est attendue. L'apprentissage doit aussi être favorisé par des mécanismes incitatifs, tels que des possibilités de progression et un retour d'informations sur les performances. Pour qu'une culture de l'apprentissage s'instaure, il est important que l'encadrement considère la formation comme une priorité, crée des conditions propices à l'apprentissage formel et informel, et défende l'idée que la mobilité permet de se former. Des stratégies de formation sont en place dans la plupart des administrations publiques (graphique 13.3), mais elles ne reposent pas toujours sur des données ou sur une planification systématique suffisantes.

Les méthodes de travail flexibles dans l'espace (ex. : télétravail) ou dans le temps (ex. : travail à temps partiel) jouent un rôle décisif dans la résilience des ressources humaines de la fonction publique. La pandémie de COVID-19 a montré qu'il était important de permettre aux agents publics de travailler depuis n'importe quel lieu et n'importe quand pour satisfaire les besoins du public. La flexibilité des modes de travail repose sur divers outils grâce auxquels les agents peuvent moduler leurs horaires de travail et le lieu où ils travaillent en fonction de leurs préférences et de leurs contraintes. Ces outils sont essentiels pour attirer et retenir les compétences dont la fonction publique de demain aura besoin. Nombre d'entre eux sont déjà à la disposition des agents publics dans les pays de l'OCDE (graphique 13.6), mais rares sont ceux qui sont des droits établis (graphique 13.6).

Protéger face aux menaces qui pèsent sur les valeurs démocratiques

La gouvernance démocratique doit protéger la résilience démocratique des risques auxquels l'exposent la corruption, le manque d'intégrité, la mésinformation et la désinformation, et qui sont accentués en période de crise. Ces phénomènes menacent directement et parfois intentionnellement la confiance dans les institutions. Le chapitre 4 traite les questions liées à l'intégrité et à la gouvernance de l'action publique. Dans les pays de l'OCDE, il règne un grand scepticisme quant à l'intégrité des personnalités politiques. En moyenne, près de la moitié des personnes interrogées estiment qu'un haut responsable politique accorderait une faveur politique en contrepartie d'une offre d'emploi bien rémunéré dans le secteur privé (graphique 1.14). Ces risques peuvent être amplifiés en période de crise. La nécessité d'agir vite et la pression des circonstances peuvent conduire à assouplir les règles de gouvernance et de contrôle démocratiques. Certains acteurs peuvent alors en profiter pour exploiter les lacunes des systèmes d'intégrité publique dans leur propre intérêt. Il peut s'agir d'acteurs nationaux ou étrangers cherchant à exercer une influence indue ou à déstabiliser les démocraties pour des raisons stratégiques. Cette section porte sur les initiatives que doivent prendre les pays démocratiques pour se protéger de ces menaces.

Intégrité et lutte contre la corruption

Les pouvoirs publics doivent veiller à ce que les systèmes de gouvernance démocratique protègent et fassent respecter les « règles du jeu » de la démocratie. Dans les régimes démocratiques, on attend des élus et des agents publics investis de pouvoirs de décision importants qu'ils conçoivent des politiques publiques qui servent l'intérêt général. Pour

concevoir et appliquer des politiques, les pouvoirs publics ont besoin d'associer divers groupes d'intérêts et de prendre en compte les coûts et avantages des politiques en question pour ces groupes, raison pour laquelle le dialogue entre les parties prenantes intéressées et les pouvoirs publics sous la forme du lobbying et autres pratiques d'influence est une composante naturelle du processus démocratique (OCDE, 2010[104]).

Graphique 1.14. **L'idée qu'une influence indue s'exerce est répandue**

Part des répondants estimant qu'un responsable élu ou nommé accepterait ou refuserait une offre d'emploi bien rémunéré dans le secteur privé en contrepartie d'une faveur politique, moyenne non pondérée de l'OCDE, 2021

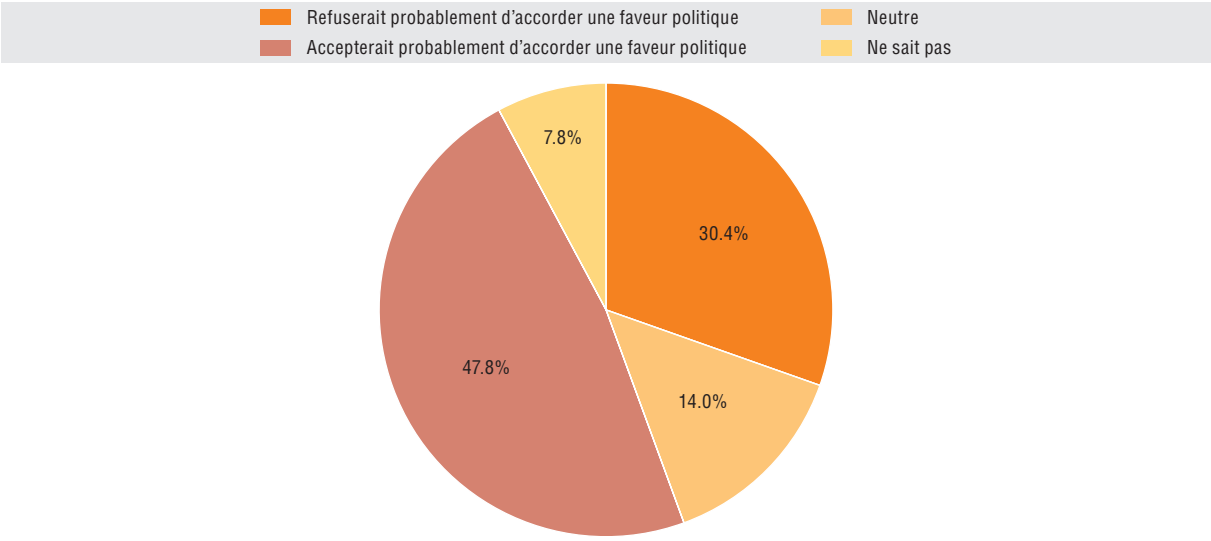

Note : Le graphique présente la moyenne non pondérée de l'OCDE des réponses à la question : « Si une personnalité politique se voyait proposer un emploi bien rémunéré dans le secteur privé en contrepartie d'une faveur politique, considérez-vous probable ou peu probable qu'elle refuse la proposition ? » L'Enquête de l'OCDE sur la confiance regroupe de la manière suivante les réponses formulées sur une échelle comportant 11 réponses possibles : 0-4 = faible/peu probable ; 5 = neutre ; 6-10 = élevé/probable. « OCDE » désigne la moyenne non pondérée des réponses des différents pays. Le Mexique et la Nouvelle-Zélande ne sont pas pris en compte dans le graphique parce que les répondants n'ont pas été interrogés sur la confiance à l'égard des autorités nationales. Pour de plus amples informations, il est possible de se reporter à la description de la méthode d'enquête à l'adresse : *www.oecd.org/fr/gouvernance/confiance-dans-les-pouvoirs-publics/*.

Source : Enquête de l'OCDE sur la confiance (*www.oecd.org/fr/gouvernance/confiance-dans-les-pouvoirs-publics/*) ; OCDE (2022[3]), Instaurer la confiance pour renforcer la démocratie : Principales conclusions de l'enquête 2021 de l'OCDE sur les déterminants de la confiance dans les institutions publiques, *https://doi.org/10.1787/f6a31728-fr*.

StatLink https://stat.link/rnbomz

La manière dont ces pratiques sont mises en œuvre est déterminante pour la résilience démocratique. Des pratiques abusives de lobbying et d'influence, par exemple la concentration de l'influence entre les mains de groupes qui défendent des intérêts catégoriels ou l'utilisation par ces groupes d'informations trompeuses pour défendre leurs propres intérêts ou manipuler l'opinion publique, nuisent à l'action publique. Les décisions relatives aux politiques publiques peuvent avoir des effets dommageables si les responsables politiques et les décideurs manquent aux règles sur l'intégrité et utilisent leur position pour servir les intérêts commerciaux ou politiques de certains groupes. De tels agissements peuvent entraîner une défiance à l'égard des institutions publiques et des processus démocratiques (OCDE, 2021[106]).

Les risques de corruption peuvent être plus grands en période de crise. La crise du COVID-19 a montré à quel point les pouvoirs publics sont exposés au risque d'influence indue. Les activités de lobbying liées à la pandémie ont sensiblement augmenté durant les premiers mois de la crise (OCDE, 2021[106]). Des inquiétudes ont été exprimées au sujet de

l'influence exercée par des groupes d'intérêts puissants sur les politiques liées au COVID-19, par exemple les achats de vaccins (Cour des comptes européenne, 2022[107]), et du manque de transparence de la réponse aux demandes d'accès aux informations qui auraient pu faire la lumière sur l'influence exercée par ces groupes d'intérêts sur les processus de décision essentiels (Médiateur européen, 2022[108] ; Médiateur européen, 2023[109]). Cette situation rappelle de précédentes crises, au cours desquelles les entreprises et acteurs concernés ont influé sur les mesures prises par les pouvoirs publics (OCDE, 2021[106]). De surcroît, dans beaucoup de pays, les pouvoirs publics ont mis en place des procédures spécifiques pour recueillir des avis scientifiques et techniques afin de définir des mesures et des plans de redressement. Les experts nommés peuvent certes fournir des informations crédibles et conférer une légitimité aux mesures adoptées, mais leur intervention comporte un risque sur le plan de l'intégrité en raison de possibles conflits d'intérêts non gérés.

Beaucoup de pays de l'OCDE ne disposent pas d'un arsenal complet pour empêcher la corruption dans les domaines du lobbying, du financement des partis et des conflits d'intérêts (graphique 1.15). Le lobbying est un domaine particulièrement peu encadré dans les pays de l'OCDE. En moyenne dans 28 pays de l'OCDE, 38 % seulement des règles classiques de protection contre le lobbying sont en place et 33 % sont réellement appliquées (voir les graphiques 4.8 et 4.9). Cette situation peut ouvrir la voie à l'exercice d'une influence indue sur l'élaboration de l'action publique. Les pays font mieux s'agissant de l'encadrement du financement politique, 66 % des critères et des règles étant en place et 55 % étant appliqués dans la pratique (graphiques 4.10, 4.11 et 4.12), ce qui laisse penser que le risque que les entreprises obtiennent des avantages en participant au financement de campagnes et partis est comparativement plus faible. Pour ce qui est de la protection contre les conflits d'intérêts, la réglementation des pays de l'OCDE remplit en moyenne 76 % des critères, mais leurs pratiques n'en remplissent que 33 % (graphiques 4.4, 4.5 et 4.6). Malgré une réglementation exigeante, beaucoup de pays ne vérifient souvent pas si les déclarations d'intérêts et de patrimoine ont été déposées ou appliquent des procédures peu fiables pour en vérifier le contenu.

Les risques qui pèsent sur l'intégrité sont amplifiés lorsque des régimes étrangers, en particulier des régimes non démocratiques, cherchent à déstabiliser les démocraties à travers, entre autres, des campagnes de désinformation, un financement politique mal intentionné et une ingérence dans la politique intérieure à travers des pratiques de lobbying occultes. Dans un monde plus numérique et interconnecté que par le passé, ces pratiques sont de plus en plus répandues et constituent une menace pour la résilience démocratique, en particulier en période de crise.

Pour protéger la résilience démocratique face aux risques d'influence indue et d'ingérence de l'étranger, les pouvoirs publics vont devoir prendre des mesures qui se renforcent mutuellement. Premièrement, ils vont devoir renforcer l'intégrité et la transparence des activités de lobbying et d'influence menées par des intérêts commerciaux ou politiques, qu'ils soient nationaux ou étrangers, y compris à travers le financement politique. Certains pays de l'OCDE, minoritaires, n'interdisent toujours pas la contribution d'États étrangers ou d'entreprises étrangères au financement des partis politiques et des campagnes. Des agents étrangers ont ainsi la possibilité d'influencer directement l'issue des processus démocratiques nationaux. De surcroît, moins de la moitié des pays de l'OCDE ont instauré des registres des lobbyistes, et ces registres ne couvrent pas toujours l'influence exercée depuis l'étranger, en particulier les activités menées pour le compte d'États étrangers. Or, il ne peut y avoir transparence des activités des acteurs, nationaux comme étrangers, sans registres opérationnels.

Graphique 1.15. **La plupart des pays de l'OCDE ne disposent pas de garanties complètes pour empêcher la corruption dans les domaines du lobbying, du financement politique et des conflits d'intérêts**

Pourcentage de garanties réglementaires en place et pourcentage de garanties appliquées en pratique (en moyenne dans les pays de l'OCDE)

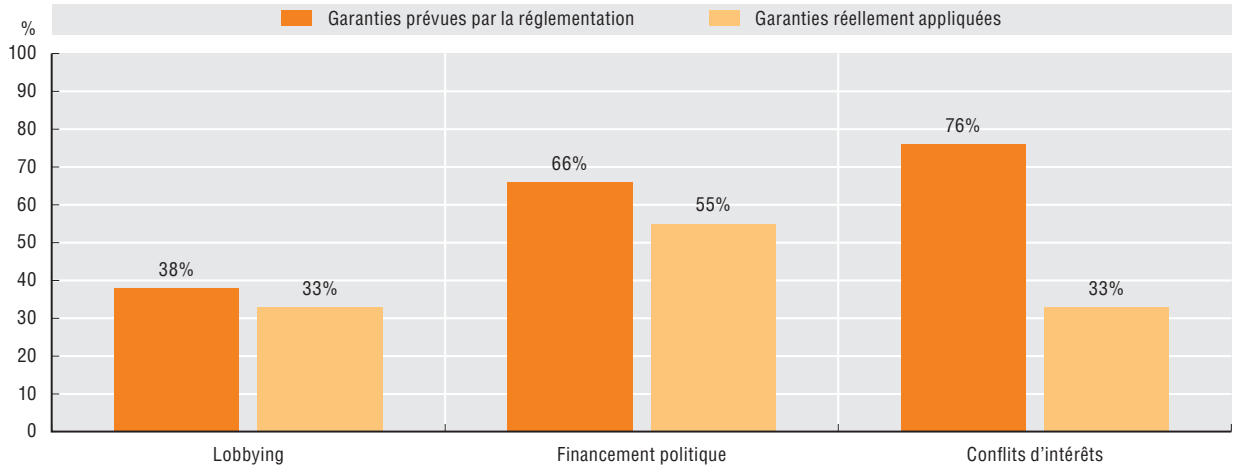

Note : Les pourcentages indiqués correspondent au score moyen calculé pour 28 pays de l'OCDE concernant l'application de critères pour chaque catégorie. S'agissant des conflits d'intérêts, les Indicateurs d'intégrité publique de l'OCDE évaluent neuf critères relatifs à la réglementation et neuf critères relatifs à la pratique. Pour le lobbying, ils mesurent quatre critères relatifs à la réglementation et neufs critères relatifs à la pratique. Pour le financement politique, ils mesurent 11 critères relatifs à la réglementation et 8 critères relatifs à la pratique. Aucune donnée n'est disponible pour la Belgique, la Colombie, l'Allemagne, la Hongrie, l'Islande, l'Italie, la Lituanie, la Nouvelle-Zélande, le Portugal et le Royaume-Uni.

Source : OCDE (2022[105]), Indicateurs de l'OCDE relatifs à l'intégrité publique, *https://oecd-public-integrity-indicators.org/*.

StatLink https://stat.link/s1va2l

Deuxièmement, les responsables publics, en particulier les élus et les responsables nommés, ont besoin d'un cadre d'intégrité publique adapté aux risques découlant des activités de lobbying et d'influence. Ce cadre devrait comprendre un système pour gérer les risques liés à l'emploi antérieur ou postérieur à l'emploi public et autres situations de conflits d'intérêts. De même, les entreprises et les organisations professionnelles, les cabinets de conseil et les cabinets juridiques, les organisations non gouvernementales, les groupes de réflexion, les instituts de recherche et autres organisations menant des activités de lobbying et d'influence ont besoin d'un cadre relatif à la transparence et à l'intégrité pour pouvoir s'impliquer dans l'élaboration des politiques publiques.

Enfin, il est nécessaire de renforcer la transparence et les contrôles internes concernant les programmes de résidence et de citoyenneté par investissement. Il est en effet établi que ces programmes sont particulièrement exposés aux risques d'abus et d'utilisation abusive et peuvent servir à dissimuler ou faciliter des actes de délinquance financière et économique, dont la corruption, la fraude fiscale et le blanchiment d'argent. Certaines études laissent également penser que dans les petits États insulaires, où ces programmes peuvent constituer une forte proportion du revenu national (parfois jusqu'à 50 %), les entreprises qui facilitent la mise en œuvre de ces dispositifs jouent aussi un rôle non négligeable dans le financement politique et le lobbying, exerçant une influence indue sur les pouvoirs publics et encourageant la corruption (OCDE, 2023[5] ; OCDE, 2022[110]).

Combattre la mésinformation et la désinformation

Les pouvoirs publics doivent agir avec détermination contre la mésinformation et la désinformation, qui sont des menaces particulièrement présentes par temps de crise. L'existence d'informations fausses ou trompeuses et les problèmes qu'elle pose aux pouvoirs

publics et aux sociétés n'ont rien d'une nouveauté. Néanmoins, la défense et le renforcement de l'intégrité de l'information sont des tâches particulièrement complexes à l'ère du numérique. Désormais, chacun peut être une source d'information (ou de mésinformation et de désinformation), il est possible de diffuser un contenu en temps réel et à l'échelle mondiale, et la création et la diffusion de contenu trompeur sont facilitées par les outils reposant sur l'intelligence artificielle (IA). De surcroît, des acteurs malveillants nationaux ou étrangers exploitent cette nouvelle donne pour attaquer l'intégrité de l'information dans les démocraties. Plus largement, l'augmentation des contenus faux et trompeurs risque de porter atteinte à la volonté et à la capacité de la population à participer de façon constructive à la vie démocratique.

Dans cet environnement complexe, la survenue régulière de crises multiplie les occasions de diffuser des informations trompeuses et malveillantes. La pandémie de COVID-19 et l'agression à grande échelle de la Russie contre l'Ukraine ont mis en lumière les menaces que la désinformation fait peser sur la résilience démocratique. De plus en plus d'individus se livrent à des activités de désinformation et de mésinformation sur divers réseaux sociaux. En Nouvelle-Zélande, par exemple, les vecteurs, la rapidité et le volume de ces activités ont connu une hausse constante au cours des mois qui ont suivi la mise en place du système de « feux tricolores » dans le cadre de la protection contre le COVID-19 et l'apparition du variant Omicron (Hannah, Hattotuwa et Taylor, 2022[111]). Les théories complotistes se sont propagées, puis des émeutes ont eu lieu à l'extérieur du parlement (Smith, 2022[112]).

La résilience démocratique exige un ensemble de mesures soigneusement dosées pour réduire l'ampleur et l'impact de la mésinformation et de la désinformation tout en préservant et en renforçant les libertés fondamentales. Dans une démocratie, le renforcement de l'intégrité de l'information dépend de multiples acteurs. Les pouvoirs publics doivent diffuser des informations transparentes et justes tout en garantissant la liberté et l'indépendance des médias, des chercheurs et des organisations de la société civile. En conséquence, même si bon nombre des actions menées dans ce domaine visent à contrer les contenus faux et trompeurs, il faudrait que les efforts déployés pour assurer l'intégrité de l'information impliquent l'administration dans son ensemble et la totalité de la société. Les pays doivent mettre en place une architecture institutionnelle qui permette réellement de lutter contre la mésinformation et la désinformation. Il faut notamment instaurer des mécanismes de coordination entre les différentes parties de l'administration, définir des stratégies et des outils pour favoriser le renforcement des capacités parmi les fonctionnaires, définir le rôle de la fonction de communication publique, et participer à des mécanismes de collaboration internationale pour repérer les menaces et élaborer des réponses efficaces.

Une approche impliquant la totalité de la société suppose des initiatives pour permettre une meilleure connaissance des médias et du numérique, des mesures pour garantir la diversité et l'indépendance des médias et des structures pour permettre un dialogue avec des partenaires extérieurs à l'administration. Il faut aussi examiner les possibilités de contrôle et de régulation et les difficultés associées, ce qui suppose de rechercher des processus réglementaires adaptés et efficaces ; d'instaurer des cadres pour garantir la transparence des réseaux sociaux ; de repérer les points d'entrée dans la réglementation et de clarifier les valeurs et les objectifs de la réglementation de cet espace et les leçons qui peuvent en être tirées (OCDE, 2023[5]). L'OCDE a récemment créé une plateforme de ressources sur la

mésinformation et la désinformation afin de définir de nouvelles approches permettant de renforcer l'intégrité de l'information et de recueillir des données pour repérer les stratégies qui se révèlent fructueuses dans la société.

Contrôle des pouvoirs et règles d'urgence

Les pouvoirs et règles d'urgence doivent être gérés avec transparence, être limités dans le temps de façon crédible et être soumis à contrôle. En période de crise, il importe plus que jamais que les politiques et les règles inspirent confiance, reposent sur des données, soient coordonnées à l'échelle internationale et soient réellement appliquées. L'une des principales difficultés auxquelles se heurte la gouvernance démocratique réside dans le fait que la nécessité d'agir vite entre souvent en conflit avec les principes démocratiques en général, comme la consultation, la participation, la transparence et l'évaluation d'impact. Parfois, par exemple lors de la pandémie de COVID-19, l'efficacité de l'intervention implique des restrictions, y compris des restrictions visant les droits démocratiques fondamentaux. Dans la plupart des pays membres de l'OCDE, les mesures d'urgence prises face au COVID-19 ont conféré au pouvoir exécutif de larges prérogatives législatives, lui permettant parfois d'échapper totalement ou partiellement au contrôle externe ou parlementaire (OCDE, 2022[25]). Dans de nombreux cas, le débat sur la proportionnalité et la durée de la suspension du contrôle parlementaire n'est toujours pas clos.

Pour préserver la résilience démocratique, il est important que l'utilisation de pouvoirs et règles d'urgence fasse l'objet d'un contrôle et comporte des limites. L'une des stratégies couramment adoptées consiste à veiller à ce que ces pouvoirs et règles soient expressément temporaires. D'après les informations fournies par les pays de l'OCDE, quelque 190 règles spécifiques avaient été adoptées face à la pandémie en septembre 2020, parmi lesquelles la moitié environ incluait une clause de caducité automatique (voir OCDE (2021[113]), tableau 2.3). Dans un contexte où il est difficile de consulter toutes les parties potentiellement touchées pour avoir leur avis sur les mesures d'urgence, les décideurs peuvent s'en remettre à des groupes consultatifs composés d'experts issus de tous les domaines concernés. Lorsque les décisions en cause sont fondamentales, ils peuvent aussi consulter les partenaires sociaux et les collectivités locales s'ils en ont le temps (OCDE, 2020[114]). Des organes de contrôle réglementaire solides et dotés de ressources suffisantes ont un rôle central à jouer en ce sens qu'ils peuvent éviter que l'amélioration des pratiques réglementaires ne passe au second plan en période de crise (2021[113]). Enfin, il importe que les règles d'urgence ou issues d'une procédure accélérée soient soumises à un contrôle *ex post*, de telle manière qu'elles soient examinées et que des leçons soient tirées.

Références

Acemoglu, D. et al. (2012), « The Network Origins of Aggregate Fluctuations », *Econometrica*, vol. 80/5, pp. 1977-2016, *https://doi.org/10.3982/ecta9623*. [17]

AIE (2021), *Net Zero by 2050: A Roadmap for the Global Energy Sector*, Agence internationale de l'énergie, *https://www.iea.org/reports/net-zero-by-2050*. [89]

Alfonsi, C. et al. (2022), « Public communication trends after COVID-19: Innovative practices across the OECD and in four Southeast Asian countries », *Documents de travail de l'OCDE sur la gouvernance publique*, n° 55, Éditions OCDE, Paris, *https://doi.org/10.1787/cb4de393-en*. [48]

AON (2023), *Weather, Climate and Catastrophe Insight Report*, *https://www.aon.com/weather-climate-catastrophe/index.aspx*. [86]

Baker, S., N. Bloom et S. Davis (2016), « Measuring economic policy uncertainty », *Quarterly Journal of Economics*, vol. 131/4, *https://doi.org/10.1093/qje/qjw024*. [16]

Banque mondiale (2022), *World Development Report 2022: Finance for an Equitable Recovery*, Banque mondiale, *https://doi.org/10.1596/978-1-4648-1730-4*. [7]

Bekker, M., D. Ivankovic et O. Biermann (2020), « Early lessons from COVID-19 response and shifts in authority: public trust, policy legitimacy and political inclusion », *European Journal of Public Health*, vol. 30/5, pp. 854-855, *https://doi.org/10.1093/eurpub/ckaa181*. [65]

Black, R. et al. (2022), *Environment of Peace: Security in a New Era of Risk*, Stockholm International Peace Research Institute, *https://doi.org/10.55163/lcls7037*. [21]

Brezzi, M. et al. (2021), « An updated OECD framework on drivers of trust in public institutions to meet current and future challenges », *Documents de travail de l'OCDE sur la gouvernance publique*, n° 48, Éditions OCDE, Paris, *https://doi.org/10.1787/b6c5478c-en*. [24]

Claassen, C. (2019), « Does Public Support Help Democracy Survive? », *American Journal of Political Science*, vol. 64/1, pp. 118-134, *https://doi.org/10.1111/ajps.12452*. [33]

Commission européenne (2023), *Economic governance review*, *https://economy-finance.ec.europa.eu/economic-and-fiscal-governance/economic-governance-review_en*. [54]

Cour des comptes européenne (2022), *Rapport spécial 19/2022: L'UE et l'acquisition de vaccins contre la COVID-19 – Un approvisionnement suffisant après des débuts compliqués, mais une évaluation trop sommaire de la performance du processus*, *https://www.eca.europa.eu/fr/publications?did=61899*. [107]

Dahlberg, S. et S. Holmberg (2013), « Democracy and Bureaucracy: How their Quality Matters for Popular Satisfaction », *West European Politics*, vol. 37/3, pp. 515-537, *https://doi.org/10.1080/01402382.2013.830468*. [34]

De Seve, G. (2022), *The Future of Agile Government*, *https://www.businessofgovernment.org/report/future-agile-government*. [64]

De Simone, E. et al. (2021), « Expectations About Future Economic Prospects and Satisfaction with Democracy: Evidence from European Countries during the COVID-19 Crisis », *Social Indicators Research*, vol. 159/3, pp. 1017-1033, *https://doi.org/10.1007/s11205-021-02783-8*. [26]

Devine, D. (2019), « Perceived government autonomy, economic evaluations, and political support during the Eurozone crisis », *West European Politics*, vol. 44/2, pp. 229-252, *https://doi.org/10.1080/01402382.2019.1675130*. [27]

Diamond, L. (2020), « Democratic regression in comparative perspective: scope, methods, and causes », *Democratization*, vol. 28/1, pp. 22-42, *https://doi.org/10.1080/13510347.2020.1807517*. [35]

Edelman (2022), *The New Cascade of Influence*, *https://www.edelman.com/sites/g/files/aatuss191/files/2022-06/2022%20Edelman%20Trust%20Barometer%20Special%20Report%20The%20New%20Cascade%20of%20Influence%20FINAL.pdf*. [62]

FAO (2021), *The impact of disasters and crises on agriculture and food security: 2021*, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, *https://doi.org/10.4060/cb3673en*. [10]

FMI (2018), *Perspectives de l'économie mondiale : Obstacles à une croissance stable (chapitre 2)*, Fonds monétaire international, *https://www.imf.org/fr/Publications/WEO/Issues/2018/09/24/world-economic-outlook-october-2018*. [6]

Franzke, C. et al. (2022), « Perspectives on tipping points in integrated models of the natural and human Earth system: cascading effects and telecoupling », *Environmental Research Letters*, vol. 17/1, p. 015004, *https://doi.org/10.1088/1748-9326/ac42fd*. [20]

Freedom House (2023), *Freedom in the World 2023*, *https://freedomhouse.org/sites/default/files/2023-03/FIW_World_2023_DigtalPDF.pdf*. [30]

Gawaya, M., D. Terrill et E. Williams (2022), « Using rapid evaluation methods to assess service delivery changes: Lessons learned for evaluation practice during the COVID-19 pandemic », *Evaluation Journal of Australasia*, vol. 22/1, pp. 30-48, *https://doi.org/10.1177/1035719x211057630*. [67]

Georgieff, A. et R. Hyee (2021), « Artificial intelligence and employment: New cross-country evidence », *Documents de travail de l'OCDE sur les questions sociales, l'emploi et les migrations*, n° 265, Éditions OCDE, Paris, *https://doi.org/10.1787/c2c1d276-en*. [13]

Gouvernement de l'Espagne (2021), *Spanish Charter of Digital Rights*, *https://www.lamoncloa.gob.es/lang/en/gobierno/news/Paginas/2021/20210713_rights-charter.aspx*. [53]

Gouvernement du Portugal (2023), *Portal de Participação Cívica*, *https://participa.gov.pt/base/home*. [49]

Haldane, A. (2013), « Rethinking the financial network », dans *Fragile Stabilität – stabile Fragilität*, *https://doi.org/10.1007/978-3-658-02248-8_17*. [19]

Hannah, K., S. Hattotuwa et K. Taylor (2022), « Working Paper: The murmuration of information disorders », *The Disinformation Project: Te Pūnaha Matatini*, *https://thedisinfoproject.org/wp-content/uploads/2022/05/The-murmuration-of-information-disorders-May-2022-Report-FULL-VERSION.pdf*. [111]

Hynes, W. et al. (2020), « Bouncing forward: A resilience approach to dealing with COVID-19 and future systemic shocks », *Environment Systems and Decisions*, vol. 40/2, pp. 174-184, *https://doi.org/10.1007/s10669-020-09776-x*. [18]

Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale (2022), *Global overview of COVID-19: Impact on elections*, *https://www.idea.int/news-media/multimedia-reports/global-overview-covid-19-impact-elections*. [37]

Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale (2022), *The Global State of Democracy 2022: Forging Social Contracts in a Time of Discontent*, *https://idea.int/democracytracker/sites/default/files/2022-11/the-global-state-of-democracy-2022.pdf*. [31]

Kaur, M. et al. (2022), « Innovative capacity of governments: A systemic framework », *Documents de travail de l'OCDE sur la gouvernance publique*, n° 51, Éditions OCDE, Paris, *https://doi.org/10.1787/52389006-en*. [69]

Laybourn, L., H. Throp et S. Sherman (2023), *1.5C – Dead or Alive? The risks to transformational change from reaching and breaching the Paris agreement goal*, Institute for Public Policy Research, *https://www.ippr.org/research/publications/1-5c-dead-or-alive*. [23]

Lind, E. et C. Arndt (2016), « Perceived Fairness and Regulatory Policy: A Behavioural Science Perspective on Government-Citizen Interactions », *OECD Regulatory Policy Working Papers*, n° 6, Éditions OCDE, Paris, *https://doi.org/10.1787/1629d397-en*. [58]

Matasick, C., C. Alfonsi et A. Bellantoni (2020), « Governance responses to disinformation : How open government principles can inform policy options », *Documents de travail de l'OCDE sur la gouvernance publique*, n° 39, Éditions OCDE, Paris, *https://doi.org/10.1787/d6237c85-en*. [46]

Médiateur européen (2023), *La Médiatrice demande à la Commission de faire face de toute urgence aux retards systémiques dans le traitement des demandes d'accès du public aux documents*, OI/2/2022/OAM, *https://www.ombudsman.europa.eu/fr/news-document/fr/167763*. [109]

Médiateur européen (2022), *L'enquête de la Médiatrice sur les textos de la présidente de la Commission est un signal d'alarme pour l'UE*, *https://www.ombudsman.europa.eu/fr/press-release/fr/158303*. [108]

Mejia, M. (2022), *Lisbon's Citizens' Council: Embedding deliberation into local governance*, Participo website, *https://medium.com/participo/lisbons-citizens-council-embedding-deliberation-into-local-governance-a4e366755c0f*. [41]

Ministère des Finances et du Crédit public (Colombie) (2021), *Estrategia Nacional de Protección Financiera de Riesgo de Desastres, Epidemias y Pandemias*. [88]

Moretti, D., D. Boucher et F. Giannini (2021), « Managing fiscal risks: Lessons from case studies of selected OECD countries », *OECD Journal on Budgeting*, vol. 21/1, *https://doi.org/10.1787/7db1d712-en*. [82]

Moretti, D., T. Braendle et A. Leroy (2021), « Balance sheet-based policies in COVID-19 fiscal packages: How to improve transparency and risk analysis? », *OECD Journal on Budgeting*, vol. 2021/2, *https://doi.org/10.1787/6b946136-en*. [83]

Newman, N. (2022), *Overview and key findings of the 2022 Digital News Report*, *https://reutersinstitute.politics.ox.ac.uk/digital-news-report/2022/dnr-executive-summary*. [45]

OCDE (2023), *Drivers of Trust in Public Institutions in New Zealand*, Building Trust in Public Institutions, Éditions OCDE, Paris, *https://doi.org/10.1787/948accf8-en*. [80]

OCDE (2023), *Inequality*, *https://www.oecd.org/social/inequality.htm/* (consulté le 30 mars 2023). [14]

OCDE (2023), *Instaurer la confiance et renforcer la démocratie : Préparer le terrain pour l'action gouvernementale*, Examens de l'OCDE sur la gouvernance publique, Éditions OCDE, Paris, *https://doi.org/10.1787/34a56a87-fr*. [5]

OCDE (2023), *Perspectives économiques de l'OCDE, Rapport intermédiaire mars 2023 : Une reprise fragile*, Éditions OCDE, Paris, *https://doi.org/10.1787/2d7536fc-fr*. [8]

OCDE (2023), *Professionalising the public procurement workforce: A review of current initiatives and challenges*, Éditions OCDE, Paris, *https://doi.org/10.1787/e2eda150-en*. [98]

OCDE (2023), *Public Employment and Management 2023: Towards a More Flexible Public Service*, Éditions OCDE, Paris, *https://doi.org/10.1787/5b378e11-en*. [103]

OCDE (2022), *Anticipatory Innovation Governance Model in Finland: Towards a New Way of Governing*, Examens de l'OCDE sur la gouvernance publique, Éditions OCDE, Paris, *https://doi.org/10.1787/a31e7a9a-en*. [78]

OCDE (2022), *Budgeting and Public Expenditures in OECD countries*, Éditions OCDE, Paris, *https://doi.org/10.1787/9789264307957-en*. [81]

OCDE (2022), *Building Financial Resilience to Climate Impacts : A Framework for Governments to Manage the Risks of Losses and Damages*, Éditions OCDE, Paris, *https://doi.org/10.1787/9e2e1412-en*. [87]

OCDE (2022), *Climate Tipping Points: Insights for Effective Policy Action*, Éditions OCDE, Paris, *https://doi.org/10.1787/abc5a69e-en*. [11]

OCDE (2022), *Corruption Risks Associated with Citizen- and Resident-by-Investment Schemes, Note de cadrage, documentation de référence préparée par l'OCDE pour la séance «Permis de résidence à vendre? Limiter l'abus des "visas dorés"» de l'édition 2019 du Forum mondial de l'OCDE sur l'intégrité et la lutte contre la corruption*, OCDE, Paris, *https://www.oecd.org/corruption/integrity-forum/oecd-corruption-risks-of-citizen-and-resident-by-investment-schemes-scoping-note-2019.pdf*. [110]

OCDE (2022), « Déclaration sur l'instauration de la confiance et le renforcement de la démocratie », *Instruments juridiques de l'OCDE*, OECD/LEGAL/0484, OCDE, Paris, *https://legalinstruments.oecd.org/fr/instruments/OECD-LEGAL-0484*. [1]

OCDE (2022), « Delivering for youth: How governments can put young people at the centre of the recovery », *Les réponses de l'OCDE face au coronavirus (COVID-19)*, Éditions OCDE, Paris, *https://doi.org/10.1787/92c9d060-en*. [61]

OCDE (2022), *Enquête de l'OCDE sur l'administration numérique 2.0*. [63]

OCDE (2022), *Enquête de l'OCDE sur la budgétisation sensible au genre*. [59]

OCDE (2022), *Enquête de l'OCDE sur la budgétisation verte*. [85]

OCDE (2022), *Enquête sur la gouvernance des infrastructures*. [90]

OCDE (2022), *Enquête sur les indicateurs de la réglementation*. [91]

OCDE (2022), *Évaluation des réponses au COVID-19 du Luxembourg : Tirer les enseignements de la crise pour accroître la résilience*, Éditions OCDE, Paris, *https://doi.org/10.1787/c9358848-fr*. [76]

OCDE (2022), *Instaurer la confiance pour renforcer la démocratie : Principales conclusions de l'enquête 2021 de l'OCDE sur les déterminants de la confiance dans les institutions publiques*, Building Trust in Public Institutions, Éditions OCDE, Paris, *https://doi.org/10.1787/f6a31728-fr*. [3]

OCDE (2022), *Le soutien aux combustibles fossiles a presque doublé en 2021, freinant les progrès vers la réalisation des objectifs climatiques internationaux, selon une nouvelle analyse de l'OCDE et de l'AIE*, OCDE, Paris, *https://www.oecd.org/fr/presse/le-soutien-aux-combustibles-fossiles-a-presque-double-en-2021-freinant-les-progres-vers-la-realisation-des-objectifs-climatiques-internationaux-selon-une-nouvelle-analyse-de-l-ocde-et-de-l-aie.htm*. [77]

OCDE (2022), *OECD Public Integrity Indicators*, OCDE, Paris, *https://oecd-public-integrity-indicators.org/*. [105]

OCDE (2022), *Open Government Review of Brazil: Towards an Integrated Open Government Agenda*, Examens de l'OCDE sur la gouvernance publique, Éditions OCDE, Paris, *https://doi.org/10.1787/3f9009d4-en*. [50]

OCDE (2022), *Panorama des administrations publiques 2019*, Éditions OCDE, Paris, *https://doi.org/10.1787/8be847c0-fr*. [94]

OCDE (2022), *Perspectives économiques de l'OCDE, Volume 2022 Numéro 2*, Éditions OCDE, Paris, *https://doi.org/10.1787/25b26d2e-fr*. [4]

OCDE (2022), « Premiers enseignements issus des évaluations des gouvernements de la gestion du COVID-19 : Synthèse », *Les réponses de l'OCDE face au coronavirus (COVID-19)*, Éditions OCDE, Paris, *https://doi.org/10.1787/7bbc0b27-fr*. [66]

OCDE (2022), *Principles of Good Practice for Public Communication Responses to Mis- and Disinformation*, OCDE, Paris, *https://www.oecd.org/gov/open-government/good-practice-principles-public-communication-responses-to-mis-and-disinformation.pdf*. [47]

OCDE (2022), *Questionnaire sur la gouvernance des risques majeurs*. [101]

OCDE (2022), *Rights in the digital age: Challenges and ways forward*, Éditions OCDE, Paris, *https://doi.org/10.1787/deb707a8-en*. [55]

OCDE (2022), *The Protection and Promotion of Civic Space: Strengthening Alignment with International Standards and Guidance*, Éditions OCDE, Paris, *https://doi.org/10.1787/d234e975-en*. [25]

OCDE (2021), *Base de données de l'OCDE sur les processus et institutions délibératifs représentatifs*, *https://airtable.com/shrHEM12ogzPs0nQG/tbl1eKbt37N7hVFHF* (consulté le 16 March 2023). [42]

OCDE (2021), « Eight ways to institutionalise deliberative democracy », *Documents d'orientation sur la gouvernance publique de l'OCDE*, n° 12, Éditions OCDE, Paris, *https://doi.org/10.1787/4fcf1da5-en*. [40]

OCDE (2021), *Emploi et gestion publics 2021 : L'avenir de la fonction publique*, Éditions OCDE, Paris, *https://doi.org/10.1787/e6645a1d-fr*. [102]

OCDE (2021), *Enquête sur les Indicateurs de l'OCDE relatifs à la politique et à la gouvernance réglementaires (iREG)*, *https://www.oecd.org/gov/regulatory-policy/indicators-regulatory-policy-and-governance.htm*. [73]

OCDE (2021), Independent Fiscal Institutions Database, *https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&ved=2ahUKEwjEsauCjf79AhVKRqQEHdHTBEYQFnoECA0QAQ&url=https%3A%2F%2Fwww.oecd.org%2Fgov%2Fbudgeting%2FOECD-Independent-Fiscal-Institutions-Database.xlsx&usg=AOvVaw0GIhqilLNx6PT1Ccr-sU03*. [84]

OCDE (2021), *Lobbying in the 21st Century: Transparency, Integrity and Access*, Éditions OCDE, Paris, *https://doi.org/10.1787/c6d8eff8-en*. [106]

OCDE (2021), *Open Data for Trust and Well-being: One Year After the First Wave of the COVID-19 Pandemic*, OCDE, Paris, *https://www.oecd.org/gov/digital-government/7th-oecd-expert-group-meeting-on-open-government-data-summary.pdf*. [70]

OCDE (2021), *Panorama des administrations publiques 2021*, Éditions OCDE, Paris, *https://doi.org/10.1787/9556b25a-fr*. [2]

OCDE (2021), *Politique de la réglementation : Perspectives de l'OCDE 2021*, Éditions OCDE, Paris, *https://doi.org/10.1787/494d5942-fr*. [113]

OCDE (2021), *Survey on Building a Resilient Response: the Role of Centre of Government in the Management of the COVID-19 Crisis and Future Recovery Efforts*. [74]

OCDE (2020), *Comment va la vie ? 2020 : Mesurer le bien-être*, Éditions OCDE, Paris, *https://doi.org/10.1787/ab72c502-fr*. [15]

OCDE (2020), *Enquête de l'OCDE sur les données publiques ouvertes*. [39]

OCDE (2020), *Examiner la réglementation existante*, Principes de bonne pratique de l'OCDE en matière de politique réglementaire, Éditions OCDE, Paris, *https://doi.org/10.1787/eb656b8d-fr*. [56]

OCDE (2020), *Innovative Citizen Participation and New Democratic Institutions: Catching the Deliberative Wave*, Éditions OCDE, Paris, *https://doi.org/10.1787/339306da-en*. [43]

OCDE (2020), *Integrating Responsible Business Conduct in Public Procurement*, Éditions OCDE, Paris, *https://doi.org/10.1787/02682b01-en*. [93]

OCDE (2020), *La gouvernance au service des jeunes, de la confiance et de la justice intergénérationnelle : Des politiques adaptées à toutes les générations ?*, Examens de l'OCDE sur la gouvernance publique, Éditions OCDE, Paris, *https://doi.org/10.1787/57092ccc-fr*. [57]

OCDE (2020), « Les jeunes et le COVID-19 : Réponses, relance et résilience », *Les réponses de l'OCDE face au coronavirus (COVID-19)*, Éditions OCDE, Paris, *https://doi.org/10.1787/b626230b-fr*. [60]

OCDE (2020), *Recommandation du Conseil sur la coopération réglementaire internationale face aux défis de portée mondiale*, OECD/LEGAL/0475, OCDE, Paris, *https://legalinstruments.oecd.org/fr/instruments/OECD-LEGAL-0475*. [72]

OCDE (2020), « Regulatory quality and COVID-19: The use of regulatory management tools in a time of crisis », *Les réponses de l'OCDE face au coronavirus (COVID-19)*, Éditions OCDE, Paris, *https://doi.org/10.1787/b876d5dc-en*. [114]

OCDE (2019), *Perspectives de l'emploi de l'OCDE 2019 : L'avenir du travail*, Éditions OCDE, Paris, *https://doi.org/10.1787/b7e9e205-fr*. [12]

OCDE (2017), *Fostering Innovation in the Public Sector*, Éditions OCDE, Paris, *https://doi.org/10.1787/9789264270879-en*. [68]

OCDE (2015), *The Changing Face of Strategic Crisis Management*, OECD Reviews of Risk Management Policies, Éditions OCDE, Paris, *https://doi.org/10.1787/9789264249127-en*. [99]

OCDE (2010), « Recommandation du Conseil sur les Principes pour la transparence et l'intégrité des activités de lobbying », *Instruments juridiques de l'OCDE*, OECD/LEGAL/0379, OCDE, Paris, *https://legalinstruments.oecd.org/fr/instruments/OECD-LEGAL-0379*. [104]

OCDE (à paraître), *Implementation Report of the OECD Recommendation on the Governance of Critical Risks*. [100]

OCDE (à paraître), *Managing risks in the public procurement of goods, services and infrastructure*. [95]

OCDE (à paraître), *OECD Centres of Government Survey 2023*. [75]

OCDE (à paraître), *Survey on Institutional Capacities and Tools to Enhance Policy Coherence for Sustainable Development*. [71]

OCDE (à paraître), *Survey on the Governance of Infrastructure 2022*. [92]

OCDE et al. (2022), *Latin American Economic Outlook 2022: Towards a Green and Just Transition*, Éditions OCDE, Paris, *https://doi.org/10.1787/3d5554fc-en*. [44]

Papada, E. et al. (2023), « Defiance in the Face of Autocratization », *Democracy Report*, *https://www.v-dem.net/documents/30/V-dem_democracyreport2023_highres.pdf*. [29]

Pew Research Center (2022), *Social Media Seen as Mostly Good for Democracy Across Many Nations, But U.S. is a Major Outlier*, *https://www.pewresearch.org/global/2022/12/06/social-media-seen-as-mostly-good-for-democracy-across-many-nations-but-u-s-is-a-major-outlier/*. [32]

Sciepura, B. et E. Linos (2020), « When perceptions of public service harms the public servant: Predictors of burnout and compassion fatigue in government », *Review of Public Personnel Administration*, *https://doi.org/10.1177/0734371X221081508*. [22]

Smid, S. (2023), « Understanding cultural differences and extreme attitudes in the 2021 OECD Trust Survey : Text analysis of open-ended responses », *Documents de travail de l'OCDE sur la gouvernance publique*, n° 57, Éditions OCDE, Paris, *https://doi.org/10.1787/ef25d883-en*. [28]

Smith, P. (2022), « Parliament amok: A photo essay », *RNZ*, *https://www.rnz.co.nz/national/programmes/the-house/audio/2018833066/parliament-amok-a-photo-essay* (consulté le 22 mars 2023). [112]

Solijonov, A. (2016), *Voter Turnout Trends around the World*, *https://www.idea.int/sites/default/files/publications/voter-turnout-trends-around-the-world.pdf*. [36]

Timeout Dialogue (2020), *Summary of Lockdown Dialogues gives an overview of the current situation in society*, *https://www.timeoutdialogue.fi/news/summary-of-lockdown-dialogues/*. [52]

Tõnurist, P. et A. Hanson (2020), « Anticipatory innovation governance: Shaping the future through proactive policy making », *Documents de travail de l'OCDE sur la gouvernance publique*, n° 44, Éditions OCDE, Paris, *https://doi.org/10.1787/cce14d80-en*. [79]

Tooze, A. (2022), « Welcome to the world of the polycrisis », *Financial Times*, *https://www.ft.com/content/498398e7-11b1-494b-9cd3-6d669dc3de33*. [9]

UE (2022), *Le Conseil marque son accord sur la teneur de nouvelles mesures relatives à des achats communs de gaz et à un mécanisme de solidarité*, Conseil de l'Union européenne, *https://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2022/11/24/further-measures-to-tackle-the-energy-crisis-council-agrees-on-joint-purchases-of-gas-and-a-solidarity-mechanism/#:~:text=Les%20nouvelles%20mesures%20renforceront%20la,pour%20les%20prix%20du%20gaz*. [97]

UIP (2022), *Les parlements en période de pandémie*, Union interparlementaire, *https://www.ipu.org/fr/les-parlements-en-periode-de-pandemie*. [38]

Vogler, S. et al. (2021), « European collaborations on medicine and vaccine procurement », *Bulletin of the World Health Organization*, vol. 99/10, pp. 715-721, *https://doi.org/10.2471/blt.21.285761*. [96]

Webster, N. (2020), « Public discussions on COVID-19 lockdown in Scotland », *Participo*, *https://medium.com/participo/public-discussions-on-covid-19-lockdown-in-scotland-8f34a586c69c*. [51]

2. CONFIANCE ET GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE

Niveaux de confiance dans les institutions publiques

Les déterminants de la confiance dans la fonction publique

Efficacité politique

Niveaux de confiance dans les institutions publiques

La confiance est un indicateur important des résultats obtenus en matière de gouvernance publique. La confiance dans les institutions est un concept qui permet d'évaluer le degré de qualité des institutions publiques des démocraties, selon les citoyens, et dans quelle mesure ces derniers estiment être associés à leurs décisions (OCDE, 2022 ; Brezzi et al., 2021 ; OCDE, 2017). L'investissement des pouvoirs publics dans le renforcement de la confiance est particulièrement important en période de crises multiples.

La confiance dans les institutions publiques varie d'un pays à l'autre, en raison de facteurs culturels, socio économiques et institutionnels. Cela étant, la première Enquête de l'OCDE sur la confiance révèle des similitudes entre les pays de l'OCDE en ce qui concerne les déterminants de la confiance de la population (OCDE, 2022).

Dans les pays de l'OCDE étudiés, 41.4 % des personnes interrogées en moyenne ont un niveau de confiance élevé ou modérément élevé dans leur gouvernement national. Les niveaux varient considérablement d'un pays à l'autre, atteignant plus de 60 % en Finlande et en Norvège, mais tombant en dessous de 30 % dans environ un quart des pays. La confiance varie également d'une institution publique à l'autre. Les administrations locales inspirent généralement plus confiance que les gouvernements nationaux (46.9 % des personnes interrogées déclarent avoir une confiance élevée ou modérément élevée dans leur administration locale en moyenne) et les fonctionnaires s'en sortent mieux que les administrations locales et nationales (50.2 % des personnes interrogées ont une confiance élevée ou modérément élevée dans la fonction publique). Les tribunaux et le système judiciaire jouissent des niveaux de confiance les plus élevés (56.9 %), mais seulement 4 personnes interrogées sur 10 ont une confiance élevée ou modérément élevée dans leur assemblée législative (graphique 2.1).

La plupart des pays de l'OCDE obtiennent des résultats satisfaisants en ce qui concerne la perception par la population de la fiabilité des institutions, de la prestation de services par ces dernières, de l'accès aux données publiques et de l'état de préparation des pouvoirs publics à de futures crises. En revanche, les résultats sont nettement moins bons s'agissant de la perception qu'ont les citoyens de la réactivité des pouvoirs publics quant à leurs besoins et à leurs aspirations, ainsi que de leur participation à la vie publique, de leur représentation dans la vie publique et de l'intégrité des acteurs publics (OCDE, 2022). Dans les pays de l'OCDE, les femmes, les personnes peu instruites et celles qui ont des revenus faibles ont moins confiance dans le gouvernement que les autres, d'après leurs déclarations. Les vulnérabilités ressenties par les personnes semblent encore plus déterminantes que le contexte au moment de l'Enquête : celles qui ont le sentiment d'être en situation d'insécurité financière, qui considèrent être au bas de l'échelle sociale ou qui ont l'impression de ne pas avoir leur mot à dire en matière d'action publique, expriment systématiquement une moindre confiance par rapport aux autres. En moyenne, le niveau de confiance à l'égard du gouvernement des personnes qui estiment avoir voix au chapitre dans le système politique est supérieur de 43 points de pourcentage à celui des personnes qui ont le sentiment de ne pas avoir d'influence politique (graphique 2.2).

En 2021, pendant la pandémie de COVID-19, les niveaux de confiance ont sensiblement reculé mais ne se sont pas effondrés comme ce fut le cas pendant la crise financière de 2008. Il a fallu environ une décennie en moyenne dans les pays de l'OCDE pour que la confiance de la population retrouve son niveau d'avant la crise de 2008. La confiance dans le gouvernement national a suivi différentes trajectoires dans ces pays au cours des 15 dernières années. En Europe du Nord, par exemple, elle ne cesse de progresser depuis 2015, et depuis 2019, les pays de cette région font partie de ceux qui affichent les niveaux de confiance dans le gouvernement national les plus élevés de l'OCDE. D'autres régions, comme l'Amérique centrale et du Sud et l'Europe centrale et orientale, ont connu des évolutions à la hausse aussi bien qu'à la baisse au cours des 15 dernières années (graphique 2.3).

Méthodologie et définitions

La confiance se définit comme la conviction d'un individu qu'un autre individu ou une institution adoptera le comportement positif qu'il escompte (OCDE, 2017). L'OCDE étudie les opinions sur la gouvernance publique à partir de données nationales représentatives obtenues dans le cadre de son Enquête sur la confiance, qui est menée dans 22 pays. Dans la plupart des pays, la population a été interrogée en novembre-décembre 2021, mais quelques enquêtes ont été réalisées en 2020 et de janvier à mars 2022. L'enquête de l'OCDE sur la confiance agrège les 11 points des échelles de réponse comme suit : 0-4 = faible / peu probable ; 5 = neutre ; 6-10 : élevée / probable. L'enquête de l'OCDE sur la confiance couvre un très grand nombre de pays (généralement 2 000 répondants par pays), ce qui permet l'analyse de sous-groupes et contribue à garantir la fiabilité des résultats. Pour plus de détails sur la méthode et la mise en œuvre de l'enquête, vous trouverez un document de référence méthodologique détaillé à l'adresse suivante : *www.oecd.org/fr/gouvernance/confiance-dans-les-pouvoirs-publics/*.

Le sondage *Gallup World Poll* est une enquête longitudinale de portée internationale fondée sur un échantillon aléatoire et représentatif à l'échelon national d'un millier de personnes environ, sauf impossibilité, dans la plupart des pays. Il est réalisé sous la forme d'entretiens en face à face conjugués avec des enquêtes téléphoniques lorsque le réseau téléphonique du pays examiné le permet. Les données ont été extraites en janvier 2023. Pour plus d'informations sur la méthodologie de l'enquête, veuillez consulter : *www.gallup.com/178667/gallup-world-poll-work.aspx*.

Pour en savoir plus

OCDE (2022), *Instaurer la confiance pour renforcer la démocratie : Principales conclusions de l'enquête 2021 de l'OCDE sur les déterminants de la confiance dans les institutions publiques*, Éditions OCDE, Paris, *https://doi.org/10.1787/f6a31728-fr*.

Brezzi, M. et al. (2021), « An updated OECD framework on drivers of trust in public institutions to meet current and future challenges », *Documents de travail de l'OCDE sur la gouvernance publique*, n° 48, Éditions OCDE, Paris, *https://doi.org/10.1787/b6c5478c-en*.

OCDE (2017), *OECD Guidelines on Measuring Trust*, Éditions OCDE, Paris, *https://dx.doi.org/10.1787/9789264278219-en*.

Notes relatives aux graphiques

2.1 et 2.2. Se rapporte à la question « Sur une échelle de 0 à 10, où 0 correspond à pas du tout et 10 à tout à fait, dans quelle mesure faites-vous confiance au [gouvernement national / gouvernement local / fonction publique / tribunaux et système judiciaire / corps législatif] ? ». Une confiance élevée ou modérément élevée correspond aux réponses de 6 à 10. « OCDE » est la moyenne non pondérée des pays. Pour le Mexique, seules les données sur la confiance dans la fonction publique sont disponibles ; pour la Nouvelle-Zélande, les données sur la confiance dans le gouvernement national ne sont pas disponibles ; pour la Finlande, les données sur la confiance dans les tribunaux et le système judiciaire ainsi que dans le pouvoir législatif ne sont pas disponibles.

2.2. L'influence politique est déterminée à partir des réponses à la question « Dans quelle mesure diriez-vous que le système politique de [pays] permet aux personnes comme vous de s'exprimer sur l'action du gouvernement ? ». Une forte influence correspondant aux réponses comprises entre 6 et 10 et une faible influence aux réponses comprises entre 0 et 4. Les réponses neutres (réponse 5) ne sont pas incluses dans le graphique. Le vote en faveur des partis au pouvoir est déterminé grâce aux réponses à la question « Le parti pour lequel vous avez voté [ou auriez voté si vous vous êtes abstenu(e)] lors des dernières élections nationales est-il représenté dans le gouvernement actuel ? ».

2.3. Les données correspondent au pourcentage de réponses positives à la question « Dans ce pays, avez-vous confiance dans chacune des institutions suivantes : le gouvernement national ; les collectivités locales ; la fonction publique ; les tribunaux et le système de justice ; le parlement ou congrès ? ». Les seules réponses possibles à cette question, dans le cadre de l'Enquête, étaient « Oui », « Non » ou « Ne sait pas ».

2.1. Confiance élevée et modérément élevée dans le gouvernement national, les collectivités locales, la fonction publique, la justice et le parlement, 2021

Proportion des personnes interrogées qui indiquent avoir confiance élevée ou modérément élevée dans diverses institutions

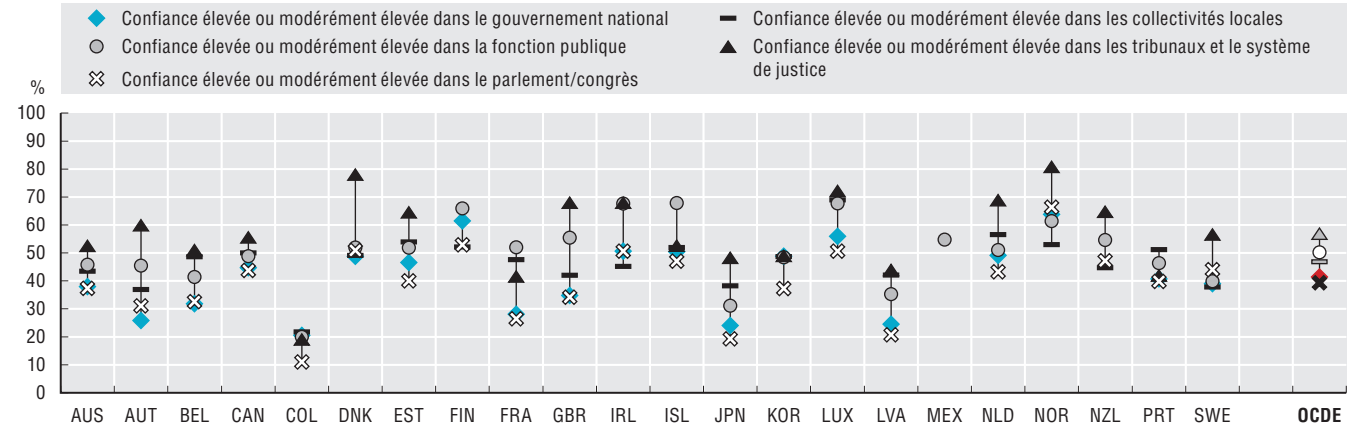

Source : Enquête 2021 de l'OCDE sur la confiance (*www.oecd.org/fr/gouvernance/confiance-dans-les-pouvoirs-publics/*).

StatLink https://stat.link/1iewyd

2.2. Confiance dans le gouvernement national par sous-groupe, 2021

Proportion des personnes interrogées qui indiquent avoir une confiance élevée ou modérément élevée et une confiance faible ou nulle dans leur gouvernement national, par sous-groupe - moyenne des pays de l'OCDE

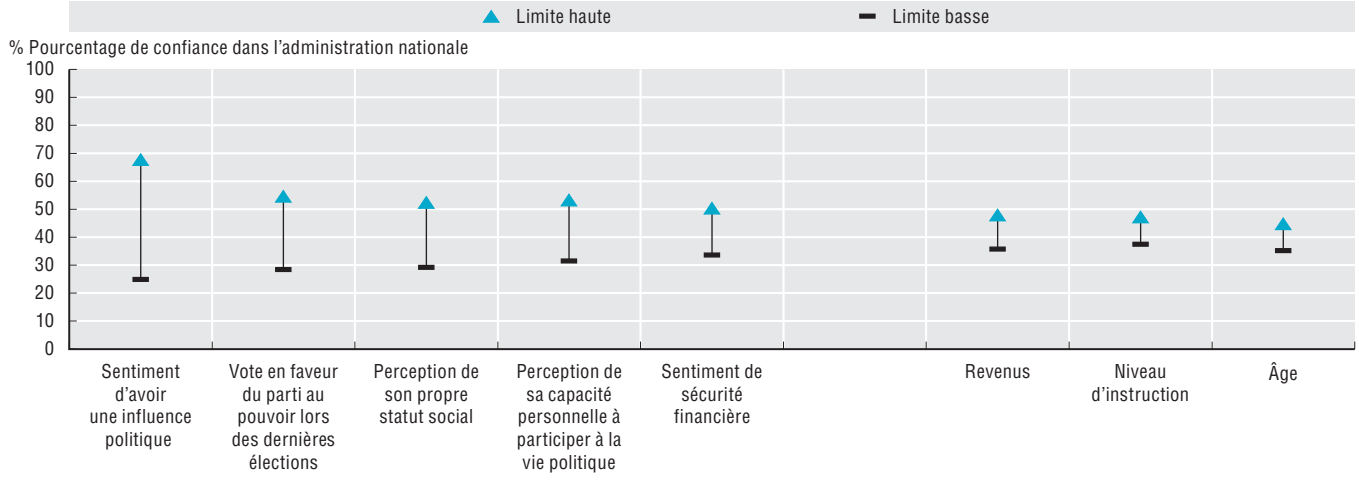

Source : Enquête 2021 de l'OCDE sur la confiance (*www.oecd.org/fr/gouvernance/confiance-dans-les-pouvoirs-publics/*).

StatLink https://stat.link/5pfwso

2.3. Confiance à l'égard du gouvernement national, 2007-22

Proportion des personnes interrogées qui indiquent avoir confiance dans leur gouvernement national

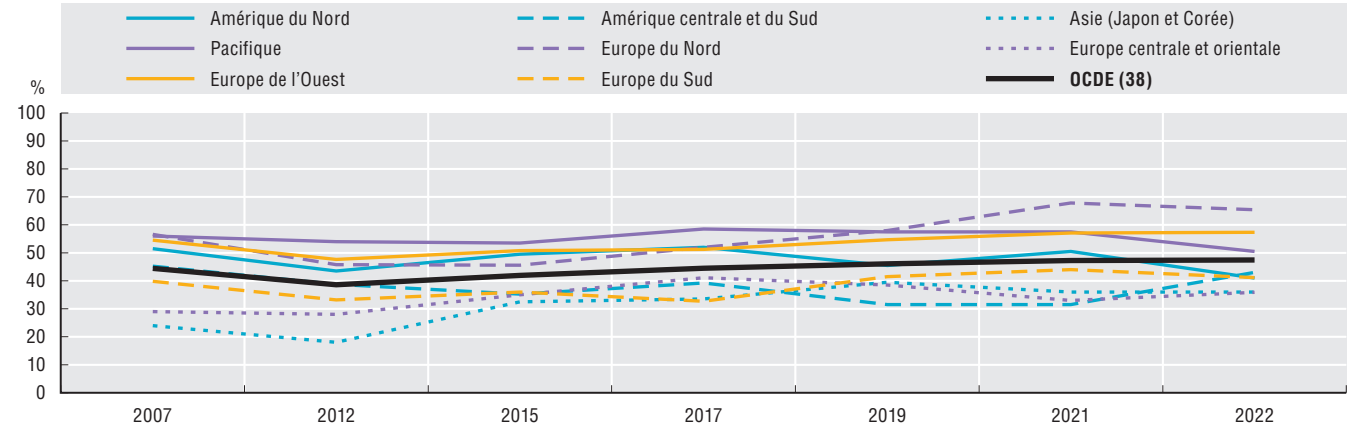

Source : sondage Gallup World Poll, 2007-22.

StatLink https://stat.link/fqxe8p

Les déterminants de la confiance dans la fonction publique

Les principaux déterminants de la confiance exprimée par la population sont différents selon l'institution et le niveau d'administration pris en considération. L'analyse des résultats de l'Enquête 2021 de l'OCDE sur la confiance montre que les niveaux de confiance dans la fonction publique dépendent tout particulièrement de la perception de la fiabilité des institutions, ainsi que de la réactivité et de l'équité des services publics (OCDE, 2022).

La fiabilité - la mesure dans laquelle les gens sont satisfaits des services administratifs et sont convaincus que le gouvernement utilise les données personnelles de manière légitime et est prêt à faire face à une maladie contagieuse - a l'impact potentiel le plus important sur la confiance dans la fonction publique. Selon l'enquête de l'OCDE sur la confiance, 63.0 % des personnes interrogées sont satisfaites des services administratifs. Une légère augmentation (écart-type) de la satisfaction à l'égard de ces services, toutes les autres conditions restant inchangées, pourrait entraîner une augmentation de la confiance dans la fonction publique de 6 points de pourcentage (graphique 2.4). Parmi les autres facteurs ayant une influence positive et statistiquement significative sur la confiance dans la fonction publique, citons la perception que les riches et les pauvres sont traités équitablement lorsqu'ils demandent des prestations publiques, la perception que la fonction publique est prête à adopter des innovations et le sentiment d'avoir son mot à dire sur ce que fait le gouvernement. Si ces résultats montrent l'importance de ces facteurs de gouvernance dans la promotion de la confiance, les points de départ varient : les niveaux de satisfaction existants varient selon les facteurs. Dans tous les pays, seuls 30.2 % des personnes interrogées en moyenne estiment avoir leur mot à dire sur ce que fait le gouvernement, tandis que 58.5 % pensent que leur demande de prestations publiques sera traitée équitablement - ce qui indique que, même si ces deux facteurs entraîneraient des augmentations similaires de la confiance dans la fonction publique, les gouvernements ont une plus grande marge de manœuvre pour améliorer le premier (graphique 2.4).

L'information de la population sur la manière dont ses données personnelles sont collectées, traitées, stockées et utilisées est un aspect important des efforts déployés par le gouvernement pour améliorer la fiabilité perçue, qui a un impact positif sur la confiance dans la fonction publique (graphique 2.4). En moyenne, tous pays confondus, 51.1 % des personnes interrogées s'attendent à ce que leur administration utilise leurs données personnelles « à des fins légitimes ». Les personnes interrogées au Danemark, en Irlande, en Islande, aux Pays-Bas et en Norvège ont un niveau de confiance particulièrement élevé dans l'utilisation de leurs données par le gouvernement (graphique 2.5).

L'agilité dans l'adoption de nouvelles idées est un aspect clé de la réactivité et l'un des moteurs de la confiance dans la fonction publique. L'enquête de l'OCDE sur la confiance révèle qu'en moyenne, seuls 38 % des gens estiment qu'un organisme public serait susceptible d'adopter des idées novatrices pour améliorer un service public, même si les chiffres varient d'un pays à l'autre. Les personnes qui s'attendent à de telles innovations sont beaucoup plus susceptibles de faire confiance aux fonctionnaires (70 %) que celles qui ne s'y attendent pas (33 %). Dans tous les pays étudiés, la confiance dans la fonction publique est toujours plus élevée chez les personnes qui pensent qu'il y a de la place pour l'innovation dans le gouvernement, bien que l'ampleur de l'écart de confiance varie considérablement (graphique 2.6).

Méthodologie et définitions

La confiance se définit comme la conviction d'un individu qu'un autre individu ou une institution adoptera le comportement positif qu'il escompte (OCDE, 2017). L'OCDE étudie les opinions sur la gouvernance publique à partir de données nationales représentatives obtenues dans le cadre de son Enquête sur la confiance, qui est menée à bien dans 22 pays. Dans la plupart des pays, la population a été interrogée en novembre-décembre 2021, mais quelques enquêtes ont été réalisées en 2020 et de janvier à mars 2022. L'enquête de l'OCDE sur la confiance agrège les 11 points des échelles de réponse comme suit : 0-4 = faible / peu probable ; 5 = neutre ; 6-10 : élevée / probable. L'enquête de l'OCDE sur la confiance couvre un très grand nombre de pays (généralement 2 000 répondants par pays), ce qui permet l'analyse de sous-groupes et contribue à garantir la fiabilité des résultats. Pour une discussion détaillée de la méthode et de la mise en œuvre de l'enquête, vous trouverez un document de référence méthodologique détaillé à l'adresse suivante : *www.oecd.org/fr/gouvernance/confiance-dans-les-pouvoirs-publics/*.

Pour en savoir plus

OCDE (2022), *Instaurer la confiance pour renforcer la démocratie : Principales conclusions de l'enquête 2021 de l'OCDE sur les déterminants de la confiance dans les institutions publiques*, Éditions OCDE, Paris, *https://doi.org/10.1787/f6a31728-fr*.

OCDE (2021), *Panorama des administrations publiques 2021*, Éditions OCDE, Paris, *https://doi.org/10.1787/9556b25a-fr*.

OCDE (2017), *OECD Guidelines on Measuring Trust*, Éditions OCDE, Paris, *https://doi.org/10.1787/9789264278219-en*.

Notes relatives aux graphiques

2.4. Ce graphique montre les déterminants ayant la plus forte influence sur la confiance dans la fonction publique, selon une estimation logistique dans laquelle les caractéristiques individuelles, les niveaux de confiance interpersonnelle et les effets fixes par pays sont neutralisés. Le modèle utilisé couvre 18 pays, au sein desquels la Finlande, le Mexique, la Nouvelle-Zélande et le Royaume-Uni ne figurent pas en raison de l'indisponibilité de certaines variables. Seules les questions découlant du Cadre de l'OCDE pour l'analyse de la confiance, et celles qui sont associées aux coefficients les plus élevés, sont représentées, tandis que les caractéristiques individuelles telles que l'âge, le genre et le niveau d'instruction, qui peuvent également être statistiquement significatives, ne le sont pas.

2.5. Ce graphique rapporte à la question « Si vous partagiez vos données personnelles avec un organisme/service public, quel serait le degré de probabilité, selon vous, qu'elles soient utilisées exclusivement à des fins légitimes ? ». La mention « Probable » correspond aux réponses allant de 6 à 10, la mention « Neutre » à la réponse 5, et la mention « Peu probable » aux réponses allant de 0 à 4. La Finlande et la Nouvelle-Zélande ne figurent pas dans ce graphique, faute de données disponibles.

2.6. Se rapporte à la question « S'il existait une idée innovante en mesure d'améliorer un service public, selon vous, dans quelle mesure serait-elle susceptible ou non d'être adoptée par l'organisme public compétent ? ». La probabilité correspond aux réponses de 6 à 10 sur une échelle de 0 à 10. « OCDE » présente la moyenne non pondérée des pays. Les données pour le Mexique ne sont pas disponibles. La confiance élevée ou modérément élevée correspond aux réponses de 6 à 10 à la question « Sur une échelle de 0 à 10, où 0 signifie pas du tout et 10 signifie tout à fait, dans quelle mesure faites-vous confiance à chacun des éléments suivants ? La fonction publique (les employés non élus du gouvernement au niveau central ou local) ».

2.4. Déterminants de la confiance dans la fonction publique, 2021

Variation en points de pourcentage de la confiance dans la fonction publique en réponse à l'amélioration de certaines variables (axe des ordonnées) et part de la population satisfaite de la variable (axe des abscisses)

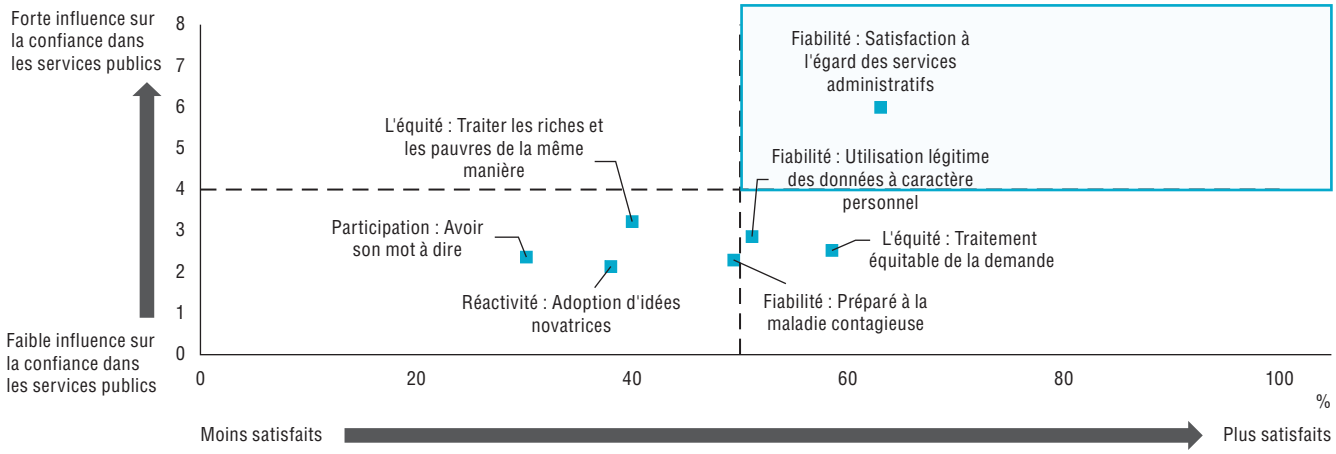

Source : Enquête 2021 de l'OCDE sur la confiance (*www.oecd.org/fr/gouvernance/confiance-dans-les-pouvoirs-publics/*).

StatLink https://stat.link/rxl8z2

2.5. Confiance dans l'utilisation des données personnelles par l'administration, 2021

Proportion des personnes interrogées en fonction du degré de probabilité qu'elles accordent à l'utilisation à des fins légitimes de leurs données personnelles par leurs pouvoirs publics

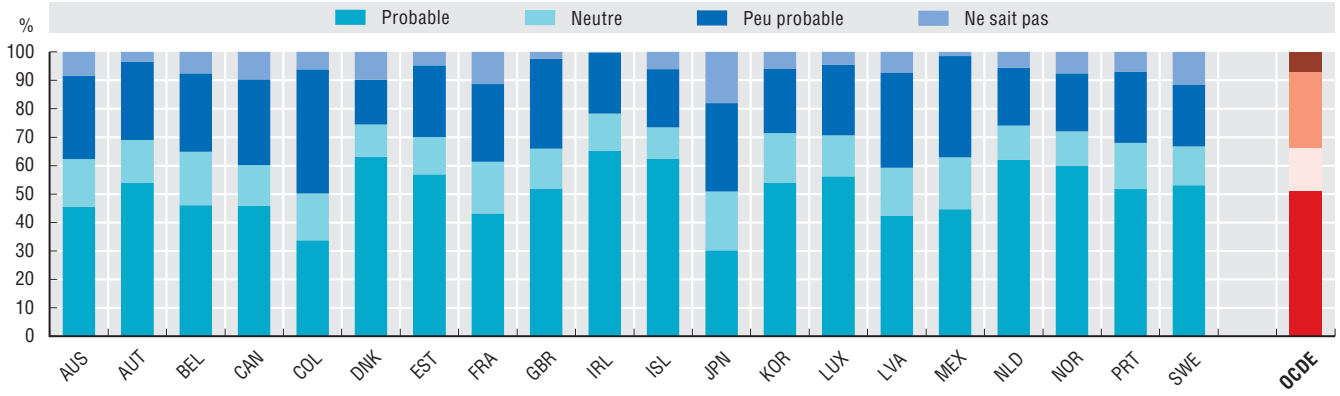

Source : Enquête 2021 de l'OCDE sur la confiance (*www.oecd.org/fr/gouvernance/confiance-dans-les-pouvoirs-publics/*).

StatLink https://stat.link/ifybm5

2.6. Confiance dans la fonction publique et perception de la capacité d'innover des pouvoirs publics, 2021

Proportion des personnes interrogées indiquent avoir un niveau de confiance dans la fonction publique élevé ou modérément élevé, selon leur niveau de certitude quant à la possibilité qu'un organisme public puisse adopter une idée innovante

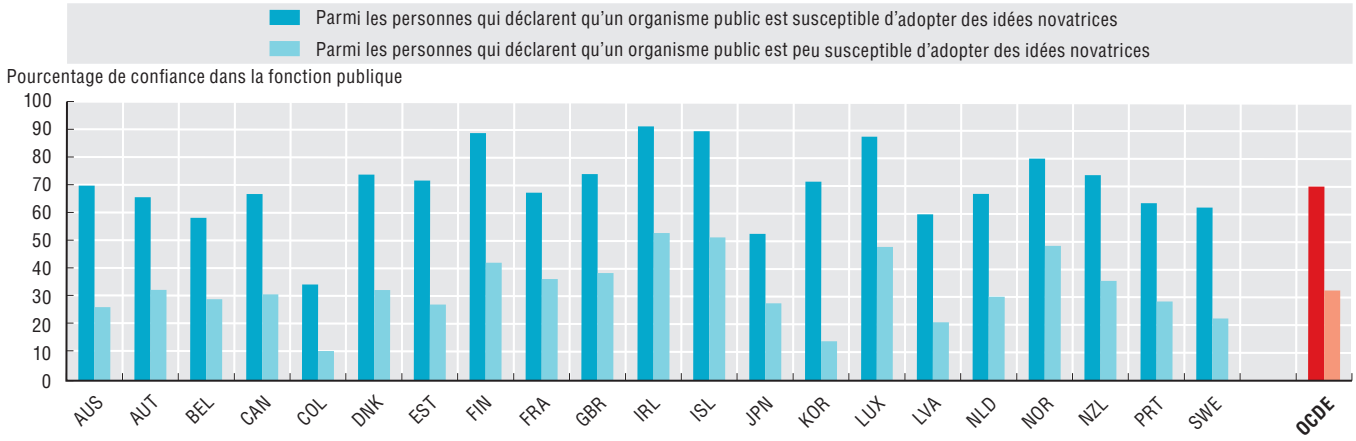

Source : Enquête 2021 de l'OCDE sur la confiance (*www.oecd.org/fr/gouvernance/confiance-dans-les-pouvoirs-publics/*).

StatLink https://stat.link/0zq3j7

Efficacité politique

L'un des fondements de la démocratie est le principe selon lequel les citoyens sont libres d'exprimer leurs opinions et ont des chances égales d'être représentés dans le processus décisionnel public. Les personnes qui estiment pouvoir influencer les processus politiques sont plus susceptibles de participer à la vie civique en votant aux élections ou en s'engageant dans la politique. Un engagement politique actif renforce les valeurs démocratiques et assure la légitimité du système. Les personnes qui ont le sentiment de ne pas avoir voix au chapitre politique sont moins susceptibles de respecter les lois et règlements et plus enclines à participer à des actions de protestation, comme les boycotts, ou de se retirer entièrement du processus démocratique en renonçant à y participer ou en s'abstenant de voter (Prats et Meunier, 2021).

L'efficacité politique se rapporte au sentiment que la participation d'un individu influe sur les processus politiques. Elle comporte deux versants : l'efficacité interne (la conviction que l'on peut comprendre ces processus et donc y participer), et l'efficacité externe (le sentiment d'avoir son mot à dire concernant l'action des pouvoirs publics). En moyenne, dans les pays de l'OCDE, 41 % des personnes sont convaincues de pouvoir participer à la vie politique, mais seulement 30.2 % estiment que le système politique de leur pays leur permet d'avoir leur mot à dire sur l'action gouvernementale (graphique 2.7).

Les perceptions de la réactivité de l'administration publique aux avis du public et de sa capacité à permettre aux citoyens de s'exprimer sont liées aux initiatives gouvernementales visant à faire participer la population à l'élaboration des politiques. Un manque de réactivité peut donner l'impression que le système sert les intérêts de quelques-uns, ce qui alimente l'aliénation politique (OCDE, 2022). Les données de l'Enquête de l'OCDE sur la confiance font apparaître une corrélation positive entre le pourcentage de personnes qui pensent qu'une politique nationale serait modifiée si la plupart des citoyens s'y déclaraient opposés et celui des personnes estimant avoir une voix politique. En moyenne, seuls 36.5 % des répondants affirment qu'une politique nationale serait modifiée si une majorité de la population s'y opposait (graphique 2.8).

Plus généralement, l'efficacité externe est aussi positivement corrélée à la satisfaction des citoyens à l'égard de la démocratie, un indicateur censé mesurer leur satisfaction quant au fonctionnement concret de la démocratie (Poses et Revilla, 2021). Les dernières données de l'Enquête sociale européenne confirment l'association positive entre le sentiment d'avoir son mot à dire sur l'action publique et la satisfaction envers la démocratie. L'Islande, la Norvège et la Suisse obtiennent des résultats élevés à ces deux égards (graphique 2.9).

Méthodologie et définitions

L'OCDE analyse les perceptions de la gouvernance publique à partir de données d'enquêtes représentatives au niveau national tirées de l'Enquête sur la confiance qu'elle a menée dans 22 pays. La plupart des enquêtes ont eu lieu en novembre-décembre 2021, quelques-unes en 2020 et en janvier-mars 2022. L'enquête de l'OCDE sur la confiance agrège les 11 points des échelles de réponse comme suit : 0-4 = faible / peu probable ; 5 = neutre ; 6-10 : élevée / probable. L'enquête de l'OCDE sur la confiance couvre un très grand nombre de pays (généralement 2 000 répondants par pays), ce qui permet l'analyse de sous-groupes et contribue à garantir la fiabilité des résultats. Pour une discussion détaillée de la méthode et de la mise en œuvre de l'enquête, vous trouverez un document de référence méthodologique détaillé à l'adresse suivante : *www.oecd.org/fr/gouvernance/confiance-dans-les-pouvoirs-publics/*.

L'Enquête Sociale Européenne (ESS) est une enquête internationale sur les attitudes, les croyances et les comportements des populations menée tous les deux ans depuis 2001. Les dernières données de la vague 10 ont été collectées entre septembre 2020 et mai 2022 dans 32 pays ; 9 pays ont piloté des enquêtes par auto-complétion (sur le web) au lieu d'enquêtes en face-à-face en raison de la pandémie de COVID-19. La taille minimale de l'échantillon est de 1 500, ou 800 pour les pays dont la population est inférieure à 2 millions d'habitants.

Pour en savoir plus

OCDE (2022), *Instaurer la confiance pour renforcer la démocratie : Principales conclusions de l'enquête 2021 de l'OCDE sur les déterminants de la confiance dans les institutions publiques*, Éditions OCDE, Paris, *https://doi.org/10.1787/f6a31728-fr*.

Poses, C. et M. Revilla (2021), « Measuring satisfaction with democracy: how good are different scales across countries and languages? », *European Political Science Review*, vol. 14, n° 1, pp. 18-35, *https://doi.org/10.1017/s1755773921000266*.

Prats, M. et A. Meunier (2021), « Political efficacy and participation: An empirical analysis in European countries », *Documents de travail de l'OCDE sur la gouvernance publique*, n° 46, Éditions OCDE, Paris, *https://doi.org/10.1787/4548cad8-en*.

Notes relatives aux graphiques

2.7. Se rapporte aux questions « Dans quelle mesure diriez-vous que le système politique de votre pays permet à des personnes comme vous d'avoir leur mot à dire sur ce que fait le gouvernement ? » et « Dans quelle mesure avez-vous confiance en votre propre capacité à participer à la vie politique ? ». La confiance correspond à des réponses de 6 à 10 sur une échelle de 0 à 10.

2.8. Se rapporte aux questions « Si plus de la moitié de la population exprime clairement son opposition à une politique nationale, quelle est, selon vous, la probabilité que cette politique soit modifiée ? » Probable/confiant correspond à des réponses de 6 à 10 sur une échelle de 0 à 10, neutre à 5 et peu probable à 0-4.

2.9. Se rapporte aux questions « Dans l'ensemble, dans quelle mesure êtes-vous satisfait du fonctionnement de la démocratie en [pays] ? » et «Dans quelle mesure diriez-vous que le système politique de [pays] permet à des personnes comme vous d'avoir une influence sur la politique ? ». La confiance correspond à des réponses de 6 à 10 sur une échelle de 0 à 10 à la première question, et la satisfaction à des réponses de 4 (beaucoup) et 5 (énormément) sur une échelle de 1 à 5 à la deuxième question.

2.7. Efficacité politique externe et interne, 2021

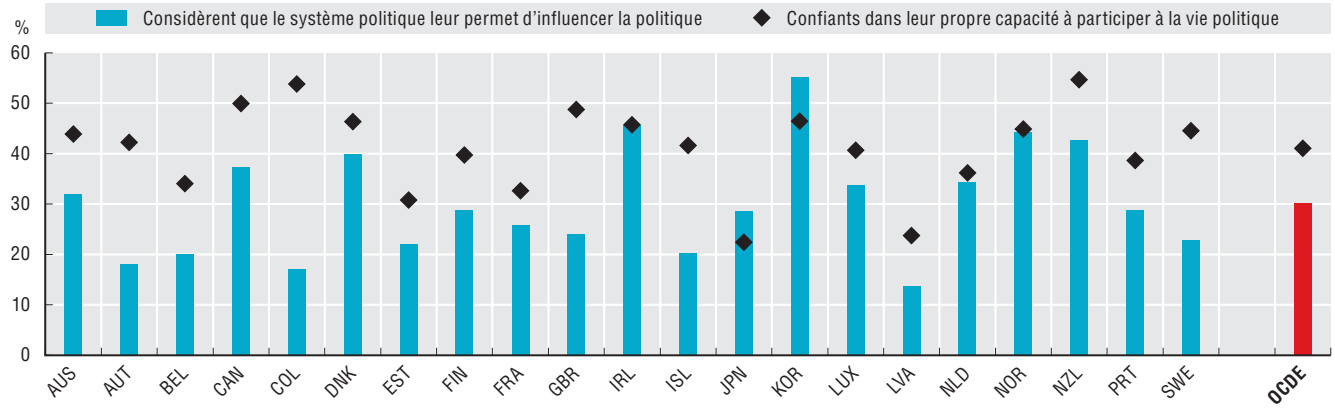

Source : enquête de l'OCDE sur la confiance (*www.oecd.org/fr/gouvernance/confiance-dans-les-pouvoirs-publics/*).

StatLink https://stat.link/nf9bik

2.8. Perceptions de la réactivité des politiques à l'avis du public, 2021

Proportion des personnes interrogées déclarant différents niveaux de perception de la probabilité qu'une politique nationale soit modifiée si une majorité de personnes exprimait un avis défavorable (sur une échelle de 0 à 10)

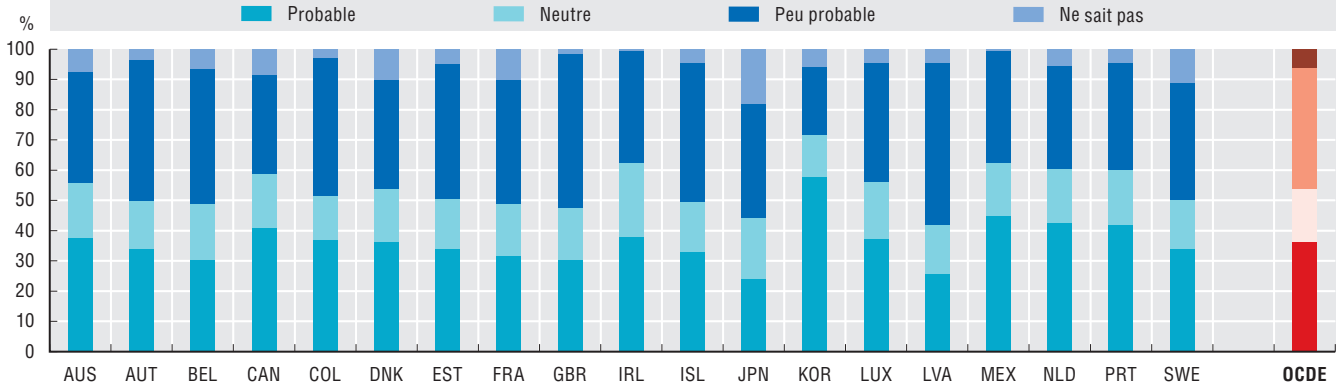

Source : enquête de l'OCDE sur la confiance (*www.oecd.org/fr/gouvernance/confiance-dans-les-pouvoirs-publics/*).

StatLink https://stat.link/sky0vi

2.9. Efficacité politique externe et satisfaction à l'égard de la démocratie, 2021

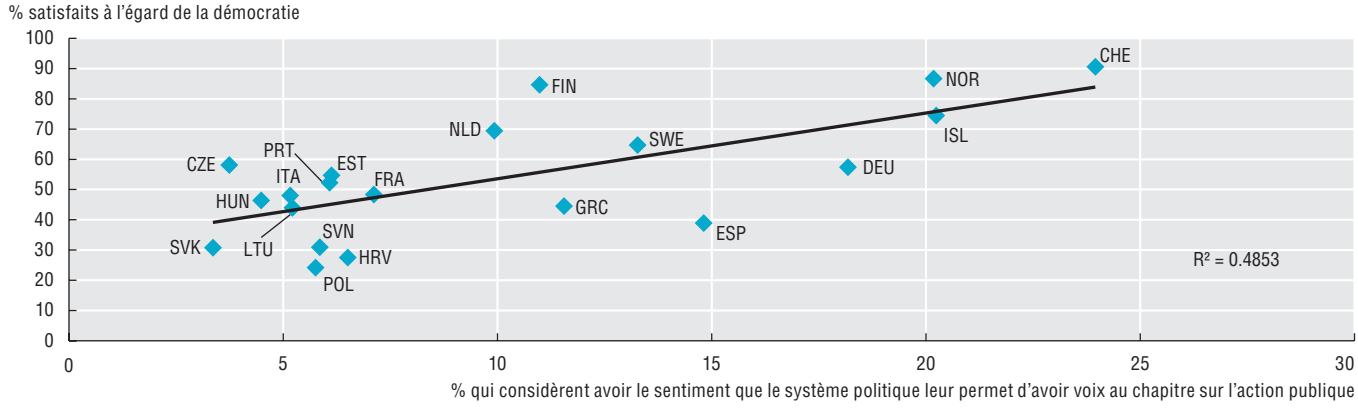

Source : calculs de l'OCDE fondés sur l'Enquête sociale européenne, vague 10.

StatLink https://stat.link/56h9va

3. SATISFACTION À L'ÉGARD DES SERVICES PUBLICS

Tableaux de bord de la satisfaction à l'égard des services publics

Satisfaction à l'égard des services publics

Satisfaction à l'égard des services parmi les différentes catégories de population

Accessibilité, réactivité et qualité des services administratifs

Accessibilité, réactivité et qualité des soins de santé

Accessibilité, réactivité et qualité de l'éducation

Accessibilité, réactivité et qualité de la justice

Tableaux de bord de la satisfaction à l'égard des services publics

Ce chapitre décrit les performances des pays de l'OCDE sur le plan de l'accessibilité, de la réactivité et de la qualité de services publics spécifiques, et se fonde pour cela sur le cadre d'analyse « Au service des citoyens » de l'OCDE. Ce cadre a pour objectif d'étudier les principaux déterminants de la satisfaction des usagers à l'égard des services, dont on peut considérer qu'elle permet de se faire une idée synthétique des résultats obtenus en matière d'accessibilité, de réactivité et de qualité. La satisfaction globale à l'égard des services est devenue un indicateur de référence permettant de mesurer rapidement les performances des services par rapport aux besoins et aux attentes des usagers. Les évaluations de la satisfaction sont étroitement liées à d'autres analyses pertinentes de l'attitude et du comportement des citoyens. La satisfaction est associée à la confiance dans les institutions publiques et au niveau de réactivité et de fiabilité de celles-ci.

Les tableaux de bord synthétisent les caractéristiques essentielles de la prestation de services grâce à une sélection d'indicateurs sectoriels portant sur l'éducation, la santé, la justice et les services administratifs (notamment obtention d'une pièce d'identité, demande de prestation, etc.). Ils illustrent la manière dont la performance des services publics peut être comparée, même lorsque ces services sont organisés de manière distincte et touchent différents aspects de la vie sociale et individuelle. Bien que des classements par pays soient fournis, ceux-ci ne sont établis que pour comparer des indicateurs dont les unités de mesure sont différentes et qui couvrent des phénomènes distincts. Par conséquent, les tableaux de bord ne donnent pas une image exhaustive des pays qui offrent les meilleurs services globaux ni du niveau auquel ceux-ci sont fournis : ils ne doivent pas être utilisés à cet effet.

Les tableaux de bord des services rendus aux citoyens ont été introduits dans l'édition 2017 du *Panorama des administrations publiques*, et les indicateurs sont sélectionnés par des experts de l'OCDE pour chaque domaine. Les critères de sélection des indicateurs sont les suivants : 1) adéquation (l'indicateur représente le concept à mesurer) ; 2) pertinence au regard de l'action publique ; 3) disponibilité et portée des données ; et 4) interprétabilité des données (c'est-à-dire qu'il n'existe aucune ambiguïté quant au sens à donner – amélioration ou dégradation de la performance – à l'augmentation ou à la baisse d'une valeur). Les indicateurs sélectionnés ont pour but de donner un aperçu des aspects pertinents pour chaque service. C'est pour cette raison que le choix des mesures diffère d'un service à l'autre (par exemple, la scolarisation pour l'éducation et la couverture des soins de santé pour la santé sont des mesures d'accessibilité).

Tableau 3.1. Indicateurs du cadre d'analyse « Au service des citoyens » de l'OCDE

	Santé	Éducation	Justice	Services administratifs
Accessibilité	• *Couverture des soins de santé* • *Part du reste à charge dans les dépenses de santé totales des ménages* • *Pourcentage de la population ayant des besoins de santé non satisfaits en raison du coût, de la distance ou des délais d'attente* • *Médecins en activité pour 1 000 personnes*	• *Dépenses privées consacrées à l'éducation en proportion des dépenses totales consacrées à l'éducation (de l'enseignement primaire au supérieur)* • *Scolarisation des enfants de 3 et 4 ans dans une structure d'éducation de la petite enfance et dans l'enseignement préprimaire* • *Taux de nouveaux inscrits dans l'enseignement supérieur avant 25 ans*	• *Accessibilité physique et financière de la justice civile* • *Accessibilité, impartialité et efficacité des mécanismes alternatifs de règlement des litiges*	• Part de la population qui s'attend à ce que les informations administratives soient facilement accessibles
Réactivité	• *Délai d'attente médian pour une opération de la cataracte, de l'évaluation du spécialiste jusqu'au traitement*	• *Jeunes (âgés de 15 à 29 ans) sans emploi et qui ne suivent ni études ni formation (NEET)*	• *Délai de traitement des affaires civiles et commerciales non contentieuses en première instance* • *Délai de traitement des affaires civiles et commerciales contentieuses en première instance* • *Délai de traitement des affaires administratives en première instance*	• Taux de disponibilité de l'assistance aux usagers dans les pays de l'UE • Proportion des personnes interrogées en fonction du degré de probabilité qu'elles accordent à la capacité de leurs pouvoirs publics à traiter de manière équitable leur demande de prestation ou de service
Qualité	• *Hospitalisations pour diabète parmi la population adulte* • *Taux de mortalité dans les 30 jours suivant une hospitalisation pour accident ischémique*	• *Moyennes des résultats obtenus en mathématiques au PISA*	• *Absence d'influence indue des pouvoirs publics sur la justice civile* • *Non-recours à la violence en cas de griefs personnels*	• Absence d'indicateur pour cette édition

Note : les indicateurs en *italique* sont inclus dans les tableaux de bord.

Source : Les indicateurs concernant la couverture des soins de santé, la part du reste à charge dans les dépenses de santé totales des ménages et le nombre de médecins en activité pour 1 000 personnes sont tirés des Statistiques de l'OCDE sur la santé. Les indicateurs relatifs aux dépenses privées consacrées à l'éducation en proportion des dépenses totales consacrées à l'éducation (de l'enseignement primaire au supérieur) et aux taux de première inscription dans l'enseignement supérieur sont issus des Statistiques de l'OCDE sur l'éducation. Les moyennes en mathématiques proviennent des résultats du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) de l'OCDE (2012 et 2018). Les indicateurs concernant l'accessibilité, l'impartialité et l'efficacité des mécanismes alternatifs de résolution des conflits et le non-recours à la violence en réponse aux griefs personnels sont issus de l'indice de l'état de droit du *World Justice Project* (WJP). Enfin, les indicateurs relatifs aux délais de traitement des affaires civiles et commerciales contentieuses et des affaires administratives en première instance proviennent du rapport de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ). Les autres sources des indicateurs sont indiquées aux pages suivantes.

Interprétation des tableaux de bord

Chaque tableau de bord se concentre sur une dimension du cadre d'analyse « Au service des citoyens » (accessibilité, réactivité ou qualité) et réalise des comparaisons dans quatre domaines (santé, éducation, justice, services administratifs). Pour chaque indicateur, les pays sont classés en trois groupes : 1) vert pour les valeurs supérieures (ou inférieures, en fonction de l'indicateur) à un écart-type par rapport à la moyenne ; 2) rouge pour les valeurs inférieures (ou supérieures, en fonction de l'indicateur) à un écart-type par rapport à la moyenne ; et 3) orange pour les valeurs situées dans une fourchette d'un écart-type par rapport à la moyenne.

Pour chaque indicateur, tous les pays pour lesquels des données sont disponibles font l'objet d'un classement : le pays avec la performance la plus élevée est en première position. Si plusieurs pays affichent la même valeur pour un indicateur, ils se voient attribuer le même rang. Quand on dispose d'indications sur l'évolution du score, des flèches indiquent si le bilan du pays s'est amélioré (↑), s'est dégradé (↓) ou est resté stable (→) par rapport à celui de la dernière année disponible. Sauf indication contraire, le critère pour afficher une amélioration ou une dégradation est une évolution d'un point de pourcentage (si l'indicateur est exprimé en pourcentage) ou de 1 %. La dernière ligne du tableau indique à la fois l'année de base et l'année pour laquelle les données les plus récentes sont disponibles, à des fins de comparaison.

Aperçu des résultats

La section suivante fournit un aperçu des trois dimensions analysées dans les tableaux de bord en fonction des caractéristiques des services. On peut considérer que l'accessibilité représente la possibilité d'obtenir un service adéquat en cas de besoin, et les indicateurs englobent les aspects d'accessibilité financière, de proximité géographique et de facilité d'accès à l'information. La réactivité désigne la rapidité et l'efficacité de la réponse des institutions publiques aux attentes de la population. Elle suppose une prise en considération, de la part des services publics, des besoins, des préférences, du point de vue et de la dignité des usagers, ainsi que l'absence de retard excessif dans la prestation de ces services. Cela recouvre les aspects de courtoisie et de traitement, d'adéquation entre les services et les besoins spécifiques (c'est-à-dire que les prestataires de services adaptent ces derniers aux différentes catégories de population, telles que les personnes en situation de handicap), et de rapidité. La qualité représente le degré auquel les services renforcent la probabilité d'obtenir les résultats souhaités et correspondent à l'état de l'art. Les indicateurs portent sur les aspects d'efficacité et de cohérence de la prestation des services et des réalisations, ainsi que de sécurité (sûreté).

Accès aux services publics

La plupart des pays de l'OCDE ont mis en place une couverture des soins de santé universelle ou quasi universelle, dans le cadre de régimes d'assurance privés ou publics. Par rapport à 2020, le taux de couverture est resté stable dans la majorité des pays de la tête du classement. Le Costa Rica, l'Estonie, les États-Unis et la Pologne ont vu leur couverture des soins de santé augmenter considérablement ces dernières années.

L'éventail des services couverts par les régimes d'assurance maladie et la proportion des frais de santé qui restent à la charge des patients varient selon les pays de l'OCDE. Au Mexique, par exemple, compte tenu de la couverture limitée des soins de santé publics, une large part des dépenses de santé est supportée directement par les citoyens. Néanmoins, le poids du reste à charge dans la consommation des ménages n'indique pas, en soi, si les citoyens ont accès aux soins. La proximité géographique est également un indicateur de l'accessibilité des soins de santé. La pénurie de médecins dans certaines régions peut entraîner un allongement des délais d'attente ou contraindre les patients à effectuer des déplacements importants pour accéder aux services de santé (OCDE, 2021).

Un autre indicateur de l'accès aux soins de santé est le pourcentage de citoyens déclarant qu'ils ont des besoins non satisfaits en matière d'examens médicaux. En dépit de la pandémie de COVID-19, et selon les statistiques de l'Union européenne (UE) sur le revenu et les conditions de vie (EU-SILC), les pays de l'OCDE et de l'UE ont maintenu leurs performances globales à l'aune des besoins non satisfaits en matière d'examens médicaux entre 2020 et 2021. En effet, le pourcentage de la population signalant des besoins non satisfaits en matière d'examens médicaux a considérablement diminué en Estonie, passant de 13 à 8.1 %. Des diminutions ont également eu lieu en Türkiye (-1.1 point de pourcentage), en Finlande (-1 point de pourcentage) et en Lettonie (-0.7 point de pourcentage). L'Autriche est l'un des pays dans lequel le pourcentage de citoyens signalant des besoins non satisfaits en matière de soins est le plus faible, tout en se classant 19e en ce qui concerne la part du reste à charge dans les dépenses de santé totales des ménages.

Dans tous les pays de l'OCDE, les systèmes éducatifs assurent un accès universel à l'éducation pour les enfants en âge de scolarisation obligatoire, âge qui varie selon les pays. Toutefois, le taux moyen de scolarisation s'élève à 89 % pour les enfants de 4 ans, et 12 pays de l'OCDE sur 37 (les données du Canada ne sont pas disponibles) se situent en dessous de cette moyenne. Le Royaume-Uni, par exemple, a atteint 100 % de scolarisation dans les établissements d'éducation de la petite enfance. En effet, les parents d'enfants de 4 ans peuvent bénéficier gratuitement de 15 heures de garde par semaine, dans une structure publique ou privée (Gouvernement britannique, 2022), ce qui a considérablement contribué à l'obtention de ce résultat. Dans d'autres pays comme la Finlande, l'éducation de la petite enfance est majoritairement un service public. Les résultats de ces pays varient également en ce qui concerne les taux de première inscription dans l'enseignement supérieur pour les personnes de moins de 25 ans. Parmi les facteurs qui conditionnent l'accès aux établissements d'éducation de la petite enfance et d'enseignement supérieur figurent le niveau de ressources publiques mises à disposition pour leur financement, ainsi que les parts respectives du financement public et du financement privé dans les dépenses d'éducation. Dans certains cas, une proportion élevée de financement privé est due aux bourses et aux transferts consentis par les pouvoirs publics aux ménages et aux autres entités

privées associées au financement de l'éducation. Afin d'accéder à la justice, les citoyens doivent à la fois être informés de leurs droits et des mécanismes existant pour régler leurs litiges, et être en mesure d'assumer les coûts liés aux procédures. C'est en Allemagne, au Danemark, aux Pays-Bas et en Suède que la justice civile est la plus accessible physiquement et financièrement pour les citoyens. Les mécanismes alternatifs de règlement des litiges (MARL) sont des mécanismes visant à régler les différends sans recourir aux tribunaux. Selon les données correspondantes, c'est en Corée, au Danemark, en Estonie et en Norvège que les MARL sont les plus accessibles, impartiaux et efficaces.

L'accessibilité des services administratifs désigne la capacité de l'administration à prendre toute la mesure de la diversité et de la nature des besoins de la population, et à y répondre efficacement. Cette capacité varie notamment en fonction de l'accès à l'information, de la distance géographique, des aménagements proposés aux usagers ou encore des modes de prestation. Afin de mesurer l'accessibilité des services administratifs, il est très utile de prendre en considération les attentes de la population au sujet de la facilité d'accès à l'information sur le service. Par exemple, 66 % des personnes interrogées dans le cadre de l'Enquête 2021 de l'OCDE sur les déterminants de la confiance dans les institutions publiques s'attendaient à ce que les informations relatives aux procédures administratives soient facilement accessibles dans leur pays (OCDE, 2021).

Réactivité des services publics

La longueur des délais d'attente pour l'accès aux soins peut aggraver les symptômes des patients et faire baisser leur satisfaction. Dans 7 des 16 pays de l'OCDE-UE disposant d'informations disponibles (44 %), les temps d'attente pour les opérations de la cataracte, la chirurgie élective la plus courante, ont augmenté entre 2015 et 2020. Ces résultats sont probablement influencés par la pandémie de COVID-19, car la plupart des pays ont suspendu les soins électifs (non urgents) pendant la pandémie pour concentrer leurs efforts sur les patients atteints de COVID-19 et éviter que les personnes ne soient infectées en recherchant des soins. La réouverture de ces services a souvent été progressive, et certaines activités ont été de nouveau suspendues lors des vagues suivantes de la pandémie. Malgré cela, sept pays ont réussi à réduire le temps d'attente médian au cours de cette période. Cela inclut l'Italie, qui avait en 2020 le temps d'attente médian le plus court pour la chirurgie de la cataracte, soit 20 jours.

La réactivité des systèmes éducatifs est examinée en évaluant leur succès à répondre aux besoins variés des étudiants. Dans l'ensemble de l'OCDE, l'âge auquel l'éducation obligatoire se termine varie de 15 ans en Colombie à 19 ans en Suisse. Un indicateur de réactivité est la part de jeunes qui ne sont engagés dans aucune forme d'emploi, d'éducation ou de formation (NEET). Les Pays-Bas, la Norvège, le Mexique et la Suède ont la plus petite part de jeunes de 15 à 29 ans qui sont NEET. Les niveaux absolus de NEET se sont détériorés dans 12 des 26 pays et se sont améliorés dans seulement 6 dans l'édition de cette année. Cela pourrait refléter l'impact économique de la COVID-19, car les données de 2021 sont comparées aux données de 2017. Au sein et entre les pays de l'OCDE, les gouvernements n'ont pas pu offrir les mêmes opportunités d'apprentissage à distance pendant la pandémie. Par exemple, une grande proportion d'élèves issus de milieux socio-économiques défavorisés n'avaient pas accès à un ordinateur à la maison (OCDE, 2020).

Les retards dans la résolution des affaires judiciaires peuvent amener les plaignants à renoncer à leurs démarches, leur occasionner des frais supplémentaires et les dissuader de recourir à la voie légale pour résoudre leurs futurs problèmes. Les tableaux de bord analysent la réactivité du système judiciaire à partir des données relatives aux délais de traitement de trois catégories d'affaires (affaires civiles ou commerciales contentieuses, non contentieuses, et affaires administratives). Le temps nécessaire pour résoudre une affaire dépend de certains facteurs, notamment les suivants : les procédures suivies pour l'attribution et la résolution des affaires, la complexité de l'affaire, le nombre d'agents travaillant pour le système judiciaire, le nombre d'affaires entrantes et le recours à la technologie pour réduire le travail administratif. Parmi les pays pour lesquels on dispose de données, la Hongrie, la Lituanie et les Pays-Bas affichent le délai de résolution le moins long pour les affaires civiles et commerciales (contentieuses ou non contentieuses) traitées par les tribunaux de première instance, ainsi que pour les affaires administratives.

L'équité, les retours d'information et la justice sont au cœur des services administratifs réactifs. En établissant des canaux de communication, les gouvernements peuvent fournir de meilleurs services pour répondre aux besoins hétérogènes de leur population. L'indicateur de soutien aux utilisateurs évalue la disponibilité de ces canaux de communication, par lesquels les personnes peuvent recevoir des mises à jour sur l'état de leurs plaintes ou demandes de renseignements. En 2021, la Finlande, l'Italie et Türkiye ont atteint le score maximum de 1.0 point (sur une échelle de 0 à 1) en matière de disponibilité du soutien aux utilisateurs, tandis que la moyenne pour les membres de l'OCDE-UE était de 0.93 point (Commission européenne, 2022). De plus, l'opinion du public sur la manière dont une prestation ou un service gouvernemental générique pourrait être délivré est significativement corrélée à la confiance envers les fonctionnaires (Morgan et James, 2022). La mesure de soutien aux utilisateurs évalue donc la présence et l'efficacité des canaux de communication entre le gouvernement et les citoyens, ce qui impacte finalement la satisfaction globale et la confiance dans les services publics.

Qualité des services publics

On mesure la qualité des soins de santé en analysant les résultats des patients au titre de deux maladies. Le premier indicateur, utilisé comme indicateur de la qualité des soins primaires, est le taux d'hospitalisations dues au diabète. Le diabète est une maladie chronique qui peut être gérée efficacement grâce à l'association de la prévention et du traitement. Par conséquent, un taux élevé d'hospitalisations dues au diabète indique que la qualité des soins primaires est insuffisante. Le deuxième indicateur utilisé mesure la qualité des soins aigus : il s'agit du taux de létalité chez les personnes ayant subi un accident ischémique dans les 30 jours qui suivent leur hospitalisation. Cet indicateur porte sur le processus de soin, notamment la rapidité du transport des patients à l'hôpital et l'efficacité des interventions médicales (OCDE, 2015).

En 2019, des pays comme l'Islande et l'Italie comptaient parmi les pays de l'OCDE les plus efficaces pour prévenir les hospitalisations dues au diabète, et en Islande, le taux de létalité dans les 30 jours suivant une hospitalisation pour accident vasculaire cérébral (AVC), qui diminue depuis 2015, est le plus bas de la zone OCDE. D'autres pays, comme la Lettonie, le Mexique et la Pologne, font preuve de moins d'efficacité pour prévenir et traiter les problèmes de santé, même si la situation s'est améliorée ces dernières années. Cependant, d'autres facteurs peuvent influer sur la qualité des soins de santé. Certains pays tels que la Corée réalisent d'excellentes performances en ce qui concerne les soins (2e meilleur taux de létalité dans les 30 jours suivant un AVC) mais obtiennent à l'inverse de très mauvais résultats en matière de prévention (30e pays sur 32 pour l'hospitalisation due au diabète).

Les résultats sont également un moyen efficace de saisir la qualité du système éducatif. En évaluant à quel point les élèves utilisent efficacement les compétences qui leur sont enseignées, des tests tels que le Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) de l'OCDE constituent une mesure utile de la qualité de l'éducation. En 2018, les élèves des pays de l'OCDE ont obtenu en moyenne 487 points en mathématiques au PISA ; les élèves du Japon (527 points), de la Corée (526 points) et de l'Estonie (523 points) ont obtenu les scores moyens les plus élevés.

S'agissant du système judiciaire, le World Justice Project (WJP) compile des données sur l'application de la loi dans le monde en demandant à des experts et à la population en général dans quelle mesure les individus sont susceptibles de recourir à la justice auto-administrée en ayant recours à la violence pour régler des griefs, dans quelle mesure le gouvernement est susceptible d'influencer un juge dans un procès contre l'État et dans quelle mesure les décisions de justice sont susceptibles d'être appliquées. Le système de justice irlandais est classé comme le plus impartial et comme le pays où les gens sont le moins susceptibles d'utiliser la violence en réponse à des griefs personnels. Entre 2016 et 2022, les pays de l'OCDE ont généralement maintenu leur score en ce qui concerne la justice civile exempte d'influence gouvernementale inappropriée. Seuls deux pays ont connu un déclin significatif dans ce domaine. Les perspectives ont été similaires pour la probabilité que les gens aient recours à la violence pour régler des griefs, sauf en Espagne, où le score a augmenté de 0.10 point entre 2016 et 2022, et en Slovénie, où il a augmenté de 0.14 point.

Pour en savoir plus

Baredes, B. (2022), « Serving citizens: Measuring the performance of services for a better user experience », *OECD Working Papers on Public Governance*, n° 52, Éditions OCDE, Paris, *https://doi.org/10.1787/65223af7-en*.

Commission européenne (2022), *eGovernment Benchmark 2022: Synchronising Digital Governments: Insight Report*, Office des publications de l'Union européenne, *https://data.europa.eu/doi/10.2759/488218*

Morgan, D. et C. James (2022), « Investing in health systems to protect society and boost the economy: Priority investments and order-of-magnitude cost estimates », *Documents de travail de l'OCDE sur la santé*, n° 144, Éditions OCDE, Paris, *https://doi.org/10.1787/d0aa9188-en*.

Gouvernement britannique (2022), « Education provision : Children under 5 years of age », site web Explore Education Statistics, *https://explore-education-statistics.service.gov.uk/find-statistics/education-provision-children-under-5*.

OCDE (2021), « Dépenses de santé » (indicateur), *https://doi.org/10.1787/1ae0af3d-fr* (consulté le 5 mars 2021).

OCDE (2020), *PISA 2018 Results (Volume V): Effective Policies, Successful Schools*, PISA, Éditions OCDE, Paris, *https://doi.org/10.1787/ca768d40-en*.

OCDE (2015), Panorama des administrations publiques 2015, Éditions OCDE, Paris, *https://doi.org/10.1787/gov_glance-2015-fr*.

Tableaux de bord de la satisfaction à l'égard des services publics

Tableau de bord 1. Accessibilité des services

	Soins de santé								Éducation						Justice			
	Couverture de l'assurance maladie volontaire publique et primaire totale		Part du reste à charge dans les dépenses de santé totales des ménages		Besoins non satisfaits en matière d'examens médicaux signalés par les patients		Nombre de médecins en activité pour 1 000 personnes		Parts relatives des dépenses privées dans les dépenses consacrées aux établissements d'enseignement		Taux de scolarisation des enfants de 4 ans (dans des structures d'éducation de la petite enfance et d'enseignement primaire)		Taux de première inscription dans l'enseignement supérieur avant 25 ans		Accessibilité physique et financière de la justice civile		Accessibilité, impartialité et efficacité des mécanismes alternatifs de règlement des litiges	
Allemagne	2	→	8	→	1	→	5	↑	17	→	14	→	11	↓	3	↑	7	↓
Australie	1	→	17	↓	s.o		12	↑	34	→	28	↓	10	↓	23	→	11	↓
Autriche	2	→	22	↓	3	→	1	↑	7	↑	16	→	17	↑	12	↑	26	→
Belgique	4	→	19	↓	9	→	20	↑	6	→	2	→	33	→	7	↑	15	↓
Canada	1	→	7	↓	s.o		24	↑	27	↑	s.o		s.o		24	↑	19	↓
Chili	7	↑	35	↓	s.o		s.o		36	→	29	↓	16	↑	13	↓	24	↓
Colombie	8	↓	15	↓	s.o		s.o		33	→	27	↑	8	↓	25	↑	28	→
Corée	1	→	32	↓	s.o		27	↑	28	↓	15	↓	34	→	11	→	2	↓
Costa Rica	12	↓	27	↓	s.o		s.o		s.o		21	↑	s.o		16	↑	21	→
Danemark	1	→	11	→	8	→	9	↑	8	↑	4	→	6	↓	2	↑	3	↓
Espagne	1	→	26	↓	7	→	3	↑	23	→	7	→	28	→	6	↑	13	↑
Estonie	6	↑	29	↓	24	↓	14	→	9	↓	19	→	15	↑	8	↑	4	↑
États-Unis	13	↓	4	↓	s.o		25	→	32	→	32	↓	s.o		30	↑	23	↓
Finlande	1	→	20	↓	20	→	14	→	1	→	24	↑	5	↓	10	↑	20	↑
France	2	→	2	→	16	↑	21	→	16	→	1	→	29	↑	20	↑	10	↓
Grèce	1	→	37	↓	23	↓	s.o		10	→	31	↑	27	↑	21	↑	22	↑
Hongrie	10	↓	31	↓	7	→	22	→	25	↑	3	↑	24	→	27	↑	30	↓
Islande	1	→	18	↓	18	→	7	↑	5	→	9	↓	12	↑	s.o		s.o	
Irlande	1	→	5	↓	12	→	15	↑	19	↓	1	→	26	↑	s.o		s.o	
Israël	1	→	23	↓	s.o		18	↑	24	↑	6	→	2	→	s.o		s.o	
Italie	1	→	28	↓	10	↓	11	↑	18	→	11	→	31	→	22	↑	25	↑
Japon	1	→	14	→	s.o		26	↑	31	→	1	↑	35	→	15	→	5	↓
Lettonie	1	→	36	↓	19	↓	17	↑	20	↑	17	→	9	↑	s.o		s.o	
Lithuanie	3	↑	34	↓	15	→	4	↑	13	→	22	↑	19	↓	s.o		s.o	
Luxembourg	1	→	1	↓	6	→	s.o		3	→	5	↑	23	↑	s.o		s.o	
Mexique	14	↓	38	↓	s.o		28	→	29	↑	23	↓	20	→	31	↓	31	↑
Norvège	1	→	16	→	5	→	2	↑	2	→	8	→	13	→	9	↑	1	→
Nouvelle Zélande	1	→	12	→	s.o		16	↑	26	↓	26	↓	7	↑	5	↑	12	→
Pays-Bas	2	→	3	↓	2	→	13	↑	22	→	13	→	32	→	1	↑	6	→
Pologne	11	↑	25	↓	15	↓	19	↑	14	↑	20	↑	21	→	18	↑	17	↓
Portugal	1	→	33	↓	13	→	s.o		21	↓	10	↑	25	→	17	→	18	↓
République slovaque	9	↑	24	→	17	↑	s.o		15	→	30	↑	18	→	26	s.o	29	s.o
République tchèque	1	→	6	↓	3	→	10	↑	11	↓	25	→	22	↑	19	↓	9	↑
Royaume-Uni	1	→	10	↓	21	↑	23	↑	35	↑	1	→	14	↓	29	↓	16	↑
Slovénie	1	→	9	→	22	↑	19	↑	12	→	18	↑	30	→	14	↑	14	↑
Suède	1	→	13	↓	8	→	8	↑	4	→	12	→	1	→	4	↑	8	↑
Suisse	1	→	30	↓	4	→	6	↑	s.o		33	→	3	↑	s.o		s.o	
Türkiye	5	→	21	→	11	↓	s.o		30	↑	34	↓	4	↓	28	↑	27	↓
Année	2020	2015	2020	2015	2021	2015	2020	2015	2019	2015	2020	2017	2020	2018	2022	2016	2022	2016

Les pays sont recensés par ordre alphabétique. Le chiffre dans la cellule indique la position du pays par rapport à l'ensemble des pays pour lesquels on dispose de données. Les flèches indiquent si le bilan s'est amélioré (↑), s'est dégradé (↓) ou est resté stable (→).

Performance un écart-type au-dessus de (sous) la moyenne

Performance dans un écart-type de la moyenne

Performance un écart-type sous (au-dessus de) la moyenne

Notes : concernant la couverture des soins de santé, les pays ont été classés de la façon suivante : en vert pour une couverture de 95 à 100 %, en orange pour une couverture de 90 à 95 %, et en rouge pour une couverture inférieure à 90 %. Les données relatives à la couverture des soins de santé en Colombie sont celles de 2019 et non de 2021. Les données du Japon portent sur l'année 2020 et non 2021. Les besoins non satisfaits en matière de soins concernent le pourcentage de la population qui a indiqué avoir renoncé à des rendez-vous ou à des traitements médicaux pour l'un des motifs suivants : le coût, la distance ou le délai d'attente. Les données relatives au taux de première inscription dans l'enseignement supérieur avant 25 ans au Japon sont celles de 2016 et non 2021. En Australie, aux États-Unis, en Nouvelle-Zélande et au Royaume-Uni, le taux élevé de dépenses privées consacrées à l'éducation est associé à une proportion importante d'étudiants bénéficiant de prêts et de bourses. Concernant les indicateurs qui portent sur l'accessibilité physique et financière de la justice civile et les MARL, l'amélioration (la dégradation) entraîne une augmentation (baisse) de 0.1 point dans l'indice. Pour les autres indicateurs, les détails relatifs aux données seront fournis dans les rubriques correspondantes. Les pays sont classés par ordre croissant, sauf en ce qui concerne le reste à charge en proportion des dépenses de santé totales, les besoins non satisfaits en matière de soins et les dépenses privées consacrées à l'éducation, indicateurs pour lesquels ils sont classés par ordre décroissant. Les améliorations qui concernent le reste à charge en 2020 pourraient être le résultat de soins reportés en raison de la pandémie de COVID-19.

Sources : Statistiques de l'OCDE sur la santé (base de données) ; Eurostat (2022) ; Statistiques de l'OCDE sur l'éducation (base de données) ; World Justice Project (2022), Rule of Law Index 2022.

Tableau de bord 2. Réactivité des services

	Soins de santé		Éducation		Justice					
	Délai d'attente médian pour une opération de la cataracte		Parts relatives des dépenses privées dans les dépenses consacrées aux établissements d'enseignement		Disposition time litigious civil and commercial cases		Disposition time for civil and commercial non-litigious cases.		Disposition time administrative cases	
Allemagne	s.o		17	→	s.o		9	↑	18	↓
Australie	15	↑	18	→	s.o		s.o		s.o	
Autriche	s.o		21	→	7	↑	4	↑	19	↓
Belgique	s.o		20	↓	s.o		s.o		14	↑
Canada	13	↑	27	↑	s.o		s.o		s.o	
Chili	12	↑	31	↑	s.o		s.o		s.o	
Colombie	s.o		34	↑	s.o		s.o		s.o	
Costa Rica	16	↓	32	↑	s.o		s.o		s.o	
Corée	s.o		s.o		s.o		s.o		s.o	
Danemark	4	↓	19	↓	9	↓	7	↑	s.o	
Espagne	8	↓	22	↓	15	↓	15	↑	13	↑
Estonie	9	↓	25	→	10	↓	3	↓	4	↑
États-Unis	s.o		s.o		s.o		s.o		s.o	
Finlande	10	↑	24	→	8	↑	12	↑	10	↑
France	s.o		28	↓	16	↓	17	↑	12	↑
Grèce	s.o		30	↓	s.o		16	↑	21	↓
Hongrie	3	↓	26	→	2	↑	6	↑	2	↑
Islande	s.o		16	↑	s.o		s.o		s.o	
Irlande	s.o		23	↓	s.o		s.o		s.o	
Israël	s.o		29	↑	s.o		s.o		1	↓
Italie	1	↓	33	→	18	↓	s.o		22	↑
Japon	s.o		s.o		s.o		s.o		s.o	
Lettonie	s.o		12	↓	3	↑	10	↑	11	↓
Lithuanie	s.o		8	↓	1	↓	1	↑	5	↑
Luxembourg	s.o		9	↓	s.o		5	↑	s.o	
Mexique	s.o		3	↓	s.o		s.o		s.o	
Norvège	14	↑	2	↓	17	↓	s.o		s.o	
Nouvelle-Zélande	s.o		6	↓	s.o		s.o		s.o	
Pays-Bas	7	↑	1	↓	5	↑	2	↑	8	↓
Pologne	2	↓	5	↓	4	↓	13	↑	3	↑
Portugal	11	↑	15	↓	s.o		11	↓	23	↓
République slovaque	s.o		13	↓	13	↑	8	↑	15	↓
République tchèque	s.o		s.o		12	↑	6	↑	17	→
Royaume-Uni	6	→	10	↓	s.o		s.o		20	↓
Slovénie	s.o		11	↓	11	↑	14	↑	16	↓
Suède	s.o		4	↓	14	↓	5	↓	6	↓
Suisse	s.o		7	↓	s.o		s.o		9	↑
Türkiye	5	→	14	↓	6	↓	s.o		7	↑
Année	2020	2015	2021	2017	2018	2014	2020	2016	2018	2014

Les pays sont recensés par ordre alphabétique. Le chiffre dans la cellule indique la position du pays par rapport à l'ensemble des pays pour lesquels on dispose de données. Les flèches indiquent si le bilan s'est amélioré (↑), s'est dégradé (↓) ou est resté stable (→).

Performance un écart-type au-dessus de (sous) la moyenne

Performance dans un écart-type de la moyenne

Performance un écart-type sous (au-dessus de) la moyenne

Notes : pour les indicateurs portant sur les soins de santé et la justice, les pays ne sont pas en couleur en raison de la faible disponibilité des données. Les pays sont classés par ordre croissant, sauf en ce qui concerne le délai d'attente médian pour une opération de la cataracte, les jeunes NEET âgés de 15 à 29 ans, ainsi que les délais de traitement des affaires civiles et commerciales contentieuses et non contentieuses et des affaires administratives, indicateurs pour lesquels ils sont classés par ordre décroissant.

Sources : Commonwealth Fund Health Policy Survey (2015 et 2020) ; Statistiques de l'OCDE sur la Santé (base de données) ; OCDE – Regard sur l'éducation (base de données) ; CEPEJ (2020), Commission européenne pour l'efficacité de la justice (base de données).

Tableau de bord 3. Qualité des services

	Soins de santé				Éducation		Justice			
	Hospitalisation pour diabète		Taux de létalité dans les 30 jours suivant une hospitalisation pour accident vasculaire cérébral		Moyennes des résultats obtenus en mathématiques au PISA par les élèves âgés de 15 ans		Absence d'influence indue des autorités sur la justice civile		Non-recours à la violence en cas de griefs personnels	
Allemagne	27	↓	10	→	15	↓	6	→	15	→
Australie	22	↑	7	↓	24	↓	9	→	17	→
Autriche	23	↓	9	→	18	↓	14	→	8	→
Belgique	21	↓	14	→	10	↓	10	→	21	→
Canada	13	↑	13	↓	7	↓	8	→	10	→
Chili	17	↓	16	↓	35	↓	25	→	34	→
Colombie	6	↓	9	→	38	↑	30	→	33	→
Costa Rica	14	↓	s.o		37	↓	23	→	31	→
Corée	30	↓	2	→	2	↓	22	→	26	→
Danemark	19	↓	5	↓	8	↑	3	→	4	→
Espagne	3	↑	20	↓	28	↓	27	→	25	↑
Estonie	15	↓	15	↓	3	↑	12	→	16	→
États-Unis	31	↑	4	→	31	↓	24	→	22	→
Finlande	18	↓	17	→	11	↓	4	→	7	→
France	s.o		s.o		20	→	17	→	28	→
Grèce	s.o		s.o		34	↓	28	→	32	→
Hongrie	s.o		s.o		30	↑	33	↓	11	→
Islande	1	↓	1	↓	21	↑	s.o		s.o	
Irlande	12	↑	12	↓	16	↓	1	s.o	1	s.o
Israël	8	↑	8	↓	32	↓	s.o		s.o	
Italie	2	↑	s.o		25	↑	20	→	29	→
Japon	s.o		s.o		1	↓	16	→	5	→
Lettonie	20	↑	26	→	19	↑	21	s.o	20	s.o
Lituanie	32	↓	25	↓	29	↑	15	s.o	12	s.o
Luxembourg	s.o		s.o		27	↓	13	s.o	2	s.o
Mexique	28	↓	27	↑	36	↓	32	→	35	↓
Norvège	7	↓	3	↓	14	↑	2	→	6	→
Nouvelle-Zélande	s.o		11	→	22	↓	11	→	14	→
Pays-Bas	4	↓	6	→	4	↓	5	→	23	→
Pologne	25	↓	24	↓	5	↓	31	↓	24	→
Portugal	5	↓	21	→	23	↑	19	→	30	→
République slovaque	26	↑	18	→	26	↑	26	s.o	9	s.o
République tchèque	24	↓	22	→	17	→	18	→	13	→
Royaume-Uni	10	↑	19	→	13	↑	24	→	18	→

Tableaux de bord de la satisfaction à l'égard des services publics

	Soins de santé				Éducation		Justice			
	Hospitalisation pour diabète		Taux de létalité dans les 30 jours suivant une hospitalisation pour accident vasculaire cérébral		Moyennes des résultats obtenus en mathématiques au PISA par les élèves âgés de 15 ans		Absence d'influence indue des autorités sur la justice civile		Non-recours à la violence en cas de griefs personnels	
Slovénie	16	↑	23	↓	9	↑	29	→	19	↑
Suède	9	↓	7	→	12	↑	7	→	3	→
Suisse	11	↑	s.o		6	↓	s.o		s.o	
Türkiye	29	→	13	↓	33	↑	34	→	27	→
Année	2019	2015	2019	2015	2018	2012	2022	2016	2022	2016

Les pays sont recensés par ordre alphabétique. Le chiffre dans la cellule indique la position du pays par rapport à l'ensemble des pays pour lesquels on dispose de données. Les flèches indiquent si le bilan s'est amélioré (↑), s'est dégradé (↓) ou est resté stable (→).

Performance un écart-type au-dessus de (sous) la moyenne

Performance dans un écart-type de la moyenne

Performance un écart-type sous (au-dessus de) la moyenne

Notes : pour les indicateurs portant sur l'absence d'influence indue des pouvoirs publics sur la justice civile et le non-recours à la violence en cas de griefs personnels, une amélioration (dégradation) entraîne une augmentation (baisse) de 0.1 point dans l'indice. Pour les autres indicateurs, les détails relatifs aux données seront fournis dans les rubriques correspondantes. Les pays sont classés par ordre croissant, sauf en ce qui concerne l'hospitalisation pour diabète et le taux de létalité dans les 30 jours suivant une hospitalisation pour accident vasculaire cérébral, indicateurs pour lesquels ils sont classés par ordre décroissant. L'indicateur sur l'hospitalisation pour diabète est défini comme le nombre d'admissions à l'hôpital avec un diagnostic primaire de diabète chez les personnes âgées de 15 ans et plus pour 100 000 habitants.

Source : Statistiques de l'OCDE sur la santé (base de données) ; PISA (base de données) ; World Justice Project (2022), Rule of Law Index 2022.

Satisfaction à l'égard des services publics

Les services publics fournis par les hôpitaux, les écoles, les tribunaux ou les administrations publiques ont une incidence sur la vie d'une grande partie de la population et représentent un point de contact direct entre les citoyens et les institutions et pouvoirs publics. La satisfaction est un indicateur largement utilisé pour mesurer les performances des services publics du point de vue des citoyens. Même si la satisfaction à l'égard des services publics englobe des aspects très divers de ces services, tels que l'accessibilité physique et financière, la courtoisie, la rapidité et bien d'autres, ce critère peut constituer une synthèse générale des indicateurs objectifs des performances des services dans les différents pays (Baredes, 2022). La satisfaction à l'égard des services publics influe également sur la confiance envers l'administration et d'autres institutions publiques comme la fonction publique (OCDE, 2022).

Dans les pays de l'OCDE, la plupart des citoyens (68 %) se sont déclarés satisfaits du système de santé en 2022 (graphique 3.2). De grandes disparités existent cependant entre les pays. En Suisse, 92 % de la population était satisfaite du système de santé, ce qui est le chiffre le plus élevé parmi les pays de l'OCDE. Si l'on compare avec les autres pays, la Suisse obtient de bons résultats en matière d'accessibilité et de qualité des soins, malgré un reste à charge élevé, ce qui produit un haut niveau de satisfaction global.

La population est par ailleurs satisfaite du système éducatif dans 67 % des pays de l'OCDE. La Norvège (87 %), la Finlande (85 %), la Suisse (84 %) et l'Irlande (84 %) possèdent les taux de satisfaction à l'égard du système éducatif les plus élevés (graphique 3.2). Le taux de satisfaction à l'égard de l'éducation diverge davantage entre les pays qu'en matière de soins de santé et de justice : 66 points de pourcentage séparent la note la plus haute de la note la plus basse. Les faibles niveaux de satisfaction dans certains pays, comparés à d'autres, peuvent en partie s'expliquer par les besoins en matière de ressources et d'infrastructures adéquates, particulièrement flagrants pendant la pandémie de COVID-19, qui a temporairement transformé les services éducatifs dans de nombreux pays. Par exemple, tous les pays de l'OCDE n'ont pas pu offrir les mêmes possibilités d'apprentissage à distance à l'ensemble des élèves. Il était fréquent que les écoles ne disposent que d'un ordinateur pour quatre élèves, et nombre d'étudiants issus de milieux socio-économiques défavorisés n'avaient pas accès à un ordinateur à la maison (OCDE, 2020).

Les services de justice sont utilisés par une part plus petite de la population que la santé et l'éducation. Par conséquent, la confiance dans le système judiciaire et les tribunaux est moins susceptible d'être basée sur l'expérience qu'avec les soins de santé et l'éducation. Plus de la moitié (56 %) des citoyens des pays de l'OCDE ont déclaré avoir confiance dans le système judiciaire et les tribunaux de leur pays. Il existe des différences significatives entre les pays de l'OCDE, avec plus de 80 % des citoyens en Norvège, au Danemark, en Suisse et en Finlande déclarant avoir confiance dans le système judiciaire (graphique 3.2).

L'obtention d'un passeport, d'un certificat ou d'un permis représente une autre catégorie de services qui nécessitent une interaction entre les citoyens et l'administration. En moyenne, dans les 22 pays de l'OCDE où une enquête a été menée, 63 % de la population se déclarait très satisfaite des services administratifs, pourcentage qui s'élevait à 80 % au Luxembourg et aux Pays-Bas (graphique 3.3).

Méthodologie et définitions

Les données tirées de l'enquête *Gallup World Poll* sont généralement basées sur un échantillon représentatif de 1 000 citoyens dans chaque pays. Pour 2022, les données ont été collectées à partir du mois de juillet. On trouvera un complément d'information sur cette enquête à l'adresse suivante : *www.gallup.com/home.aspx*.

L'OCDE analyse les perceptions de la gouvernance publique à partir de données nationales représentatives obtenues dans le cadre de son enquête sur la confiance, qui est menée dans 22 pays. La plupart des enquêtes se sont déroulées en novembre-décembre 2021, quelques-unes en 2020 et en janvier-mars 2022.

Pour en savoir plus

Baredes, B. (2022), « Serving citizens: Measuring the performance of services for a better user experience », *Documents de travail de l'OCDE sur la gouvernance publique*, n° 52, Éditions OCDE, Paris.

OCDE (2022), *Instaurer la confiance pour renforcer la démocratie : Principales conclusions de l'enquête 2021 de l'OCDE sur les déterminants de la confiance dans les institutions publiques*, Éditions OCDE, Paris, *https://doi.org/10.1787/f6a31728-fr*.

OCDE (2020), « Coronavirus special edition: Back to school », *Trends Shaping Education Spotlights*, n°21, Éditions OCDE, Paris, *https://doi.org/10.1787/339780fd-en*.

Notes relatives aux graphiques

3.2 et 3.3. « OCDE » correspond à la moyenne non pondérée des pays de l'OCDE ayant participé à l'enquête.

3.2. Les indicateurs généraux doivent être complétées par d'autres indicateurs relatifs à l'accessibilité, à la réactivité et à la qualité afin d'évaluer les performances globales d'un secteur. Les données pour le Luxembourg sont celles de 2019. Les données pour l'Allemagne, l'Autriche, le Chili, la Corée, l'Espagne, l'Estonie, la France, l'Irlande, Israël, l'Italie, la Lettonie, la Lituanie, la République slovaque, le Royaume-Uni, la Suisse et Türkiye sont celles de 2021. Les pays sont classés par ordre décroissant en fonction du taux de satisfaction à l'égard des soins de santé. Le degré de satisfaction à l'égard des soins de santé ou de l'éducation correspond au pourcentage de réponses « Satisfait » à la question : « Dans la ville ou la zone où vous habitez, êtes-vous satisfait ou insatisfait de l'accès à des soins de santé de qualité ou au système éducatif ou aux établissements scolaires ? ». Le niveau de confiance dans le système judiciaire correspond au pourcentage de réponses positives à la question : « Dans ce pays, avez-vous confiance dans chacune des institutions suivantes ? Qu'en est-il du système judiciaire et des tribunaux ? ». Les données relatives à la confiance dans le système judiciaire incluent les citoyens qui n'y ont pas eu recours.

3.3. Les données ne sont pas disponibles pour la Finlande et la Norvège. La satisfaction à l'égard des services publics est exprimée par le pourcentage de réponses entre 6 et 10 à la question : « Sur une échelle de 0 à 10, dans quelle mesure êtes-vous satisfait de la qualité des services administratifs (par exemple, demande de carte d'identité ou de certificat de naissance, de décès, de mariage ou de divorce) dans le pays ? », les réponses étant agrégées.

3.2. Satisfaction des citoyens à l'égard des soins de santé, de l'éducation et du système judiciaire, 2022

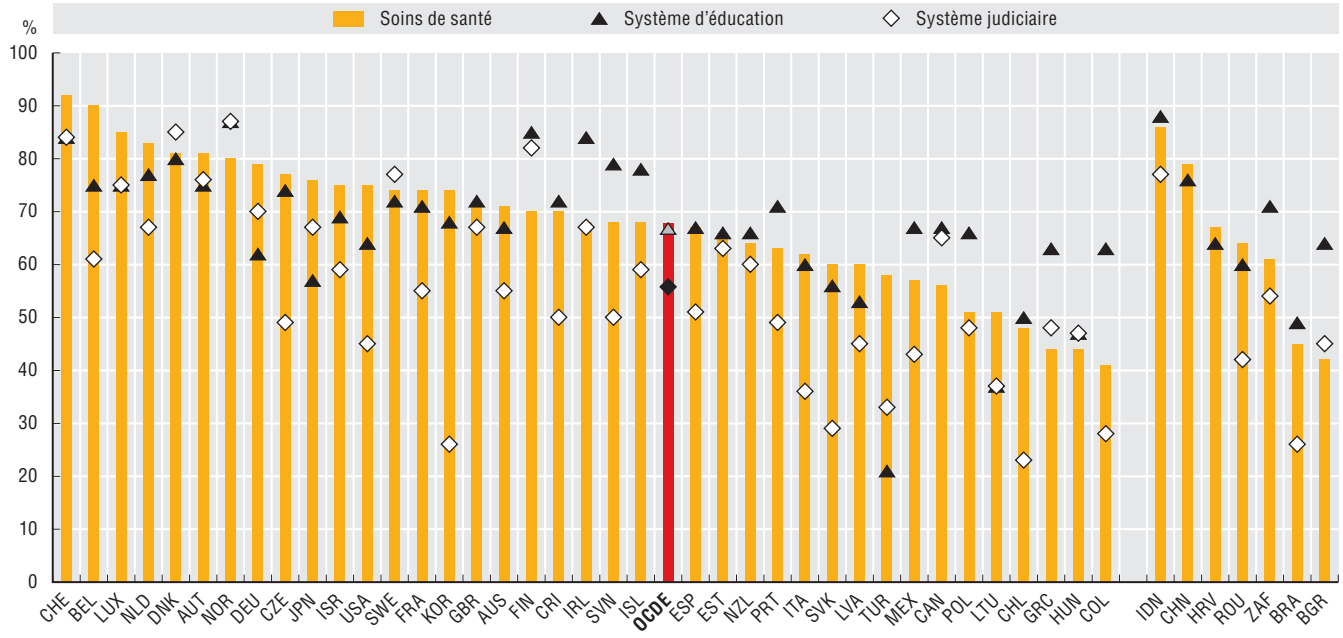

Source : Gallup World Poll 2022 (base de données).

StatLink https://stat.link/m98cf7

3.3. Satisfaction des citoyens à l'égard des services administratifs, 2021

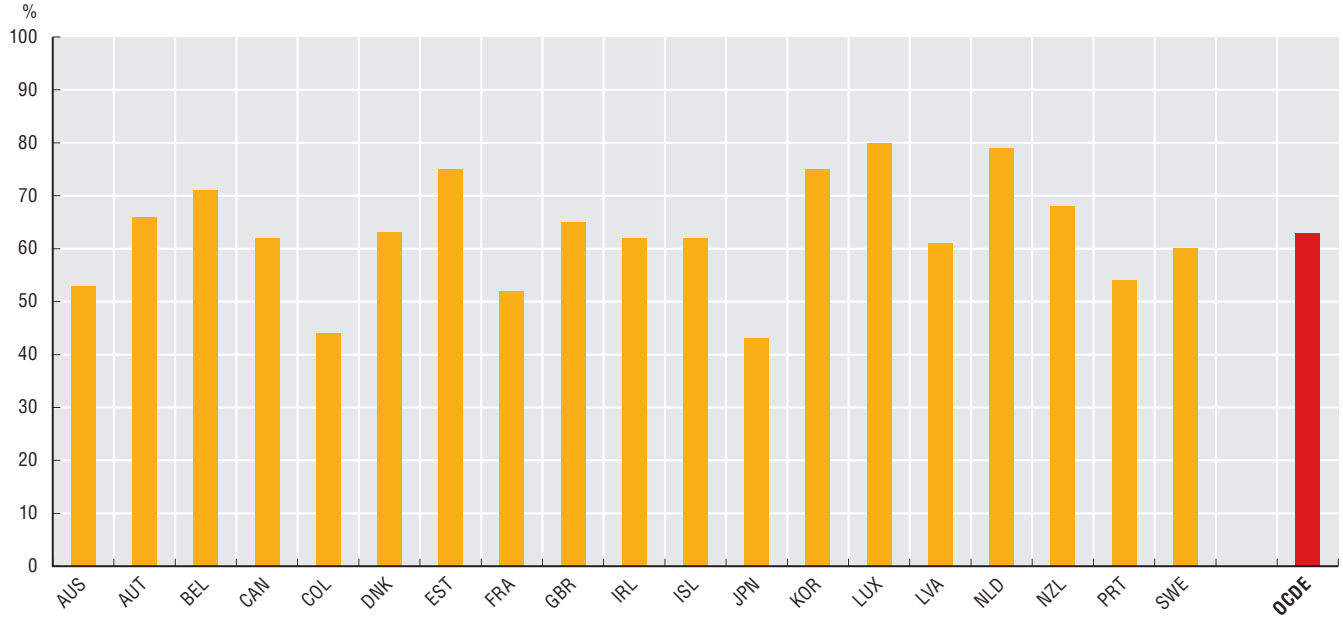

Source : Enquête 2021 de l'OCDE sur la confiance (*www.oecd.org/fr/gouvernance/confiance-dans-les-pouvoirs-publics/*).

StatLink https://stat.link/nr3u7h

Satisfaction à l'égard des services parmi les différentes catégories de population

Les services publics jouent un rôle clé pour garantir que les citoyens ont accès à des possibilités et peuvent exploiter tout leur potentiel. La différence de degré de satisfaction entre les catégories socio-démographiques peut indiquer que l'accessibilité, la rapidité ou la qualité des services n'est pas identique indépendamment des différentes caractéristiques de la population. Ces différences peuvent causer ou aggraver des inégalités dans la société et réduire l'utilisation des services. La différence de niveau de satisfaction peut constituer un outil de diagnostic utile permettant aux pouvoirs publics de trouver des moyens d'améliorer la prestation des services publics ainsi que de veiller à ce que personne ne soit laissé de côté. Dans de nombreux pays de l'OCDE, les ministères, les services et les institutions surveillent la satisfaction à l'égard des services publics dans différentes catégories de population afin d'évaluer les effets des réformes engagées et de repérer les domaines dans lesquels des initiatives supplémentaires s'imposent.

Des écarts entre les genres se manifestent en matière de satisfaction à l'égard des soins de santé : en moyenne, dans les pays de l'OCDE, le taux de satisfaction des hommes dépasse celui des femmes de 6.1 points de pourcentage (graphique 3.4). C'est au Canada que cet écart est le plus important : 68 % d'hommes sont satisfaits des soins de santé, contre 55 % de femmes, ce qui représente une différence de 13 points de pourcentage. Viennent ensuite le Danemark, la Nouvelle-Zélande, qui présentent tous deux un écart de plus de 12 points de pourcentage, puis les Pays-Bas et le Portugal (plus de 11 points de pourcentage d'écart). La Norvège est le seul pays à afficher des niveaux de satisfaction statistiquement significatifs plus élevés chez les femmes (78 %) que chez les hommes (75 %).

La satisfaction à l'égard de l'éducation est très liée au niveau d'éducation. Dans les pays de l'OCDE, le taux de satisfaction moyen des personnes possédant un niveau d'éducation plus élevé est supérieur à celui des personnes avec un niveau plus bas (62 % contre 54 %, voir graphique 3.5). Les personnes possédant un haut niveau d'éducation ont davantage connaissance et ont généralement retiré plus d'avantages de leur participation au système éducatif que les personnes moins instruites. Au Canada, au Danemark, en Islande et en Norvège, les écarts de satisfaction entre les personnes en fonction de leur niveau d'éducation sont supérieurs à 20 points de pourcentage. Les citoyens ayant un faible niveau d'éducation sont plus satisfaits du système éducatif que les citoyens avec un haut niveau d'éducation dans 4 pays sur 21 seulement : en Corée (21 points de pourcentage), en Irlande (11 points), en Colombie (5 points) et en Finlande (2 points).

Dans l'ensemble, les jeunes sont moins satisfaits à l'égard des services administratifs que les personnes âgées. En moyenne, les citoyens âgés de 18 à 29 ans affichent un taux de satisfaction de 56 %, tandis que ce taux s'élève à 67 % chez les personnes âgées de 50 ans ou plus (graphique 3.6). Les personnes âgées sont plus satisfaites des services administratifs dans tous les pays qui ont participé à l'enquête. L'Irlande affiche l'écart le plus important entre les personnes âgées et les jeunes (32 points de pourcentage), suivie par le Japon (18 points), puis la Corée et la Nouvelle-Zélande (16 points chacune).

Méthodologie et définitions

L'OCDE analyse les perceptions de la gouvernance publique à partir de données nationales représentatives obtenues dans le cadre de son enquête sur la confiance, qui est menée dans 22 pays. La plupart des enquêtes se sont déroulées en novembre-décembre 2021, quelques-unes en 2020 et en janvier-mars 2022.

On présente dans cette section une comparaison de la satisfaction de différentes catégories sociales à l'égard des services publics dans les pays de l'OCDE. Les données sont tirées de l'Enquête 2021 de l'OCDE sur les déterminants de la confiance dans les institutions publiques. Celle-ci homogénéise les instruments et les méthodes de mesure de la satisfaction dans les différents pays, ce qui permet d'établir une comparaison internationale fiable. Afin d'identifier les principaux contrastes existants entre les catégories sociales, les niveaux de satisfaction à l'égard de trois services publics (soins de santé, éducation et services administratifs) ont été calculés pour trois variables démographiques (âge, genre et niveau d'éducation). Les moyennes et valeurs démographiques obtenues par l'OCDE pour les services dans chaque pays de la zone sont présentées dans le tableau G.1.1 en ligne dans l'annexe G. Les graphiques ci-dessous illustrent le niveau de satisfaction à l'égard de chaque service en montrant la variable démographique pour laquelle le niveau de satisfaction diverge le plus entre les catégories.

Pour en savoir plus

OCDE (2022), *Instaurer la confiance pour renforcer la démocratie : Principales conclusions de l'enquête 2021 de l'OCDE sur les déterminants de la confiance dans les institutions publiques*, Éditions OCDE, Paris, *https://doi.org/10.1787/f6a31728-fr*.

Notes relatives aux graphiques

3.4, 3.5 et 3.6. La confiance à l'égard des soins de santé, du système éducatif et des services administratifs est exprimée par les réponses agrégées entre 6 et 10, sur une échelle de 0 à 10, à la question : « Sur une échelle de 0 à 10, dans quelle mesure êtes-vous satisfait des soins de santé, du système éducatif et de la qualité des services administratifs (par exemple, demande de carte d'identité ou de certificat de naissance, de décès, de mariage ou de divorce) sur tout le territoire de [pays] ? ».

3.5. L'enseignement « supérieur » correspond aux niveaux 5 à 8 de la CITE 2011, c'est-à-dire aux diplômes de niveau universitaire tels que la licence, la maîtrise ou le doctorat. L'expression « niveau d'éducation bas » désigne un niveau d'éducation inférieur au diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire.

3.6 et G.1.1. La question concernant la satisfaction à l'égard des services administratifs n'a pas été posée en Finlande et en Norvège.

G.1.1 (Valeurs démographiques concernant la satisfaction à l'égard des services publics par genre, âge et niveau d'instruction, 2021) est disponible en ligne dans l'annexe G.

3.4. Satisfaction à l'égard des soins de santé, 2021

Pourcentage de personnes interrogées selon le genre masculin et féminin

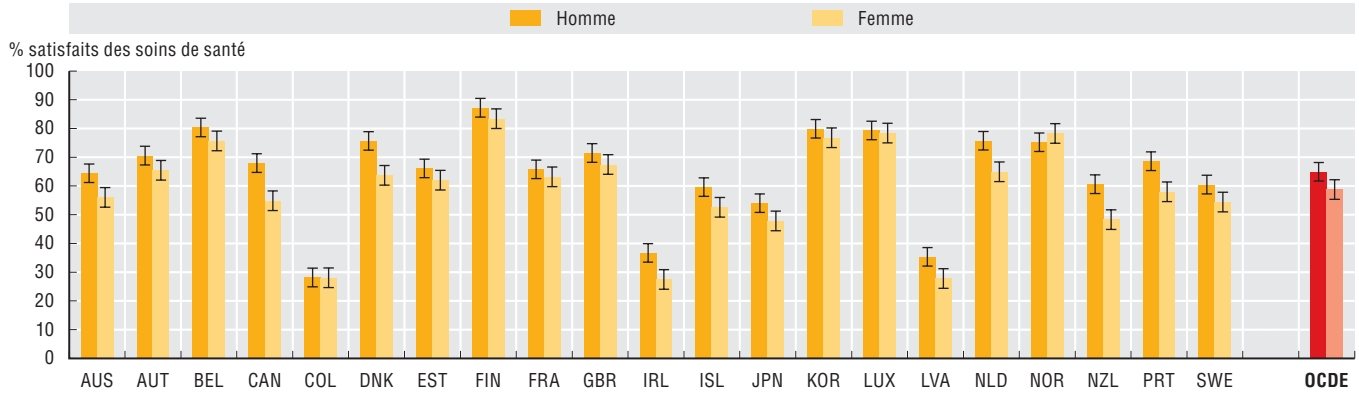

Source : Enquête 2021 de l'OCDE sur la confiance (*www.oecd.org/fr/gouvernance/confiance-dans-les-pouvoirs-publics/*).

StatLink https://stat.link/6gh2db

3.5. Satisfaction à l'égard de l'éducation, 2021

Pourcentage de personnes interrogées selon leur niveau d'éducation bas ou élevé

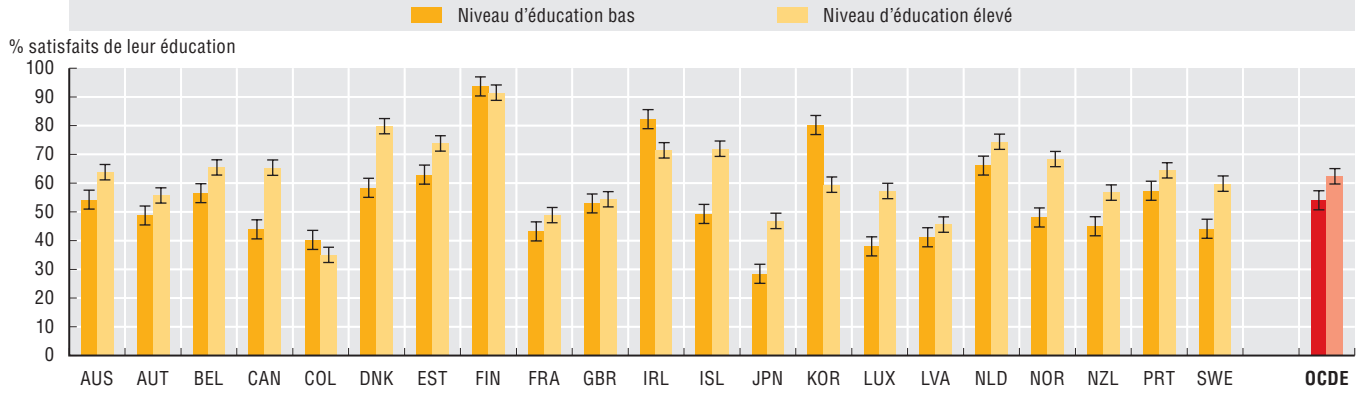

Source : Enquête 2021 de l'OCDE sur la confiance (*www.oecd.org/fr/gouvernance/confiance-dans-les-pouvoirs-publics/*).

StatLink https://stat.link/sr87pu

3.6. Satisfaction à l'égard des services administratifs, 2021

Pourcentage de jeunes personnes interrogées (18-29 ans) et plus âgées (50 ans et plus)

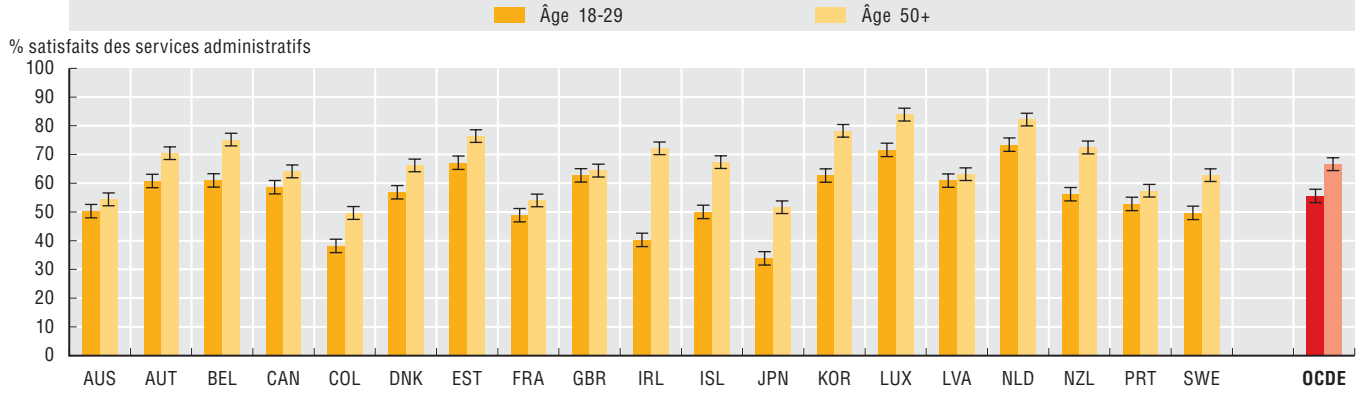

Source : Enquête 2021 de l'OCDE sur la confiance (*www.oecd.org/fr/gouvernance/confiance-dans-les-pouvoirs-publics/*).

StatLink https://stat.link/sy6gn9

Accessibilité, réactivité et qualité des services administratifs

Les services administratifs sont fournis par les organisations publiques et permettent aux entreprises et à la population de se conformer à la réglementation et à la législation, d'exercer leurs droits ou de solliciter les prestations auxquelles elles peuvent prétendre. Les services administratifs communément utilisés englobent par exemple le paiement des impôts, l'émission de documents d'identité et les demandes de prestations.

L'accessibilité des services administratifs reflète la capacité de l'administration à prendre toute la mesure de la diversité et de la nature des besoins de la population, et à adapter sa réponse en conséquence. Dans le cadre de l'Enquête 2021 de l'OCDE sur les déterminants de la confiance dans les institutions publiques, 65.1 % des personnes interrogées s'attendaient à ce que les informations relatives aux procédures administratives soient facilement accessibles dans leur pays (graphique 3.7). Des disparités considérables existent cependant entre les pays. C'est en Irlande (83.0 %) et aux Pays-Bas (78.9 %) que les citoyens perçoivent la plus grande facilité d'accès à l'information. Dans l'ensemble, les pays dont une large part de la population estime qu'il est facile d'accéder à l'information ont également tendance à afficher un taux plus élevé de satisfaction à l'égard des services administratifs (OCDE, 2022). Toutefois, l'accès à l'information n'est qu'un obstacle parmi tous ceux qui empêchent les citoyens d'accéder aux services administratifs : on peut citer aussi la distance géographique, l'inadéquation des aménagements mis à disposition des usagers, les défaillances des modes de prestation, la complexité des formulations utilisées ou encore la lourdeur des procédures.

Des biens et des services publics réactifs tiennent compte de la diversité des besoins de la population et s'y adaptent pour lui apporter un soutien. Plutôt que d'adopter une méthode universelle, des services administratifs réactifs prennent en considération les différentes perspectives des citoyens. En outre, l'assistance aux usagers implique l'existence de canaux de communication fonctionnant dans les deux sens, grâce auxquels les citoyens reçoivent des réponses concernant le traitement de leurs réclamations. Le graphique 3.8 montre le pourcentage d'usagers ayant accédé aux services administratifs en ligne qui ont pu bénéficier d'une assistance. En 2021, la Finlande, l'Italie et Türkiye ont atteint 1.0 point (score maximal possible sur une échelle de 0 à 1 de disponibilité de l'assistance aux usagers, contre 0.93 point en moyenne parmi les membres de l'OCDE et de l'UE. Étant donné que ces chiffres sont relativement élevés, 25 pays de l'OCDE sur 26 se trouvent dans un écart de 0.07 point de pourcentage par rapport à la moyenne.

Un autre aspect de la réactivité des services publics est leur capacité à répondre à la diversité des besoins en traitant tous les citoyens avec équité. Une grande partie des personnes interrogées (58.5 % dans les pays de l'OCDE) pensent que si elles devaient solliciter une prestation ou un service public générique, leur demande serait traitée de façon équitable. Le pourcentage de personnes interrogées qui s'attendent à un traitement équitable est supérieur à 50 % dans 18 des 21 pays de l'OCDE ayant participé à l'enquête, et à 70 % en Irlande et aux Pays-Bas (graphique 3.9). Dans la zone OCDE, la confiance concernant l'équité de traitement pour l'octroi de prestations ou de services publics est très corrélée, de façon significative, avec la confiance à l'égard des fonctionnaires (OCDE, 2022).

Méthodologie et définitions

L'OCDE analyse les perceptions de la gouvernance publique à partir de données nationales représentatives obtenues dans le cadre de son enquête sur la confiance, qui est menée dans 22 pays. La plupart des enquêtes se sont déroulées en novembre-décembre 2021, quelques-unes en 2020 et en janvier-mars 2022.

Les rapports *eGovernment Benchmark Insight Report* et *eGovernment Benchmark Background Report* 2022 rassemblent plusieurs sources de données collectées grâce à différentes méthodes pour donner un aperçu global de la situation en matière d'administration en ligne dans les États membres de l'UE. Les données ont été collectées au cours de l'été 2021. La notion de centralité de l'utilisateur désigne le degré auquel les informations et les services sont disponibles en ligne, donnent lieu à une assistance en ligne et sont compatibles avec les appareils mobiles. Le principal indicateur permettant de mesurer cette dimension est l'assistance aux usagers, c'est-à-dire la disponibilité de l'assistance en ligne et des modalités d'aide en ligne, et la possibilité offerte aux usagers de donner leur avis.

Pour en savoir plus

Baredes, B. (2022), « Serving citizens: Measuring the performance of services for a better user experience », *Documents de travail de l'OCDE sur la gouvernance publique*, n° 52, Éditions OCDE, Paris, *https://doi.org/10.1787/65223af7-en*.

Commission européenne (2022), *eGovernment Benchmark 2022: Synchronising digital governments: insight report*, Office des publications de l'Union européenne, *https://data.europa.eu/doi/10.2759/488218*.

OCDE (2022), *Instaurer la confiance pour renforcer la démocratie : Principales conclusions de l'enquête 2021 de l'OCDE sur les déterminants de la confiance dans les institutions publiques*, Éditions OCDE, Paris, *https://doi.org/10.1787/f6a31728-fr*.

Notes relatives aux graphiques

« OCDE » correspond à la moyenne non pondérée des réponses recueillies dans les pays de l'OCDE où l'Enquête sur la confiance de 2021 a été menée.

3.7 et 3.9. Les données relatives à l'équité de traitement en Finlande ne sont pas disponibles.

3.7. La facilité d'accès à l'information est exprimée par les réponses à la question : « Sur une échelle de 0 à 10, si vous avez besoin de renseignements sur une procédure administrative (obtention d'un passeport, demande de prestation, etc.), quelle est la probabilité, selon vous, que ces renseignements soient aisément disponibles ? ». La satisfaction est basée sur la part des réponses de 6 à 10 à la question « Dans quelle mesure êtes-vous satisfait ou insatisfait de la qualité des services administratifs (par exemple, demande d'une carte d'identité ou d'un certificat de naissance, de décès, de mariage ou de divorce) », égale aux valeurs des réponses 6 à 10 sur l'échelle de réponse, sur l'axe des ordonnées.

3.9. Les pays sont recensés par ordre alphabétique en raison du nombre restreint de pays disponibles. L'équité de traitement est exprimée par les réponses à la question : « Sur une échelle de 0 à 10, si vous ou un membre de votre famille sollicitez une prestation ou un service public (par exemple, des allocations de chômage ou d'autres formes d'aide au revenu), quelle est la probabilité, selon vous, que votre demande soit traitée de façon équitable ? ».

3.7. Perception de la facilité à trouver des informations administratives et de la satisfaction à l'égard des services administratifs, 2021

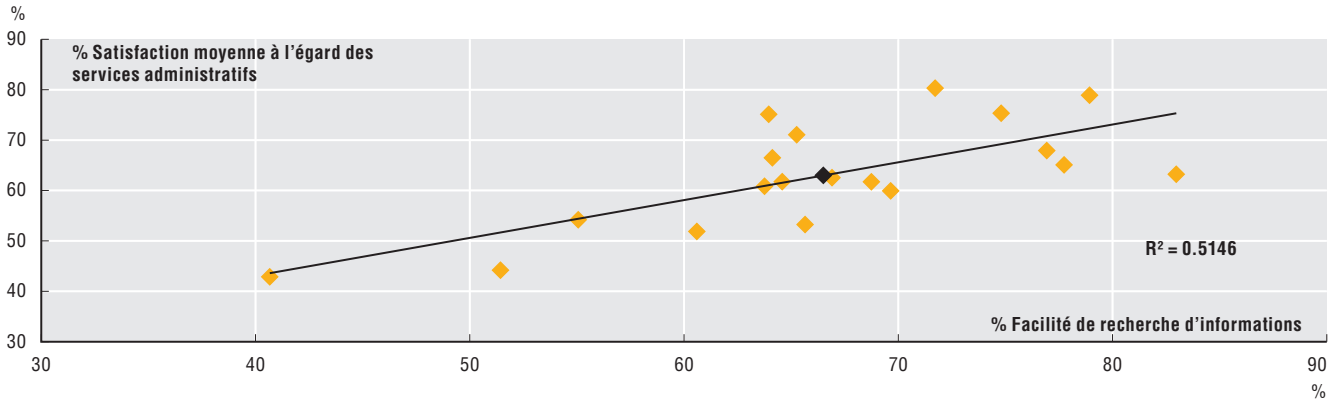

Source : Enquête 2021 de l'OCDE sur la confiance (*www.oecd.org/fr/gouvernance/confiance-dans-les-pouvoirs-publics/*).

StatLink https://stat.link/kcd09t

3.8. Taux d'évaluation de l'aide apportée par les utilisateurs aux services en ligne, 2021

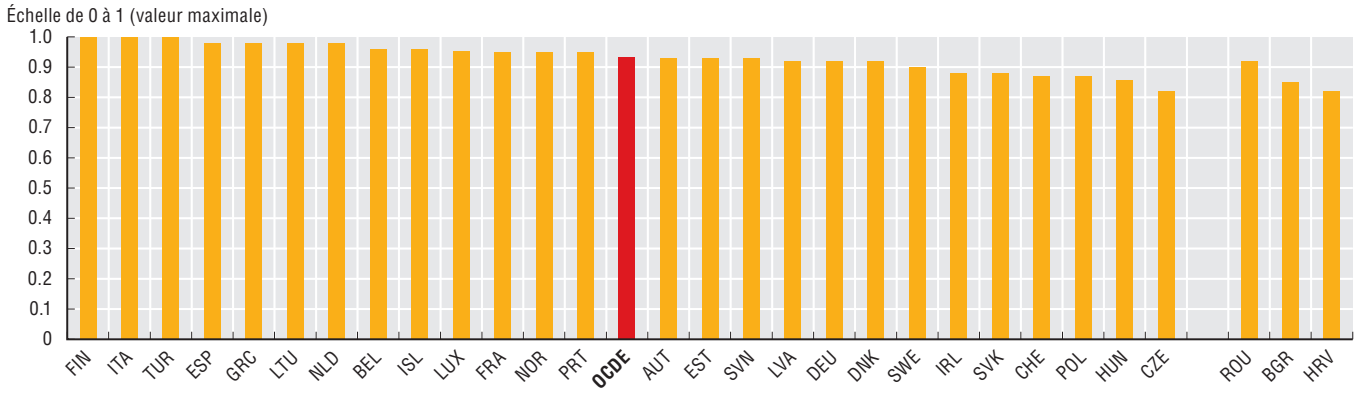

Source : Commission européenne (2022), *eGovernment Benchmark 2022 – Synchronising Digital Governments: Insight Report*, Office des publications de l'Union européenne, *https://data.europa.eu/doi/10.2759/488218*.

StatLink https://stat.link/eh1y02

3.9. Satisfaction à l'égard de l'équité administrative, 2021

Proportion des personnes interrogées en fonction du degré de probabilité qu'elles accordent à la capacité de leurs pouvoirs publics à traiter de manière équitable leur demande de prestation ou de service

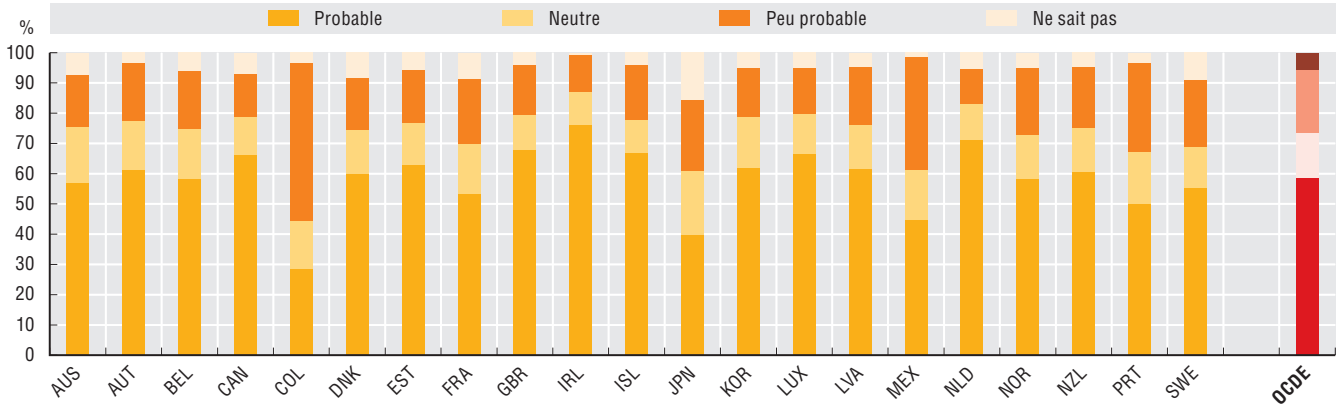

Source : Enquête 2021 de l'OCDE sur la confiance (*www.oecd.org/fr/gouvernance/confiance-dans-les-pouvoirs-publics/*).

StatLink https://stat.link/jpri7a

Accessibilité, réactivité et qualité des soins de santé

Bien que la plupart des pays de l'OCDE aient instauré une couverture universelle (ou quasi universelle) pour un ensemble fondamental de services de santé, qui comprend les consultations médicales et les soins hospitaliers, des problèmes d'accessibilité physique ou financière font toujours obstacle à l'utilisation des services de santé. L'accès aux soins médicaux nécessite un nombre suffisant de médecins et une répartition géographique équitable de ces derniers sur l'ensemble du territoire national. La pénurie de médecins dans certaines régions peut entraîner un allongement des délais d'attente ou contraindre les patients à effectuer des déplacements importants pour accéder aux services de santé (OCDE, 2021). Le nombre de médecins par personne varie considérablement entre les pays de l'OCDE. En 2021, on comptait en moyenne 4 médecins en activité pour 1 000 personnes dans 30 pays de l'OCDE avec des données comparables. Il y avait 2.5 médecins en activité pour 1 000 personnes en Corée, aux États-Unis, au Japon et au Mexique, tandis que l'Autriche et la Norvège en comptaient plus de 5 pour 1 000 habitants (graphique 3.10).

Le délai d'attente permet de mesurer la rapidité de la prestation des services médicaux. Une attente excessive peut influer négativement sur la perception de la qualité comme de l'efficacité des services de soins de santé. En 2021, le délai d'attente médian pour une opération de la cataracte (qui est l'une des interventions chirurgicales les plus courantes dans les pays de l'OCDE) était de presque 3 mois (86 jours). Les pays possédant les délais d'attente les plus courts étaient l'Italie (16 jours), la Hongrie (25 jours) et la Pologne (36 jours) ; à l'inverse, c'était au Costa Rica (247 jours) et en Australie (172 jours) que les patients devaient attendre le plus longtemps (graphique 3.11). Si l'on compare avec les données collectées avant la pandémie, le temps d'attente a diminué de 4 jours en moyenne dans les pays de l'OCDE en 2021, ce qui témoigne des efforts concertés des pouvoirs publics pour rattraper les retards causés par l'effet perturbateur de la pandémie sur les services de santé. Néanmoins, 4 pays ont vu augmenter le délai d'attente médian pour les opérations de la cataracte : l'Australie (+74 jours), la Nouvelle-Zélande (+25 jours), la Norvège (+23 jours) et le Canada (+5 jours).

Les prestataires de soins de santé doivent prendre en charge quotidiennement différents problèmes médicaux, notamment les maladies infectieuses, chroniques et potentiellement mortelles, ainsi que les blessures. Les maladies cardiovasculaires (y compris les crises cardiaques et les accidents vasculaires cérébraux, entre autres) et les différents types de cancers font partie des problèmes de santé les plus répandus et les plus graves au sein de la zone OCDE. Il s'agit, de loin, des deux principales causes de décès dans les pays de l'OCDE : les maladies cardiovasculaires et les cancers sont à l'origine, respectivement, d'environ le tiers et le quart de l'ensemble des décès. S'il est possible de réduire l'apparition des problèmes cardiovasculaires et des cancers en redoublant d'efforts de prévention (pour lutter contre la consommation de tabac et d'alcool, par exemple, ou promouvoir des habitudes alimentaires plus saines), la détection précoce de ces problèmes de santé est également essentielle, tout comme la fourniture rapide de traitements efficaces quand ils sont diagnostiqués. Un bon indicateur de la qualité des soins aigus est le taux de létalité chez les personnes ayant subi un accident ischémique dans les 30 jours après leur hospitalisation. Cet indicateur porte sur le processus de soin, notamment la rapidité du transport des patients à l'hôpital et l'efficacité des interventions médicales (OCDE, 2015). En effet, les pays dans lesquels les taux de létalité dans les 30 jours après un accident ischémique étaient les plus bas affichaient également un moindre taux de létalité dans les 30 jours après un infarctus aigu du myocarde, ce qui laisse penser que certaines caractéristiques des soins aigus sont pertinentes pour un ensemble de maladies aigües (OCDE/Union européenne, 2022). Dans les pays de l'OCDE, en 2020, le taux de létalité standardisé sur l'âge après une hospitalisation pour accident ischémique était de 8.1 en moyenne pour 100 admissions chez les personnes âgées de 45 ans et plus. Les pays affichant les taux les plus bas de la zone OCDE étaient le Japon (3.0) et l'Islande (3.4) tandis que le Mexique possédait le taux le plus élevé, à savoir 21.1 % (graphique 3.12).

Méthodologie et définitions

Le nombre de médecins comprend les généralistes et les spécialistes qui ont exercé durant l'année, dans des établissements publics ou privés. La densité de médecins correspond au ratio du nombre de médecins par rapport à la population du pays.

Le délai d'attente médian pour une opération de la cataracte désigne le temps écoulé à partir de la date à laquelle les patients ont été ajoutés sur la liste d'attente pour la procédure (après l'évaluation du spécialiste) jusqu'à la date à laquelle ils ont été admis pour le traitement.

Le taux de létalité des accidents ischémiques correspond au pourcentage de patients âgés de 45 ans et plus qui décèdent dans les 30 jours qui suivent leur hospitalisation. Les taux présentés au graphique 3.12 concernent les décès intervenus dans l'hôpital où le patient avait été initialement admis (données non couplées). Les taux sont standardisés par rapport à l'âge et au sexe.

Pour en savoir plus

OCDE/Union européenne (2022), *Health at a Glance: Europe 2022: State of Health in the EU Cycle*, Éditions OCDE, Paris, *https://doi.org/10.1787/507433b0-en*.

OCDE (2021), *Panorama de la santé 2021 : Les indicateurs de l'OCDE*, Éditions OCDE, Paris, *https://doi.org/10.1787/fea50730-fr*.

OCDE (2015), *OECD Reviews of Health Care Quality: Japan 2015: Raising Standards*, OECD Reviews of Health Care Quality, Éditions OCDE, Paris, *https://dx.doi.org/10.1787/9789264225817-en*.

Notes relatives aux graphiques

« OCDE » correspond à la moyenne non pondérée des pays de l'OCDE ayant participé à l'enquête. Certains pays de l'OCDE ne sont pas représentés en raison de l'indisponibilité des données.

3.10. Les données pour l'Australie, la Belgique, la Corée, l'Espagne, l'Estonie, la France, Israël, le Japon, la Lettonie, la Lituanie, le Mexique, les Pays-Bas, la République tchèque et la Slovénie sont celles de 2020. Les données pour le Danemark, les États-Unis, la Pologne et la Suède sont celles de 2019. Les données pour la Finlande sont celles de 2018.

3.11. Les données pour l'Australie, l'Estonie, la Finlande, la Norvège et la Pologne sont celles de 2020. Les données disponibles les plus récentes pour le Danemark datent de 2018.

3.12. Les données pour l'Allemagne, la Belgique, le Canada, le Chili, la Corée, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, la Finlande, Israël, la Nouvelle-Zélande, la Norvège, les Pays-Bas, la République tchèque, la Slovénie et la Suède sont celles de 2019. Les données pour l'Australie, les États-Unis et la Pologne sont celles de 2018. Les données pour la Colombie, le Japon et le Mexique sont celles de 2017.

3.10. Nombre de médecins en activité pour 1 000 personnes, 2021

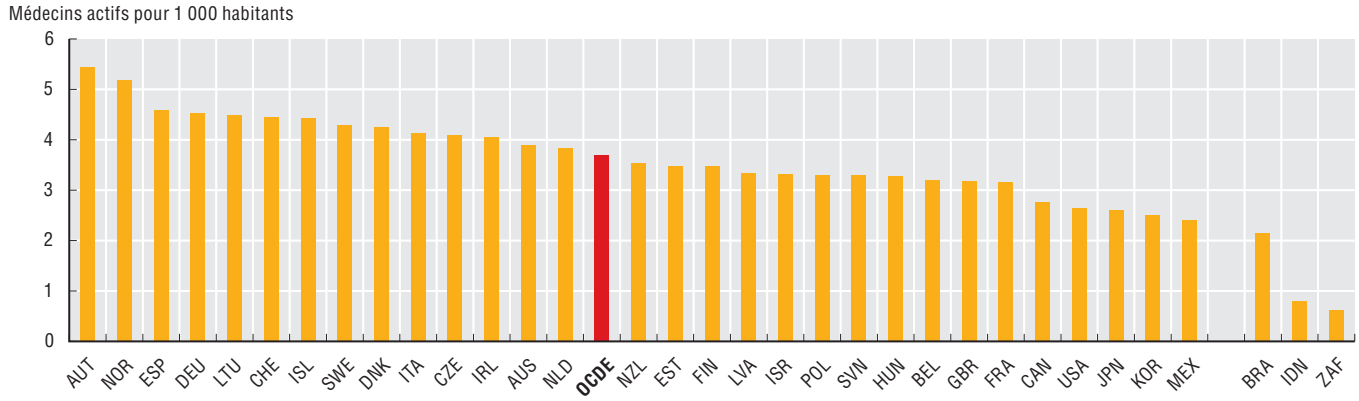

Source : Statistiques de l'OCDE sur la santé 2021.

StatLink https://stat.link/p7fcq0

3.11. Délai d'attente médian pour une opération de la cataracte, de l'évaluation du spécialiste jusqu'au traitement, 2019 et 2021

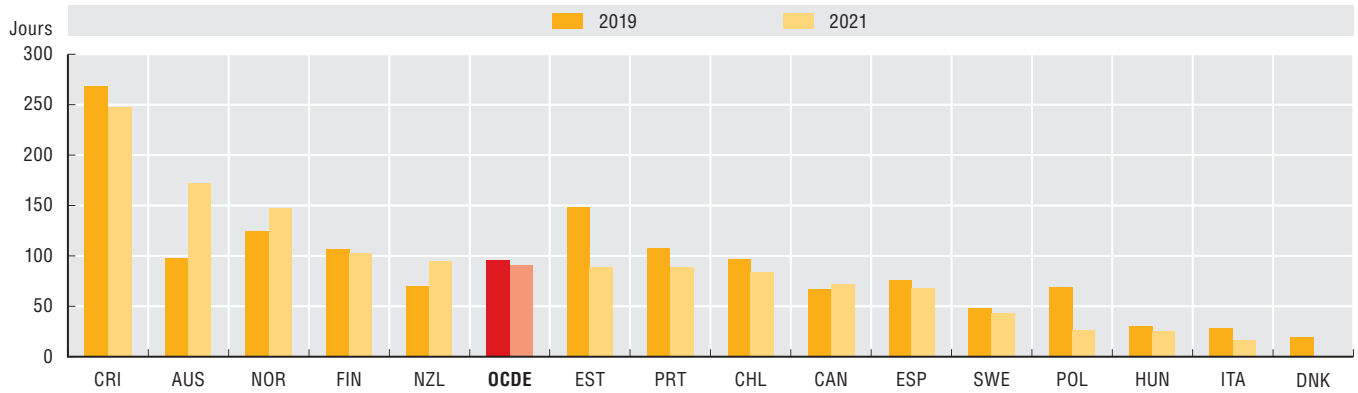

Source : Statistiques de l'OCDE sur la santé 2021.

StatLink https://stat.link/wjh3mf

3.12. Taux de létalité dans les 30 jours suivant un accident ischémique, 2020

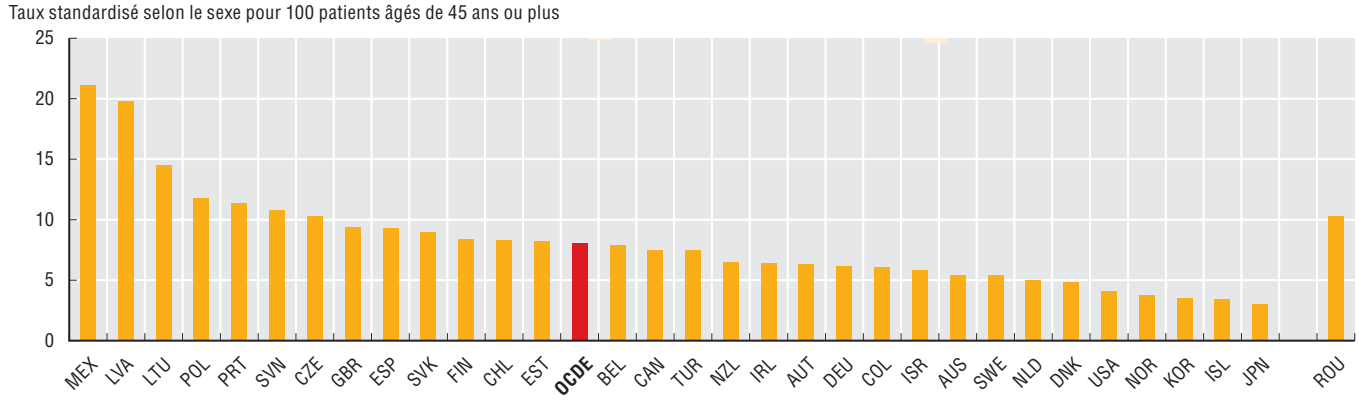

Source : Statistiques de l'OCDE sur la santé 2021.

StatLink https://stat.link/64efrs

Accessibilité, réactivité et qualité de l'éducation

Les systèmes éducatifs des pays de l'OCDE assurent un accès universel à l'enseignement primaire et secondaire. L'éducation de la petite enfance joue également un rôle essentiel pour le développement cognitif et émotionnel, l'apprentissage et le bien-être des enfants (OCDE, 2022). Les enfants qui prennent part à un apprentissage organisé de qualité dès la petite enfance sont plus susceptibles d'avoir de meilleurs résultats dans le système éducatif en grandissant (OCDE, 2022). La scolarisation précoce est donc de plus en plus considérée comme une mesure essentielle d'accès à l'éducation. En moyenne, dans les pays de l'OCDE, 88.7 % des enfants de 4 ans et 74.3 % des enfants de 3 ans étaient scolarisés en 2020. La France (où la scolarisation dès 3 ans est obligatoire depuis 2019), l'Irlande, Israël (où la scolarisation dès 3 ans est obligatoire depuis 1949), le Japon et le Royaume-Uni ont atteint un taux de scolarisation des enfants de 3 et 4 ans de 100 %. Au contraire, Türkiye (34.0%), la Suisse (49.0%) et les États-Unis (64.0%) affichent les taux de scolarisation à 4 ans les plus bas (graphique 3.13). Exception faite des trois pays précédemment cités, tous les autres pays de l'OCDE se situent dans un écart de 10 points de pourcentage par rapport à la moyenne.

La part des jeunes NEET parmi tous les jeunes de 15 à 29 ans permet de mesurer la réactivité du système éducatif. Dans une certaine mesure, ces jeunes incarnent l'échec du système éducatif à offrir les mêmes possibilités à tous les citoyens indépendamment de leur milieu socio-économique. Réduire le nombre de jeunes NEET est un enjeu important pour les pays de l'OCDE, en particulier après la pandémie de COVID-19. En 2021, 15.0% des jeunes de 15 à 29 ans en moyenne dans la zone OCDE étaient des NEET, ce qui représente une augmentation d'un point de pourcentage par rapport à la moyenne de 2017 (14.1 %). Les Pays-Bas (7.4 %), le Luxembourg (7.8 %) et la Norvège (8.4 %) présentaient les taux de jeunes NEET les plus faibles en 2021, tandis que Türkiye (28.7 %), la Colombie (27.1 %), l'Italie (26.0%) et le Costa Rica (26 %) se trouvent à l'opposé du spectre. Par rapport à 2017, les diminutions les plus importantes du taux de jeunes NEET dans la zone OCDE ont eu lieu en Belgique, au Danemark et en République slovaque, avec une baisse de 2 points de pourcentage (graphique 3.14).

On peut évaluer la qualité de l'éducation à l'aune de l'efficacité avec laquelle elle fournit aux élèves les compétences nécessaires pour réussir dans la société. L'équité est un aspect important de la qualité : la situation personnelle ne doit pas constituer un obstacle à la réalisation du potentiel éducatif, et chaque personne doit pouvoir atteindre un niveau minimum (OCDE, 2012). En 2018, la moyenne des résultats obtenus au PISA en mathématiques dans la zone OCDE était de 487 points ; le Japon, la Corée et l'Estonie étaient en tête, avec une moyenne respective de 527, 526 et 523 points. Les élèves de Colombie (391 points), du Costa Rica (402 points) et du Mexique (409 points) ont obtenu en moyenne les résultats les plus bas (graphique 3.15).

Toutefois, ces moyennes masquent des inégalités entre élèves. Dans les pays de l'OCDE, en moyenne, 12.1 % de la variance des résultats en mathématiques peut s'expliquer par le statut socio-économique des élèves. L'influence du milieu socio-économique sur les performances est plus importante en Hongrie (19.1 %), puis au Luxembourg (17.8 %), et en France et en République slovaque (17.5 % chacune). Au contraire, ce dernier a une importance bien moindre au Canada (6.7 %), en Islande (6.6 %) et en Estonie (6 %), comme le montre le graphique 3.15.

Méthodologie et définitions

Les données d'inscription proviennent des statistiques de l'éducation de l'UNESCO-OCDE-Eurostat (UOE). Les taux sont exprimés en taux nets d'inscription, qui sont calculés en divisant le nombre d'étudiants d'un groupe d'âge particulier inscrits à tous les niveaux d'éducation par la population totale de ce groupe d'âge. Les chiffres sont basés sur des dénombrements et ne font pas la distinction entre les études à temps plein et à temps partiel.

Les données sur les taux de NEET proviennent de la collecte de données par l'OCDE. Les taux de NEET représentent la part des 15-29 ans qui ne sont pas en emploi, en éducation formelle ou en formation, en pourcentage de la population totale des 15-29 ans. Être en éducation comprend la participation à l'éducation formelle à temps partiel ou à temps plein, mais exclut ceux qui sont en éducation non formelle ou en activités éducatives courtes. L'emploi couvre toutes les personnes qui ont été rémunérées pendant au moins une heure au cours de la semaine de référence de l'enquête ou qui étaient temporairement absentes de ce travail.

PISA 2018 évalue compétences des élèves de 15 ans en lecture, mathématiques et sciences dans 79 économies. Le milieu socio-économique des élèves était basé sur trois variables : le plus haut niveau d'éducation des parents et le plus haut statut professionnel, et les biens du foyer, qui sont regroupés en un indice.

Pour en savoir plus

OCDE (2022), *Regards sur l'éducation 2022 : Les indicateurs de l'OCDE*, Éditions OCDE, Paris, *https://doi.org/10.1787/8b532813-fr*.

Schleicher, A. (2020), *The Impact of COVID-19 on Education: Insights from Education at a Glance 2020*, Éditions OCDE, Paris, *https://www.oecd.org/education/the-impact-of-covid-19-on-education-insights-education-at-a-glance-2020.pdf*.

OCDE (2019), *Résultats du PISA 2018 (Volume I): Savoirs et savoir-faire des élèves*, PISA, Éditions OCDE, Paris, *https://doi.org/10.1787/ec30bc50-fr*.

Carcillo, S. et al. (2015), « NEET youth in the aftermath of the crisis: Challenges and policies », *Documents de travail de l'OCDE sur les questions sociales, l'emploi et les migrations*, n° 164, Éditions OCDE, Paris, *http://dx.doi.org/10.1787/5js6363503f6-en*.

Notes relatives aux graphiques

« OCDE » correspond à la moyenne non pondérée des pays de l'OCDE ayant participé à l'enquête.

3.13. Les données sur le Canada ne sont pas disponibles. Les données de la Grèce relatives aux enfants de 3 ans manquent. Les données sur les États-Unis excluent les programmes CITE 01. Les pays sont classés par ordre décroissant du taux de scolarisation des enfants de 4 ans.

3.14. Les données sur la Corée et le Japon ne sont pas disponibles. Les données sur le Chili portent sur l'année 2019 et non 2021. Les données sur l'Afrique du Sud et le Brésil portent sur l'année 2018 et non 2021.

3.15. Les données sur l'Espagne ne sont pas disponibles. Les données relatives à la Chine couvrent uniquement Pékin, Shanghai, le Jiangsu et le Zhejiang.

3.13. Taux de scolarisation des enfants de 3 et 4 ans dans une structure d'éducation de la petite enfance et dans l'enseignement préprimaire, 2020

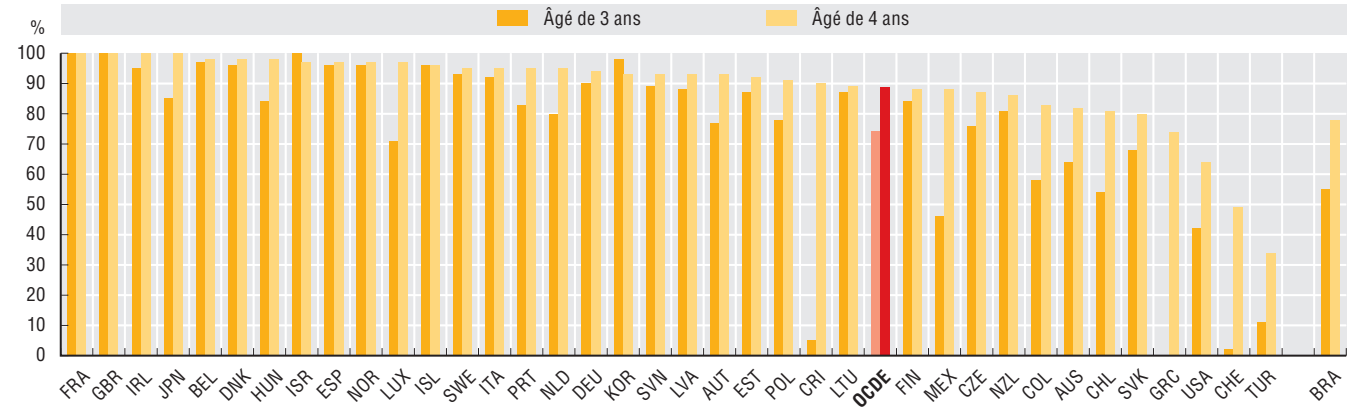

Source : OCDE (2022), Statistiques de l'OCDE sur l'éducation (base de données).

StatLink https://stat.link/kbfwpd

3.14. Pourcentage de jeunes adultes (15-29 ans) sans études, sans emploi ni formation, 2017 et 2021

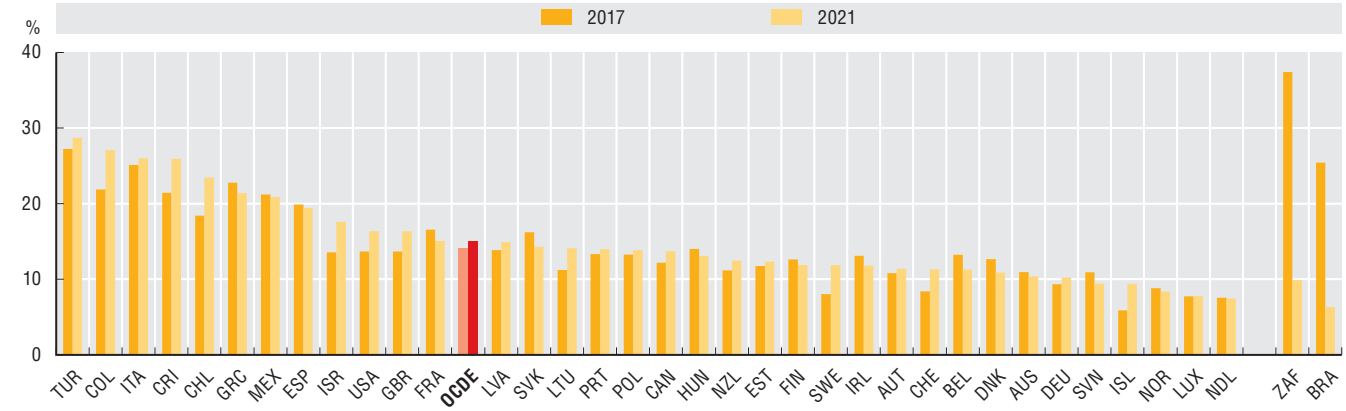

Source : OCDE (2020), *Regards sur l'éducation* ; OCDE (2022), *Regards sur l'éducation*.

StatLink https://stat.link/p5vwr8

3.15. Note moyenne en mathématiques et pourcentage de variance liée au statut socio-économique, 2018

L'axe de gauche correspond à la note obtenue à l'examen PISA en nombre de points et l'axe de droite, à la variance liée aux caractéristiques socio-économiques

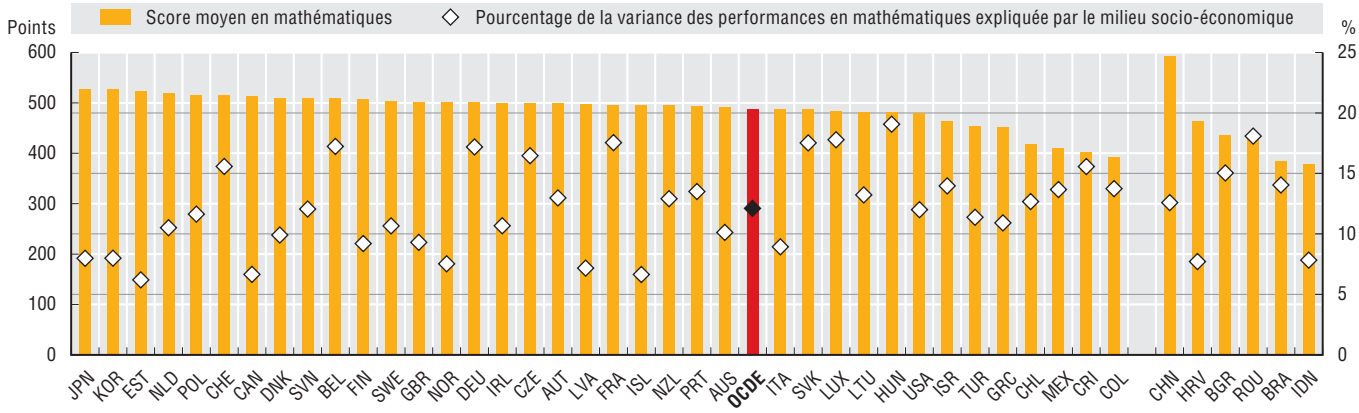

Source : OCDE (2019), *PISA 2018 Results (Volume II): Where All Students Can Succeed*.

StatLink https://stat.link/rp6mu9

Accessibilité, réactivité et qualité de la justice

L'accès à la justice fait référence à la capacité des personnes, des entreprises et des communautés à prévenir les conflits et à obtenir une résolution efficace, équitable et opportune de leurs besoins juridiques et liés à la justice (OCDE, à paraître). Un autre aspect est l'autonomisation juridique, qui permet une participation significative au système judiciaire et renforce la capacité des personnes à comprendre et à utiliser la loi (OCDE, 2019). En moyenne, les pays de l'OCDE ont obtenu une note de 0.65, sur un maximum de 1 point, pour la dimension d'accessibilité physique et financière de la justice civile de l'indice de l'état de droit 2022 du WJP, ce qui représente une augmentation de 0.03 point par rapport à 2016. Les Pays-Bas (0.79), le Danemark (0.78) et l'Allemagne (0.77) ont obtenu les résultats les plus élevés. L'augmentation la plus forte entre 2016 et 2022 a eu lieu en Estonie (0.08 point) ainsi qu'au Danemark, en Finlande, en Suède et en Türkiye (0.07 point chacun), comme le montre le graphique 3.16. Les notes ont diminué au Royaume-Uni (-0.04 point), au Mexique et en République tchèque (-0.02 point chacun) et au Chili (-0.01).

Les retards dans la résolution des affaires juridiques nuisent aux citoyens et perturbent les activités des entreprises. Un système judiciaire réactif garantit que le « bon » éventail de services est fourni aux « bons » usagers, dans les « bons » domaines du droit, au « bon » endroit et au « bon » moment (OCDE, 2019). En 2020, le délai de résolution des affaires civiles et commerciales contentieuses s'élevait à 266 jours en moyenne dans les pays de l'OCDE pour lesquels des données étaient disponibles. La Lituanie (117 jours), les Pays-Bas (127 jours) et l'Estonie (135 jours) affichaient les délais les plus courts, tandis que les délais les plus longs se trouvaient en France et en Grèce (637 jours chacune) et en Espagne (468 jours). En comparaison avec 2016, le délai de traitement a augmenté de 52 jours en moyenne dans les pays de l'OCDE pour lesquels des données étaient disponibles. Les augmentations les plus fortes se sont produites en France (284 jours supplémentaires), en Espagne (+187 jours) et en Pologne (+92 jours), comme indiqué dans le graphique 3.17.

L'indépendance du système judiciaire est un élément clé pour garantir une résolution équitable des affaires. La pression à laquelle sont soumis les juges peut venir de l'extérieur du système judiciaire (autorités publiques ou médias, par exemple), mais également de l'intérieur, notamment des pairs ou des supérieurs : si, par exemple, le président d'un tribunal annule la décision juridique d'un juge travaillant dans ce tribunal sans passer par une procédure régulière (RECJ, 2014). En 2022, en moyenne, les pays de l'OCDE ont obtenu une note de 0.72 sur 1 point en ce qui concerne l'absence d'influence indue des pouvoirs publics (graphique 3.18). Les meilleures notes ont été obtenues par l'Irlande (0.95), la Norvège (0.94), le Danemark (0.91) et la Finlande (0.89), et les moins bonnes par Türkiye (0.19), la Hongrie (0.34), le Mexique (0.42) et la Pologne (0.62). La moyenne de l'OCDE a diminué de 0.03 point entre 2016 et 2022. La note de certains pays a néanmoins connu une légère amélioration pendant cette période, comme c'est le cas pour la Belgique et la France (0.03 point chacune), l'Estonie, la Nouvelle-Zélande et la Suède (0.02 point chacune) ainsi que la Grèce et l'Espagne (0.01 point), mais celle de 12 autres pays a baissé.

Méthodologie et définitions

Le WJP collecte des données au moyen de questionnaires fondés sur le cadre conceptuel de l'indice de l'état de droit. Les questions sont posées à des échantillons représentatifs de la population et à des juristes qui sont en contact régulier avec leurs institutions nationales. Un échantillon probabiliste de 1 000 habitants est sélectionné parmi la population de chacun des 136 pays, et 30 juristes sont interrogés, en moyenne, par pays. Chaque dimension de l'index est notée de 0 à 1 ; un score plus élevé équivaut à une meilleure performance sur la dimension. Pour plus d'informations, consulter *https://worldjusticeproject.org/our-work/wjp-rule-law-index*. L'accessibilité physique et financière de la justice civile est évaluée en prenant en compte plusieurs aspects tels que la connaissance par la population des recours disponibles et l'accessibilité financière de l'assistance et de la représentation juridiques. On évalue l'absence d'influence indue en demandant notamment dans quelle mesure un plaignant est susceptible de gagner un procès contre l'État, et dans quelle mesure l'administration peut raisonnablement respecter cette décision ou chercher à influencer le tribunal.

Les données figurant dans la base de la CEPEJ englobent des données provenant des États membres et des États observateurs du Conseil de l'Europe dans le cadre de l'évaluation des systèmes judiciaires menée jusqu'en 2018. Le délai de traitement représente le temps estimé nécessaire pour résoudre une affaire, c'est-à-dire le temps nécessaire à un tribunal de première instance pour parvenir à une décision. Il est calculé en divisant le nombre d'affaires en cours lors d'une année donnée par le nombre d'affaires résolues au cours de la même période, puis en le multipliant par 365. Les affaires civiles et commerciales contentieuses correspondent aux litiges opposant des parties, comme un divorce contentieux, par exemple. Les pays diffèrent dans la manière dont ils administrent la justice et répartissent les responsabilités entre les tribunaux ; par conséquent, les comparaisons entre pays doivent être considérées avec prudence. Les catégories d'affaires et de tribunaux pris en considération dans cet exercice peuvent varier, tout comme les méthodes de collecte et de classification des données.

Pour en savoir plus

Majhosev, A. (2021), *WJP Rule of Law Index 2021*, World Justice Project.

RECJ (2014), *Independence and Accountability of the Judiciary: ENCJ Report 2013-2014*, Réseau européen des Conseils de la Justice, Bruxelles.

Johnson, J. T. (2011), « The European Commission for the Efficiency of Justice (CEPEJ) - Reforming European Justice Systems: Mission Impossible? », *International Journal for Court Administration*, vol. 4/2011.

OCDE (à paraître), « OECD Recommendation on Access to Justice and People-Centred Justice Systems ».

Notes relatives aux graphiques

3.16 et 3.18. Les pays sont classés par ordre décroissant en fonction des données les plus récentes relatives à l'absence d'influence indue des pouvoirs publics sur la justice civile. Les données sur l'Islande, Israël et la Suisse ne sont pas disponibles. Les données relatives à l'Irlande, à la Lettonie, à la Lituanie, au Luxembourg et à la République slovaque ne sont pas prises en compte dans le calcul de la moyenne de l'OCDE, car il manque des séries chronologiques.

3.16. Les pays sont classés par ordre décroissant selon les derniers délais de résolution des affaires au cours de la dernière année où les données étaient disponibles. En Italie, une classification différente des affaires civiles a été mise en place en 2013. La comparaison avec d'autres années pourrait donc aboutir à des conclusions erronées. En République slovaque et en République tchèque, il a été impossible de distinguer le nombre d'affaires en cours uniquement en première instance car chaque affaire est considérée comme étant non résolue tant que la décision finale n'a pas été rendue.

3.16. Accessibilité physique et financière de la justice civile, 2016 et 2022

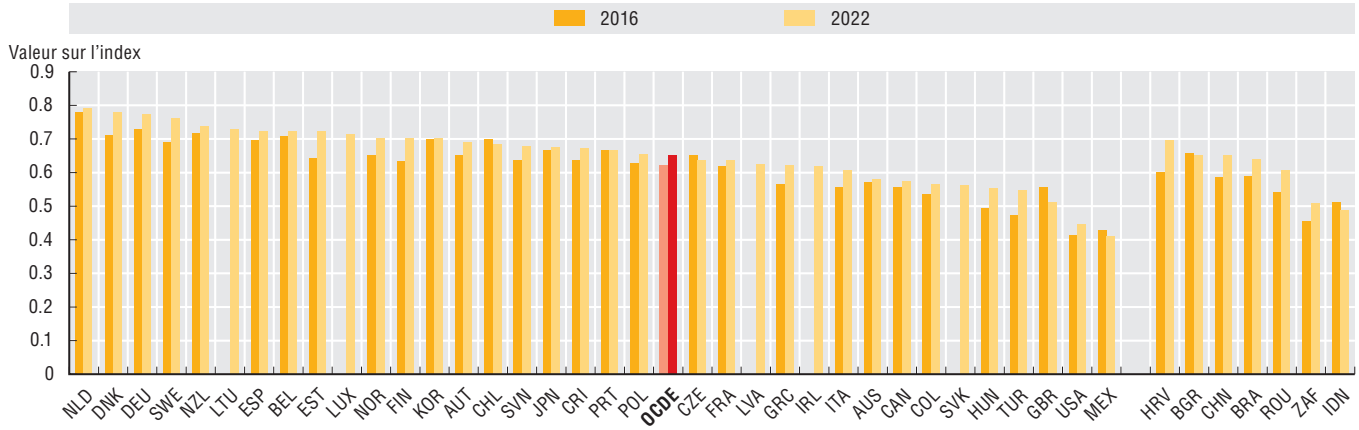

Source : *WJP Rule of Law Index 2021*, World Justice Project.

StatLink https://stat.link/6fxlt9

3.17. Délai de traitement des affaires civiles et commerciales, 2016 et 2020

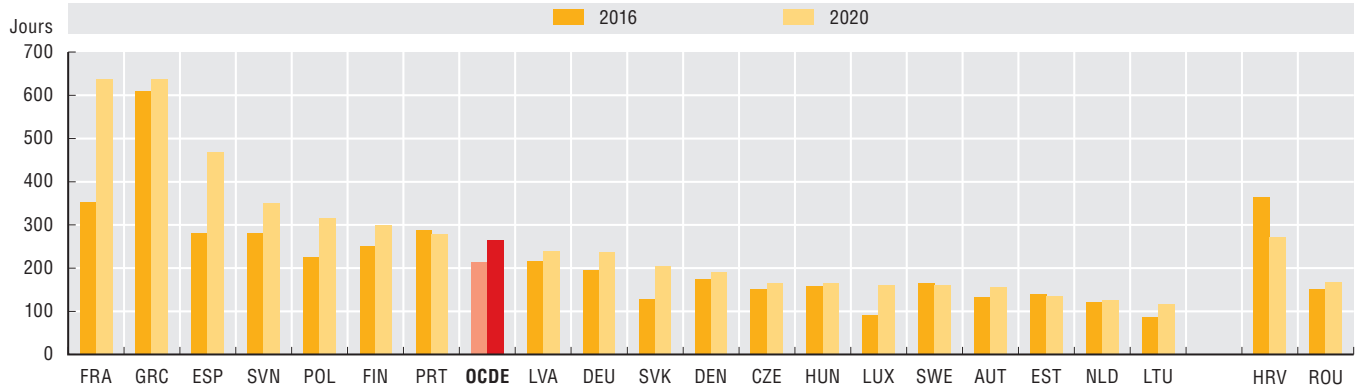

Source : European Commission for the Efficiency of Justice (CEPEJ).

StatLink https://stat.link/wauot1

3.18. Absence d'influence indue des pouvoirs publics sur la justice civile, 2016 et 2022

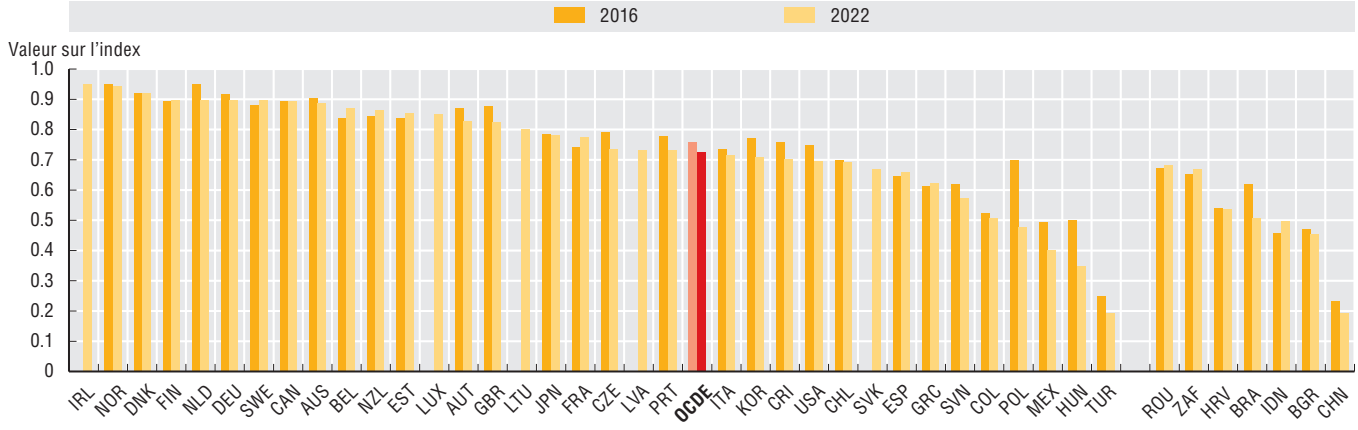

Source : *WJP Rule of Law Index 2021*, World Justice Project.

StatLink https://stat.link/l9drx0

4. GOUVERNANCE DU CYCLE DE L'ACTION PUBLIQUE

Ouverture et transparence

Gestion des conflits d'intérêts

Lobbying et influence politique

Financement des partis politiques et campagnes électorales

État de droit

Éclairage : incidences transnationales

Ouverture et transparence

Le « gouvernement ouvert » est une culture de gouvernance qui vise à transformer la manière dont l'administration publique fonctionne et interagit avec les citoyens. L'une de ses principales caractéristiques est sa capacité à associer les citoyens et les parties prenantes afin de tenir compte de leurs points de vue et de leurs éclairages et de favoriser la coopération dans la conception et la mise en œuvre de l'action publique. La participation des parties prenantes rend les pouvoirs publics plus redevables de leurs actes ; élargit les moyens d'action de la population et son influence politique ; renforce les capacités civiques ; enrichit les données probantes sur lesquelles fonder l'action publique, réduit les coûts de mise en œuvre ; renforce le soutien et la compréhension de la nécessité du changement ; et favorise des réseaux d'innovation dans l'action publique et la prestation des services publics (OCDE, 2020).

La promotion d'une participation active des citoyens dans l'action publique et d'une prise de décision transparente est souvent plus tangible à l'échelle locale (OCDE, 2020). Selon l'Enquête de l'OCDE sur les déterminants de la confiance dans les institutions publiques, environ 41 % des habitants des pays de l'OCDE estiment pouvoir avoir voix au chapitre dans le cadre des décisions locales qui concernent leur territoire. Aux Pays-Bas (53.3 %), en Irlande (51.9 %), au Canada (51.4 %) et au Mexique (50.7 %), plus de la moitié de la population a ce sentiment, alors qu'à l'autre bout de l'échelle, en Colombie (28.5 %), en Norvège (26.7 %) et au Japon (18.1 %), les personnes interrogées en sont moins convaincues (graphique 4.1). Le niveau comparativement faible constaté en Norvège pourrait être dû, pour partie, à des réformes récentes ayant pour objectif la spécialisation des services par le biais de regroupements de municipalités et de modifications de la structure administrative des comtés, et qui ont pu donner l'impression d'un éloignement des pouvoirs publics (OCDE, 2022a).

Outre le fait de pouvoir exprimer leurs préoccupations, les citoyens doivent avoir l'impression que ces dernières seront entendues et prises en compte, en particulier dans les domaines qui les touchent directement, notamment la prestation et la qualité des services publics (OCDE, 2022b). En moyenne, seuls 40.2 % des habitants de la zone OCDE estiment probable qu'un service public soit amélioré si de nombreux usagers s'en plaignent. Cependant, environ la moitié des habitants de la Corée (57.7 %), des Pays-Bas (50.1 %) et de l'Estonie (49.8 %) considèrent cette amélioration comme probable (graphique 4.2).

La consultation correspond à un niveau de participation plus formel et plus poussé, dans le cadre duquel les pouvoirs publics sollicitent l'avis de la population sur une question prédéfinie ; elle implique la fourniture d'une information pertinente ainsi qu'un retour d'information (OCDE, 2020). Il convient de traiter avec toute l'attention et tout le respect requis les avis recueillis dans le cadre des processus participatifs, y compris les consultations. Il est donc essentiel de boucler la « boucle de retour d'information », qui désigne les mesures mises en place par les instances à l'origine du processus participatif pour tenir les participants informés de l'état d'avancement du traitement de leurs contributions et de l'issue du processus. Faute de boucler cette boucle, les autorités publiques risquent de décourager les citoyens de participer de nouveau et d'amoindrir les avantages d'une telle participation, tels que le renforcement du sentiment de confiance, d'efficacité et de capacité d'action (OCDE, 2022c).

L'Enquête de l'OCDE sur la confiance montre que seul un tiers des citoyens des pays de l'OCDE examinés (32.9 %) pensent que les pouvoirs publics prendraient en compte les avis exprimés lors d'une consultation publique sur la réforme d'un domaine d'action majeur (fiscalité ou système de santé, par ex.). C'est en Corée (48.5 %), aux Pays-Bas (41.6 %), au Canada (40.3 %) et en Irlande (39.9 %) que les résultats sont les meilleurs sur ce sujet (graphique 4.3).

Méthodologie et définitions

L'OCDE étudie les opinions sur la gouvernance publique à partir de données nationales représentatives obtenues dans le cadre de son Enquête sur la confiance, qui est menée à bien dans 22 pays. La plupart des enquêtes ont été menées dans les pays en novembre-décembre 2021, certaines ont eu lieu en 2020 et d'autres en janvier-mars 2022.

Pour en savoir plus

OCDE (2022a), *Drivers of Trust in Public Institutions in Norway*, Building Trust in Public Institutions, Éditions OCDE, Paris, *https://doi.org/10.1787/81b01318-en*.

OCDE (2022b), *Instaurer la confiance pour renforcer la démocratie : Principales conclusions de l'enquête 2021 de l'OCDE sur les déterminants de la confiance dans les institutions publiques*, Éditions OCDE, Paris, *https://doi.org/10.1787/f6a31728-fr*.

OCDE (2022c), *OECD Guidelines for Citizen Participation Processes*, Examens de l'OCDE sur la gouvernance publique, Éditions OCDE, Paris, *https://doi.org/10.1787/f765caf6-en*.

OCDE (2020), *Innovative Citizen Participation and New Democratic Institutions: Catching the Deliberative Wave*, Éditions OCDE, Paris, *https://doi.org/10.1787/339306da-en*.

Notes relatives aux graphiques

4.1, 4.2 et 4.3. La mention « Probable » correspond à l'agrégation des réponses allant de 6 à 10 sur une échelle de 0 à 10 ; « Neutre » correspond à la réponse 5 ; « Peu probable » résulte de l'agrégation des réponses allant de 1 à 4 ; « Ne sait pas » faisait partie des choix de réponses proposés. La mention « OCDE » désigne la moyenne non pondérée des réponses des différents pays.

4.1. Correspond à la question : « Si une décision affectant votre communauté devait être prise par l'administration locale, considérez-vous comme probable ou plutôt peu probable que vous ayez la possibilité d'exprimer votre point de vue ? ».

4.2. Correspond à la question « Si de nombreuses personnes se plaignent d'un service public peu performant, quelle est la probabilité, selon vous, qu'il soit amélioré ? ».

4.3. Correspond à la question : « Si vous participez à une consultation publique concernant la réforme d'un domaine d'action majeur (impôts, soins de santé, protection de l'environnement, etc.), quelle est la probabilité, selon vous, que les pouvoirs publics tiennent compte des avis que vous aurez exprimés à l'occasion de cette consultation ? ». La Finlande et la Norvège sont exclues du graphique car on ne dispose pas de données à leur sujet.

4.1. Possibilité perçue d'influencer les décisions locales, 2021

Proportion de personnes interrogées déclarant différents niveaux de probabilité perçue d'avoir son mot à dire dans les décisions de la communauté

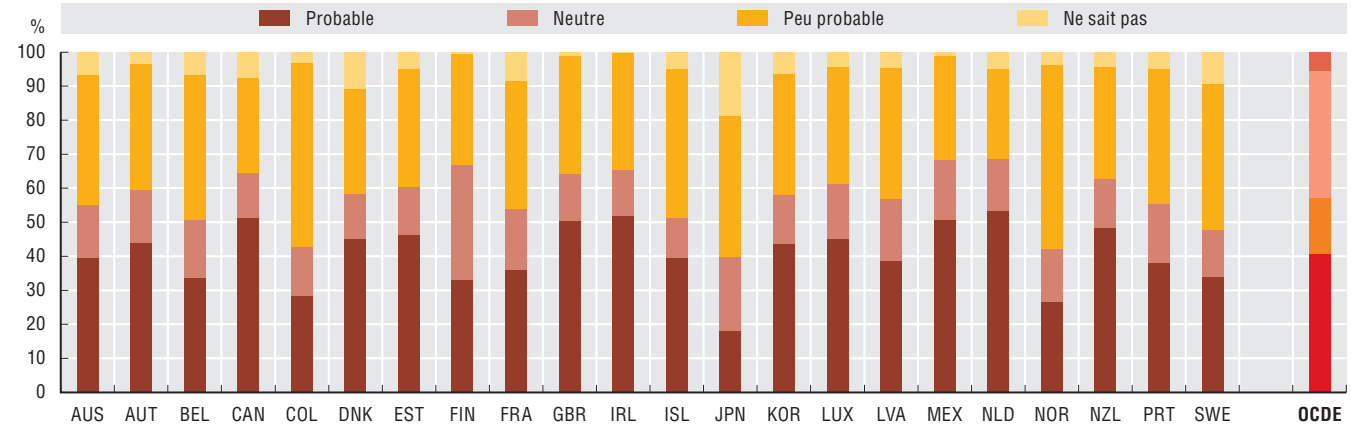

Source : Enquête de l'OCDE sur la confiance (*www.oecd.org/fr/gouvernance/confiance-dans-les-pouvoirs-publics/*).

StatLink https://stat.link/zympx3

4.2. Perception de la réactivité aux plaintes du public, 2021

Proportion de personnes interrogées déclarant différents niveaux de probabilité perçue qu'un service public fonctionnant mal serait amélioré si de nombreuses personnes s'en plaignaient

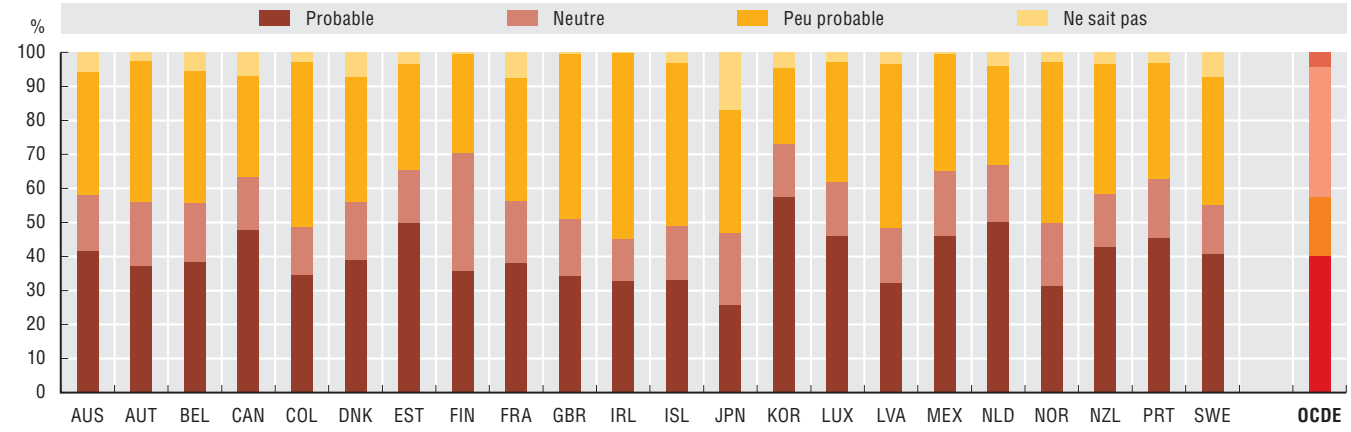

Source : Enquête de l'OCDE sur la confiance (*www.oecd.org/fr/gouvernance/confiance-dans-les-pouvoirs-publics/*).

StatLink https://stat.link/zwygxs

4.3. Perception de l'efficacité des consultations publiques, 2021

Proportion de personnes interrogées déclarant différents niveaux de probabilité que les opinions exprimées lors d'une consultation publique soient adoptées

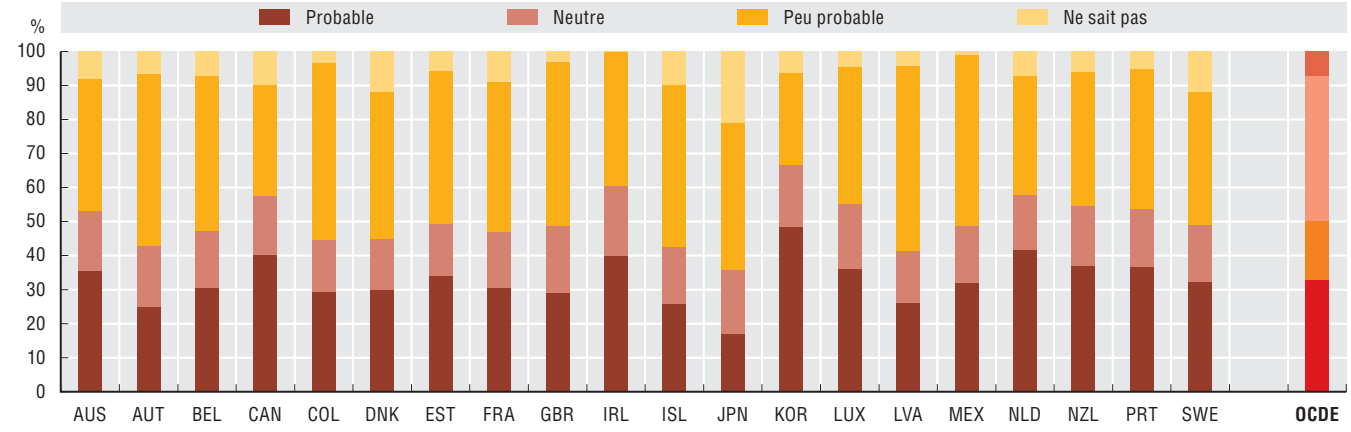

Source : Enquête de l'OCDE sur la confiance (*www.oecd.org/fr/gouvernance/confiance-dans-les-pouvoirs-publics/*).

StatLink https://stat.link/52febd

Gestion des conflits d'intérêts

La prévention et la gestion des conflits d'intérêts dans le secteur public sont indispensables au renforcement et à l'amélioration de l'intégrité publique. S'ils ne sont pas détectés et gérés correctement, les conflits d'intérêts peuvent compromettre l'intégrité des agents publics, des décisions, des organismes et des pouvoirs publics. Non résolus, ils peuvent être synonymes de corruption, les intérêts personnels des agents publics risquant d'influencer indûment la prise de décision et d'aboutir à la confiscation du processus décisionnel démocratique par des intérêts privés.

La transparence, l'ouverture et la surveillance des allers-retours entre public et privé sont des outils précieux pour limiter les situations de conflits d'intérêts. Les pays de l'OCDE adoptent aussi des mesures plus ciblées, obligeant par exemple les responsables publics à déclarer leurs intérêts financiers privés et leur patrimoine personnel, veillant à ce que ces déclarations soient contrôlées et appliquant des sanctions en cas de manquement. Les ministres sont légalement tenus de déclarer leurs intérêts privés au moment de leur prise de fonctions et à chaque modification ou renouvellement de ses fonctions dans 23 des 26 pays de l'OCDE étudiés (88 %). Cette obligation est valable pour les parlementaires dans 26 pays. L'obligation de déclaration d'intérêts s'applique aux hauts responsables de l'exécutif (premier niveau sous le ministre) dans 20 pays sur 29 (69 %) et aux membres des plus hautes instances de l'appareil judiciaire dans 18 pays sur 29 (62 %). Dans 17 pays de l'OCDE, les membres des trois branches du pouvoir ont l'obligation légale de déclarer l'intégralité de leurs intérêts privés (tableau 4.4).

Cependant, rares sont les pays de l'OCDE qui disposent de statistiques sur le respect de ces obligations juridiques dans la pratique. Les données fournies par les pays où existent un système permettant de contrôler le respect de ces obligations témoignent de résultats globalement positifs. Ces six dernières années, tous les ministres et parlementaires ont déposé leur déclaration d'intérêts en Autriche, au Chili, aux États-Unis, en Finlande, en Irlande, en Lettonie et au Luxembourg, et le pourcentage est de 95 % en Australie, en France, en Israël et en République tchèque. Tous les hauts responsables de l'appareil judiciaire se sont acquittés de cette obligation en Australie, aux États-Unis, en France, en Lettonie et en République tchèque. Plus de 95 % des hauts responsables appartenant au pouvoir exécutif (au premier niveau en dessous du ministre) ont déposé une déclaration d'intérêts au Chili, en Espagne, aux États-Unis, en Finlande, en France, en Lettonie, au Mexique, et en Nouvelle-Zélande (tableau 4.4).

La vérification du contenu des déclarations d'intérêts peut renforcer le respect des règles qui imposent ces déclarations. Le Canada, le Chili, l'Espagne, les États-Unis, le Japon, le Luxembourg, sont les seuls des 27 pays de l'OCDE sondés dans lesquels l'autorité compétente a vérifié plus de 60 % des déclarations déposées ces deux dernières années. Dans huit autres pays, ce pourcentage est inférieur à 60 % et dans les neuf pays restants, les données ne sont pas disponibles (graphique 4.5).

L'application des exigences en matière de conflits d'intérêts est d'une importance vitale pour décourager la non-conformité et garantir la légitimité des systèmes d'intégrité et la confiance qu'ils inspirent. Sur les 29 pays de l'OCDE étudiés, 22 (76 %) ont défini dans leur cadre réglementaire des sanctions en cas de violation des dispositions relatives aux conflits d'intérêts. Dans la pratique, neuf d'entre eux ont pris des sanctions au cours des trois dernières années pour non-respect des obligations de déclaration, non-gestion ou non-résolution d'une situation de conflit d'intérêts (graphique 4.6).

Méthodologie et définitions

Les données proviennent d'un questionnaire qui repose sur les Indicateurs d'intégrité publique de l'OCDE sur la transparence de l'action publique et auquel 29 pays membres de l'OCDE et un candidat à l'adhésion (le Brésil) ont répondu. Les réponses ont été fournies par de hauts responsables de l'administration centrale chargés des politiques en matière d'intégrité. Les Indicateurs d'intégrité publique de l'OCDE permettent de dresser un bilan à l'aune de la Recommandation de l'OCDE sur l'intégrité publique.

Par « intégrité publique », on entend la conformité et l'adhésion sans faille à une communauté de valeurs, de principes et de normes éthiques aux fins de protéger l'intérêt général contre les intérêts privés et de lui accorder la priorité sur ces derniers au sein du secteur public.

Un « conflit d'intérêts » implique un conflit entre la mission publique et les intérêts privés d'un agent public, dans lequel l'agent public possède à titre privé des intérêts qui pourraient influencer indûment la façon dont il s'acquitte de ses obligations et de ses responsabilités.

Pour en savoir plus

OCDE (2020), *Manuel de l'OCDE sur l'intégrité publique*, Éditions OCDE, Paris, *https://doi.org/10.1787/84581cb5-fr*.

OCDE (2017), « Recommandation du Conseil sur l'intégrité publique », *Instruments juridiques de l'OCDE*, OCDE, Paris, *https://legalinstruments.oecd.org/fr/instruments/OECD-LEGAL-0435*.

OCDE (2004), « Recommandation du Conseil sur les lignes directrices pour la gestion des conflits d'intérêts dans le service public », *Instruments juridiques de l'OCDE*, OCDE, Paris, *https://legalinstruments.oecd.org/fr/instruments/OECD-LEGAL-0316*.

Notes relatives aux graphiques

4.4. Obligation légale : toute personne concernée est tenue de déposer une déclaration d'intérêts, au minimum lors de sa prise de fonctions et en cas de renouvellement ou de modification de ses fonctions. Déclarations effectives : déclarations d'intérêts déposées en pourcentage des déclarations d'intérêts devant l'être en vertu de la loi.

4.5. Les données concernant le Brésil ne sont pas disponibles.

4.6. Cercle central : des sanctions pour manquement aux règles relatives aux conflits d'intérêts ont été définies et sont proportionnées à la gravité du manquement. Cercle extérieur : diverses sanctions ont été appliquées ces trois dernières années pour non-respect des obligations de déclaration d'intérêts, non-gestion ou non-résolution d'une situation de conflit d'intérêts. L'absence de sanctions n'est pas nécessairement synonyme d'une non-application des sanctions. Il est possible qu'aucun manquement n'ait été commis ou détecté. Brésil : Oui pour le cercle central, données non disponibles pour le cercle extérieur.

4.4. Déclarations d'intérêts privés dans les différentes branches du pouvoir : la règlementation et la pratique, 2022

	Membres du gouvernement		Membres du parlement		Membres des plus hautes instances du pouvoir judiciaire		Hauts fonctionnaires venant d'être nommés ou dont la nomination vient d'être renouvelée	
	Obligation légale	Déclarations effectives (six dernières années)	Obligation légale	Déclarations effectives (six dernières années)	Obligation légale	Déclarations effectives (quatre dernières années)	Obligation légale	Déclarations effectives (quatre dernières années)
Australie	Oui	100 %	Oui	99 %	Oui	100 %	Oui	N/D
Autriche	Oui	100 %	Oui	100 %	Non	N/D	Non	N/D
Canada	Oui	N/F	Oui	N/F	Non	N/F	Oui	N/F
Chili	Oui	100 %	Oui	100 %	Oui	52 %	Oui	100 %
Corée	Non	N/D	Oui	N/D	Non	N/D	Non	N/D
Costa Rica	Oui	N/D	Oui	N/D	Oui	N/D	Oui	N/D
Danemark	Non	N/D	Oui	N/D	Non	N/D	Non	N/D
Espagne	Non	100 %	N/D	N/D	Non	N/D	Non	100 %
Estonie	Oui	N/F	Oui	N/F	Oui	N/F	Oui	N/F
États-Unis	Oui	100 %	Oui	100 %	Oui	100 %	Oui	99 %
Finlande	Oui	100 %	Oui	100 %	Oui	N/D	Oui	100 %
France	Oui	100 %	Oui	99 %	Oui	100 %	Oui	96 %
Grèce	Oui	N/D	Oui	100 %	Oui	N/D	Oui	N/D
Irlande	Oui	100 %	Oui	100 %	Non	N/D	Oui	N/D
Israël	Oui	98 %	Oui	100 %	Oui	N/F	Oui	N/F
Japon	Oui	N/D	Oui	N/D	Non	N/D	oui	N/D
Lettonie	Oui	100 %	Oui	100 %	Oui	100 %	Oui	100 %
Luxembourg	Oui	100 %	Oui	100 %	Non	N/D	Non	N/D
Mexique	Oui	94 %	Oui	N/D	Oui	N/D	Oui	100 %
Norvège	Oui	N/D	Oui	N/D	Oui	N/D	Non	N/D
Nouvelle Zélande	Non	100 %	N/F	N/F	N/F	N/F	Non	100 %
Pays-Bas	Oui	N/F	Oui	N/F	Oui	N/F	Oui	N/F
Pologne	Oui	100 %	Oui	N/D	Oui	N/D	Oui	N/D
République slovaque	Oui	N/D	Oui	N/D	Oui	N/D	Oui	N/D
République tchèque	Oui	100 %	Oui	96 %	Oui	100 %	Oui	N/D
Slovénie	Oui	N/F	Oui	N/F	Oui	N/F	Oui	N/F
Suède	Non	N/D	Non	N/D	Non	N/D	Non	N/D
Suisse	Non	N/D	Oui	N/D	Non	N/D	Non	N/D
Türkiye	Oui	N/D	Oui	N/D	Oui	N/D	Oui	N/D
Total OCDE								
OUI	23		26		18		20	
NON	6		1		10		9	
Moyenne OCDE								
Déclarations (%)		99 %		100 %		92 %		99 %
Brésil	Oui	N/D	Oui	N/D	Oui	N/D	Oui	N/D

N/D : Données non disponibles : données que le pays ne pouvait pas fournir car elles n'existaient pas.

N/F : Données non fournies : données non fournies dans les réponses au questionnaire.

Source: OCDE (2022), Indicateurs d'intégrité publique de l'OCDE (base de données), *https://oecd-public-integrity-indicators.org/*.

StatLink https://stat.link/5ykigl

4.5. Vérification des déclarations d'intérêts déposées, 2022

L'autorité compétente a vérifié au moins 60 % des déclarations déposées au cours des deux dernières années civiles pleines

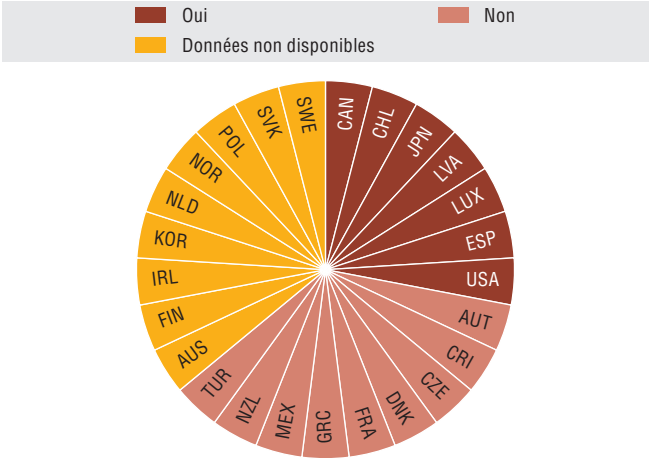

Données non disponibles : données que le pays ne pouvait pas fournir car elles n'existaient pas.

Source : OCDE (2022), Indicateurs d'intégrité publique de l'OCDE (base de données), *https://oecd-public-integrity-indicators.org/*.

StatLink https://stat.link/r4s1qx

4.6. Sanctions pour manquement aux règles relatives aux conflits d'intérêts : la réglementation et la pratique, 2022

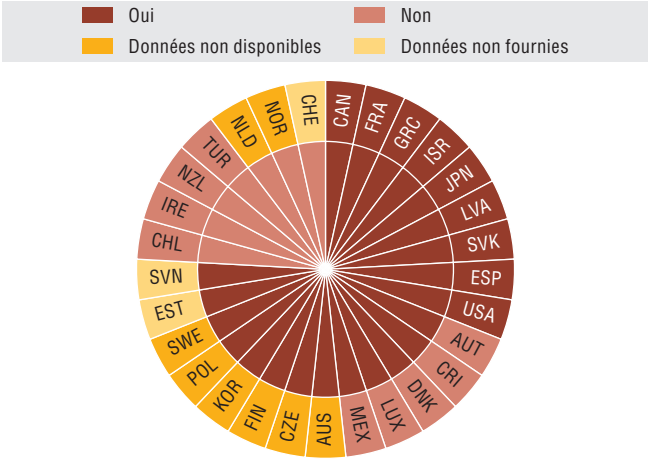

Note : Cercle intérieur : les sanctions sont définies. Cercle extérieur : des sanctions ont été appliquées ces trois dernières années.

Données non disponibles : données que le pays ne pouvait pas fournir car elles n'existaient pas.

Données non fournies : données non fournies dans les réponses au questionnaire.

Source : OCDE (2022), Indicateurs d'intégrité publique de l'OCDE (base de données), *https://oecd-public-integrity-indicators.org/*.

StatLink https://stat.link/56ae4n

Lobbying et influence politique

Les groupes d'intérêts peuvent fournir aux pouvoirs publics des informations précieuses sur les politiques et réglementations en place ou envisagées. L'expérience montre cependant aussi qu'en l'absence de garde-fous, des activités de lobbying abusives – concentration de l'influence entre les mains de groupes de défense d'intérêts catégoriels, influence indue à travers la fourniture d'informations occultes ou trompeuses ou manipulation de l'opinion publique, par exemple – peuvent conduire, dans des domaines essentiels de l'action publique, à des décisions qui ont des effets pervers. Il peut s'ensuivre un mécontentement de la population à l'égard des institutions publiques et des mécanismes démocratiques.

De fait, l'idée que les décideurs et les mesures qu'ils prennent pourraient être influencés par des groupes défendant des intérêts catégoriels au détriment de l'intérêt général, est largement répandue. D'après l'Enquête de l'OCDE sur la confiance, en moyenne dans 22 pays de l'OCDE, 47.8 % des personnes estiment qu'un haut responsable politique accorderait une faveur politique en contrepartie d'une offre d'emploi bien rémunéré dans le secteur privé (graphique 4.7). La Recommandation de l'OCDE sur les Principes pour la transparence et l'intégrité des activités de lobbying fournit des orientations et des conseils quant aux règles ou mesures sur la transparence et l'intégrité qui peuvent être adoptées pour atténuer les risques d'influence indue et de captation de l'action publique.

Pour garantir la transparence, 12 pays de l'OCDE (41 %) parmi les 29 pour lesquels des données sont disponibles ont mis en place un registre des lobbyistes accessible au public. Dans 10 pays, ce registre contient des informations sur le nom du lobbyiste, son domaine d'intervention et la nature de ses activités de lobbying. Dans trois pays, le registre contient aussi des informations sur le budget et les dépenses consacrés aux activités de lobbying et sur le texte législatif ou réglementaire visé (graphique 4.8).

Dans 10 pays de l'OCDE sur 29 (34 %), le cadre réglementaire prévoit des sanctions contre les manquements aux normes de transparence et d'intégrité des activités de lobbying. Sept de ces pays ont conduit des enquêtes pour manquement aux règles relatives aux activités de lobbying ou parce que les informations déclarées étaient incomplètes ou fausses (graphique 4.9).

Méthodologie et définitions

Les données proviennent d'un questionnaire qui repose sur les Indicateurs d'intégrité publique de l'OCDE sur la transparence de l'action publique et auquel 29 pays membres de l'OCDE et un pays en voie d'adhésion (le Brésil) ont répondu. Les réponses ont été fournies par de hauts responsables de l'administration centrale chargés des politiques en matière d'intégrité. Les Indicateurs d'intégrité publique de l'OCDE permettent de dresser un bilan à l'aune de la Recommandation de l'OCDE sur l'intégrité publique.

Par « intégrité publique », on entend la conformité et l'adhésion sans faille à une communauté de valeurs, de principes et de normes éthiques aux fins de protéger l'intérêt général contre les intérêts privés et de lui accorder la priorité sur ces derniers au sein du secteur public.

Les groupes de défense d'intérêts catégoriels sont des groupes de taille généralement limitée comparativement à la population qui sont organisés et disposent de ressources financières suffisantes pour agir afin d'exercer une influence sur l'action et la réglementation publiques dans un domaine particulier. Ce terme a une connotation négative et sous-entend que les actions menées par les groupes en question servent d'abord leur propre intérêt, au détriment de la société dans son ensemble.

L'expression « influence indue » désigne toute tentative visant à influer sur la conception, la mise en œuvre, l'exécution et l'évaluation de politiques ou textes publics administrés par des agents publics à travers la fourniture d'informations occultes, trompeuses ou induisant en erreur, la manipulation de l'opinion publique ou le recours à d'autres pratiques susceptibles de manipuler les décisions des agents publics.

Pour en savoir plus

OCDE (2021), *Lobbying in the 21st Century: Transparency, Integrity and Access*, Éditions OCDE, Paris, *https://doi.org/10.1787/c6d8eff8-en*.

OCDE (2020), *Manuel de l'OCDE sur l'intégrité publique*, Éditions OCDE, Paris, *https://doi.org/10.1787/84581cb5-fr*.

OCDE (2010), « Recommandation du Conseil sur les Principes pour la transparence et l'intégrité des activités de lobbying », *Instruments juridiques de l'OCDE*, OCDE, Paris, *https://legalinstruments.oecd.org/fr/instruments/OECD-LEGAL-0379*.

Notes relatives aux graphiques

4.7. « OCDE » représente la moyenne non pondérée des pays. Le graphique présente les réponses à la question : « Si une personnalité politique se voyait proposer un emploi bien rémunéré dans le secteur privé en contrepartie d'une faveur politique, considérez-vous probable ou peu probable qu'elle refuserait la proposition ? » Le pourcentage associé à la réponse « Refuserait probablement d'accorder une faveur politique » résulte de l'agrégation des réponses allant de 6 à 10 sur une échelle allant de 0 à 10, celui qui est associé à « Neutre » correspond à la réponse 5, et celui qui est associé à « Accorderait probablement une faveur politique » résulte de l'agrégation des réponses allant de 0 à 4. « Ne sait pas » faisait partie des choix de réponse proposés.

4.8. Cercle intérieur : les outils d'enregistrement des lobbyistes sont accessibles à tous et détaillent les procédures d'enregistrement étape par étape. Cercle intermédiaire : les informations contenues dans le registre des lobbyistes comprennent le nom, l'organisation, le domaine d'intervention et le type d'activités de lobbying. Cercle extérieur : les informations contenues dans le registre des lobbyistes comprennent le budget/les dépenses consacrés aux activités de lobbying ainsi que la législation et les réglementations visées. Les données non disponibles sont des données que le pays n'a pas pu fournir parce qu'elles n'existent pas.

4.9. Cercle intérieur : les sanctions proportionnelles pour les violations des normes de transparence et d'intégrité liées au lobbying ou à l'influence sont définies dans les règlements. Cercle extérieur : au moins une enquête a été menée au cours de la dernière année civile complète pour manquement aux règles relatives à la transparence et à l'intégrité en matière de lobbying et d'influence ou parce que les informations déclarées étaient incomplètes ou fausses

4.7. Perception de l'influence indue, 2021

Part des répondants estimant qu'un responsable élu ou nommé accepterait ou refuserait une offre d'emploi bien rémunéré dans le secteur privé en contrepartie d'une faveur politique

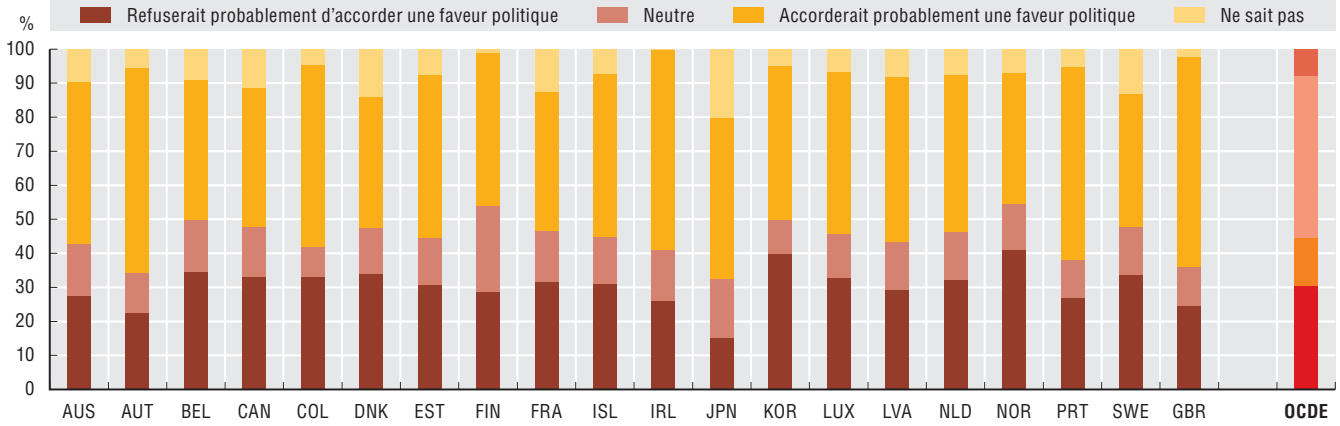

Source : Enquête de l'OCDE sur la confiance (*www.oecd.org/fr/gouvernance/confiance-dans-les-pouvoirs-publics/*).

StatLink https://stat.link/yhv2bw

4.8. Qualité des registres de lobbyistes : accessibilité et champ d'application, 2022

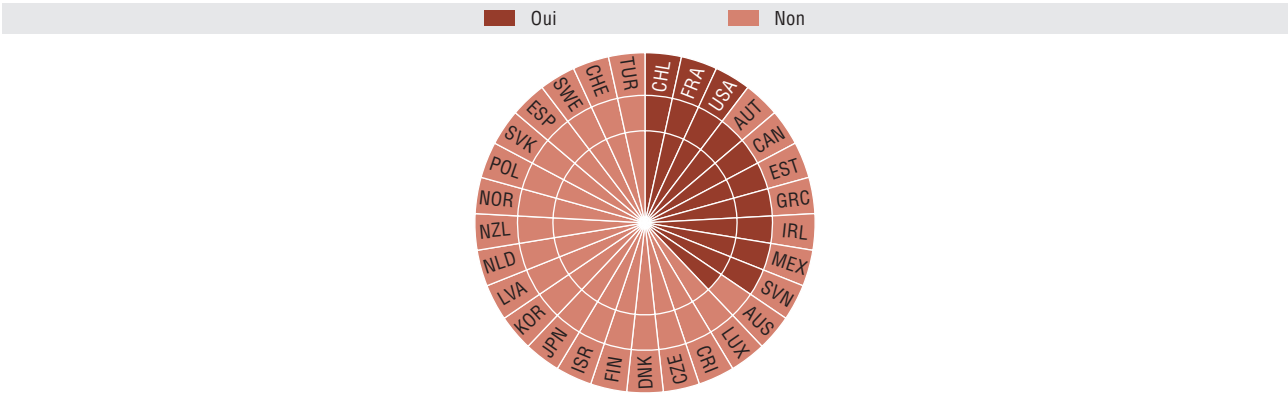

Note : Cercle central : les registres sont accessibles.
Cercle intermédiaire : Les informations basiques sont consignées dans les registres.
Cercle extérieur : Les registres contiennent des informations supplémentaires
Source : OCDE (2022), Indicateurs d'intégrité publique de l'OCDE (base de données), *https://oecd-public-integrity-indicators.org/*.

StatLink https://stat.link/rydgj1

4.9. Sanctions en cas de manquement à la transparence ou à l'intégrité du lobbying : la réglementation et la pratique, 2022

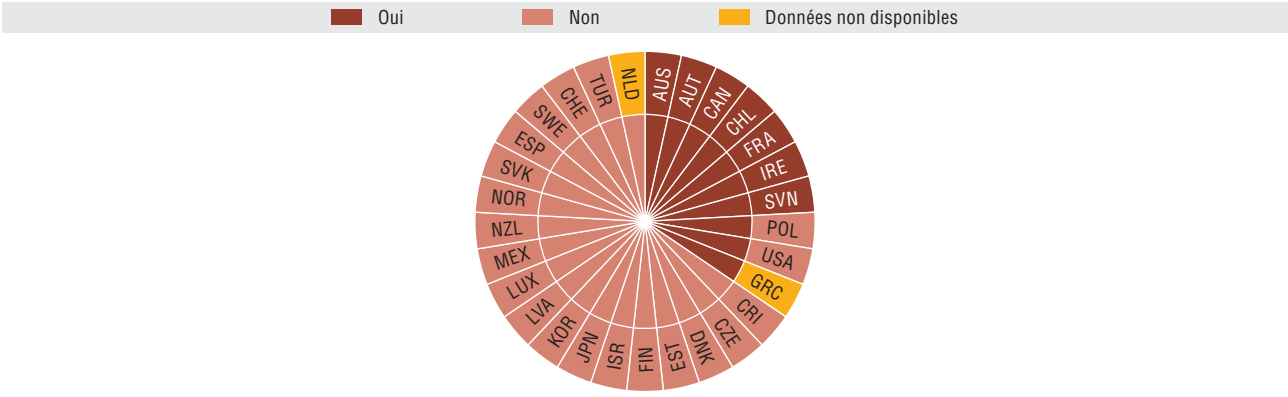

Note : Cercle intérieur : des sanctions ont été définies. Cercle extérieur : Des enquêtes ont été menées l'année précédente.
Données non disponibles : le pays ne pouvait pas fournir ces données car elles n'existent pas.
Source : OCDE (2022), Indicateurs d'intégrité publique de l'OCDE (base de données), *https://oecd-public-integrity-indicators.org/*.

StatLink https://stat.link/ypwxdq

Financement des partis politiques et campagnes électorales

Les contributions financières permettent aux personnes physiques et morales de soutenir candidats et partis politiques se présentant aux élections afin qu'ils représentent leurs intérêts. Toutefois, si le financement des partis politiques et des campagnes électorales n'est pas réglementé correctement, l'argent peut devenir un instrument d'influence indue et de capture des politiques publiques. La transparence du financement des partis politiques et campagnes électorales est donc un outil essentiel pour empêcher toute influence indue et aider les pouvoirs publics à renforcer et améliorer l'intégrité publique.

Pour accroître la transparence et l'intégrité du financement des partis et des campagnes électorales, les pays peuvent exiger que les partis publient leurs états financiers, interdire les contributions d'acteurs étrangers et des entreprises publiques et charger un organe de surveillance indépendant de faire respecter les règles. De manière générale, les pays de l'OCDE appliquent des règles exigeantes en matière de financement politique, mais pourraient faire des progrès concernant l'application et la surveillance.

La loi exige que les partis politiques publient leurs états financiers annuels dans 26 pays de l'OCDE sur 29 pour lesquels des données sont disponibles (90 %). En pratique, tous les partis se sont acquittés de cette obligation dans 19 pays seulement. La loi impose également que les sources de financement des campagnes électorales et les dépenses de campagne soient rendues publiques dans un délai donné dans 27 pays de l'OCDE sur 29 (93 %), mais en pratique, cette obligation n'a été respectée par tous les partis dans les délais fixés au niveau national que dans neuf pays lors des deux dernières élections (tableau 4.10).

Quinze pays de l'OCDE sur 29 pour lesquels les données sont disponibles (52 %) interdisent totalement les dons anonymes et imposent l'enregistrement et la déclaration de toutes les contributions aux partis politiques et candidats. La loi interdit aux partis de recevoir des contributions financières d'entreprises publiques dans 22 pays sur 29 (76 %) et d'États étrangers ou entreprises étrangères dans 23. Quatorze pays de l'OCDE prévoient ces trois types d'interdictions, tandis que cinq n'imposent aucune des trois (graphique 4.11).

Un organe de surveillance indépendant contrôle le financement des partis et des campagnes électorales dans 17 pays de l'OCDE sur 27 (63 %). Les informations sur le nombre d'infractions aux règles sur le financement des partis, sur le nombre d'enquêtes menées et sur la répartition des différentes sanctions appliquées ont été publiées dans 14 pays. Trois pays de l'OCDE ne sont pas doté d'un organe indépendant et ne publient aucune de ces informations sur les financements politiques (graphique 4.12).

Méthodologie et définitions

Les données proviennent d'un questionnaire qui repose sur les Indicateurs d'intégrité publique de l'OCDE sur la transparence de l'action publique et auquel 29 pays membres de l'OCDE et un candidat à l'adhésion (le Brésil) ont répondu. Les réponses ont été fournies par de hauts responsables de l'administration centrale chargés des politiques en matière d'intégrité. Les Indicateurs d'intégrité publique de l'OCDE permettent de dresser un bilan à l'aune de la Recommandation de l'OCDE sur l'intégrité publique.

Par « intégrité publique », on entend la conformité et l'adhésion sans faille à une communauté de valeurs, de principes et de normes éthiques aux fins de protéger l'intérêt général contre les intérêts privés et de lui accorder la priorité sur ces derniers au sein du secteur public.

Pour en savoir plus

OCDE (s.d.), Portail des Indicateurs d'intégrité publique de l'OCDE, *https://oecd-public-integrity-indicators.org/*.

OCDE (2020), *Manuel de l'OCDE sur l'intégrité publique*, Éditions OCDE, Paris, *https://doi.org/10.1787/84581cb5-fr*.

OCDE (2017), « Recommandation du Conseil sur l'intégrité publique », *Instruments juridiques de l'OCDE*, OCDE, Paris, *https://legalinstruments.oecd.org/fr/instruments/OECD-LEGAL-0435*.

Notes relatives aux graphiques

4.10. États financiers annuels : les états financiers de tous les partis politiques sont disponibles publiquement (dans les faits). Campagnes électorales : tous les partis ont soumis leurs comptes de campagne dans les délais fixés par la législation nationale lors des deux dernières élections (dans les faits).

4.11. Cercle intérieur : la réglementation interdit les dons anonymes et toutes les contributions versées aux partis politiques et/ou aux candidats doivent être enregistrées et déclarées. Cercle intermédiaire : la réglementation interdit les contributions des entreprises publiques. Cercle extérieur : la réglementation interdit les contributions des États étrangers et des entreprises étrangères. Brésil : Oui pour les trois indicateurs.

4.12. Cercle intérieur : un organisme indépendant est chargé de surveiller le financement des partis politiques et des campagnes électorales. Cercle extérieur : les informations suivantes ont été publiées : 1) nombre de cas liés à des infractions à la réglementation sur le financement politique ; 2) nombre d'enquêtes menées ; et 3) ventilation des différents types de sanctions prononcées. Brésil : Oui pour le cercle intermédiaire (organe indépendant), Non pour le cercle extérieur (publication d'informations).

4.10. Transparence du financement des partis politiques et des campagnes électorales : la réglementation et les faits, 2022

	Les partis politiques sont tenus de publier leurs états financiers annuels, dont l'ensemble des contributions supérieures à un certain plafond		Les partis et/ou les candidats doivent communiquer des informations financières (financement et dépenses) durant les campagnes électorales	
	D'après la réglementation	Dans les faits	D'après la réglementation	Dans les faits
Australie	Oui	Oui	Oui	Non
Autriche	Oui	Non	Oui	Oui
Canada	Oui	Oui	Oui	Oui
Chili	Oui	Oui	Oui	Non
Costa Rica	Oui	Oui	Oui	Non
Corée	Non	Non	Oui	Oui
Danemark	Oui	Oui	Non	Non
Espagne	Oui	Non	Oui	N/D
Estonie	Oui	N/F	Oui	N/F
États-Unis	Oui	Oui	Oui	Oui
Finlande	Oui	Oui	Oui	Non
France	Oui	Oui	Oui	Non
Grèce	Oui	Oui	Oui	Oui
Irlande	Oui	Oui	Oui	Non
Israël	Oui	Oui	Oui	Non
Japon	Non	Non	Oui	Non
Lettonie	Oui	Oui	Oui	Non
Luxembourg	Oui	Oui	Oui	Non
Mexique	Oui	Oui	Oui	Non
Norvège	Oui	Oui	Oui	Oui
Nouvelle-Zélande	Oui	Non	Oui	Non
Pays Bas	Oui	Oui	Oui	Oui
Pologne	Oui	Oui	Oui	Non
République slovaque	Oui	Non	Oui	Oui
République tchèque	Oui	Oui	Oui	Non
Slovénie	Oui	N/F	Oui	N/F
Suède	Oui	Oui	Oui	Non
Suisse	Oui	Non	Oui	Non
Türkiye	Non	Non	Non	Oui
Total OCDE				
OUI	26	19	27	9
NON	3	8	2	17
Brésil	Oui	Non	Oui	Non

N/D : Données non disponibles : données que le pays ne pouvaient pas fournir car elles n'existent pas.

N/F : Données non fournies : données non fournies dans les réponses au questionnaire.

Source : OCDE (2022), Indicateurs d'intégrité publique de l'OCDE (base de données), *https://oecd-public-integrity-indicators.org/*.

StatLink *https://stat.link/bau3vp*

4.11. Surveillance du financement des partis et des campagnes électorales : règlementation, 2022

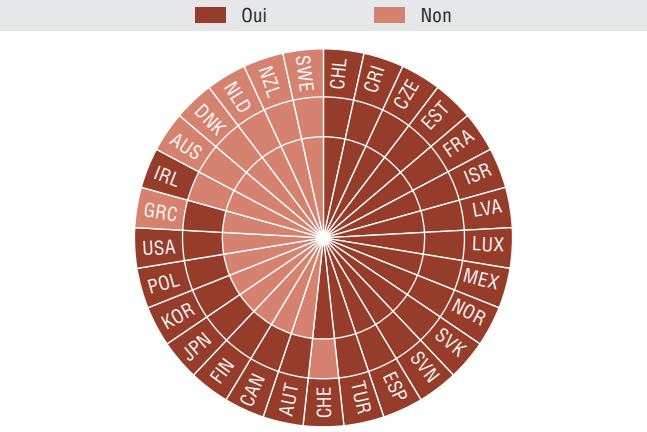

Note : Cercle intérieur : la réglementation interdit les dons anonymes et toutes les contributions versées aux partis politiques et/ou aux candidats doivent être enregistrées et déclarées. Cercle intermédiaire : la réglementation interdit les contributions des entreprises publiques. Cercle extérieur : la réglementation interdit les contributions des États étrangers et des entreprises étrangères.

Source : OCDE (2022), Indicateurs d'intégrité publique de l'OCDE (base de données), *https://oecd-public-integrity-indicators.org/*.

StatLink *https://stat.link/bd1qz2*

4.12. Surveillance du financement politique et des campagnes électorales : surveillance indépendante et information publique, 2022

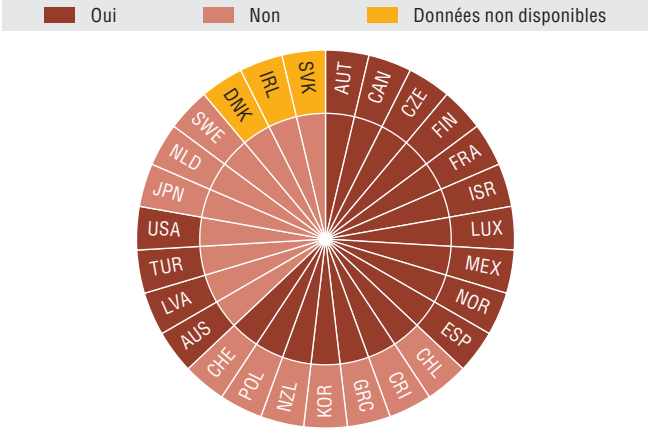

Note : Cercle intérieur : un organisme indépendant est chargé de surveiller le financement des partis politiques et des campagnes électorales. Cercle extérieur : les informations sur les infractions, les enquêtes et les sanctions ont été publiées.

Données non disponibles : données que le pays ne pouvait pas fournir car elles n'existaient pas.

Source : OCDE (2022), Indicateurs d'intégrité publique de l'OCDE (base de données), *https://oecd-public-integrity-indicators.org/*.

StatLink *https://stat.link/bsp39v*

État de droit

Les sociétés modernes ont besoin de stabilité et d'un système clair de résolution des conflits, tant à l'intérieur d'une communauté qu'entre les personnes et l'État. L'état de droit est l'un des fondements de la gouvernance démocratique en ce qu'il garantit que les mêmes règles, normes et principes s'appliquent à tous les individus et organisations, administration publique comprise. Il exige que chacun soit traité de manière égale dans le respect du droit existant et reçoive un traitement équitable de la part de juridictions indépendantes et impartiales (Commission de Venise, 2011). La culture juridique est inscrite dans les lois, codes, statuts, traditions, procédures de décision et accords internationaux. Le renforcement de l'état de droit est une condition *sine qua non* pour assurer la fourniture efficace de biens et de services publics, promouvoir le développement économique, maintenir la paix et l'ordre et garantir la redevabilité en cas de manquement à l'intégrité et de corruption.

L'indépendance judiciaire garantit que les juges sont libres de statuer dans la transparence et l'impartialité sans crainte d'ingérence. Or, selon l'enquête de l'OCDE sur la confiance, seuls 42.1 % des répondants, en moyenne, s'attendent à ce qu'un tribunal de leur pays soit impartial dans le cas d'une décision susceptible de nuire à l'image du gouvernement. Les opinions les plus favorables sont observées en Irlande (58 %), au Danemark (56 %) et aux Pays-Bas (53%), où plus de la moitié des sondés considère que le pouvoir judiciaire prend des décisions exemptes de toute influence politique (graphique 4.13).

D'autres sources de données dressent un tableau plus complet de la situation. Le World Justice Project (WJP) évalue la primauté du droit en fonction d'un indice de l'état de droit qui comporte plusieurs critères. Pendant la pandémie de COVID-19, les autorités ont provisoirement restreint une partie des libertés des citoyens et instauré des procédures de gouvernance exceptionnelles. Par la suite, lorsqu'elles ont levé les restrictions et mesures d'urgence, il est apparu que la situation des pays de l'OCDE était légèrement meilleure à celle observée avant la pandémie, ce qui peut être le signe d'un niveau de résilience et d'adaptabilité élevé de leurs cadres institutionnels et systèmes juridiques (Grogan 2022; WJP 2022).

La plupart des pays de l'OCDE s'inscrivent dans le haut de la fourchette des différents critères de l'indice WJP. Le critère *limites aux pouvoirs de l'administration* mesure la capacité à exercer des contrôles sur d'autres secteurs de l'administration publique (par ex. responsabilité horizontale effective) et des contrôles non gouvernementaux (presse libre et indépendante, responsabilité et sanction des fonctionnaires, transition du pouvoir conformément au droit etc.). Le critère *droits fondamentaux* couvre le respect par les gouvernements des droits humains internationaux établis par la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies, notamment les droits à l'égalité de traitement et à l'absence de discrimination, les droits à la vie et à la sécurité et la liberté d'opinion et d'expression. La corrélation entre ces deux critères est forte dans les différents pays. Les pays nordiques européens, qui affichent des scores supérieurs ou proches de 0.9 (sur une échelle où 0 correspond au respect le plus faible et 1 au respect le plus fort de l'état de droit), figurent en tête du classement sur ces deux plans (graphique 4.14).

Méthodologie et définitions

L'indice de l'état de droit comporte huit indicateurs : 1) limites aux pouvoirs de l'administration ; 2) absence de corruption ; 3) gouvernement ouvert ; 4) droits fondamentaux ; 5) ordre et sécurité ; 6) application de la réglementation ; 7) justice civile ; 8) justice pénale. Le WJP recueille des données représentatives au niveau national (quelques pays limitent leur échantillon aux grandes zones urbaines) dans le cadre d'enquêtes en face à face/en ligne et d'entretiens avec des experts locaux dans chaque pays. Les données sont disponibles pour 36 pays de l'OCDE, un pays en voie d'adhésion (le Brésil) et quatre partenaires stratégiques. Tous les scores des pays sont normalisés de façon à obtenir un score compris entre 0 (respect le plus faible de l'état de droit) et 1 (respect le plus fort) ; les scores des différents indicateurs sont additionnés à l'aide de moyennes simples.

L'OCDE analyse les perceptions de la gouvernance publique à partir de données d'enquête représentatives au niveau national tirées de l'Enquête sur la confiance qu'elle a menée dans 22 pays. La plupart des enquêtes ont été menées dans les pays en novembre-décembre 2021, certaines ont eu lieu en 2020 et d'autres en janvier-mars 2022.

Pour en savoir plus

Grogan, J. (2022), « COVID-19, The Rule of Law and Democracy. Analysis of Legal Responses to a Global Health Crisis », *Hague Journal on the Rule of Law*, vol. 14, n° 2-3, pp. 349-369, *https://doi.org/10.1007/s40803-022-00168-8*.

WJP (2022), *Rule of Law Index 2022*, World Justice Project, Washington, DC, *https://worldjusticeproject.org/rule-of-law-index/downloads/WJPIndex2022.pdf*.

Commission de Venise (2011), *Report on the Rule of Law*, Commission de Venise du Conseil de l'Europe, *www.venice.coe.int/webforms/documents/?pdf=CDL-AD(2011)003rev-e*.

Notes relatives aux graphiques

4.13. Présente les réponses à la question « Si un tribunal est sur le point de prendre une décision susceptible de nuire à l'image du gouvernement, dans quelle mesure jugez-vous probable ou improbable qu'il le fasse en l'absence de toute influence politique ? ». La proportion « Probable » résulte de l'agrégation des réponses comprises entre 6 et 10 sur une échelle allant de 0 à 10 ; « Neutre » correspond à la réponse 5 ; « Peu probable » résulte de l'agrégation des réponses allant de 0 à 4 ; « Ne sait pas » était une autre option. « OCDE » représente la moyenne non pondérée des données de tous les pays. La Finlande, le Mexique et la Norvège sont exclues du graphique car leurs données ne sont pas disponibles.

4.14. Les données du World Justice Index concernant l'Islande, Israël et la Suisse ne sont pas disponibles. Celles concernant la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg et la République slovaque ont été incluses pour la première fois en 2022.

4.13. Confiance dans l'indépendance judiciaire, 2021

Pourcentage de répondants, selon le degré de probabilité estimé qu'un tribunal prenne une décision susceptible de nuire à l'image du gouvernement

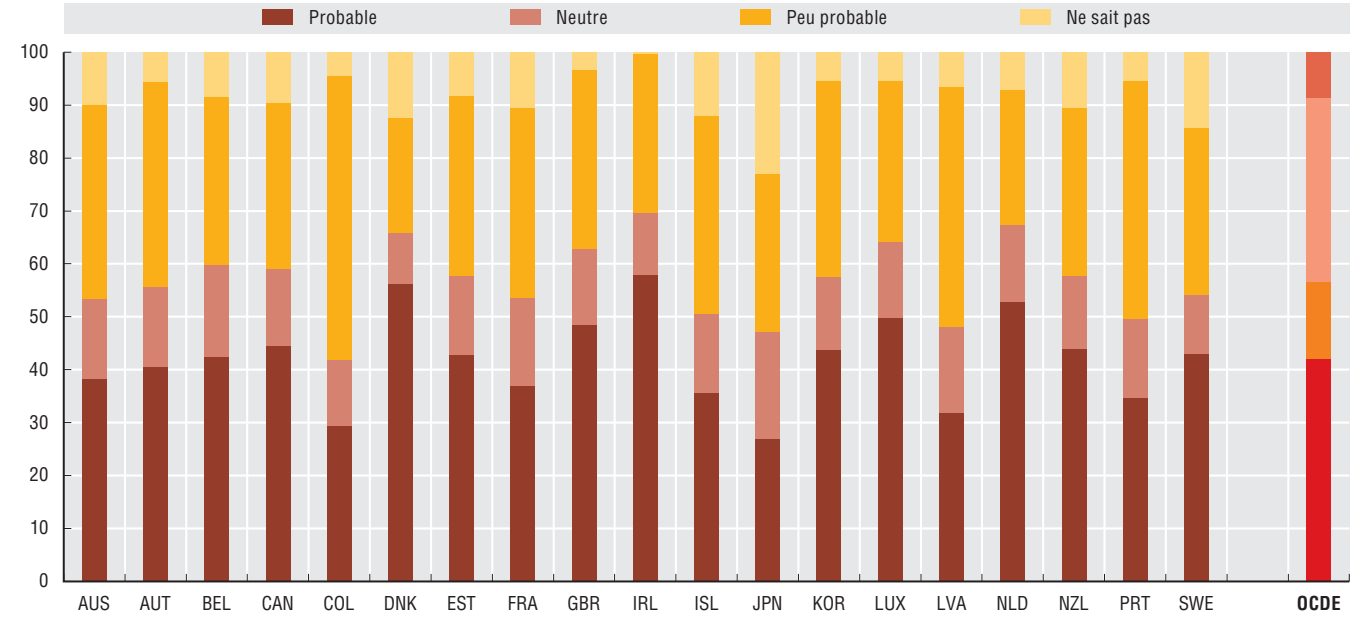

Source : Enquête de l'OCDE sur la confiance (*www.oecd.org/fr/gouvernance/confiance-dans-les-pouvoirs-publics/*).

StatLink https://stat.link/htekls

4.14. Limites aux pouvoirs de l'administration et droits fondamentaux, 2022

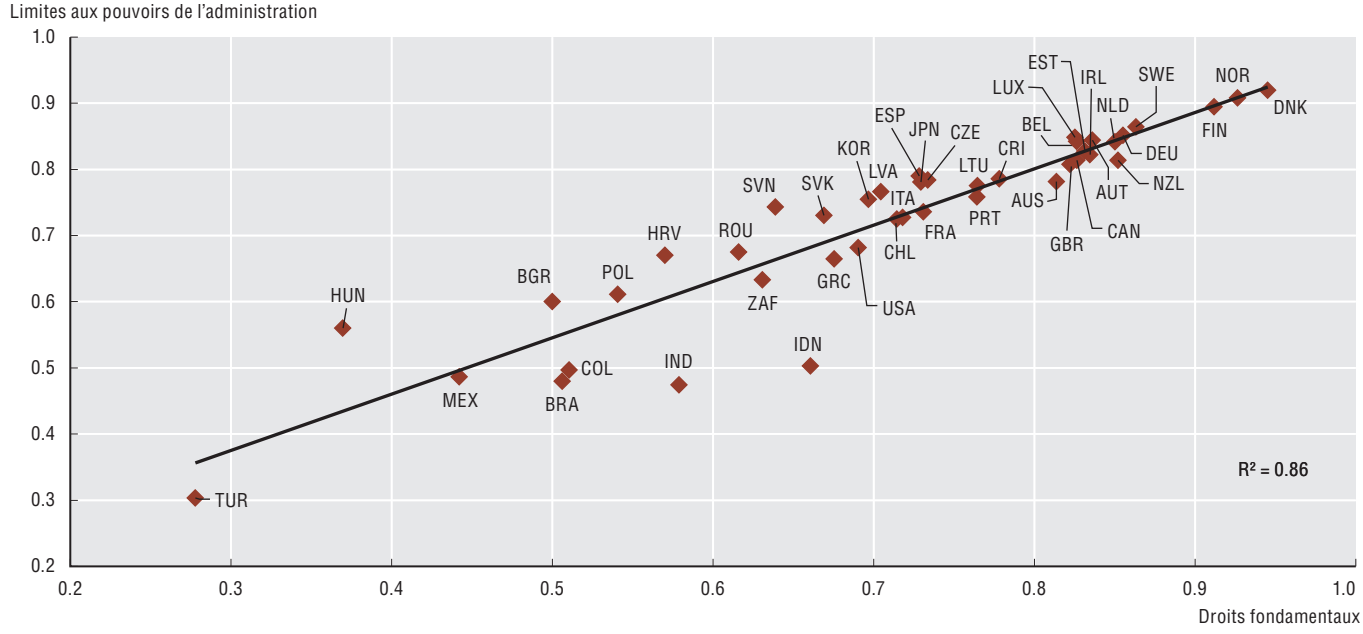

Source : WJP (2022), Indice de l'état de droit, 2022.

StatLink https://stat.link/4y5wjo

Éclairage : incidences transnationales

L'économie mondiale étant plus interconnectée que par le passé, les politiques menées par un pays peuvent avoir des retombées ou incidences sur d'autres et sur le patrimoine commun de l'humanité. Les canaux de transmission de ces incidences transnationales sont nombreux et complexes – flux financiers, importations et exportations de biens et services, migrations, transferts de connaissances ou émissions de carbone, pour ne citer que quelques exemples. La difficulté tient au fait que lorsque les pays ne prennent en compte que leurs intérêts nationaux, ces intérêts peuvent avoir des effets négatifs au-delà de leurs frontières, effets qui peuvent eux-mêmes se répercuter négativement sur leur propre société, leur environnement et leur économie. C'est pourquoi la cohérence de l'action publique revêt une telle importance dans le monde actuel.

Il est crucial que les pouvoirs publics sachent anticiper et atténuer ces incidences transnationales pour que les objectifs des plans d'action mondiaux, par exemple le Programme de développement durable à l'horizon 2030, puissent être atteints. La Recommandation de l'OCDE sur la cohérence des politiques au service du développement durable est un instrument complet qui aide les décideurs à se doter des mécanismes institutionnels et instruments d'action dont ils ont besoin face aux incidences transnationales. Elle fournit un ensemble de principes directeurs structurés autour de trois piliers : 1) définir une vision stratégique, un engagement et un leadership orientés vers la cohérence des politiques ; 2) renforcer les mécanismes institutionnels pour gérer les interactions entre les politiques publiques de différents secteurs et harmoniser l'action des différents niveaux d'administration ; et 3) concevoir une panoplie d'outils adaptés pour anticiper, évaluer et pallier les incidences nationales et transnationales et les conséquences à long terme des politiques publiques.

Les pays de l'OCDE qui ont répondu au questionnaire sur la cohérence des politiques ont amélioré leurs pratiques en ce qui concerne l'utilisation de l'évaluation d'impact pour analyser les incidences transnationales de la mise en œuvre de programmes, politiques, réglementations et projets de loi. Toutefois, moins de la moitié (5 sur 12, 42 %) ont mis en place des règles qui imposent la réalisation d'une analyse des incidences transnationales lors de la mise en œuvre (graphique 4.15). Un tiers des pays (4 sur 12) utilisent des indicateurs et autres données disponibles pour assurer un suivi de ces incidences (graphique 4.16). Parmi les obstacles à surmonter figurent le manque de données aux étapes pertinentes du processus de formulation des politiques ; l'importance des ressources et capacités nécessaires ; la difficulté à établir des liens de causalité clairs entre les mesures prises dans un pays et les effets constatés dans un autre du fait que les externalités sont rarement linéaires ; et la difficulté à faire de l'évaluation des incidences transnationales un processus systématique. De surcroît, il faudrait que les pouvoirs publics créent les conditions d'une communication efficace et renforcent les capacités de l'administration et des différents niveaux des pouvoirs publics pour agir efficacement contre ces incidences et utiliser réellement les outils, informations et données disponibles afin d'atténuer les incidences négatives et de mieux comprendre les conséquences et le coût de l'inaction.

Méthodologie et définitions

Les données proviennent de l'édition 2022 de l'enquête de l'OCDE sur les capacités et instruments institutionnels visant à améliorer la cohérence des politiques au service du développement durable. Conduite du 22 mars 2022 au 6 novembre 2022 en coopération avec le Réseau informel des Points de contact nationaux sur la cohérence des politiques, cette enquête avait pour but de recueillir des informations précieuses en vue de la préparation du premier rapport d'étape sur la mise en œuvre de la Recommandation de l'OCDE sur la cohérence des politiques au service du développement durable (OCDE, 2019), qui devra être soumis au Conseil de l'OCDE en 2024.

Incidences transnationales : retombées – voulues ou non – qui se propagent par-delà les frontières d'un pays par l'intermédiaire des flux de capitaux, de biens, de population et de ressources naturelles, et peuvent influencer, positivement ou négativement d'autres pays ou le patrimoine commun de l'humanité. Ces incidences peuvent être causées par des actions délibérées ayant un objectif transnational affiché – dans le cas de l'aide publique au développement, par exemple – mais aussi de politiques internes et de situations non liées à des politiques à proprement parler.

Le patrimoine commun de l'humanité englobe les parties de la planète qui ne relèvent pas des juridictions nationales et auxquelles toutes les nations ont accès – les océans et le système climatique, par exemple.

Pour en savoir plus

Ino, J., F. Murtin et M. Shinwell (2021), « Measuring transboundary impacts in the 2030 Agenda: Conceptual approach and operationalisation », *OECD Papers on Well-being and Inequalities*, n° 01, Éditions OCDE, Paris, *https://doi.org/10.1787/62f13e92-en*.

OCDE/CE-JRC (2021), *Understanding the Spillovers and Transboundary Impacts of Public Policies: Implementing the 2030 Agenda for More Resilient Societies*, Éditions OCDE, Paris, *https://doi.org/10.1787/862c0db7-en*.

OCDE (2019), « Recommandation du Conseil sur la cohérence des politiques au service du développement durable », *Instruments juridiques de l'OCDE*, OCDE, Paris, *https://legalinstruments.oecd.org/fr/instruments/OECD-LEGAL-0381*.

Notes relatives aux graphiques

4.15. Présente les réponses à la question : « Est-il obligatoire de réaliser une analyse des incidences transnationales lors de la mise en œuvre de lois/réglementations/politiques/programmes ? Veuillez choisir parmi les réponses proposées. » Les réponses proposées sont : « Oui », « Non, mais en projet », « Non, aucun projet », « Ne sait pas ».

4.16. Présente les réponses à la question : « Votre pays assure-t-il un suivi des incidences transnationales au moyen d'indicateurs ou autres données disponibles ? Veuillez choisir parmi les réponses proposées. » Les réponses proposées sont : « Oui », « Non, mais en projet », « Non, aucun projet », « Ne sait pas ».

4.15. Obligation d'analyse des incidences transnationales lors de la mise en œuvre de lois/réglementations/politiques/programmes, 2022

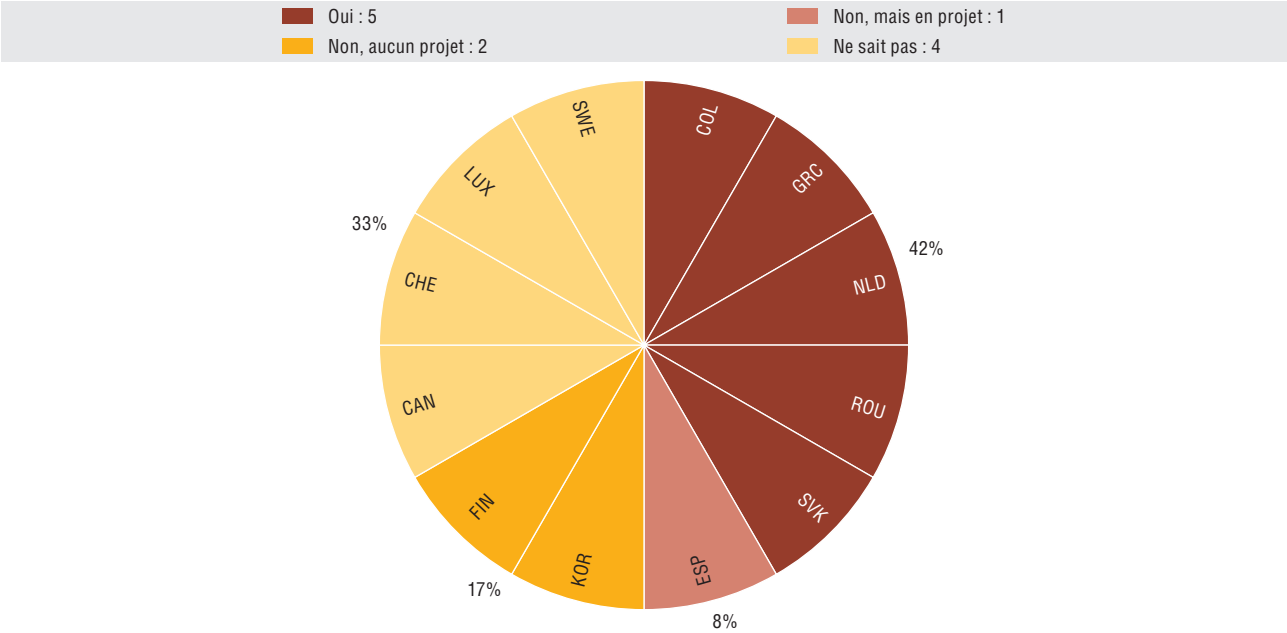

Source : Édition 2022 de l'Enquête de l'OCDE sur les capacités et outils institutionnels visant à améliorer la cohérence des politiques au service du développement durable, document interne non publié.

StatLink https://stat.link/x5f1iv

4.16. Suivi des incidences transnationales, 2022

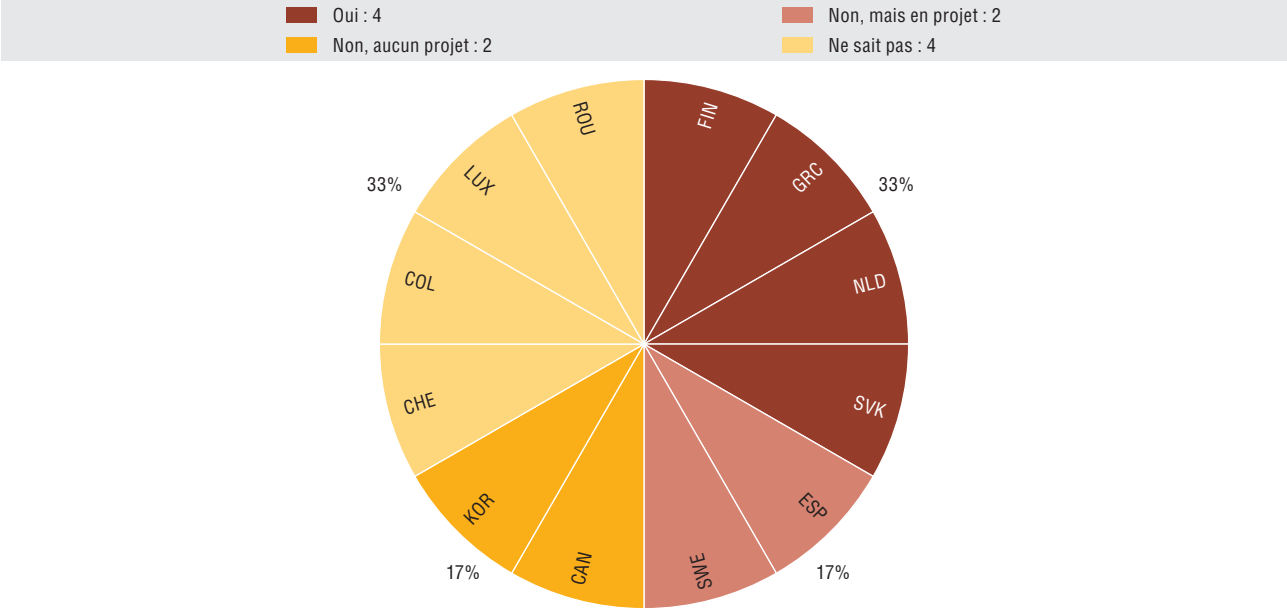

Source : Édition 2022 de l'Enquête de l'OCDE sur les capacités et outils institutionnels visant à améliorer la cohérence des politiques au service du développement durable, document interne non publié.

StatLink https://stat.link/u0k2sx

5. GOUVERNANCE RÉGLEMENTAIRE

Association des parties prenantes

Analyse d'impact de la réglementation

Évaluation *ex post*

Coopération réglementaire internationale

Les ressources des régulateurs économiques

Association des parties prenantes

Face à des crises mondiales et à des problématiques complexes, les administrations publiques ont dû s'adapter à des réalités complexes, accélérer et améliorer leur action réglementaire et s'employer à mobiliser les autres parties prenantes autour de cette action. En effet, pour améliorer la conception et la qualité des textes, il est important de permettre aux entreprises, aux particuliers et à la population de jouer un rôle dans leur formulation, leur réforme et leur remise en cause.

Les indicateurs de l'OCDE relatifs à la politique et à la gouvernance réglementaires (iREG) mesurent la qualité des activités de communication et de consultation qui favorisent l'association des parties prenantes (APP) au stade de l'élaboration des textes. Il en ressort que la qualité de l'APP progresse lentement. Sur 38 pays de l'OCDE, 16 (42 %) ainsi que l'UE ont amélioré cette qualité pour leurs textes législatifs entre 2018 et 2021 (graphique 5.1), et 17 (45 % du total) pour leurs textes réglementaires (graphique 5.2). L'adoption systématique de cette pratique a progressé grâce à de nouvelles obligations d'APP et à la réalisation plus fréquente de consultations à des stades avancés du processus. Parmi les améliorations récentes, on peut citer le recours accru à des réunions de consultation en ligne (répondant, en grande partie, aux contraintes liées à la pandémie de COVID-19), ainsi qu'une transparence accrue des processus de consultation. Par rapport à 2018, des pays comme le Chili, la Colombie, le Costa Rica, l'Espagne, la Grèce, l'Islande, la Lettonie, la Norvège et les Pays-Bas ont élargi leurs pratiques de consultation et les ont rendues plus accessibles.

Néanmoins, une nette marge de progression persiste pour la plupart des pays de l'OCDE en matière d'APP. Malgré des évolutions récentes, c'est dans le domaine du contrôle et du suivi de la qualité que les plus grands progrès restent possibles, tant pour les textes législatifs (graphique 5.1) que pour les textes réglementaires (graphique 5.2).

Une marge de progression existe aussi sur le plan de la transparence. Prévenir les parties prenantes avant le début des consultations peut permettre des économies de temps, de ressources et d'énergie. Or, seulement 6 pays de l'OCDE sur 38 (16 %) et l'Union européenne (UE) annoncent toutes leurs consultations à venir pour les textes législatifs, et seulement 4 pays sur 38 (11 %) ainsi que l'UE pour les textes réglementaires (tableau G.2.1 en ligne). Les pouvoirs publics peuvent associer les parties prenantes à l'élaboration des textes aussi bien à un stade précoce (pour recueillir des données et des idées sur les solutions possibles à un problème) qu'à un stade avancé (pour les consulter sur des avant-projets de textes). Sur les 38 pays de l'OCDE pour lesquels on dispose de données, seuls 7 (18 %) ainsi que l'UE dialoguent systématiquement avec les parties prenantes à un stade précoce. Cette proportion n'a guère progressé au cours de ces dernières années. À l'inverse, donner aux parties prenantes la possibilité de commenter des avant-projets de textes relève d'une pratique bien ancrée. Dans 29 pays de l'OCDE sur 38 (76 %) ainsi que l'UE, les parties prenantes sont désormais systématiquement consultées à un stade plus avancé du processus d'élaboration des textes. Certains pays exigent une consultation plus fréquente des parties concernées par le texte. Toutefois, il reste encore une marge de progression importante s'agissant d'améliorer le contrôle des consultations et de rendre compte de l'influence qu'elles ont eue sur la teneur définitive des projets de textes (OCDE, 2021).

Méthodologie et définitions

Les réponses à l'enquête sur les iREG ont été fournies par des délégués auprès du Comité de la politique de la réglementation de l'OCDE (CPR) et par des responsables de l'administration centrale. En 2021, 38 pays de l'OCDE ainsi que l'UE ont répondu à l'enquête. Les données concernent les projets de textes législatifs et réglementaires à l'initiative du pouvoir exécutif. Pour en savoir plus sur les indicateurs iREG, consulter le site *oe.cd/ireg*.

Les indicateurs iREG se fondent sur la *Recommandation de 2012 de l'OCDE concernant la politique et la gouvernance réglementaires*. Ils évaluent la qualité de l'APP à partir d'un indicateur composite constitué de quatre catégories de pondération égale : la méthodologie ; le contrôle et le suivi de la qualité ; l'adoption systématique ; et la transparence. Plus un pays a adopté de pratiques, plus son score est élevé. Le score maximal pour chaque catégorie est de 1, et le score total pour l'indicateur composite s'échelonne entre 0 et 4. L'indicateur ne couvre que les pratiques de l'exécutif.

Les textes législatifs sont des textes soumis à l'approbation du parlement. Les textes réglementaires peuvent être approuvés par le chef du gouvernement, par un ministre ou par le Conseil des ministres.

Une consultation à un stade précoce intervient lorsque les responsables publics ont relevé l'existence d'un problème stratégique et envisagent divers moyens de le résoudre. Une consultation à un stade avancé intervient lorsque la décision d'agir par la voie réglementaire a été prise et qu'un avant-projet de texte a été rédigé.

Pour en savoir plus

OCDE (2021), *Politique de la réglementation : Perspectives de l'OCDE 2021*, Éditions OCDE, Paris, *https://doi.org/10.1787/494d5942-fr*.

OCDE (2012), *Recommandation du Conseil concernant la politique et la gouvernance réglementaires*, Éditions OCDE, Paris, *https://doi.org/10.1787/9789264209039-fr*.

Notes relatives aux graphiques

5.1 et 5.2. Les données pour 2014 portent sur les 34 pays qui étaient Membres de l'OCDE en 2014, ainsi que sur l'UE. Les données pour 2017 et 2021 incluent la Colombie, le Costa Rica, la Lettonie et la Lituanie.

5.1. *En raison d'un processus en cours dans le système législatif concernant les AIR au cours de la période d'enquête affectant les processus d'élaboration des lois, les indicateurs composites pour Türkiye ne sont pas disponibles pour l'engagement des parties prenantes dans l'élaboration des réglementations et l'AIR pour les lois primaires.

5.1. L'indicateur ne couvre que les pratiques de l'exécutif. Aucun score n'est présenté pour les États-Unis, dont le Congrès est systématiquement à l'origine des textes législatifs. *Pays où une proportion plus élevée des textes législatifs est d'initiative parlementaire.

G.2.1 (Association des parties prenantes lors de l'élaboration des politiques par pays, 2021) est disponible en ligne dans l'annexe G.

5.1. Association des parties prenantes à l'élaboration des textes législatifs, 2021, et score total en 2015 et 2018

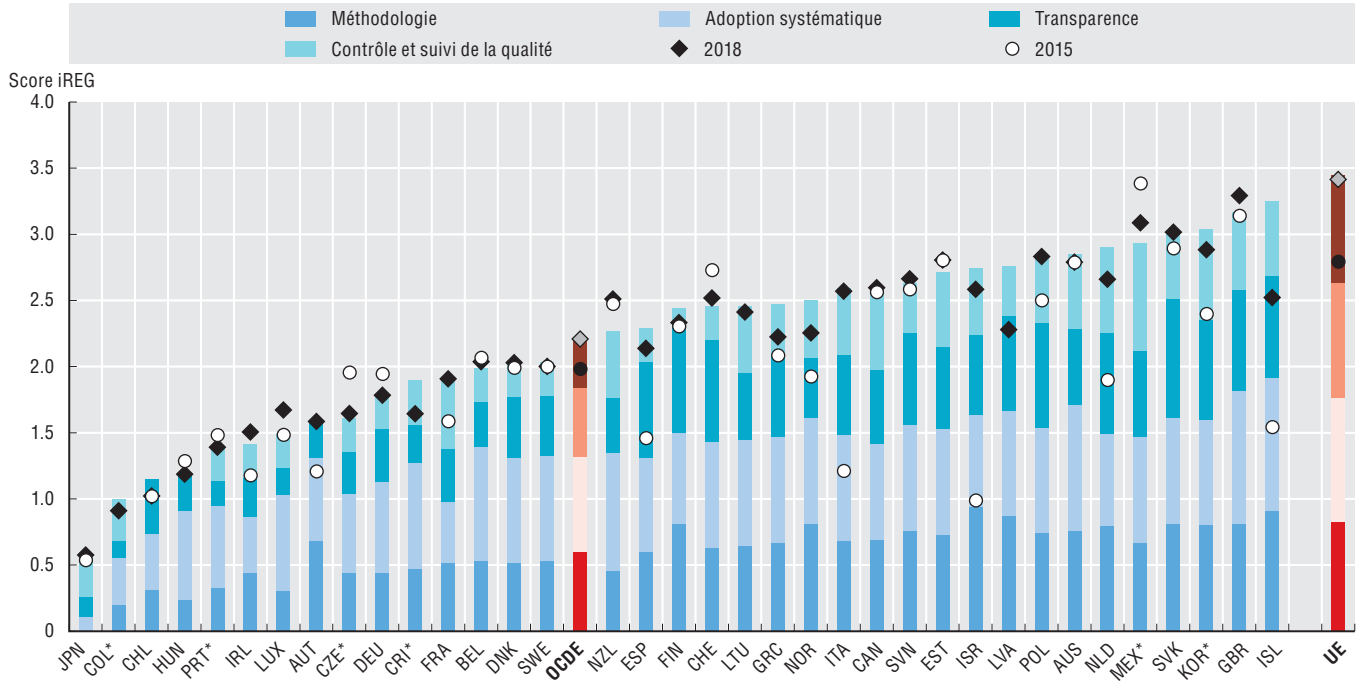

Source : éditions 2014, 2017 et 2021 des enquêtes sur les indicateurs relatifs à la politique et à la gouvernance réglementaires (*oe.cd/ireg*).

StatLink https://stat.link/p8krvg

5.2. Association des parties prenantes à l'élaboration des textes réglementaires, 2021, et score total en 2015 et 2018

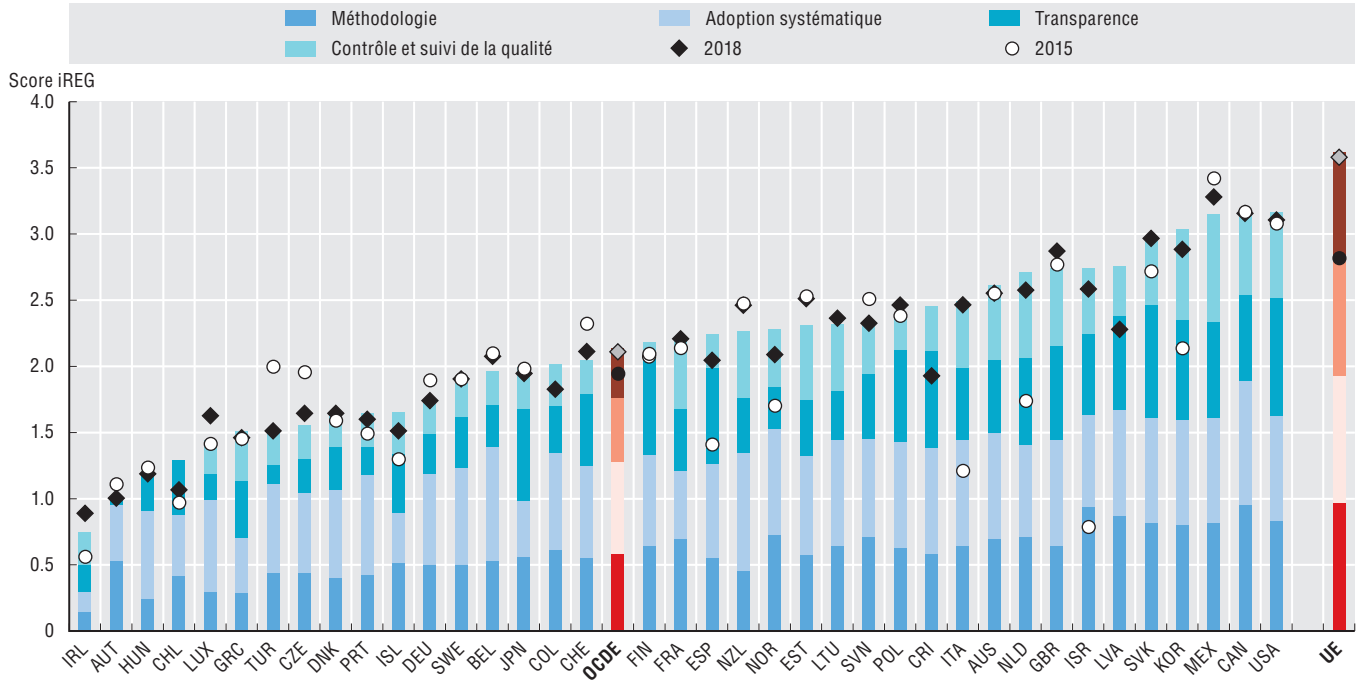

Source : éditions 2014, 2017 et 2021 des enquêtes sur les indicateurs relatifs à la politique et à la gouvernance réglementaires (*oe.cd/ireg*).

StatLink https://stat.link/s16mz4

Analyse d'impact de la réglementation

Une réglementation bien conçue peut stimuler la croissance, contribuer à la lutte contre le changement climatique et favoriser le bien-être. À l'inverse, une réglementation mal conçue peut entraîner des lourdeurs administratives inutiles et détériorer la confiance à l'égard de l'action publique. La réglementation doit être claire et judicieuse, et tenir compte d'un large éventail de points de vue. L'analyse d'impact de la réglementation (AIR) appuie la prise de décision en fournissant des renseignements objectifs sur les avantages et coûts probables des mesures proposées. C'est un outil qui aide les pouvoirs publics à créer des politiques transparentes et fondées sur des éléments probants. Tous les pays de l'OCDE imposent une AIR pour certains projets de textes.

L'enquête de l'OCDE sur les indicateurs relatifs à la politique et à la gouvernance réglementaires (iREG) mesure la qualité des systèmes d'AIR des pays. Cette qualité connaît une lente amélioration dans l'ensemble des pays de l'OCDE. Sur 38 pays de l'OCDE, 23 (61 %) ont amélioré la qualité de leur système d'AIR pour les textes législatifs entre 2018 et 2021 (graphique 5.3). Sur la même période, 20 pays (53 %) ont amélioré la qualité de leur système d'AIR pour les textes réglementaires (graphique 5.4). Certains pays ont réalisé des avancées plus importantes. Par exemple, la Lettonie exige désormais la prise en compte des coûts budgétaires, financiers et administratifs dans les AIR. De même, l'Espagne, Israël et le Portugal ont renforcé l'examen de l'information transmise aux décideurs dans le cadre des AIR.

Néanmoins, une nette marge de progression persiste pour les systèmes d'AIR de la plupart des pays de l'OCDE. C'est dans le domaine du contrôle et du suivi de la qualité que les plus grands progrès restent possibles, tant pour les textes législatifs (graphique 5.3) que pour les textes réglementaires (graphique 5.4). Vient ensuite le domaine de la transparence, alors même que c'est dans ces deux domaines que les plus grands progrès ont été constatés entre 2018 et 2021.

Les pays de l'OCDE commencent à prendre en compte un plus large éventail d'incidences dans le cadre de l'AIR. Désormais, les 34 pays de l'OCDE analysés ainsi que l'UE exigent presque tous la prise en compte des conséquences que le texte proposé aura sur la concurrence, les budgets et le secteur public (graphique 5.5). De même, plus de 90 % de ces pays ainsi que l'UE exigent désormais la prise en compte des conséquences sur l'environnement. Ainsi, le Chili et la Grèce exigent une évaluation des effets probables sur l'égalité des genres, entre autres aspects sociaux. L'Allemagne, l'Autriche, la Flandre (Belgique) et la France procèdent à des études d'impact « jeunesse ». Quant au Canada, il applique un outil d'analyse comparative entre les sexes (l'ACS Plus) pour évaluer les incidences des politiques et des programmes sur des groupes sociaux divers, en tenant compte des facteurs intersectionnels d'identité, y compris l'âge. Toutefois, certaines conséquences pourtant pertinentes sont plus rarement prises en compte dans les AIR. Il s'agit tout particulièrement des différences d'incidence selon les tranches de revenu et les échelles territoriales telles que, par exemple, les incidences infranationales ou internationales. Or, au vu de l'imbrication croissante des économies, il deviendra sans doute toujours plus important de tenir compte des incidences de cet ordre pour bien cerner les avantages et les coûts des propositions de textes.

Méthodologie et définitions

Les réponses à l'enquête sur les IREG ont été fournies par des responsables de l'administration centrale. En 2021, 38 pays de l'OCDE ainsi que l'UE ont répondu à l'enquête. Les données concernent les projets de textes législatifs et réglementaires à l'initiative du pouvoir exécutif. Pour en savoir plus sur les indicateurs iREG, consulter le site *oe.cd/ireg*.

Les indicateurs iREG se fondent sur la *Recommandation de 2012 de l'OCDE concernant la politique et la gouvernance réglementaires*. Plus un pays a adopté de pratiques, plus son score est élevé. L'indicateur composite comprend quatre catégories de pondération égale : la catégorie « *méthodologie* », qui évoque les différentes analyses réalisées dans le cadre de l'AIR ; la catégorie « *contrôle et suivi de la qualité* », qui traite des dispositifs mis en place pour suivre les processus d'AIR et en assurer la qualité ; la catégorie « *adoption systématique* », qui porte sur les exigences formelles et la fréquence de réalisation des AIR ; et la catégorie « *transparence* », qui suit le degré d'ouverture des processus d'AIR. Le score maximal pour chaque catégorie est de 1, et le score total s'échelonne entre 0 et 4.

Les textes législatifs sont des textes soumis à l'approbation du parlement. Les textes réglementaires peuvent être approuvés par le chef du gouvernement, par un ministre ou par le Conseil des ministres.

Les études d'impact « jeunesse » sont des outils conçus pour prendre en compte l'impact sur les jeunes de toute nouvelle politique ou réglementation pertinente.

Pour en savoir plus

OCDE (2021), *Politique de la réglementation : Perspectives de l'OCDE 2021*, Éditions OCDE, Paris, *https://doi.org/10.1787/494d5942-fr*.

OCDE (2020), *Analyse d'impact de la réglementation*, Principes de bonne pratique de l'OCDE en matière de politique réglementaire, Éditions OCDE, Paris, *https://doi.org/10.1787/6ee941af-fr*.

OCDE (2012), *Recommandation du Conseil concernant la politique et la gouvernance réglementaires*, Éditions OCDE, Paris, *https://doi.org/10.1787/9789264209039-fr*.

Notes relatives aux graphiques

5.3. L'indicateur ne couvre que les pratiques de l'exécutif. Le graphique exclut les États-Unis où toutes les lois primaires sont initiées par le Congrès. *Indique les pays où une part plus importante des lois primaires est initiée par le pouvoir législatif.

5.3 et 5.4. Les données pour 2014 portent sur les 34 pays qui étaient Membres de l'OCDE en 2014, ainsi que sur l'UE. Les données pour 2017 et 2021 englobent la Colombie, le Costa Rica, la Lettonie et la Lituanie.

5.3 et 5.5. En raison d'un processus législatif en cours concernant les AIR pendant la période d'enquête et affectant les processus d'élaboration des lois, les indicateurs composites pour Türkiye ne sont pas disponibles pour les AIR concernant les lois primaires.

5.5. Données basées sur 34 pays membres de l'OCDE et l'UE. Les données de la Colombie, du Costa Rica, de la Lettonie et de la Lituanie ne sont pas incluses.

5.3. Analyse d'impact de la réglementation pour l'élaboration des textes législatifs, 2021, et score total en 2015 et 2018

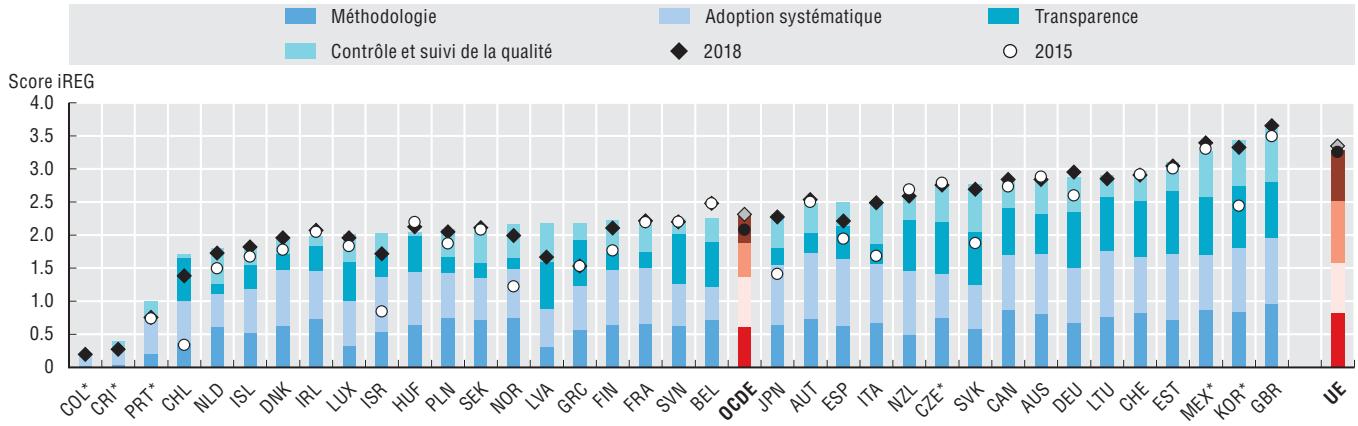

Source : éditions 2014, 2017 et 2021 des enquêtes sur les indicateurs relatifs à la politique et à la gouvernance réglementaires (*oe.cd/ireg*).

StatLink https://stat.link/4vly80

5.4. Analyse d'impact de la réglementation pour l'élaboration des textes réglementaires, 2021 et score total en 2015 et 2018

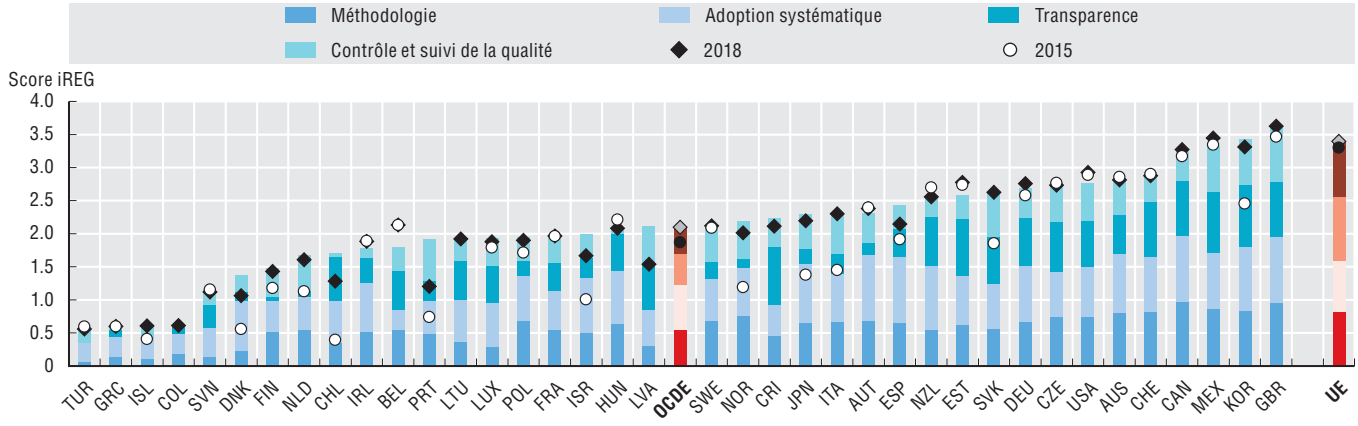

Source : éditions 2014, 2017 et 2021 des enquêtes sur les indicateurs relatifs à la politique et à la gouvernance réglementaires (*oe.cd/ireg*).

StatLink https://stat.link/6v3c2j

5.5. Facteurs évalués dans les analyses d'impact de la réglementation (nombre de territoires)

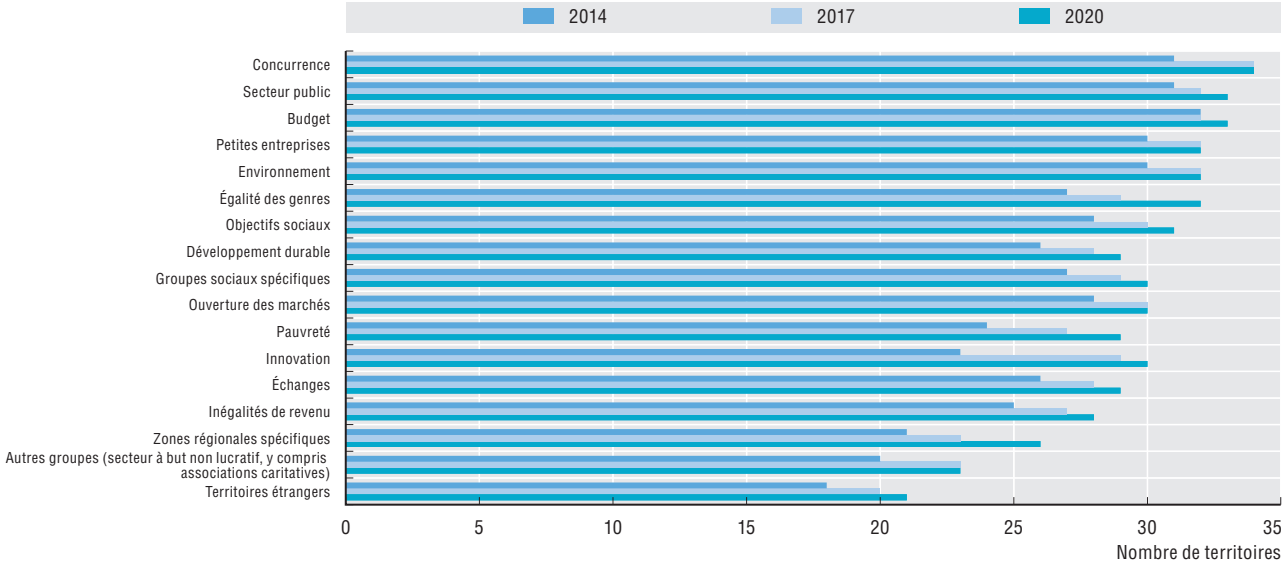

Source : éditions 2014, 2017 et 2021 des enquêtes sur les indicateurs relatifs à la politique et à la gouvernance réglementaires (*oe.cd/ireg*).

StatLink https://stat.link/78drmg

Évaluation *ex post*

Toute réglementation est conçue pour influer sur les comportements. Toutefois, les textes ne produisent pas toujours l'effet recherché. De plus, certains textes sont mis en place sans avoir fait l'objet, au préalable, de tests ni d'un examen public (voir la rubrique consacrée à l'analyse d'impact de la réglementation). Les pouvoirs publics sont souvent contraints d'agir vite, comme lors de la pandémie de COVID-19, et d'instaurer des mesures réglementaires tout en disposant de peu d'indications quant à leurs incidences potentielles. Les textes peuvent aussi produire des effets imprévus ou ne pas permettre de résoudre certains problèmes sous-jacents. Les évaluations *ex post* permettent d'examiner les résultats concrets des textes. Elles peuvent contribuer à l'amélioration globale du système réglementaire en améliorant sa cohérence. Elles permettent aussi aux parties prenantes de signaler des problèmes et de proposer des solutions. Les évaluations *ex post* peuvent ainsi améliorer la transparence et la redevabilité, et renforcer le respect des textes.

La plupart des pays de l'OCDE ignorent si leurs textes produisent les effets souhaités. Quand ils procèdent à des évaluations *ex post*, 21 pays de l'OCDE sur 38 (55 %) n'évaluent pas si les textes remplissent leurs objectifs (graphique 5.6). Parmi les pratiques courantes, on peut citer les clauses de caducité (qui prévoient qu'une réglementation cessera d'exister à une certaine date, sauf si elle est réexaminée d'ici là et que ce réexamen débouche sur une décision de prorogation) et les politiques « *one in, one out* » (« un ajout, un retrait »), en vertu desquelles tout nouveau coût prévisible pour les entreprises, lié à un nouveau texte doit être compensé par une réduction de leurs coûts existants. Ces deux outils ont leur utilité, mais on les emploie pour limiter l'augmentation du nombre de textes plutôt que de vérifier si les textes répondent aux objectifs stratégiques poursuivis.

L'enquête de l'OCDE sur les indicateurs relatifs à la politique et à la gouvernance réglementaires (iREG) mesure les pratiques des pays en matière d'évaluation *ex post* de la réglementation. Elle montre que, ces dernières années, les pays de l'OCDE ont réalisé des progrès limités en la matière. Sur 38 pays de l'OCDE, 22 (58 %) ont amélioré la qualité de leurs systèmes d'évaluation *ex post* pour les textes législatifs entre 2018 et 2021 (graphique 5.7). Sur la même période, 24 pays (62 %) ont amélioré cette qualité pour les textes réglementaires (graphique 5.8). Les améliorations les plus significatives ont porté sur la transparence des évaluations *ex post*. Des pays de l'OCDE ont investi dans des sites web spécifiques permettant au grand public de formuler des recommandations de réformes et de donner son avis sur les textes existants. Dans certains pays, les parties prenantes sont activement associées à la réalisation des évaluations *ex post*.

Néanmoins, dans la plupart des pays de l'OCDE, une marge de progression très importante persiste en matière d'évaluations *ex post*. Malgré la création récente de nouveaux organismes de contrôle dans certains pays, c'est dans le domaine du contrôle et du suivi de la qualité que la marge de progression est la plus importante. Cela dit, certains pays ont apporté d'importantes améliorations à leur système. Le Canada, la Corée, la Grèce, l'Italie, le Japon, la Lettonie, la Lituanie et le Mexique ont élargi l'éventail des textes soumis à un examen périodique. Un tel élargissement peut permettre aux pays de regrouper plusieurs textes afin de procéder à des réexamens portant sur un domaine d'action dans son ensemble, dans le but de vérifier si l'ensemble des textes applicables à ce domaine produisent les effets souhaités.

Méthodologie et définitions

Les réponses à l'enquête sur les iREG ont été fournies par des délégués auprès du CPR et par des responsables de l'administration centrale. En 2021, 38 pays de l'OCDE ainsi que l'UE ont répondu à l'enquête. Pour en savoir plus sur les indicateurs iREG, consulter le site *oe.cd/ireg*.

Les indicateurs iREG se fondent sur la *Recommandation de 2012 de l'OCDE concernant la politique et la gouvernance réglementaires*. Plus un pays a adopté de pratiques, plus son score est élevé. L'indicateur composite comprend quatre catégories de pondération égale : la catégorie « *méthodologie* », qui évoque les différentes analyses réalisées dans le cadre des évaluations *ex post* ; la catégorie « *contrôle et suivi de la qualité* », qui traite des dispositifs mis en place pour suivre les processus d'évaluation *ex post* et en assurer la qualité ; la catégorie « *adoption systématique* », qui porte sur les exigences formelles et la fréquence de réalisation des évaluations *ex post* ; et la catégorie « *transparence* », qui suit l'information relative au degré d'ouverture des processus d'évaluation *ex post*. Le score maximal pour chaque catégorie est de 1, et le score total pour l'indicateur composite s'échelonne entre 0 et 4.

Les textes législatifs sont des textes soumis à l'approbation du parlement. Les textes réglementaires peuvent être approuvés par le chef du gouvernement, par un ministre ou par le Conseil des ministres.

L'évaluation *ex post* a pour objet d'évaluer l'efficacité et l'efficience des textes une fois qu'ils sont entrés en vigueur. Elle vise à déterminer dans quelle mesure le texte atteint ses objectifs initiaux, n'impose pas de coûts inutiles aux citoyens et/ou aux entreprises et continue d'être bénéfique pour la société.

Pour en savoir plus

OCDE (2021), *Politique de la réglementation : Perspectives de l'OCDE 2021*, Éditions OCDE, Paris, *https://doi.org/10.1787/494d5942-fr*.

OCDE (2021), *Examiner la réglementation existante*, Principes de bonne pratique de l'OCDE en matière de politique réglementaire, Éditions OCDE, Paris, *https://doi.org/10.1787/eb656b8d-fr*.

OCDE (2014), *OECD Framework for Regulatory Policy Evaluation*, Éditions OCDE, Paris, *https://doi.org/10.1787/9789264214453-en*.

Notes relatives aux graphiques

5.6. Les données portent sur 38 pays Membres de l'OCDE et sur l'Union européenne. Elles ont pour principe l'obligation de vérifier, lors de l'évaluation *ex post*, si les objectifs du texte ont été tenus.

5.7 et 5.8. Les données pour 2014 portent sur les 34 pays qui étaient Membres de l'OCDE en 2014, ainsi que sur l'UE. Les données pour 2017 et 2021 incluent la Colombie, le Costa Rica, la Lettonie et la Lituanie.

5.6. Obligation de vérifier, dans le cadre de l'évaluation ex post, si les objectifs du texte ont été tenus, 2021

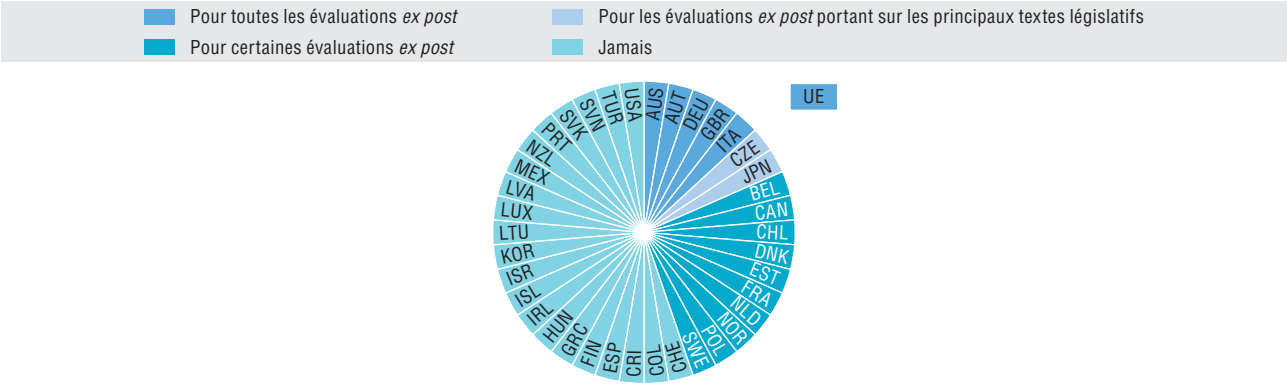

Source : édition 2021 de l'enquête sur les indicateurs relatifs à la politique et à la gouvernance réglementaires (*oe.cd/ireg*).

StatLink https://stat.link/ut7okh

5.7. Qualité des dispositifs d'évaluation ex post pour les textes législatifs, 2021, et score total en 2015 et 2018

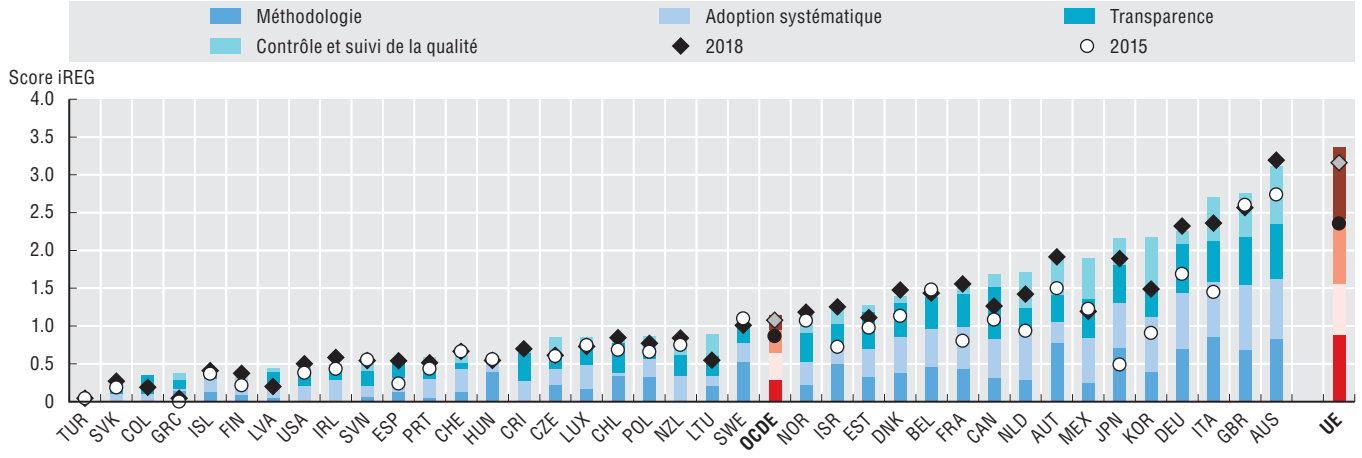

Source : éditions 2014, 2017 et 2021 des enquêtes sur les indicateurs relatifs à la politique et à la gouvernance réglementaires (*oe.cd/ireg*).

StatLink https://stat.link/ikye08

5.8. Qualité des dispositifs d'évaluation ex post pour les textes réglementaires, 2021, et score total en 2015 et 2018

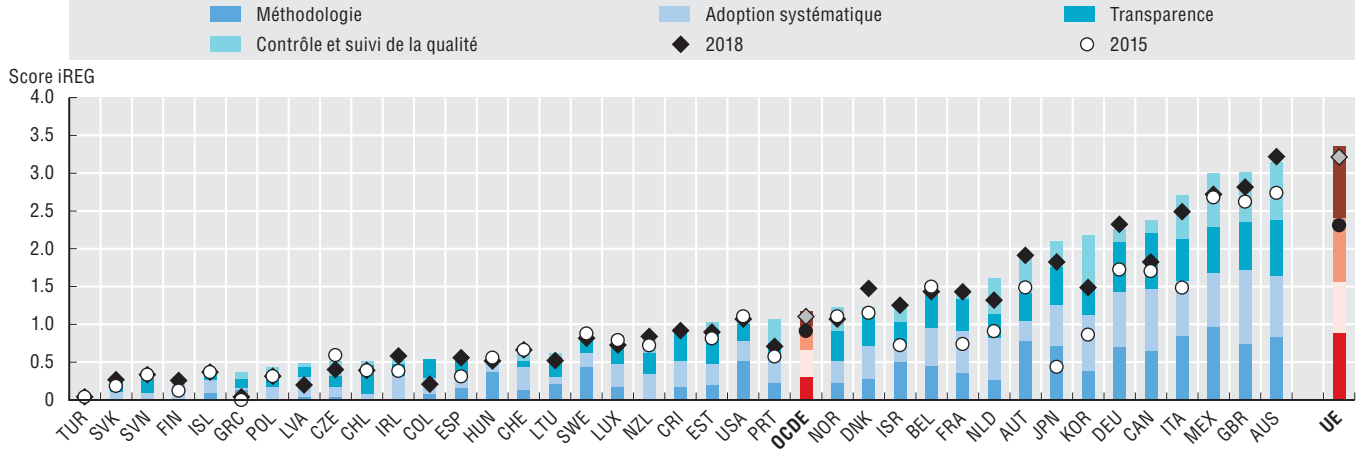

Source : éditions 2014, 2017 et 2021 des enquêtes sur les indicateurs relatifs à la politique et à la gouvernance réglementaires (*oe.cd/ireg*).

StatLink https://stat.link/t01z7l

Coopération réglementaire internationale

Les défis que les administrations publiques doivent relever transcendent de plus en plus les frontières nationales, qu'il s'agisse de faire face à une crise sanitaire mondiale, au changement climatique et aux menaces pesant sur la biodiversité ou de protéger les consommateurs ou les données personnelles. Face à ces problématiques, aucun pays ne peut agir seul. La coopération réglementaire internationale (CRI) occupe donc désormais une place centrale dans l'action publique et la politique réglementaire, puisqu'elle permet aux pays de collaborer face à des problèmes communs et d'apprendre les uns des autres. En juin 2021, l'OCDE a adopté une Recommandation qui vise à favoriser l'adoption de pratiques efficaces de coopération réglementaire internationale par les pays. Cette Recommandation s'appuie sur trois piliers : 1) adopter une démarche de CRI à l'échelle de l'ensemble de l'administration ; 2) prendre en compte la CRI à tous les stades du processus national d'élaboration des règles ; et 3) coopérer au niveau international au moyen d'un éventail de mécanismes.

Les indicateurs de l'OCDE relatifs à la politique et à la gouvernance réglementaires (iREG) permettent d'évaluer dans quelle mesure les pays mettent en œuvre cette recommandation dans le cadre de leur gouvernance réglementaire et de leurs processus réglementaires. Ils portent, entre autres, sur les rôles et les responsabilités attribués en matière de CRI à l'échelle de toute l'administration, sur les moyens employés par les pays pour dialoguer avec des acteurs étrangers lors de l'élaboration des textes, sur la prise en compte des instruments internationaux lors des évaluations *ex post* et sur celle des incidences internationales lors des analyses d'impact de la réglementation. Toutes ces données reflètent le niveau de préparation des outils réglementaires d'un pays face aux défis de portée mondiale.

Sur 38 pays de l'OCDE, seuls 5 (14 %) ont adopté une politique de CRI à l'échelle de l'ensemble de l'administration (graphique 5.9). Les pays de l'OCDE sont plus nombreux (23 sur 38, soit 61 %) à s'être dotés de politiques partielles en matière de CRI. Ces politiques peuvent être très ambitieuses, mais elles ne concernent que certaines régions ou certains secteurs. C'est typiquement le cas des pays de l'Union Européenne, qui sont dotés de certains mécanismes imposant une étroite coopération réglementaire du fait des obligations découlant de leur appartenance à l'UE. Ces obligations sont axées sur les autres États membres de l'UE ou sur des partenaires régionaux, et elles sont rarement considérées comme s'inscrivant dans le cadre d'une politique de CRI menée à l'échelle de l'ensemble de l'administration. Pour 9 pays sur 38 (24 %), il n'existe pas de politique de coopération réglementaire internationale. Il serait possible de promouvoir une coordination plus poussée et de meilleure qualité, entre les ministères et entre les ministères et les régulateurs, pour bâtir une communauté de vues sur la CRI.

Les pays peuvent recourir à diverses approches pour effectuer un contrôle sur la CRI, mais ils ne sont que 4 sur 38 (11 %) à avoir chargé un organisme spécifique de veiller à ce que les ministères sectoriels pratiquent activement la CRI (graphique 5.10). Les responsabilités sont réparties entre plusieurs ministères dans 18 pays sur 38 (47 %) et, dans 3 pays sur 38 (8 %), elles sont partagées entre des organes infranationaux et centraux. Dans 14 pays sur 38 (37 %), aucune structure n'a été créée. L'OCDE recommande la mise en place d'une structure de gouvernance propice à la CRI, avec, notamment, la participation d'organes de contrôle.

Méthodologie et définitions

Les données relatives à la CRI s'appuient sur les réponses fournies par des délégués auprès du CPR et par des responsables de l'administration centrale lors de l'édition 2021 de l'enquête de l'OCDE sur les indicateurs relatifs à la politique et à la gouvernance réglementaires. Cette enquête a été effectuée auprès de 38 pays Membres de l'OCDE et auprès de l'UE. Les données ont été recueillies en janvier 2021.

La *coopération réglementaire internationale* fait référence à tout accord ou dispositif institutionnel, à caractère formel ou informel, mis en place entre des pays en vue de promouvoir toute coopération sur le plan de la conception, du suivi, de la mise en application ou de la gestion *ex post* de la réglementation.

Pour en savoir plus

OCDE (2022), « Recommandation du Conseil sur la coopération réglementaire internationale face aux défis de portée mondiale », *Instruments juridiques de l'OCDE*, OECD/LEGAL/0475, OCDE, Paris, *https://legalinstruments.oecd.org/fr/instruments/OECD-LEGAL-0475*.

OCDE (2022), *Coopération réglementaire internationale*, Principes de bonne pratique de l'OCDE en matière de politique réglementaire, Éditions OCDE, Paris, *https://doi.org/10.1787/babecfc2-fr*.

OCDE (2021), *Politique de la réglementation : Perspectives de l'OCDE 2021*, Éditions OCDE, Paris, *https://doi.org/10.1787/38b0fdb1-en*.

Notes relatives aux graphiques

5.9. Ce graphique montre qu'en janvier 2021, le Royaume-Uni n'avait pas mis en place de démarche de CRI à l'échelle de l'ensemble de l'administration. Toutefois, le Royaume-Uni s'est doté, dans l'intervalle, d'une politique nationale en la matière.

5.9. Membres de l'OCDE ayant adopté une approche transsectorielle à l'échelle de l'ensemble de l'administration en matière de CRI, 2021

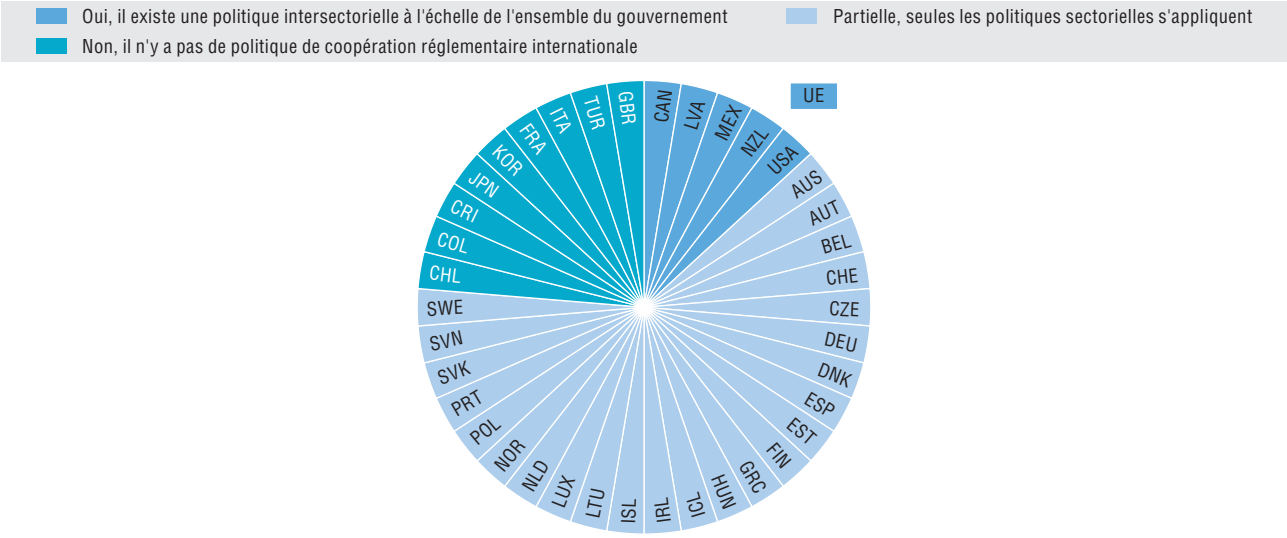

Source : édition 2021 de l'enquête sur les indicateurs relatifs à la politique et à la gouvernance réglementaires (iREG).

StatLink https://stat.link/kl13tc

5.10. Contrôle des activités de CRI, 2021

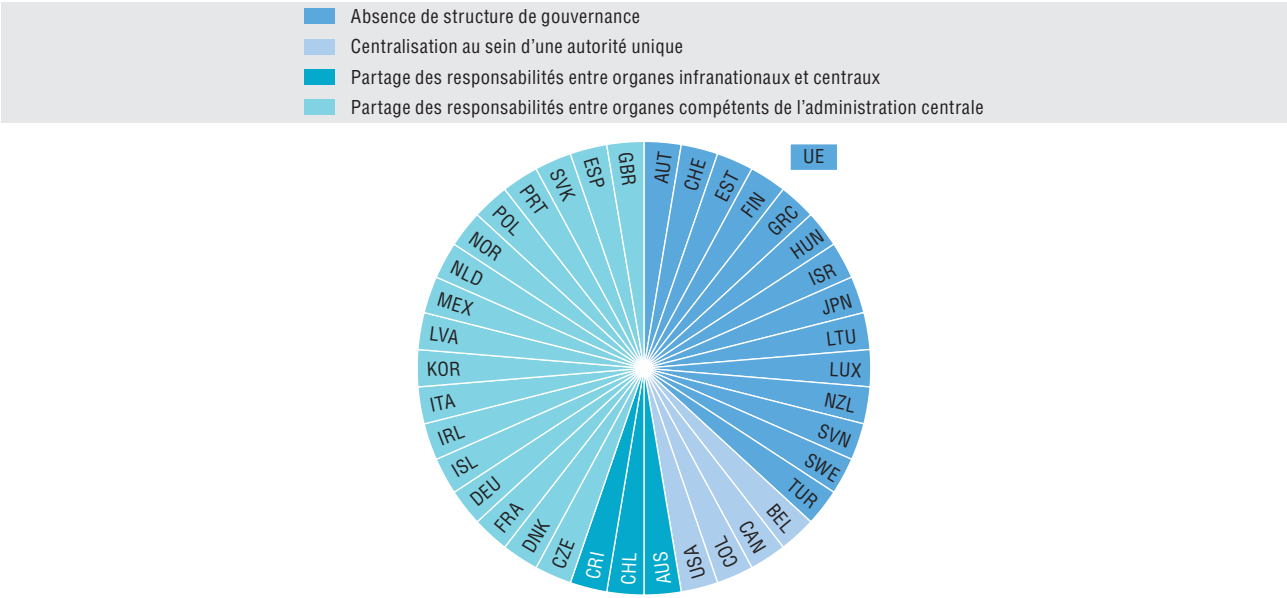

Source : édition 2021 de l'enquête sur les indicateurs relatifs à la politique et à la gouvernance réglementaires (iREG).

StatLink https://stat.link/4ifx2q

Les ressources des régulateurs économiques

Les régulateurs économiques ont pour mission de favoriser une prestation efficiente de services essentiels liés, entre autres, à l'énergie, aux communications électroniques, à l'eau et aux transports. Souvent créés avec un statut d'organisme indépendant qui met en relief leurs objectifs stratégiques de long terme, ils occupent une position unique, au carrefour entre les usagers, les opérateurs et les pouvoirs publics. Leur gouvernance est donc importante, y compris s'agissant de leurs ressources. Les mécanismes de dotation en ressources de ces régulateurs jouent un rôle déterminant dans leur efficacité et dans l'aptitude globale du cadre réglementaire à améliorer la situation dans le secteur concerné.

Un régulateur doté du personnel et des dispositifs de financement nécessaires peut agir en toute autonomie et s'adapter avec agilité aux évolutions des marchés et à la nécessité d'endosser de nouveaux rôles. La transparence et la redevabilité sur le plan des ressources humaines et financières des régulateurs peuvent permettre à ces derniers d'améliorer leur efficacité et de faire progresser la confiance à l'égard des institutions et systèmes réglementaires. De plus, pour disposer des capacités et des aptitudes requises afin d'exécuter efficacement leur mission, les régulateurs doivent pouvoir s'appuyer sur des effectifs qualifiés, sur un recrutement inclusif et sur des moyens financiers suffisants.

Un régulateur s'appuie sur l'expertise et les compétences de son personnel pour produire des analyses fondées sur des éléments probants visant à éclairer les décisions d'ordre réglementaire. Les régulateurs doivent donc pouvoir recruter des effectifs suffisants et dotés des qualifications requises. Or, quelquefois, en pratique, certains obstacles s'y opposent. Par exemple, sur 26 régulateurs du secteur de l'énergie des pays de l'OCDE, 6 (23 %) sont tenus de demander l'autorisation d'une entité extérieure (ministère sectoriel, par exemple) avant de pouvoir recruter (graphique 5.11). Ce chiffre est de 5 sur 16 (31 %) dans le secteur des télécommunications ; de 4 sur 17 (24 %) dans le secteur du transport ; et de 2 sur 13 (15 %) dans le secteur de l'eau (graphique 5.11). Une telle obligation ne réduit pas nécessairement les capacités du régulateur, et elle peut permettre d'assurer l'adéquation entre ses effectifs et ses ressources financières. Toutefois, en l'absence de garde-fous adaptés, elle peut être un moyen d'exercer une influence indue sur le fonctionnement du régulateur, si les ressources humaines sont maintenues à un niveau inférieur à celui qui serait nécessaire.

Les régulateurs économiques ont aussi besoin de financements suffisants pour remplir leur mission. Les décisions budgétaires devraient être transparentes, de façon à favoriser la responsabilité et la confiance. En pratique, pour 19 régulateurs du secteur de l'énergie des pays de l'OCDE sur 25 (76 %), l'organisme chargé de l'affectation du budget fournit des explications sur ses décisions budgétaires (graphique 5.12). Ce chiffre est de 12 sur 15 (80 %) dans le secteur des télécommunications ; de 14 sur 17 (82 %) dans celui du transport ; et de 8 sur 12 (67 %) dans celui de l'eau. Dans la plupart des cas, l'explication est fournie dans un document public, ce qui favorise la responsabilisation dans le cadre du processus d'attribution des crédits budgétaires (tableau 5.12).

Méthodologie et définitions

L'enquête 2021 de l'OCDE sur les modalités de financement des régulateurs économiques par le Réseau des régulateurs économiques (RRE) a été distribuée aux participants du RRE dans les secteurs de l'énergie, des communications électroniques, des transports et de l'eau, afin de recueillir des informations approfondies sur leur financement et leur gestion des ressources. L'enquête portait sur les mécanismes de dotation en ressources tels qu'ils existaient au 1er janvier 2021. En général, ce sont des responsables de haut rang des régulateurs et/ou des ministères compétents qui y ont répondu. Les résultats de l'enquête rendent compte de la situation de 52 régulateurs nationaux ou infranationaux appartenant à 27 pays Membres de l'OCDE et 2 pays non-Membres : le Brésil et la Roumanie.

Les questions de l'enquête portaient sur les ressources humaines (caractéristiques du personnel ; contrats et salaires ; recrutement ; formation et évolution de carrière ; intégrité) et sur les ressources financières (sources de financement ; procédures applicables ; financement à partir du budget national ; financement à partir de redevances ; gestion financière ; audit). Les questions relatives aux effectifs portaient sur le personnel d'encadrement, le personnel technique et le personnel d'appui, à l'exclusion des membres de l'organe directeur et/ou du chef de l'organisme.

Pour en savoir plus

OCDE (2022), *Equipping Agile and Autonomous Regulators*, The Governance of Regulators, Éditions OCDE, Paris, *https://doi.org/10.1787/7dcb34c8-en*.

OCDE (2014), *La gouvernance des régulateurs*, Principes de bonne pratique de l'OCDE en matière de politique réglementaire, Éditions OCDE, Paris, *https://doi.org/10.1787/9789264222649-fr*.

OCDE (s.d.), « Le Réseau OCDE des régulateurs économiques », OCDE, Paris, *https://www.oecd.org/fr/gov/politique-reglementaire/reseau-ocde-des-regulateurs-economiques.htm*.

Notes relatives aux graphiques

Quand plusieurs régulateurs économiques encadrent un même secteur spécifique au sein d'un pays, les réponses de chaque régulateur sont précisées.

ACCC : Commission australienne de la concurrence et de la consommation ; AER : organisme australien de régulation de l'énergie ; ESCOSA : Commission des services essentiels de l'Australie du Sud ; VERT : Conseil national lituanien de régulation de l'énergie ; RRT : Autorité lituanienne de régulation des communications.

5.11. Les éléments devant faire l'objet d'une autorisation peuvent être, par exemple, l'effectif total de l'organisme ou le nombre de nouveaux recrutements.

5.12. Les cellules vides indiquent qu'il n'y a pas de réponse incluse dans l'ensemble de données pour le pays et le secteur concernés. En Nouvelle-Zélande, les considérations relatives à la CRI figurent dans des documents de base, notamment les exigences de l'État en matière de bonnes pratiques réglementaires et la Stratégie de gestion de la réglementation de l'État.

Note concernant le Portugal : au Portugal, la loi-cadre applicable aux régulateurs économiques indépendants stipule que les membres du gouvernement n'ont pas à se prononcer sur la gestion du personnel, y compris son recrutement. Les budgets annuels et les plans pluriannuels d'activité des organismes (où figurent leurs effectifs) sont soumis à l'approbation des membres du gouvernement compétents pour le domaine concerné, mais ils ne peuvent être rejetés que dans des cas de figure restreints (par exemple s'ils sont contraires à la loi, aux objectifs du régulateur ou à l'intérêt général).

5.11. Régulateurs tenus de demander l'autorisation d'un organisme extérieur pour recruter, 2021

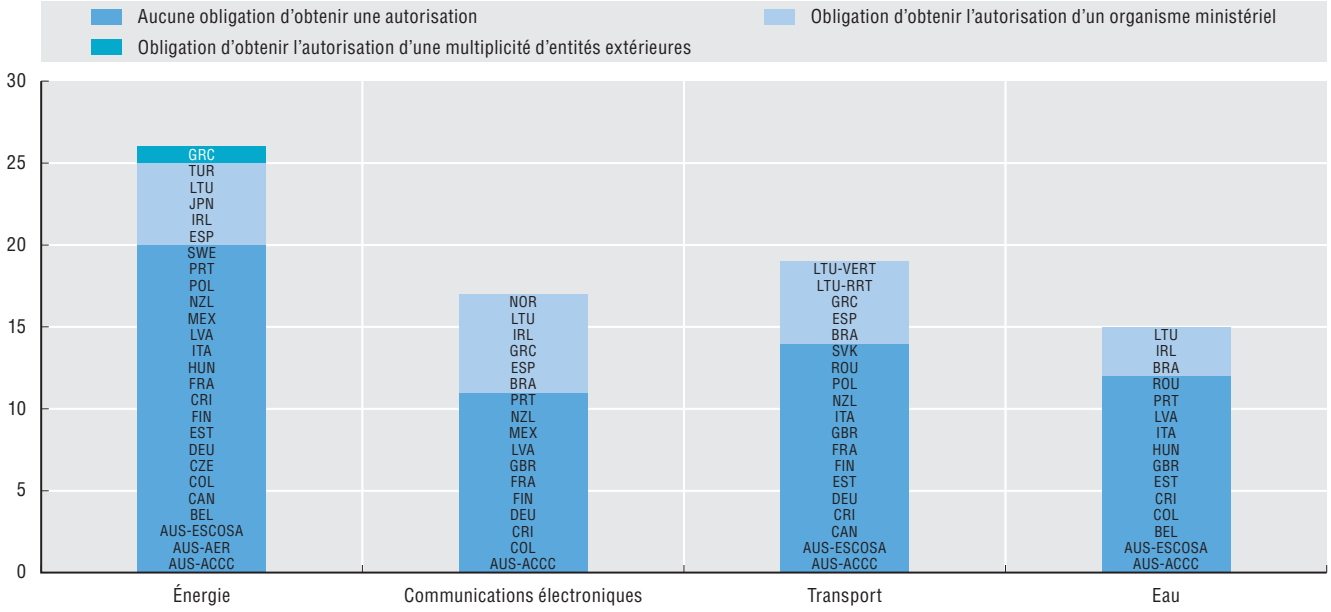

Source : enquête de 2021 de l'OCDE sur les mécanismes de dotation en ressources des régulateurs économiques.

StatLink https://stat.link/hpcwue

5.12. Divulgation par l'organisme compétent des raisons qui motivent ses décisions relatives au budget du régulateur, 2021

	Énergie	Communications électroniques	Transport	Eau
Allemagne	■	■	■	
Australie — ACCC	■	■	■	■
Australie — AER	■			
Australie — ESCOSA	□		□	□
Belgique	■			
Canada	▣		▣	
Colombie	■	□		■
Costa Rica	■	■	■	■
Espagne	■	■	■	
Estonie	□		□	□
Finlande	■	■	■	
France	■	□	■	
Grèce	□	□	▣	
Hongrie	■			■
Irlande	■			■
Italie	□		■	□
Japon	▣			
Lettonie	▣	▣		▣
Lituanie — RRT		■	■	
Lituanie — VERT	■		■	■
Mexique		■		
Norvège		■		
Nouvelle-Zélande	■	■	■	
Pologne	▣		■	
Portugal	□	■		□
République slovaque			□	
République tchèque	□			
Royaume-Uni		▣	▣	■
Suède	■			
Türkiye	■			
Total OCDE				
■ Décision motivée dans un document public	15	10	11	7
▣ Décision motivée dans un document non public	4	2	3	1
□ Décision budgétaire non motivée	6	3	3	4
Brésil		■	■	■
Roumanie			□	□

Source : enquête de 2021 de l'OCDE sur les mécanismes de dotation en ressources des régulateurs économiques.

StatLink https://stat.link/gyudxp

6. LES PRATIQUES BUDGÉTAIRES

Budgétisation verte

Budgétisation sensible au genre

Institutions budgétaires indépendantes

Éclairage : gestion des dépenses de santé durant le COVID-19

Budgétisation verte

La budgétisation verte fait référence à l'utilisation d'outils d'élaboration de la politique budgétaire qui permettent de progresser dans la réalisation des objectifs environnementaux et climatiques. Elle consiste à évaluer et prendre en compte les incidences climatiques et environnementales des politiques budgétaires et fiscales, et à réfléchir à la voie à emprunter pour respecter les engagements nationaux et internationaux. La budgétisation verte se définit par quatre éléments fondamentaux que l'on retrouve à toutes les étapes du cycle budgétaire : 1) les dispositifs institutionnels ; 2) les méthodes et les outils ; 3) la responsabilité et la transparence ; et 4) un environnement porteur (OCDE, 2020). Une enquête réalisée en 2022 auprès des pays de l'OCDE a montré que les deux tiers d'entre eux avaient mis en place des mécanismes de budgétisation verte (24 sur 36), contre 14 pays sur 35 en 2021 (40 %), soit un nombre de pays quasiment multiplié par deux en très peu de temps (graphique 6.1). Les onze pays de l'OCDE ayant introduit la budgétisation verte depuis 2021 sont les suivants : Chili, Corée, Espagne, Finlande, Grèce, Israël, Lituanie, Nouvelle-Zélande, République slovaque, Suisse et Türkiye.

L'édition 2022 de l'indice de l'OCDE sur la budgétisation verte montre le degré variable d'adoption de cette approche par les membres de l'OCDE (graphique 6.2). Cet indice a été conçu pour évaluer les pratiques en fonction des quatre rubriques constitutives du cadre de l'OCDE en matière de budgétisation verte, afin d'aider les responsables de l'action publique à s'orienter dans cette direction.

Parmi les quatre composants de l'indice, les *méthodes et outils* sont largement utilisés pour mettre en œuvre la budgétisation verte (graphique 6.3). Le score moyen est de 0.12, allant de 0.05 en Colombie et en Türkiye à 0.23 au Royaume-Uni. La plupart des pays ont mis en place des instruments de tarification du carbone (22 sur 24, soit 92 %), des évaluations d'impact environnemental (18 sur 24, soit 75 %) et des obligations souveraines vertes (18 sur 24, soit 75 %) pour mettre en œuvre la budgétisation verte. De nouveaux outils ont fait leur apparition, comme par exemple l'intégration de l'impact environnemental dans les budgets à moyen terme (8 sur 24, 33 %), la prise en compte de l'impact environnemental dans les examens des dépenses (6 sur 24, 25 %) et l'adoption de budgets carbone pour certains secteurs de l'économie (5 sur 24, 21 %).

Les pays de l'OCDE ont en outre renforcé leurs *dispositifs institutionnels*. Ce composant de l'indice obtient en moyenne un score de 0.15, mais d'importantes variations sont à noter entre les pays : de 0.04 en Israël à 0.21 en Norvège et au Royaume-Uni. Les pays où les pratiques de budgétisation verte se sont développées ont adopté une législation, comme par exemple la Norvège. La plupart des pays ont mis en place des cadres en recourant à des pratiques administratives (voir graphique G.3.1 en ligne). L'instauration de dispositifs de responsabilité et de transparence correspond à une pratique émergente, qui obtient le score le plus faible. La participation de la société civile, le suivi de la mise en œuvre de la budgétisation verte et la présentation des budgets verts au parlement ne sont pas des pratiques courantes ; seules l'Irlande et la Corée les ont pour l'instant adoptées (voir graphique G.3.2 en ligne). Le développement de normes comptables et de mécanismes de contrôle à finalité écologique en est à un stade précoce. L'*environnement porteur*, dernier composant de l'indice, affiche un score moyen de 0.14 (de 0.00 en Suisse à 0.25 en Grèce et au Royaume-Uni). Les pays qui enregistrent comparativement un meilleur score ont adopté une budgétisation par programme ou axée sur la performance en lien avec des initiatives écologiques, comme c'est le cas de la France et de la Suède. De nombreux pays ont également entrepris de renforcer les capacités, 10 sur 24 ayant lancé en 2022 des initiatives de formation et de développement des compétences pour les ministères sectoriels (42 %) en 2022 (voir graphique G.3.3 en ligne).

Méthodologie et définitions

Les données proviennent des réponses à l'édition 2022 de l'enquête de l'OCDE sur la budgétisation verte, qui a été soumise aux autorités centrales/fédérales de 36 membres de l'Organisation fin juin 2022. Les réponses ont été fournies principalement par les responsables du budget relevant de l'administration budgétaire centrale. Elles représentent le point de vue des pays sur leurs pratiques et procédures actuelles.

L'édition 2022 de l'indice de l'OCDE sur la budgétisation verte est établi à partir des quatre rubriques constitutives du cadre de l'OCDE en matière de budgétisation verte, la même pondération étant attribuée à chacune d'elles (0.25). L'indice s'étend de 0 (aucune pratique de la budgétisation verte) à 1 (haut niveau de pratique). Les scores de chaque pays ont été obtenus en additionnant les scores pondérés obtenus dans chacune des rubriques, allant de 0 à 1. Les variables et les pondérations utilisées pour établir l'indice ont été sélectionnées par des experts de l'OCDE en fonction de leur pertinence ; elles ont ensuite été examinées par les délégués des pays participant au Projet collaboratif de Paris sur les budgets verts.

Pour en savoir plus sur l'indice composite, voir l'annexe A.

Pour en savoir plus

Blazey, A. et M. Lelong (2022), « Green budgeting: A way forward », *OECD Journal on Budgeting*, vol. 22, n° 2, *https://doi.org/10.1787/dc7ac5a7-en*.

OCDE (2020), *OECD Green Budgeting Framework*, OCDE, Paris, *https://www.oecd.org/environment/green-budgeting/OECD-Green-Budgeting-Framework-Highlights.pdf*.

OCDE (à paraître), *Green budgeting in OECD countries – 2022 OECD Green Budgeting Survey Results*.

Notes relatives aux graphiques

Pour 2022, aucune donnée n'est disponible concernant le Costa Rica et la Slovénie.

6.1. En 2022, la Hongrie, la Lettonie et le Portugal ne pratiquent pas la budgétisation verte mais envisagent de l'introduire à l'avenir. Pour 2021, aucune donnée n'est disponible concernant le Costa Rica, les États-Unis et Israël.

6.2. Actualisation par rapport à l'édition 2021 de l'indice de l'OCDE sur la budgétisation verte, afin de voir l'évolution des pratiques.

G.3.1 (Base juridique pour la budgétisation verte, 2021 et 2022), G.3.2 (Dispositions en matière de redevabilité et de transparence pour la budgétisation verte, 2022) et G.3.3 (Environnement favorable à la budgétisation verte, 2022) sont disponibles en ligne dans l'annexe G.

6.1. Pratique de la budgétisation verte en 2021 et 2022

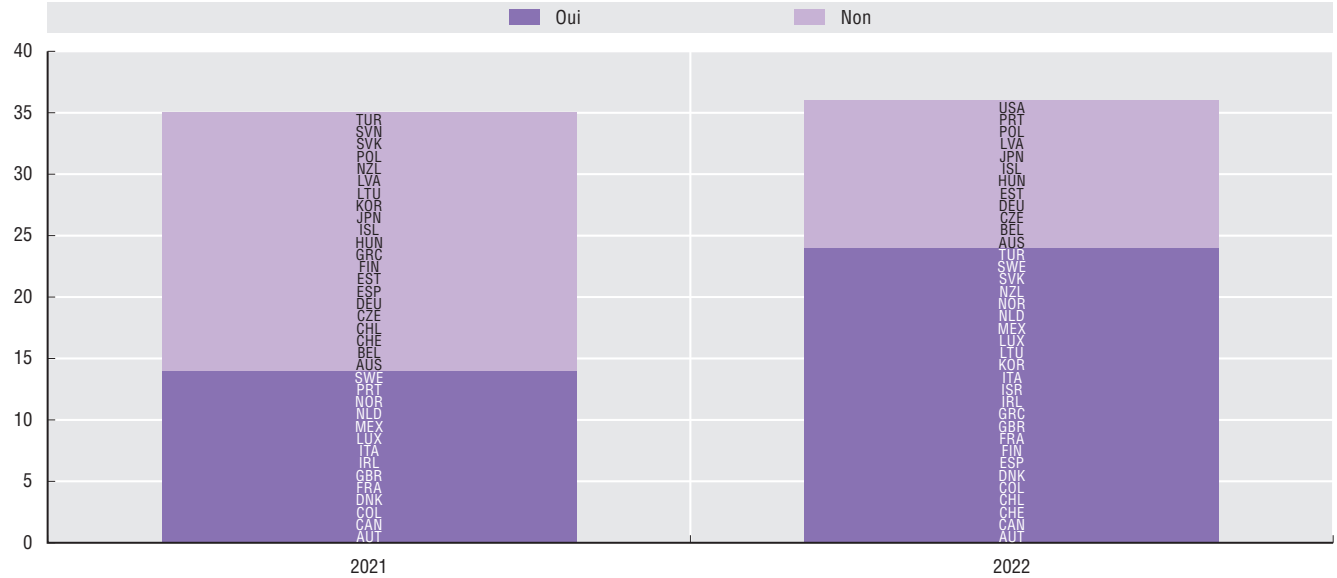

Source : OCDE (2022), Enquête de l'OCDE sur la budgétisation verte ; et OCDE (2021), Mise à jour annuelle de l'OCDE sur la budgétisation verte.

StatLink https://stat.link/w2kf6s

6.2. Indice de l'OCDE sur la budgétisation verte, 2022

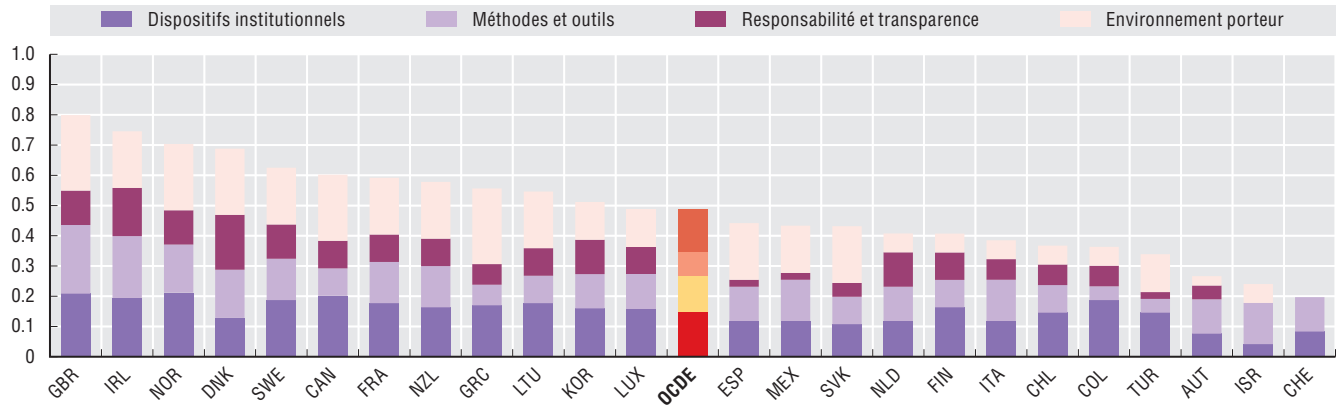

Source : OCDE (2022), Enquête de l'OCDE sur la budgétisation verte.

StatLink https://stat.link/9kavg3

6.3. Méthodes et outils utilisés pour la budgétisation verte, 2022

Pays	Instruments de tarification du carbone	Évaluations d'impact environnemental	Obligations souveraines vertes	Cotation environnementale du budget	Examen des dépenses fiscales préjudiciables	Analyse coûts-avantages pour l'environnement	Intégration de l'impact environnemental dans les budgets pluriannuels	Prise en compte de l'impact environnemental dans les examens des dépenses	Budget carbone
Autriche	●	●	●					●	
Canada	●	●	●		●				
Chili	●		●	●		●			
Colombie			●						
Danemark	●	●	●			●			
Finlande	●	●		●	●				
France	●	●	●	●	●	●			●
Grèce	●			●				●	
Irlande	●	●			●	●	●	●	●
Israël	●	●	●		●	●			
Italie	●	●	●	●	●		●		
Corée	●	●	●	●				●	
Lituanie	●	●	●			●			
Luxembourg	●	●	●	●			●		
Mexique	●	●	●	●	●				
Pays-Bas	●	●	●		●	●			
Nouvelle-Zélande	●	●				●	●		●
Norvège	●	●		●	●	●		●	●
République slovaque	●				●		●		
Espagne	●	●	●	●					
Suède	●	●	●	●	●				
Suisse	●		●				●		
Türkiye						●	●		
Royaume-Uni	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Total OCDE									
● Oui	22	18	18	13	12	11	8	6	5

Source : OCDE (2022), Enquête de l'OCDE sur la budgétisation verte.

StatLink https://stat.link/ku5ds2

Budgétisation sensible au genre

Mettre fin aux inégalités entre les genres est source d'importants bienfaits pour la société comme pour l'économie. Combler les écarts en matière d'emploi qui existent entre les femmes et les hommes peut en outre renforcer la croissance et la reprise économiques. La mise en œuvre d'une budgétisation genrée peut permettre de s'assurer que la politique budgétaire favorise la réalisation des objectifs relatifs à l'égalité des genres tels que la participation accrue au marché du travail, des gains de PIB et l'amélioration de la viabilité des finances publiques (Nicol, 2022). Les résultats de l'*édition 2022 de l'enquête de l'OCDE sur la budgétisation sensible au genre* font apparaître une progression régulière de la pratique de la budgétisation genrée, à savoir : 23 pays de l'OCDE ont mis en place ce type de mesure en 2022 (61 %) contre 17 en 2018 (50 %) et 12 en 2016 (35 %) (graphique 6.4).

Cet indice de l'OCDE permet d'évaluer l'ampleur de la mise en œuvre de la budgétisation genrée dans ses pays membres. L'indice 2022 a été conçu à partir des cinq rubriques constitutives de la version 2023 du cadre de l'OCDE en matière de budgétisation sensible au genre : 1) dispositifs institutionnels et stratégiques ; 2) environnement porteur ; 3) méthodes et outils ; 4) responsabilité et transparence ; et 5) impact (Gatt Rapa et Nicol, 2023b et 2023c à paraître).

La version 2022 de l'indice de l'OCDE sur la budgétisation sensible au genre est représentée sur le graphique 6.5. Sept pays ont obtenu un très bon score (0.6 ou plus). Le Canada, qui a légiféré sur la question de la budgétisation sensible au genre et la diversité dès 2018, a enregistré le score le plus élevé. Des scores très élevés ont également été obtenus par l'Autriche, la Corée, l'Espagne, l'Islande, le Mexique et la Suède. Bien que les approches de la budgétisation sensible au genre varient entre ces différents pays, le point commun de tous ceux dont le score est élevé est une approche globale incluant toutes sortes de mesures relevant des rubriques précitées.

La rubrique des dispositifs institutionnels et stratégiques est celle où les scores sont les plus importants, avec une moyenne de 0.13. Les pays enregistrant le plus haut score (0.20) dans ce domaine sont ceux qui possèdent une base juridique bien définie (une loi ou une Constitution), qui fixent des objectifs clairs en matière d'égalité des genres dans leurs politiques publiques, et où la mise en œuvre de la budgétisation sensible au genre est conduite par l'autorité budgétaire centrale ; c'est le cas par exemple de la Colombie, de l'Islande et de la Corée (voir graphique G.3.4 en ligne).

Les deux nouvelles rubriques ajoutées à l'indice – d'une part, la responsabilité et la transparence ; d'autre part, l'impact – correspondent aux scores les plus faibles, signe qu'il existe une marge d'amélioration des mécanismes de surveillance et de l'utilisation effective des données recueillies au travers de la budgétisation sensible au genre. Avec un score moyen de 0.09 pour la responsabilité et la transparence, les pays qui se démarquent en la matière sont ceux qui incluent dans leurs documents budgétaires des informations sur le genre et qui ont mis en place des processus de supervision comme des notifications régulières au parlement et des auditions devant des commissions parlementaires sur la question de la budgétisation sensible au genre. C'est le cas par exemple de l'Autriche, qui obtient le score record de 0.18 (graphique 6.6). Les scores enregistrés pour l'impact sont également comparativement faibles, avec une moyenne de 0.07. Les éléments permettant l'obtention d'un meilleur score sont l'utilisation régulière d'éclairages relatifs à la budgétisation sensible au genre dans les décisions budgétaires, ainsi que la prise en compte de la problématique de genre dans l'élaboration des politiques et l'affectation des ressources, comme dans le cas du Canada qui obtient le score le plus élevé, 0.2 (voir graphique G.3.5 en ligne).

Méthodologie et définitions

Les données proviennent des réponses à l'*édition 2022 de l'enquête de l'OCDE sur la budgétisation sensible au genre*, qui a été soumise aux autorités centrales/fédérales des 38 membres de l'Organisation au 1 mars 2022. Les réponses ont été fournies principalement par les hauts responsables du budget relevant de l'administration budgétaire centrale. Elles représentent le point de vue des pays sur leurs pratiques et procédures actuelles.

La même pondération est attribuée à chacune des cinq rubriques constitutives de l'indice de l'OCDE sur la budgétisation genrée (0.20 %). L'indice va de 0 à 1 : les pays ayant une pratique avancée de la budgétisation genrée obtiennent un score de 0.6 et plus, ceux avec une pratique intermédiaire enregistrent un score compris entre 0.3 et 0.6, et ceux ayant une pratique limitée se situent à 0.3 et moins. Les scores de chaque pays ont été obtenus en additionnant les scores pondérés obtenus dans chacune des rubriques, allant de 0 à 1. Les variables et les pondérations utilisées pour établir l'indice ont été sélectionnées par des experts de l'OCDE en fonction de leur pertinence ; elles ont ensuite été examinées par les délégués des pays participant au Réseau des Hauts Responsables du Budget sur la Budgétisation Sensible au Genre. Pour en savoir plus sur l'indice, voir l'annexe 1.

Pour en savoir plus

OCDE (2023), « Bonnes pratiques de l'OCDE en matière de budgétisation sensible au genre », *OECD Journal on Budgeting*, vol. 23/1, *https://doi.org/10.1787/78a7e5f7-fr*.

Gatt Rapa, K. et S. Nicol (2023b, à paraître), « Gender Budgeting in OECD Countries 2023 », Éditions OCDE, Paris.

Gatt Rapa, K. et S. Nicol, (2023c, à paraître), « OECD Framework for Gender Budgeting », Éditions OCDE, Paris.

Nicol, S. (2022), « Gender budgeting: The economic and fiscal rationale », *OECD Journal on Budgeting,* vol. 22, n° 3, *https://doi.org/10.1787/9ca9b221-en*.

Notes relatives aux graphiques

6.4. Pays ayant mis en place la budgétisation sensible au genre depuis 2018 : Australie, Colombie, France, Lituanie, Nouvelle-Zélande et Türkiye. En Nouvelle-Zélande, cette mise en place est expérimentale. Le Luxembourg, la Lettonie et la Slovénie envisagent sérieusement d'adopter ce mode de budgétisation. Pour 2018, aucune donnée n'est disponible concernant la Colombie, le Costa Rica, les États-Unis et la Lituanie. Pour 2016, aucune donnée n'est disponible concernant la Colombie, le Costa Rica, la Lettonie et la Lituanie.

6.5. Actualisation par rapport à la première mise en œuvre de l'édition 2018 de l'indice de l'OCDE sur la budgétisation sensible au genre, afin de voir l'évolution des pratiques.

G.3.4 (Indice de budgétisation sensible au genre de l'OCDE : élément constitutif sur les dispositions institutionnelles et stratégiques, 2022) et G.3.5 (Indice de budgétisation sensible au genre de l'OCDE : élément constitutif sur l'impact, 2022) sont disponibles en ligne dans l'annexe G.

6.4. Pratique de la budgétisation sensible au genre en 2016, 2018 et 2022

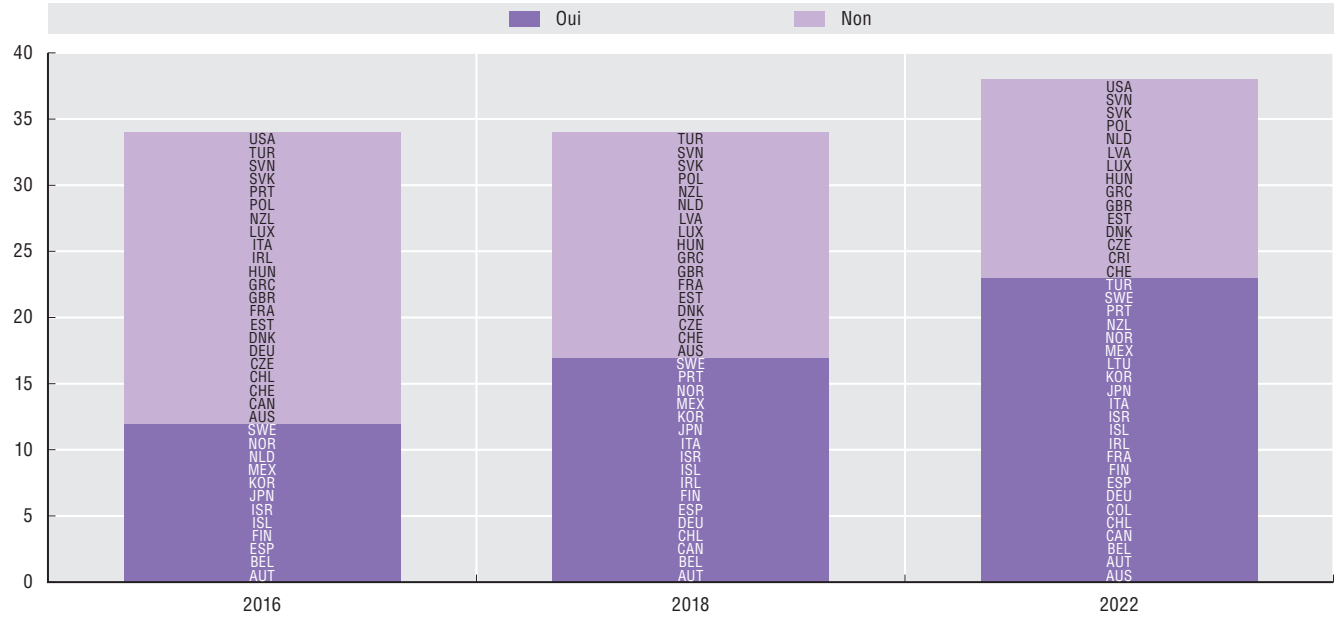

Source : OCDE (2022), Enquête de l'OCDE sur la budgétisation sensible au genre ; OCDE (2018), Enquête de l'OCDE sur les pratiques et procédures budgétaires ; et OCDE (2016), Enquête de l'OCDE sur la budgétisation sensible au genre.

StatLink https://stat.link/7ltbu2

6.5. Indice de l'OCDE sur la budgétisation sensible au genre, 2022

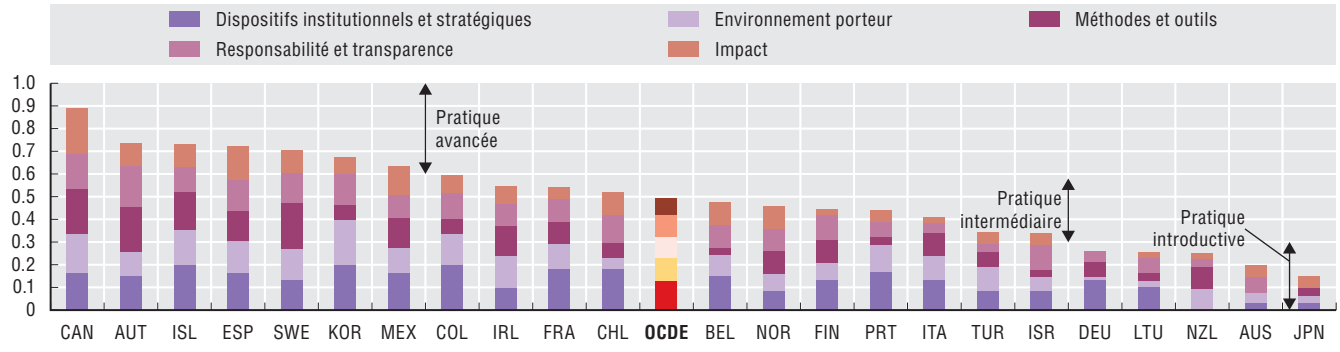

Source : OCDE (2022), Enquête de l'OCDE sur la budgétisation sensible au genre.

StatLink https://stat.link/1yc2hz

6.6. Indice de l'OCDE sur la budgétisation sensible au genre : élément constitutif sur la responsabilité et la transparence, 2022

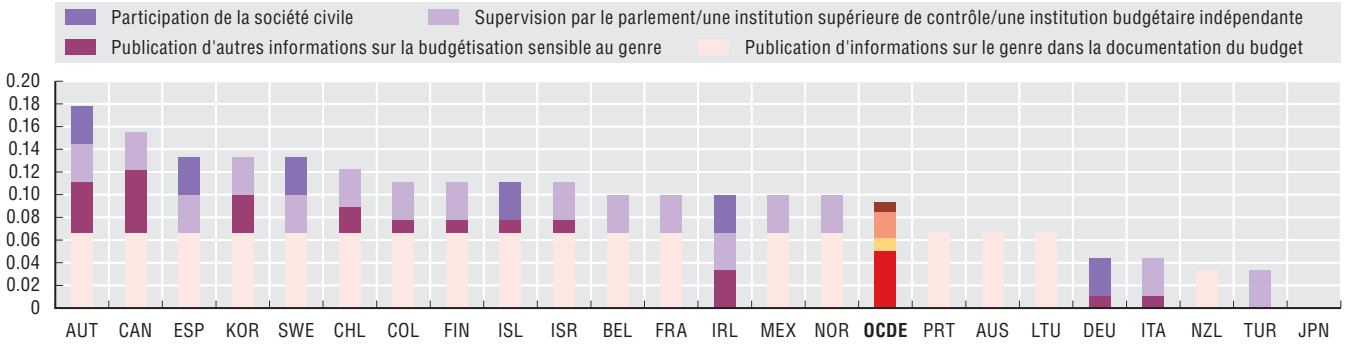

Source : OCDE (2022), Enquête de l'OCDE sur la budgétisation sensible au genre.

StatLink https://stat.link/4p9zd8

Institutions budgétaires indépendantes

Les institutions budgétaires indépendantes (IBI) sont des organismes publics indépendants ayant pour mission d'évaluer de manière critique la politique et les performances budgétaires, et dans certains cas de rendre des avis objectifs. Le but des IBI est de promouvoir une politique budgétaire rationnelle et des finances publiques viables en préconisant une plus grande transparence et responsabilité. Le nombre de ces institutions a fortement augmenté après la crise financière de 2007, et l'on en compte aujourd'hui 35 dans 29 pays de l'OCDE (six pays en comptent plus d'une au niveau national) (graphique 6.7). Lorsque les IBI fonctionnent bien, leur existence peut favoriser le débat démocratique au parlement et contribuer à accroître la confiance dans les décisions prises par les autorités budgétaires.

Les Principes relatifs aux institutions budgétaires indépendantes formulés par l'OCDE appellent les IBI à déployer dès leur création des circuits de communication efficaces car ils sont essentiels pour produire un impact (OCDE, 2014). Compte tenu du fait que leur influence sur la formulation de la politique budgétaire repose sur la persuasion (et n'a aucun caractère coercitif puisque ces institutions ne disposent pas de moyens de sanction légaux ou autres mesures de rétorsion), la couverture médiatique de leurs travaux est un moyen de contribuer à l'information des corps constitués qui peuvent, à leur tour, faire pression sur le gouvernement pour qu'il observe les principes de transparence et de responsabilité dans le domaine budgétaire. La crédibilité de l'indépendance des IBI est une condition importante pour que leurs vues aient du poids dans le débat public. Il est également capital que ces institutions soient régulièrement présentes dans les médias et fassent en sorte que leurs messages clés soient ciblés et qu'ils soient diffusés au moment le plus judicieux au cours du processus budgétaire.

L'édition 2021 de l'indice de l'OCDE sur la communication des IBI évalue les pratiques des différentes IBI des membres de l'Organisation en matière de communication au niveau national. L'indice examine donc les dispositifs institutionnels qui sont en place concernant trois aspects différents de la communication : diffusion des études, promotion des travaux de recherche et suivi d'impact (graphique 6.8). Les résultats montrent que les IBI des membres de l'OCDE ont tendance à diffuser activement les études : le score moyen est de 0.34 et le plus élevé de 0.52. De même, la plupart des IBI œuvrent à la promotion des travaux de recherche, le score moyen étant de 0.21 et le plus élevé de 0.32. En revanche, le suivi d'impact par ces institutions (par exemple la surveillance des citations par les médias ou le parlement, ou la réalisation d'enquêtes auprès des parties prenantes) est comparativement moins développé. Le score moyen obtenu dans ce domaine par les IBI des pays de l'OCDE est de 0.09, avec un maximal de 0.16. En général, les institutions qui arrivent en tête de classement (notamment le Bureau de planification centrale des Pays-Bas, le *Congressional Budget Office* des États-Unis et le Bureau du Directeur parlementaire du budget canadien) ont une plus grande indépendance, un plus large éventail de responsabilités et des effectifs plus nombreux. Plusieurs IBI – en particulier celles dotées d'effectifs restreints – ont encore des pratiques de communication relativement peu développées.

Conscientes qu'une bonne communication est la condition nécessaire pour produire un impact, ces institutions investissent dans ce volet et mettent au point des outils et des processus pour améliorer leur approche globale. Ainsi, 60 % des IBI des pays de l'OCDE (21 institutions sur 35) se sont dotées d'une politique de communication qui définit – entre autres – quel traitement accorder aux demandes des médias et comment interagir avec les médias sociaux. Presque la moitié des IBI (16 institutions, soit 46 %) ont adopté une stratégie de communication qui détermine comment l'institution va accroître son impact et sa portée. Il est en outre courant aujourd'hui que les rapports publiés par les IBI s'accompagnent de communiqués de presse (29 institutions, 83 %) et de conférences de presse (20 institutions, 57 %) (graphique 6.9). Cela peut permettre de mieux sensibiliser le public aux messages clés de ces institutions et ainsi d'accroître leur impact potentiel.

Méthodologie et définitions

Les données proviennent de l'édition 2021 de la *base de données de l'OCDE sur les institutions budgétaires indépendantes* et concernent uniquement les institutions nationales présentes dans les pays membres de l'OCDE. Elles ont été recueillies au moyen de recherches documentaires, puis vérifiées par le Groupe de travail des responsables budgétaires des parlements et des institutions budgétaires indépendantes de l'OCDE. Ces données concernent 35 institutions nationales présentes dans 29 pays membres de l'OCDE. Six pays possèdent deux IBI indépendantes (Autriche, Belgique, Finlande, Grèce, Irlande et Portugal). L'ensemble de données inclut également des IBI infranationales, qui ne sont pas prises en compte dans l'analyse.

Le champ d'application de la base de données a été élargi en 2021, ce qui a permis de recueillir plus d'informations sur les fonctions, la communication et la transparence des IBI. De nouvelles données sur la communication ont été utilisées pour établir l'édition 2021 de l'indice de l'OCDE sur la communication des IBI. Cet indice prend en compte les dispositifs institutionnels qui sont en place concernant trois aspects de la communication, pondérés différemment, à savoir : diffusion des études (52 %), promotion des travaux de recherche (32 %) et suivi d'impact (16 %). Les scores des institutions ont été calculés en additionnant les scores pondérés obtenus dans chacune des trois catégories. Les variables et les pondérations utilisées pour établir l'indice ont été sélectionnées par des experts de l'OCDE en fonction de leur pertinence ; elles ont ensuite été examinées par les délégués des pays participant au Groupe de travail des responsables budgétaires des parlements et des institutions budgétaires indépendantes de l'OCDE. Pour en savoir plus sur l'indice composite, voir l'annexe A.

Pour en savoir plus

OCDE (2014), « Recommandation du Conseil sur les Principes relatifs aux institutions budgétaires indépendantes », *Instruments juridiques de l'OCDE*, OECD/LEGAL/0401, OCDE, Paris, *https://www.oecd.org/gov/budgeting/OECD-Recommendation-on-Principles-for-Independent-Fiscal-Institutions.pdf*.

6.7. Présence d'institutions budgétaires indépendantes dans les pays de l'OCDE, 2021

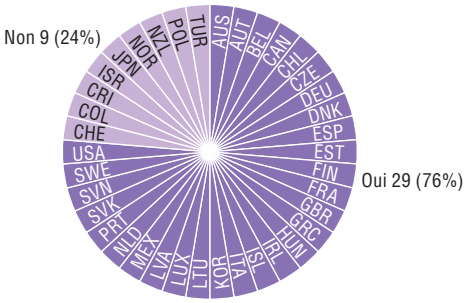

Source : base de données de l'OCDE sur les institutions budgétaires indépendantes (2021).

StatLink https://stat.link/14ktnm

6.8. Indice de l'OCDE sur la communication des IBI, 2021

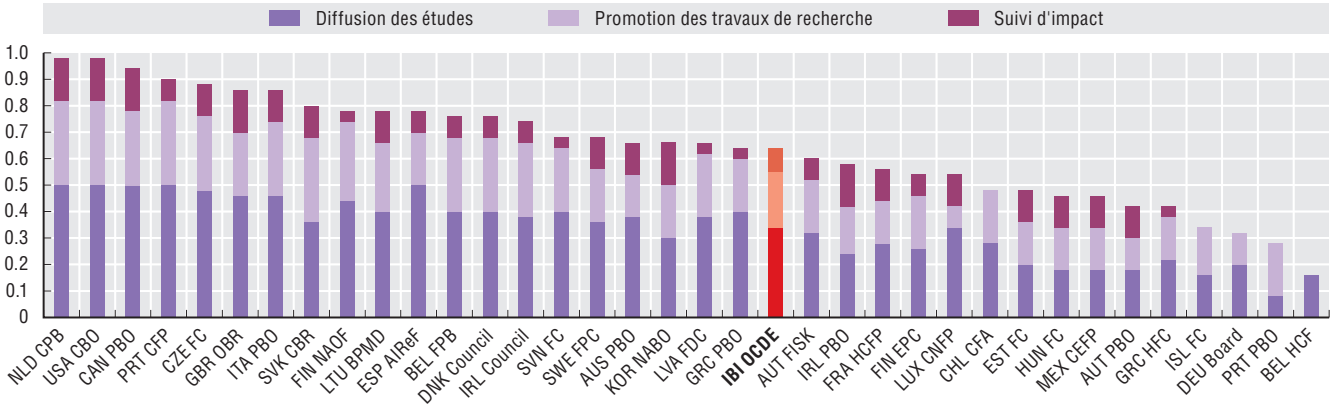

Source : base de données de l'OCDE sur les institutions budgétaires indépendantes (2021).

StatLink https://stat.link/94amnd

6.9. Diffusion des études : outils et pratiques des IBI en matière de communication, 2021

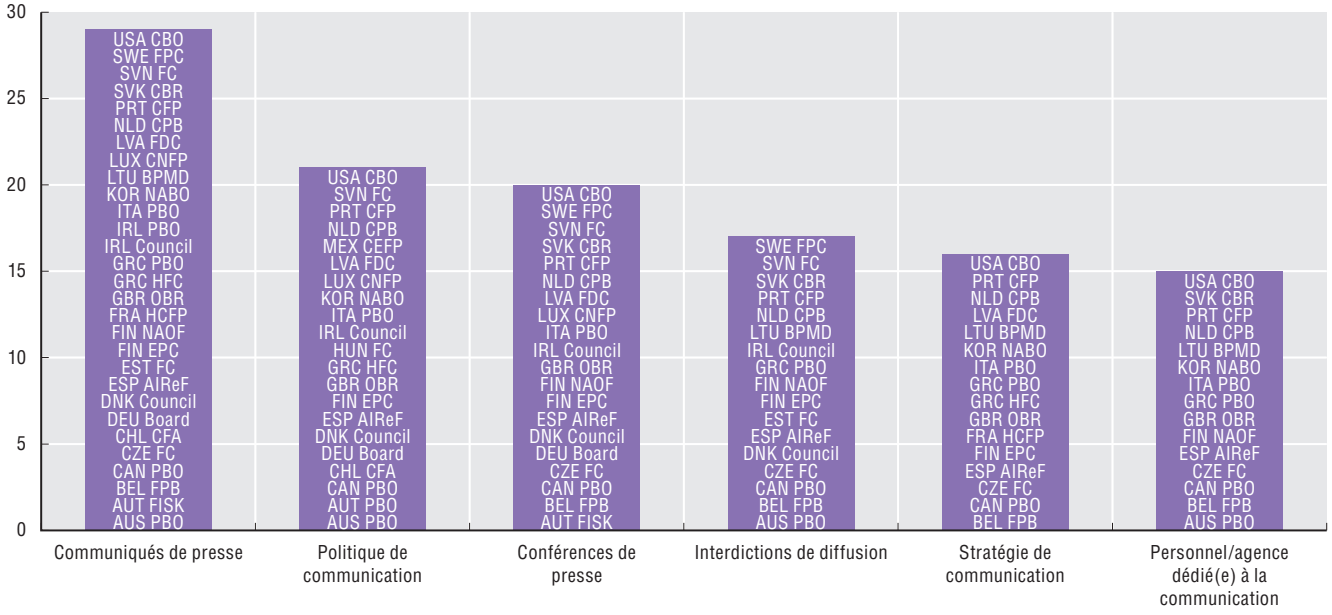

Source : base de données de l'OCDE sur les institutions budgétaires indépendantes (2021).

StatLink https://stat.link/he76bd

Éclairage : gestion des dépenses de santé durant le COVID-19

Compte tenu de la difficile soutenabilité budgétaire des systèmes de santé, il est capital que les organismes gouvernementaux responsables du budget de la santé aient un dialogue constructif. Un aspect important est la planification financière à moyen terme du secteur de la santé, qui nécessite d'adopter une approche stratégique pluriannuelle à l'égard de la budgétisation, et donc de ne pas limiter l'établissement du budget sur un an. Cela suppose de définir des priorités et d'allouer des ressources pour le secteur de la santé sur plusieurs années, afin que les décisions en matière de dépenses dépendent de l'évolution des besoins sanitaires. Lorsqu'elle est réussie, cette planification pluriannuelle est source d'avantages substantiels pour le secteur de la santé, parmi lesquels une meilleure prévisibilité des enveloppes budgétaires futures, qui permet aux organismes de santé de planifier efficacement leurs activités. Pour autant, la difficulté réside dans la conception d'un cadre à moyen terme qui permette aux organismes de santé de dresser des plans sur la base d'une hypothèse de fonds disponibles plausibles, tout en laissant aux pouvoirs publics une certaine flexibilité pour ajuster leurs actions.

La planification financière à moyen terme du secteur de la santé peut s'effectuer à l'aide de divers outils, sachant que l'élaboration de projections à moyen terme (sur 2 à 5 ans) est une condition préalable nécessaire pour aborder l'évolution future du système de santé sur une durée plus longue que l'exercice budgétaire. Les projections officielles à moyen terme sont élaborées par des organes publics ou par des organismes indépendants commandités par l'administration publique. La plupart des pays de l'OCDE ayant répondu à l'enquête réalisent ces projections et procèdent à des estimations du budget de la santé pour les années futures (22 pays sur 24 réponses, soit 92 %) (graphique 6.10). Les résultats de la planification financière à moyen terme du système de santé devraient être utilisés pour concevoir le budget annuel, car cela permettrait une meilleure affectation des ressources en fonction des priorités sanitaires. Dans un premier temps, les projections des dépenses de santé peuvent être intégrées aux documents du budget de l'État. De cette manière, le parlement et d'autres parties prenantes sont mis au courant des besoins de financement futurs du secteur de la santé. La moitié des pays de l'OCDE ayant participé à l'enquête ont adopté cette pratique (11 pays sur 22, 50 %) (graphique 6.11). Dans les pays dotés d'un régime d'assurance maladie obligatoire – comme la Belgique et la France –, les projections sont intégrées aux documents budgétaires des organismes de sécurité sociale.

Pendant tout le processus d'élaboration du budget annuel, les projections à moyen terme relatives au secteur de la santé peuvent être traduites en affectations de ressources sur plusieurs années. La planification financière à moyen terme du système de santé n'a toutefois pas la même finalité dans tous les pays. Pour la moitié à peine des membres de l'OCDE ayant répondu à l'enquête, elle est utilisée comme base pour les dotations budgétaires (10 sur 21, 48 %). Dans quatre pays (Finlande, Islande, Italie et Lettonie), cette planification sert pour établir des dotations budgétaires à caractère exécutoire. Elle est également utilisée pour fixer le plafond obligatoire des dépenses de santé pour les exercices futurs (c'est le cas en Grèce, en Israël et aux Pays-Bas), ainsi que pour définir un montant minimum garanti pour les dépenses de santé (Chili, Costa Rica et Royaume-Uni). Ailleurs, la planification financière du système de santé a uniquement un but d'information : c'est le cas dans un peu plus de la moitié (11 pays sur 21, 52 %) des pays qui réalisent des estimations des dépenses sur le moyen terme (graphique 6.12). Ces projections visent à mettre en évidence les coûts futurs des politiques en cours, sans qu'il n'en découle des décisions à prendre impérativement dans le domaine de l'action publique.

Méthodologie et définitions

Les données proviennent des réponses à l'édition 2021 de l'enquête de l'OCDE sur la gestion macroéconomique des dépenses de santé, qui met plus particulièrement l'accent sur la planification financière pluriannuelle du secteur de la santé. L'enquête a été soumise principalement aux autorités centrales/fédérales et les personnes interrogées sont majoritairement des fonctionnaires de l'administration centrale du budget, du ministère de la Santé et de l'organisme responsable de l'assurance maladie obligatoire (le cas échéant). Les réponses représentent le point de vue des pays sur leurs pratiques et procédures actuelles.

Les données utilisées correspondent aux réponses fournies par 24 pays de l'OCDE, dont 11 dans lesquels les dépenses de santé s'effectuent en majorité par l'intermédiaire de dispositifs étatiques nationaux ou infranationaux (Australie, Finlande, Grèce, Islande, Italie, Lettonie, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Royaume-Uni et Suède), et 13 dans lesquels ces dépenses sont réalisées en majorité par un ou plusieurs régime(s) d'assurance maladie obligatoire (Autriche, Belgique, Chili, Colombie, Corée, Costa Rica, Estonie, France, Israël, Japon, Luxembourg, Pays-Bas et République tchèque). L'assurance maladie obligatoire peut faire référence à un dispositif de sécurité sociale ou à une assurance santé privée.

Pour en savoir plus

OCDE (2019), *OECD Journal on Budgeting, vol. 2019, n° 3: Special Issue on Health*, Éditions OCDE, Paris, *https://doi.org/10.1787/045f5902-en*.

OCDE (2015), *Fiscal Sustainability of Health Systems: Bridging Health and Finance Perspectives*, Éditions OCDE, Paris, *https://doi.org/10.1787/9789264233386-en*.

Notes relatives aux graphiques

Aucune donnée n'est disponible pour les pays suivants : Allemagne, Canada, Danemark, Espagne, États-Unis, Hongrie, Irlande, Lituanie, Pologne, Portugal, République slovaque, Slovénie, Suisse et Türkiye.

6.11. Les données relatives à la Colombie et au Costa Rica ne sont pas disponibles. Pour la Belgique et la France, les projections sont intégrées aux documents budgétaires des organismes de sécurité sociale.

6.12. Les données concernent uniquement les pays qui réalisent des estimations de leurs dépenses de santé futures.

6.10. Élaboration de projections à moyen terme officielles (2-5 ans) des dépenses de santé, 2021

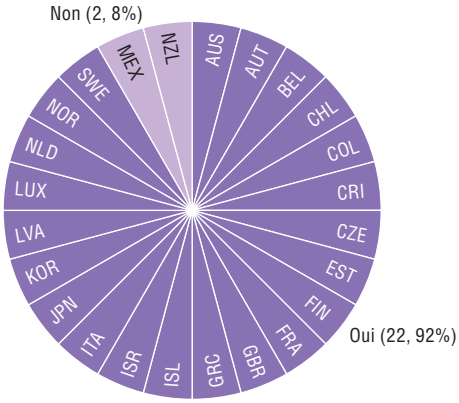

Source : OCDE (2021), Enquête sur la gestion macroéconomique des dépenses de santé, et plus particulièrement sur la planification financière pluriannuelle du secteur de la santé.

StatLink https://stat.link/3ecp4g

6.11. Intégration des projections des dépenses de santé dans les documents budgétaires, 2021

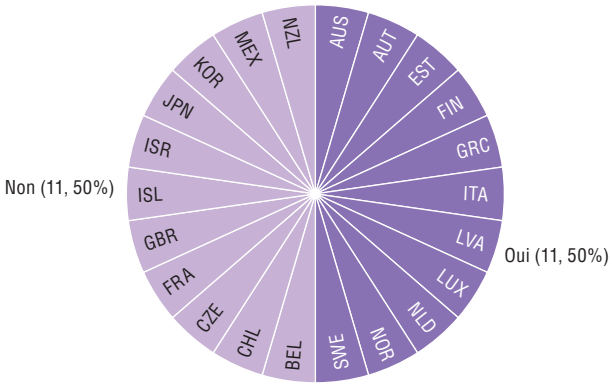

Source : OCDE (2021), Enquête sur la gestion macroéconomique des dépenses de santé, et plus particulièrement sur la planification financière pluriannuelle du secteur de la santé.

StatLink https://stat.link/0gd61f

6.12. Finalité de la planification financière à moyen terme des dépenses de santé, 2021

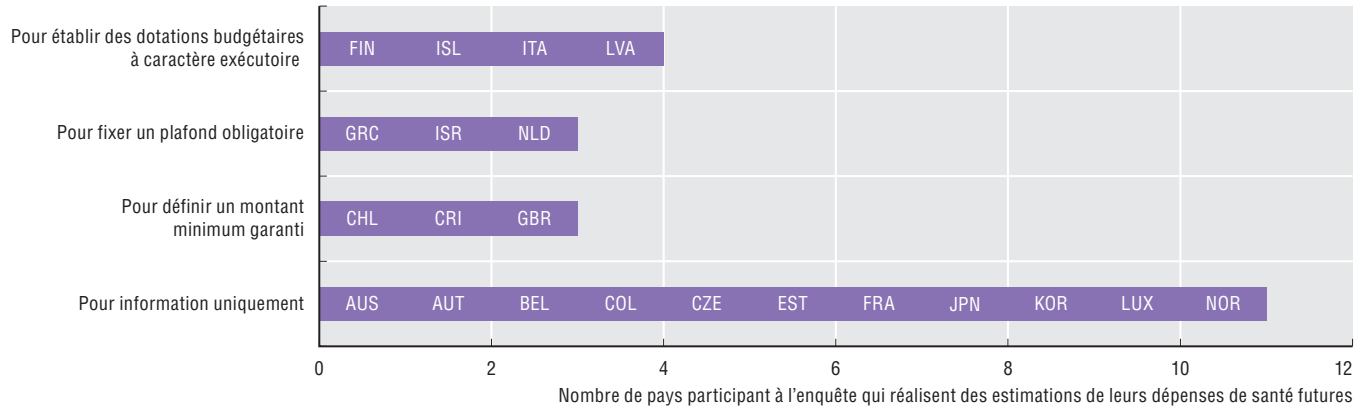

Source : OCDE (2021), Enquête sur la gestion macroéconomique des dépenses de santé, et plus particulièrement sur la planification financière pluriannuelle du secteur de la santé.

StatLink https://stat.link/9dtioz

7. GESTION DES MARCHÉS PUBLICS

Poids des marchés publics

Articulation des stratégies de passation des marchés publics avec les objectifs environnementaux

Évaluer les marchés publics verts

Poids des marchés publics

Pour mettre en œuvre leurs politiques et assurer les services publics, les administrations publiques passent des marchés publics pour de grandes quantités de biens et de services. Or, comme l'a montré la crise du COVID-19, la stratégie, les pratiques et les systèmes de passation des marchés publics ont des conséquences directes sur la qualité de vie et le bien-être des citoyens. Il est donc important que les pays visent le maximum d'efficience, d'efficacité et d'optimisation de la dépense publique dans le cadre de la passation de ces marchés.

Au cours de la dernière décennie, le poids des dépenses liées aux marchés publics dans le PIB a nettement progressé en moyenne de la zone OCDE, passant de 11.8 % du PIB en 2007 à 12.9 % du PIB en 2021. Ces dernières années, le poids des marchés publics dans le PIB a encore augmenté. En moyenne des 22 pays membres à la fois de l'OCDE et de l'Union européenne pour lesquels on dispose de données (OCDE-UE), ce poids est passé de 13.7 % du PIB en 2019 à 14.8 % du PIB en 2021. Cette augmentation s'explique principalement par la Facilité de l'Union européenne pour la reprise et la résilience (FFR), mécanisme central du plan de relance de l'UE, qui a stimulé l'investissement public. Le poids des marchés publics a aussi augmenté au Japon, où il est passé de 16.6 % à 18.1 % du PIB, et au Royaume-Uni, où il est passé de 13.1 % à 15.7 % du PIB (graphique 7.1).

D'un autre côté, le poids des marchés publics dans les dépenses publiques totales a baissé d'un à deux points de pourcentage entre 2019 et 2021 dans la plupart des pays de l'OCDE. Ce repli peut s'expliquer par les mesures de soutien à l'économie mises en œuvre pendant la pandémie de COVID-19. Les plans nationaux pour la reprise et la résilience lancés sous l'égide de l'UE pourraient encore renforcer cette tendance, puisqu'ils prévoient, non seulement des investissements publics impliquant la passation de marchés publics, mais aussi des incitations fiscales, des subventions et des garanties de prêts. Le gouvernement américain s'est engagé à consacrer 479 milliards USD à de nouvelles dépenses liées au climat et à l'énergie, dans le cadre d'une loi sur la réduction de l'inflation (*Inflation Reduction Act*) et d'une loi sur les investissements d'infrastructure et l'emploi (*Infrastructure Investment and Jobs Act*) qui a été adoptée fin 2021. Les plans de relance et de résilience sont mis en œuvre à différents niveaux d'administration, mais cela n'influe pas sur la répartition des dépenses liées aux marchés publics entre ces différents échelons administratifs. Cette répartition des dépenses entre, d'un côté, l'administration centrale et, de l'autre, les administrations infranationales est restée globalement stable ; en 2021, sur l'ensemble de la zone OCDE, 61.2 % des dépenses liées à des marchés publics sont intervenues à l'échelon infranational (voir le graphique G.4.2 en ligne).

Les marchés publics sont utilisés dans l'ensemble des domaines de l'action publique, qu'il s'agisse de la santé, de la protection de l'environnement, du maintien de l'ordre ou des affaires économiques (qui englobent les infrastructures, le transport, les communications, l'énergie et la R-D). Comme les années antérieures, les dépenses de santé ont représenté la plus grande part des dépenses effectuées dans le cadre des marchés publics, avec un poids moyen de 31.9 % dans la zone OCDE en 2021, contre 29.3 % en 2019. Suivi par les affaires économiques (16.4 %), l'éducation (10.7 %), la défense (9.9 %) et la protection sociale (9.8 %) avec des variations relativement faibles d'un pays à l'autre. Il s'agit aussi de la seule catégorie dans laquelle les pays de l'OCDE ont accru ces dépenses, en raison des importants achats de produits sanitaires effectués dans le contexte de la pandémie de COVID-19 (tableau G.4.1 en ligne). En Belgique, au Japon et en Italie, plus de 43 % des dépenses effectuées dans le cadre de marchés publics relevaient du domaine de la santé. La Hongrie et les États-Unis font figure d'exceptions notables, puisque, dans ces pays, ce sont les affaires économiques qui ont représenté la plus grande part de ces dépenses. De même, en Suisse, ce sont les services généraux des administrations publiques et la protection sociale qui en ont mobilisé la plus grande part. Sur l'ensemble de la zone OCDE, les principaux domaines concernés ont ensuite été les affaires économiques (16.4 %), l'éducation (10.7 %), la défense (9.9 %) et la protection sociale (9.8 %), avec une variabilité relativement faible entre les pays (tableau 7.2).

Méthodologie et définitions

Le montant des dépenses des administrations publiques liées aux marchés publics a été estimé à partir de données tirées de la base de données des Statistiques de l'OCDE sur les comptes nationaux, qui sont établies conformément au Système de comptabilité nationale (SCN). Les dépenses liées aux marchés publics sont définies comme la somme de la consommation intermédiaire (biens et services achetés par les administrations publiques pour leur propre usage, comme des prestations comptables ou informatiques), de la formation brute de capital fixe (acquisition d'équipements moins ventes d'actifs fixes, par exemple construction de nouvelles routes) et des transferts sociaux en nature opérés par l'intermédiaire de producteurs marchands (achat par les administrations publiques de biens et services produits par des producteurs marchands et fournis aux ménages). Les entreprises publiques ont été exclues de l'estimation des dépenses liées aux marchés publics. Dans le tableau 7.2, les données relatives aux dépenses publiques liées aux marchés publics sont ventilées selon la Classification des fonctions des administrations publiques (COFOG/CFAP). On trouvera à l'annexe E des précisions sur la nature des dépenses entrant dans chaque catégorie.

Pour en savoir plus

OCDE (2019), *Productivity in Public Procurement*, OCDE, Paris *http://www.oecd.org/gov/public-procurement/publications/productivity-public-procurement.pdf* (consulté le 18 mai 2021).

OCDE (2015), « Recommandation du Conseil de l'OCDE sur les marchés publics », *Instruments juridiques de l'OCDE*, OCDE, Paris, *https://www.oecd.org/fr/gouvernance/ethique/Recommandation-OCDE-sur-les-marches-publics.pdf*.

Notes relatives aux graphiques

7.1. On ne dispose pas de données pour le Chili. Les données relatives à Türkiye ne sont pas prises en compte dans la moyenne de la zone OCDE. Aux Pays-Bas, les transferts sociaux en nature opérés par l'intermédiaire de producteurs marchands représentent une part importante des dépenses liées aux marchés publics (bourses scolaires et systèmes d'assurance santé obligatoire). Les données pour Türkiye, le Brésil et l'Indonésie portent sur 2020 et non 2021.

7.2. On ne dispose pas de données pour l'Australie, le Canada, le Chili, la Colombie, le Mexique, la Nouvelle-Zélande et Türkiye. Les données relatives au Costa Rica ne sont pas prises en compte dans la moyenne OCDE. Les données relatives au Costa Rica et à la Corée portent sur 2020 et non 2021.

G.4.1 (Évolution dans la composition des dépenses en matière de marchés publics par fonction, 2019 à 2021) et G.4.2 (Dépenses en matière de marchés publics par niveau d'administration, 2019 et 2021) sont disponibles en ligne dans l'annexe G.

7.1. Poids des dépenses publiques liées aux marchés publics en pourcentage du PIB et dans les dépenses publiques totales, 2007, 2019 et 2021

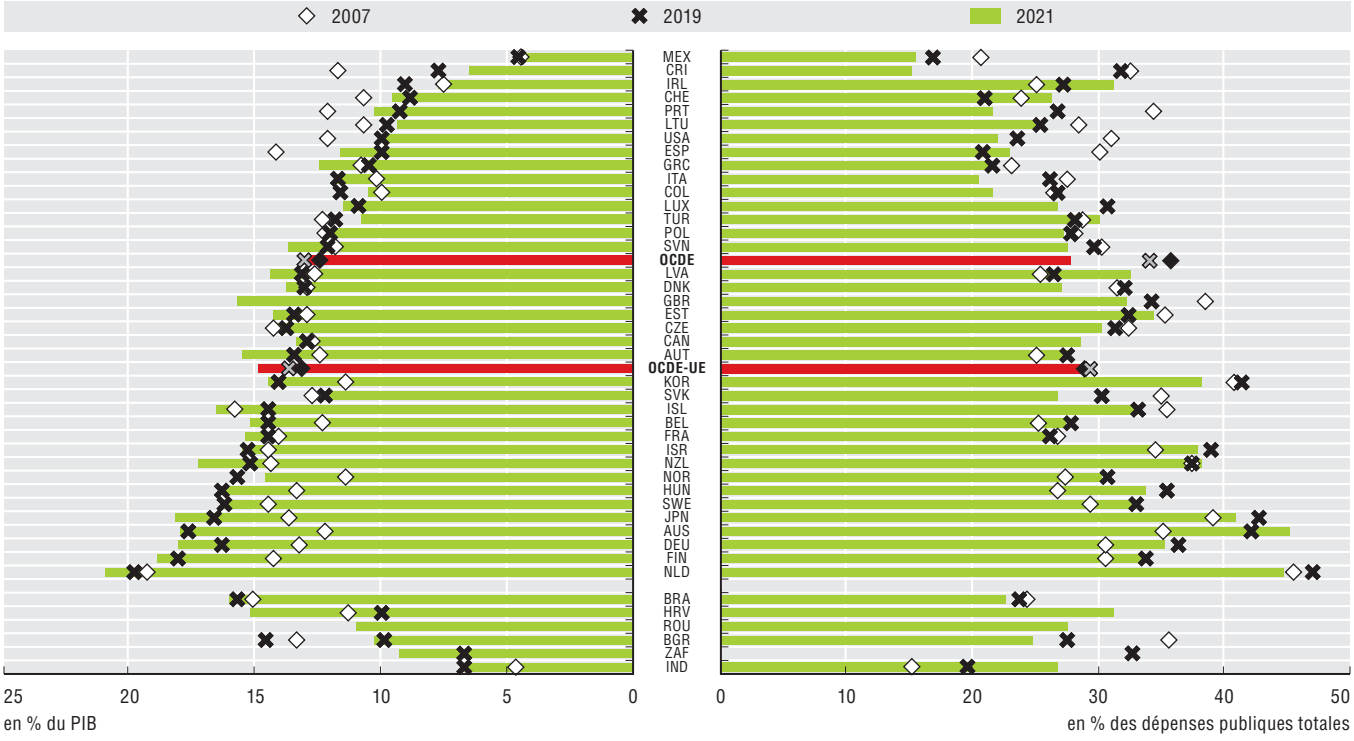

Source : Statistiques de l'OCDE sur les comptes nationaux (base de données).

StatLink https://stat.link/yb40jr

7.2. Poids des différentes fonctions des administrations publiques dans les dépenses liées aux marchés publics en pourcentage, 2021

Pays	Services publics généraux	Défense	Ordre public et sécurité	Affaires économiques	Protection de l'environnement	Logements et équipements collectifs	Santé	Loisir, culture et religion	Education	Protection sociale
Allemagne	11.2	3.9	3.1	9.1	1.9	1.0	42.9	3.2	6.5	17.1
Autriche	11.5	1.3	2.6	20.7	1.2	0.6	40.7	3.4	8.1	10.0
Belgique	11.8	2.1	2.1	12.8	2.9	1.1	47.6	2.6	6.5	10.5
Corée	5.6	11.4	2.9	15.3	4.0	6.3	32.2	2.8	12.9	6.6
Costa Rica	4.6	0.0	7.6	12.2	3.9	3.6	39.5	1.2	17.0	10.4
Danemark	14.4	5.1	2.7	9.0	1.2	0.6	36.5	4.7	10.9	14.8
Espagne	9.7	3.5	2.8	16.1	6.4	2.8	33.7	5.1	10.9	9.0
Estonie	8.8	9.7	4.2	18.9	3.0	2.6	27.5	6.3	14.3	4.7
États-Unis	10.7	20.2	6.4	21.9	0.0	2.4	16.3	1.6	16.4	4.1
Finlande	22.2	3.8	2.0	12.2	0.6	1.4	24.7	3.6	11.3	18.2
France	7.2	5.9	2.6	12.5	4.1	3.4	41.9	4.1	5.9	12.3
Grèce	15.1	8.7	1.6	15.1	4.4	1.7	38.4	3.3	7.1	4.6
Hongrie	15.0	4.2	2.8	29.7	3.5	2.3	20.5	8.2	10.5	3.4
Irlande	4.6	0.8	4.0	13.4	2.3	5.1	39.1	3.5	8.5	18.6
Islande	10.0	0.5	4.0	18.8	2.6	2.2	27.0	9.0	18.0	7.8
Israël	5.8	18.4	2.9	11.1	2.6	2.0	28.3	4.2	13.7	11.0
Italie	12.4	4.2	3.5	13.4	6.8	2.6	43.7	3.9	4.3	5.2
Japon	6.3	3.4	1.8	15.2	5.2	1.8	45.1	1.4	6.5	13.2
Lettonie	6.4	12.2	4.9	20.7	2.4	5.2	26.1	4.5	13.3	4.3
Lituanie	7.0	8.4	3.5	18.3	3.5	4.3	32.1	5.6	11.5	5.9
Luxembourg	13.2	1.4	2.9	21.4	4.6	2.2	23.6	5.0	7.8	17.9
Norvège	10.0	7.8	2.6	21.9	3.8	3.7	27.4	4.6	9.4	8.9
Pays-Bas	5.5	3.0	3.5	11.3	4.6	1.4	35.3	3.2	8.3	23.7
Pologne	5.3	5.7	4.6	26.7	2.7	3.6	32.1	5.6	10.0	3.7
Portugal	11.9	2.4	3.1	20.2	4.3	4.0	37.0	4.8	8.3	4.0
République slovaque	9.4	4.6	3.9	23.2	4.0	2.7	39.6	3.4	7.1	2.1
République tchèque	7.9	3.1	4.1	22.3	5.1	3.0	36.7	4.6	9.0	4.1
Royaume-Uni	3.1	9.7	6.2	11.8	3.6	2.6	37.9	2.2	9.2	13.8
Slovénie	10.0	3.2	3.3	23.3	3.1	3.5	33.7	5.0	10.4	4.7
Suède	17.7	5.2	2.9	13.5	2.2	2.7	23.7	3.6	15.3	13.2
Suisse	21.4	5.5	5.5	14.8	3.9	1.5	6.7	2.8	18.2	19.7
OCDE	9.2	9.9	4.2	16.4	2.7	2.4	31.9	2.7	10.7	9.8
OCDE-UE	10.2	4.2	3.1	13.7	3.6	2.2	39.0	3.9	7.6	12.5
Blugarie	7.3	7.2	4.0	13.8	5.7	8.4	37.4	2.8	10.8	2.6
Croatie	8.9	2.5	5.2	23.5	3.7	4.5	33.5	4.7	9.8	3.7
Roumanie	9.1	5.3	2.6	29.5	4.3	8.3	27.5	4.0	6.1	3.4

Source : Statistiques de l'OCDE sur les comptes nationaux (base de données); statistiques d'Eurostat relatives aux finances publiques (base de données).

StatLink https://stat.link/fzjmi4

Articulation des stratégies de passation des marchés publics avec les objectifs environnementaux

En plus de favoriser l'efficience économique, la passation des marchés publics peut contribuer à la réalisation d'autres objectifs stratégiques, par exemple à la transition verte. Dans les pays de l'OCDE, les administrations accordent une importance croissante à la durabilité et utilisent de plus en plus leur pouvoir d'achat pour favoriser une plus grande prise en considération des choix et résultats environnementaux. En tenant compte de l'ensemble du cycle de vie des biens, services et ouvrages qu'elles achètent, les administrations peuvent apporter une contribution précieuse à la protection de l'environnement et à la lutte contre le changement climatique.

Les stratégies et mesures reposant sur le concept de marchés publics verts (MPV) ont fait leur apparition il y a plus d'une décennie, et leur adoption a sensiblement progressé depuis la définition du Programme pour le développement durable à l'horizon 2030 et des Objectifs de développement durable (ODD). 32 des 34 pays de l'OCDE qui ont répondu à l'enquête (94 %) sont dotés d'une politique ou d'un cadre national en matière de MPV, ce qui montre que les MPV sont largement considérés comme un levier efficace pour la réalisation des objectifs climatiques définis au niveau national (graphique 7.3).

Parmi ces 32 pays, 28 (88 %) mentionnent clairement les MPV ou la commande publique dans les engagements nationaux souscrits en matière climatique et considèrent que cette fonction de l'administration fait partie intégrante des moyens qui leur permettront de tenir leurs engagements environnementaux. Le Japon cite la politique nationale en matière de MPV dans son Plan sur les mesures de lutte contre le réchauffement de la planète et dans son Plan d'action national, et le Canada mentionne les MPV comme un moyen de parvenir à la neutralité carbone à l'horizon 2050.

Les pays de l'OCDE révisent régulièrement leur politique en matière de MPV afin de garantir sa cohérence par rapport à leurs engagements mondiaux dans le domaine du climat. Ainsi, près des deux tiers (soit 20 pays sur 32, 63 %) de ces politiques ont été actualisées au cours des trois années écoulées de manière à cibler les secteurs à fort impact et à accélérer la transition vers l'achat de produits plus propres (graphique 7.3). À titre d'exemple, en 2021, le Royaume-Uni a adopté une note d'orientation sur les marchés publics introduisant, pour l'attribution des gros marchés, un nouveau critère de sélection qui exclut de la procédure les fournisseurs ne présentant pas de plan de réduction des émissions de carbone et ne s'engageant pas à atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050.

Étant donné l'expertise requise pour définir des objectifs ambitieux et cohérents dans les politiques de MPV, les autorités compétentes en matière de marchés publics des pays de l'OCDE comptent sur d'autres organes de l'administration. Dans 29 des 32 pays de l'OCDE (90 %) dotés de politiques de ce type, le cadre national prévoit un mécanisme de coordination permettant de concevoir, appliquer et réviser ces politiques (tableau 7.4). Dans 13 de ces pays de l'OCDE (45 %), la coordination des MPV et, plus largement, des politiques environnementales, est assurée par le ministère de l'Environnement ou organe similaire, ce qui renforce la place des MPV dans la réalisation des objectifs environnementaux. 16 pays (55 %) ont en revanche fait le choix de s'appuyer sur des groupes de travail interministériels ou *ad hoc* pour rassembler diverses parties prenantes. Aux États-Unis, il revient à l'un des organes situés au plus haut niveau de l'État – le Bureau exécutif du Président – de garantir la bonne articulation entre la politique en matière de MPV et la politique de l'environnement. En France, c'est le Commissariat général au développement durable (CGDD), une délégation interministérielle au développement durable, qui est chargé de piloter le Plan national pour des achats durables (PNAD) 2022-25.

Méthodologie et définitions

Les données proviennent de l'enquête sur les marchés publics verts conduite en 2022 par l'OCDE, à laquelle 34 pays de l'OCDE ont répondu. L'enquête a porté sur quatre piliers : le cadre politique et stratégique, les interactions public-privé, l'évaluation de l'impact et le renforcement et le soutien des capacités. Les réponses ont été fournies par des délégués nationaux chargés des politiques de passation des marchés publics au sein de l'administration centrale et par des hauts responsables de centrales d'achat publiques.

Les marchés publics verts (MPV) sont des achats publics de biens et services moins dommageables pour l'environnement que d'autres lorsque l'on tient compte de l'ensemble de leur cycle de vie. Ils sont une composante de l'action pour des marchés publics durables, qui a pour but de mettre les politiques de passation des marchés publics et leur mise en œuvre au service d'enjeux économiques, sociaux et environnementaux.

Tenir compte de l'ensemble du cycle de vie d'un produit implique d'aller au-delà du prix affiché pour prendre en considération d'autres coûts, tels que les coûts d'installation, de fonctionnement et de maintenance, dont le remplacement récurrent, le renouvellement de composants, le financement et l'élimination.

Pour en savoir plus

OCDE (2022), *Life-Cycle Costing in Public Procurement in Hungary: Stocktaking of Good Practices*, Examens de l'OCDE sur la gouvernance publique, Éditions OCDE, Paris, *https://doi.org/10.1787/8d90f627-en*.

OCDE (2019), *Réforme des marchés publics : Progrès de mise en œuvre de la Recommandation 2015 de l'OCDE*, Examens de l'OCDE sur la gouvernance publique, Éditions OCDE, Paris, .

Notes relatives aux graphiques

La Colombie, le Luxembourg, la République tchèque et Türkiye n'ont pas répondu à l'enquête et ne sont donc pas pris en compte dans les données.

7.4. Le Mexique et la Hongrie ont répondu à l'enquête mais sont exclus des résultats parce qu'ils ont indiqué ne pas être dotés d'un cadre pour les MPV à la date de l'enquête (fin 2022). La Hongrie a adopté une stratégie de MPE (2022-2027) en décembre 2022, après la clôture du cycle de données pour ce questionnaire.

7.3. Cadres d'action en matière de marchés publics verts dans les pays de l'OCDE, 2022

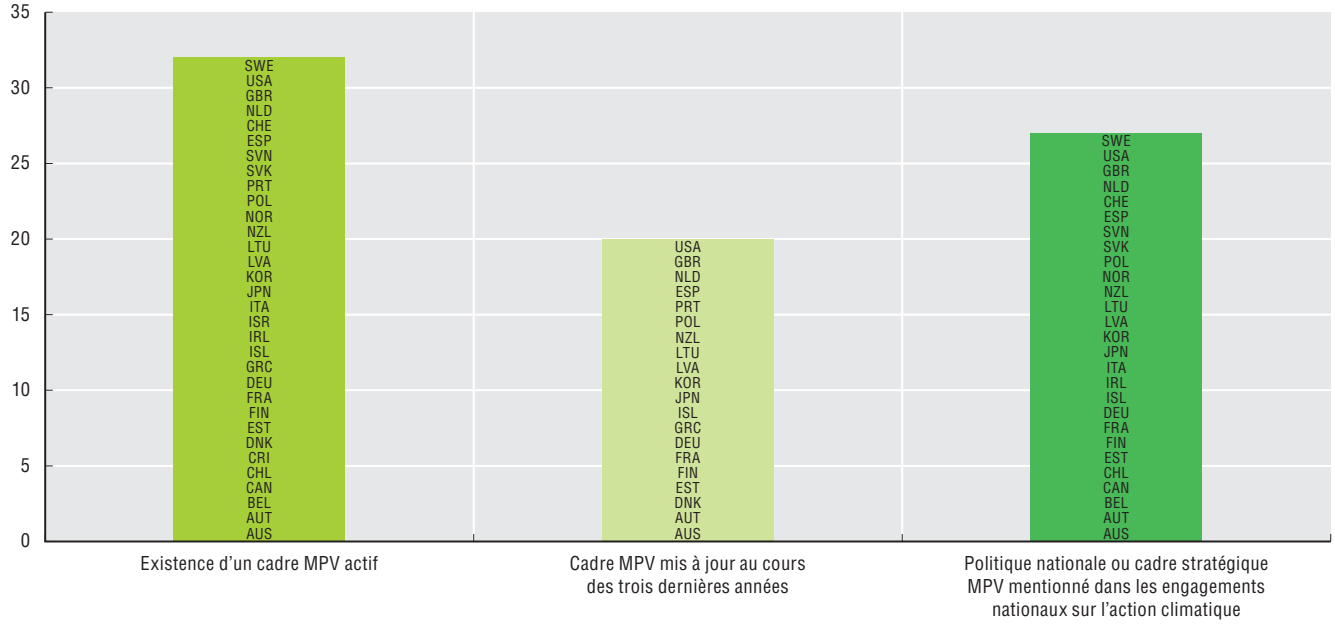

Source : Enquête de l'OCDE sur les marchés publics verts, 2022.

StatLink https://stat.link/e2grmq

7.4. Existence d'un organisme chargé de la coopération entre la politique de l'environnement et la politique relative aux MPV, 2022

Pays	Oui, ministère de l'Environnement ou ministère équivalent	Oui, groupe de travail interministériel	Oui, groupe *ad hoc*	Non
Allemagne		●		
Australie	●			
Autriche	●			
Belgique		●		
Canada		●		
Chili	●			
Corée	●			
Costa Rica				●
Danemark		●		
Espagne		●		
Estonie	●			
États-Unis		●		
Finlande				●
France		●		
Grèce				●
Irlande	●			
Islande		●		
Israël			●	
Italie	●			
Japon	●			
Lettonie	●			
Lituanie	●			
Norvège		●		
Nouvelle-Zélande		●		
Pays-Bas	●			
Pologne	●			
Portugal			●	
République slovaque	●			
Royaume-Uni		●		
Slovénie		●		
Suède		●		
Suisse		●		
Total OCDE	13	14	2	3

Source : Enquête de l'OCDE sur les marchés publics verts, 2022.

StatLink https://stat.link/u8edjm

Évaluer les marchés publics verts

Au fil du temps, les pays de l'OCDE ont appliqué et développé leur cadre d'action en matière de marchés publics verts (MPV). Il est essentiel que des systèmes de publication d'informations soient en place pour que les administrations rendent compte de leurs résultats par rapport aux objectifs environnementaux et évaluent l'impact de l'achat de produits et services respectueux de l'environnement.

Les objectifs généraux contenus dans les politiques relatives aux MPV sont généralement traduits en obligations ou objectifs plus concrets assignés aux acheteurs publics, qui doivent assurer le suivi de leur mise en œuvre. Différentes approches sont adoptées par les pays : obligation d'introduire des critères environnementaux dans les appels d'offres ou définition d'objectifs plus progressifs, par exemple d'un pourcentage de biens et services relevant de stratégies vertes.

De fait, 14 pays de l'OCDE sur 34 (41 %) ont introduit des critères obligatoires en matière de MPV (graphique 7.5). À titre d'exemple, en Italie, des critères environnementaux minimaux (CAM) sont définis pour 18 catégories de produits et doivent impérativement être respectés par les acheteurs à tous les niveaux d'administration, quelle que soit la valeur du marché. 10 pays (29 %) ont opté pour la définition d'objectifs. En République slovaque, les MPV devront représenter 70 % de la valeur totale et du nombre de marchés publics en 2030. Cinq autres pays (Autriche, Corée, France, Islande, Japon) appliquent à la fois des critères obligatoires et des objectifs chiffrés, tandis que trois (Chili, Finlande et Hongrie) n'appliquent ni critères ni objectifs. 7 pays sur 34 (21 %) n'exigent pas que les organismes publics communiquent des informations sur leurs dépenses au titre des MPV ou sur le nombre de marchés.

Pour faciliter la communication d'informations, les pays de l'OCDE s'efforcent de simplifier les mécanismes de suivi. Actuellement, 14 pays sur 34 (41 %) font appel à une plateforme numérique liée à leur système électronique de passation des marchés, tandis que 38 % des pays ont mis en place des mécanismes de communication d'informations spécifique (graphique 7.5). Ainsi, en Corée, une plateforme interconnectée avec tous les systèmes électroniques de passation des marchés publics permet d'assurer un suivi des MPV passés par 30 000 organismes acheteurs. Aux Pays-Bas, les données sur les MPV sont recueillies par l'intermédiaire d'un outil d'autoévaluation spécifique.

Sur les 27 pays de l'OCDE qui mesurent le montant des marchés publics appliquant des critères liés aux MPV, 16 pays (59 %) collectent des informations sur le montant des dépenses au titre des MPV en pourcentage du budget total consacré aux marchés publics, tandis que 9 (33 %) évaluent uniquement le nombre d'offres incluant des critères relatifs aux MPV (tableau 7.6). Le périmètre des données suivies est très variable d'un pays à l'autre, si bien qu'il est souvent difficile d'évaluer avec exhaustivité les dépenses au titre des MPV en pourcentage du budget total consacré aux marchés publics. Certains pays, comme l'Irlande, ne collectent les données qu'au-delà d'un certain montant et uniquement pour les achats de l'administration centrale. De rares pays, dont la Lettonie et la Corée, recueillent des informations complètes sur les dépenses au titre des MPV à tous les niveaux de l'administration.

Les résultats des évaluations font souvent l'objet d'une communication publique. Ainsi, 24 pays sur les 27 (89 %) qui recueillent des données sur les MPV les publient sur un site Internet. Cette pratique pourrait renforcer la confiance envers les institutions publiques parce qu'elle permet de comprendre comment l'argent public est dépensé, comme le veulent les principes de transparence et de redevabilité.

Les pays de l'OCDE se bornent souvent à examiner les produits directs de leurs pratiques en termes de montant et de nombre, et mesurent rarement les réalisations qui en découlent en termes, par exemple, d'effet sur les émissions de gaz à effet de serre. Ainsi, 12 pays de l'OCDE sur 32 (38 %) fournissent des informations sur les effets des MPV et sont de ce fait en mesure d'appréhender la contribution des pratiques en matière de MPV à la réalisation de leurs objectifs de durabilité. C'est par exemple le cas du Japon, qui a élaboré une méthode pour estimer la réduction des émissions de CO_2 imputable aux MPV.

La Nouvelle-Zélande, dans le cadre de son programme pour une administration débarbonée (*Carbon Neutral Government Programme*), mesure la contribution des organismes publics à l'objectif consistant à limiter le réchauffement climatique à 1.5°C, y compris à travers leurs pratiques en matière d'achats.

Méthodologie et définitions

Les données proviennent de l'enquête sur les marchés publics verts conduite en 2022 par l'OCDE, à laquelle 34 pays de l'OCDE ont répondu. L'enquête comportait quatre parties : cadre d'action et cadre stratégique, interactions entre public et privé, évaluation et impact, renforcement des capacités et soutien. Les réponses ont été fournies par des délégués nationaux chargés des politiques de passation des marchés publics au sein de l'administration centrale et par des hauts responsables de centrales d'achat publiques. Les résultats ne tiennent compte que de la législation nationale, les obligations de recourir aux MPV prévues par les directives de l'UE n'étant pas prises en considération.

Les marchés publics verts (MPV) sont des achats publics de biens et services moins dommageables pour l'environnement que d'autres lorsque l'on tient compte de l'ensemble de leur cycle de vie. Les MPV sont une composante de l'action pour des marchés publics durables qui a pour but de mettre les politiques de passation des marchés publics au service d'enjeux économiques, sociaux et environnementaux.

Le suivi des MPV renvoie aux mécanismes conçus pour évaluer le respect des règles relatives aux MPV. Les systèmes de communication d'informations sont les outils utilisés pour recueillir des données sur les dépenses au titre des MPV ou sur le nombre d'appels d'offres incluant des critères liés aux MPV.

Pour en savoir plus

OCDE (2022), *Life-Cycle Costing in Public Procurement in Hungary: Stocktaking of Good Practices*, Examens de l'OCDE sur la gouvernance publique, Éditions OCDE, Paris, *https://doi.org/10.1787/8d90f627-en*.

OCDE (2019), *Réforme des marchés publics : Progrès de mise en œuvre de la Recommandation 2015 de l'OCDE*, Examens de l'OCDE sur la gouvernance publique, Éditions OCDE, Paris, *https://doi.org/10.1787/621e6366-fr*.

Notes relatives aux graphiques

Les données concernant la Colombie, la République tchèque, le Luxembourg et Türkiye ne sont pas incluses car ces pays n'ont pas répondu à l'enquête.

7.5. L'Autriche a mis en place un système de suivi des MPE, après la clôture du cycle de données pour ce questionnaire (fin 2022), et des données sur les MPE sont actuellement collectées. En outre, certains États fédéraux surveillent également leurs propres programmes de durabilité. En Australie, les institutions publiques doivent rendre compte du développement écologiquement durable et de la performance environnementale dans leurs rapports annuels. À partir d'avril 2023, la Corée surveille la mise en œuvre des marchés publics écologiques dans 40 000 entités adjudicatrices à l'aide d'une plateforme reliée à tous les systèmes de passation électroniques de marchés publics.

7.6. Le Mexique et la Hongrie ne sont pas inclus dans l'évaluation agrégée des incidences des politiques de marchés publics écologiques, car ils ont indiqué qu'ils ne disposaient pas d'un cadre actif de marchés publics écologiques au moment de l'enquête (fin 2022). La Hongrie a adopté une stratégie MPE (2022-2027) en décembre 2022, après la clôture du cycle de données pour ce questionnaire.

7.5. Exigences en matière de rapports sur les marchés publics verts, 2022

Obligation de communication d'informations sur les dépenses au titre des MPV ou le nombre d'appels d'offres incluant des critères liés aux MPV

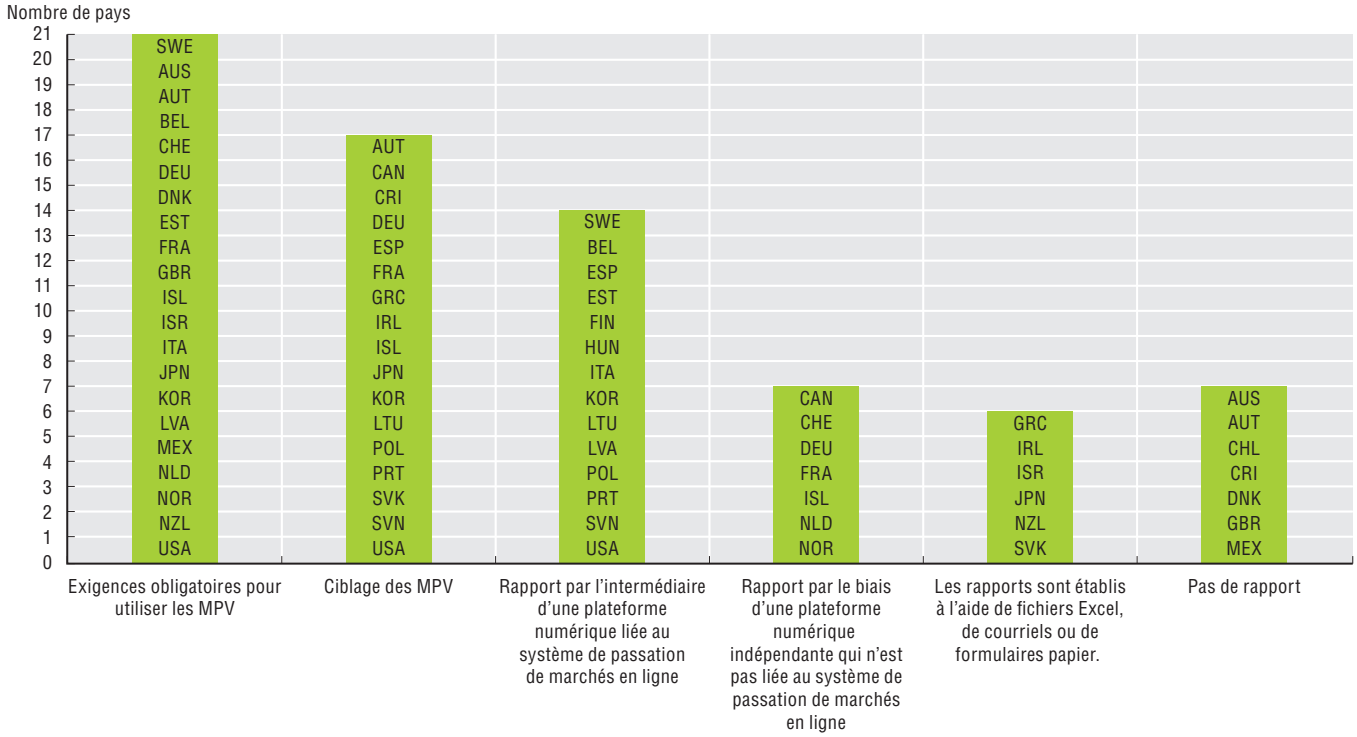

Source : Enquête de l'OCDE sur les marchés publics verts, 2022.

StatLink https://stat.link/e576dp

7.6. Mesures prisespour mettre en œuvre les marchés publics verts, 2022

	Données disponibles dans des systèmes de communication d'informations	Données publiées sur un site Internet	Évaluation globale des effets
Allemagne	✧	●	
Australie			
Autriche			
Belgique	✧	●	●
Canada	✧	●	
Chili			
Corée	■	●	
Costa Rica			
Danemark			●
Espagne	■	●	
Estonie	■	●	●
États-Unis	■	●	●
Finlande	✧		
France	■		●
Grèce	■	●	
Hongrie	■	●	
Irlande	■	●	
Islande	■	●	●
Israël	✧		
Italie	■	●	
Japon	✧	●	●
Lettonie	■	●	
Lituanie	■	●	
Mexique			
Norvège		●	●
Nouvelle-Zélande	✧	●	●
Pays-Bas	✧	●	●
Pologne	■	●	
Portugal	■	●	
République slovaque	■	●	
Royaume-Uni			
Slovénie	■	●	●
Suède		●	●
Suisse	✧	●	
Total OCDE			
● Oui		24	12
■ Données sur le montant des MPV	16		
✧ Données sur le nombre d'appels d'offres incluant des critères liés aux MPV	9		

Note : L'Autriche a mis en place un système de suivi des MPE après la clôture du cycle de données pour ce questionnaire (fin 2022).

Source : Enquête de l'OCDE sur les marchés publics verts, 2022.

StatLink https://stat.link/krdv0a

8. PLANIFICATION ET MISE EN SERVICE DES INFRASTRUCTURES

Participation des parties prenantes pour la prise de décisions en matière d'infrastructures

Cadres réglementaires et processus d'autorisation pour les infrastructures publiques

Gérer les menaces pesant sur l'intégrité dans le domaine de l'infrastructure

Fournir des infrastructures durables sur le plan environnemental et résistantes au changement climatique

Participation des parties prenantes pour la prise de décisions en matière d'infrastructures

La participation des citoyens et des parties prenantes peut améliorer la conception des projets d'infrastructure et leur acceptation par la population. En cette époque marquée par de multiples crises, la prise en compte de leurs avis pour les décisions en matière d'infrastructures peut aider les pays à relever les défits sur le long terme comme le changement climatique, et de promouvoir l'inclusion des minorités, l'égalité des genres et la protection de la biodiversité. La Recommandation de l'OCDE sur la gouvernance des infrastructures insiste sur la nécessité d'informer, consulter et mobiliser les parties prenantes pour faire en sorte que la planification des infrastructures et les investissements correspondants tiennent compte des besoins des citoyens.

L'indicateur de gouvernance des infrastructures (IGI) de l'OCDE sur la participation des parties prenantes donne un aperçu du bilan des pays en matière d'élaboration d'orientations nationales, de promotion d'une participation efficace et de supervision des projets d'infrastructure. Le score moyen des pays de l'OCDE est de 0.52, mais les valeurs de l'indicateur des pays varient considérablement de 0.23 à 0.83 (graphique 8.1). Si certains pays ont appliqué de bonnes pratiques, des améliorations sont possibles dans les trois domaines couverts par l'indice.

La plupart des pays de l'OCDE ont mis en place certains mécanismes qui permettent aux citoyens et aux parties prenantes d'influencer les décisions publiques tout au long du cycle de vie des infrastructures. Vingt-sept pays de l'OCDE sur 31 (87 %) ont établi des mécanismes participatifs pour l'aménagement territorial et le développement des infrastructures qui l'accompagne. En Colombie, par exemple, la participation de la population à l'aménagement du territoire est prévue par la loi et revêt la forme d'audiences publiques, de pétitions et de débats durant le processus d'obtention du permis correspondant. Plus de la moitié des pays de l'OCDE (20 sur 33, soit 61 %) sont formellement tenus d'examiner les observations exprimées au cours des consultations et d'y répondre, et de publier ces observations et les réponses (tableau 8.2).

D'autres mesures pourraient cependant être prises dans le domaine de suivi et de contrôle. Un peu plus de la moitié des pays de l'OCDE dont les données sont disponibles (17 sur 32, soit 53%) confèrent aux parties prenantes une fonction de contrôle et de suivi en leur permettant par exemple de participer à la passation des marchés publics ainsi qu'à l'évaluation et à l'atténuation des risques de corruption (tableau 8.2). Dans onze de ces pays, cette fonction n'est cependant pas officielle (établie par la loi, la réglementation ou dans le cadre d'une procédure formelle).

Pour assurer une participation systématique et efficace, les pays peuvent fournir des orientations centrales concernant l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de ces procédures. La plupart des pays de l'OCDE ont retenu cette méthode (27 sur 33, soit 82 %). Seuls 24 % d'entre eux (8 sur 33) ont établi des orientations sectorielles ou propres aux infrastructures. Pour recueillir des observations plus utiles et pratiques, ils pourraient améliorer l'identification et le ciblage des citoyens et des parties prenantes de manière à ce que leur participation soit proportionnée à l'incidence du projet sur leur vie. Ils devraient également prendre des dispositions pour que les groupes sous-représentés ou habituellement marginalisés soient entendus et que le processus de décision tienne compte de leurs avis. À l'heure actuelle 27 % des pays de l'OCDE (9 sur 33) imposent une prise de contact avec les groupes sous-représentés (minorités, communautés autochtones et personnes handicapées par exemple) (tableau 8.2).

Méthodologie et définitions

Les données proviennent de l'Enquête sur la gouvernance des infrastructures (OCDE, 2022), conduite en mai 2022, et réunit les réponses de 34 pays de l'OCDE. Le Danemark, la Hongrie, Israël et les Pays-Bas n'y ont pas participé. L'enquête porte sur les mesures et pratiques en place au niveau national/fédéral pendant sa mise en œuvre (de mai à octobre 2022) et ne couvre pas celles qui sont propres aux échelons infranationaux. L'Espagne et les États-Unis ont signalé des changements depuis lors. Les répondants sont essentiellement de hauts fonctionnaires de ministères centraux/fédéraux de l'infrastructure, des travaux publics et des finances, d'organismes d'infrastructure et d'autres ministères compétents. L'IGI sur la participation des parties prenantes se compose de trois sous-rubriques : les orientations en matière de participation, les pratiques en matière de participation et de contrôle, de même coefficient (33 %). L'indice global est compris entre 0 (valeur la plus basse) et 1 (la plus élevée).

La participation des parties prenantes se rapporte à tous les mécanismes permettant à ces dernières de participer au cycle de l'action publique et à la conception et à la prestation des services. L'information est le premier niveau de participation, caractérisé par une relation unilatérale dans le cadre de laquelle les autorités la communiquent aux parties prenantes, à la fois sur demande et de manière « proactive ». La consultation est une relation bilatérale entre les parties prenantes et les autorités. Elle se fonde sur une définition préalable de la question faisant l'objet de la consultation et requiert la communication d'informations pertinentes par les autorités, ainsi qu'un retour d'information sur les résultats. Le dialogue est un niveau de participation plus avancé qui offre aux parties prenantes la possibilité et les moyens requis (par exemple, des informations, des données et des outils numériques) de collaborer à toutes les phases du cycle des politiques publiques ainsi qu'à la conception et à la prestation des services publics (OCDE, 2017).

Pour en savoir plus

OCDE (2022), *OECD Guidelines for Citizen Participation Processes*, Examens de l'OCDE sur la gouvernance publique, Éditions OCDE, Paris, *https://doi.org/10.1787/f765caf6-en*.

OCDE (2020), « Recommandation du Conseil sur la gouvernance des infrastructures », *Instruments juridiques de l'OCDE*, OCDE, Paris, *https://legalinstruments.oecd.org/fr/instruments/OECD-LEGAL-0460*.

OCDE (2017), « Recommandation du Conseil sur le gouvernement ouvert », *Instruments juridiques de l'OCDE*, OCDE, Paris, *https://legalinstruments.oecd.org/fr/instruments/OECD-LEGAL-0438*.

Notes relatives aux graphiques

Les données concernant l'Allemagne ne sont pas disponibles. Les données pour la Belgique sont basées sur les réponses de la Flandre uniquement.

8.1. Les données du Japon ne sont pas complètes pour cet indicateur. Pour l'Australie et le Canada, seules les sous-rubriques applicables au niveau fédéral sont présentées. Le graphique ne comprend que les sous-rubriques pour lesquelles on dispose de données complètes (les scores des pays dont les données sont incomplètes ne sont pas pris en compte dans la moyenne de l'OCDE).

8.1. Participation des parties prenantes dans les processus de décision en matière d'infrastructures, 2022

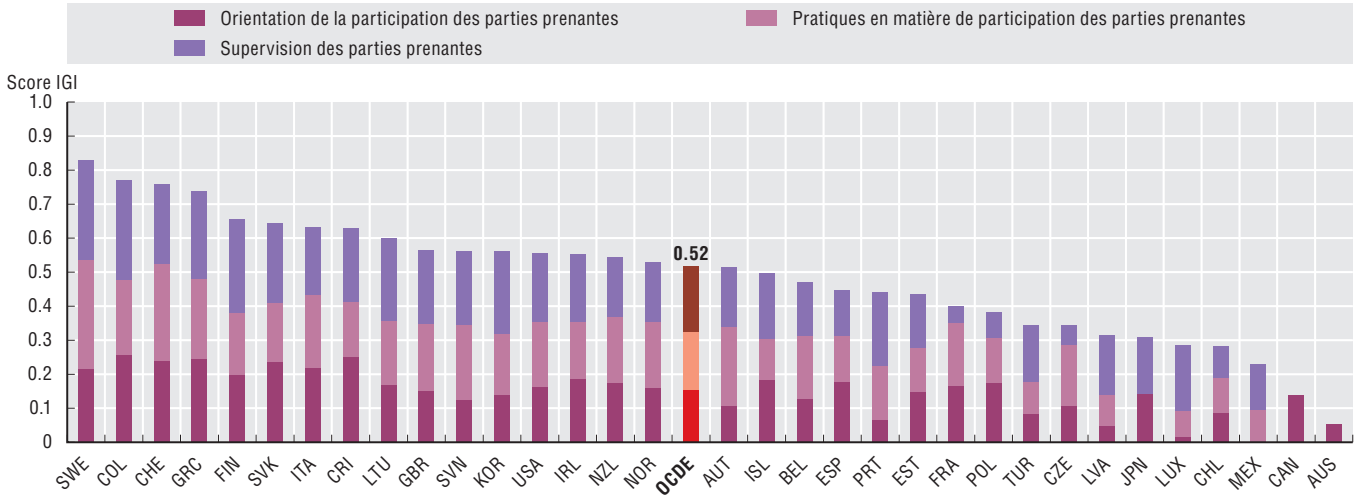

Source : OCDE (2022), Enquête sur la gouvernance des infrastructures – Partie I : assurer la participation transparente, systématique et efficace des parties prenantes.

StatLink https://stat.link/4mote0

8.2. Encourager la participation des parties prenantes pour mieux éclairer les décisions en matière d'infrastructures, 2022

Pays	Orientations nationales sur la participation des parties prenantes	Mécanismes de participation des parties prenantes à l'aménagement du territoire	Prise en compte des apports des consultations et réponse à ces apports	Sensibilisation obligatoire des groupes sous-représentés	Supervision et suivi des infrastructures publiques par les parties prenantes
Australie	×	–	×	✓	×
Autriche	○	✓	▲	×	×
Belgique (Flandres)	○	✓	▲	×	×
Canada	○	–	△	✓	–
Chili	×	×	△	✓	×
Colombie	●	✓	▲	✓	✓
Corée	●	✓	▲	×	✓
Costa Rica	○	×	△	✓	✓
Espagne	○	✓	△	×	×
Estonie	○	✓	▲	×	×
États-Unis	○	✓	▲	✓	✓
Finlande	●	✓	▲	✓	✓
France	○	✓	▲	×	×
Grèce	●	✓	△	×	✓
Irlande	●	✓	▲	×	×
Islande	○	✓	▲	×	×
Italie	●	✓	▲	×	✓
Japon	○	×	△	×	✓
Lettonie	×	✓	×	×	✓
Lituanie	○	✓	▲	×	✓
Luxembourg	×	✓	×	×	×
Mexique	×	×	×	×	✓
Norvège	○	✓	▲	✓	×
Nouvelle-Zélande	○	✓	▲	✓	×
Pologne	●	✓	▲	×	×
Portugal	×	✓	△	×	✓
République slovaque	○	✓	▲	×	✓
République tchèque	○	✓	▲	×	×
Royaume-Uni	○	✓	△	×	×
Slovénie	○	✓	▲	×	✓
Suède	○	✓	▲	×	✓
Suisse	●	✓	▲	×	✓
Türkiye	○	✓	△	×	✓
Total OCDE					
✓ Oui		27		9	17
× Non	6	4	4	24	15
● Orientations spécifiques à l'infrastructure/au secteur	8				
○ Orientation générale	19				
▲ Orientations spécifiques à l'infrastructure/au secteur Requise, et divulgation publique obligatoire			20		
△ Requises, mais pas de divulgation publique obligatoire			9		
– Non applicable		2			1

Source : OCDE (2022), Enquête sur la gouvernance des infrastructures – Partie I : assurer la participation transparente, systématique et efficace des parties prenantes.

StatLink https://stat.link/pde8v2

Cadres réglementaires et processus d'autorisation pour les infrastructures publiques

Les projets d'infrastructure mobilisent souvent d'importantes ressources financières et prend plusieurs années. Ils nécessitent des réglementations qui permettent d'optimiser leur durée de vie et leurs coûts, d'évaluer l'exposition aux risques et de renforcer la résilience. La Recommandation de l'OCDE sur la gouvernance des infrastructures souligne qu'un cadre réglementaire cohérent, efficient et fiable encourage l'investissement dans les infrastructures publiques et garantit l'amélioration continue de la qualité des services d'infrastructure.

L'Indicateur de Gouvernance des Infrastructures (IGI) de l'OCDE sur les cadres réglementaires relatifs aux infrastructures publiques donne un aperçu du bilan des pays en ce qui concerne la promotion de cadres réglementaires efficients, les procédures d'autorisation et le respect d'une bonne gouvernance (à savoir l'indépendance et la redevabilité des régulateurs économiques). Dans les pays de l'OCDE, les valeurs de l'indicateur sont comprises entre 0.43 et 0.81, avec une moyenne de 0.64 (graphique 8.3). Globalement, les scores sont plus élevés pour la gouvernance des régulateurs économiques (0.71) et les procédures d'autorisation (0.64). La sous-rubrique concernant le cadre réglementaire affiche le score moyen le plus bas (0.58) du fait que de nombreux pays ne disposent pas de mécanismes spécifiques pour faciliter la consultation et l'examen des réglementations relatives aux infrastructures et que la coordination entre les organismes de réglementation et entre les différents niveaux de l'administration pourrait être renforcée.

À l'heure où de nombreux pays de l'OCDE accélèrent les projets d'infrastructure pour favoriser la transition écologique, la plupart ont pris conscience de l'importance que revêtent des procédures d'autorisation transparentes, prévisibles, cohérentes et efficientes. Des procédures simplifiées sont jugées prioritaires pour accélérer la transition vers les énergies renouvelables (McKinsey, 2022). Vingt-trois pays de l'OCDE sur 32 (72 %) recueillent systématiquement des données pour informer sur les pratiques en matière d'autorisation, alors que 27 pays sur 31 (soit 87 %) ont des procédures transparentes, ce qui permet à la population de suivre l'avancement des procédures d'autorisation pour les infrastructures de transport. De même, presque tous les pays (30 sur 32, soit 94 %) ont créé des mécanismes afin de fournir des informations utiles et d'inviter les citoyens et les parties prenantes à formuler des observations concernant les demandes d'autorisation avant prise de décision. Au Royaume-Uni, par exemple, la plupart des demandes déposées par les autorités locales responsables de l'aménagement doivent faire l'objet d'un avis public et la population doit disposer d'un délai suffisant pour donner son avis. Dans la plupart d'entre eux (27 sur 32, soit 84 %), les parties prenantes sont informées des raisons et de la manière dont leurs opinions ont été prises en compte au cours de la procédure (tableau 8.4).

Si la plupart des pays de l'OCDE ont adopté de bonnes pratiques pour promouvoir la transparence et la participation des parties prenantes, des progrès sont possibles concernant la redevabilité des organismes chargés de délivrer les autorisations. Actuellement, seuls 43 % des pays de l'OCDE (13 sur 30) ont établi des mécanismes permettant de mesurer et d'évaluer les résultats de ces organismes par rapport aux objectifs réglementaires (sur la base des réalisations et non des produits) dans le secteur des transports (tableau 8.4). Le ministère des transports des États-Unis, par exemple, a pour obligation d'instaurer pour tous les grands projets un système de redevabilité des résultats permettant de suivre le processus d'examen environnemental et d'autorisation.

Méthodologie et définitions

Les données proviennent de l'Enquête de l'OCDE sur la gouvernance des infrastructures de 2022 et des indicateurs de l'OCDE sur la gouvernance des régulateurs sectoriels de 2018. Les indicateurs rendent compte des dispositifs de gouvernance de régulateurs économiques des secteurs de l'énergie, des communications électroniques, des transports ferroviaire et aérien et de l'eau au 1er janvier 2018 (voir l'annexe B pour plus de détails). L'enquête a été conduite en mai 2022 et réunit les réponses de 34 pays de l'OCDE. Le Danemark, la Hongrie, Israël et les Pays-Bas n'y ont pas participé. L'enquête porte sur les mesures et pratiques en place au niveau national/fédéral pendant sa sa mise en œuvre (de mai à octobre 2022), et ne couvre pas celles qui sont propres aux échelons infranationaux. L'Espagne et les États-Unis ont signalé de changements depuis. Les répondants sont essentiellement de hauts fonctionnaires de ministères centraux/fédéraux de l'infrastructure, des travaux publics et des finances, d'organismes d'infrastructure et d'autres ministères compétents. L'IGI sur le cadre réglementaire se compose trois sous-rubriques de même coefficient (33 %) : le cadre réglementaire, les pratiques d'autorisation et la gouvernance des régulateurs économiques. L'indice global est compris entre 0 (valeur la plus basse) et 1 (la plus élevée).

Les cadres réglementaires fixent les « règles du jeu » pour un secteur et un marché donnés. Ils ont une incidence majeure sur l'investissement dans les infrastructures et sur leur développement, leur entretien, leur modernisation et leur déclassement.

Une procédure d'autorisation ou de licence est la pratique qui consiste à demander l'approbation préalable d'une autorité gouvernementale pour la construction et l'exploitation d'une infrastructure. L'autorisation se fonde sur la communication, généralement par écrit, d'informations précises, validées ou certifiées. Les pouvoirs publics font appel à des autorisations ou à des licences, à des degrés divers et avec des objectifs différents, pour préserver l'environnement, assurer une certaine répartition du marché ou protéger les utilisateurs.

Pour en savoir plus

McKinsey (2022), *The energy transition: A region-by-region agenda for near-term action*, McKinsey.

OCDE (2020), « Recommandation du Conseil sur la gouvernance des infrastructures», *Instruments juridiques de l'OCDE*, OCDE, Paris, *https://legalinstruments.oecd.org/fr/instruments/OECD-LEGAL-0460*.

OCDE (2012), « Recommandation du Conseil concernant la politique et la gouvernance réglementaires », *Instruments juridiques de l'OCDE*, OCDE, Paris, *https://legalinstruments.oecd.org/fr/instruments/OECD-LEGAL-0390https://legalinstruments.oecd.org/en/instruments/OECD-LEGAL-0390*.

Notes relatives aux graphiques

Les données pour la Belgique sont basées sur les réponses de la Flandre uniquement.

8.3. Les données du Japon ne sont pas complètes pour cet indicateur. Les sous-rubriques relatives au cadre réglementaire et aux procédures d'autorisation ne s'appliquent pas à l'Australie et au Canada au niveau fédéral. Le graphique ne comprend que les sous-rubriques pour lesquelles on dispose de données complètes (les scores des pays dont les données sont incomplètes ne sont pas pris en compte dans la moyenne de l'OCDE).

8.3. Cadres réglementaires dinfrastructures publiques, 2022

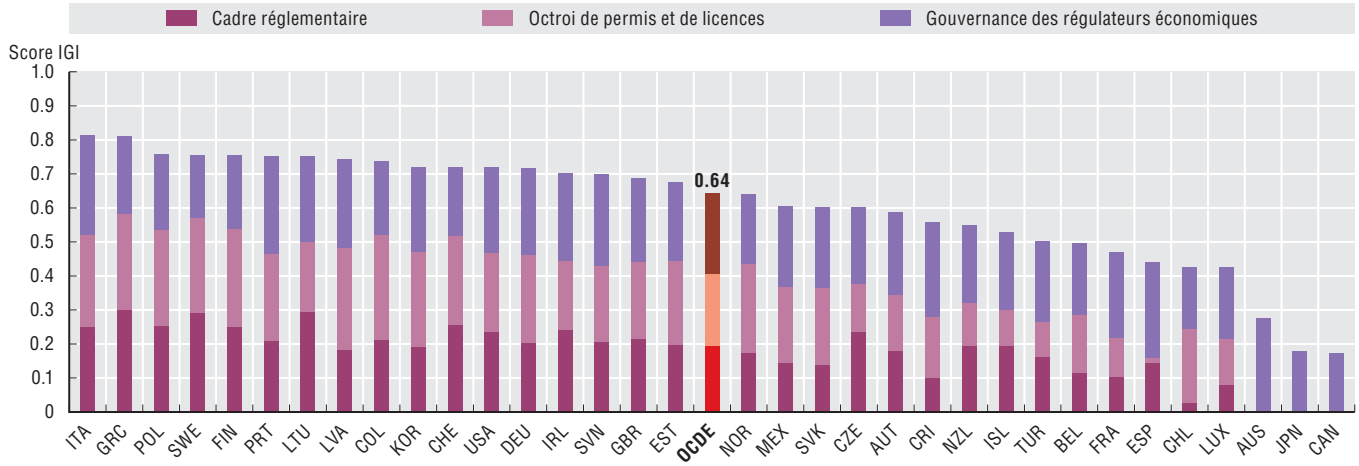

Source : OCDE (2022), Enquête sur la gouvernance des infrastructures – Partie II : promouvoir un cadre réglementaire cohérent, prévisible et efficient ; OCDE (2018), Enquête sur la gouvernance des régulateurs sectoriels.

StatLink https://stat.link/tj0zdh

8.4. Promouvoir des procédures d'autorisation efficientes, 2022

Pays	Collecte systématique de données pour éclairer les pratiques d'autorisation	Procédures d'autorisation transparentes pour les infrastructures de transport	Participation des parties prenantes à la procédure d'autorisation	Informations sur la prise en compte des contributions des parties prenantes dans la procédure d'autorisation	Évaluation de la performance des agences d'autorisation pour les infrastructures de transport
Allemagne	✓	✓	✓	✓	×
Australie	–	–	–	–	–
Autriche	✓	✓	✓	✓	×
Belgique (Flandres)	✓	✓	✓	✓	×
Canada	–	–	–	–	–
Chili	✓	✓	✓	✓	✓
Colombie	✓	✓	✓	✓	✓
Corée	✓	✓	✓	✓	✓
Costa Rica	✓	✓	✓	✓	..
Espagne	×	×	×	×	×
Estonie	×	✓	✓	✓	×
États-Unis	×	✓	✓	✓	✓
Finlande	✓	✓	✓	✓	✓
France	×	×	✓	✓	×
Grèce	✓	✓	✓	✓	✓
Irlande	✓	✓	✓	×	✓
Islande	✓	×	✓	✓	×
Italie	✓	✓	✓	✓	×
Japon	✓	..	✓	×	..
Lettonie	✓	✓	✓	✓	✓
Lituanie	✓	✓	✓	×	×
Luxembourg	×	✓	✓	✓	×
Mexique	✓	✓	✓	✓	×
Norvège	✓	✓	✓	✓	✓
Nouvelle-Zélande	×	×	✓	✓	×
Pologne	✓	✓	✓	✓	×
Portugal	×	✓	✓	✓	✓
République slovaque	✓	✓	✓	✓	×
République tchèque	×	✓	✓	✓	×
Royaume-Uni	✓	✓	✓	✓	×
Slovénie	✓	✓	✓	✓	✓
Suède	✓	✓	✓	✓	✓
Suisse	✓	✓	✓	✓	✓
Türkiye	×	✓	×	×	×
Total OCDE					
✓ Oui	22	26	29	26	13
× Non	9	4	2	5	16
– Non applicable	2	2	2	2	2
.. Indisponible		1			2

Source : OCDE (2022), Enquête sur la gouvernance des infrastructures – Partie II : promouvoir un cadre réglementaire cohérent, prévisible et efficient.

StatLink https://stat.link/zjwypr

Gérer les menaces pesant sur l'intégrité dans le domaine de l'infrastructure

Des risques pour l'intégrité peuvent survenir à chaque étape du cycle de vie de l'infrastructure et donner lieu à une utilisation inappropriée des ressources ou à un comportement impropre. Pendant des crises, lorsque des interventions rapides s'imposent et que certaines mesures de protection sont levées, ils peuvent s'accentuer et nécessiter des garde-fous adéquats. Les recommandations de l'OCDE sur la gouvernance des infrastructures et sur l'intégrité publique (OCDE, 2020, 2017) insistent sur l'adoption d'une approche fondée sur le risque pour recenser, atténuer et remédier à ceux qui menacent l'intégrité, comme la fraude, la collusion, la corruption, la pression morale ou d'autres pratiques contraires à l'éthique, aux différentes phases du cycle de vie de l'infrastructure, et sur la mise au point de mécanismes de contrôle adaptés.

L'IGI (indicateur de gouvernance des infrastructures) de l'OCDE sur l'intégrité donne un aperçu de la situation des pays membres dans cinq sous-rubriques liés à la gestion des risques pour l'intégrité dans la gouvernance des infrastructures : des approches fondées sur le risque, dispositifs de contrôle interne et externe, gestion des conflits d'intérêts et des risques pour l'intégrité, et des mécanismes d'application. L'indicateur ne mesure pas l'efficacité ou la qualité de la mise en œuvre de ces dispositifs. Les valeurs par pays sont comprises entre 0.29 et 0.88, la moyenne étant de 0.69 (graphique 8.5). Dans l'ensemble, les pays affichent des scores plus faibles en ce qui concerne l'approche basée sur les risques (0.59) et de gestion des conflits d'intérêts (0.51) que dans les autres sous-rubriques de l'indice.

La gestion des infrastructures présente un risque élevé de manquement à l'intégrité en raison de l'importance des ressources en jeu, de la complexité des opérations d'infrastructure, comme celles qui nécessitent des montages financiers comme les partenariats public-privé, les concessions, etc. et des modes de passation de marchés élaborés, et de la multiplicité des parties prenantes concernées. Cibler précisément ces risques peut nécessiter des mesures et instruments adaptés, mis en œuvre conformément et sans faille à l'approche de l'intégrité dans l'ensemble de l'administration publique. Actuellement, seuls 59 % des pays de l'OCDE dont les données sont disponibles (16 sur 27) abordent explicitement les menaces pour l'intégrité publique dans le cadre de gestion des risques appliqué aux infrastructures. Moins nombreux (12 sur 26, soit 46 %) sont ceux qui évaluent les risques pesant sur l'intégrité publique pour toutes les entreprises d'infrastructure, ou du moins les plus importantes, et identifient au minimum les formes importantes de manquement à l'intégrité, les acteurs susceptibles d'y participer, ainsi que la probabilité et les effets escomptés si un risque devait se concrétiser (tableau 8.6).

Dans les pays de l'OCDE, la gestion des conflits d'intérêts dans le domaine des projets d'iinfrastructure s'inscrit souvent dans un cadre plus large pour tous les agents publics. Néanmoins, 64% des pays de l'OCDE (18 sur 28) ont mis en place une politique ou un cadre institutionnel formels relatifs aux conflits d'intérêts exclusivement destinés aux responsables de la gestion des infrastructures. Ces cadres peuvent comporter des lignes directrices précises, des études de cas ou des manuels pratiques pour appliquer les règles et les politiques en matière de conflits d'intérêts aux activités menées tout au long du cycle des infrastructures, et visent à prévenir et à gérer les conflits d'intérêts pendant les phases d'évaluation et de sélection des projets, d'appel d'offres et d'attribution des marchés, de gestion des contrats, et d'évaluation et d'audit. Seule la Lituanie dispose d'un cadre de gestion des conflits d'intérêts destiné exclusivement aux responsables de la gestion des infrastructures et couvrant les cadeaux et gratifications, et ce n'est qu'au Costa Rica, en Lituanie et en Suisse que ces cadres couvrent leur emploi antérieur ou postérieur à la fonction publique (tableau 8.6). Il est possible d'accroître la fourniture d'illustrations et de lignes directrices sur la manière dont les évaluations des risques d'intégrité et les politiques en matière de conflits d'intérêts pourraient être appliquées à la gestion des infrastructures.

Méthodologie et définitions

Les données proviennent de l'Enquête de 2022 de l'OCDE sur la gouvernance des infrastructures conduite en mai 2022 qui regroupe les réponses de 34 pays de l'OCDE. Le Danemark, la Hongrie, Israël et les Pays-Bas n'y ont pas participé. L'enquête porte sur les mesures et pratiques en place au niveau national/fédéral pendant sa mise en œuvre (de mai à octobre 2022), et ne couvre pas celles qui sont propres aux échelons infranationaux. L'Espagne et les États-Unis ont signalé des changements depuis. Les répondants sont essentiellement de hauts fonctionnaires de ministères centraux/fédéraux de l'infrastructure, des travaux publics et des finances, d'organismes d'infrastructure et d'autres ministères compétents. L'IGI sur l'intégrité comporte cinq sous-rubriques de même coefficient (20 %) : les approches basées sur le risque, le contrôle interne et externe, le cadre réglementaire, les pratiques d'autorisation et la gouvernance des régulateurs économiques. L'indice global est compris entre 0 (valeur la plus basse) et 1 (la plus élevée).

Par « intégrité publique », on entend la conformité et l'adhésion sans faille à une communauté de valeurs, de principes et de normes éthiques aux fins de protéger l'intérêt général contre les intérêts privés et de lui accorder la priorité sur ces derniers au sein du secteur public (OCDE, 2017).

Il y a conflit d'intérêt dans la fonction publique lorsqu'un agent public possède à titre privé des intérêts qui pourraient influencer indûment la façon dont il s'acquitte de ses obligations et de ses responsabilités (OCDE, 2003).

Pour en savoir plus

OCDE (2020), « Recommandation du Conseil sur la gouvernance des infrastructures », *Instruments juridiques de l'OCDE*, OCDE, Paris, *https://legalinstruments.oecd.org/fr/instruments/OECD-LEGAL-0460*.

OCDE (2017), « Recommandation du Conseil sur l'intégrité publique », *Instruments juridiques de l'OCDE*, OCDE, Paris, .

OCDE (2003), « Recommandation du Conseil sur les lignes directrices pour la gestion des conflits d'intérêts dans le service public », *Instruments juridiques de l'OCDE,* OCDE, Paris *https://legalinstruments.oecd.org/en/instruments/OECD-LEGAL-0316*.

Notes relatives aux graphiques

Les données pour l'Allemagne, l'Australie, la Grèce, le Japon, le Luxembourg et Türkiye ne sont pas disponibles. Les données pour la Belgique sont basées sur les réponses de la Flandre uniquement.

8.5. Les données de la Belgique (Flandres) et de la République slovaque ne sont pas complètes pour cet indicateur. Pour le Canada, seules les sous-rubriques applicables au niveau fédéral sont présentées. Le graphique ne comprend que les sous-rubriques pour lesquelles on dispose de données complètes (les scores des pays dont les données sont incomplètes ne sont pas pris en compte dans la moyenne de l'OCDE).

8.6. Depuis la mise en œuvre de l'enquête, le plan de redressement, de transformation et de résilience de l'Espagne renforce les exigences en matière d'évaluation du risque d'intégrité des entreprises d'infrastructure dans le cadre du plan.

8.5. Gestion des risques qui menacent l'intégrité de la prise de décisions en matière d'infrastructures, 2022

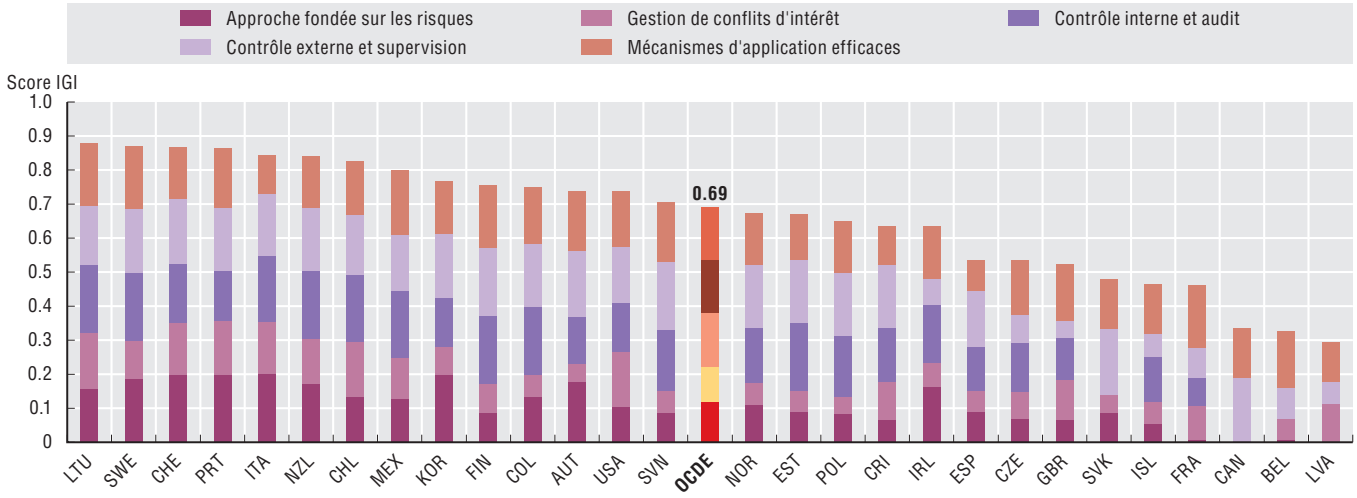

Source : OCDE (2022), Enquête sur la gouvernance des infrastructures – Partie III : appliquer une approche gouvernementale intégrée à la gestion des risques qui menacent l'intégrité.

StatLink https://stat.link/gpxt9s

8.6. Mesures et outils disponibles pour cibler les risques à l'intégrité dans la gestion des infrastructures, 2022

Pays	Risques pour l'intégrité pris en compte dans le cadre de la gestion des risques liés aux infrastructures	Évaluation des risques pour l'intégrité des grands projets d'infrastructure	Cadre politique ou institutionnel pour les conflits d'intérêts	Règles relatives aux cadeaux et aux gratifications	Règles relatives à l'emploi pré ou post-public
Autriche	✓	■	♦	♦	♦
Belgique (Flandres)	×	△	♦	♦	♦
Canada	–	–	♦	♦	–
Chili	✓	○	●♦	♦	♦
Colombie	×	■	♦	♦	♦
Corée	✓	■	♦	♦	♦
Costa Rica	✓	○	♦	♦	●
Espagne	✓	○	●♦	♦	♦
Estonie	×	▲	●♦	♦	♦
États-Unis	×	▲	♦	♦	♦
Finlande	×	□	●♦	♦	♦
France	×	△	●♦	♦	♦
Irlande	✓	□	●♦	♦	♦
Islande	×	○	●♦	♦	×
Italie	✓	■	●♦	♦	♦
Lettonie	×	○	●♦	♦	♦
Lituanie	✓	□	●♦	●	●
Mexique	✓	▲	●♦	♦	♦
Norvège	✓	..	●♦	♦	♦
Nouvelle-Zélande	✓	▲	●♦	♦	×
Pologne	✓	▲	●♦	♦	×
Portugal	✓	■	♦	♦	♦
République slovaque	×	□	♦	♦	♦
République tchèque	×	△	●♦	♦	♦
Royaume-Uni	✓	○	●♦	♦	♦
Slovénie	×	□	●♦	♦	♦
Suède	✓	□	♦	♦	♦
Suisse	✓	■	●♦	♦	●
Total OCDE					
✓ Oui	16				
■ Toujours		6			
□ Souvent		6			
▲ Parfois		5			
△ Rarement		3			
○ Jamais		6			
● Exclusif pour les fonctionnaires chargés de la gestion des infrastructures			18	1	3
♦ Applicable à tous les agents de l'État			28	27	21
× Non	11				3
– Non applicable	1	1			1
.. Indisponible		1			

Source : OCDE (2022), Enquête sur la gouvernance des infrastructures – Partie III : appliquer une approche gouvernementale intégrée à la gestion des risques qui menacent l'intégrité.

StatLink https://stat.link/l5s7iv

Fournir des infrastructures durables sur le plan environnemental et résistantes au changement climatique

L'ampleur et l'urgence de la crise climatique appellent une nouvelle approche globale de la planification et de la réalisation d'infrastructures. Pour atteindre l'objectif d'émissions nettes nulles en 2050, il faudra porter l'investissement annuel total dans le secteur de l'énergie de 2 300 milliards USD ces dernières années à 5 000 milliards USD à l'horizon 2030 (AIE, 2021). Pour les énergies propres liées aux transports, cette augmentation devrait passer de 75 milliards USD par an à plus de 570 milliards USD d'ici 2030 (AIE, 2021). Dans le même temps, les actifs d'infrastructure et leur fonctionnement seront de plus en plus exposés aux effets du changement climatique, ce qui exigera une approche intégrée du renforcement de la résilience climatique. Dans ce contexte, la Recommandation de l'OCDE sur la gouvernance des infrastructures souligne la nécessité d'améliorer l'action gouvernementale à l'appui de la mise en service d'infrastructures durables sur le plan environnemental et résistantes au changement climatiques, et de collaborer avec le secteur privé et la société civile pour œuvrer collectivement à la réalisation des objectifs de l'action en faveur du climat.

L'indicateur de l'OCDE sur la gouvernance des infrastructures (IGI) de l'OCDE sur le service d'infrastructures durables et résistantes au climat donne un aperçu des différents éléments qui favorisent la création de telles infrastructures : conditions favorables, planification jusqu'à l'évaluation des projets, préparation du budget d'investissement, financement et suivi. Les valeurs de l'indicateur par pays sont comprises entre 0.19 et 0.93, la moyenne de l'OCDE étant de 0.52 (graphique 8.7). Les pays ont appliqué quelques bonnes pratiques, mais des améliorations sont possibles dans toutes les cinq sous-rubriques.

La plupart des pays de l'OCDE sont conscients de l'importance d'une planification rigoureuse pour rendre les infrastructures durables et résilientes, et beaucoup ont établi des lignes directrices les implémenter: 69 % d'entre eux, dont les données sont disponibles (20 sur 29), en ont défini pour l'adaptation au changement climatique, 66 % (19) pour l'atténuation du changement climatique, 55 % (16) pour les questions liées à la biodiversité et 48 % pour les solutions naturelles (14) (tableau 8.8). Ces lignes directrices sont essentielles pour développer des systèmes d'infrastructures résistantes au climat et promouvoir l'utilisation d'infrastructures vertes pour compléter ou remplacer les infrastructures grises. Les lignes directrices peuvent également favoriser l'intégration de considérations environnementales et climatiques dans la planification et la réalisation des infrastructures. Centro de Estudios y Experimentación de Obras Públicas en Espagne, par exemple, coordonne les travaux du groupe de travail transversal sur le changement climatique et la résilience des routes en vue d'élaborer des lignes directrices pour l'intégration des éléments liés au changement climatique à toutes les phases du cycle de vie des routes.

Les pays pourraient aussi mieux utiliser les outils méthodologiques pour intégrer les questions environnementales et climatiques au processus d'évaluation des projets. Tous les pays de l'OCDE dont l'information est disponible exigent une étude d'impact pour évaluer les éventuelles incidences d'un projet d'infrastructure de transport à cet égard, mais seuls 68 % (19 sur 28) en utilisent systématiquement les résultats pour guider la sélection et la hiérarchisation des projets. De plus, 63 % d'entre eux seulement (17 sur 27) imposent une étude d'impact climatique pour estimer les émissions potentielles d'un tel projet. Ils ne sont que 44 % (12 sur 27) à en utiliser systématiquement les résultats pour guider la sélection et la hiérarchisation des projets. Moins de la moitié (12 sur 26, soit 46 %) exigent que les mesures d'adaptation au changement climatique soient intégrées dans la conception d'un projet d'infrastructure de transport. Parmi eux, seuls 35 % (9 sur 26) utilisent systématiquement des critères de résilience climatique pour éclairer la sélection et la hiérarchisation des projets (tableau 8.8).

Méthodologie et définitions

Les données proviennent de l'Enquête de l'OCDE sur la gouvernance des infrastructures de 2022 et des indicateurs de l'OCDE sur la gouvernance des régulateurs sectoriels (iREG) de 2021. Ces derniers présentent des données actualisées sur la politique réglementaire et les pratiques de gouvernance au 1er janvier 2021, sur la base des réponses fournies par les organismes publics responsables de la réforme réglementaire. L'enquête a été conduite en mai 2022 et réunit les réponses de 34 pays de l'OCDE. Le Danemark, la Hongrie, Israël et les Pays-Bas n'y ont pas participé. L'enquête porte sur les mesures et pratiques en place au niveau national/fédéral pendant sa mise en œuvre (de mai à octobre 2022), et ne couvre pas celles qui sont propres aux échelons infranationaux. L'Espagne et les États-Unis ont signalé des changements depuis lors. Les répondants sont essentiellement de hauts fonctionnaires de ministères centraux/fédéraux de l'infrastructure, des travaux publics et des finances, d'organismes d'infrastructure et d'autres ministères compétents. L'IGI sur la gouvernance au service d'infrastructures durables sur le plan environnemental et résistantes au changement climatique comporte cinq sous-rubriques de même coefficient (20 %) : les conditions favorables, la planification, l'évaluation des projets, la budgétisation et le financement des investissements et le suivi. L'indice global est compris entre 0 (valeur la plus basse) et 1 (la plus élevée).

Les solutions naturelles sont des actions visant à protéger, conserver, restaurer, utiliser durablement et gérer les écosystèmes terrestres, d'eau douce, côtiers et marins, naturels ou modifiés, qui répondent aux défis sociaux, économiques et environnementaux de manière efficace et adaptative, tout en offrant simultanément des avantages en termes de bien-être humain, de services écosystémiques, de résilience et de biodiversité (Assemblée des Nations Unies pour l'Environnement).

Pour en savoir plus

AIE (2021), *World Energy Outlook 2021*, Agence international de l'énergie, *https://www.iea.org/reports/world-energy-outlook-2021*.

OCDE (2020), « Recommandation du Conseil sur la gouvernance des infrastructures », *Instruments juridiques de l'OCDE*, OCDE, Paris, *https://legalinstruments.oecd.org/fr/instruments/OECD-LEGAL-0460*.

Notes relatives aux graphiques

Les données pour l'Allemagne, l'Australie, la Grèce, le Japon, le Luxembourg et Türkiye ne sont pas disponibles. Les données pour la Belgique sont basées sur les réponses de la Flandre uniquement.

8.7. Les données de la Belgique (Flandres) ne sont pas complètes pour cet indicateur. Le graphique ne comprend que les sous-rubriques pour lesquelles on dispose de données complètes (les scores de la Belgique [Flandres] ne sont pas pris en compte dans la moyenne de l'OCDE). Les données concernant la Norvège ne sont pas disponibles.

8.7. Fournir des infrastructures durables sur le plan environnemental et résistantes au changement climatique, 2022

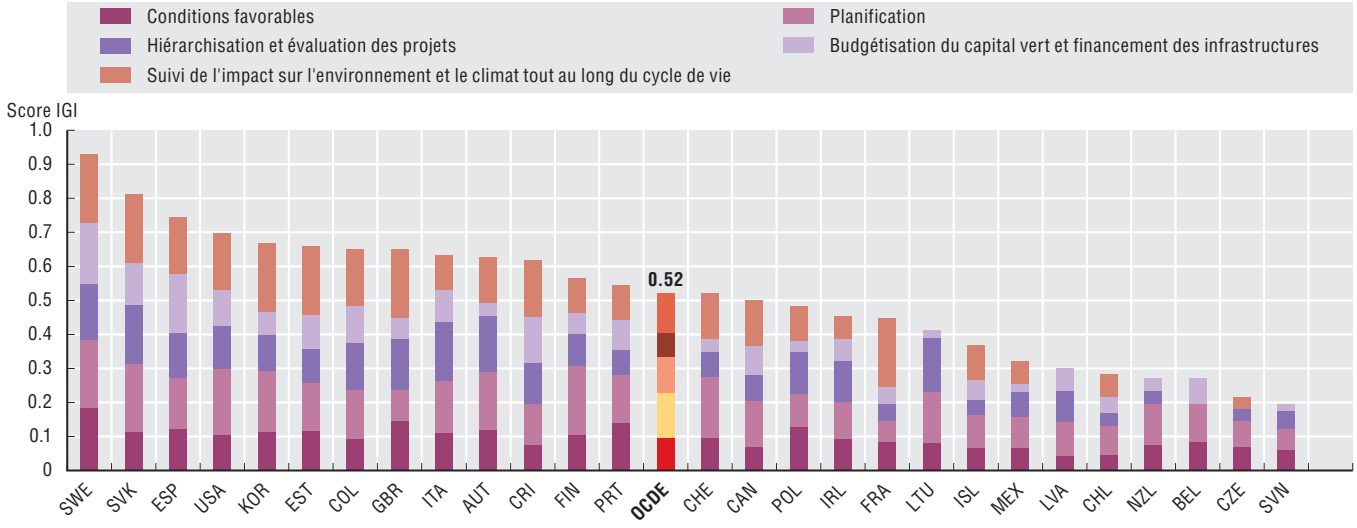

Source : OCDE (2022), Enquête sur la gouvernance des infrastructures – Partie V : Fournir des infrastructures durables sur le plan environnemental et résistantes au changement climatique ; OCDE (2021), Enquête sur la gouvernance des régulateurs sectoriels.

StatLink https://stat.link/6grwsc

8.8. Intégrer les considérations environnementales et climatiques dans la planification et l'évaluation des projets, 2022

Pays	Lignes directrices relatives aux infrastructures	Évaluation de l'impact environnemental des infrastructures de transport	Évaluation de l'impact climatique des infrastructures de transport	Intégration des mesures d'adaptation dans la conception des infrastructures de transport
Autriche	■□▲△	●	●	●
Belgique (Flandres)	▲	●	..	..
Canada	■□▲	○	○	◊
Chili	■	○	◊	◊
Colombie	■□▲△	●	●	●
Corée	■▲△	●	●	◊
Costa Rica	■□▲△	○	○	○
Espagne	■□△	○	○	●
Estonie	■□	○	○	◊
États-Unis	■□▲△	●	●	◊
Finlande	■□▲△	●	●	◊
France	×	●	◊	◊
Irlande	■□	●	●	◊
Islande	□▲△	●	◊	◊
Italie	■□△	●	●	●
Japon	▲	..	..	..
Lettonie	×	○	◊	○
Lituanie	■□△	●	●	●
Mexique	×	●	◊	◊
Norvège	□▲	●	●	..
Nouvelle-Zélande	■□△	○	◊	◊
Pologne	■△	○	○	○
Portugal	■□△	●	◊	●
République slovaque	■□▲△	●	●	●
République tchèque	■□	○	◊	◊
Royaume-Uni	×	●	●	●
Slovénie	×	●	◊	◊
Suède	■□▲△	●	●	●
Suisse	■□▲△	●	◊	◊
Total OCDE				
■ Adaptation	20			
□ Atténuation	19			
▲ Intégrer les solutions naturelles dans la conception des infrastructures	14			
△ Intégrer les considérations relatives à la biodiversité dans la planification des infrastructures	16			
× Aucune	5			
● Nécessaire et utilisée pour la sélection et la hiérarchisation des projets		19	12	9
○ Nécessaire, mais non utilisée pour la sélection et la hiérarchisation des projets		9	5	3
◊ Non requise			10	14
.. Indisponible		1	2	3

Source : OCDE (2022), Enquête sur la gouvernance des infrastructures – Partie V : Fournir des infrastructures durables sur le plan environnemental et résistantes au changement climatique.

StatLink https://stat.link/9ofve7

9. ADMINISTRATION NUMÉRIQUE ET DONNÉES PUBLIQUES OUVERTES

La conception numérique : pour une transformation numérique inclusive du secteur public

Mettre l'intelligence artificielle au service d'une mise en œuvre proactive des politiques et services publics

L'ouverture des données publiques au service de l'action climatique

La conception numérique : pour une transformation numérique inclusive du secteur public

Le secteur public doit appliquer le principe de la *conception numérique* pour s'adapter pleinement à l'ère du numérique et en tirer le meilleur parti possible afin de mieux servir les citoyens, d'améliorer la formulation des politiques publiques et d'accroître les performances de l'administration (OCDE, 2020a). Faire le choix de la conception numérique suppose : 1) de définir une vision stratégique et un mandat clair pour l'administration numérique ; 2) de faire en sorte qu'un leadership institutionnel solide puisse piloter les politiques et actions en faveur de l'administration numérique ; et 3) d'instaurer une coordination et une collaboration efficaces au sein du secteur public et avec l'extérieur pour que la transformation numérique se fasse de façon cohérente et inclusive à l'échelle de l'administration dans son ensemble.

Les pays de l'OCDE continuent de démontrer qu'ils ont une vision stratégique claire de l'administration numérique à travers l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies nationales pour l'administration numérique définissant des priorités telles que l'amélioration de l'accessibilité des services, la proactivité de la prestation de services et la mise en œuvre d'une approche considérant les données comme un actif stratégique pour la création de valeur publique. D'après l'enquête, pratiquement tous les pays (29 sur 30, 97 %) étaient dotés d'une stratégie nationale pour l'administration numérique en 2022. S'agissant des évolutions par rapport à 2019, la Suède a défini une ambition commune en matière d'administration numérique en se dotant d'une stratégie nationale spécifique pour l'administration numérique. L'Australie, le Mexique, et la Pologne, qui n'ont pas participé à l'enquête 2019, ont indiqué être dotés d'une stratégie nationale pour l'administration numérique en 2022 (graphique 9.1).

Le leadership institutionnel et la coordination au sein de l'administration sont indispensables à une mise en œuvre cohérente des mesures relatives à l'administration numérique dans le secteur public. L'enquête révèle que les pays continuent de consolider ces deux dimensions. Lors des éditions 2019 et 2022 de l'enquête, tous les pays qui ont répondu disposaient d'un organisme public chargé de prendre l'initiative des décisions en matière d'administration numérique au niveau central/fédéral et de coordonner leur mise en œuvre. À noter surtout que des avancées considérables ont été accomplies pour ce qui est de la création d'un organe ou mécanisme de coordination formel chargé du pilotage des politiques et mesures relatives à l'administration numérique dans le secteur public (ex. : Conseil des Directeurs des services d'information), comme le Comité pour la promotion de l'administration électronique, en Corée, et le Comité interministériel à la digitalisation, au Luxembourg. L'enquête révèle en effet que ce type d'organe ou de mécanisme existait dans 18 pays sur 26 (69 %) en 2019 et que cette proportion est passée à 29 sur 30 (97 %) en 2022. En d'autres termes, les sept pays sur 30 qui ne disposaient pas d'un tel organe ou mécanisme en ont créé un (graphique 9.2).

Une gouvernance mature de l'administration numérique suppose également que des parties prenantes externes soient associées à la création de politiques et services collaboratifs et axés sur l'usager (OCDE, 2021). Les résultats de l'enquête montrent que les pays pourraient se mobiliser encore pour favoriser la création de mécanismes permettant une coordination réelle avec ces parties prenantes. Dans l'édition 2022 de l'enquête, 11 pays sur 30 (36 %) ont indiqué avoir créé un organe consultatif/de concertation externe concernant les projets numériques ou faisant appel aux technologies de l'information et des communications (TIC) dans le secteur public, tandis que 5 pays sur 30 (17 %) disposent d'un organe de concertation informel et que 2 pays sur 30 (7 %) ont déclaré que des parties prenantes externes étaient impliquées dans le mécanisme de coordination formel évoqué au paragraphe précédent. Cependant, 12 pays sur 30 (40 %) étaient encore dépourvus d'un tel organe (graphique 9.3).

Méthodologie et définitions

Les données ont été recueillies dans le cadre de l'enquête de l'OCDE sur l'administration numérique 2.0, qui a été conçue pour suivre la mise en œuvre de la Recommandation du Conseil de l'OCDE sur les stratégies gouvernementales et évaluer dans quelle mesure les pays gagnent en maturité numérique de manière à mettre en œuvre une transformation numérique des processus et services publics centrée sur l'humain à l'échelle de l'administration dans son ensemble. Les résultats de l'enquête seront utilisés pour l'e calcul de la deuxième édition de l'*Indice de l'administration numérique de l'OCDE* (*Digital Government Index*, DGI).

Les données présentées dans cette section sont le fruit d'une première analyse des informations recueillies dans le cadre de l'enquête, menée en novembre 2022. À la date de rédaction du chapitre, les réponses de 30 pays de l'OCDE et de 3 candidats à l'adhésion (Brésil, Croatie et Roumanie) avaient été analysées. En 2019, 29 pays de l'OCDE, et un pays partenaire clé (le Brésil) ont participé à la version pilote de l'enquête. Les personnes qui ont répondu étaient de hauts responsables qui étaient chargés, au sein de l'administration centrale ou fédérale, d'engager et/ou de mettre en œuvre des réformes liées à l'administration numérique, et qui ont, si nécessaire, recueilli des données auprès de différentes composantes du secteur public.

La *conception numérique* est le principe qui consiste à optimiser les données et les technologies numériques pour repenser et reconcevoir les processus et services publics, simplifier les procédures et établir de nouvelles modalités de communication et d'engagement avec des parties prenantes publiques (OCDE, 2020b).

Pour en savoir plus

OCDE (2021), *The E-Leaders Handbook on the Governance of Digital Government*, OECD Digital Government Studies, *https://doi.org/10.1787/ac7f2531-en*.

OCDE (2020a), « The OECD Digital Government Policy Framework: Six dimensions of a digital government », *Documents d'orientation de l'OCDE sur la gouvernance publique*, n° 02, *https://doi.org/10.1787/f64fed2a-en*.

OCDE (2020b), « Digital Government Index: 2019 results », *Documents d'orientation sur la gouvernance publique de l'OCDE*, n° 3, *https://doi.org/10.1787/4de9f5bb-en*.

OCDE (2014), « Recommandation du Conseil sur les stratégies numériques gouvernementales », *Instruments juridiques de l'OCDE*, OCDE, Paris, *https://legalinstruments.oecd.org/fr/instruments/OECD-LEGAL-0406*.

Notes relatives aux graphiques

Les données relatives à 2022 ne sont pas disponibles pour l'Allemagne, le Costa Rica, les États-Unis, la Grèce, la Hongrie, les Pays-Bas, la République slovaque et la Suisse.

Les données relatives à 2019 ne sont pas disponibles pour l'Australie, le Costa Rica, les États-Unis, la Hongrie, le Mexique, la Pologne, la République slovaque, la Suisse et Türkiye. Pour permettre les comparaisons, les graphiques et analyses reposent sur les 27 pays qui ont répondu aux deux éditions de l'enquête.

9.1. Stratégies nationales pour l'administration numérique, 2019 et 2022

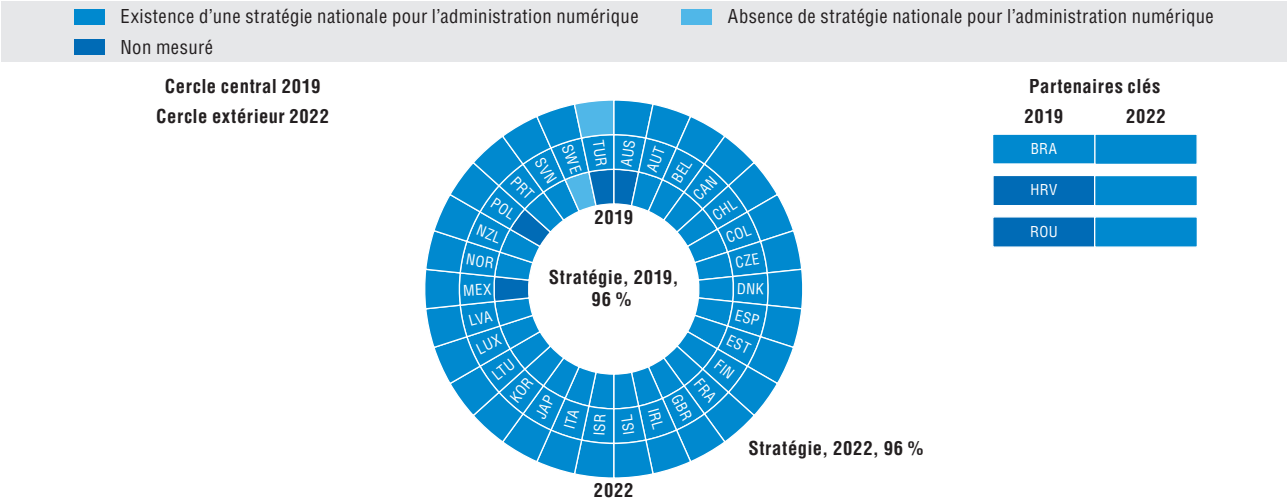

Source : OCDE (2022), Enquête de l'OCDE sur l'administration numérique 2.0.

StatLink https://stat.link/lp324g

9.2. Structures institutionnelles assurant la gouvernance de l'administration numérique, 2019 et 2022

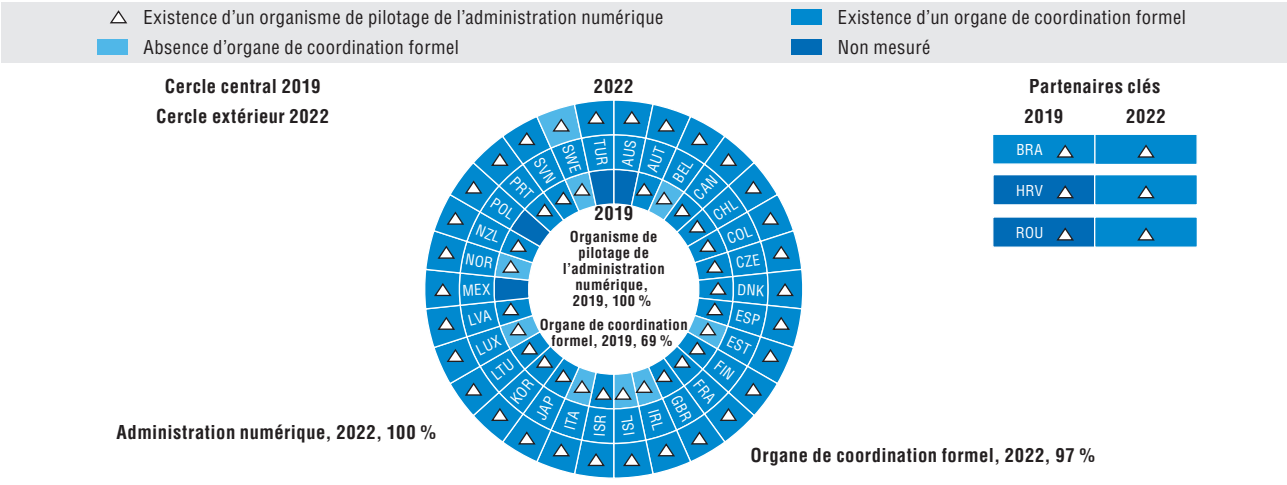

Source : OCDE (2022), Enquête de l'OCDE sur l'administration numérique 2.0.

StatLink https://stat.link/2dgfx7

9.3. Organe consultatif ou de concertation externe (à l'administration) en matière de projets numériques dans le secteur public, 2022

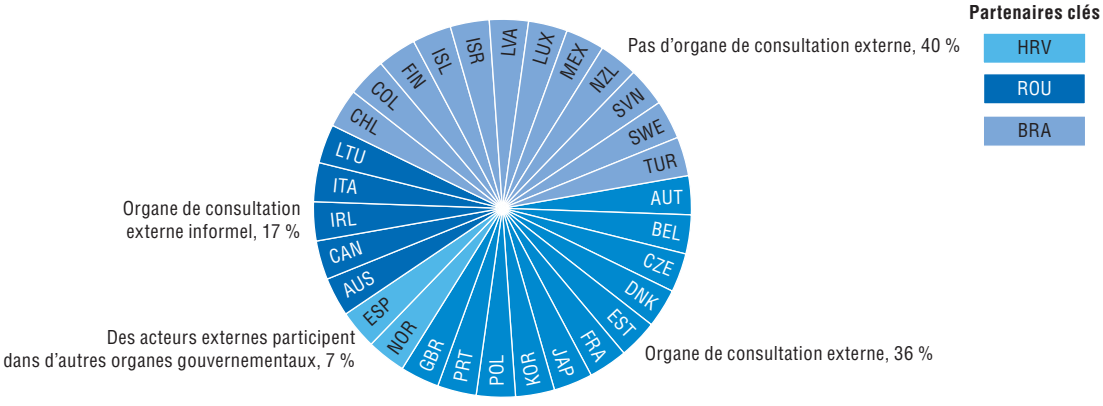

Source : OCDE (2022), Enquête de l'OCDE sur l'administration numérique 2.0.

StatLink https://stat.link/n59vty

Mettre l'intelligence artificielle au service d'une mise en œuvre proactive des politiques et services publics

Une administration proactive anticipe les besoins des individus pour y répondre rapidement, rendant les services publics plus accessibles, augmentant la satisfaction des usagers et allégeant les charges administratives. Pour transformer cette vision en réalité, les pays s'appuient sur une utilisation stratégique et digne de confiance de l'intelligence artificielle (IA), conforme à ce que promeuvent les Principes de l'OCDE sur l'IA et la Recommandation du Conseil sur l'intelligence artificielle.

Les pays de l'OCDE ont progressé, mettant davantage la gouvernance et l'utilisation de l'IA au service d'une prestation proactive des services publics et d'une amélioration des processus. La plupart de ceux qui ont répondu à l'enquête (29 sur 30, soit 97 %) sont dotés de stratégies, programmes ou plans qui contiennent des objectifs ou des activités concernant l'utilisation de l'IA dans le secteur public (graphique 9.4).

Par ailleurs, il est essentiel d'adhérer à un ensemble partagé de valeurs et de principes éthiques en matière de gestion des algorithmes lorsque l'on utilise l'IA dans le secteur public. L'enquête, qui repose sur les *Principes de l'OCDE sur l'IA*, révèle que les pays font appel à des instruments très différents pour garantir que les organismes publics gèrent et utilisent les algorithmes de manière éthique. Alors que 16 pays sur 30 (53 %) s'en remettent en la matière à des *obligations formelles* (ex. : lois, réglementations), 12 (40 %) ont recours à des *instruments d'orientation* tels que des lignes directrices, des normes ou des principes. Deux (7 %) des pays sondés ont indiqué n'être dotés d'aucun instrument (graphique 9.5).

Il existe des disparités entre pays en ce qui concerne la mise en œuvre et l'utilisation de l'IA. Vingt-trois des 30 pays sondés (77 %) ont déclaré avoir utilisé l'IA pour améliorer au moins une des trois catégories évaluées : processus internes du secteur public, conception et prestation des services publics et formulation des politiques publiques. Il ressort d'un examen par catégorie que 22 pays sur 30 (73 %) ont fait appel à l'IA pour améliorer les processus internes. À titre d'exemple, le Canada a eu recours à l'automatisation robotisée des processus pour rationaliser ses processus internes et pour que le flux des tâches des agents gagne en efficience. Le nombre de pays qui ont conçu des projets reposant sur l'IA pour la conception et la prestation de services publics est le même. Ainsi, en Finlande, AuroraAI oriente les usagers vers tel ou tel service public en fonction de leurs caractéristiques. En revanche, peu de pays (11 sur 30, soit 37 %) ont utilisé l'IA pour améliorer la formulation des politiques. C'est le cas de l'Estonie, qui emploie un système d'information reposant sur la télédétection semi-automatique pour géoréférencer les ressources forestières et améliorer les capacités dont elle dispose pour prendre des décisions en matière d'environnement. Seulement dix pays (33 %) font appel à l'IA pour réaliser des avancées dans les trois catégories simultanément. Sur l'ensemble des pays sondés, sept (23 %) ont indiqué n'avoir élaboré aucun projet faisant appel à l'IA dans les trois catégories évaluées (graphique 9.6).

Méthodologie et définitions

Les données proviennent de l'*Enquête de l'OCDE sur l'administration numérique 2.0*, conçue pour suivre la mise en œuvre de la *Recommandation du Conseil de l'OCDE sur les stratégies numériques gouvernementales* et évaluer dans quelle mesure les pays gagnent en maturité numérique de manière à mettre en œuvre une transformation numérique des processus et services publics centrée sur l'humain à l'échelle de l'administration dans son ensemble. Les résultats de l'enquête seront utilisés pour le calcul de la deuxième édition de l'*Indice de l'administration numérique de l'OCDE* (*Digital Government Index*, DGI), qui sera publiée prochainement.

Les données présentées dans cette section sont le fruit d'une première analyse des informations recueillies dans le cadre de l'enquête, menée en novembre 2022. À la date de rédaction du chapitre, les réponses de 30 pays de l'OCDE et de 3 candidats à l'adhésion (Brésil, Croatie et Roumanie) avaient été analysées. Les personnes qui ont répondu à l'enquête étaient de hauts responsables qui étaient chargés, au sein de l'administration centrale ou fédérale, de mener et/ou de mettre en œuvre des réformes liées à l'administration numérique, et qui ont, si nécessaire, recueilli des données auprès de différentes composantes du secteur public.

La proactivité est la capacité de l'administration et des agents publics à anticiper les besoins des usagers et à y répondre de manière adéquate de façon à éviter que les usagers aient à subir des processus fastidieux pour la prestation de services et la fourniture de données (OCDE, 2020).

L'intelligence artificielle renvoie à un système automatisé qui, pour un ensemble donné d'objectifs définis par l'homme, est en mesure d'établir des prévisions, de formuler des recommandations, ou de prendre des décisions influant sur des environnements réels ou virtuels. Les systèmes d'IA sont conçus pour fonctionner à des degrés d'autonomie divers (OCDE, 2022).

Pour en savoir plus

OCDE (2022), « Principe sur l'IA de l'OCDE », *https://oecd.ai/fr/ai-principles*.

OCDE/CAF (2022), *The Strategic and Responsible Use of Artificial Intelligence in the Public Sector of Latin America and the Caribbean*, Examens de l'OCDE sur la gouvernance publique, Éditions OCDE, Paris, *https://doi.org/10.1787/1f334543-en*.

OCDE (2020), « The OECD Digital Government Policy Framework: Six dimensions of a digital government », *OECD Public Governance Policy Papers*, n° 02, Éditions OCDE, Paris, *https://doi.org/10.1787/f64fed2a-en*.

OCDE (2019), « Recommandation du Conseil sur l'intelligence artificielle », *Instruments juridiques de l'OCDE*, OCDE, Paris, *https://legalinstruments.oecd.org/fr/instruments/oecd-legal-0449*.

Ubaldi, B., et al. (2019), « State of the art in the use of emerging technologies in the public sector », *Documents de travail de l'OCDE sur la gouvernance publique*, n° 31, Éditions OCDE, Paris, *https://doi.org/10.1787/932780bc-en*.

Notes relatives aux graphiques

Les données ne sont pas disponibles pour l'Allemagne, le Costa Rica, les États-Unis, la Grèce, la Hongrie, les Pays-Bas, la République slovaque et la Suisse.

9.6. La Belgique, l'Irlande, Israël, le Japon, la Norvège, la Pologne et la République tchèque n'ont pas cité de projets reposant sur l'IA dans les catégories analysées.

9.4. Existence d'une stratégie, d'un programme ou plan national concernant l'utilisation de l'intelligence artificielle dans le secteur public, 2022

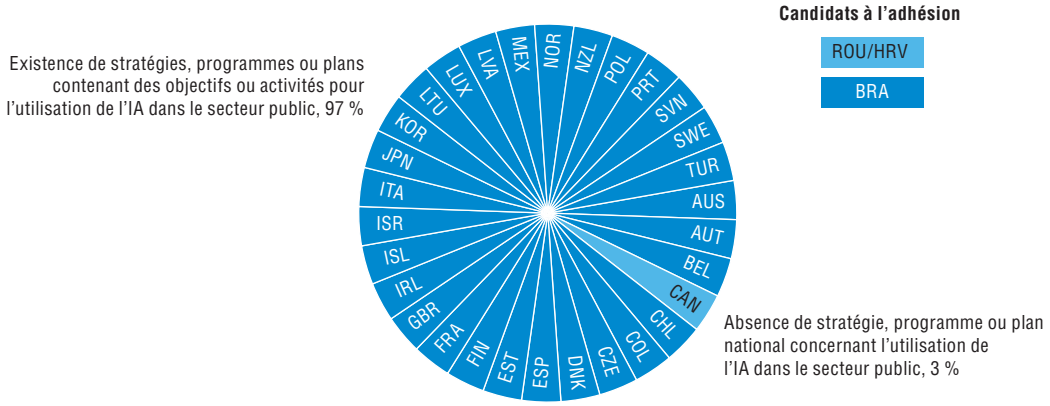

Source : OCDE (2022), Enquête de l'OCDE sur l'administration numérique 2.0.

StatLink https://stat.link/egif62

9.5. Type d'instrument utilisé pour garantir une utilisation des algorithmes conforme à l'éthique dans les services publics, 2022

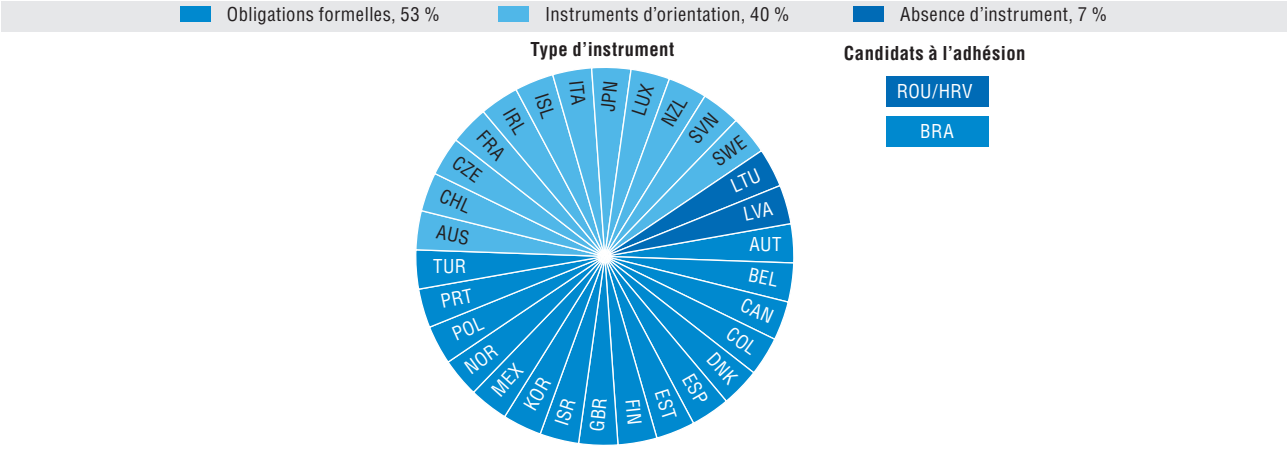

Source : OCDE (2022), Enquête de l'OCDE sur l'administration numérique 2.0.

StatLink https://stat.link/b0owkn

9.6. Recours à l'IA dans le secteur public, 2022

Existence d'au moins un projet reposant sur l'IA par catégorie et par pays

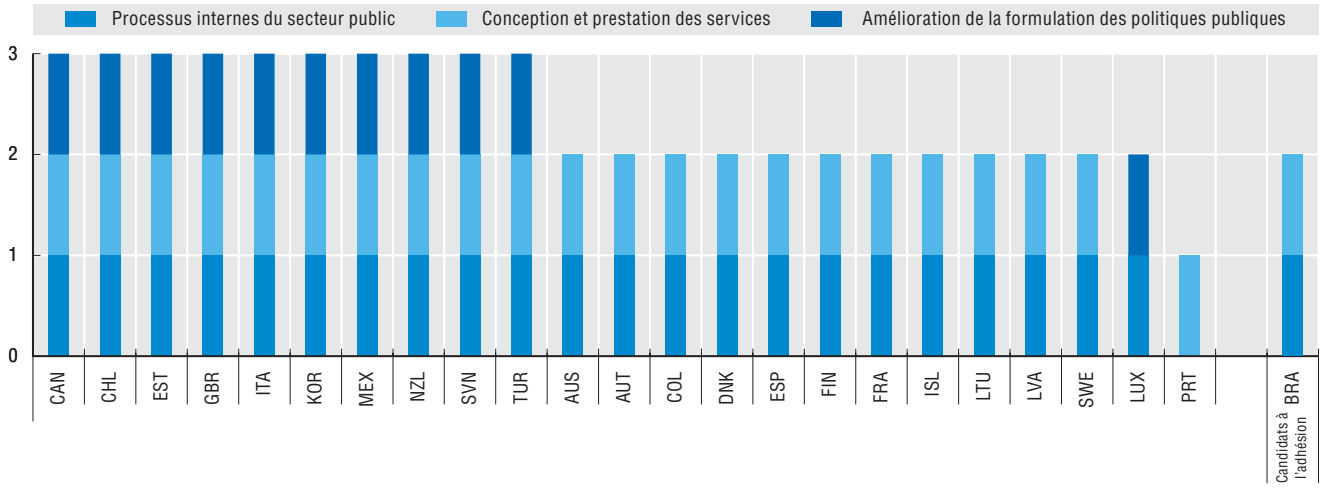

Source : OCDE (2022), Enquête de l'OCDE sur l'administration numérique 2.0.

StatLink https://stat.link/70d5hl

L'ouverture des données publiques au service de l'action climatique

L'accès aux données produites par l'administration est indispensable à une prise de décision sur la base de données, à la conception de services axés sur l'usager et à l'adoption de politiques publiques fondées sur des données concrètes. À titre d'exemple, pendant la pandémie de COVID-19, les données publiques ouvertes ont aidé les pays à définir leur riposte à la crise et ont apporté la preuve de leur capacité à renforcer la résilience des pays aux chocs et aux urgences parce qu'elles améliorent la communication et permettent de concevoir des services en réponse à des besoins nouveaux. La publication de données ouvertes fiables, normalisées et d'actualité pourrait également améliorer la formulation des politiques climatiques et la transparence de l'action climatique, conformément au Cadre de transparence renforcé de l'Accord de Paris. Elle permet aux parties prenantes du secteur public, du secteur privé et du tiers-secteur de suivre et de traiter collectivement les principaux risques liés au changement climatique en s'appuyant sur des informations telles que des données géospatiales ouvertes, des observations climatologiques, des statistiques sur les émissions et sur les taux de pollution (Grinspan et Worker, 2020 ; CCNUCC, 2023).

L'adoption d'une stratégie ou d'un plan d'action sur les données ouvertes à l'échelle de l'administration constitue une étape fondamentale pour accompagner les organismes publics dans les activités générales qu'ils mènent en matière de données publiques ouvertes, ce qui peut *in fine* accroître la maturité des données publiques et faciliter ainsi l'action climatique. Trente pays de l'OCDE sur 36 (83 %) sont dotés d'une stratégie ou d'un plan d'action en matière de données publiques ouvertes (graphique 9.7). La Suède et la France sont des exemples de pays qui évoquent expressément l'action face au changement climatique dans leur stratégie en matière de données ouvertes.

Par ailleurs, la plupart des pays de l'OCDE ont désigné des jeux de données prioritaires à publier en tant que données ouvertes à l'appui de l'action climatique. 34 des 35 pays de l'OCDE sondés (7 %) ont établi une liste de jeux de données devant être publiés en tant que données ouvertes en vue de leur utilisation aux fins de suivi du changement climatique ou de lutte contre ce changement (graphique 9.8). S'agissant des pays de l'OCDE membres de l'Union européenne, le règlement d'exécution (C(2022)9562) de la directive européenne sur les données ouvertes (2019/1024) établit une liste d'ensembles de données de forte valeur. Cette liste garantit que les données publiques présentant le potentiel socioéconomique le plus grand sont mises à disposition aux fins de réutilisation avec un minimum de restrictions légales et techniques et gratuitement. Elle contient des données en lien avec le changement climatique, notamment les données sur les habitats et biotopes, sur les émissions de gaz à effet de serre, sur le financement pour le climat, sur les installations de traitement des déchets et sur la qualité de l'air. D'autres pays de l'OCDE, dont le Canada, la Colombie, le Chili et la Corée, ont également désigné des jeux de données en lien avec le changement climatique devant faire l'objet d'une publication en tant que données ouvertes.

D'autres, comme l'Australie, le Costa Rica, le Mexique et le Japon, publient régulièrement des données ouvertes liées au climat. À titre d'exemple, en Australie, une base de données publique contenant des informations ventilées par année, secteur d'activité, et État et territoire sur la quantité de chaque gaz à effet de serre émise par le pays est mise à disposition par l'intermédiaire d'interfaces de programmation d'applications (API).

Méthodologie et définitions

Les données ont été collectées dans le cadre de l'Enquête de l'OCDE sur les données publiques ouvertes 5.0 menée entre mai et juin 2022. Trente-six pays de l'OCDE et trois candidats à l'adhésion (Brésil, Croatie et Roumanie) y ont participé. Les réponses ont été fournies par des délégués auprès du Groupe d'experts sur les données ouvertes du Groupe de travail des hauts responsables de l'administration numérique (Groupe de travail des E-Leaders).

Les systèmes de données ouvertes permettent d'accéder aux données et de les partager sans discrimination, de telle manière qu'elles soient lisibles par la machine, qu'elles soient accessibles et puissent être partagées gratuitement et soient utilisables par quiconque, à quelque fin que ce soit, dans le respect tout au plus d'exigences préservant l'intégrité, la provenance, l'attribution et l'ouverture.

Les interfaces de programmation d'applications (API) sont des interfaces utilisées par les systèmes d'information pour communiquer les uns avec les autres. Elles permettent un accès automatisé aux données et un échange automatisé de données dans les limites permises par l'opérateur du système d'information.

Pour en savoir plus

CCNUCC (2023), « Introduction to Transparency », Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, *https://unfccc.int/Transparency*.

Grinspan, D. et J. Worker (2020), « Implementing Open Data Strategies for Climate Action: Suggestions and Lessons Learned for Government and Civil Society Stakeholders », *Working Paper*, World Resources Institute, Washington D.C., *https://doi.org/10.46830/wriwp.19.00093*.

Union européenne (2019), Directive (UE) 2019/1024 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les données ouvertes et la réutilisation des informations du secteur public, *https://eur-lex.europa.eu/eli/dir/2019/1024/oj?locale=fr*.

Notes relatives aux graphiques

9.7. Les données ne sont pas disponibles pour les États-Unis et la Hongrie.

9.8. Les données ne sont pas disponibles pour le Royaume-Uni, les États-Unis et la Hongrie.

9.7. Existence d'une stratégie ou d'un plan d'action en matière de données publiques ouvertes, 2022

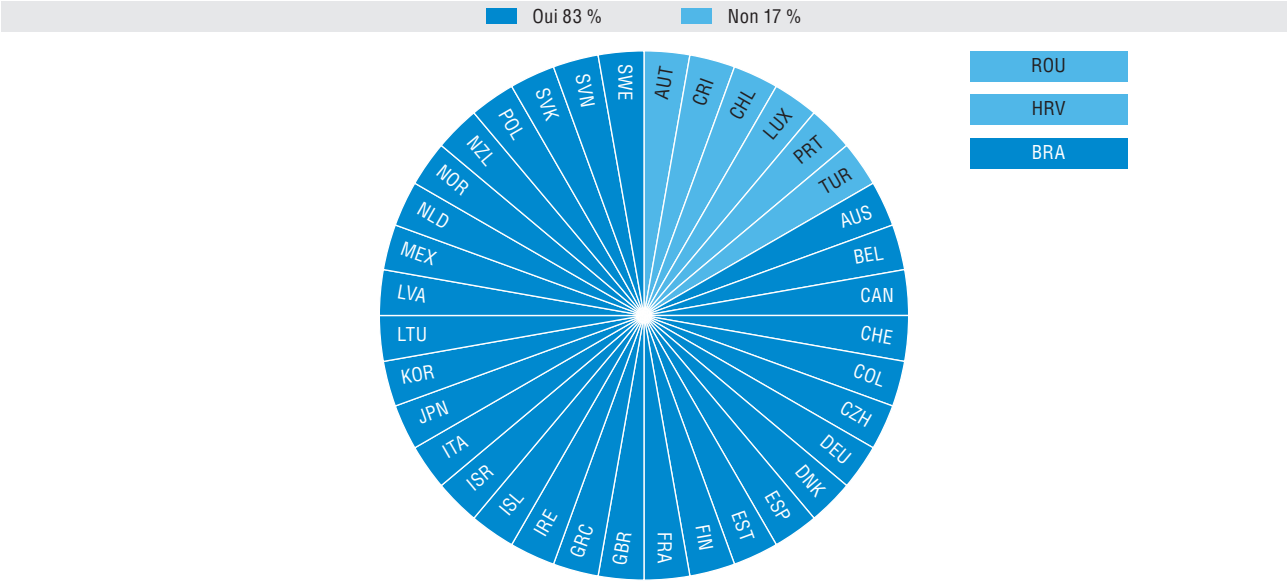

Source : OCDE (2022), Enquête sur les données publiques ouvertes 5.0.

StatLink https://stat.link/3yp8r1

9.8. Jeux de données prioritaires devant être publiés comme données publiques à l'appui de l'action climatique, 2022

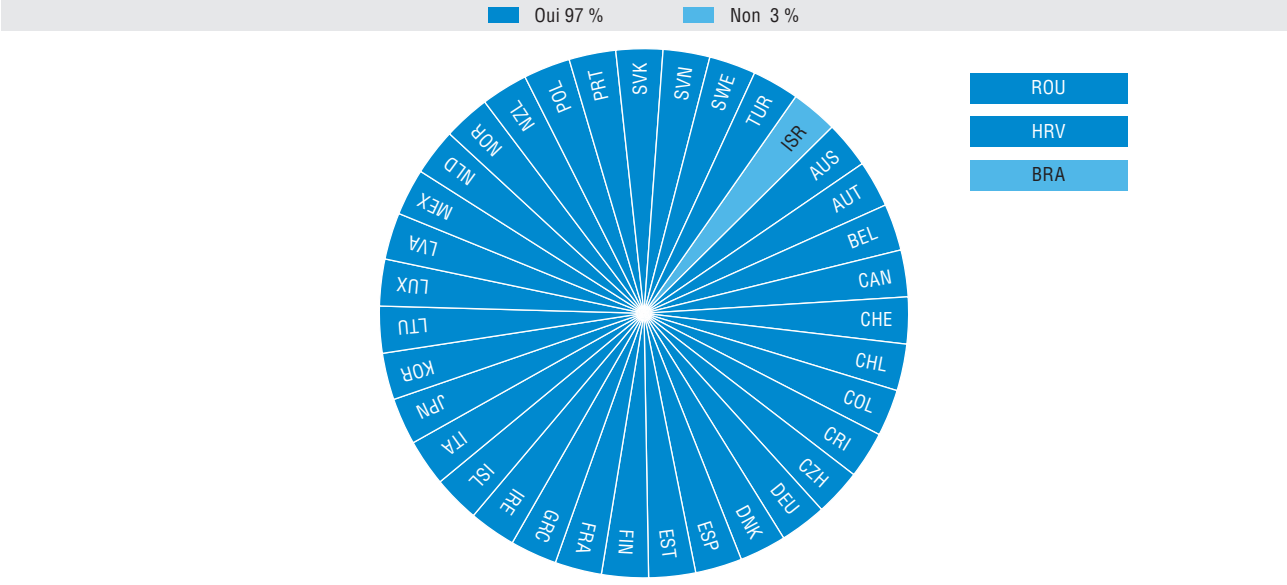

Source : OCDE (2022), Enquête sur les données publiques ouvertes 5.0.

StatLink https://stat.link/nawbgo

10. RECETTES PUBLIQUES ET COÛTS DE PRODUCTION

Recettes des administrations publiques

Composition des recettes des administrations publiques

Ventilation des recettes publiques par niveau d'administration

Dette brute des administrations publiques

Coûts de production et externalisation

Recettes des administrations publiques

Les recettes publiques sont l'ensemble des revenus perçus par les administrations publiques. Les principales sources de recettes des pays de l'OCDE sont généralement les impôts et les cotisations sociales, que complètent les revenus générés par les services fournis par l'État. Dans certains pays, une part substantielle des recettes peut provenir de sources non fiscales, comme les revenus des entreprises publiques ou les redevances perçues sur les ressources naturelles. La politique des recettes publiques est généralement conçue pour servir plusieurs objectifs, dont le plus fondamental est celui de financer les biens et services fournis à la population, comme les soins de santé et la défense. Elle sera également souvent pensée de manière à ne pas aggraver les inégalités, en prévoyant par exemple des impôts sur les salaires les plus élevés et sur les contribuables les plus aisés. Elle peut également être utilisée pour encourager les activités socialement bénéfiques (par des allègements fiscaux sur les activités de recherche et de développement par exemple) et décourager les plus nuisibles (par la taxation des émissions de carbone ou du tabac, entre autres). Dans certains cas, ces différents objectifs peuvent être contradictoires.

En 2021, les recettes des administrations publiques de la zone OCDE ont représenté en moyenne 38.8 % du PIB (graphique 10.1). Dans la plupart des pays de l'OCDE (25 sur 38), elles se situaient entre 30 % et 45 % du PIB. L'éventail est cependant large, ce pourcentage allant de 58.9 % en Norvège à 23.0 % au Mexique. Ces recettes sont dans l'ensemble restées très stables entre 2007 et 2019, se maintenant entre 35 % et 38 % du PIB (graphique 10.2). Elles ont accusé une légère hausse pendant la pandémie de COVID-19, atteignant 38.2 % du PIB en 2020 et 38.8 % en 2021. Cette évolution ne traduit pas une augmentation des impôts au cours de cette période, mais plutôt une chute prononcée du PIB. En fait, la baisse des revenus et des bénéfices pendant la pandémie a entraîné une diminution du montant des impôts dus par de nombreux particuliers et entreprises. Les chiffres globaux masquent cependant des variations substantielles des recettes en pourcentage du PIB dans certains pays entre 2019 et 2020. Une diminution sensible a ainsi été observée en Grèce, et une augmentation appréciable au Mexique (OCDE, 2022).

Les recettes des administrations publiques par habitant varient considérablement au sein de l'OCDE (graphique 10.2). Ces différences sont en partie dues aux écarts de revenu par habitant entre les pays membres. Les trois pays où ces recettes sont les plus faibles (Chili, Colombie et Mexique) comptent également parmi les pays dont le revenu nominal par habitant est le plus bas. Les deux pays qui enregistrent les plus élevées (Luxembourg et Norvège) font également partie de ceux dont le revenu par habitant est le plus haut. Entre ces deux extrêmes, les différences tiennent également à des choix politiques. Les États-Unis, par exemple, qui figuraient au 5e rang des pays de l'OCDE pour le revenu par habitant en 2021, se sont classés au 16e rang pour les recettes publiques par habitant. Ce résultat est en partie lié à la décision d'établir des taux d'imposition relativement plus faibles et (ou) des bases d'imposition plus étroites que dans de nombreux autres pays de l'OCDE. Fait notable, la sortie de la pandémie de COVID-19 s'est accompagnée d'une augmentation des recettes par habitant, celles-ci étant été plus élevées en 2022 qu'en 2021 dans tous les pays pour lesquels des données sont disponibles. Entre 2021 et 2022, leur hausse réelle a été de 2.4 % en moyenne dans les pays de l'OCDE et de l'UE (voir le graphique G.5.1 en ligne).

Méthodologie et définitions

Les données relatives aux recettes publiques sont tirées de la base de données des *Statistiques de l'OCDE sur les comptes nationaux*, qui sont établies conformément au *Système de comptabilité nationale* (SCN). Ce dernier constitue un ensemble de concepts, de définitions, de nomenclatures et de règles approuvés au plan international en matière de comptabilité nationale. Le cadre du SCN 2008 est désormais en vigueur dans tous les pays de l'OCDE (voir l'annexe C pour des précisions sur les systèmes de déclaration et les sources). Selon la terminologie du SCN, les administrations publiques se composent de l'administration centrale, des administrations des États fédérés, des administrations locales et des administrations de sécurité sociale. Les recettes comprennent les impôts, les cotisations sociales nettes, les dons et autres recettes. Le produit intérieur brut (PIB) est la mesure habituelle de la valeur des biens et services produits par un pays au cours d'une période donnée. On a calculé les recettes publiques par habitant en convertissant les recettes totales en USD à la parité de pouvoir d'achat (PPA) OCDE/Eurostat pour le PIB et en divisant le résultat obtenu par la population du pays. La PPA correspond au nombre d'unités monétaires du pays B nécessaire à l'acquisition d'une même quantité de biens et de services dans le pays A.

Pour en savoir plus

OCDE (2022), *Tax Policy Reforms 2022: OECD and Selected Partner Economies*, Éditions OCDE, Paris, *https://doi.org/10.1787/067c593d-en*.

Akgun, O., D. Bartolini et B. Cournède (2017), « The capacity of governments to raise taxes », *Documents de travail du Département des Affaires économiques de l'OCDE*, n° 1407, Éditions OCDE, Paris, *https://doi.org/10.1787/6bee2df9-en*.

Notes relatives aux graphiques

Les données concernant le Chili et Türkiye ne sont pas prises en compte dans la moyenne de la zone OCDE.

10.1 et 10.3. Les données sur le Brésil, l'Indonésie et Türkiye portent sur 2020 et non 2021.

G.5.1 (Taux de croissance annuel des recettes publiques réelles par habitant, 2019-20, 2020-21, et 2021-22) est consultable en ligne dans l'annexe G.

10.1. Recettes des administrations publiques en pourcentage du PIB, 2019, 2021 et 2022

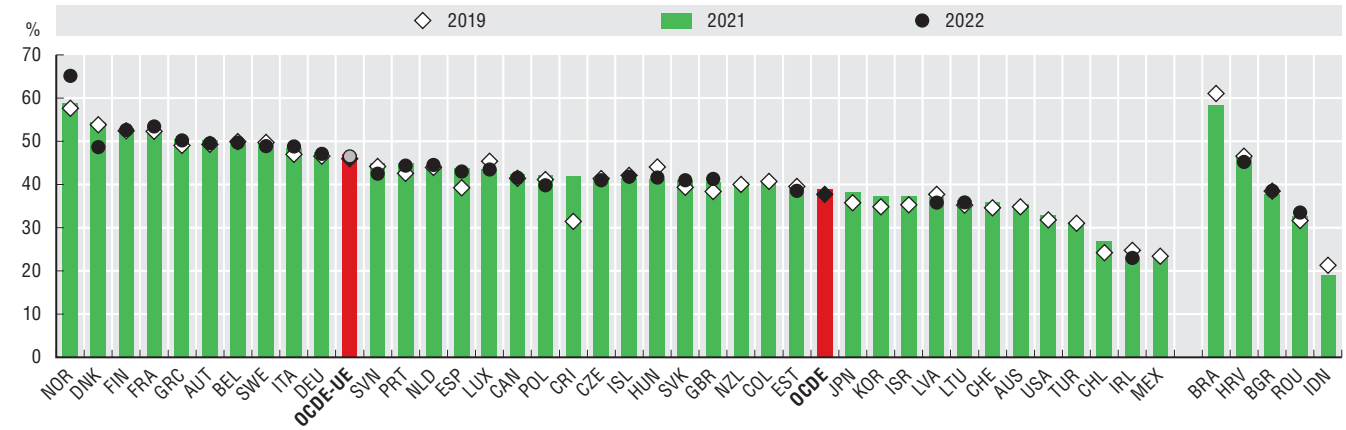

Source : Statistiques de l'OCDE sur les comptes nationaux (base de données).

StatLink https://stat.link/wom0jv

10.2. Recettes des administrations publiques en pourcentage du PIB, OCDE et plus grandes économies de l'OCDE, 2007-22

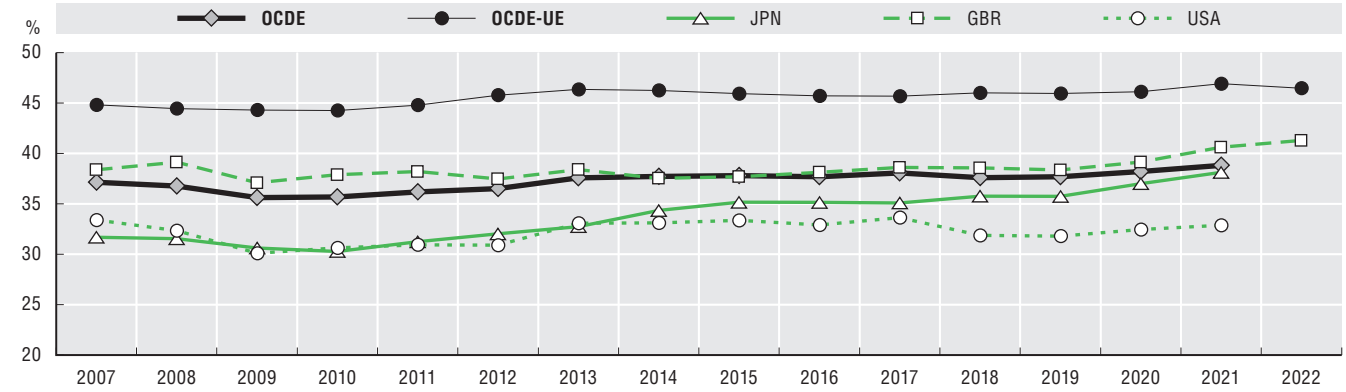

Source : Statistiques de l'OCDE sur les comptes nationaux (base de données).

StatLink https://stat.link/42dfvj

10.3. Recettes des administrations publiques par habitant, 2019, 2021 et 2022

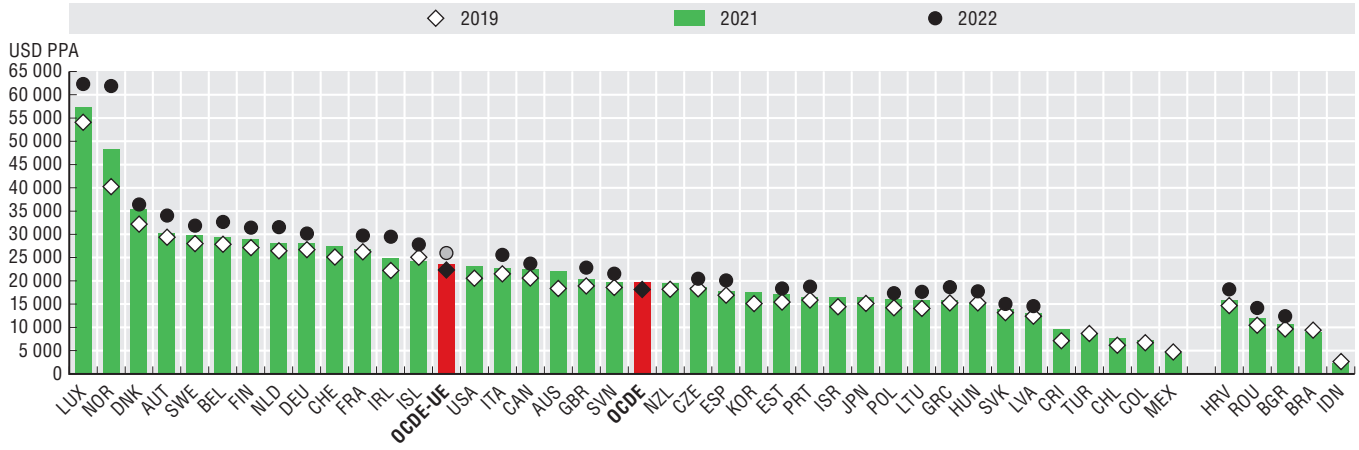

Source : Statistiques de l'OCDE sur les comptes nationaux (base de données).

StatLink https://stat.link/vt01an

Composition des recettes des administrations publiques

L'analyse de la composition des recettes des administrations publiques permet d'identifier les sources de revenu et d'en observer l'évolution dans le temps. Dans tous les pays de l'OCDE, les impôts sont la source de recettes la plus importante des administrations publiques (graphique 10.4). En 2021, dernière année pour laquelle des données sont disponibles pour tous les pays de l'OCDE, 60.6 % de ces recettes ont été générées par les impôts. Dans la plupart des pays, ceux-ci ont représenté plus de 50 % des recettes publiques. Leur importance relative varie toutefois considérablement. En 2021, les pays où la part des recettes issues de l'impôt était la plus élevée étaient le Danemark (88.5 %) et la Nouvelle-Zélande (82.8 %), le Costa Rica étant celui où elle était la plus faible (40.5 %). La deuxième source de recettes des gouvernements des pays de l'OCDE provient des cotisations sociales (les versements aux régimes d'assurance sociale). En 2021, celles-ci ont représenté en moyenne 24.7 % de leurs recettes. La plupart des pays où la part des recettes de l'impôt a été relativement faible ont en revanche perçu une part relativement élevée de cotisations sociales. C'est par exemple le cas de la République tchèque (dont 40.0 % des recettes proviennent des cotisations sociales) et de la République slovaque (38.8 %). Une petite proportion des recettes des pays de l'OCDE provient par ailleurs de la vente de biens et de services (7.9 % en moyenne) et des dons et autres recettes (6.8 %).

La composition des recettes publiques a sensiblement évolué durant la pandémie de COVID-19 (graphique 10.5). Dans 35 pays sur 37, la part des recettes provenant des ventes de biens et de services a reculé. Elle a en moyenne fléchi de 0.5 point de pourcentage dans l'ensemble de l'OCDE entre 2019 et 2021, ce qui laisse supposer que de nombreux pays ont diminué ou suspendu les tarifs de certains services publics pendant la pandémie. La majorité des pays ont aussi vu la part des cotisations sociales reculer (- 0.6 p.p.) de même que celle des dons et autres recettes (- 0.1 p.p.). En revanche, la part de l'impôt a augmenté dans 27 pays sur 37. Entre 2019 et 2021, celle-ci a progressé, en moyenne, de 1.2 p.p. dans les pays de l'OCDE, la hausse la plus forte étant observée en Norvège (4.9 p.p.). Le Costa Rica, où la part des recettes provenant des dons et autres recettes a enregistré une hausse considérable (20.4 p.p.) pendant la pandémie, fait exception à ce schéma général.

Les recettes fiscales proviennent généralement de trois grandes sources : les impôts sur le revenu et les bénéfices (33.8 % des recettes publiques en moyenne dans l'OCDE), les impôts sur les biens et services (32.1 %) et les cotisations de sécurité sociale (26.7 %) (graphique 10.6). Ces trois sources représentent au moins 80 % des recettes fiscales dans chacun des pays de l'OCDE, leur répartition variant toutefois. C'est au Danemark que la part des recettes provenant de l'impôt sur le revenu et les bénéfices est la plus élevée (64.7 %), et celle des cotisations sociales la plus faible (0.1 %). À l'inverse, la Slovénie enregistre la deuxième part la plus élevée des cotisations sociales (45.2 %) et l'une des plus faibles pour les impôts sur le revenu et les bénéfices (19.4 %).

Méthodologie et définitions

Les données relatives aux recettes publiques sont calculées à partir de la base de données des *Statistiques de l'OCDE sur les comptes nationaux*, qui sont établies conformément au *Système de comptabilité nationale* (SCN). Le cadre du SCN 2008 est désormais en vigueur dans tous les pays de l'OCDE (voir l'annexe C). Les recettes publiques comprennent les impôts (sur la consommation, le revenu, le patrimoine et le capital, par exemple), les cotisations sociales nettes (au titre de la retraite, de l'assurance maladie et de la sécurité sociale, déduction faite le cas échéant des charges liées aux régimes d'assurance sociale), le produit des ventes de biens et de services (production marchande des établissements publics et droits d'entrée par exemple) et les dons et autres recettes (dons courants et en capital, revenus du patrimoine et subventions, etc.). Ces agrégats ont été construits à partir de sous-comptes budgétaires (voir l'annexe D). Les données présentées au graphique 10.6 proviennent des *Statistiques des recettes publiques de l'OCDE*. Les recettes fiscales ne sont pas définies de la même façon par l'OCDE et dans le SCN, en particulier dans le cas des cotisations obligatoires de sécurité sociale. Selon le SCN, les impôts sont des paiements obligatoires, sans contrepartie, en numéraire ou en nature, effectués par des unités institutionnelles aux administrations publiques. Les cotisations sociales nettes correspondent aux cotisations effectives ou imputées qui sont versées aux régimes d'assurance sociale afin de garantir le droit à des prestations sociales. Elles peuvent être obligatoires ou facultatives et les régimes peuvent être provisionnés ou non. Les Statistiques des recettes publiques de l'OCDE traitent les cotisations de sécurité sociale obligatoires comme des impôts, alors que le SCN les considère comme des cotisations sociales nettes parce que l'obtention de prestations sociales dépend dans la plupart des pays du versement de cotisations appropriées, même si le montant des prestations n'est pas nécessairement en rapport avec celui des cotisations.

Pour en savoir plus

OCDE (2022), *Tax Policy Reforms 2022: OECD and Selected Partner Economies*, Éditions OCDE, Paris, *https://doi.org/10.1787/067c593d-en*.

Notes relatives aux graphiques

10.4 et 10.5. Les données concernant le Chili ne sont pas disponibles. Les données relatives à Türkiye ne sont pas comprises dans la moyenne OCDE. L'Australie ne perçoit pas de recettes sous forme de cotisations sociales car il n'existe pas de régime public d'assurance sociale dans ce pays. Les données relatives au Brésil et à Türkiye portent sur 2020 et non 2021.

10.6. Pour les pays membres à la fois de l'OCDE et de l'Union européenne, l'imposition totale inclut les droits de douane perçus pour le compte de l'Union européenne. La dernière année pour laquelle des données sont disponibles pour tous les pays de l'OCDE est 2020. La mention « OCDE » désigne la moyenne non pondérée des réponses des différents pays.

10.4. Composition des recettes des administrations publiques, 2021 et 2022

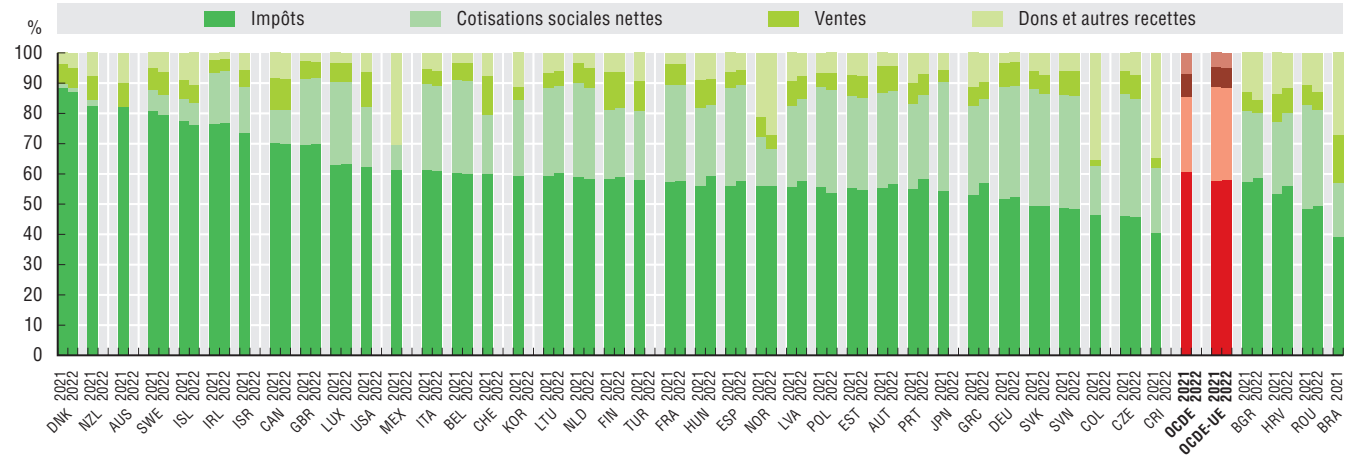

Source : Statistiques de l'OCDE sur les comptes nationaux (base de données).

StatLink https://stat.link/yx46ea

10.5. Évolution de la composition des recettes des administrations publiques, 2019-21

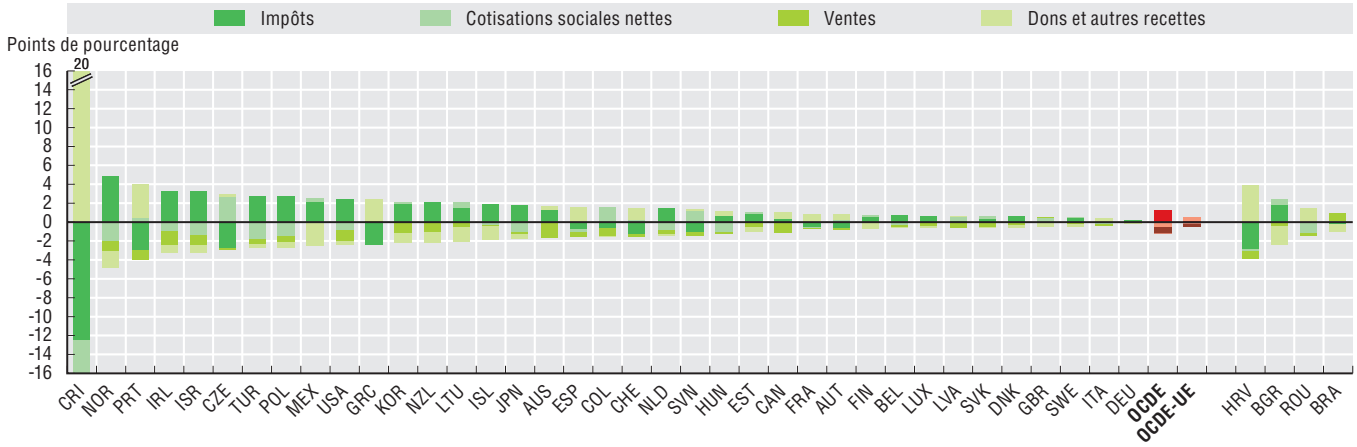

Source : Statistiques de l'OCDE sur les comptes nationaux (base de données).

StatLink https://stat.link/a1uwhd

10.6. Ventilation des recettes fiscales en pourcentage de leur montant total, 2019 et 2020

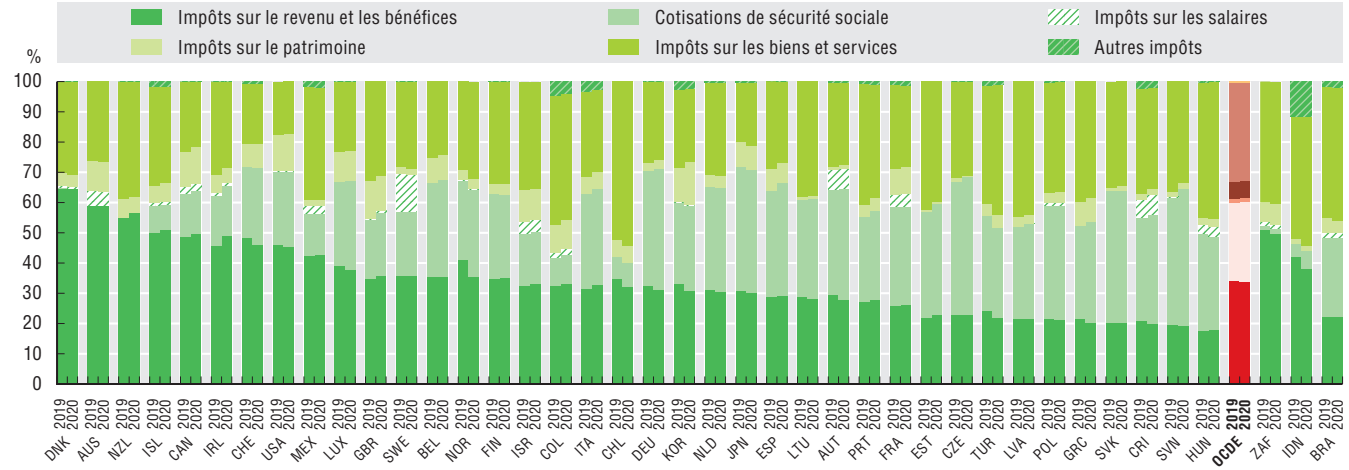

Source : Statistiques de l'OCDE sur les comptes nationaux (base de données).

StatLink https://stat.link/89jy7n

Ventilation des recettes publiques par niveau d'administration

Les recettes publiques sont recouvrées par chacun des niveaux de l'administration existant dans un pays : administration centrale, administration des États fédérés et administrations locales. Dans les pays de l'OCDE, 52.6 % des recettes publiques en moyenne ont été recouvrés par les administrations centrales en 2021, 19.5 % par les administrations d'États fédérés, 10.2 % par les administrations locales et 17.6 % par les administrations de sécurité sociale (graphique 10.7). Ces moyennes varient toutefois amplement, et les structures de financement entre les niveaux de l'administration des pays de l'OCDE diffèrent sensiblement. La différence essentielle tient à la structure de l'État, unitaire ou fédérale. Dans les États unitaires, l'administration centrale recouvre souvent une forte proportion des recettes publiques. C'est le cas du Royaume-Uni, où la part des recettes fiscales perçues par l'administration centrale a été la plus élevée en 2021 (91.2 %), et de pays comme la Nouvelle-Zélande (89.2 %) et l'Irlande (84.6 %). Dans les pays dotés d'un système fédéral, en revanche, ce sont les administrations des États fédérés qui recouvrent souvent une part importante des recettes. Le Canada (43.6 %) et les États-Unis (42.4 %) sont les pays de l'OCDE où la proportion des recettes perçues par les États fédérés a été la plus élevée en 2021. La part collectée par les administrations locales est généralement plus faible, mais peut cependant atteindre un niveau substantiel dans certains pays, comme la Corée (35.9 %) et la Suède (35.0 %). Ce peut être le cas dans les pays où les collectivités locales sont responsables de la gestion et de la fourniture de services publics importants, comme en Suède, et aussi en Finlande (29.1 %) où, jusque récemment, les services de santé et les services d'urgence relevaient en grande partie de ce niveau de l'administration.

La centralisation des recettes fiscales s'est légèrement accentuée ces dernières années (graphique 10.8). La part des recettes recouvrées par les administrations centrales dans l'OCDE a augmenté en moyenne de 1 point de pourcentage entre 2019 et 2021. Elle a progressé dans 25 des 37 pays pour lesquels des données sont disponibles. Les hausses les plus prononcées ont été enregistrées au Costa Rica (3.8 p.p.) et en Pologne (2.8 p.p.). En revanche, la part des recettes collectées par les administrations de sécurité sociale a diminué de 0.6 point et celle perçue par les administrations locales de 0.4 point. L'évolution à la baisse de la part des recettes recouvrées par ces dernières est généralisée : elle a fléchi dans 29 pays de l'OCDE sur 37, les reculs les plus marqués étant observés au Chili (2.5 p.p.) et en Lettonie (1.8 p.p.).

Méthodologie et définitions

Les données sont tirées de la base de données des *Statistiques de l'OCDE sur les comptes nationaux*, qui sont établies conformément au *Système de comptabilité nationale* (SCN) ; ce dernier constitue un ensemble de concepts, de définitions, de nomenclatures et de règles approuvés au plan international en matière de comptabilité nationale.

Le cadre du SCN 2008 est désormais en vigueur dans tous les pays de l'OCDE (voir l'annexe C). Selon la terminologie du SCN, les administrations publiques se composent de l'administration centrale, des administrations des États fédérés, des administrations locales et des administrations de sécurité sociale. Les administrations des États fédérés n'existent que dans les neuf pays membres de l'OCDE dotés d'une structure fédérale : l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Canada, l'Espagne (pays considéré comme quasi fédéral), les États-Unis, le Mexique et la Suisse. Les données ne tiennent pas compte des transferts entre niveaux d'administration, sauf pour l'Australie, le Chili, la Corée, le Costa Rica, l'Indonésie et Türkiye, l'objectif étant d'appréhender la contribution de chaque sous-secteur aux recettes et dépenses totales des administrations publiques, qui sont consolidées à ce niveau. Les recettes publiques comprennent les impôts (sur la consommation, le revenu, le patrimoine et le capital, par exemple), les cotisations sociales nettes (au titre de la retraite, de l'assurance maladie et de la sécurité sociale), le produit des ventes de biens et services (la production marchande des établissements publics par exemple) et les dons et autres recettes (dons courants et en capital, revenus du patrimoine et subventions, etc.).

Pour en savoir plus

OCDE (2022), *Tax Policy Reforms 2022: OECD and Selected Partner Economies*, Éditions OCDE, Paris, *https://doi.org/10.1787/067c593d-en*.

OCDE (2022), *2022 Synthesis Report World Observatory on Subnational Government Finance and Investment*, Éditions OCDE, Paris, *doi.org/10.1787/b80a8cdb-en*.

Notes relatives aux graphiques

Les données pour la Colombie ne sont pas disponibles. Les données concernant le Chili et Türkiye ne sont pas prises en compte dans la moyenne de la zone OCDE. Pour le Japon, les données sur les sous-secteurs des administrations publiques se rapportent aux exercices budgétaires. Les administrations locales sont comptabilisées dans la catégorie des « administrations d'États fédérés » pour l'Australie et les États-Unis. L'Australie n'a pas de régime public d'assurance sociale. Aux États-Unis, en Norvège, en Nouvelle-Zélande et au Royaume-Uni, les administrations de sécurité sociale font partie de l'administration centrale.

10.7. Les transferts entre les niveaux d'administration ne sont pas pris en compte (sauf pour l'Australie, le Chili, la Corée, le Costa Rica, l'Indonésie et Türkiye). Les données concernant l'Indonésie et Türkiye portent sur 2020 et non 2021.

10.8. Les transferts entre les niveaux d'administration ne sont pas pris en compte (sauf pour l'Australie, le Chili, la Corée, le Costa Rica, l'Indonésie et Türkiye). Les données concernant Türkiye portent sur 2020 et non 2021.

10.7. Répartition des recettes des administrations publiques entre les différents niveaux d'administration, 2021 et 2022

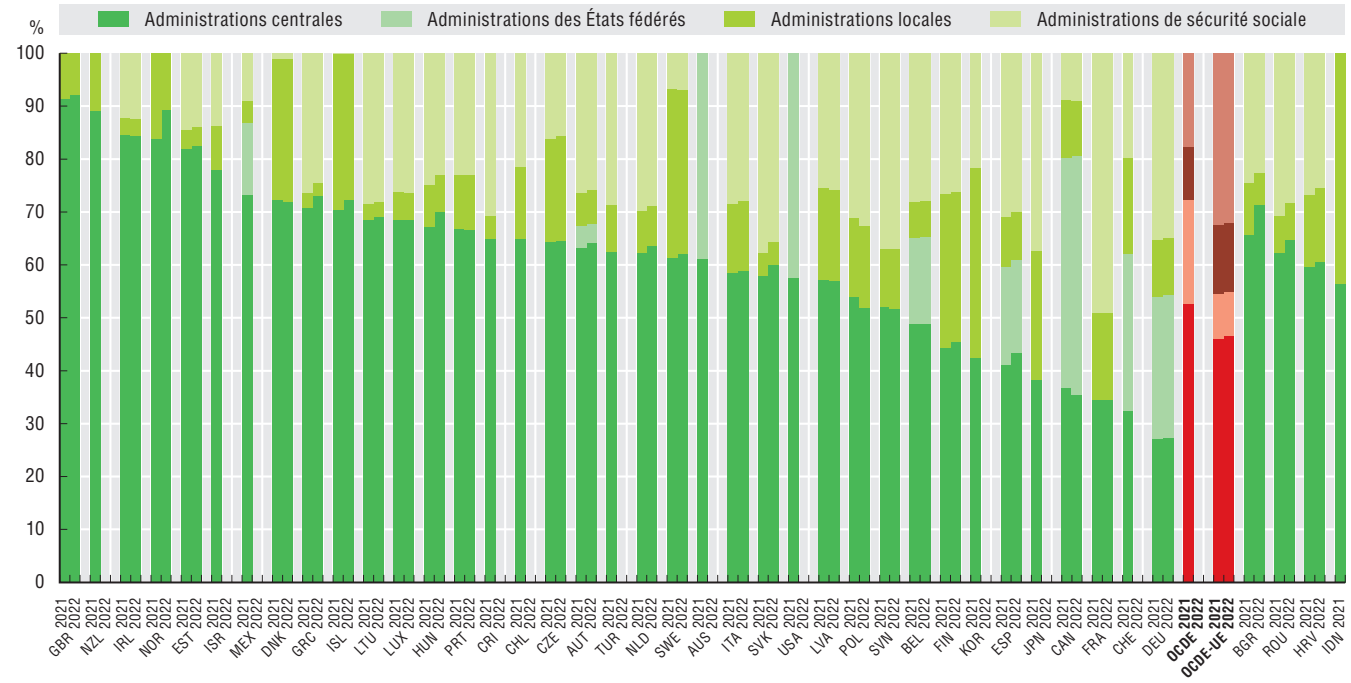

Source : Statistiques de l'OCDE sur les comptes nationaux (base de données).

StatLink https://stat.link/4z1eyr

10.8. Variation de la répartition des recettes des administrations publiques entre les différents niveaux d'administration, 2019-21

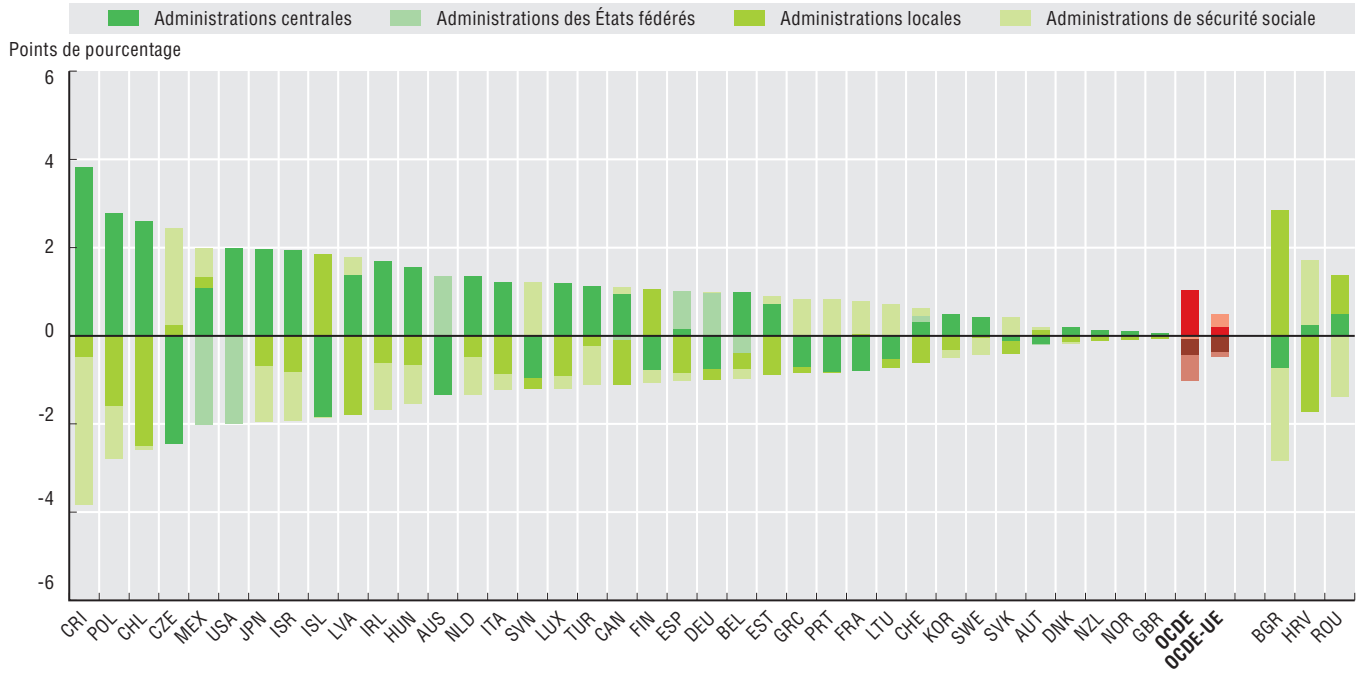

Source : Statistiques de l'OCDE sur les comptes nationaux (base de données).

StatLink https://stat.link/2rmj3o

Dette brute des administrations publiques

Les États s'endettent pour financer des dépenses supérieures à leurs recettes. L'endettement public peut servir à financer des dépenses courantes ou à investir dans le capital physique, mais il entraîne un coût sous la forme de charges d'intérêts et doit être fondé sur une évaluation objective des lacunes en matière de capacités économiques, des besoins de développement des infrastructures et des priorités sectorielles ou sociales, ainsi que sur une analyse attentive de ses avantages et inconvénients. La pandémie de COVID-19 a conduit de nombreux pays de l'OCDE à relever leurs dépenses dans le cadre de plans de relance et d'interventions visant à soutenir les ménages et les entreprises, et donc à contracter des dettes publiques.

En 2021, la dette publique a atteint en moyenne 121 % du PIB dans les pays de l'OCDE (graphique 10.9). Entre 2019 et 2021, le niveau d'endettement moyen, en pourcentage du PIB, a progressé de 14.1 points. Il a augmenté dans 36 des 37 pays de l'OCDE pour lesquels des informations sont disponibles. La seule exception est l'Irlande, où la dette a diminué de 3.2 p.p. Pendant la pandémie, l'Irlande a disposé d'une marge de manœuvre budgétaire suffisante pour réagir vigoureusement à la crise et, bien que les dépenses aient augmenté, la forte croissance des recettes, due notamment à l'excédent des recettes de l'impôt sur les sociétés, a fait que la dégradation des soldes budgétaires y a été moindre que dans d'autres pays de l'OCDE (OCDE, 2022).

Entre 2007 et 2021, moyennant quelques corrections pour certaines années, la dette publique a dans l'ensemble régulièrement augmenté dans les pays de l'OCDE et les plus grandes économies, des pics étant observés en 2009, à la suite de la crise financière mondiale (+12.3 p.p. par rapport à 2008), et en 2020, pendant la pandémie de COVID-19 (+20 p.p. par rapport à 2019). Depuis 2021, les niveaux d'endettement ont globalement diminué dans les pays membres de l'OCDE et de l'UE et aux États-Unis (graphique 10.10). Si les perspectives économiques laissent apparaître quelques signes encourageants, la reprise demeure fragile (OCDE, 2023).

La dette brute par habitant se montait en moyenne à 64 845 USD PPA en 2021 (graphique 10.11). La majeure partie de la dette publique brute des pays de l'OCDE se composait alors de titres de créance, qui en représentaient 83.8 % en moyenne, cette proportion étant comprise entre 92 % aux États-Unis et 22.8 % en Grèce. Les prêts en constituaient 7.4 % en moyenne dans l'ensemble de l'OCDE, mais représentaient une part beaucoup plus importante du passif dans des pays comme la Grèce (68 %), la Norvège (54.7 %) et l'Estonie (45.7 %) (voir le graphique G.5.2 en ligne).

Méthodologie et définitions

Ces données sont tirées de la base de données des *Statistiques de l'OCDE sur les comptes nationaux* et de la base de données d'Eurostat sur les *Statistiques relatives aux finances publiques*, qui sont établies conformément au Système de comptabilité nationale (SCN). Le cadre du SCN 2008 est désormais en vigueur dans tous les pays de l'OCDE (voir l'annexe C). La dette est définie comme une sous-catégorie spécifique d'éléments de passif caractérisée par la nature des instruments financiers qu'elle englobe ou non. Elle est généralement définie comme l'ensemble des passifs qui font obligation à un débiteur de verser à un créancier des intérêts ou du capital à une ou plusieurs dates futures. Tous les instruments de dette constituent des éléments de passif, mais certains de ces éléments, comme les actions, les participations et les produits dérivés financiers, ne sont pas des instruments de dette. Le montant de la dette est donc la somme des éléments de passif suivants, pour autant qu'ils figurent au bilan financier des administrations publiques : numéraire et dépôts, titres de créance, emprunts, autres engagements (à savoir assurances, pensions, garanties standard, autres comptes à payer et, dans certains cas, droits de tirage spéciaux). Dans le SCN, la plupart des instruments de dette sont évalués au prix du marché lorsque c'est pertinent (mais il arrive que certains pays n'appliquent pas ce principe d'évaluation, notamment aux titres de créance). Le traitement des engagements des administrations publiques au titre des régimes de retraite de leurs agents diffère selon les pays, ce qui rend toute comparaison internationale difficile. Certains pays de l'OCDE, comme l'Australie, le Canada, la Colombie, les États-Unis, l'Islande, la Nouvelle-Zélande et la Suède, comptabilisent ces engagements, qu'ils soient provisionnés ou non, dans la dette publique. Dans leur cas, on corrige le ratio d'endettement public en déduisant les engagements non provisionnés au titre de pensions. On trouvera des précisions en suivant le StatLinks. La dette publique est ici comptabilisée en brut, c'est-à-dire non ajustée de la valeur des actifs publics. La définition de la dette employée dans le SCN diffère de celle du Traité de Maastricht, qui sert à évaluer les situations budgétaires dans l'Union européenne (voir en ligne le graphique G.5.4 en ligne dans l'annexe G). Pour des informations sur le calcul de la dette publique par habitant, voir Recettes des administrations publiques.

Pour en savoir plus

OCDE (2023), *Perspectives économiques de l'OCDE, Rapport intermédiaire, Une reprise fragile*, Éditions OCDE, Paris, *https://doi.org/10.1787/2d7536fc-fr*.

OCDE (2022), *OECD Economic Surveys: Ireland 2022*, Éditions OCDE, Paris, *https://doi.org/10.1787/46a6ea85-en*.

Notes relatives aux graphiques

Les données pour l'Australie, le Canada, la Colombie, les États-Unis, l'Islande, la Nouvelle-Zélande et la Suède sont présentées après ajustement (c'est-à-dire exclusion faite des engagements non provisionnés au titre de pensions). Celles concernant la Colombie et le Mexique ne sont pas prises en compte dans la moyenne de la zone OCDE.

10.9 et 10.11. Les données relatives au Costa Rica ne sont pas disponibles. Les données de l'Islande pour 2019 et 2021 sont fondées sur des estimations de l'OCDE. Celles concernant le Brésil portent sur 2020 et non 2021.

G.5.2 (Structure de la dette publique brute par instruments financiers, 2021 et 2022) et G.5.3 (Taux de croissance annuel de la dette réelle du gouvernement par habitant, 2019-20, 2020-21, et 2021-22) sont consultables en ligne dans l'annexe G.

10.9. Dette brute des administrations publiques en pourcentage du PIB, 2019, 2021 et 2022

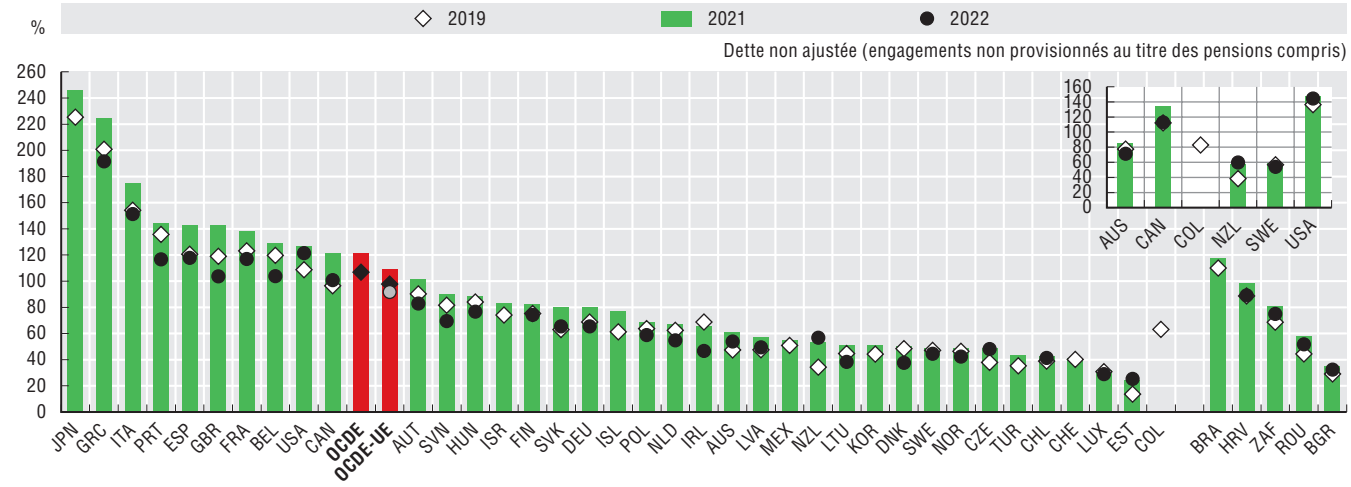

Source : Statistiques de l'OCDE sur les comptes nationaux (base de données).

StatLink https://stat.link/ycgdqb

10.10. Dette brute des administrations publiques en pourcentage du PIB, OCDE et plus grandes économies de l'OCDE, 2007-22

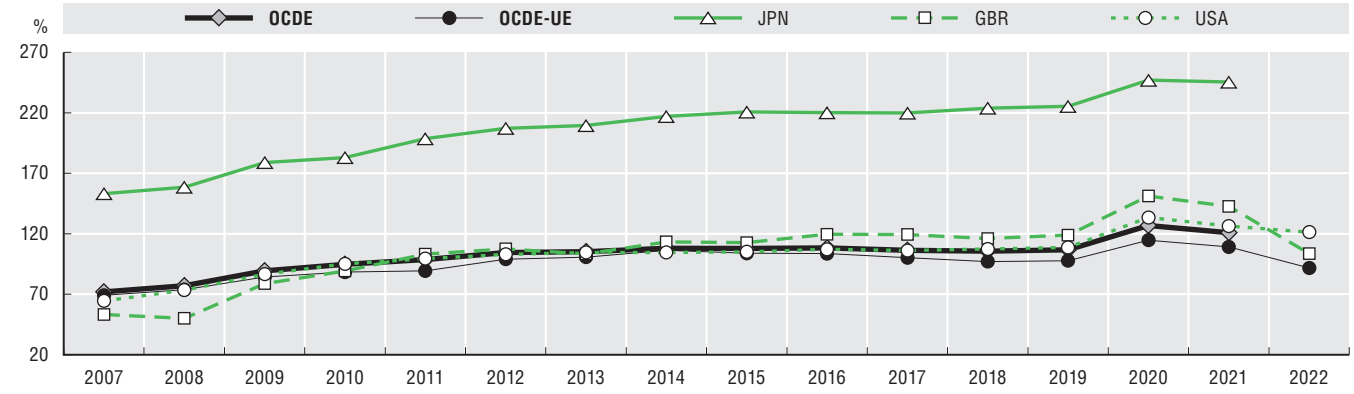

Source : Statistiques de l'OCDE sur les comptes nationaux (base de données).

StatLink https://stat.link/dk39nu

10.11. Dette brute des administrations publiques par habitant, 2019, 2021 et 2022

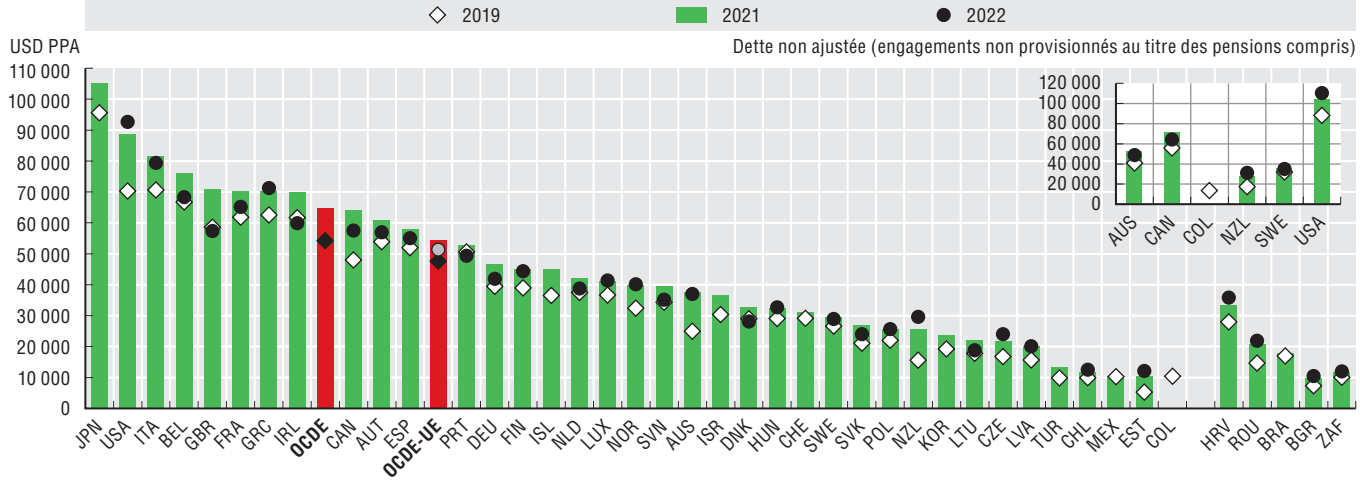

Source : Statistiques de l'OCDE sur les comptes nationaux (base de données).

StatLink https://stat.link/khvcuz

Coûts de production et externalisation

Les coûts de production des administrations publiques sont les dépenses publiques consacrées aux biens et services que ces administrations utilisent. Ils recouvrent la rémunération des agents publics (salaires) et les achats de biens et de services (fournitures pour les écoles et les hôpitaux par exemple). Ils ne comprennent pas les dépenses publiques qui n'impliquent pas l'achat d'un bien ou d'un service (comme les dépenses liées à la protection sociale, les allocations de chômage et d'autres transferts). L'externalisation est la partie des coûts de production des administrations publiques qui est utilisée pour acheter des biens et services à des entités non gouvernementales (achats des administrations publiques à des entreprises privées et à d'autres organismes).

En 2021, les coûts de production ont représenté en moyenne à 21.6 % du PIB dans les pays de l'OCDE (graphique 10.12). Les plus élevés ont été enregistrés en Finlande (31.1 %), en Islande (30.3 %) et en Suède (29.5 %) - tous des pays scandinaves -, ce qui s'explique par la prestation généralisée de services à financement public et leurs coûts relativement élevés. Les pays qui ont consacré la plus faible part de leur PIB à ces dépenses sont le Mexique (11.8 %), la Colombie (16.8 %) et le Chili (16.8 %). Les coûts de production des administrations publiques ont diminué dans 25 des 27 pays pour lesquels des données étaient disponibles en 2022, de 1.1 % du PIB en moyenne. Cette baisse tient sans doute à ce que certains des services publics fournis en réponse à la pandémie de COVID-19 n'étaient plus nécessaires, ou à la croissance du PIB qui a accompagné le redressement des pays, ou aux deux à la fois.

La composition des coûts de production varie légèrement selon les pays de l'OCDE (graphique 10.13). Les dépenses consacrées à la rémunération des agents publics en ont représenté en moyenne 43.2 %, ce pourcentage se situant entre 40 % et 55 % dans la plupart des pays de l'OCDE (28 sur 37). Deux pays ont alloué à ce poste une part nettement supérieure de leurs dépenses : le Mexique (72.7 %) et le Costa Rica (70.9 %). Les pays qui y ont consacré la part la plus faible sont le Japon (23.5 %) et les Pays-Bas (29.4 %). Les dépenses salariales ne sont pas nécessairement liées à la structure des administrations publics. Par exemple, l'Irlande (47.1 %) et le Canada (48.8 %) y ont affecté des montants quasiment identiques, alors que l'Irlande a une administration publique unitaire et centralisée et le Canada un système fédéral. Les dépenses consacrées à l'achat de biens et de services ont constitué en moyenne 44.1 % des coûts de production, ce pourcentage étant compris entre 30 % et 45% dans la majorité des pays de l'OCDE (24 sur 37).

Les administrations publiques ont consacré en moyenne 9.5 % du PIB aux dépenses d'externalisation en 2021 (graphique 10.14). Sur ce total, 6.2 % du PIB ont été alloués au paiement d'acteurs non gouvernementaux pour la fourniture de biens et de services utilisés directement par les administrations publiques. 3.3 % du PIB à des biens et des services fournis à la population par des prestataires non gouvernementaux, mais financés par les pouvoirs publics, dans les domaines de la santé, du logement, du transport et de l'éducation par exemple. Dans 22 des 27 pays pour lesquels on dispose de données, les coûts d'externalisation ont notablement diminué en 2022, de 0.3 % du PIB en moyenne. Les différentes structures de dépenses peuvent refléter des décisions nationales différentes quant à la fourniture directe de biens et de services par le gouvernement ou à leur externalisation. Par exemple, tandis que les deux gouvernements sont de taille équivalente en part du PIB, les Pays-Bas dépensent beaucoup plus pour financer les biens et services fournis au public par des sous-traitants (10.5 % du PIB) que le Danemark (1.2 % du PIB) (figure 10.14). De même, le Danemark consacre une part beaucoup plus importante de ses coûts de production liés à la rémunération des agents publics (53.7 %) que les Pays-Bas (29.4 %) (graphique 10.13).

Méthodologie et définitions

Le concept et la méthode de calcul des coûts de production reposent sur la classification des dépenses des administrations publiques propre au *Système de comptabilité nationale* (SCN). Le cadre du SCN 2008 est désormais en vigueur dans tous les pays de l'OCDE (voir l'annexe C pour un complément d'information). Les coûts de production des administrations publiques comprennent : Les coûts liés à la rémunération des agents publics, y compris les rémunérations en espèces ou en nature, plus la totalité des cotisations obligatoires (et imputées) de l'employeur au régime d'assurance sociale et les versements facultatifs pour le compte des agents publics. Les biens et les services utilisés par les administrations publiques, qui sont la première composante de l'externalisation. Selon le SCN, il s'agit de la consommation intermédiaire (achat des produits intermédiaires nécessaires à la production des administrations). Les biens et les services financés par les administrations publiques, deuxième composante des dépenses d'externalisation. Selon le SCN, cette composante inclut les transferts sociaux en nature effectués par l'intermédiaire de producteurs marchands et payés par les administrations publiques. Les autres coûts de production, qui englobent les composantes restantes de la consommation de capital fixe (amortissement du capital) et les autres impôts sur la production, moins les autres subventions à la production. Les données couvrent l'emploi public et la consommation intermédiaire affectés à des activités de production destinées à l'usage propre des administrations publiques. Les coûts de production présentés ici ne sont pas égaux à la valeur de la production dans le SCN.

Pour en savoir plus

OCDE (2022), *OECD Economic Surveys: Finland 2022*, Éditions OCDE, Paris, *https://doi.org/10.1787/516252a7-en*.

OCDE (2022), *OECD Economic Surveys: Mexico 2022*, Éditions OCDE, Paris, *https://doi.org/10.1787/2e1de26c-en*.

Notes relatives aux graphiques

Les données concernant Türkiye ne sont pas comprises dans la moyenne OCDE.

10.12. Les données relatives au Chili ne sont pas comprises dans la moyenne OCDE. Celles concernant le Brésil, l'Indonésie et Türkiye portent sur 2020 et non 2021.

10.13. Les données concernant le Chili ne sont pas disponibles. Celles concernant l'Indonésie et Türkiye portent sur 2020 et non 2021.

10.14. Les données pour le Chili ne sont pas disponibles. L'Afrique du Sud, les États-Unis, l'Indonésie et le Mexique ne présentent pas séparément les biens et les services financés par les administrations publiques dans leurs comptes nationaux. Les données pour le Brésil, l'Indonésie et Türkiye portent sur 2020 et non 2021.

G.5.5 (Composition des dépenses d'externalisation des administrations publiques, 2021) est consultable en ligne dans l'annexe G.

10.12. Coûts de production en pourcentage du PIB, 2021 et 2022

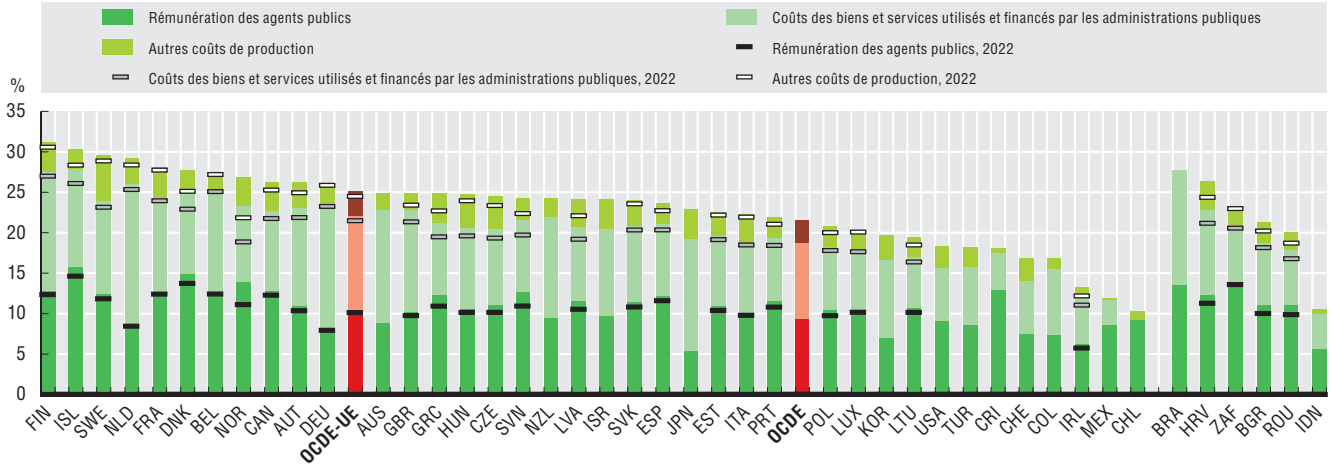

Source : Statistiques de l'OCDE sur les comptes nationaux (base de données). Pour l'Australie, les données sont tirées à la fois des statistiques sur les comptes nationaux et des statistiques sur les finances publiques communiquées par le Bureau australien des statistiques.

StatLink https://stat.link/7zmq6t

10.13. Composition des coûts de production, 2021

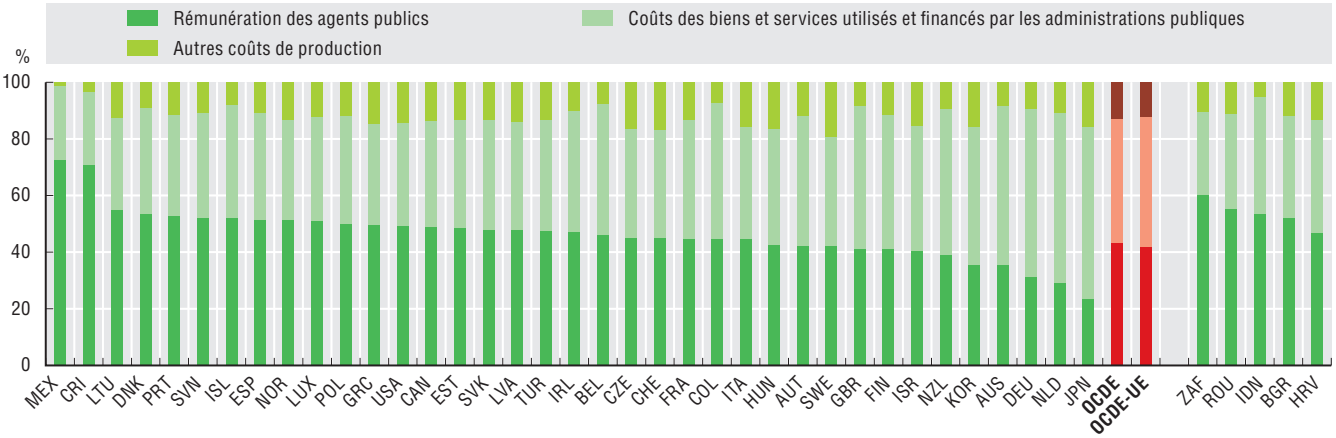

Source : Statistiques de l'OCDE sur les comptes nationaux (base de données). Pour l'Australie, les données sont tirées à la fois des statistiques sur les comptes nationaux et des statistiques sur les finances publiques communiquées par le Bureau australien des statistiques.

StatLink https://stat.link/3rkz7f

10.14. Dépenses d'externalisation des administrations publiques en pourcentage du PIB, 2021 et 2022

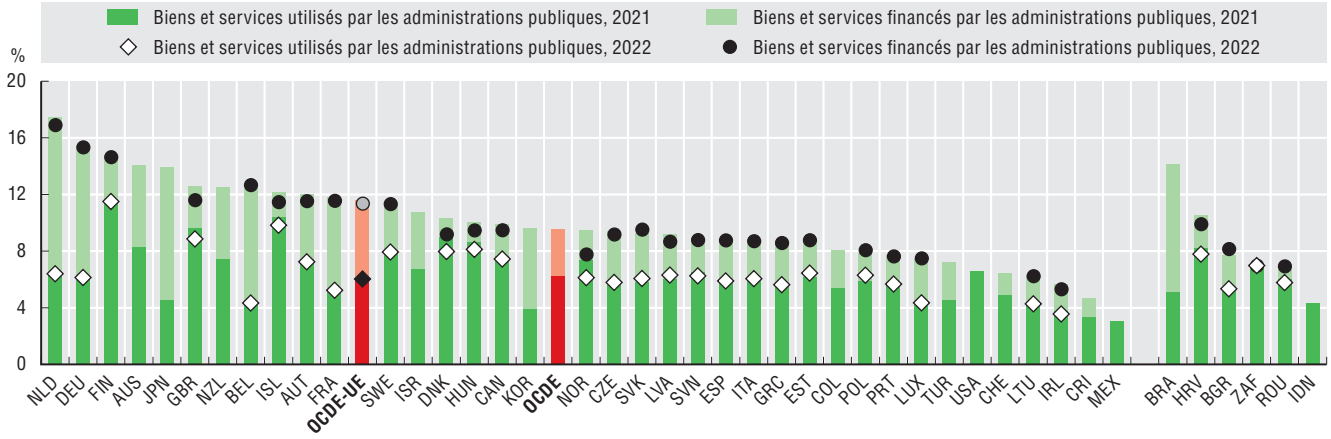

Source : Statistiques de l'OCDE sur les comptes nationaux (base de données). Pour l'Australie, les données sont tirées à la fois des statistiques sur les comptes nationaux et des statistiques sur les finances publiques communiquées par le Bureau australien des statistiques.

StatLink https://stat.link/e3y9io

11. DÉPENSES PUBLIQUES

Dépenses des administrations publiques

Ventilation des dépenses des administrations publiques par fonction (CFAP/COFOG)

Ventilation des dépenses publiques liées aux fonctions de protection sociale et de santé (CFAP/COFOG)

Rapport coût-efficacité

Ventilation des dépenses des administrations publiques par opération économique

Ventilation des dépenses des administrations publiques selon les niveaux d'administration

Dépenses d'investissement des administrations publiques

Solde budgétaire des administrations publiques

Solde structurel des administrations publiques

Réduction des inégalités et de la pauvreté

Dépenses des administrations publiques

Les administrations publiques assurent la fourniture de tout un éventail de biens et de services à la population. Certains de ces biens et services relèvent de leur compétence exclusive ; tel est notamment le cas du système judiciaire. D'autres, comme les soins de santé, peuvent être fournis à la fois par des acteurs publics et par des acteurs privés. En plus d'assurer des services, les administrations publiques s'emploient à assurer une redistribution des revenus à l'échelle de la société, au moyen de prestations et d'aides sociales. La place qu'occupent les acteurs publics dans la fourniture de biens et de services varie nettement selon les pays, en fonction de leurs choix stratégiques, de leurs priorités du moment et de leurs systèmes et traditions politiques. Sur l'ensemble de la zone OCDE, les dépenses publiques sont principalement consacrées à la fourniture de services publics et à la réalisation de transferts de revenus. Elles tendent à être plus stables que les recettes publiques, qui dépendent davantage des cycles économiques. Grâce aux dépenses publiques, les administrations offrent à la population un filet de sécurité fiable, en lui ouvrant certains droits et en amortissant les fluctuations économiques.

En 2021, en moyenne de la zone OCDE, les dépenses des administrations publiques ont représenté 46.3 % du PIB. C'est en France (59.1 %), en Grèce (57.7 %) et en Italie (57.3 %) que les pourcentages étaient les plus élevés. Comme le montre le graphique 11.1, le poids des dépenses des administrations publiques dans le PTB a progressé de 5.4 points de pourcentage (p.p.) entre 2019 (où il s'établissait à 40.9 %) et 2021. Cette augmentation s'explique en grande partie par la pandémie de COVID-19, qui a bouleversé la vie économique. Les autorités ont réagi en lançant de vastes plans de relance budgétaire, et elles ont notamment augmenté leurs dépenses en matière de santé, de protection sociale et de soutien aux entreprises et aux individus touchés par la pandémie ; dans le même temps, le PIB reculait.

En 2020, sous l'effet de la pandémie, le poids des dépenses publiques a atteint un sommet dans la zone OCDE (à 48.4 % du PIB en moyenne) et dans les plus grandes économies de la zone, avant de retomber en 2021 et 2022. Ce poids reste toutefois beaucoup plus important qu'avant le COVID-19 (graphique 11.2). Dans 35 pays de l'OCDE sur 38, le poids des dépenses publiques dans le PIB a progressé entre 2019 et 2021. C'est en Grèce (+ 9.6 p.p.) et en Italie (+8.8 p.p.) que l'augmentation a été la plus forte. Entre 2021 et 2022, le poids des dépenses publiques dans le PIB a baissé dans 26 des 27 pays pour lesquels on dispose de données ; le Luxembourg fait figure d'exception, avec une augmentation de 0.4 p.p. (graphique 11.1).

En 2021, en moyenne de la zone OCDE, les dépenses des administrations publiques se sont élevées à 23 432 USD à PPA par habitant ; les montants s'échelonnaient entre 5 637 USD à PPA au Mexique et 56 357 USD à PPA au Luxembourg. Entre 2019 et 2021, les dépenses par habitant ont augmenté, en moyenne, de 3 695 USD à PPA. C'est aux États-Unis (+6 663 USD à PPA) et au Luxembourg (+4 925 USD à PPA) que la hausse a été la forte (graphique 11.3).

En moyenne de la zone OCDE, les dépenses publiques par habitant ont augmenté de 12.5 % en termes réels en 2020. En 2021, cette hausse s'est nettement ralentie, avec un taux de croissance moyen de +0.64 % en termes réels. Dans les pays pour lesquels on dispose de données, les dépenses par habitant se sont mises à chuter en 2022 : 21 pays sur 27 ont enregistré une baisse, qui a été particulièrement marquée en Norvège (-17.0 %) (graphique G.6.1 en ligne).

Méthodologie et définitions

Les données relatives aux dépenses des administrations publiques sont tirées de la base de données des *Statistiques de l'OCDE sur les comptes nationaux*, qui sont établies conformément au *Système de comptabilité nationale* (SCN) ; ce dernier constitue un ensemble de concepts, de définitions, de nomenclatures et de règles approuvés au plan international en matière de comptabilité nationale. Le cadre du SCN 2008 a été mis en œuvre par tous les pays de l'OCDE (voir l'annexe C pour plus de précisions sur les systèmes de déclaration et les sources). Selon la terminologie du SCN, les administrations publiques se composent de l'administration centrale, des administrations d'États fédérés, des administrations locales et des administrations de sécurité sociale. Les dépenses englobent la consommation intermédiaire, la rémunération des salariés, les subventions, les revenus de la propriété (dont les paiements d'intérêts), les prestations sociales, les autres dépenses courantes (essentiellement les transferts courants) et les dépenses en capital (transferts en capital et investissements). Le produit intérieur brut (PIB) est la mesure habituelle de la valeur des biens et services produits par un pays au cours d'une période donnée. On a calculé les dépenses publiques par habitant en convertissant les dépenses publiques totales en USD aux parités de pouvoir d'achat (PPA) OCDE/Eurostat pour le PIB et en divisant le résultat obtenu par la population du pays. La PPA correspond au nombre d'unités monétaires du pays B nécessaire à l'acquisition d'une même quantité de biens et de services dans le pays A.

Pour en savoir plus

OCDE (2023), *Perspectives économiques de l'OCDE, Rapport intermédiaire mars 2023, Une reprise fragile*, Éditions OCDE, Paris, *https://doi.org/10.1787/2d7536fc-fr*.

Notes relatives aux graphiques

Les données sur le Chili et Türkiye ne sont pas prises en compte dans la moyenne de la zone OCDE.

11.1 et 11.3. Les données sur Türkiye, le Brésil et l'Indonésie portent sur 2020, et non 2021.

G.6.1 (Taux annuel de progression en termes réels des dépenses publiques par habitant, 2019-20, 2020-21 et 2021-22) est consultable en ligne dans l'annexe G.

11.1. Dépenses des administrations publiques en pourcentage du PIB, 2019, 2021 et 2022

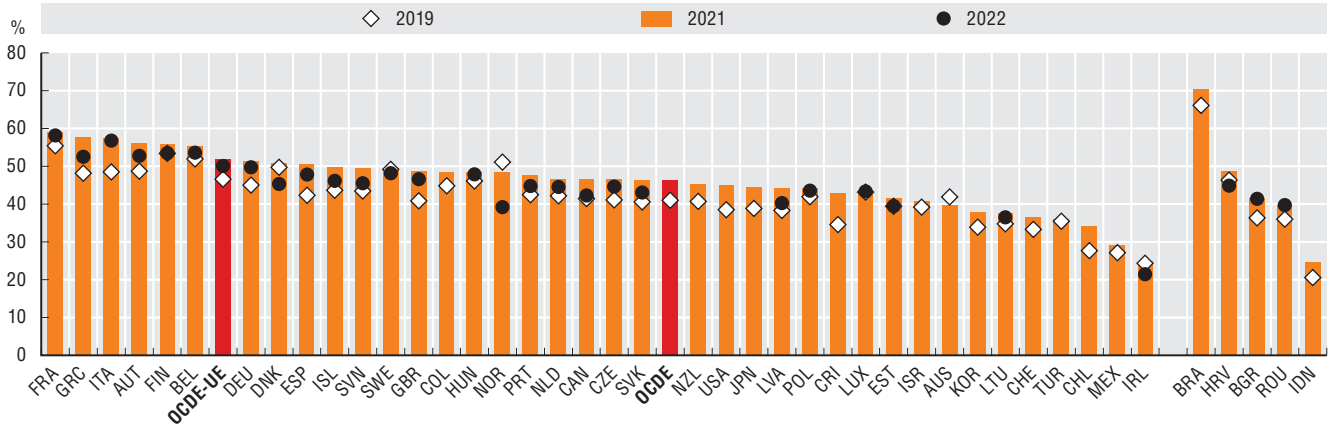

Source : Statistiques de l'OCDE sur les comptes nationaux (base de données).

StatLink https://stat.link/bq3drp

11.2. Dépenses des administrations publiques en pourcentage du PIB : zone OCDE et principales économies de l'OCDE, 2007 à 2022

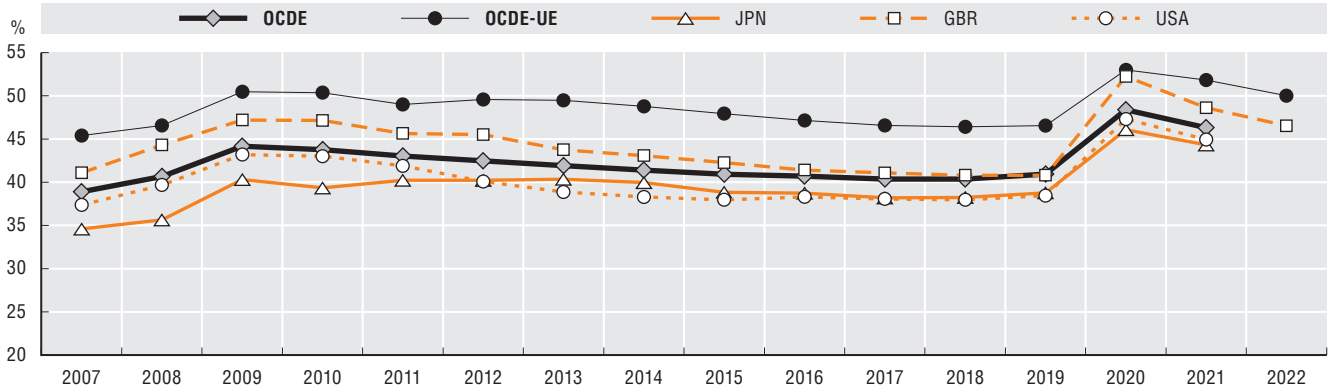

Source : Statistiques de l'OCDE sur les comptes nationaux (base de données).

StatLink https://stat.link/4wpk8u

11.3. Dépenses des administrations publiques par habitant, 2019, 2021 et 2022

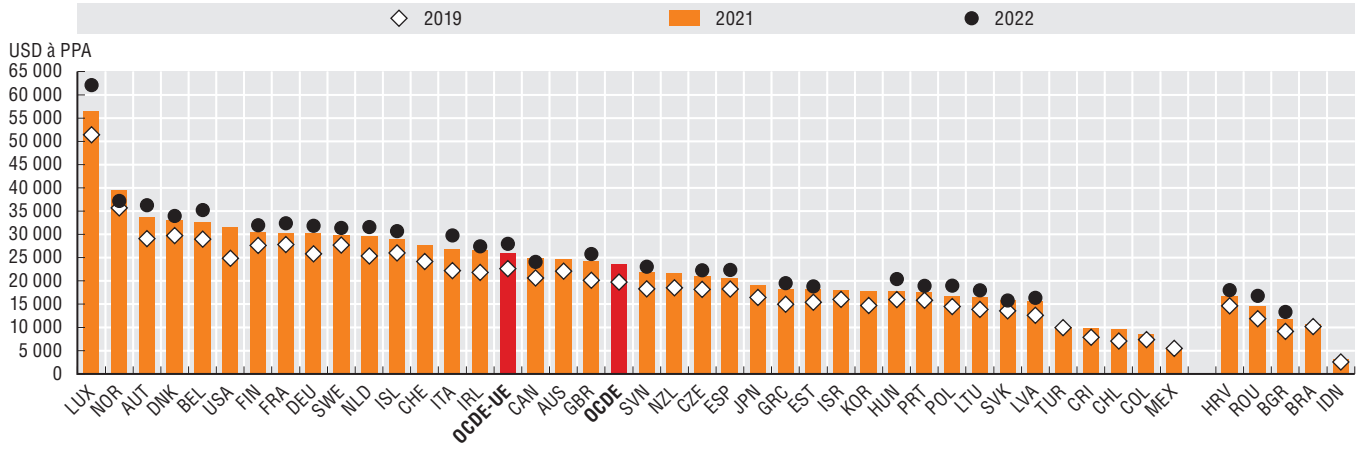

Source : Statistiques de l'OCDE sur les comptes nationaux (base de données).

StatLink https://stat.link/v25qeu

Ventilation des dépenses des administrations publiques par fonction (CFAP/COFOG)

Il appartient aux administrations publiques de financer ou d'assurer directement un large éventail de services et d'activités dans des domaines tels que la santé, l'éducation ou la justice ; de garantir l'ordre public et la sécurité de la population civile ; et de représenter leur pays sur la scène internationale. La ventilation des dépenses publiques par fonction offre une vue d'ensemble de l'utilisation des ressources publiques dans des domaines clés. Elle éclaire aussi les priorités des pays et leurs préférences quant aux modes d'exécution de leurs missions (avec des solutions, soit intégralement publiques, soit combinant interventions publiques et privées). Cette ventilation peut évoluer en fonction de choix stratégiques, mais aussi sous l'effet des tendances socioéconomiques à l'œuvre (en matière de démographie, par exemple), des cycles conjoncturels ou encore de certains chocs comme celui de la pandémie de COVID-19.

En 2021, sur l'ensemble de la zone OCDE, c'est la protection sociale qui représentait le plus grand poste de dépenses des administrations publiques (tableau 11.4) ; les dépenses correspondantes équivalaient, en moyenne, à 15.8 % du PIB. Ce pourcentage s'échelonnait entre 8.7 % du PIB en Irlande et 24.8 % du PIB en France. La protection sociale recouvre des prestations en matière de vieillesse, de maladie, d'invalidité et de chômage. Les pays de l'OCDE qui sont également membres de l'Union européenne consacrent, en moyenne, 20.6 % de leur PIB à la protection sociale, ce qui est supérieur à la moyenne OCDE dans son ensemble.

La santé représente le deuxième poste de dépenses publiques. Elle englobe les dépenses liées aux services hospitaliers, aux services ambulatoires et aux produits, appareils et matériels médicaux. Entre 2019 et 2021, les dépenses de santé sont passées, en moyenne, de 8.0 % à 9.0 % du PIB dans la zone OCDE, sous l'effet, notamment, de la pandémie de COVID-19. En 2021, sur l'ensemble de la zone OCDE, ce sont les États-Unis (10.3 %) et l'Autriche (10.1 %) qui ont affiché les pourcentages les plus élevés dans cette catégorie. À l'inverse, la Suisse (2.8 %) et le Luxembourg (5.4 %) ont affiché les pourcentages les plus faibles (tableau 11.4). Pour la Suisse, le poids relativement peu élevé des dépenses s'explique par la prédominance des acteurs privés dans l'assurance maladie.

Les affaires économiques ont représenté le troisième poste de dépenses pour la zone OCDE en 2021. Elles englobent les dépenses réalisées par les administrations publiques dans les domaines des échanges, de l'agriculture, de l'énergie et des transports pour appuyer les activités productives. En moyenne, les pays de l'OCDE ont consacré 5.7 % de leur PIB aux affaires économiques ; les pourcentages s'échelonnent entre 2.3 % du PIB pour le Chili et 10.7 % du PIB pour la Grèce. En 2021, les quatrième et cinquième postes de dépenses ont été les services généraux des administrations publiques et l'enseignement. Les services généraux des administrations publiques (p. ex. opérations concernant la dette publique, fonctionnement des organes exécutifs et législatifs centraux et transferts entre niveaux d'administration) ont représenté 5.4 % du PIB, tandis que l'enseignement a représenté 5.1 % du PIB (tableau 11.4).

Entre 2019 et 2021, le poids dans le PIB des dépenses liées à la protection sociale a augmenté de 2.4 points de pourcentage, en moyenne de la zone OCDE. C'est au Chili (+8.5 p.p.) et aux États-Unis (+4.5 p.p.) que l'augmentation a été la plus forte. À l'inverse, c'est en Norvège que le poids des dépenses liées à la protection sociale a le plus baissé (-0.9 p.p.). Sur la même période, la deuxième catégorie de dépenses à progresser le plus a été celle des affaires économiques, avec une hausse moyenne de 1.7 p.p. de son poids dans le PTB sur l'ensemble de la zone OCDE. C'est en Grèce que la hausse a été la plus marquée, avec une progression de 6.9 p.p. (tableau 11.5).

Méthodologie et définitions

Les données relatives aux dépenses sont tirées des *Statistiques de l'OCDE sur les comptes nationaux* (base de données) et des statistiques d'Eurostat sur les finances publiques (base de données), qui sont établies conformément au *Système de comptabilité nationale* (SCN) ; ce dernier constitue un ensemble de concepts, de définitions, de nomenclatures et de règles approuvés au plan international en matière de comptabilité nationale. Le cadre du SCN 2008 a été mis en œuvre par tous les pays de l'OCDE (voir l'annexe C). Les données sur les dépenses sont ventilées selon la Classification des fonctions des administrations publiques (CFAP, ou COFOG), qui classe les dépenses publiques selon dix fonctions (niveau 1 de la classification) : services généraux des administrations publiques ; défense ; ordre et sécurité publics ; affaires économiques ; protection de l'environnement ; logement et équipements collectifs ; santé ; loisirs, culture et culte ; enseignement ; et protection sociale. On trouvera à l'annexe E des précisions sur la nature des dépenses entrant dans chaque catégorie.

Pour en savoir plus

OCDE (2023), *Perspectives économiques de l'OCDE, Rapport intermédiaire mars 2023, Une reprise fragile*, Éditions OCDE, Paris, *https://doi.org/10.1787/2d7536fc-fr*.

Allen, R. (2022), « How budgeting systems can prepare better for national emergencies: Six lessons from the COVID-19 crisis », *OECD Journal on Budgeting*, vol. 22, n° 1, *https://doi.org/10.1787/bdfca328-en*.

Notes relatives aux graphiques

Les données sur le Chili, la Colombie et le Costa Rica ne sont pas prises en compte dans la moyenne OCDE. On ne dispose pas de données pour le Canada, le Mexique, la Nouvelle-Zélande et Türkiye. Les données sur le Costa Rica et la Corée portent sur 2020, et non 2021.

G.6.2 et G.6.3 (Ventilation des dépenses des administrations publiques par fonction en 2021, et évolution par rapport à 2019) sont disponibles en ligne dans l'annexe G.

11.4. Ventilation des dépenses des administrations publiques par fonction, en pourcentage du PIB, 2021

	Services généraux des administrations publiques	Défense	Ordre et sécurité publics	Affaires économiques	Protection de l'environnement	Logements et équipements collectifs	Santé	Loisirs, culture et culte	Enseignement	Protection sociale
Allemagne	6.2	1.1	1.7	6.0	0.6	0.5	8.6	1.1	4.5	20.9
Australie	3.8	2.4	2.1	5.9	0.9	0.7	8.2	0.9	5.8	10.8
Autriche	5.8	0.6	1.4	9.3	0.4	0.3	10.1	1.2	4.9	21.9
Belgique	7.0	0.9	1.8	7.1	1.3	0.4	8.6	1.2	6.3	21.0
Chili	2.4	0.8	1.6	2.3	0.2	0.8	5.8	0.3	4.0	16.0
Colombie	5.5	1.1	2.1	3.7	0.5	0.6	6.1	0.6	3.9	9.8
Corée	4.7	2.8	1.4	5.8	1.1	1.2	5.6	1.1	5.2	9.3
Costa Rica	5.4	0.0	2.6	2.8	0.4	0.7	7.5	0.2	7.4	9.9
Danemark	6.0	1.2	1.0	4.1	0.4	0.1	9.2	1.6	6.0	21.1
Espagne	5.9	1.0	2.0	6.5	1.0	0.5	7.3	1.2	4.6	20.6
Estonie	3.8	2.0	1.8	4.8	0.6	0.5	6.5	2.1	5.9	13.5
États-Unis	5.5	3.3	2.0	5.1	0.0	0.8	10.3	0.3	5.6	12.1
Finlande	8.1	1.2	1.2	5.1	0.2	0.4	7.7	1.5	5.7	24.7
France	5.8	1.8	1.7	6.9	1.0	1.3	9.2	1.4	5.2	24.8
Grèce	7.9	2.8	2.2	10.7	1.2	0.3	6.7	1.1	4.1	20.6
Hongrie	8.0	1.1	1.8	9.2	0.7	0.8	5.6	3.0	5.0	13.1
Irlande	2.3	0.2	0.8	3.1	0.3	0.6	5.3	0.5	3.0	8.7
Islande	7.0	0.1	1.7	6.0	0.7	0.6	9.0	3.3	7.7	13.3
Israël	4.6	5.1	1.5	4.9	0.5	-0.8	5.8	1.3	7.4	10.6
Italie	8.1	1.4	1.9	6.5	0.9	0.5	7.6	0.8	4.1	23.3
Japon	3.8	1.0	1.2	5.6	1.2	0.6	9.2	0.5	3.5	17.9
Lettonie	3.7	2.3	2.2	7.2	0.6	1.0	6.3	1.4	5.6	13.8
Lituanie	3.1	1.8	1.3	4.0	0.5	0.6	5.9	1.2	4.8	14.3
Luxembourg	4.7	0.4	1.2	5.4	0.9	0.6	5.4	1.2	4.7	18.3
Norvège	4.2	1.7	1.1	5.9	0.9	0.7	8.6	1.7	5.0	18.6
Pays-Bas	3.9	1.3	2.0	5.9	1.4	0.4	8.7	1.3	5.1	16.7
Pologne	4.1	1.6	2.2	6.0	0.6	0.5	5.8	1.2	4.9	17.3
Portugal	6.8	0.8	1.8	5.5	0.8	0.6	7.6	1.0	4.6	18.3
République slovaque	5.9	1.3	2.3	6.8	0.9	0.5	7.0	1.0	4.3	16.2
République tchèque	4.6	1.0	2.0	7.5	0.9	0.6	9.8	1.3	5.1	13.6
Royaume-Uni	4.7	2.2	2.1	5.8	0.7	0.8	9.9	0.6	5.4	16.1
Slovénie	5.2	1.2	1.8	6.8	0.7	0.5	8.1	1.4	5.7	17.9
Suède	6.6	1.3	1.3	4.8	0.6	0.7	7.5	1.4	6.7	18.6
Suisse	4.3	0.8	1.7	4.9	0.6	0.2	2.8	1.1	5.7	14.4
OCDE	5.4	2.2	1.8	5.7	0.5	0.7	9.0	0.7	5.1	15.8
OCDE-UE	6.0	1.3	1.8	6.4	0.8	0.6	8.1	1.2	4.8	20.6
Bulgarie	3.5	1.6	2.7	6.7	0.8	1.0	5.8	0.9	4.3	13.4
Croatie	4.8	1.0	2.4	8.5	1.5	1.3	8.3	1.6	5.2	14.1
Roumanie	5.0	1.9	2.3	5.8	0.7	1.1	5.5	0.9	3.2	13.4

Sources : Statistiques de l'OCDE sur les comptes nationaux (base de données); statistiques d'Eurostat relatives aux finances publiques (base de données).

StatLink https://stat.link/i83tkb

11.5. Évolution des dépenses des administrations publiques par fonction, en pourcentage du PIB, de 2019 à 2021

	Services généraux des administrations publiques	Défense	Ordre et sécurité publics	Affaires économiques	Protection de l'environnement	Logements et équipements collectifs	Santé	Loisirs, culture et culte	Enseignement	Protection sociale
Allemagne	0.4	0.0	0.1	2.8	0.0	0.0	1.4	0.1	0.2	1.3
Australie	-0.2	-0.1	-0.1	-1.6	-0.1	0.1	0.4	-0.1	-0.6	-0.3
Autriche	0.0	0.0	0.1	3.5	0.0	0.0	1.8	0.0	0.1	1.7
Belgique	0.1	0.1	0.1	0.4	0.0	0.0	1.0	-0.1	0.2	1.8
Chili	-0.5	-0.1	-0.3	-0.4	0.0	-0.1	0.6	-0.1	-1.0	8.5
Colombie	0.2	0.0	0.0	0.3	-0.1	0.0	0.2	-0.2	-0.2	0.1
Corée	0.5	0.2	0.1	0.9	0.2	0.1	0.4	0.0	0.1	1.7
Costa Rica	0.7	0.0	0.2	-0.2	0.0	0.0	1.4	0.0	-0.2	0.8
Danemark	0.1	0.1	0.0	1.0	0.0	-0.1	0.9	0.0	-0.3	-0.5
Espagne	0.4	0.1	0.2	2.3	0.1	0.1	1.2	0.0	0.6	3.2
Estonie	0.3	-0.1	0.0	0.9	-0.1	0.1	0.8	0.0	-0.2	0.4
États-Unis	-0.3	-0.1	0.0	1.6	0.0	0.3	0.7	0.0	-0.3	4.5
Finlande	0.1	0.0	0.0	0.8	0.0	0.1	0.6	0.0	0.1	0.7
France	0.2	0.0	0.1	1.0	0.0	0.2	1.3	0.0	0.0	0.9
Grèce	0.0	0.8	0.1	6.9	-0.2	0.1	0.9	0.2	0.1	0.8
Hongrie	-0.1	0.1	-0.3	0.7	0.0	0.0	1.1	0.0	0.3	0.4
Irlande	-0.5	0.0	-0.1	1.0	0.0	0.0	0.5	-0.1	-0.2	0.1
Islande	-0.3	0.0	0.2	1.1	0.1	0.0	1.2	0.2	0.7	2.6
Israël	0.5	-0.1	-0.1	2.1	0.0	-1.0	0.5	-0.3	0.4	-0.2
Italie	0.8	0.1	0.1	2.4	0.1	0.0	0.8	0.0	0.2	2.3
Japon	0.0	0.1	0.0	1.9	0.0	0.0	1.5	0.0	0.1	1.8
Lettonie	-0.1	0.4	0.0	2.0	0.0	0.0	2.0	0.0	-0.1	1.8
Lituanie	-0.4	0.2	-0.1	1.0	0.0	0.1	0.8	0.0	0.2	0.9
Luxembourg	-0.5	0.1	0.0	0.2	0.0	0.0	0.2	-0.1	-0.1	0.0
Norvège	-0.6	-0.2	-0.1	-0.1	0.0	-0.1	0.0	-0.1	-0.6	-0.9
Pays-Bas	-0.1	0.1	0.1	2.0	0.0	0.0	1.3	0.0	0.2	0.8
Pologne	-0.1	-0.1	0.1	1.2	0.0	-0.1	0.9	-0.2	-0.1	0.6
Portugal	0.2	0.0	0.2	1.8	0.2	0.1	1.1	0.1	0.2	1.4
République slovaque	0.7	0.2	0.0	1.6	0.1	0.0	1.3	-0.1	0.1	1.9
République tchèque	0.3	0.1	0.1	1.5	0.1	0.0	2.3	-0.1	0.2	1.1
Royaume-Uni	0.4	0.2	0.3	2.4	0.1	0.1	2.3	0.0	0.5	1.3
Slovénie	0.0	0.2	0.2	2.3	0.1	0.1	1.5	0.0	0.2	1.5
Suède	-0.2	0.1	0.0	0.4	0.1	0.0	0.5	0.1	-0.2	-0.4
Suisse	0.0	0.0	0.0	1.0	0.0	0.0	0.6	0.1	0.2	1.3
OCDE	0.0	0.0	0.0	1.7	0.0	0.1	1.0	0.0	0.0	2.4
OCDE-UE	0.3	0.1	0.1	1.9	0.0	0.1	1.1	0.0	0.1	1.3
Bulgarie	-0.1	0.4	0.0	0.2	0.1	-0.3	1.2	0.2	0.5	1.9
Croatie	-0.5	-0.1	0.2	0.7	0.4	0.0	1.2	0.2	0.1	0.2
Roumanie	0.9	0.3	0.1	1.0	0.0	0.1	0.5	-0.1	-0.4	1.6

Sources : Statistiques de l'OCDE sur les comptes nationaux (base de données); statistiques d'Eurostat relatives aux finances publiques (base de données).

StatLink https://stat.link/2mh5ak

Ventilation des dépenses publiques liées aux fonctions de protection sociale et de santé (CFAP/COFOG)

La pandémie de COVID-19 a montré l'importance de systèmes de santé et de protection sociale robustes et agiles pour préserver la vie et les conditions d'existence de la population face aux crises. En moyenne de la zone OCDE, la protection sociale et la santé constituent les principaux postes de dépenses publiques, et leur poids s'est accru pendant la pandémie. D'autres tendances démographiques telles que l'allongement de l'espérance de vie et la faiblesse des taux de fécondité ajoutent aux pressions financières qui s'exercent sur les systèmes de santé et de protection sociale, en accroissant la demande en faveur d'une offre de soins plus étoffée et de meilleure qualité ainsi que la demande de pensions de retraite et d'autres types d'aides et d'actions sociales (OCDE, 2021).

Au sein des dépenses de protection sociale, la sous-catégorie la plus importante est celle des pensions de vieillesse, qui représentait en 2021 10.9 % du PIB dans les pays de l'OCDE également membres de l'UE. Ce sont l'Italie (14.3 %) et la Finlande (13.9 %) qui ont consacré la plus forte proportion de leur PIB aux pensions de vieillesse (tableau 11.6). Toutefois, entre 2019 et 2021, le poids des dépenses de ce type au sein des dépenses de protection sociale a baissé de 1.6 p.p. dans les pays de l'OCDE membres de l'UE, en raison d'augmentations relatives dans d'autres sous-catégories (tableau G.6.6 en ligne) telles que les prestations de chômage, qui ont augmenté dans une proportion équivalente sur cette période. En dehors de ce groupe de pays, des reculs du poids des pensions de vieillesse dans les dépenses de protection sociale ont été enregistrés dans tous les pays pour lesquels des données sont disponibles. Les reculs plus plus importants ayant été observés en Colombie (-6.8 p.p.) et en Islande (-5.5 p.p.).

La deuxième sous-catégorie de dépenses de protection sociale la plus importante est celle des prestations de maladie et d'invalidité, qui représentait en 2021, en moyenne, 2.9 % du PIB des pays de l'OCDE également membres de l'UE. La troisième sous-catégorie la plus importante est celle des dépenses liées aux familles et aux enfants, qui représentait, en moyenne, 1.9 % du PIB des pays de l'OCDE également membres de l'UE; c'est au Danemark que cette catégorie avait le poids le plus élevé, avec 4.2 % du PIB (tableau 11.6).

Dans le domaine de la santé, la principale sous-catégorie de dépenses reste celle des services hospitaliers, qui représentait en 2021, en moyenne, 3.4 % du PIB des pays de l'OCDE également membres de l'UE. Ces dépenses englobent des dépenses d'investissement en équipements médicaux et en installations médicales. Parmi les pays pour lesquels on dispose de données, c'est au Royaume-Uni que les dépenses liées aux services hospitaliers ont eu le poids le plus lourd, avec 7.6 % du PIB (tableau 11.7). Dans les pays de l'OCDE également membres de l'UE, le poids des services hospitaliers dans le total des dépenses de santé a baissé, en moyenne, de 1.6 p.p. entre 2019 et 2021, poursuivant ainsi une tendance à la baisse entamée en 2009 et qui s'explique peut-être par le raccourcissement de la durée des hospitalisations constaté au cours de la dernière décennie (OCDE, 2021). La deuxième sous-catégorie de dépenses de santé la plus importante est celle des services ambulatoires, qui représente, en moyenne, 2.5 % du PIB. Cette catégorie, qui correspond à des services assurés aussi bien à domicile que dans des locaux de consultation, a vu son poids dans les dépenses de santé baisser de 2.1 p.p. entre 2019 et 2021. C'est en Finlande que le poids des dépenses ambulatoires a été le plus important en 2021, avec 3.4 % du PIB.

La sous-catégorie des services de santé publique recouvre les activités de recherche et de diffusion de l'information et l'achat de vaccins et de masques pour la population. Même si cette catégorie de dépenses est de taille relativement réduite (0.6 % du PIB en 2021), son poids dans le total des dépenses de santé a nettement augmenté entre 2019 et 2021 (+4.6 p.p. en moyenne), sous l'effet de la pandémie de COVID-19. C'est en Suisse (+18.5 p.p.), en Autriche (+11 p.p.) et en Hongrie (+ 10 p.p.) que l'augmentation a été la plus marquée (tableau 11.7 et tableau G.6.7 en ligne).

Méthodologie et définitions

Les données relatives aux dépenses sont tirées des *Statistiques de l'OCDE sur les comptes nationaux* (base de données) et des statistiques d'Eurostat sur les finances publiques (base de données), qui sont établies conformément au *Système de comptabilité nationale* (SCN); ce dernier constitue un ensemble de concepts, de définitions, de nomenclatures et de règles approuvés au plan international en matière de comptabilité nationale. Le cadre du SCN 2008 a été mis en œuvre par tous les pays de l'OCDE (voir l'annexe C). Les données relatives aux dépenses sont ventilées, conformément à la Classification des fonctions des administrations publiques (CFAP/COFOG), entre dix grandes fonctions (de niveau 1). L'une de ces grandes fonctions, la fonction « santé », est subdivisée en 6 fonctions de niveau 2 : « produits, appareils et matériels médicaux »; « services ambulatoires »; « services hospitaliers »; « services de santé publique »; « recherche-développement dans le domaine de la santé »; et « santé n.c.a. » (éléments non classés ailleurs). La fonction « protection sociale » est subdivisée en 9 fonctions de niveau 2 : « maladie et invalidité »; « vieillesse » (c'est-à-dire pensions); « survivants »; « famille et enfants »; « chômage »; « logement »; « exclusion sociale n.c.a. »; « recherche-développement dans le domaine de la protection sociale »; et « protection sociale n.c.a. ».

Pour en savoir plus

Bienassis, K., et al. (2023), « Advancing patient safety governance in the COVID-19 response », *Documents de travail de l'OCDE sur la santé*, n° 150, Éditions OCDE, Paris, *https://doi.org/10.1787/9b4a9484-en*.

OCDE/Union européenne (2022), *Health at a Glance: Europe 2022: State of Health in the EU Cycle*, Éditions OCDE, Paris, *https://doi.org/10.1787/507433b0-en*.

OCDE (2021), *Panorama de la santé 2021 : Les indicateurs de l'OCDE*, Éditions OCDE, Paris, *https://doi.org/10.1787/fea50730-fr*.

Notes relatives aux graphiques

Pour plusieurs pays de l'OCDE non européens, on ne dispose pas de données. Pour la Colombie et le Costa Rica, les données portent sur 2020, et non 2021.

G.6.4 à G.6.7 (Ventilation des dépenses publiques liées aux fonctions de protection sociale et de santé en 2021, et évolution depuis 2019) sont disponibles en ligne dans l'annexe G.

11.6. Ventilation des dépenses publiques liées aux fonctions de protection sociale, en pourcentage du PIB, 2021

	Maladie et invalidité	Vieillesse	Survivants	Famille et enfants	Chômage	Logement	Exclusion sociale n.c.a.	R-D dans le domaine de la protection sociale	Protection sociale n.c.a.
Allemagne	3.34	10.00	1.95	1.91	1.97	0.33	0.65	0.00	0.75
Australie	2.67	3.81	0.01	2.00	0.69	0.23	0.87	0.00	0.47
Autriche	1.77	13.57	1.38	2.09	1.75	0.09	1.06	0.01	0.18
Belgique	3.69	9.61	1.52	2.24	2.05	0.25	1.16	0.01	0.49
Colombie	0.04	6.90	..	0.87	..	0.23	1.43	..	2.39
Costa Rica	0.45	5.12	0.45	0.34	0.29	0.40	0.00	0.00	2.88
Danemark	4.62	7.99	0.01	4.21	1.88	0.62	1.33	0.01	0.46
Espagne	2.93	10.73	2.47	1.02	2.65	0.02	0.61	0.00	0.14
Estonie	2.12	7.42	0.06	2.53	0.94	0.03	0.16	0.02	0.19
Finlande	3.22	13.94	0.62	3.04	2.04	0.63	0.91	0.02	0.31
France	3.08	13.21	1.44	2.18	2.33	0.86	1.48	0.00	0.17
Grèce	1.63	13.89	2.39	1.10	0.66	0.35	0.57	0.00	0.02
Hongrie	2.08	6.54	0.74	2.32	0.26	0.09	0.88	0.00	0.16
Irlande	1.11	3.48	0.41	0.96	1.66	0.81	0.12	0.00	0.18
Islande	3.47	3.29	0.03	2.53	2.46	0.37	0.65	0.00	0.47
Israël	2.86	4.77	0.46	1.27	0.41	0.12	0.42	0.00	0.33
Italie	1.95	14.28	2.62	1.05	1.54	0.04	1.69	0.01	0.12
Japon	0.97	11.27	1.45	2.36	0.80	0.00	0.56	0.00	0.52
Lettonie	2.64	7.51	0.21	1.75	0.95	0.07	0.37	0.00	0.31
Lituanie	4.11	6.44	0.30	1.88	0.89	0.08	0.41	0.00	0.23
Luxembourg	3.18	9.41	0.00	3.35	1.32	0.12	0.74	0.00	0.19
Norvège	6.51	6.89	0.16	3.06	0.70	0.11	0.72	0.05	0.40
Pays-Bas	4.27	6.56	0.05	2.08	0.77	0.47	2.45	0.01	0.00
Pologne	2.07	9.90	1.67	2.93	0.26	0.02	0.31	0.00	0.11
Portugal	1.47	11.86	1.75	1.54	0.81	0.17	0.29	0.00	0.36
République slovaque	4.06	8.41	0.80	1.22	0.34	0.00	0.19	0.00	1.18
République tchèque	2.46	7.93	0.55	1.75	0.18	0.14	0.43	0.00	0.19
Royaume-Uni	2.43	8.67	0.05	1.26	0.05	0.78	2.52	0.00	0.35
Slovénie	2.61	10.39	1.28	2.03	0.45	0.02	0.96	0.00	0.15
Suède	3.42	10.23	0.17	2.35	1.27	0.29	0.82	0.00	0.01
Suisse	3.02	6.72	0.30	0.64	2.14	0.03	1.50	0.00	0.01
OCDE-UE	2.87	10.86	1.61	1.89	1.67	0.33	1.02	0.00	0.31
Bulgarie	0.62	10.00	0.00	1.80	0.47	0.07	0.08	0.00	0.31
Croatie	1.65	8.42	1.21	2.10	0.37	0.07	0.05	0.00	0.19
Roumanie	1.15	9.72	0.14	1.53	0.07	0.01	0.29	0.00	0.45

Sources : Statistiques de l'OCDE sur les comptes nationaux (base de données); statistiques d'Eurostat relatives aux finances publiques (base de données).

StatLink https://stat.link/b4fp52

11.7. Ventilation des dépenses publiques liées aux fonctions de santé, en pourcentage du PIB, 2021

	Produits, appareils et matériels médicaux	Services ambulatoires	Services hospitaliers	Services de santé publique	R-D dans le domaine de la santé	Santé n.c.a.
Australie	0.80	0.77	2.88	0.65	0.23	2.89
Autriche	1.23	1.64	5.08	1.33	0.48	0.32
Belgique	0.80	3.02	4.16	0.37	0.05	0.21
Colombie	3.29	..	..	0.20	0.03	3.25
Costa Rica	0.12	2.79	3.47	0.42	0.12	0.56
République tchèque	0.93	1.94	4.51	2.14	0.07	0.24
Danemark	0.53	1.20	6.42	0.35	0.23	0.51
Estonie	0.71	0.60	4.65	0.28	0.16	0.09
Finlande	0.70	3.40	3.29	0.20	0.10	0.04
France	1.50	3.21	3.73	0.52	0.09	0.16
Allemagne	1.86	2.36	2.90	0.70	0.09	0.74
Grèce	1.55	0.67	3.90	0.36	0.14	0.05
Hongrie	0.74	1.41	2.22	0.74	0.07	0.44
Islande	0.64	2.06	5.93	0.03	0.00	0.29
Irlande	0.62	1.84	2.08	0.38	0.01	0.34
Israël	1.10	1.54	2.95	0.10	0.00	0.09
Italie	0.95	2.72	3.10	0.53	0.13	0.15
Japon	1.29	3.08	2.95	1.14	0.01	0.73
Lettonie	0.61	1.85	3.12	0.54	0.00	0.15
Lituanie	0.89	1.89	2.74	0.19	0.00	0.18
Luxembourg	1.67	1.09	2.17	0.25	0.16	0.09
Pays-Bas	0.73	2.43	3.94	0.90	0.40	0.30
Norvège	0.47	2.03	4.90	0.48	0.38	0.32
Pologne	0.06	1.71	3.53	0.22	0.10	0.14
Portugal	0.67	1.90	4.25	0.12	0.24	0.43
République slovaque	0.93	1.56	3.52	0.62	0.02	0.36
Slovénie	1.00	2.29	3.80	0.61	0.09	0.35
Espagne	1.10	2.72	3.08	0.12	0.29	0.03
Suède	0.74	3.29	2.62	0.47	0.17	0.19
Suisse	0.00	0.22	1.81	0.66	0.09	0.05
Royaume-Uni	0.52	1.13	7.55	0.24	0.14	0.34
OCDE-UE	1.17	2.47	3.40	0.56	0.14	0.32
Bulgarie	0.67	0.69	3.86	0.24	0.00	0.37
Croatie	1.25	1.30	4.64	0.70	0.06	0.31
Roumanie	0.86	0.14	3.07	0.21	0.02	1.18

Sources : Statistiques de l'OCDE sur les comptes nationaux (base de données); statistiques d'Eurostat relatives aux finances publiques (base de données).

StatLink https://stat.link/npm0d7

Rapport coût-efficacité

En termes économiques, l'efficacité mesure en quoi une activité atteint les objectifs visés. Le rapport coût-efficacité, à savoir le rapport entre un intrant et une réalisation intermédiaire ou finale, rend compte du lien entre les ressources utilisées et les résultats obtenus ; il s'agit d'un élément crucial pour évaluer la réussite des politiques publiques. Dans les secteurs de l'éducation et de la santé, on dispose d'éléments de mesure des intrants et des réalisations suffisamment développés et normalisés à l'échelle internationale pour réaliser des évaluations comparatives pertinentes du rapport coût-efficacité.

Santé

Les dépenses de santé représentent une part importante des dépenses publiques, et leur poids devrait encore s'alourdir à l'avenir, sous l'effet d'évolutions démographiques telles que le vieillissement de la population (OCDE, 2021). Pour évaluer le rapport coût-efficacité dans le domaine de la santé, on compare les progrès réalisés sur le plan de l'espérance de vie à la naissance (réalisation) au montant total des dépenses de santé par habitant (intrant). Les dépenses courantes de santé recouvrent des dépenses de santé publiques comme privées ; ces dernières peuvent être particulièrement élevées dans les pays qui, à l'instar des États-Unis, sont dépourvus d'un vaste régime public de santé. L'espérance de vie n'est pas un indicateur parfait de l'efficacité des dépenses de santé, car elle est également influencée par des facteurs extérieurs aux activités et dépenses médicales, y compris le mode de vie, l'environnement physique et certains aspects comportementaux. Il existe néanmoins une corrélation positive entre les dépenses de santé et l'espérance de vie à la naissance, avec des rendements décroissants (graphique 11.8).

Dans des pays tels que le Japon, la Corée et Israël, l'espérance de vie est relativement élevée au regard du niveau de dépenses de santé. En revanche, des pays tels que le Mexique, la Lettonie et la Lituanie présentent une espérance de vie relativement faible par rapport à d'autres pays engageant des dépenses de santé similaires. S'agissant du Mexique, l'explication tient peut-être en partie au niveau comparativement élevé des taux d'obésité. Dans les deux pays baltes, l'abus de substances psychoactives et le suicide ont nettement contribué à la faiblesse de l'espérance de vie (Stumbrys *et al.*, 2022). Les États-Unis enregistrent l'une des espérances de vie les plus faibles (77 ans), alors même qu'ils présentent, de loin, le plus haut niveau de dépenses de santé par habitant de la zone OCDE. Outre la question de l'accessibilité financière des soins, des facteurs tels que les surdoses de produits stupéfiants, les décès liés aux armes à feu et les troubles mentaux peuvent expliquer ce score relativement bas (Ho, 2022).

Éducation

Tous les trois ans, dans le cadre de son Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA), l'OCDE évalue les résultats des élèves de 15 ans en matière de lecture, de mathématiques et de sciences. La comparaison entre les acquis des élèves (évalués d'après les scores PISA) et les dépenses éducatives cumulées par élève donne une mesure globale du rapport coût-efficacité des systèmes éducatifs.

En moyenne de la zone OCDE, les dépenses éducatives cumulées (enseignement primaire et premier cycle du secondaire confondus) s'élèvent à 93 800 USD à PPA par élève (graphiques 11.9 et 11.10). Globalement, on constate une corrélation positive entre les dépenses éducatives et les scores PISA. Certains pays (tels que l'Estonie, le Japon et la Pologne) obtiennent des scores en mathématiques relativement élevés par rapport à leur niveau de dépenses par élève. À l'inverse, des pays tels que le Chili et le Luxembourg affichent, en mathématiques comme en lecture, des scores PISA relativement faibles par rapport à leurs dépenses par élève. Les scores PISA sont aussi influencés par d'autres facteurs tels que le temps que les élèves consacrent à leurs apprentissages en dehors des heures de classe (devoirs, cours particuliers). De plus, l'environnement familial et le milieu social influent sur la scolarité des enfants et sur le niveau éducatif qu'ils atteignent (OCDE, 2022).

Méthodologie et définitions

Les dépenses de santé mesurent la consommation finale de biens et de services de santé (c'est-à-dire les dépenses courantes de santé) ; elles couvrent les dépenses en soins de santé individuels et pour la collectivité, mais pas les dépenses d'investissement. L'espérance de vie à la naissance mesure le nombre moyen d'années pendant lequel un nouveau-né peut espérer vivre en l'absence d'évolution des taux de mortalité. Cet indicateur mesure la durée de vie, et non la qualité de vie, qui est liée à l'état de santé. Les scores PISA en lecture mesurent la capacité des élèves de 15 ans à comprendre et utiliser des textes écrits et à mener une réflexion à leur sujet. Les scores en mathématiques mesurent leur maîtrise des outils mathématiques.

Pour en savoir plus

Ho, J.Y. (2022), « Causes of America's lagging life expectancy: An international comparative perspective », *The Journals of Gerontology: Series B*, Vol. 77/Supplement_2, pp. S117-S126, *https://doi.org/10.1093/geronb/gbab129*.

OCDE (2022), *Regards sur l'éducation 2022, Les indicateurs de l'OCDE*, Éditions OCDE, Paris, *https://doi.org/10.1787/8b532813-fr*.

Stumbrys, D., D. Jasilionis et D. Pūras (2022), « The burden of mental health-related mortality in the Baltic States in 2007-2018 », *BMC Public Health*, vol. 22, n° 1, *https://doi.org/10.1186/s12889-022-14175-9*.

OCDE (2021), *Panorama de la santé 2021 : Les indicateurs de l'OCDE*, Éditions OCDE, Paris, *https://doi.org/10.1787/fea50730-fr*.

Notes relatives aux graphiques

11.8. Les données relatives aux dépenses d'Israël, du Japon, de la Lituanie et de la Suède sont provisoires. Pour la Nouvelle-Zélande, la valeur est une estimation. Pour le Royaume-Uni et le Japon, l'espérance de vie est une estimation. Pour Türkiye, l'espérance de vie indiquée est celle de 2019.

11.9 et 11.10. On ne dispose d'aucune donnée pour le Costa Rica. On ne dispose pas de données sur les dépenses pour le Canada, Israël et la Suisse. On ne dispose pas des scores PISA en lecture pour la Slovénie.

11.8. Espérance de vie à la naissance et total des dépenses courantes de santé par habitant, 2020

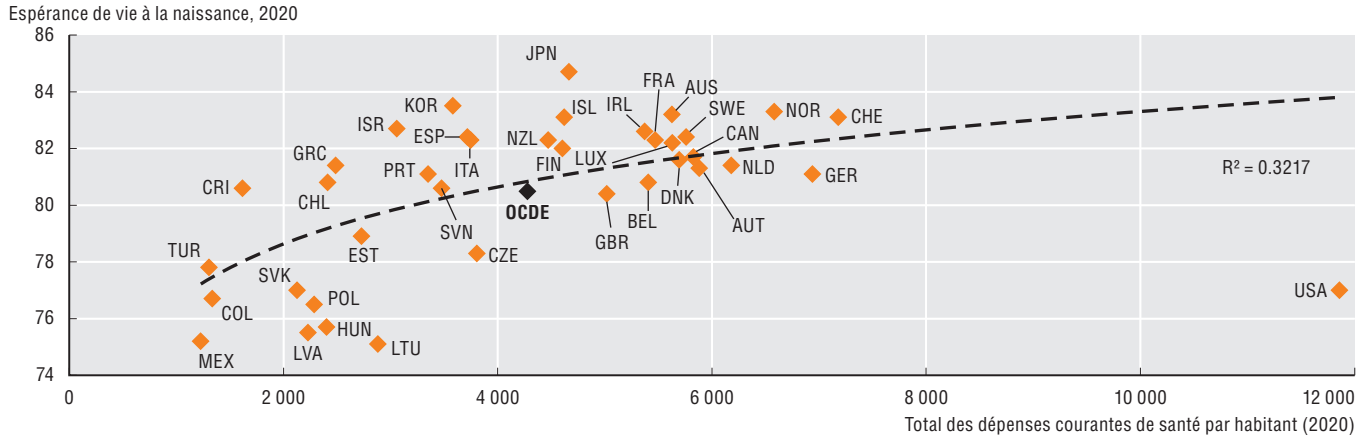

Source : Statistiques de l'OCDE sur la santé (base de données).

StatLink https://stat.link/qr792g

11.9. Résultats des élèves de 15 ans à l'enquête PISA 2018 (mathématiques) et dépenses cumulées par élève entre l'âge de 6 ans et l'âge de 15 ans, 2019

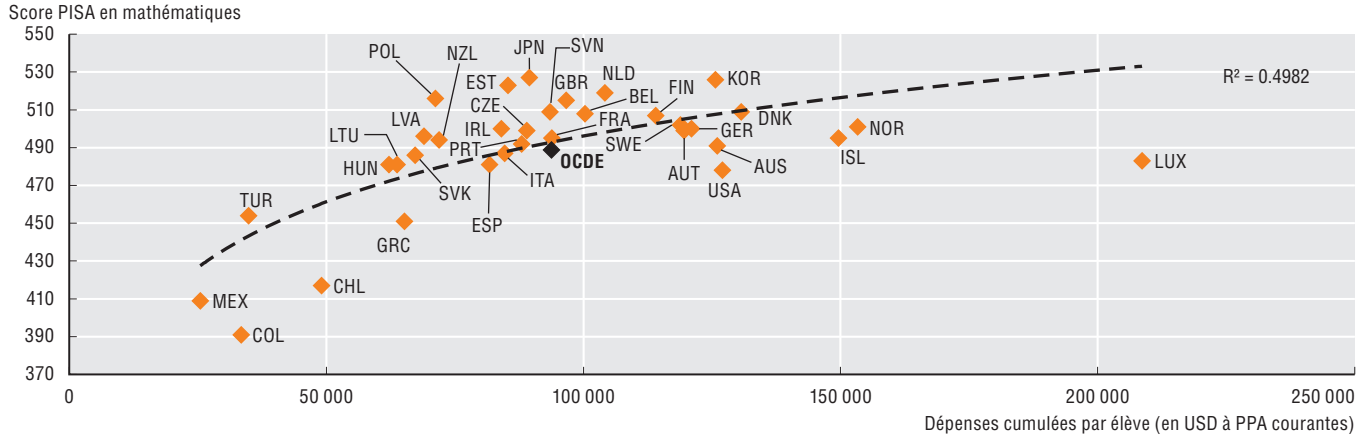

Source : Regards sur l'éducation (base de données).

StatLink https://stat.link/vmflej

11.10. Résultats des élèves de 15 ans à l'enquête PISA 2018 (lecture) et dépenses cumulées par élève entre l'âge de 6 ans et l'âge de 15 ans, 2019

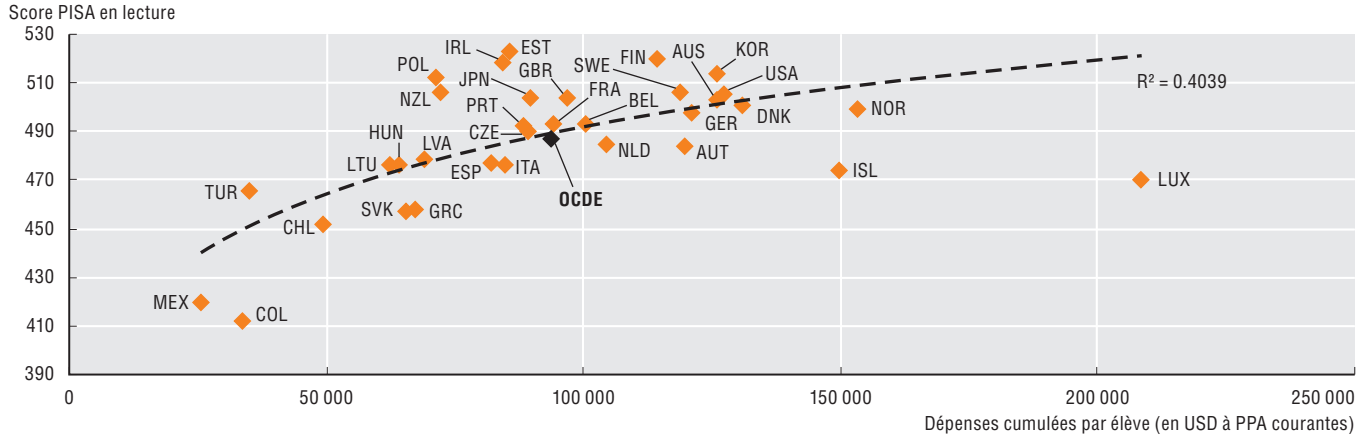

Source : Regards sur l'éducation (base de données).

StatLink https://stat.link/mqozp2

Ventilation des dépenses des administrations publiques par opération économique

Un autre critère pouvant être utilisé pour ventiler les dépenses des administrations publiques est l'opération économique : par exemple la rémunération des salariés, les subventions, les transferts en espèces tels que les prestations sociales ou les allocations chômage, et la consommation intermédiaire (c'est-à-dire la fourniture de biens ou de services par le secteur privé en vue de leur utilisation par le secteur public). Ce mode de classification diffère de la ventilation par fonction, qui regroupe les dépenses par thèmes (santé, éducation, défense, etc.) correspondant à des catégories plus générales des fonctions de production de l'administration publique. Considérés conjointement, ces deux modes de ventilation permettent d'appréhender de façon plus globale les profils de dépenses des administrations publiques et leur impact sur l'économie.

De manière générale, le premier poste de dépenses publiques est celui des prestations sociales. En 2021, ce poste représentait en moyenne 41.5 % des dépenses dans la zone OCDE, en hausse de 0.9 point de pourcentage par rapport à 2019. La même année, c'est en Allemagne et au Japon que le pourcentage des dépenses consacrées aux prestations sociales a été le plus élevé (respectivement 51.0 % et 50.1 %). En 2022, les pays pour lesquels des données étaient disponibles qui ont enregistré le plus fort pourcentage de dépenses en matière de prestations sociales étaient l'Allemagne (50.7 %), la Belgique (48.0 %) et les Pays-Bas (46.3 %). Dans certains pays, ce poste de dépenses a subi d'importantes variations entre 2019 et 2021. S'il a considérablement augmenté aux États-Unis (+5.8 p.p.), ses plus fortes baisses au cours de la même période ont été observées en Grèce (-5.7 p.p.), au Japon (-4.6 p.p.), en Italie (-3.2 p.p.), aux Pays-Bas (-3.1 p.p.) et en Allemagne (-3.1 p.p.) (tableau 11.11).

Le deuxième poste de dépenses publiques le plus important est la rémunération des salariés, qui représentait en moyenne 20.1 % du total des dépenses dans l'ensemble des pays de l'OCDE en 2021, soit un recul de 2.3 p.p. depuis 2019. En 2022, c'est en Islande et au Danemark que ce poste était le plus élevé (respectivement 31.7 % et 30.3 %). Il a également atteint des niveaux non négligeables au Costa Rica (30.0 %) et au Mexique (29.7 %) en 2021, qui est l'année pour laquelle des données sont disponibles pour ces pays. Entre 2019 et 2021, 37 des 38 pays de l'OCDE ont réduit la part de leurs dépenses publiques affectée à la rémunération des salariés. La plus forte baisse a eu lieu au Chili (-8.7 p.p.) et au Costa Rica (-8.6 p.p.). Le Luxembourg est le seul pays où la progression a été légèrement positive (+0.2 p.p.).

Le poste de dépenses publiques ayant connu la plus forte augmentation est celui des subventions : avec une progression de 2.3 p.p. entre 2019 et 2021, les subventions représentent en moyenne 4.6 % du total des dépenses publiques de la zone OCDE. Cette situation est sans doute due en partie aux effets de la pandémie de COVID-19, qui a donné lieu à une augmentation du versement de subventions aux entreprises dans de nombreux pays. Les dépenses en capital (0.1 p.p.) et autres dépenses courantes (0.6 p.p.) ont également légèrement progressé au cours de la même période (tableau 11.11).

Méthodologie et définitions

Les données relatives aux dépenses publiques sont tirées de la base de données des Statistiques de l'OCDE sur les comptes nationaux, qui sont établies conformément au *Système de comptabilité nationale* (SCN). Ce dernier constitue un ensemble de concepts, définitions, nomenclatures et règles approuvés au plan international en matière de comptabilité nationale. Le cadre du SCN 2008 a été mis en œuvre par tous les pays de l'OCDE (voir l'annexe C). Les dépenses englobent les opérations économiques suivantes : la consommation intermédiaire (c'est-à-dire les biens et les services qui sont utilisés dans le cadre d'un processus de production au sein du territoire économique et pendant la période comptable), la rémunération des salariés, les subventions, les revenus de la propriété (dont les paiements d'intérêts), les prestations sociales (en l'occurrence, les prestations sociales autres que les transferts sociaux en nature et les transferts sociaux en nature fournis aux ménages par l'intermédiaire de producteurs marchands), les autres dépenses courantes (essentiellement les transferts courants, mais aussi d'autres dépenses mineures telles que les autres impôts sur la production, les impôts courants sur le revenu et le patrimoine, etc. et l'ajustement pour variation des droits à pension) et les dépenses en capital (transferts en capital et investissements). Toutes ces opérations sont comptabilisées sur une base consolidée à l'échelle de l'ensemble des administrations publiques (c'est-à-dire qu'on procède à une compensation des opérations intervenant entre les différents niveaux d'administration).

Pour en savoir plus

OCDE (2017), *Panoplie OCDE des instruments de la transparence budgétaire : Mesures pratiques en faveur de l'ouverture, de l'intégrité et de la responsabilité dans la gestion financière publique*, Éditions OCDE, Paris, *https://doi.org/10.1787/9789264293335-fr*.

Notes relatives aux graphiques

Les données sur le Chili et Türkiye ne sont pas prises en compte dans la moyenne de la zone OCDE. Les données sur Türkiye, le Brésil et l'Indonésie portent sur 2020, et non 2021.

11.11. Ventilation des dépenses des administrations publiques par opération économique, 2021 et 2022 et évolution entre 2019 et 2021

en % des dépenses totales	Consommation intermédiaire			Rémunération des salariés			Subventions			Revenus de la propriété (dont les paiements d'intérêts)			Prestations sociales			Autres dépenses courantes			Dépenses en capital		
	2021	2022	Évol. 2019-21 (en p.p.)	2021	2022	Évol. 2019-21 (en p.p.)	2021	2022	Évol. 2019-21 (en p.p.)	2021	2022	Évol. 2019-21 (en p.p.)	2021	2022	Évol. 2019-21 (en p.p.)	2021	2022	Évol. 2019-21 (en p.p.)	2021	2022	Évol. 2019-21 (en p.p.)
Allemagne	12.3	12.3	0.3	15.9	16.0	-1.5	6.0	3.8	4.2	1.1	1.4	-0.6	51.0	50.7	-3.1	4.9	5.9	0.1	8.7	10.0	0.6
Australie	20.9	..	0.9	22.2	..	-0.1	5.7	..	-3.6	3.3	..	0.6	31.6	..	1.2	4.8	..	0.6	11.5	..	0.4
Autriche	13.3	13.7	0.5	19.7	19.6	-2.0	8.3	4.6	5.2	2.0	1.8	-0.9	42.8	42.7	-2.3	6.3	8.1	-0.3	7.6	9.4	-0.2
Belgique	7.7	8.1	-0.2	22.5	23.2	-1.1	7.8	6.9	0.6	3.0	2.8	-0.8	47.4	48.0	0.2	4.7	4.4	0.9	6.9	6.6	0.4
Canada	16.5	17.6	-0.9	27.5	29.1	-2.5	6.5	3.4	3.8	5.7	6.5	-1.4	31.4	29.2	1.9	3.6	4.0	0.1	8.8	10.3	-1.0
Chili	..	..	..	27.1	..	-8.7	1.3	..	-0.7	2.6	..	-0.8	..	..	..	..	..	..	6.4	..	-2.3
Colombie	11.1	..	-1.8	15.5	..	-1.4	0.3	..	0.2	7.6	..	1.1	27.0	..	-1.1	31.7	..	5.4	6.8	..	-2.4
Corée	10.4	..	-0.6	18.4	..	-1.9	2.0	..	0.1	2.9	..	-0.5	32.1	..	-0.5	16.8	..	5.6	17.4	..	-2.2
Costa Rica	7.9	..	-2.7	30.0	..	-8.6	0.0	..	0.0	11.2	..	-0.5	13.8	..	-0.7	29.7	..	14.6	7.5	..	-2.0
Danemark	17.8	17.6	0.5	29.3	30.3	-1.0	5.0	3.1	1.7	1.1	1.6	-0.4	33.1	33.2	-1.5	6.6	6.3	0.3	7.1	7.8	0.5
Espagne	11.7	12.3	-0.6	24.2	24.3	-1.4	3.0	4.2	0.7	4.3	5.0	-1.1	43.1	42.1	-0.5	4.0	3.9	0.2	9.8	8.3	2.7
Estonie	15.0	16.3	-1.7	26.4	26.3	-1.4	2.4	1.9	1.1	0.1	0.2	0.0	35.9	35.1	-0.3	5.6	4.6	1.0	14.8	15.6	1.3
États-Unis	14.7	..	-2.1	20.2	..	-3.9	4.6	..	3.7	8.1	..	-2.5	43.7	..	5.8	0.6	..	0.0	8.1	..	-1.0
Finlande	20.7	21.5	0.6	22.9	23.1	-0.5	2.8	2.1	0.8	0.9	1.0	-0.7	39.2	39.0	-0.5	5.1	4.9	0.4	8.4	8.3	-0.2
France	8.8	9.0	-0.1	21.3	21.3	-0.8	5.6	5.4	0.6	2.4	3.3	-0.3	45.6	44.3	-0.1	7.7	7.5	0.6	8.8	9.2	0.1
Grèce	10.0	10.7	0.1	21.5	20.8	-3.3	8.3	10.3	5.5	4.3	4.6	-1.9	39.2	39.7	-5.7	3.5	2.8	0.2	13.2	11.1	5.1
Hongrie	18.0	17.0	-1.0	21.8	21.2	-0.9	2.6	3.8	0.1	4.7	5.8	-0.2	25.1	24.4	-1.1	8.1	8.0	1.1	19.7	19.9	1.9
Irlande	15.4	16.6	0.8	25.2	26.9	-2.3	6.8	3.1	4.6	3.1	3.0	-2.2	35.3	34.6	-0.3	4.5	4.8	0.7	9.8	11.1	-1.3
Islande	20.9	21.3	-0.4	31.6	31.7	-1.2	3.2	3.2	0.5	7.6	10.0	-2.3	22.5	19.9	2.1	4.3	3.9	0.4	9.9	9.9	0.8
Israël	16.4	..	-0.8	23.8	..	-2.2	7.5	..	5.1	6.8	..	1.5	23.8	..	0.2	11.3	..	-0.8	10.4	..	-3.1
Italie	10.8	10.6	-0.9	17.3	17.3	-2.6	3.4	4.6	0.2	6.2	7.7	-0.7	43.5	42.2	-3.2	4.6	4.2	0.0	14.3	13.4	7.2
Japon	10.3	..	0.6	12.2	..	-1.6	1.5	..	0.1	3.4	..	-0.6	50.1	..	-4.6	10.5	..	6.6	12.0	..	-0.6
Lettonie	13.7	15.7	-2.8	26.2	26.2	-2.0	6.1	3.9	3.7	1.1	1.2	-0.7	34.3	31.4	2.3	6.2	7.7	0.2	12.4	14.0	-0.7
Lituanie	11.5	11.7	-1.1	28.6	27.8	-0.6	4.2	4.8	3.1	1.2	1.0	-1.3	40.0	38.8	0.1	4.8	5.6	0.1	9.8	10.3	-0.2
Luxembourg	9.8	10.0	-0.1	23.7	23.5	0.2	2.3	2.8	-0.2	0.4	0.4	-0.4	42.6	42.9	-0.2	8.1	8.4	-0.2	13.0	12.0	0.9
Mexique	10.7	..	-0.9	29.7	..	-0.6	1.2	..	-0.2	8.3	..	-2.0	11.4	..	0.7	24.0	..	-1.9	14.8	..	4.9
Norvège	15.3	15.6	0.5	28.8	28.4	-0.9	4.3	5.3	0.7	0.5	1.1	-0.5	33.4	32.3	0.7	6.3	5.9	0.4	11.3	11.5	-0.9
Nouvelle-Zélande	16.5	..	1.0	20.9	..	-1.6	7.1	..	3.3	3.0	..	-0.2	33.8	..	-1.4	5.3	..	-0.2	13.3	..	-0.9
Pays-Bas	13.9	14.4	-0.3	18.4	19.0	-1.2	7.8	4.2	5.0	1.2	1.2	-0.6	46.3	46.3	-3.1	3.9	6.0	0.1	8.5	8.9	0.1
Pologne	13.4	14.4	-0.2	23.6	22.4	-1.0	2.7	2.0	1.4	2.5	3.6	-0.8	40.8	39.2	-0.4	5.3	5.4	0.5	11.6	13.0	0.4
Portugal	12.1	12.6	0.0	24.4	24.1	-1.1	4.2	2.4	3.2	5.0	4.4	-1.9	40.6	41.7	-2.1	5.7	5.9	0.6	8.0	8.9	1.3
République slovaque	12.5	14.1	-0.8	24.8	25.1	-0.5	3.0	2.6	0.6	2.4	2.4	-0.6	40.2	42.4	-0.9	9.1	4.7	4.3	7.9	8.7	-2.1
République tchèque	12.5	12.9	-1.8	23.8	22.8	-0.4	7.1	5.1	1.7	1.6	2.6	-0.1	38.0	38.5	0.7	5.2	5.5	0.4	11.9	12.5	-0.5
Royaume-Uni	19.8	19.0	0.6	21.1	20.9	-1.1	6.6	3.4	4.1	5.8	9.3	0.5	33.9	33.8	-2.6	3.3	4.1	-1.3	9.5	9.4	-0.2
Slovénie	13.1	13.7	-0.8	25.6	24.0	-0.4	4.9	2.8	2.7	2.5	2.4	-1.4	37.2	39.4	-2.7	6.3	4.9	2.1	10.4	12.8	0.4
Suède	16.0	16.5	0.1	25.2	24.6	-0.4	4.3	3.3	1.0	0.8	1.4	-0.4	31.4	30.8	-0.7	12.1	12.3	0.7	10.2	11.1	-0.2
Suisse	13.5	..	-0.9	20.8	..	-1.3	10.9	..	1.4	0.7	..	-0.2	35.0	..	1.7	7.2	..	-0.1	11.9	..	-0.5
Türkiye	12.7	..	-1.1	24.1	..	-0.5	6.3	..	1.5	8.6	..	1.4	34.9	..	-0.2	2.4	..	-0.7	10.9	..	-0.5
OCDE	13.5	..	-0.7	20.1	..	-2.3	4.6	..	2.3	5.2	..	-1.1	41.5	..	0.9	5.3	..	0.6	9.8	..	0.1
OCDE-UE	11.8	12.0	-0.2	20.3	20.2	-1.5	5.1	4.3	2.0	2.8	3.4	-0.7	44.3	43.7	-1.6	5.7	5.9	0.3	10.1	10.4	1.6
Brésil	7.3	..	-0.7	19.2	..	-1.1	0.3	..	-0.1	8.3	..	-3.2	45.6	..	4.8	16.3	..	0.1	3.0	..	0.1
Bulgarie	12.4	12.9	-0.1	26.7	24.2	-0.8	9.0	12.2	2.4	1.2	1.1	-0.4	34.0	36.1	-1.1	9.3	4.8	5.1	7.4	8.6	-5.1
Croatie	16.9	17.3	-0.5	25.4	25.1	0.3	5.4	5.0	2.2	3.2	3.1	-1.6	31.3	31.5	-1.2	4.9	4.5	0.7	13.0	13.4	0.2
Indonésie	17.6	..	-1.8	22.7	..	-2.4	3.9	..	9.7	8.2	..	-0.2	4.2	..	2.8	23.8	..	-1.3	19.6	..	-6.7
Roumanie	15.2	14.5	-0.3	27.8	24.9	-3.5	1.3	3.0	0.3	2.8	3.0	0.1	33.1	33.7	0.3	5.7	4.9	1.7	14.0	16.0	1.3

Source : Statistiques de l'OCDE sur les comptes nationaux (base de données). Pour l'Australie, les données sont tirées à la fois des statistiques sur les comptes nationaux et des statistiques sur les finances publiques fournies par le Bureau australien des statistiques.

StatLink https://stat.link/3iuv1q

Ventilation des dépenses des administrations publiques selon les niveaux d'administration

Selon la structure administrative des pays – généralement une organisation sous forme d'États fédéraux ou unitaires –, l'administration centrale, les administrations d'États fédérés et les administrations locales ont des fonctions distinctes ainsi que des responsabilités différentes en matière de dépenses. Plusieurs fonctions des administrations publiques nécessitent une coordination entre les niveaux d'administration et un financement partagé. La nécessité d'améliorer la qualité et l'efficience des dépenses publiques a confirmé l'importance du rôle des administrations infranationales dans la mise en œuvre des politiques publiques. De fait, on peut considérer que ces administrations sont mieux placées que les administrations centrales pour obtenir des renseignements sur les besoins locaux et pour fournir des services publics sur mesure (OCDE, 2022).

En 2021, 45.5 % en moyenne du total des dépenses publiques étaient engagées par les administrations centrales, 21.5 % par les administrations d'États fédérés et 14.3 % par les administrations locales, le reste étant mis sur le compte des administrations de sécurité sociale. Il existe toutefois des différences notables entre les pays. Ainsi, en 2021, la part des dépenses effectuées par l'administration centrale variait de 16.4 % en Suisse à 89.3 % en Nouvelle-Zélande. En 2022, 17 des 26 pays de l'OCDE disposant de données sur le sujet ont enregistré une hausse de la part des dépenses de l'administration centrale par rapport à 2021, signe d'une tendance à la centralisation des dépenses publiques au sein de la zone OCDE. Une raison possible est la centralisation croissante des dépenses de santé (OCDE, 2021b) ou la baisse des revenus des administrations infranationales par rapport à ceux de l'administration centrale en rapport avec la pandémie de COVID-19 (OCDE, 2021a) (graphique 11.12).

Malgré cette tendance générale, des différences existent entre les pays. Au total, 29 pays sur 37 ont enregistré une hausse relative des dépenses de l'administration centrale entre 2019 et 2021. Cette augmentation était en moyenne de 4.3 p.p. dans la zone OCDE. C'est aux États-Unis et au Costa Rica qu'elle a été la plus forte, respectivement +7.6 p.p et +7.9 p.p. Au Chili, en revanche, les dépenses de l'administration centrale ont accusé la plus importante baisse relative, avec -10 p.p. (graphique 11.13).

Méthodologie et définitions

Les données sont tirées de la base de données des Statistiques de l'OCDE sur les comptes nationaux, qui sont établies conformément au *Système de comptabilité nationale* (SCN) ; ce dernier constitue un ensemble de concepts, de définitions, de nomenclatures et de règles approuvés au plan international en matière de comptabilité nationale. Le cadre du SCN 2008 a été mis en œuvre par tous les pays de l'OCDE (voir l'annexe C). Selon la terminologie du SCN, les administrations publiques se composent de l'administration centrale, des administrations d'États fédérés, des administrations locales et des administrations de sécurité sociale. Les administrations d'États fédérés n'existent que dans les neuf pays membres de l'OCDE dotés d'une structure fédérale : l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Canada, l'Espagne (pays considéré comme quasi fédéral), les États-Unis, le Mexique et la Suisse. Les données n'incluent pas les transferts entre les niveaux d'administration, hormis en Australie, au Chili, en Corée, au Costa Rica, en Indonésie et en Türkiye. Cela permet de voir la part des dépenses de chaque sous-secteur de l'administration publique, avant qu'elles ne soient regroupées au niveau national. Les dépenses englobent la consommation intermédiaire, la rémunération des salariés, les subventions, les revenus de la propriété (dont les paiements d'intérêts), les prestations sociales, les autres dépenses courantes (essentiellement les transferts courants) et les dépenses en capital (c'est-à-dire les transferts en capital et les investissements).

Pour en savoir plus

OCDE (2022), *OECD Regions and Cities at a Glance 2022*, Éditions OCDE, Paris, *https://doi.org/10.1787/14108660-en*.

OCDE (2021a), *Fiscal Federalism 2022: Making Decentralisation Work*, Éditions OCDE, Paris, *https://doi.org/10.1787/201c75b6-en*.

OCDE (2021b), « The territorial impact of COVID-19: Managing the crisis and recovery across levels of government », *Les réponses de l'OCDE face au coronavirus (COVID-19)*, Éditions OCDE, Paris, *https://doi.org/10.1787/a2c6abaf-en*.

Notes relatives aux graphiques

Les données concernant la Colombie ne sont pas disponibles. Les données sur le Chili et Türkiye ne sont pas prises en compte dans la moyenne de la zone OCDE. Les transferts entre les niveaux d'administration ne sont pas pris en compte (hormis pour l'Australie, le Chili, la Corée, le Costa Rica, l'Indonésie et Türkiye). Pour le Japon, les données sur les sous-secteurs des administrations publiques portent sur les exercices budgétaires. Pour l'Australie et les États-Unis, les administrations locales sont comptabilisées dans la catégorie des administrations d'États fédérés. L'Australie n'a pas de régime public d'assurance sociale. Les administrations de sécurité sociale sont classées dans la catégorie de l'administration centrale pour les États-Unis, la Norvège, la Nouvelle-Zélande et le Royaume-Uni. Les données sur Türkiye et l'Indonésie portent sur 2020, et non 2021.

11.12. Ventilation des dépenses des administrations publiques selon les niveaux d'administration, 2021 et 2022

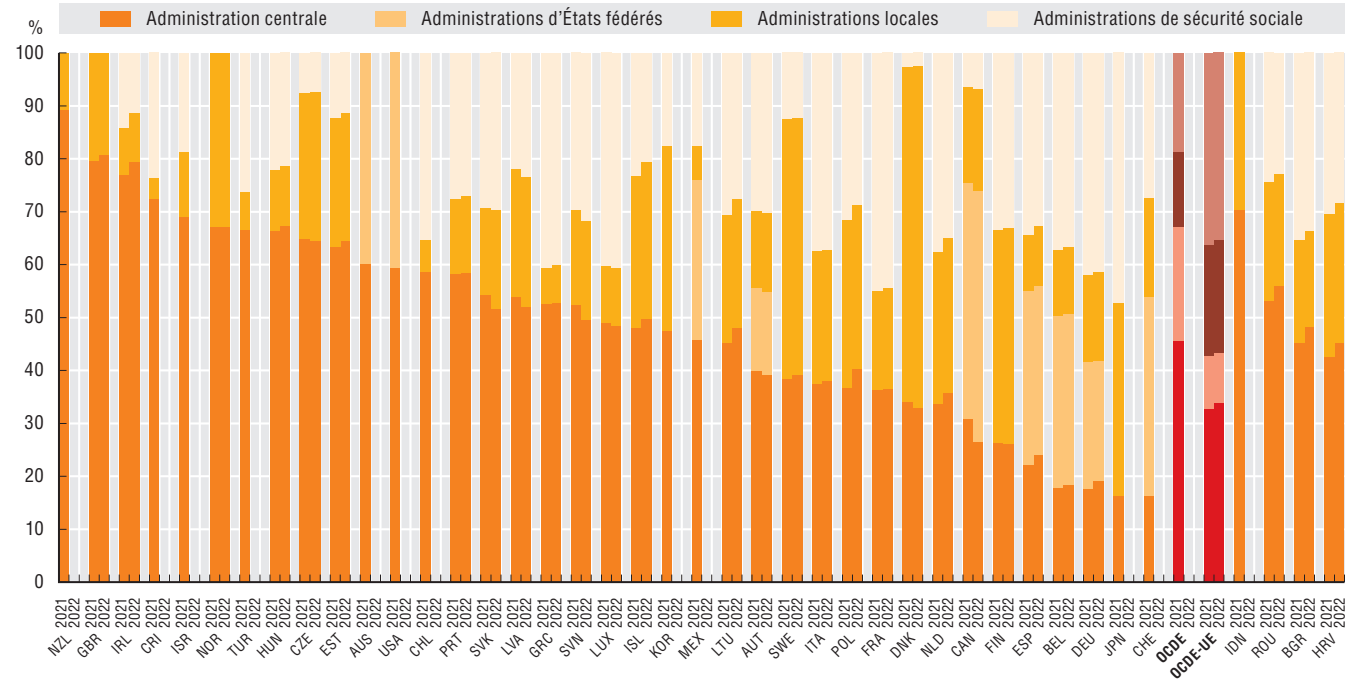

Source : Statistiques de l'OCDE sur les comptes nationaux (base de données).

StatLink https://stat.link/7dcsw4

11.13. Évolution de la ventilation des dépenses des administrations publiques entre les niveaux d'administration, de 2019 à 2021

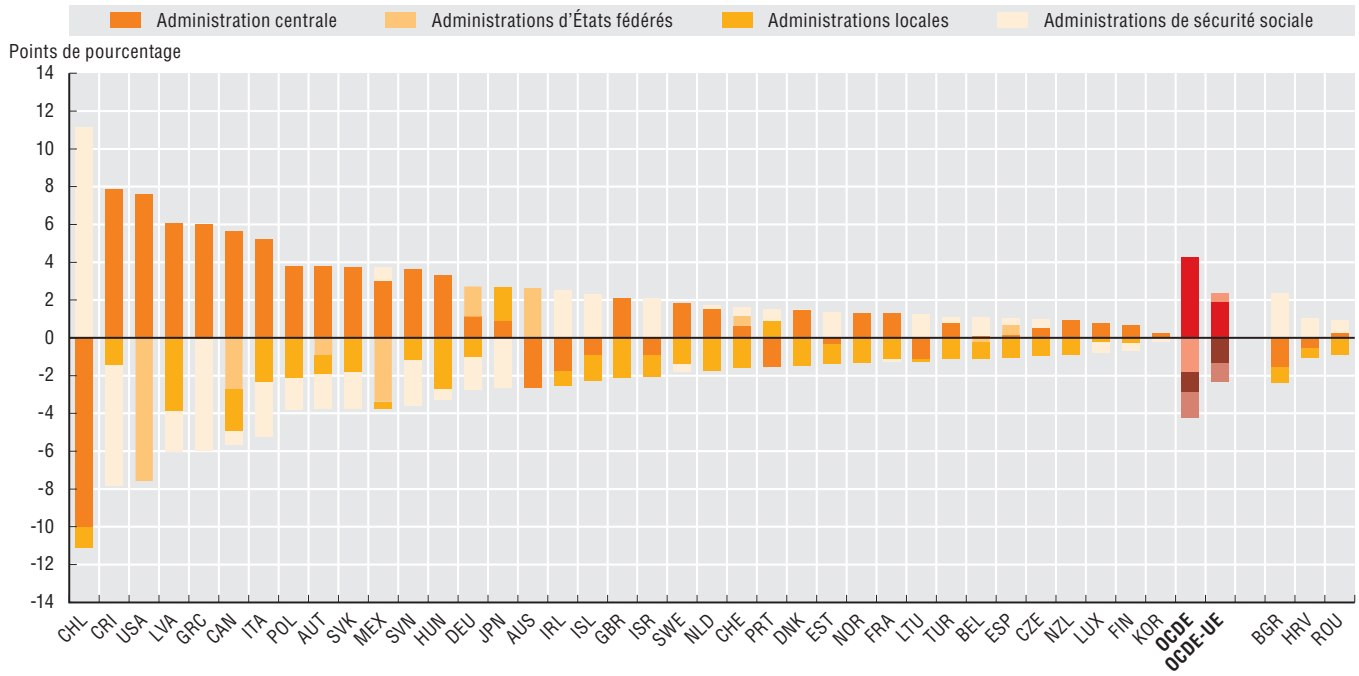

Source : Statistiques de l'OCDE sur les comptes nationaux (base de données).

StatLink https://stat.link/c8mqj3

Dépenses d'investissement des administrations publiques

Les investissements publics permettent d'accroître la productivité et de stimuler la croissance économique, de contribuer au bien-être sociétal et d'apporter un soutien à long terme aux politiques publiques. Les dépenses publiques peuvent être assimilées à des investissements lorsqu'elles sont affectées à des actifs durables comme l'infrastructure des transports et de l'énergie, les établissements éducatifs et de santé, les systèmes informatiques et les systèmes de défense, ainsi qu'à des actifs immatériels comme la recherche-développement. Les investissements des administrations publiques incluent souvent des acquisitions permettant de mettre en œuvre des politiques à long terme, comme par exemple la mise en place d'une infrastructure adaptée aux énergies vertes pour promouvoir un développement durable.

Dans la zone OCDE, les dépenses d'investissement des administrations publiques ont atteint en moyenne 3.4 % du PIB en 2021, avec une fourchette allant de 6.6 % (et 6.9 % pour 2022) en Hongrie à 1.7 % au Mexique. Entre 2019 et 2021, les investissements ont augmenté dans 22 pays sur 38, en moyenne de 0.1 p.p par rapport au PIB. Les hausses les plus importantes ont été relevées en Grèce (+1.2 p.p.), au Portugal (+0.9 p.p.), en Slovénie (+0.8 p.p.) et en Islande (+0.7 p.p.). En 2022, les investissements publics représentaient 3.3 % du PIB dans les pays de l'OCDE-UE. Dans neuf de ces pays plus le Canada, ces investissements ont marqué une progression entre 2021 et 2022. La plus forte hausse a eu lieu en Slovénie (+0.7 p.p.) (graphique 11.14). En 2021, les investissements des administrations publiques représentaient en moyenne 15 % du total des investissements dans la zone OCDE (graphique G.6.8 en ligne).

La part des investissements par rapport aux dépenses totales des administrations publiques donne une idée de l'importance relative de la formation de capital dans le total des dépenses. De 8.1 % en 2019, elle est passée à 7.4 % en moyenne en 2021. Au cours de la même période, la part de ces investissements a par ailleurs fortement baissé en Israël et en Colombie (respectivement -3.5 p.p. et -2.8 p.p.). Elle a en revanche progressé entre 2021 et 2022 dans 22 des 26 pays possédant des données pour les deux années. Les hausses les plus fortes ont été relevées en Slovénie (2.4 p.p.), au Canada (1.5 p.p.), en Autriche (1.4 p.p.) ainsi qu'en Irlande et en République slovaque (1.0 p.p. dans les deux cas) (graphique 11.15).

La ventilation des dépenses d'investissement entre les niveaux d'administration est très variable et présente de grandes différences entre les États fédéraux et unitaires. En 2021, 42.6 % en moyenne des investissements publics réalisés dans la zone OCDE étaient le fait de l'administration centrale, 28.5 % des administrations d'États fédérés et 28.3 % des administrations locales. Dans 23 des 37 pays de l'OCDE, plus de la moitié des investissements publics étaient effectués par l'administration centrale. De manière générale, dans les États non fédéraux, les investissements publics sont engagés majoritairement par l'administration centrale, comme par exemple au Chili (88.6 %), en Türkiye (86.9 %), en Hongrie (79.8 %) et au Royaume-Uni (71.2 %). En revanche, dans les États très décentralisés ou fédéraux, ils sont réalisés principalement par les administrations d'États fédérés et, dans une moindre mesure, par les administrations locales. À titre d'exemples, au Canada, les pourcentages sont de 4.9 % pour l'administration centrale, 54.1 % pour les administrations d'États fédérés et 41.0 % pour les administrations locales ; en Belgique, ils sont respectivement de 23.5 %, 51.8 % et 24.1 % ; enfin, au Mexique, ils sont de 29.4 %, 39.4 % et 28.2 %. Entre 2021 et 2022, la part des investissements publics effectués par l'administration centrale s'est accrue dans 17 des 26 pays de l'OCDE pour lesquels des données étaient disponibles (graphique 11.16).

Méthodologie et définitions

Les données sont tirées de la base de données des Statistiques de l'OCDE sur les comptes nationaux, qui sont établies conformément au *Système de comptabilité nationale* (SCN) ; ce dernier constitue un ensemble de concepts, de définitions, de nomenclatures et de règles approuvés au plan international en matière de comptabilité nationale. Le cadre du SCN 2008 a été mis en œuvre par tous les pays de l'OCDE (voir l'annexe C). Les dépenses d'investissement des administrations publiques comprennent la formation brute de capital et les acquisitions, moins les cessions d'actifs non financiers non produits. La formation brute de capital fixe (également appelée investissement fixe) est la principale composante de l'investissement. Du point de vue des administrations publiques, elle désigne principalement l'infrastructure des transports, mais inclut aussi les immeubles de bureau, les logements, les établissements scolaires et les hôpitaux. Dans le cadre du SCN 2008, l'investissement fixe inclut également les dépenses de recherche-développement. Les investissements publics additionnés aux transferts en capital forment la catégorie des dépenses publiques en capital. Les administrations publiques se composent de l'administration centrale, des administrations d'États fédérés, des administrations locales et des administrations de sécurité sociale. Les administrations d'États fédérés n'existent que dans les neuf pays de l'OCDE dotés d'une structure fédérale : l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Canada, l'Espagne (pays considéré comme quasi fédéral), les États-Unis, le Mexique et la Suisse.

Pour en savoir plus

OCDE (2022), « Policy guidance on market practices to strengthen ESG investing and finance a climate transition », *OECD Business and Finance Policy Papers*, n° 13, Éditions OCDE, Paris, *https://doi.org/10.1787/2c5b535c-en*.

OCDE (2019), *Effective Multi-level Public Investment: OECD Principles in Action*, OCDE, Paris, *www.oecd.org/effective-public-investment-toolkit/Full_report_Effective_Public_Investment.pdf*.

Notes relatives aux graphiques

11.14. et 11.5. Les données sur le Chili et Türkiye ne sont pas prises en compte dans la moyenne de la zone OCDE. Les données sur Türkiye, le Brésil et l'Indonésie portent sur 2020, et non 2021.

11.16. Les données concernant la Colombie ne sont pas disponibles. Les données sur le Chili et Türkiye ne sont pas prises en compte dans la moyenne de la zone OCDE. Pour l'Australie et les États-Unis, les administrations locales sont comptabilisées dans la catégorie des administrations d'États fédérés. L'Australie n'a pas de régime public d'assurance sociale. Les administrations de sécurité sociale sont classées dans la catégorie de l'administration centrale pour les États-Unis, la Norvège, la Nouvelle-Zélande et le Royaume-Uni. Les données sur Türkiye et l'Indonésie portent sur 2020, et non 2021.

G.6.8 (Investissements des administrations publiques en pourcentage de l'investissement total, 2019 et 2021) et le graphique G.6.9 (Composition de l'investissement des administrations publiques par fonction, 2021) sont disponibles en ligne dans l'annexe G.

11.14. Investissements des administrations publiques en pourcentage du PIB, 2019, 2021 et 2022

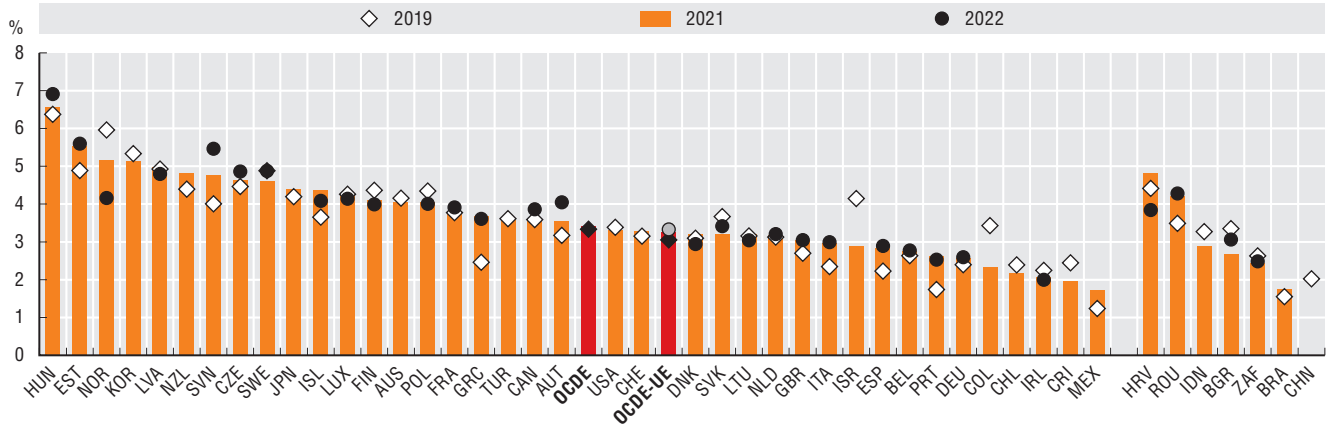

Source : Statistiques de l'OCDE sur les comptes nationaux (base de données).

StatLink https://stat.link/fz7xnj

11.15. Investissements des administrations publiques en pourcentage des dépenses totales des administrations publiques, 2019, 2021 et 2022

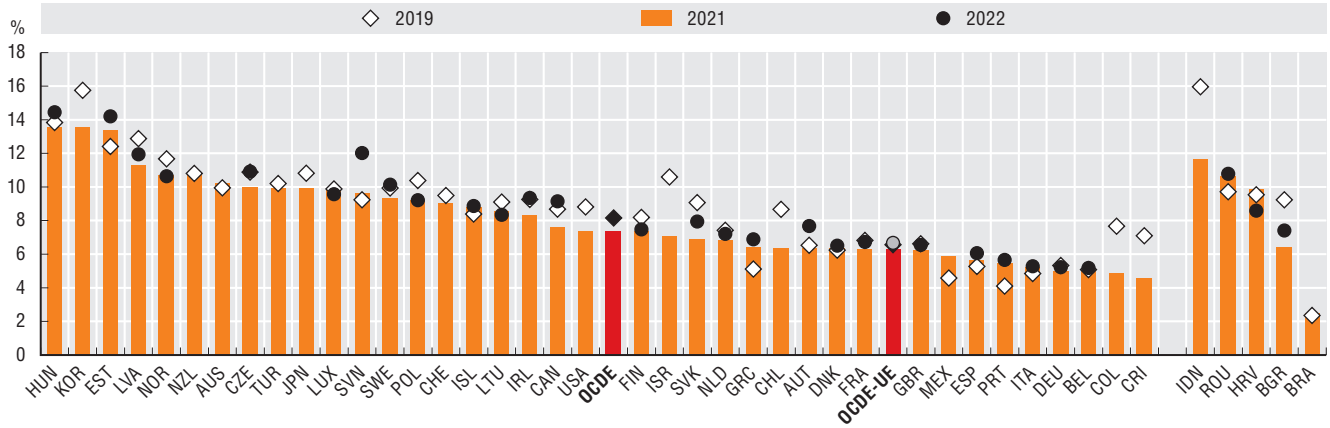

Source : Statistiques de l'OCDE sur les comptes nationaux (base de données).

StatLink https://stat.link/4l5e8x

11.16. Ventilation des dépenses d'investissement entre les niveaux d'administration, 2021 et 2022

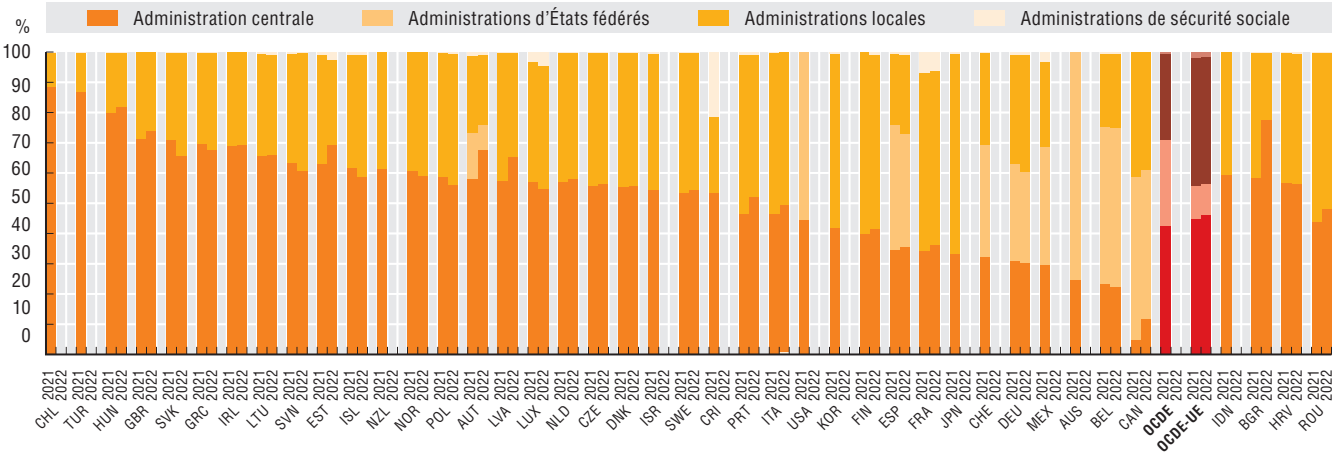

Source : Statistiques de l'OCDE sur les comptes nationaux (base de données).

StatLink https://stat.link/xkoz25

Solde budgétaire des administrations publiques

Le solde budgétaire des administrations publiques est la différence entre leurs recettes et leurs dépenses. Il permet d'établir si les comptes publics sont équilibrés ou s'ils sont excédentaires ou déficitaires. La récurrence au fil du temps d'un solde déficitaire implique une accumulation de dette publique et risque d'envoyer des signaux inquiétants aux consommateurs et aux investisseurs concernant la viabilité des comptes publics, ce qui peut dissuader les premiers de consommer et les seconds d'investir. Néanmoins, lorsque la dette est maintenue à un niveau raisonnable, les déficits peuvent aider à financer les investissements publics nécessaires ou, dans les situations exceptionnelles comme des chocs externes inattendus (par exemple une pandémie, une guerre ou une catastrophe naturelle), contribuer au maintien des conditions de vie et à la préservation de la stabilité sociale.

En 2021, le solde budgétaire moyen des pays de l'OCDE s'établissait à -7.5 % du PIB (graphique 11.17). La Norvège (10.6 % du PIB), le Danemark (3.6 %) et le Luxembourg (0.7 %) étaient les seuls à afficher un excédent, tandis que la Suède présentait des comptes équilibrés. Ces quatre pays ont également été les seuls, parmi les 27 membres de l'OCDE pour lesquels des données sont disponibles, à enregistrer un excédent en 2022. Le solde budgétaire des administrations publiques de la zone OCDE dans son ensemble et de ses principales économies a affiché une tendance similaire sur la période 2007-22 (graphique 11.18). Les effets les plus sévères des deux grands chocs mondiaux ont été relevés en 2009, au moment de la crise financière mondiale (le déficit moyen dans la zone OCDE était alors de 8.5 % du PIB), et en 2020, lors de la pandémie de COVID-19 (avec un déficit moyen de 10.2 % du PIB). Après 2009, la zone OCDE et ses principales économies ont réalisé des efforts d'assainissement budgétaire, à des niveaux d'intensité variables (graphique 11.18). Après les déficits – moindres – de 2021 et 2022 provoqués par la profonde récession de 2020, le rebond a été plus rapide qu'anticipé (OCDE, 2023).

Le solde primaire des administrations publiques est la différence entre les recettes et les dépenses, hors paiement des intérêts. Il indique la capacité des administrations publiques à honorer leurs dettes sans avoir besoin de s'endetter davantage. Il donne une idée plus précise de la situation générale des finances publiques d'un pays que le solde budgétaire. En 2021, le solde primaire moyen des pays de l'OCDE s'établissait à -5.6 % du PIB (graphique 11.19). Cela veut dire que les administrations publiques empruntaient de l'argent pour financer certains des biens et des services qu'elles fournissaient cette année-là aux citoyens et aux entreprises. Les seuls pays de l'OCDE ayant enregistré un excédent primaire étaient la Norvège (9.1 % du PIB), le Danemark (3.4 %), le Costa Rica (1.7 %) et le Luxembourg (0.4 %). Dans les pays de l'OCDE-UE, le déficit du solde primaire des administrations publiques s'est réduit en 2022, passant de -3.6 % du PIB en moyenne en 2021 à -2.1 %.

Les paiements d'intérêts nets du service de la dette représentent une part incompressible du budget de l'État et doivent impérativement être honorés pour pouvoir accéder aux marchés financiers internationaux et aux fonds multilatéraux. En 2021, ces paiements se sont établis à 1.9 % du PIB en moyenne dans la zone OCDE (11.19). Les pays où ces paiements ont été les plus élevés en pourcentage du PIB étaient l'Italie (3.4 % du PIB), les États-Unis (3.2 %) et la Colombie (3.0 %). Dans les pays de l'OCDE pour lesquels des données sont disponibles, la plus forte hausse des paiements d'intérêts nets entre 2021 et 2022 a été enregistrée au Royaume-Uni (1.4 p.p.), en Italie (0.8 p.p.) et en France (0.5 p.p.). En revanche, la baisse la plus importante au cours de la même période a eu lieu au Portugal (-0.5 p.p.).

Méthodologie et définitions

Les données relatives au solde budgétaire sont tirées de la base de données des Statistiques de l'OCDE sur les comptes nationaux, qui sont établies conformément au *Système de comptabilité nationale* (SCN) ; ce dernier constitue un ensemble de concepts, de définitions, de nomenclatures et de règles approuvés au plan international en matière de comptabilité nationale. Le cadre du SCN 2008 a été mis en œuvre par tous les pays de l'OCDE (voir l'annexe C pour plus de précisions sur les systèmes de déclaration et les sources). Selon la terminologie du SCN, les administrations publiques se composent de l'administration centrale, des administrations d'États fédérés, des administrations locales et des administrations de sécurité sociale.

Le solde budgétaire des administrations publiques – également présenté comme leur capacité de financement (+) ou leur besoin de financement (-) – s'obtient en soustrayant les dépenses totales des administrations publiques de leurs recettes totales. Les recettes comprennent les impôts, les cotisations sociales nettes, les dons et les autres rentrées. Les dépenses englobent la consommation intermédiaire, la rémunération des salariés, les subventions, les revenus de la propriété (dont les paiements d'intérêts), les prestations sociales, les autres dépenses courantes (essentiellement les transferts courants) et les dépenses en capital (c'est-à-dire les transferts en capital et les investissements).

Le solde primaire correspond au solde budgétaire hors les intérêts nets versés au titre des engagements des administrations publiques (c'est-à-dire la différence entre les intérêts créditeurs et les intérêts débiteurs). Le produit intérieur brut (PIB) est la mesure habituelle de la valeur des biens et services produits par un pays au cours d'une période donnée.

Pour en savoir plus

OCDE (2023), *Perspectives économiques de l'OCDE, Rapport intermédiaire, mars 2023 : Une reprise fragile*, Éditions OCDE, Paris, *https://doi.org/10.1787/2d7536fc-fr*.

OCDE (2022), *Perspectives économiques de l'OCDE, novembre 2022*, n° 112, Éditions OCDE, Paris, *https://doi.org/10.1787/25b26d2e-fr*.

Robinson, M. (2022), « Public finances after the COVID-19 pandemic », *OECD Journal on Budgeting*, vol. 22, n° 3, *https://doi.org/10.1787/f26b2a3b-en*.

Notes relatives aux graphiques

Les données sur Türkiye ne sont pas comprises dans la moyenne de la zone OCDE.

11.17 et 11.18. Les données relatives au Chili ne sont pas comprises dans la moyenne OCDE.

11.17 et 11.19. Les données sur Türkiye, le Brésil et l'Indonésie portent sur 2020, et non 2021.

11.19. Les données concernant le Chili ne sont pas disponibles.

11.17. Solde budgétaire des administrations publiques en pourcentage du PIB, 2019, 2021 et 2022

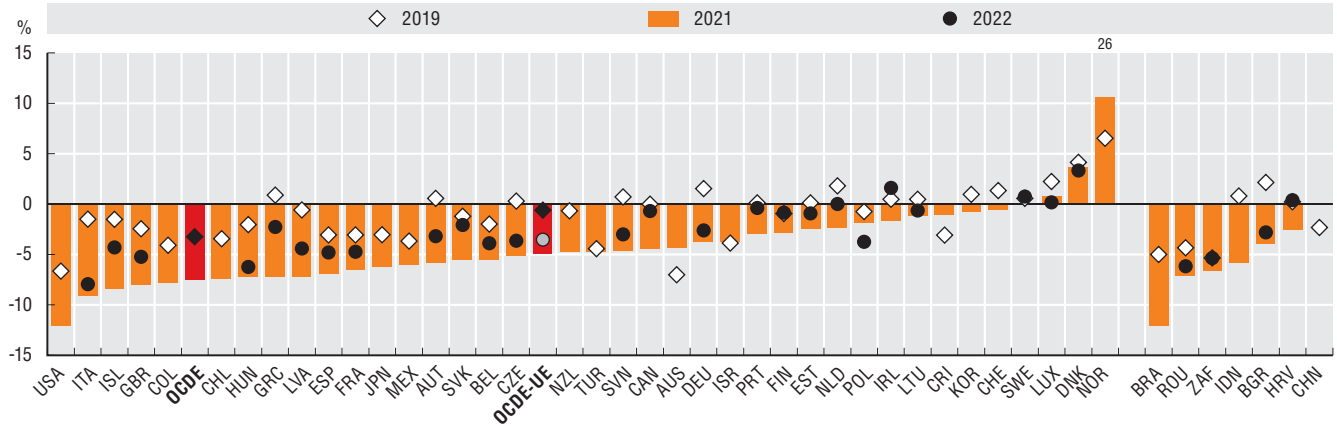

Source : Statistiques de l'OCDE sur les comptes nationaux (base de données).

StatLink https://stat.link/jbio6a

11.18. Solde budgétaire des administrations publiques en pourcentage du PIB : zone OCDE et principales économies de l'OCDE, 2007 à 2022

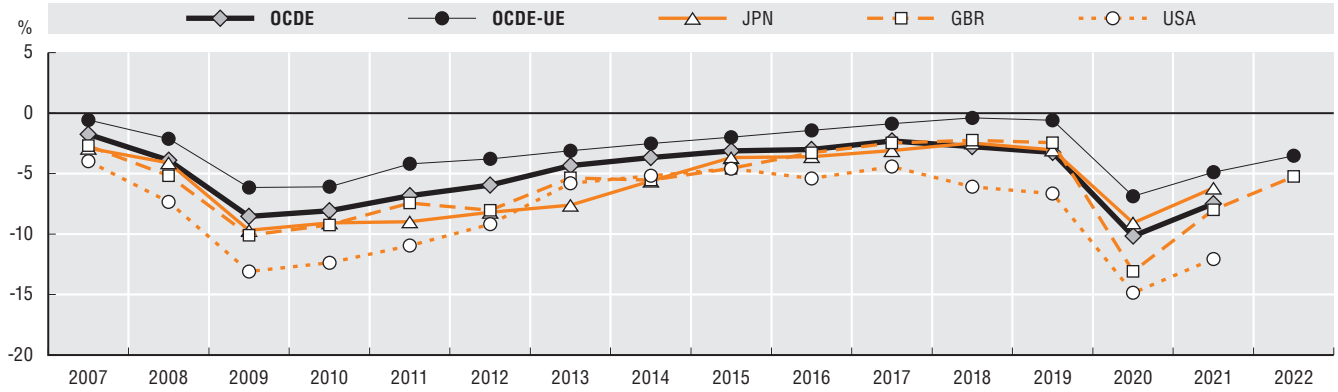

Source : Statistiques de l'OCDE sur les comptes nationaux (base de données).

StatLink https://stat.link/23cm49

11.19. Solde primaire des administrations publiques et paiements d'intérêts nets en pourcentage du PIB, 2021 et 2022

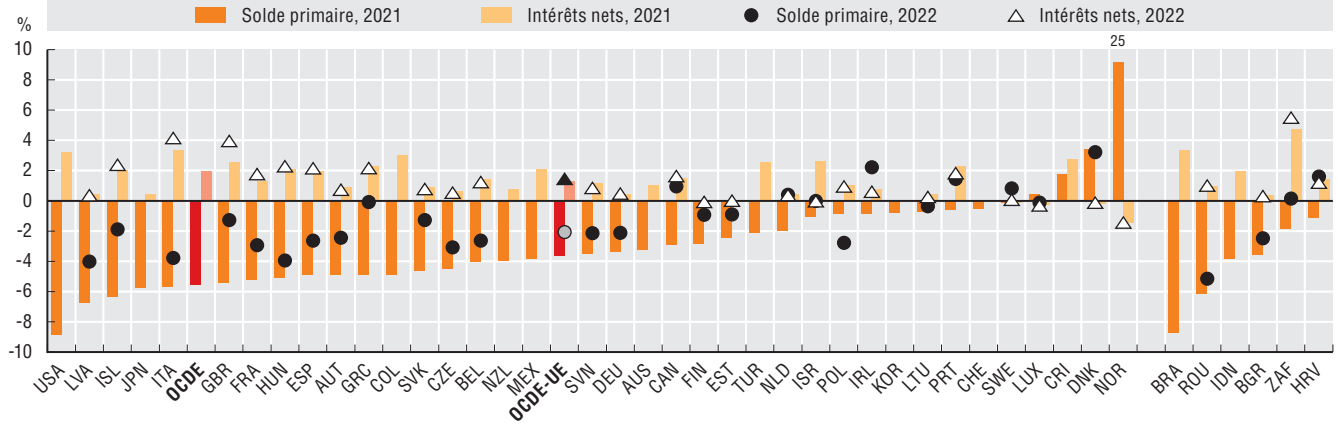

Source : Statistiques de l'OCDE sur les comptes nationaux (base de données).

StatLink https://stat.link/2ds6k8

Solde structurel des administrations publiques

Le solde budgétaire structurel ou sous-jacent est la différence entre les recettes et les dépenses publiques, corrigée des effets pouvant être attribués au cycle économique et aux événements ponctuels. Le fait d'éliminer les fluctuations liées à la situation économique permet aux responsables de l'action publique de mettre en évidence les tendances profondes des agrégats économiques et de mieux évaluer la viabilité des finances publiques sur le long terme. En période de crise économique, les recettes publiques ont tendance à diminuer vu que les revenus baissent. Parallèlement, les dépenses publiques tendent à augmenter sous l'effet de la demande accrue d'aide sociale ou d'allocations chômage de la part de la population. Il peut aussi arriver que les administrations publiques accroissent leurs dépenses pour stimuler l'économie. Tous ces effets ont été visibles au moment de la pandémie de COVID-19. Le solde structurel mesure le solde budgétaire qu'obtiendrait une administration publique avec les politiques qui sont appliquées si l'économie fonctionnait à plein (ce que l'on appelle le « PIB potentiel »).

En 2022, le solde structurel moyen des administrations publiques dans les pays de l'OCDE était de -3.5 % du PIB potentiel, soit la même valeur qu'en 2019 (graphique 11.20). Un excédent structurel a été enregistré en 2022 par le Danemark (2.1 %), la Finlande (0.1 %), l'Irlande (1.2 %), le Luxembourg (0.4 %), la Norvège (0.1 %) et la Suisse (0.8 %). Entre 2021 et 2022, le déficit structurel moyen des administrations publiques a diminué de 3.3 points de pourcentage (il s'élevait à 6.8 % du PIB potentiel en 2021). Au cours de cette période, les baisses les plus fortes du déficit structurel ont eu lieu aux États-Unis (7.7 p.p.), en Estonie (4.7 p.p.) et en République slovaque (3.4 p.p.).

Le solde primaire structurel correspond au solde primaire corrigé de l'impact des intérêts nets versés au titre des engagements des administrations publiques (c'est-à-dire la différence entre les intérêts créditeurs et les intérêts débiteurs). Le solde primaire structurel dans les pays de l'OCDE s'établissait en moyenne à -5.2 % du PIB potentiel en 2021, pour remonter à -1.6 % en 2022 (graphique 11.21). Au cours de la période 2007-22, le déficit primaire structurel dans les pays de l'OCDE a atteint un niveau record en 2020, à 5.7 % du PIB potentiel en moyenne (voir le graphique G.6.10 en ligne). Ce chiffre de 2020 traduit la détérioration structurelle de la situation économique liée à la pandémie de COVID-19, qui a entraîné des bouleversements tels qu'une légère hausse des dépenses et des perturbations des chaînes d'approvisionnement (OCDE, 2021).

D'ici 2024, le solde primaire structurel moyen devrait se rapprocher de l'équilibre, à -0.5 % du PIB potentiel (graphique 11.22). Les plus fortes progressions de ce solde entre 2022 et 2024 devraient avoir lieu en Hongrie (+5.0 p.p.), en Autriche (+2.5 p.p.), en Lettonie (+2.4 p.p.) et en Allemagne (+2.2 p.p.). Bien que les prévisions économiques soient encore peu sûres, cette tendance à la hausse s'explique par les perspectives prometteuses du côté des consommateurs et des entreprises, par la croissance économique fragile mais positive, par le début de baisse des prix de l'énergie et des produits alimentaires, et par un essoufflement général des poussées inflationnistes (OCDE, 2023).

Méthodologie et définitions

Les données sont tirées des *Perspectives économiques de l'OCDE*, N° 113 (base de données). Le solde budgétaire structurel, ou solde sous-jacent, représente le solde budgétaire tel que défini dans le *Système de comptabilité nationale* (SCN), corrigé de deux facteurs : l'état du cycle économique (tel que mesuré par l'écart de production) et les opérations budgétaires ponctuelles. Le PIB potentiel n'est pas directement observable, et les estimations sont sujettes à d'importantes marges d'erreur. Les facteurs ponctuels sont notamment les opérations budgétaires exceptionnelles et irrégulières, ainsi que les écarts par rapport aux tendances en matière de transferts en capital nets. Pour en savoir plus, se reporter à la rubrique « Sources & Méthodes » des Perspectives économiques de l'OCDE (*https://www.oecd.org/fr/economie/perspectives/sources-et-methodes.htm*).

Pour en savoir plus

OCDE (2023), *Perspectives économiques de l'OCDE, Rapport intermédiaire, mars 2023 : Une reprise fragile*, Éditions OCDE, Paris, *https://doi.org/10.1787/2d7536fc-fr*.

OCDE (2021), « Global value chains: Efficiency and risks in the context of COVID-19 », *Les réponses de l'OCDE face au coronavirus (COVID-19)*, Éditions OCDE, Paris, *https://doi.org/10.1787/67c75fdc-en*

Guillemette, Y. et D. Turner (2021), « The long game: Fiscal outlooks to 2060 underline need for structural reform », *OECD Economic Policy Papers*, n° 29, Éditions OCDE, Paris, *https://doi.org/10.1787/a112307e-en*.

Notes relatives aux graphiques

On ne dispose pas de données concernant le Chili, le Costa Rica, le Mexique et Türkiye.

G.6.10 (Solde primaire structurel des administrations publiques en pourcentage du PIB potentiel : zone OCDE et principales économies de l'OCDE, 2007 à 2024) est disponible en ligne dans l'annexe G.

11.20. Solde structurel des administrations publiques en pourcentage du PIB potentiel, 2019, 2021 et 2022

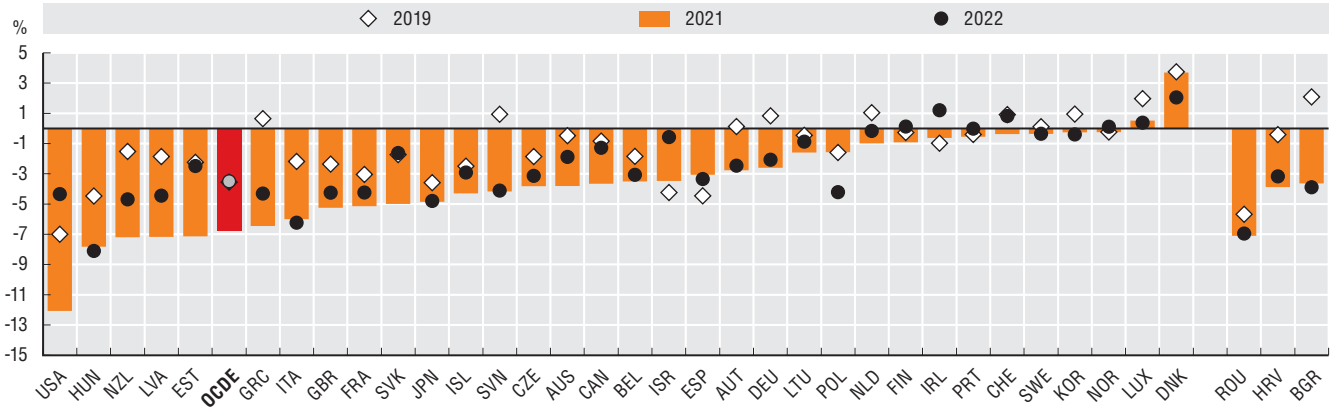

Source : Perspectives économiques de l'OCDE, N° 113, juin 2023.

StatLink https://stat.link/6zwtqp

11.21. Solde primaire structurel des administrations publiques en pourcentage du PIB potentiel, 2019, 2021 et 2022

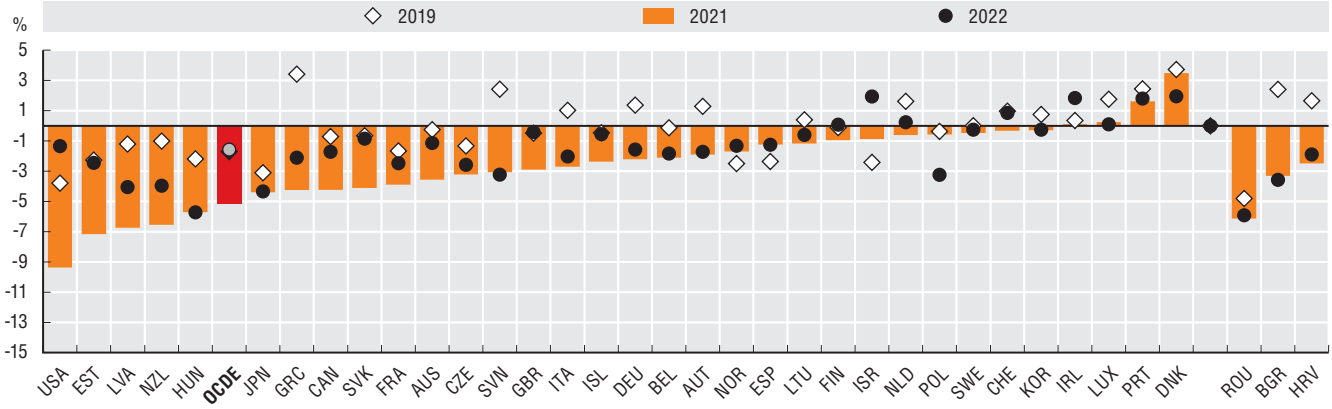

Source : Perspectives économiques de l'OCDE, N° 113, juin 2023.

StatLink https://stat.link/wrlhv1

11.22. Prévisions du solde primaire structurel des administrations publiques en pourcentage du PIB potentiel en 2023 et 2024, et prévisions d'évolution entre 2022 et 2024

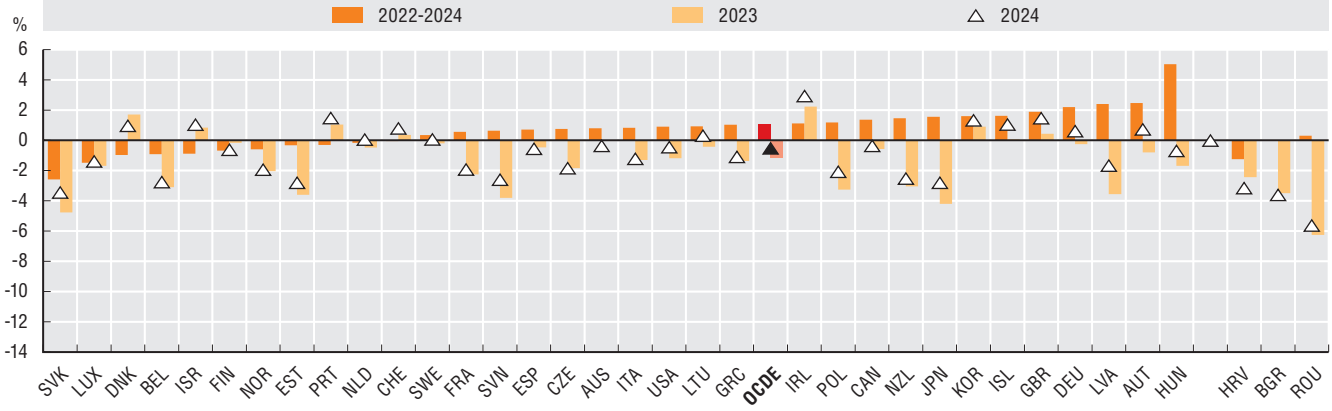

Source : Perspectives économiques de l'OCDE, N° 113, juin 2023.

StatLink https://stat.link/qp9aif

Réduction des inégalités et de la pauvreté

L'accroissement des inégalités de revenus va de pair avec un renforcement de la polarisation de la vie politique et du désenchantement à l'égard des systèmes politiques (Winkler, 2019). La pandémie de COVID-19 et la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine ont entraîné sur l'ensemble de la planète une poussée inflationniste et de fortes hausses des prix de l'énergie et des produits alimentaires, qui frappent particulièrement durement les ménages vulnérables et à faible revenu, et pourraient avoir des effets durables sur le bien-être et le mode de vie des populations. Les pays de l'OCDE ont engagé une série de mesures pour faire face à l'augmentation des prix et redistribuer les revenus entre les ménages les plus riches et les plus pauvres, comme par exemple des transferts en espèces (ciblés ou non), des aides au pouvoir d'achat et des subventions à l'intention des particuliers et des entreprises, des mesures de contrôle des prix et des réductions d'impôts (OCDE, 2022). Le suivi de l'évolution des inégalités de revenus sera essentiel pour évaluer l'efficacité de ces mesures.

Même avant les crises actuelles, la réduction des inégalités de revenus a toujours été un objectif des pays de l'OCDE. En 2019, le coefficient de Gini était en moyenne de 0.41 avant impôts et transferts (revenu marchand) et de 0.31 après impôts et transferts (revenu disponible), où 0 correspond à l'égalité parfaite et 1 à l'inégalité parfaite. Une grande différence entre le revenu marchand et le revenu disponible signifie qu'une importante redistribution est opérée par l'administration publique. Les pays où l'écart est le plus grand sont notamment la Finlande (0.26 points), l'Irlande (0.17) et la Belgique (0.15). À l'opposé, c'est au Chili (0.025), en Corée (0.04) et en Suisse (0.05) que l'écart est le plus faible (graphique 11.23).

Les sociétés où il existe de fortes inégalités de revenus présentent souvent de surcroît un niveau élevé de pauvreté relative. Les mesures de redistribution des revenus et de réduction des inégalités peuvent aussi faire reculer la pauvreté. En 2019, le taux de pauvreté relative dans la zone OCDE, après impôts et transferts, s'élevait à quelque 12 % de la population, mais avec de larges variations entre les pays. Au Costa Rica, 20 % de la population se situaient au-dessous du seuil de pauvreté en 2019, contre seulement 5 % en Islande. Entre 2012 et 2019, le taux de pauvreté relative après impôts et transferts est resté stable ou a diminué dans 70 % des pays de l'OCDE. La Lituanie et l'Allemagne ont enregistré les hausses les plus fortes, de quelque 3 points de pourcentage (graphique 11.24).

La perception d'un traitement équitable peut avoir une incidence sur la demande de réduction des inégalités de la population et pourrait influencer la mise en œuvre de politiques redistributives par l'administration publique (Ciani, Fréget et Manfredi, 2021). De façon générale, la population des pays de l'OCDE a des doutes quant à la volonté des fonctionnaires de l'État de traiter les riches et les pauvres équitablement, et seuls 40 % pensent que c'est possible. Le Danemark et les Pays-Bas affichent à cet égard de meilleurs résultats, 52 % des répondants de ces deux pays estimant que cela arrivera (graphique 11.25).

Méthodologie et définitions

Les données sont tirées de la base de données de l'OCDE sur la distribution des revenus (*oe.cd/idd*). Le coefficient de Gini est l'outil standard permettant de mesurer les inégalités dans un pays donné. La redistribution des revenus est mesurée en comparant le coefficient de Gini du revenu marchand (c'est-à-dire le revenu total provenant de sources marchandes) et celui du revenu disponible des ménages (c'est-à-dire le revenu total provenant de sources marchandes, auquel sont ajoutés les transferts courants de l'administration publique et dont sont soustraits les impôts directs sur le revenu, l'impôt sur la fortune et les cotisations de sécurité sociale) de la population d'âge actif (18-65 ans). Le taux de pauvreté relative après impôts et transferts correspond au pourcentage d'individus dont le revenu se situe au-dessous du seuil de pauvreté (50 % du revenu disponible équivalent médian actuel de l'ensemble de la population). Les tendances sont calculées par rapport à 2012, qui est l'année à partir de laquelle la nouvelle définition du revenu est entrée en vigueur.

L'OCDE étudie les opinions de la population sur la gouvernance publique à partir de données nationales représentatives obtenues dans le cadre de son Enquête sur la confiance, menée à bien dans 22 pays. Dans la plupart des pays, la population a été interrogée en novembre-décembre 2021, mais quelques enquêtes ont été réalisées en 2020 et d'autres de janvier à mars 2022.

Pour en savoir plus

OCDE (2022), *Tax Policy Reforms 2022: OECD and Selected Partner Economies*, Éditions OCDE, Paris, *https://doi.org/10.1787/067c593d-en*.

Ciani, E., L. Fréget et T. Manfredi (2021), « Learning about inequality and demand for redistribution: A meta-analysis of in-survey informational experiments », *OECD Papers on Well-being and Inequalities*, n° 02, Éditions OCDE, Paris, *https://doi.org/10.1787/8876ec48-en*.

Winkler, H. (2019), « The effect of income inequality on political polarization: Evidence from European regions, 2002-2014 », *Economics & Politics*, vol. 31, n° 2, pp. 137-162, *https://doi.org/10.1111/ecpo.12129*.

Notes relatives aux graphiques

11.23 et 11.24. Les données les plus récentes sont de 2019 pour tous les pays sauf : le Costa Rica et les États-Unis (2021) ; l'Australie, le Canada, la Corée, la Lettonie, le Mexique, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et la Suède (2020) ; l'Irlande, l'Italie, le Japon et la Pologne (2018) ; l'Afrique du Sud, le Chili et l'Islande (2017). Aucune donnée n'est disponible avant 2018 pour la Belgique et le Japon, ni avant 2015 pour l'Afrique du Sud et le Luxembourg. Les données les plus anciennes pour le Brésil, le Chili, l'Estonie, les États-Unis et la Suède sont de 2013.

11.23. Pour le Mexique, les données avant impôts et transferts sont en fait après impôts mais avant transferts.

11.25. La question posée est la suivante : « Si un fonctionnaire de l'État est en contact avec le public dans la localité où vous vivez, quel est le degré de probabilité pour qu'il traite les riches et les pauvres équitablement ? » « Probable » correspond à une note de 6 à 10 sur une échelle allant de 0 à 10, «Neutre » à 5 et « Peu probable » à une note de 0 à 4. La mention « OCDE » désigne la moyenne non pondérée des réponses des différents pays. Les données concernant la Finlande ne sont pas disponibles.

11.23. Écarts entre les inégalités de revenus des ménages avant et après impôts et transferts de l'administration publique, 2019

Inégalités de revenus de la population d'âge actif (18-65 ans)

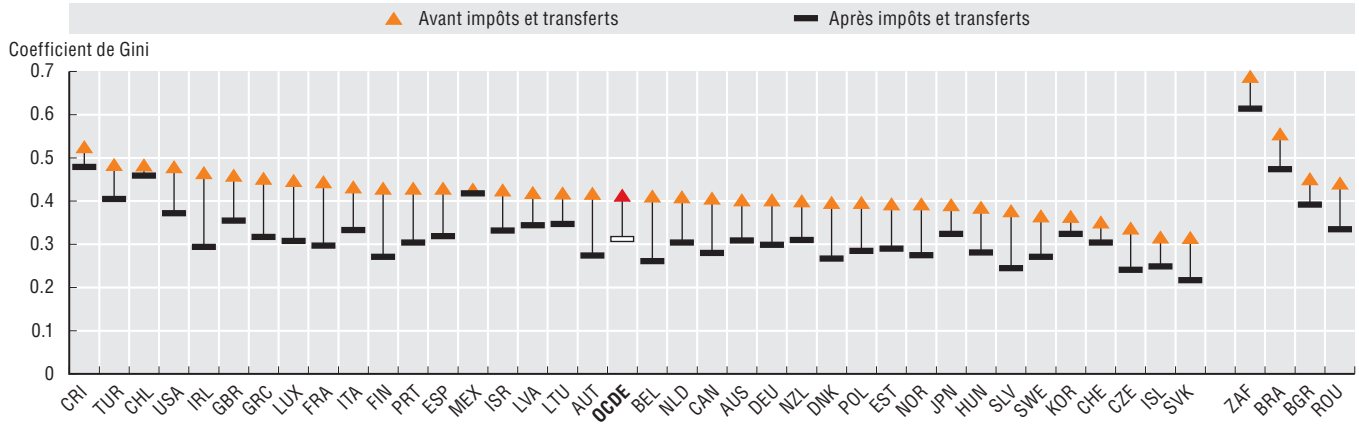

Source : base de données de l'OCDE sur la distribution des revenus.

StatLink https://stat.link/ablgdt

11.24. Taux de pauvreté relative après impôts et transferts, 2019 et 2012

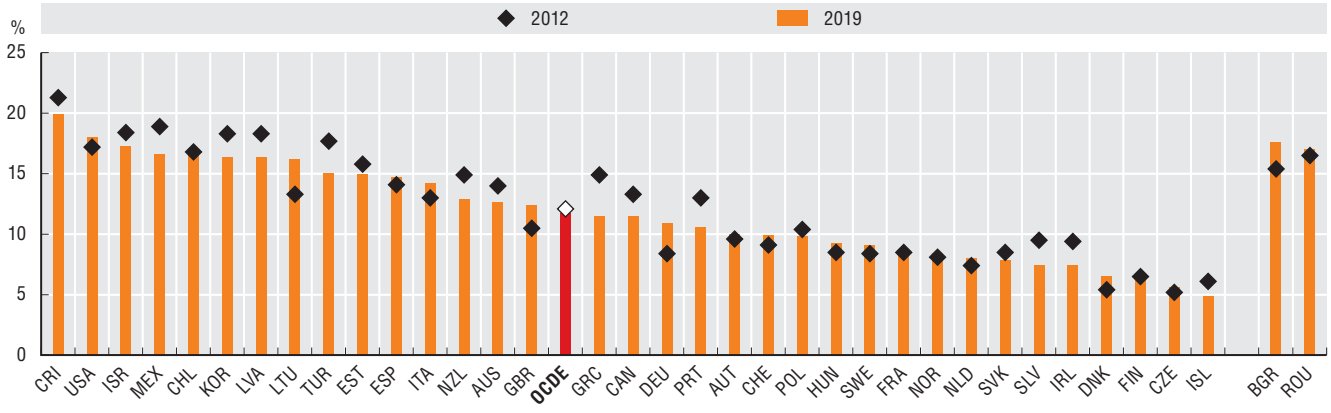

Source : base de données de l'OCDE sur la distribution des revenus.

StatLink https://stat.link/5hzlwg

11.25. Perceptions du traitement équitable des riches et des pauvres, 2021

Pourcentage de répondants indiquant le degré de probabilité avec lequel ils estiment qu'un fonctionnaire de l'État traiterait les riches et les pauvres équitablement (sur une échelle de 0 à 10), 2021

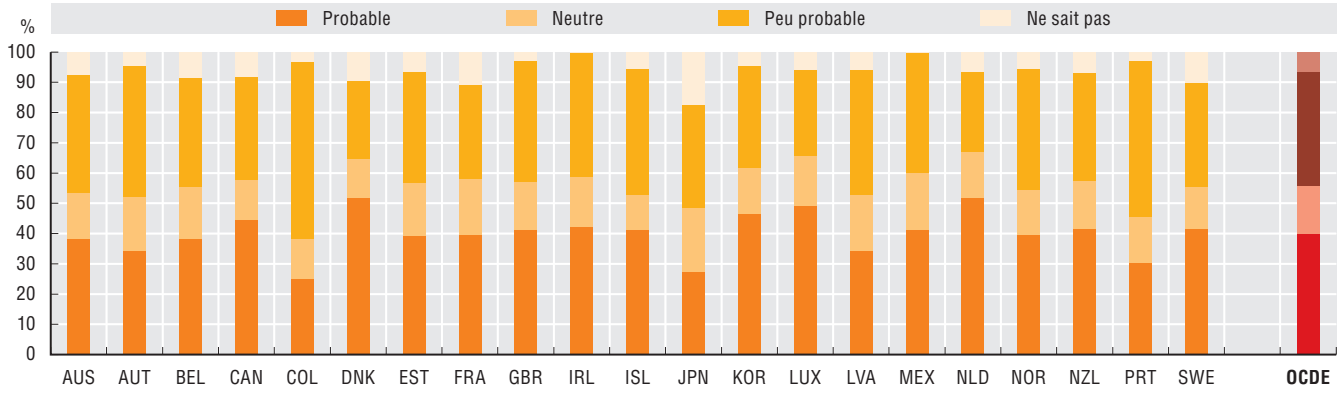

Source : Enquête de l'OCDE sur la confiance (*www.oecd.org/fr/gouvernance/confiance-dans-les-pouvoirs-publics/*).

StatLink https://stat.link/z56nxr

12. EMPLOI PUBLIC ET REPRÉSENTATION

L'emploi dans les administrations publiques

Égalité des genres dans l'emploi public

Égalité des genres en politique

Égalité de genre dans l'appareil judiciaire

Représentation des jeunes en politique

L'emploi dans les administrations publiques

Les administrations des pays de l'OCDE sont investies de nombreuses missions dont l'accomplissement repose sur une fonction publique consciencieuse et compétente. Elles déterminent quels services doivent être fournis directement par des organismes publics et ceux dans le cadre de différentes formes de partenariats avec le secteur privé ou à but non lucratif. Les rôles et fonctions du secteur public en regard d'autres secteurs diffèrent donc selon les pays de l'OCDE, ce qui influe sur le poids de l'emploi public dans l'emploi total. Dans certains pays, par exemple, la grande majorité des professionnels de santé, des enseignants et des agents des services d'urgence sont directement employés par l'administration. Dans d'autres, ils sont principalement employés par des entités du secteur privé ou des organisations à but non lucratif.

Le volume général de l'emploi dans les administrations publiques varie sensiblement d'un pays de l'OCDE à l'autre (graphique 12.1). Les taux les plus élevés en sont observés dans des pays nordiques (Norvège, Suède et Danemark), à savoir près de 30 % de l'emploi total en 2021. À l'inverse, le Japon et la Corée affichent les taux les plus bas de l'OCDE, soit moins de 10 % de l'emploi total.

Le taux d'emploi dans les administrations publiques est resté relativement stable dans le temps, marquant une hausse modérée entre 2019 et 2021, pendant la pandémie de COVID-19.

Dans la zone OCDE, il s'est établi en moyenne à 18.1 % en 2019, chiffre proche de celui enregistré en 2007, et a légèrement augmenté pour atteindre 18.6 % en 2021, soit une augmentation de +0.5 point de pourcentage. Les hausses les plus fortes ont été observées en Lettonie, où il a augmenté de 1.5 p.p. entre 2019 et 2021, ainsi qu'au Costa Rica et en Estonie, où il a progressé de 1.4 p.p. La part de l'emploi public sur l'emploi total a cependant diminué en Pologne (-0.4 p.p.) et en France (-0.2 pp) au cours de la même période.

L'augmentation de la part de l'emploi dans les administrations publiques entre 2019 et 2021 est due à la combinaison d'une hausse annuelle de l'emploi dans les administrations publiques (de 1.5 % en moyenne) et d'un léger recul annuel de l'emploi total (-0.1 %). (graphique 12.2). Le premier a augmenté dans tous les pays de l'OCDE sauf trois (Costa Rica, Italie et États-Unis) alors que le second n'a progressé que dans 14 d'entre eux. Même dans les pays où l'emploi total a augmenté, sa hausse a généralement été moins rapide que celle de l'emploi dans les administrations publiques. En Corée par exemple, ce dernier a progressé à un rythme annuel de 4.6 %, l'emploi total de 0.4 % seulement. Au Mexique, l'emploi dans les administrations publiques a crû de 1.2 % alors que l'emploi total a diminué de 3.2 %. L'emploi total et l'emploi public ont tous deux reculé au Costa Rica, en Italie et aux États-Unis, l'emploi total diminuant plus rapidement. Seules la France et la Pologne ont enregistré une hausse de l'emploi total supérieure à celle du secteur des administrations publiques, ce qui s'est traduit par une réduction du pourcentage d'agents publics. En France, l'emploi dans les administrations publiques a augmenté de 0.5 % par an, contre 0.9 % pour l'emploi total, alors qu'en Pologne le premier n'a progressé que de 0.1 %, contre 1.3 % pour le second.

Méthodologie et définitions

Les données sont tirées de la base de données des Statistiques de l'OCDE sur les comptes nationaux, qui sont établies conformément au Système de comptabilité nationale (SCN), un ensemble de concepts, définitions, nomenclatures et règles approuvés au plan international en matière de comptabilité nationale. Par « emploi dans les administrations publiques », on entend l'emploi à tous les niveaux d'administration (administration centrale, administrations d'États fédérés, administrations locales et administrations de sécurité sociale) ainsi que dans les ministères proprement dits, les organismes et directions publics et les institutions à but non lucratif contrôlées par les pouvoirs publics. Les données correspondent au nombre total de personnes employées directement par ces institutions. L'emploi total englobe toutes les personnes qui exercent une activité productive entrant dans le domaine de la production au sens des comptes nationaux. La catégorie « employés » comprend toutes celles qui, au cours d'une période déterminée, ont occupé un emploi rémunéré ou exercé un travail indépendant.

Pour en savoir plus

OCDE (2023), *Emploi et gestion publics 2023 : Vers une fonction publique plus flexible*, Éditions OCDE, Paris, *https://doi.org/10.1787/d90a3d11-fr*.

OCDE (2021), *Emploi et gestion publics 2021 : L'avenir de la fonction publique*, Éditions OCDE, Paris, *https://doi.org/10.1787/e6645a1d-fr*.

Notes relatives aux graphiques

L'emploi total désigne l'emploi au niveau national. Les données relatives au Costa Rica, à la Corée, à l'Islande et au Japon ne sont pas prises en compte dans la moyenne de la zone OCDE. Celles concernant le Chili, la Colombie et la Nouvelle-Zélande ne sont pas disponibles. Des données comparables pour l'Australie ne sont pas disponibles. Les données pour le Japon n'incluent pas les fonds de sécurité sociale.

12.1. Les données sur le Costa Rica, la Roumanie et la Suisse se rapportent à 2020 et non 2021.

12.2. Les données sur l'Islande ne sont pas disponibles. Celles concernant le Costa Rica, la Roumanie et la Suisse se rapportent à 2019-20.

12.1. Emploi dans les administrations publiques, en pourcentage de l'emploi total, 2019 et 2021

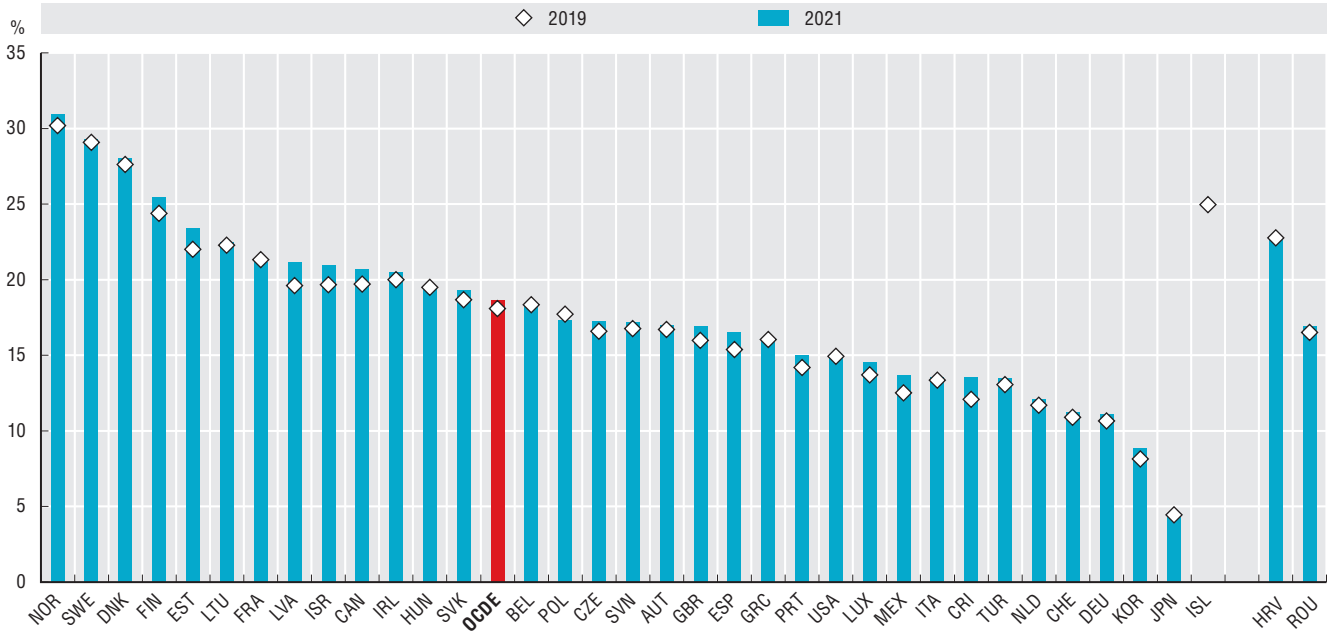

Source : Statistiques des comptes nationaux de l'OCDE (base de données). Les données relatives aux États-Unis, à l'Islande, au Japon, au Mexique et Türkiye proviennent de l'Organisation internationale du Travail (OIT), base ILOSTAT, données sur l'emploi public par secteur et sous-secteur des comptes nationaux.

StatLink https://stat.link/apy8ds

12.2. Taux annuel moyen de croissance de l'emploi dans les administrations publiques et de l'emploi total, 2019-21

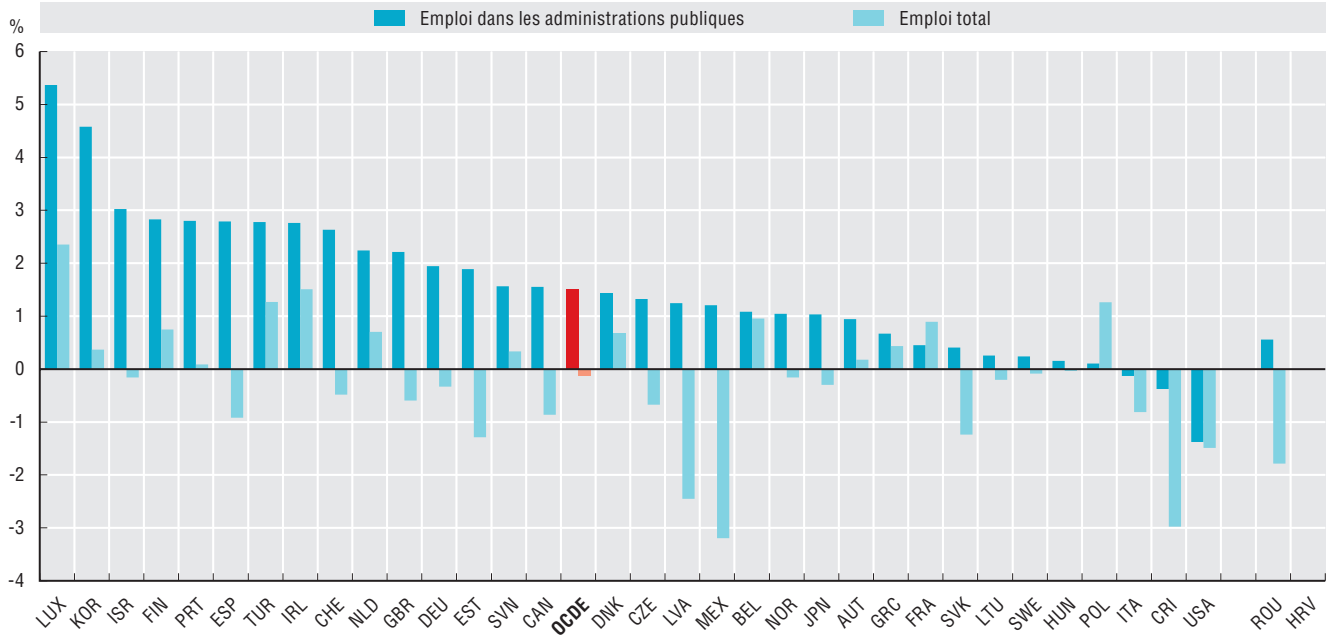

Source : Statistiques des comptes nationaux de l'OCDE (base de données). les données relatives aux États-Unis, au Japon, au Mexique et Türkiye proviennent de l'Organisation internationale du Travail (OIT), base ILOSTAT, données sur l'emploi public par secteur et sous-secteur des comptes nationaux.

StatLink https://stat.link/dejztn

Égalité des genres dans l'emploi public

Les Recommandations de l'OCDE sur le leadership et les aptitudes de la fonction publique et l'égalité hommes-femmes dans la vie publique soulignent la nécessité de créer des environnements de travail respectueux de la diversité et de garantir une égalité d'accès aux groupes sous-représentés. Une représentation équitable des femmes et des hommes dans le secteur public est un indicateur important d'une évolution positive vers la diversité et l'égalité des genres, et un élément nécessaire pour que les politiques et les services publics prennent convenablement en compte les intérêts de tous les membres de la société.

En 2020, dans la zone OCDE, la proportion de femmes était en moyenne plus élevée dans l'emploi public (58.9 %) que dans l'emploi total (45.4 %), constat qui se vérifie dans tous les pays en question hormis l'Autriche et le Luxembourg. Cet écart atteint plus de 20 points de pourcentage en Suède, Finlande, Norvège et au Danemark (graphique 12.3). Ce phénomène tient en partie à ce que certaines des professions du secteur public, comme celles d'enseignant et d'infirmier, sont majoritairement exercées par des femmes du fait qu'elles sont traditionnellement considérées comme des « métiers féminins ». Bien que la proportion de femmes dans les effectifs des administrations publiques des pays de l'OCDE ait progressé entre 2011 et 2020 (+1.8 p.p.), bon nombre de ces pays prennent des mesures pour mettre terme à cette ségrégation professionnelle et lutter contre les stéréotypes genrés (OCDE, 2019).

Seuls huit des 26 pays de l'OCDE-UE (Finlande, Grèce, Islande, Lettonie, Lituanie, Portugal, République slovaque et Slovénie) ont réalisé la parité des genres aux postes de direction des administrations centrales en 2021 (graphique 12.4). En moyenne, dans les pays de l'OCDE et de l'UE, 40.8 % des postes d'encadrement étaient occupés par des femmes en 2021. Depuis 2011, ce pourcentage a augmenté dans la plupart des pays, à l'exception de la Hongrie et de la République slovaque, où il a légèrement reculé. La hausse la plus forte est observée en Finlande, où il a plus que doublé entre 2011 et 2021, soit de 24.4 % à 56.3 %. Toutefois, dans presque tous les pays de l'OCDE et de l'UE, la proportion de femmes à des postes d'encadrement est inférieure à leur proportion de l'emploi public total, ce qui laisse supposer des difficultés à gravir les échelons dans le secteur public. Certaines mesures, notamment l'élaboration d'une stratégie de diversité ou la fixation d'objectifs de recrutement et de promotion pour les femmes, peuvent favoriser l'équilibre entre les genres aux niveaux les plus élevés de l'administration.

Méthodologie et définitions

Les données sur l'emploi dans le secteur public proviennent de la base de données ILOSTAT de l'Organisation Internationale du Travail. Elles sont, sauf indication contraire, extraites de l'Enquête sur la population active. L'emploi public recouvre l'emploi dans les administrations publiques et l'emploi dans les entreprises et sociétés résidentes à capitaux publics. Les données correspondent au nombre total de personnes employées directement par ces institutions, quel que soit le type de contrat de travail qui les lie et les heures de travail.

Les données relatives aux postes de direction, par genre, dans les administrations nationales proviennent de la Base de données statistiques sur le genre de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE). Les administrations nationales englobent les administrations centrales, également appelées ministères et (ou) départements d'un gouvernement national, dirigées par un ministre. Les données relatives à la parité des genres dans les instances de décision portent sur les postes de direction correspondant à la somme des administrateurs de niveaux 1 et 2 : les administrateurs de niveau 1 comprennent tous les postes administratifs (non politiques), depuis le directeur de ministère jusqu'au chef de direction ou similaire, une direction étant un service important au sein du ministère ; les administrateurs de niveau 2 comprennent tous les postes inférieurs à celui de chef de direction, jusqu'au niveau du chef de division/service, une division/service étant le premier niveau d'organisation en dessous de la direction (c'est-à-dire le deuxième niveau d'organisation fonctionnelle). Cette classification diffère de la classification et de la définition des professions présentées à l'annexe F.

Pour en savoir plus

OCDE (2023), *Emploi et gestion publics 2023 : Vers une fonction publique plus flexible*, Éditions OCDE, Paris, *https://doi.org/10.1787/d90a3d11-fr*.

OCDE (2021), *Emploi et gestion publics 2021 : L'avenir de la fonction publique*, Éditions OCDE, Paris, *https://doi.org/10.1787/e6645a1d-fr*.

OCDE (2019), « Recommandation du Conseil sur le leadership et les aptitudes de la fonction publique », *Instruments juridiques de l'OCDE*, OCDE, Paris, *https://legalinstruments.oecd.org/fr/instruments/OECD-LEGAL-0445*.

Nolan-Flecha, N. (2019), « Next generation diversity and inclusion policies in the public service : Ensuring public services reflect the societies they serve », *Documents de travail de l'OCDE sur la gouvernance publique*, n° 34, Éditions OCDE, Paris, *https://doi.org/10.1787/51691451-en*.

Notes relatives aux graphiques

12.3. Les données pour l'Irlande, la Nouvelle-Zélande, la République tchèque et la Slovénie ne sont pas disponibles. Celles concernant l'Allemagne et le Brésil sont basées sur des registres administratifs ou des enquêtes nationales continues auprès des ménages. Les données pour la Corée, l'Islande, Israël, le Luxembourg et les Pays-Bas ne sont pas prises en compte dans la moyenne. Celles concernant l'Allemagne, la Belgique, la Corée, l'Espagne, le Japon, la Pologne et l'Indonésie portent sur 2019 et non 2020. Les données relatives à la Hongrie et au Luxembourg concernent l'année 2018 et non 2020.

12.4. Les données rapportent aux pays de l'OCDE-UE plus l'Islande, la Norvège, le Royaume-Uni et Türkiye.

12.3. Égalité des genres dans l'emploi public et dans l'emploi total, 2011 et 2020

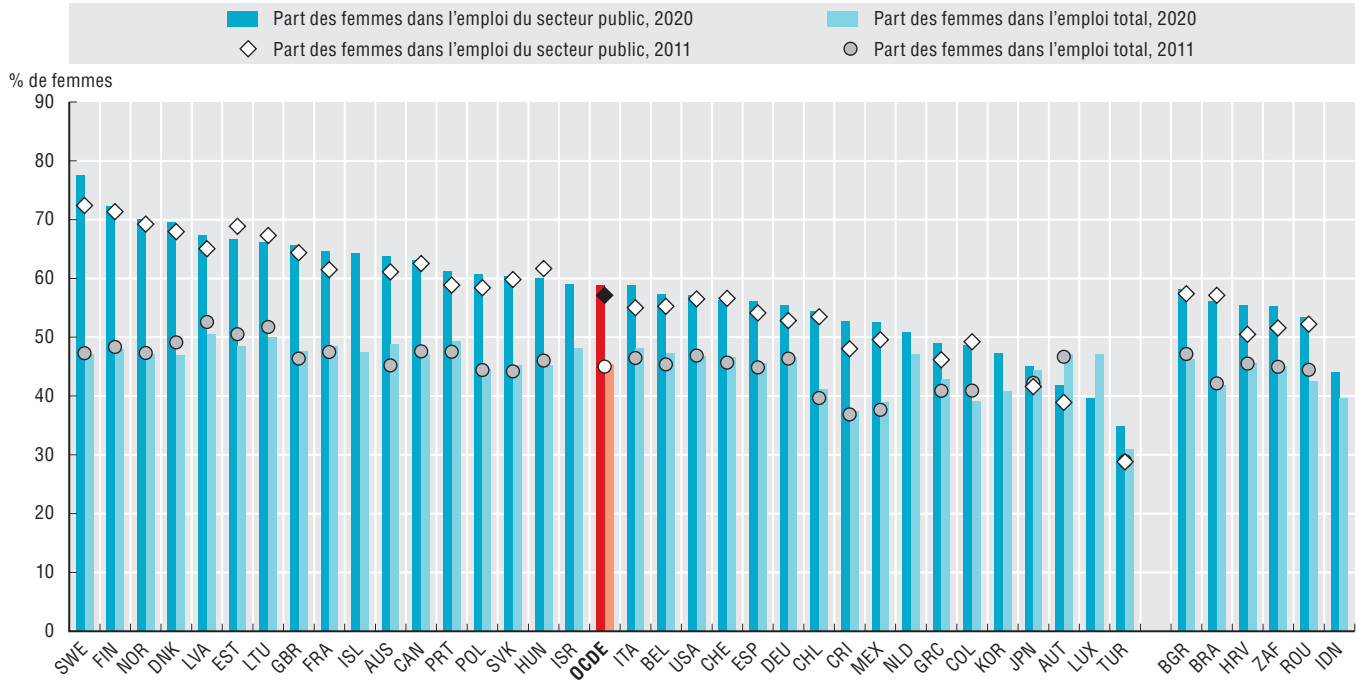

Source : Organisation internationale du travail (OIT), ILOSTAT (base de données), Emploi par sexe et secteur institutionnel. Les données relatives à l'Islande, l'Italie et au Portugal ont été communiquées par les autorités nationales.

StatLink https://stat.link/y9jxbl

12.4. Égalité des genres dans les fonctions d'encadrement des administrations nationales, 2011 et 2021

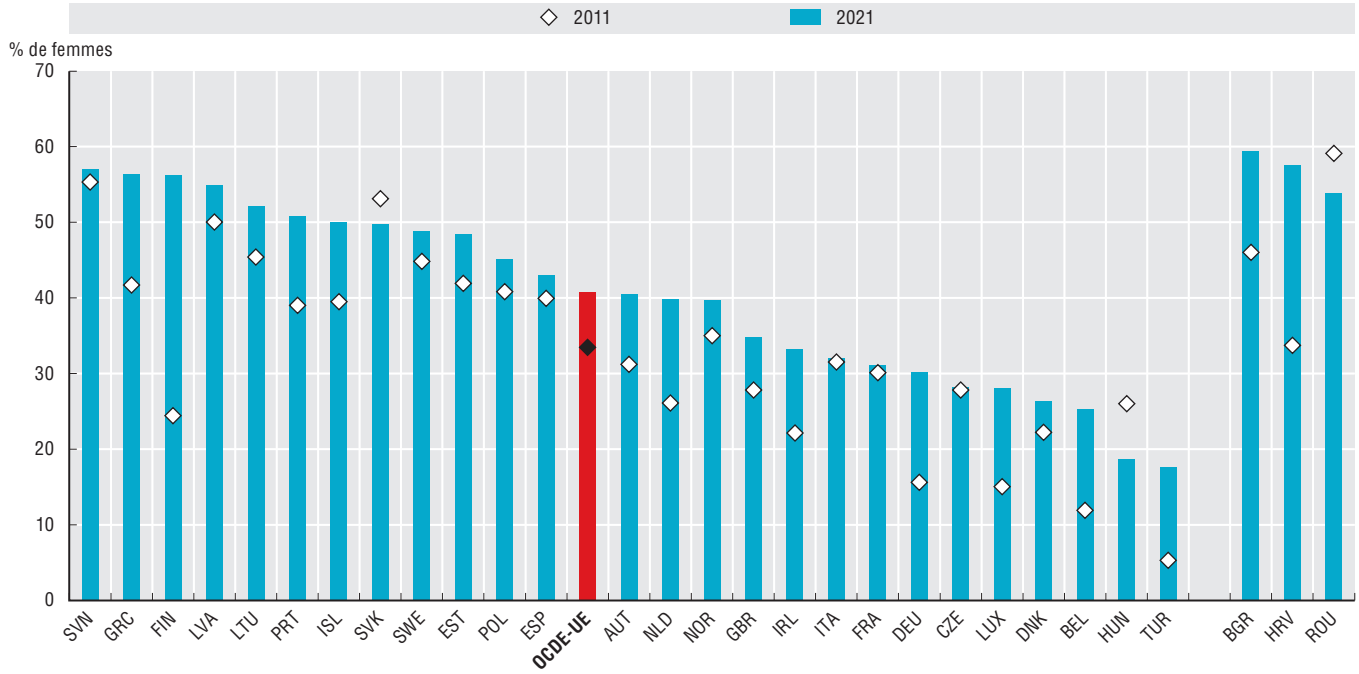

Source : Base de données statistiques sur le genre de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE) ; parité dans les instances de décision.

StatLink https://stat.link/mzr1gu

Égalité des genres en politique

Assurer la participation et la représentation de tous les groupes de la société dans le processus de décision publique permet de tenir compte de différents points de vue, et de veiller ainsi à ce que les politiques et les services publics soient adaptés aux besoins et aux réalités distincts de femmes et d'hommes d'origines diverses (OCDE, 2020). Pour instaurer l'égalité des genres en politique, il ne suffit pas de compter le nombre de femmes occupant des sièges au parlement et des postes ministériels ; il faut aussi leur assurer, dans les diverses situations et conditions, la possibilité d'influer de manière constructive sur l'action publique (OCDE, à paraître). Cependant, bien que la représentation équilibrée des genres ne soit pas seulement une question de chiffres, la collecte et la dissémination de données ventilées par genre sont une démarche indispensable si l'on veut appréhender les déséquilibres et les disparités entre les genres et mettre activement en place des politiques qui favorisent activement l'inclusion.

Au cours de la décennie écoulée, la proportion de femmes parlementaires a augmenté de 7.5 points de pourcentage en moyenne dans les pays de l'OCDE (graphique 12.5). En 2023, la proportion de femmes à la chambre basse ou unique des parlements nationaux de l'OCDE s'élève en moyenne à 33.8 % ; la représentation équilibrée des genres est donc loin d'être atteinte. Deux pays de l'OCDE seulement, le Mexique et la Nouvelle-Zélande, ont atteint la parité au sein de leur parlement à cette date. Au cours de la dernière décennie, c'est au Chili que la proportion de femmes parlementaires a le plus progressé (21.3 p.p.) ; viennent ensuite la Nouvelle-Zélande (17.8 p.p.), la Colombie (16.8 p.p.) et l'Australie (13.7 p.p.).

Les pays de l'OCDE ont signalé avoir pris diverses mesures pour améliorer la représentation des femmes dans les parlements : introduction de quotas obligatoires et objectifs volontaires, mentorats, actions de mise en réseau et de renforcement des capacités destinées aux femmes, et mesures visant à faire des parlements un lieu de travail moins discriminatoire à leur encontre (OCDE, 2022). La plupart ont instauré des quotas électoraux, une mesure encore souvent utilisée pour promouvoir l'égalité des genres aux parlements (graphique 12.5). Il importe toutefois d'associer ces quotas à d'autres mécanismes pour favoriser plus largement l'égalité des genres dans les pays où des quotas électoraux sont introduits.

Un gouvernement paritaire est un indicateur fort de l'engagement d'un État en faveur de l'égalité des genres et de la prise en compte de cet aspect pour les décisions importantes. En 2023, les femmes occupent en moyenne 35.7 % des postes ministériels dans les pays de l'OCDE, des variations considérables étant toutefois observées d'un pays à l'autre (graphique 12.6). Huit pays de l'OCDE sur 38 comptent cette année 50 % ou plus de femmes au sein du gouvernement, dans la branche exécutive : l'Allemagne, la Belgique, le Chili, la Colombie, l'Espagne, la Finlande, la Norvège et les Pays-Bas. À l'inverse, mois de 10 % des ministres sont des femmes en Hongrie, au Japon, en République tchèque et en Türkiye. Les femmes se voient toujours principalement confier les portefeuilles liés à la politique sociale et culturelle - le plus souvent ceux en rapport avec la condition féminine et l'égalité des genres, les affaires familiales et l'enfance, l'inclusion sociale et le développement, la protection et la sécurité sociales, les populations autochtones et minoritaires - ceux liés à l'énergie, à la défense et aux affaires intérieures revenant en revanche essentiellement aux hommes (UIP/ONU-Femmes 2023). L'attribution des portefeuilles est donc un autre élément à prendre en considération pour instaurer la parité au sein des cabinets.

Méthodologie et définitions

Les données relatives aux femmes parlementaires se rapportent à la chambre basse/unique du parlement et proviennent de la base de données Parline de l'Union interparlementaire. Elles se rapportent à la proportion de femmes parlementaires enregistrée au 1er janvier 2023 et au 31 octobre 2012. Il existe trois principaux types de quotas de genre : les quotas de candidates imposées par la loi (qui régissent la composition par genre des listes de candidats et sont juridiquement contraignants pour tous les partis politiques participant aux élections) ; les « sièges réservés » imposés par la loi (qui régissent par la loi la composition par genre des organes élus en réservant un certain nombre de sièges aux femmes, par le biais de procédures électorales spéciales) ; et les quotas de partis (ou « quotas volontaires de partis », qui sont appliqués par les différents partis à leurs propres listes de candidats et généralement inscrits dans leurs statuts et règlements). Les données sur les quotas proviennent de la base de données PARLINE de l'Union interparlementaire.

Les données concernant les femmes ministres dans les gouvernements nationaux sont tirées de la base de données de l'Union interparlementaire et de la base de données sur les femmes en politique. Elles correspondent au pourcentage de femmes parmi les membres du gouvernement qui dirigeaient des ministères au 1er janvier 2023 (à l'exclusion des ministres sans portefeuille). Ont également été pris en compte les chefs de gouvernement lorsqu'ils détenaient un portefeuille ministériel.

Pour en savoir plus

UIP/ONU Femmes (2023), *Femmes en politiques : 2023*, *https://www.unwomen.org/fr/digital-library/publications/2023/03/women-in-politics-map-2023* (consulté en mars 2023).

OCDE (2022), *Rapport sur la mise en œuvre des recommandations de l'OCDE sur l'égalité hommes-femmes*, *C/MIN(2022)7*.

OCDE (2020), *La gouvernance au service des jeunes, de la confiance et de la justice intergénérationnelle : Des politiques adaptées à toutes les générations ?*, Examens de l'OCDE sur la gouvernance publique, Éditions OCDE, Paris, *https://doi.org/10.1787/57092ccc-fr*.

OCDE (à paraître), *Toolkit on Mainstreaming and Implementing Gender Equality 2023*.

Notes relatives aux graphiques

12.5. Les barres en bleu clair représentent les pays où un quota électoral était en vigueur en mars 2023 pour la chambre basse ou unique du parlement.

12.5. Égalité de genre au parlement et quotas de genre électoral, 2012 et 2023

Chambre basse ou unique du parlement

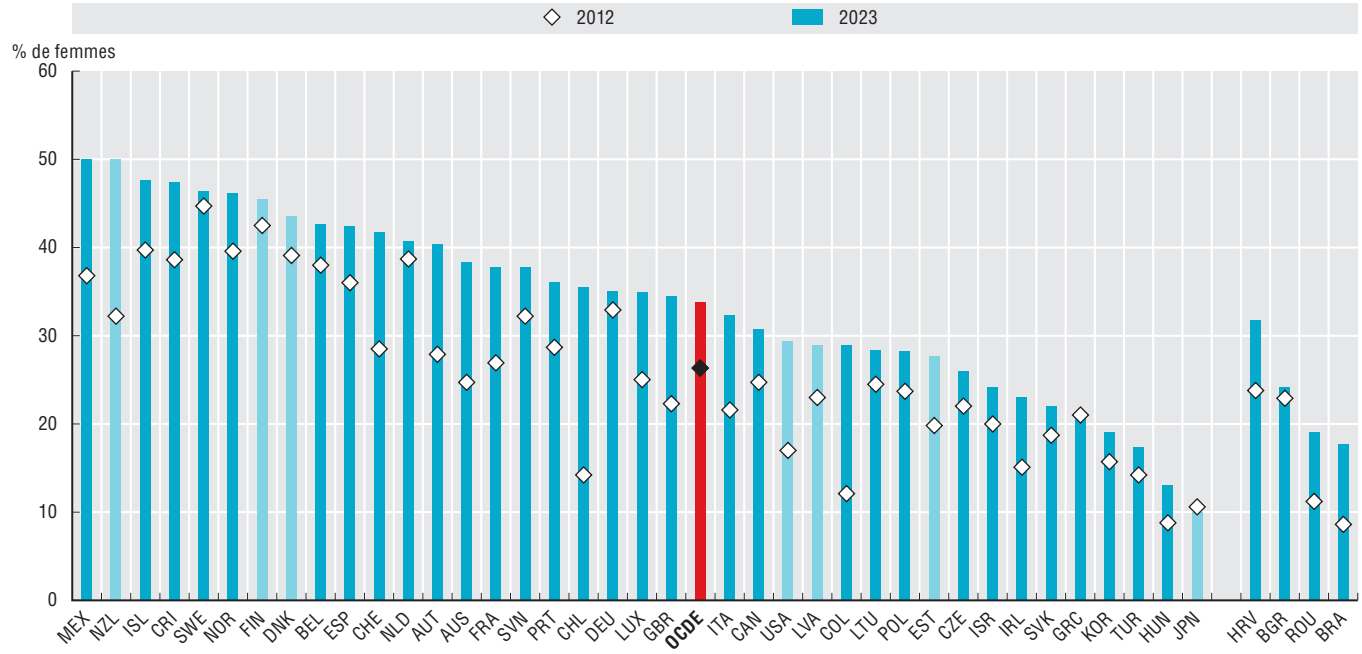

Source : base de données PARLINE de l'Union interparlementaire (UIP).

StatLink https://stat.link/5iof8r

12.6. Égalité de genre aux postes ministériels, 2023

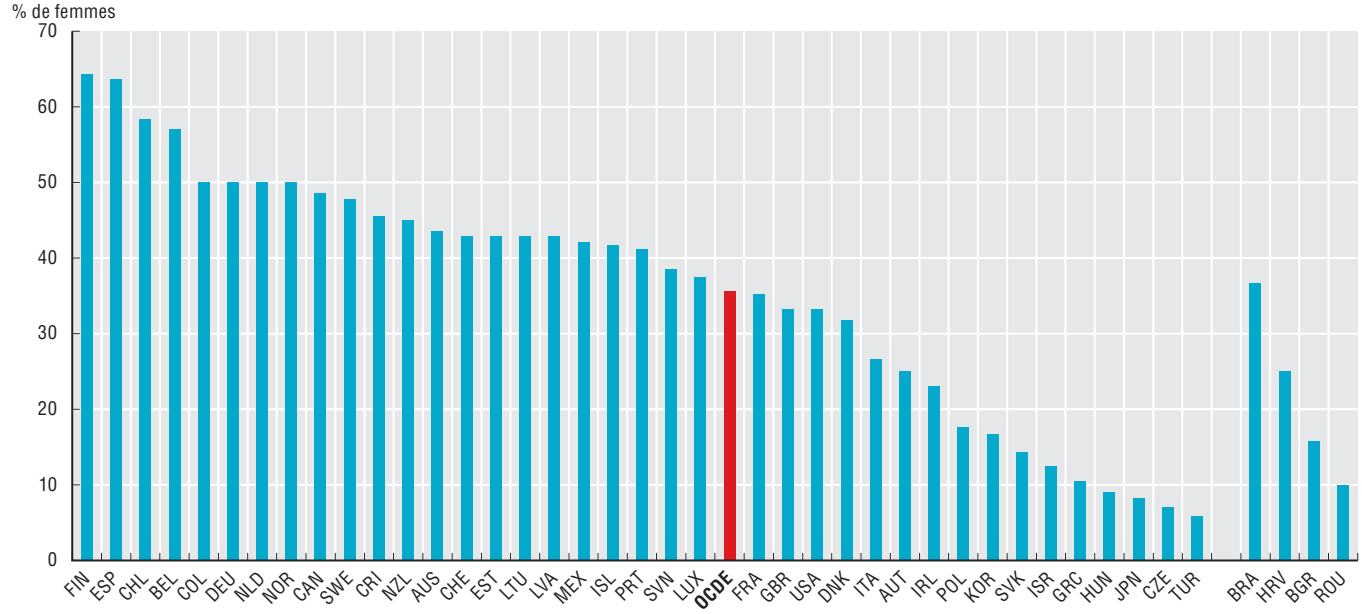

Source : Union interparlementaire (UIP), *Femmes en politique* (2023).

StatLink https://stat.link/fg6h81

Égalité de genre dans l'appareil judiciaire

En assurant la diversité et l'égalité des genres dans les professions judiciaires, y compris aux échelons supérieurs, on peut réduire les obstacles auxquels se heurtent les femmes pour accéder à la justice et accroître leur disposition à faire appel au système juridique. L'amélioration de la représentativité et de la diversité de l'appareil judiciaire peut également renforcer sa qualité, son indépendance, son impartialité et son intégrité (OCDE, 2022). Dans l'ensemble, assurer l'équilibre des genres au sein du pouvoir judiciaire demeure pour les pays de l'OCDE une question de gouvernance essentielle en ce qu'elle est liée à l'équité, à la transparence et à l'efficacité de l'État de droit (OCDE, 2019).

En 2020, les femmes représentaient 57.2 % en moyenne de l'appareil judiciaire dans les pays de l'OCDE, chiffre en légère hausse, soit 3.9 points de pourcentage par rapport à 2014 (graphique 12.7). Dans tous ces pays, elles occupent au moins 30 % des postes judiciaires, avec toutefois de fortes variations, cette proportion allant de 81 % en Lettonie à 31 % au Royaume-Uni. Huit pays de l'OCDE sur 23 dont les données étaient disponibles ont vu cette part augmenter de 5 p.p. ou plus depuis 2014, la plus forte hausse étant observée en Türkiye (13 p.p.). La proportion de femmes juges est restée la même en Autriche, en Hongrie et en République slovaque, et a légèrement diminué en République tchèque (1 p.p.). Cependant, une mesure de l'équilibre des genres au sein de la magistrature devrait aussi être envisagée en fonction des caractéristiques inhérentes aux systèmes juridiques nationaux et des profils de développement professionnel des femmes. Il existe par exemple des différences entre les différents systèmes juridiques : dans les systèmes de droit civil, les femmes peuvent être recrutées directement après leurs études de droit, avant d'être confrontées à d'éventuelles interruptions de carrière, tandis que les systèmes judiciaires habituels, elles sont soumises à l'obligation réglementaire d'acquérir au moins cinq ou sept ans d'expérience dans l'exercice d'une profession juridique, avant l'obtention de leur diplôme, pour prétendre à un poste de magistrat.

Ces dernières années, la représentation des femmes au niveau des juridictions suprêmes a progressé dans les pays de l'OCDE, accusant une hausse substantielle de 7 p.p. entre 2014 et 2020 (graphique 12.9). Toutefois, la part des femmes dans les juridictions de niveau supérieur reste faible, avec des différences significatives au niveau des juridictions suprêmes. Alors que les femmes occupent en moyenne 61.8 % des postes judiciaires dans les juridictions de première instance et 54.3 % d' appel, elles n'occupaient en 2020 que 40 % des postes dans les juridictions suprêmes (graphique 12.8). Bien que les systèmes de recrutement judiciaire varient beaucoup d'un pays de l'OCDE à l'autre, la faible part de postes occupés par des femmes dans les juridictions de haut niveau tient en partie à des problèmes liés aux stéréotypes de genre exprimés dans les comportements et les attitudes du personnel et des autorités judiciaires, aux possibilités limitées de développement professionnel pour les femmes, à la difficulté à concilier vie professionnelle et vie privée, aux obstacles, et à la mobilité et aux mutations (OCDE, 2019).

Méthodologie et définitions

Les données sur l'égalité des genres chez les juges de carrière correspondent à la proportion totale de femmes qui occupaient un poste de magistrat en 2014 et en 2020, tous niveaux de juridiction confondus. Elles sont tirées de CEPEJ-STAT, une base de données dynamique des systèmes judiciaires européens de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ).

Les données relatives à l'égalité des genres chez les juges de carrière par niveau de juridiction correspondent à la proportion de femmes qui occupaient en 2020 un poste de magistrat dans une juridiction de première instance, d'appel ou de dernier ressort. Elles proviennent de la CEPEJ-STAT.

Les juridictions de première instance sont celles où les procédures judiciaires débutent ; les juridictions d'appel réexaminent des décisions rendues par des juridictions inférieures ; les juridictions suprêmes sont situées au sommet de la hiérarchie de nombreuses juridictions et fonctionnent essentiellement comme des cours d'appel, réexaminant les décisions de juridictions inférieures ou de niveau intermédiaire.

Les juges de carrière sont ceux qui sont recrutés, formés et rémunérés pour exercer la fonction de juge à titre d'activité professionnelle principale. Ils exercent dans le cadre d'une juridiction de première instance, d'appel ou suprême.

Pour en savoir plus

OCDE (2022), *Rapport sur la mise en œuvre des recommandations de l'OCDE sur l'égalité hommes-femmes*, OCDE, Paris, *C/MIN(2022)7*.

OCDE (2019), *Fast Forward to Gender Equality: Mainstreaming, Implementation and Leadership*, Éditions OCDE, Paris, *https://doi.org/10.1787/g2g9faa5-en*.

OCDE (2016), *Recommandation de 2015 du Conseil de l'OCDE sur l'égalité hommes-femmes dans la vie publique*, Éditions OCDE, Paris, *https://doi.org/10.1787/9789264252875-fr*.

OCDE (à paraître), *OECD Toolkit for Mainstreaming and Implementing Gender Equality 2023*.

Notes relatives aux graphiques

Les données et la moyenne de l'OCDE se rapportent aux pays membres de l'OCDE qui sont également membres du Conseil de l'Europe (pays OCDE-CoE). Les données pour l'Allemagne, le Danemark, la Grèce et la Pologne ne sont pas disponibles. Celles concernant le Royaume-Uni correspondent à la moyenne simple du pourcentage de femmes juges en Irlande du Nord et en Écosse seulement.

12.7. Les données sur l'Islande portent sur l'année 2012 et non 2014.

12.8. Les données relatives à l'Islande, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni ne sont pas prises en compte dans la moyenne de la zone OCDE.

12.9. Les données concernant l'Islande, les Pays-Bas et le Royaume-Uni ne sont pas disponibles.

12.7. Égalité des genres chez les juges de carrière, 2014 et 2020

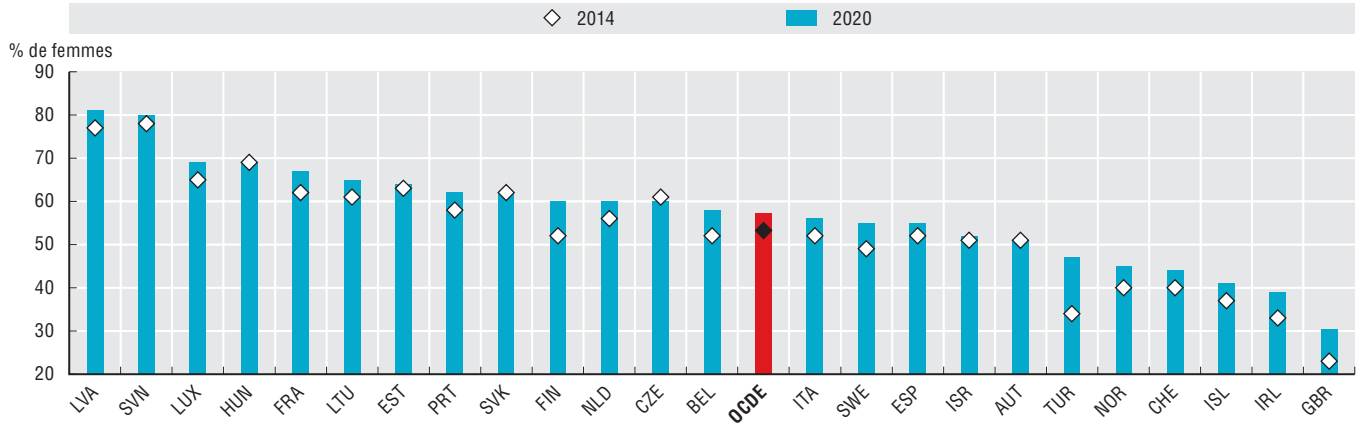

Source : base de données CEPEJ-STAT de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ) du Conseil de l'Europe.

StatLink https://stat.link/296xvm

12.8. Égalité des genres chez les juges de carrière, par niveau de juridiction, 2020

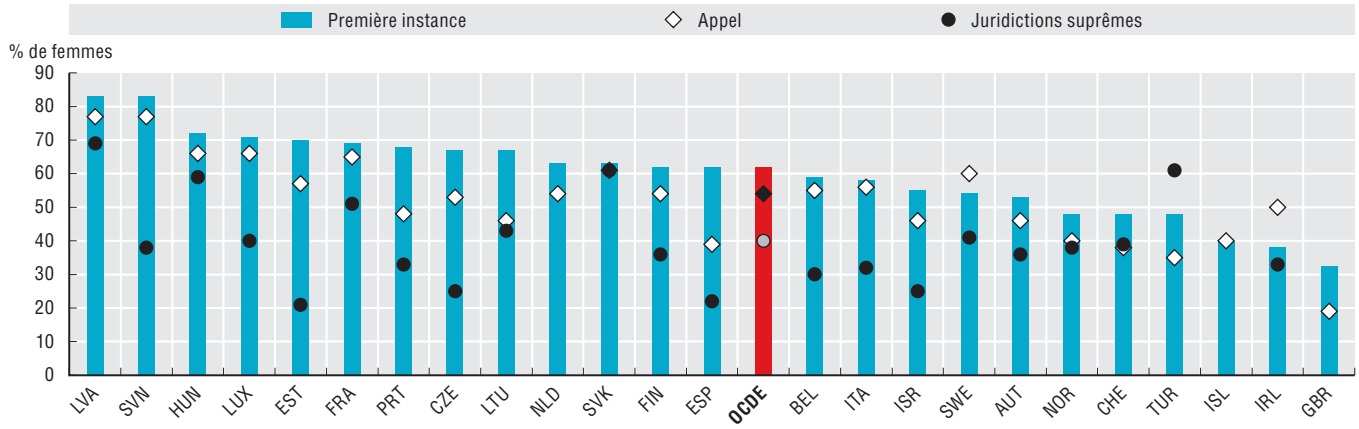

Source : base de données CEPEJ-STAT de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ) du Conseil de l'Europe.

StatLink https://stat.link/0iotv8

12.9. Égalité des genres chez les juges de carrière dans les juridictions suprêmes, 2014 et 2020

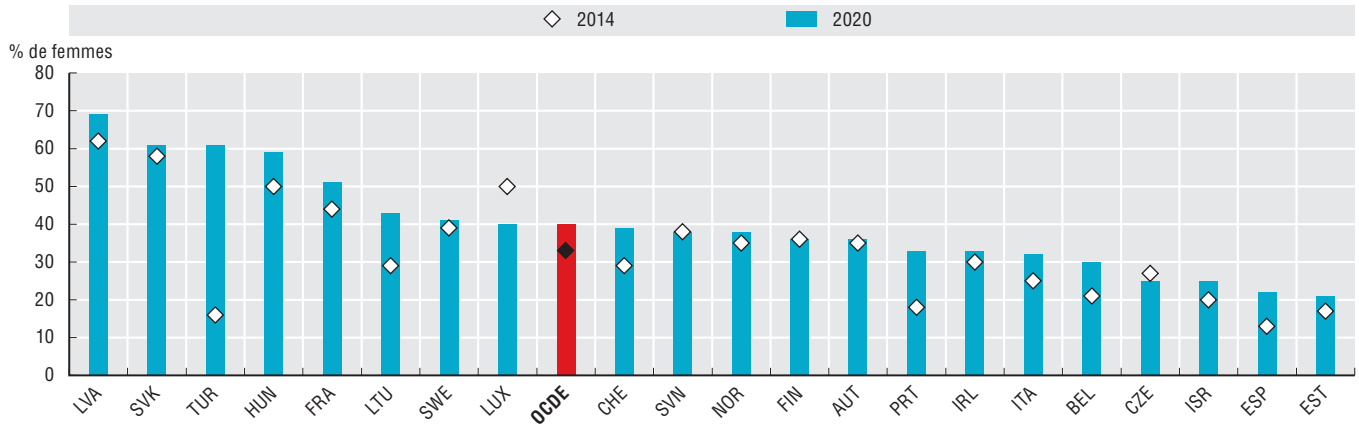

Source : base de données CEPEJ-STAT de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ) du Conseil de l'Europe.

StatLink https://stat.link/uiap5d

Représentation des jeunes en politique

La représentation des jeunes en politique est déterminante pour renforcer leur participation à la vie démocratique et encourager l'ensemble de la société à se mobiliser pour remédier aux problèmes communs. Pour mettre en œuvre des politiques qui répondent aux besoins des jeunes, les autorités doivent consolider leurs capacités techniques et administratives et veiller à ce que les jeunes soient représentés en politique afin de mieux éclairer les décisions et d'obtenir des résultats plus équitables (OCDE, 2022). Des déficits importants persistent en matière de représentation des jeunes en politique ; il est essentiel d'y remédier car ils peuvent avoir des effets irréversibles sur la confiance à l'égard des pouvoirs publics et sur la participation à la vie démocratique (OCDE, 2021).

Alors que les 20-39 ans représentent en moyenne 34 % de la population en âge de voter dans les pays de l'OCDE, 23 % des parlementaires seulement étaient âgés de moins de 40 ans en 2022 (un déficit de 11 points de pourcentage). La situation varie selon les pays, 39 % de parlementaires ayant moins de 40 ans au Mexique contre 4 % au Portugal. Les déficits de représentation les plus importants sont observés en Israël, en Türkiye et aux États-Unis (-29 p.p. pour tous ces pays). À l'opposé, la proportion de jeunes parlementaires avoisine celle des jeunes dans la population en Allemagne et en Lettonie (-1 p.p.), au Danemark et en Finlande (-2 p.p.) (graphique 12.10).

D'importants déficits de représentation persistent également au niveau du pouvoir exécutif. En 2022, dans la zone OCDE, seuls 56 des 756 ministres étaient âgés de moins de 40 ans (7 %), et 16 seulement de 35 ans ou moins (2 %). En 2022, l'âge moyen des ministres de la zone OCDE est resté stable par rapport à 2018 ; il s'établit à 53 ans, et s'échelonne de 65 ans au Japon à 45 ans au Danemark. On trouve les cinq gouvernements les plus jeunes au Danemark (âge moyen : 45 ans), en Estonie (47 ans), en Lituanie (48 ans), en Suède (48 ans), en Norvège (49 ans) et en Finlande (49 ans). Les pays qui ont vu l'âge moyen accuser la plus forte baisse par rapport à 2018 sont le Chili (- 8 ans), l'Allemagne (- 7 ans), la Slovénie (- 5 ans), la France (- 5 ans) et la Grèce (- 5 ans). À l'inverse, les pays où la hausse a été la plus sensible sont le Mexique (+ 6 ans), l'Islande (+ 6 ans), l'Australie (+ 6 ans), le Canada (+ 5 ans) et l'Italie (+ 5 ans) (graphique 12.11).

De tels déficits de représentation peuvent avoir des conséquences sur l'inclination des jeunes à s'engager en politique. Globalement, dans la zone OCDE, les jeunes (18-29 ans) sont moins enclins à participer à des formes institutionnalisées d'activité politique que les autres classes d'âge. Les écarts les plus marqués sont observés entre les jeunes et les 50 ans et plus. Ainsi, les jeunes votent moins aux élections nationales (écart de 27 p.p. par rapport aux 50 ans et plus) et régionales (-18 p.p.), et ils sont moins susceptibles d'approcher un responsable politique ou public (-7 p.p.). En revanche, ils sont plus enclins à participer à des activités politiques non institutionnalisées, notamment la signature de pétitions en ligne ou sur papier (écart de 7 p.p. avec les 50 ans et plus), la participation à des manifestations (+5 p.p.) ou la publication de contenus d'ordre politique sur les réseaux sociaux (+4 p.p.) (graphique 12.12).

Méthodologie et définitions

Les données sur les indicateurs liés à l'engagement politique sont issues de l'Enquête de 2021 de l'OCDE sur la confiance, qui définit les « jeunes » comme les personnes âgées de 18 à 29 ans. L'OCDE étudie les opinions sur la gouvernance publique à partir de données nationales représentatives obtenues dans le cadre de son Enquête sur la confiance, qu'elle a menée dans 22 pays. La plupart des enquêtes ont eu lieu en novembre-décembre 2021, quelques-unes en 2020 et en janvier-mars 2022.

Les données sur le pourcentage de jeunes parlementaires correspondent à la proportion de parlementaires de 40 ans ou moins telle qu'elle figure dans la base de données Parline de l'Union interparlementaire. Les données relatives à la proportion des personnes âgées de 20 à 39 ans au sein de la population en âge de voter (20 ans et plus) sont issues de la base de données Démographie et population de l'OCDE.

Les données sur l'âge moyen des ministres ont été obtenues grâce à des recherches documentaires effectuées à partir des sites internet officiels et des biographies des ministres. Les données correspondent à la composition des gouvernements au 20 décembre 2022.

Pour en savoir plus

OCDE (2022), « Delivering for youth: How governments can put young people at the centre of the recovery », *Les réponses de l'OCDE face au coronavirus (COVID-19)*, Éditions OCDE, Paris, *https://doi.org/10.1787/5b0fd8cd-en*.

OCDE (2022), « Recommandation du Conseil sur l'amélioration des perspectives offertes aux jeunes », *Instruments juridiques de l'OCDE*, OCDE, Paris, *https://legalinstruments.oecd.org/fr/instruments/OECD-LEGAL-0474*.

OCDE (2021), « Représentation des jeunes en politique», in *Panorama des administrations publiques 2021*, Éditions OCDE, Paris, *https://doi.org/10.1787/3985f0ad-fr*.

OCDE (2021), *La gouvernance au service des jeunes, de la confiance et de la justice intergénérationnelle : Des politiques adaptées à toutes les générations ?*, Examens de l'OCDE sur la gouvernance publique, Éditions OCDE, Paris, *https://doi.org/10.1787/57092ccc-fr*.

Notes relatives aux graphiques

12.10. Proportion de jeunes dans la population en âge de voter à partir de 2021. La moyenne d'âge des membres des parlements nationaux est celle de 2022, sauf pour l'Australie et la Colombie, où elle correspond à l'année 2021.

12.11. Les données concernent l'âge de certains ministres au Canada (1 ministre), en Bulgarie (1), en Grèce (1) et au Mexique (1) n'ont pu être obtenues. Les personnalités ont été sélectionnées d'après les listes des membres du gouvernement figurant sur les sites internet officiels. Pas de données concernant le Brésil pour 2022. Pas de données disponibles pour le Brésil, la Bulgarie, la Colombie, le Costa Rica, la Croatie, la Lituanie et la Roumanie pour 2018.

12.12. Les données reflètent les réponses à la question : « Au cours des douze derniers mois, avez-vous pris part à l'une des activités suivantes ? Veuillez cocher toutes les réponses pertinentes ». Les choix « porter ou afficher un insigne de campagne » et « assister à une réunion d'un syndicat ou parti politique » ne sont pas pris en compte en raison des faibles taux de réponse.

12.10. Proportion de parlementaires âgés de 40 ans ou moins et pourcentage des 20-39 ans dans la population en âge de voter, 2022

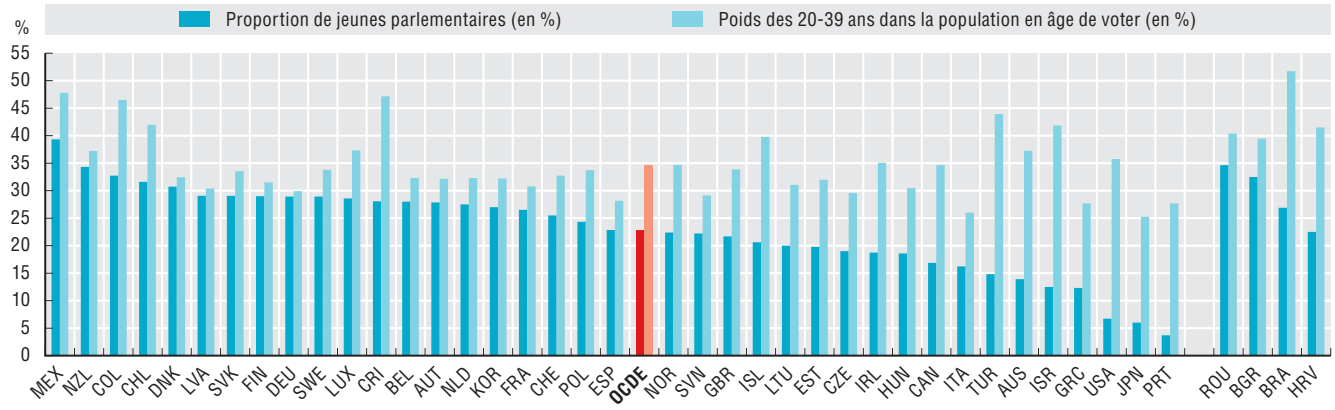

Source : calculs de l'OCDE d'après sa base de données Démographie et population (2021) et la base de données Parline de l'Union interparlementaire sur les parlements nationaux (2022).

StatLink https://stat.link/u789ds

12.11. Âge moyen des ministres selon les pays, 2018 et 2022

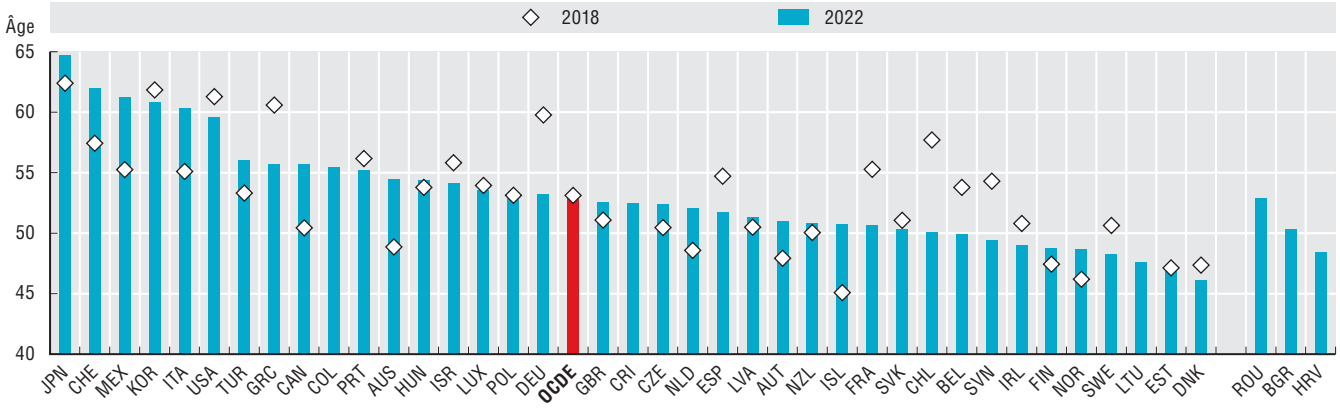

Source : calculs de l'OCDE à partir des données accessibles au public sur les sites internet officiels au 20 décembre 2022.

StatLink https://stat.link/j08bf1

12.12. Participation à des activités politiques par tranche d'âge, moyenne OCDE, 2021

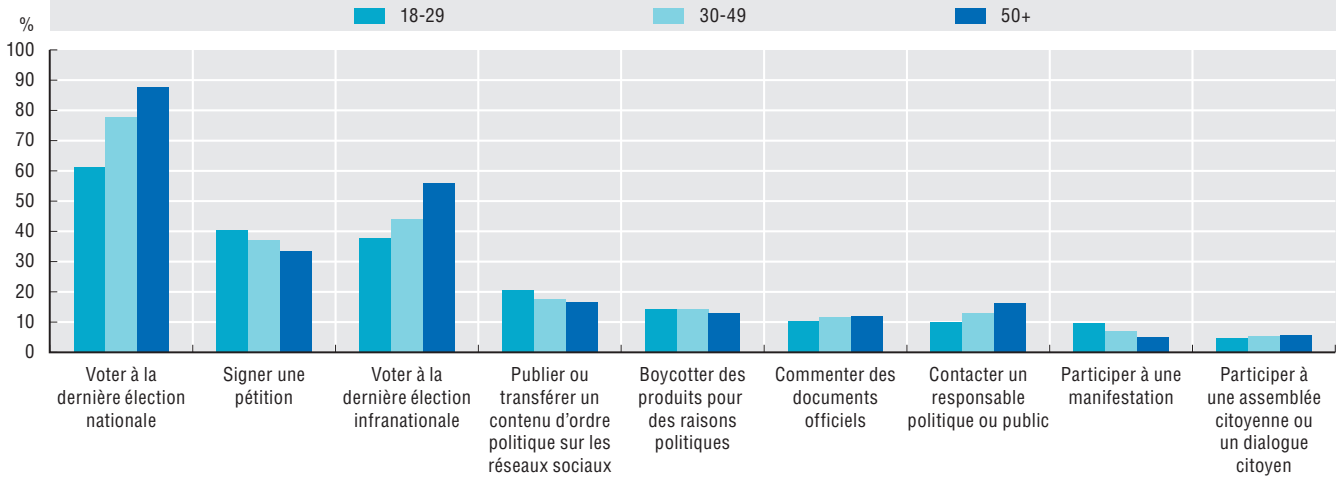

Source : Enquête de l'OCDE sur la confiance (*www.oecd.org/fr/gouvernance/confiance-dans-les-pouvoirs-publics/*).

StatLink https://stat.link/9cd0s4

13. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Mobilité

Formation et perfectionnement

Méthodes de travail flexibles

Mesure de l'implication du personnel

Mobilité

La mobilité permet au service public d'affecter les agents dotés de certaines compétences aux fonctions correspondantes afin de répondre aux demandes du moment et de mieux se préparer aux exigences à venir. La pandémie de COVID-19 en a clairement montré la nécessité en période de crise. La mobilité peut faciliter l'adoption d'approches multidisciplinaires pour traiter des problèmes complexes et permettre le regroupement des moyens et compétences limités de l'ensemble de l'administration publique. Elle peut aussi contribuer à attirer et à retenir les agents du secteur public car, pour de nombreux fonctionnaires en poste et potentiels, le modèle traditionnel d'une carrière linéaire au sein d'une même organisation, dans un même domaine ou une même profession n'est plus aussi courant , ni souhaité. La mobilité permet également aux administrations de développer des compétences en interne en offrant des parcours professionnels plus flexibles et variés à leurs salariés, et peut favoriser la mise en place d'équipes diversifiées capables de stimuler l'innovation dans le secteur public.

La mobilité latérale interne (transfert d'employés d'un poste à un autre au même niveau hiérarchique) est possible pour la plupart des fonctionnaires dans tous les pays de l'OCDE. Elle n'est toutefois obligatoire ou prévue que dans trois pays de l'OCDE sur 35 (Autriche, Costa Rica, Japon, soit 9 %), et recommandée ou encouragée dans un tiers d'entre eux environ (11 sur 35, soit 31 %). Les chiffres sont légèrement plus élevés pour les hauts fonctionnaires, dont la mobilité est recommandée ou encouragée dans 14 pays sur 35 (40 %) (graphique 13.1). Aux Pays-Bas, par exemple, les hauts fonctionnaires sont censés changer de poste tous les 5 à 7 ans.

La mobilité latérale interne peut revêtir différentes formes, et appelle la mise en place de différents outils. La plus commune concerne les affectations de courte durée, que pratiquent 34 pays sur 35 (97 %), et les détachements de plus longue durée, utilisés dans 32 sur 35 d'entre eux (91 %), en sont les formes les plus courantes dans l'OCDE. Les affectations de courte durée à d'autres entités de la fonction publique sont possibles dans 31 pays sur 35 (89 %), et au sein de la même entité dans 28 d'entre eux (80 %). Les affectations de courte durée à d'autres entités de la fonction publique sont possibles dans 26 des 35 pays (71 %), et au sein de la même entité dans 23 d'entre eux (66 %, tableau 13.2). La mobilité internationale est un mécanisme très utile qui permet de développer les compétences nécessaires pour faire face aux enjeux multilatéraux et encourager la collaboration internationale. Le Royaume-Uni procède à des micro-affectations, à des affectations de courte durée et à des affectations de plus long terme au sein de la fonction publique, aux niveaux infranationaux de l'administration et à l'international.

Les données montrent que la plupart des pays de l'OCDE peuvent recourir à la mobilité temporaire, mais n'indiquent ni son utilisation effective, ni ses éventuels objectifs stratégiques (perfectionnement du personnel ou palliatif aux pénuries de compétences par exemple). Si les transferts de salariés entraînent toujours des coûts à brève échéance, ils constituent, s'ils sont bien gérés et assortis d'un contrôle adéquat et de procédures d'atténuation des risques, une méthode de gestion stratégique des effectifs (OCDE, 2023).

Méthodologie et définitions

Les données ont été recueillies dans le cadre du module « Mobilité » de l'enquête de 2022 sur le leadership et les aptitudes de la fonction publique. L'enquête a été menée auprès de hauts fonctionnaires des services de gestion des ressources humaines de l'administration centrale ; les données concernent les pratiques de ces services en la matière. Tous les pays de l'OCDE ont répondu à l'enquête, à l'exception des États-Unis et des pays candidats à l'adhésion : Brésil, Bulgarie, Croatie et Roumanie.

Les définitions de la fonction publique et du périmètre de l'administration centrale varient considérablement d'un pays à l'autre. Le terme d'agent public désigne tous les agents travaillant dans la fonction publique dans le cadre de divers dispositifs contractuels (statuts de la fonction publique, conventions collectives, contrats de travail, etc.), pour une durée indéterminée ou déterminée, à l'exclusion normalement des employés du secteur public au sens large relevant généralement d'autres cadres d'emploi (la plupart des médecins, des enseignants, des policiers, des militaires, des magistrats ou des élus par exemple).

Pour en savoir plus

OCDE (2023), *Emploi et gestion publics 2023 : Vers une fonction publique plus flexible*, Éditions OCDE, Paris, *https://doi.org/10.1787/d90a3d11-fr*.

OCDE (2021), *Emploi et gestion publics 2021 : L'avenir de la fonction publique*, Éditions OCDE, Paris, *https://doi.org/10.1787/e6645a1d-fr*.

OCDE (2019), « Recommandation du Conseil sur le leadership et les aptitudes de la fonction publique », *Instruments juridiques de l'OCDE*, OCDE, Paris, *https://legalinstruments.oecd.org/fr/instruments/OECD-LEGAL-0445*.

Notes relatives aux graphiques

13.1. Les données pour l'Allemagne et le Danemark ne sont pas disponibles. Les données reflètent les réponses à la question : « La mobilité latérale interne dans la fonction publique est-elle obligatoire/prévue ; recommandée/encouragée ; possible mais ni encouragée, ni recommandée ; impossible ».

13.2. Les données pour l'Allemagne et la Lituanie ne sont pas disponibles.

13.1. Mobilité latérale interne du gouvernement central, 2022

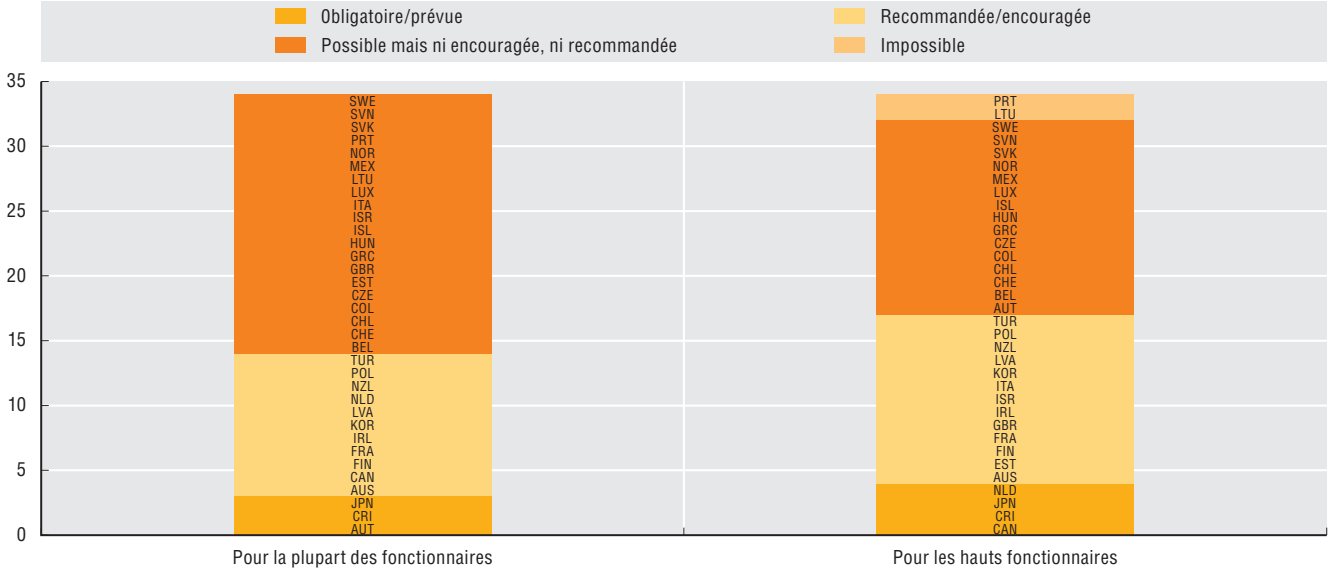

Source : OCDE (2022), Enquête sur le leadership et les aptitudes de la fonction publique.

StatLink https://stat.link/sh2zxv

13.2. Utilisation de différentes modalités de mobilité dans les administrations publiques centrales, 2022

Pays	Micro-affectation (travailler pour une autre équipe/unité à temps partiel)	Affectation de courte durée (moins d'un an, temps plein)	Détachements de longue durée (avec droit de retour)	Programmes d'échange	Programmes de rotation
Australie	■◆	■◆❖⊙	■◆❖⊙		■
Autriche	■	■◆❖⊙	⊙	❖⊙	■◆❖⊙
Belgique	■◆	■◆	◆❖⊙	■◆❖	
Canada	■◆	■◆❖	■◆❖⊙		■◆
Chili	■	◆	◆		
Colombie			◆		
Corée	■◆	◆❖⊙	◆❖⊙	■◆❖	
Costa Rica	■◆❖	■◆	■◆❖		
Dannemark	■	■	■	■	■
Espagne		◆⊙	◆⊙	⊙	
Estonie	■◆	■◆	■◆⊙		
Finlande	■◆	■◆	■	⊙	⊙
France	■	⊙	◆❖⊙	⊙	
Grèce	■	◆❖	◆❖⊙		
Hongrie		■◆			
Irlande	■	■◆⊙	■◆❖⊙		
Islande	■◆	■◆⊙	■◆⊙	■◆⊙	
Israël	■	■◆			
Italie	■	◆❖⊙	◆❖⊙		
Japon		■◆	■◆❖⊙	◆❖	
Lettonie	■◆	■◆⊙	■◆⊙		
Luxembourg	■◆⊙	■◆⊙	◆❖⊙		
Mexique	■	■	■	■◆❖	■
Norvège	■◆	■◆⊙	⊙		■
Nouvelle-Zélande	■◆❖	■◆❖	■◆❖		■◆
Pays-Bas	■◆	■◆❖⊙	⊙		
Pologne	■	■◆	■◆❖⊙	⊙	
Portugal	■	■◆❖	■◆❖	⊙	
République slovaque	■◆	■◆	■◆⊙		
République tchèque		■◆⊙	⊙		
Royaume-Uni	■◆❖⊙	■◆❖⊙	■◆❖⊙		◆⊙
Slovénie	■◆	■◆⊙	■◆⊙		
Suède	■◆	■◆	■◆	⊙	
Suisse	■◆	■◆		◆	
Türkiye	■◆	■◆⊙	■◆⊙		■
OCDE Total					
■ Dans une entité	30	28	19	5	8
◆ Vers d'autres entités du service public	19	31	25	6	4
❖ Vers d'autres niveaux décentralisés	3	10	15	5	1
⊙ à l'international	2	16	23	8	3
Nombre total de pays utilisant la modalité sous quelque forme qu'elle soit	30	34	32	14	10
Brésil	■◆		■◆❖⊙		
Bulgarie		■◆❖⊙	■◆❖⊙		
Croatie	■◆❖	■◆❖	◆❖⊙	⊙	
Roumanie		■	■	■	

Source : OCDE (2022), Enquête sur le leadership et les aptitudes de la fonction publique.

StatLink https://stat.link/y09mji

Formation et perfectionnement

La formation et le perfectionnement sont une composante essentielle d'une administration publique moderne et armée pour l'avenir. Les nouveaux enjeux politiques, l'imprévisibilité des crises et l'évolution technologique ont pour effet conjugué d'exiger des fonctionnaires de nouvelles qualifications et compétences. Pour faire face à cette demande, les administrations doivent trouver les moyens de se procurer les compétences nécessaires, ce qui suppose souvent de les développer en interne, par la formation du personnel existant. Elles doivent donc disposer de systèmes bien conçus et d'envergure pour assurer la formation continue des effectifs et recenser et se procurer les compétences nécessaires au fil du temps.

Une stratégie de formation est un programme global établi par une administration pour planifier et perfectionner en permanence les aptitudes et les compétences de ses effectifs. Les pays de l'OCDE qui en ont défini les structurent et les appliquent de diverses manières. Ces stratégies peuvent être mises en œuvre selon différentes modalités institutionnelles ; elles peuvent être organisées de manière centralisée, réparties entre les ministères, déléguées aux différents responsables, externalisées, et gérées par les écoles d'administration. La majorité des pays de l'OCDE (25 sur 37, soit 68 %) ont défini une stratégie ou un programme de formation et de perfectionnement au niveau central (graphique 13.3). Nombre d'entre eux indiquent par ailleurs que les ministères ou organismes disposent de stratégies complémentaires, et 65 % (24 sur 37) signalent que la plupart des ministères ont leur propre programme, qu'il en existe ou pas au niveau central.

Des structures d'incitation bien conçues sont importantes en ce qu'elles motivent les employés à tirer parti des possibilités d'apprentissage et à faire usage des systèmes de formation et de développement. Ces incitations ne sont pas toujours financières, mais prennent différentes formes (évaluation des résultats, évolution professionnelle, cycles de rétroaction) qui peuvent s'avérer plus efficaces et contribuer davantage à l'instauration d'une culture générale de l'apprentissage. Les méthodes les plus courantes dans l'OCDE consistent à laisser les employés choisir le contenu de leur formation et à leur accorder du temps pour la suivre sérieusement, ce que font 35 sur 36 pays (97 %) et 25 pays (69 %), respectivement (graphique 13.4). De plus en plus, cependant, les pays encouragent la formation en l'intégrant à d'autres processus de ressources humaines accompagnant le parcours professionnel, par exemple en en tenant en compte dans les décisions de promotion et dans les évaluations de résultats (15 et 25 pays, soit 42 et 69 %) et en l'incorporant dans le processus de rétroaction en dehors des évaluations formelles (12 pays sur 36, soit 33 %). Très peu de pays (4 sur 36, soit 11 %) imposent toutefois un minimum de formation.

À l'heure où les gouvernements demeurent confrontés à des problèmes mondiaux et sociétaux inédits, le service public doit acquérir d'urgence les compétences diversifiées et approfondies dont il a besoin. La formation et le perfectionnement jouent un rôle de premier plan dans la gouvernance moderne. La Corée, par exemple, a mis en place une plateforme moderne de formation en ligne qui permet aux employés de créer des microcontenus et encourage l'apprentissage par l'interaction. Au Royaume-Uni, l'administration s'efforce de regrouper en un cadre unique les formations proposées par les différents ministères afin de les rendre plus largement accessibles à ses effectifs (près de 500 000 personnes). Le perfectionnement de l'encadrement est une priorité nouvelle. Israël met ainsi au point un « simulateur » pour former ses cadres supérieurs à la gestion des crises et du changement ; pour sa part, le Canada a élaboré un programme de renforcement de l'encadrement et un cadre de compétences détaillé pour les échelons supérieurs.

Méthodologie et définitions

Les données ont été recueillies dans le cadre du module « apprentissage et le développement » de l'enquête de 2022 sur le leadership et les aptitudes de la fonction publique. L'enquête a été menée auprès de hauts fonctionnaires des services de gestion des ressources humaines de l'administration centrale ; les données concernent les pratiques de ces services en la matière. Tous les pays de l'OCDE ont répondu à l'enquête, à l'exception des États-Unis et des pays candidats à l'adhésion : Brésil, Bulgarie, Croatie et Roumanie. Les définitions de la fonction publique et du périmètre de l'administration centrale varient considérablement d'un pays à l'autre. Le terme d'agent public désigne tous les agents travaillant dans la fonction publique dans le cadre de divers dispositifs contractuels (statuts de la fonction publique, conventions collectives, contrats de travail, etc.), pour une durée indéterminée ou déterminée, à l'exclusion normalement des employés du secteur public au sens large relevant généralement d'autres cadres d'emploi (la plupart des médecins, des enseignants, des policiers, des militaires, des magistrats ou des élus par exemple). Le terme « école d'administration » se réfère ici aux écoles centralisées au sein des administrations mais peut aussi, dans certains cas, se rapporter à des établissements extérieurs ou partenaires.

Pour en savoir plus

OCDE (2023), *Emploi et gestion publics 2023 : Vers une fonction publique plus flexible*, Éditions OCDE, Paris, *https://doi.org/10.1787/d90a3d11-fr*.

OCDE (2021), *Emploi et gestion publics 2021 : L'avenir de la fonction publique*, Éditions OCDE, Paris, *https://doi.org/10.1787/e6645a1d-fr*.

OCDE (2019), « Recommandation du Conseil sur le leadership et les aptitudes de la fonction publique », *Instruments juridiques de l'OCDE*, OCDE, Paris, *https://legalinstruments.oecd.org/fr/instruments/OECD-LEGAL-0445*.

Notes relatives aux graphiques

13.4. Les données concernant la Lituanie ne sont pas disponibles.

13.3. Stratégies de formation et de perfectionnement concernant les effectifs de l'administration centrale, 2022

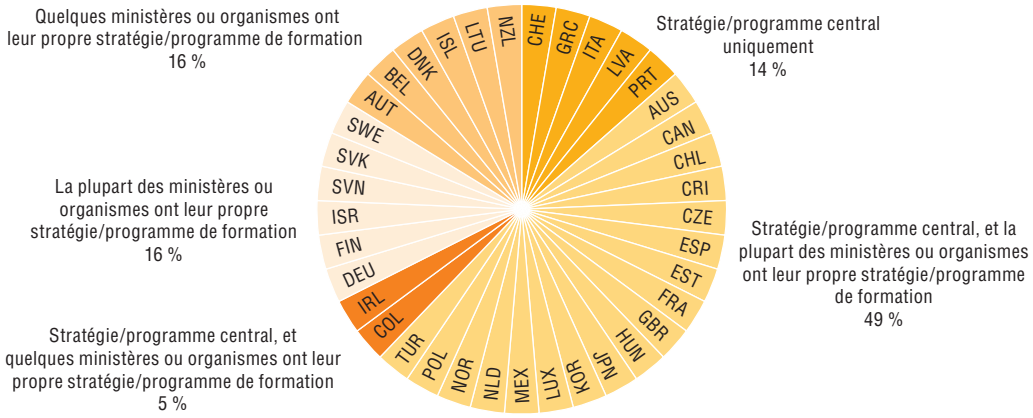

Source : OCDE (2022), Enquête sur le leadership et les aptitudes de la fonction publique.

StatLink https://stat.link/cetp75

13.4. Incitations à la formation et au perfectionnement des effectifs de l'administration centrale, 2022

Pays	Les salariés peuvent choisir les programmes de formation qui les intéressent plutôt que de suivre uniquement des cours obligatoires spécifiques	Les employés peuvent bénéficier de congés supplémentaires pour s'engager dans le développement	Prise en compte dans les évaluations de performance	Des plans d'apprentissage individuels sont élaborés pour tous les employés ou la plupart d'entre eux	Prise en compte dans les décisions de promotion	L'apprentissage est intégré dans le cycle de retour d'information en dehors des évaluations formelles	Systèmes de points pour la participation à des formations	Temps minimum consacré à la formation formelle ou au développement
Allemagne	●	●	●	○	●	○	○	○
Australie	●	●	●	●	○	●	○	○
Autriche	●	○	○	○	○	○	○	○
Belgique	●	●	●	○	○	○	○	○
Canada	●	○	●	●	○	○	○	○
Chili	●	●	●	○	●	○	○	○
Colombie	●	●	●	●	●	●	○	○
Corée	○	○	●	●	●	●	●	●
Costa Rica	●	○	●	●	●	○	●	○
Dannemark	●	●	●	●	○	●	○	○
Espagne	●	●	●	○	●	●	●	○
Estonie	●	●	●	●	○	○	○	○
Finlande	●	○	●	●	○	●	○	○
France	●	●	○	●	○	●	○	○
Grèce	●	●	●	○	●	●	●	○
Hongrie	●	●	●	●	●	○	●	○
Irlande	●	●	●	○	○	○	○	○
Islande	●	●	●	○	●	○	○	○
Israël	●	●	●	○	○	○	○	○
Italie	●	●	●	○	●	○	○	○
Japon	●	●	○	○	○	○	○	○
Lettonie	●	○	●	○	●	○	○	●
Luxembourg	●	●	○	●	○	●	○	○
Mexique	●	○	●	○	●	○	○	●
Norvège	●	●	○	●	○	○	○	○
Nouvelle-Zélande	●	●	○	●	●	○	○	○
Pays-Bas	●	●	●	○	○	○	○	○
Pologne	●	○	●	●	○	○	○	○
Portugal	●	●	●	○	●	○	●	○
République slovaque	●	●	○	●	●	○	○	○
République tchèque	●	○	●	●	○	○	○	○
Royaume-Uni	●	●	○	●	○	●	○	●
Slovénie	●	○	○	○	○	○	○	○
Suède	●	○	○	○	○	●	○	○
Suisse	●	●	●	○	○	○	○	○
Türkiye	●	●	○	●	○	●	○	○
OCDE Total								
● OUI	35	25	25	18	15	12	6	4
○ NON	1	11	11	18	21	24	30	32
Brésil	●	○	●	○	○	○	○	○
Bulgarie	●	●	○	●	○	○	○	○
Croatie	●	○	○	○	○	○	○	○
Roumanie	●	○	○	○	○	○	○	○

Source : OCDE (2022), Enquête sur le leadership et les aptitudes de la fonction publique.

StatLink https://stat.link/h1oqwx

Méthodes de travail flexibles

Le recours des administrations publiques aux dispositifs d'aménagement du temps de travail s'est intensifié ces dernières années. C'est notamment le cas depuis la pandémie de COVID-19. Ces mécanismes ne sont pas nouveaux, mais ont été beaucoup plus souvent utilisés pendant la pandémie et ses périodes de confinement. La plupart des fonctionnaires les ont pratiqués sous deux formes : aménagement des horaires de travail et (ou) du lieu de travail (travail à domicile généralement). En dehors des situations d'urgence, les administrations publiques y font désormais appel pour améliorer la productivité, renforcer la motivation de leurs agents et attirer et retenir des effectifs de plus en plus diversifiés dans le secteur public.

Dans la majorité des pays de l'OCDE, la plupart sinon tous les fonctionnaires peuvent bénéficier de ces dispositifs (graphique 13.5). C'est le cas du travail à temps partiel (64 %, soit 23 pays sur 36), des horaires variables (64 %, idem) et du télétravail à temps partiel (61 %, soit 22 pays sur 36). En Pologne, tous les agents du secteur public peuvent bénéficier de cinq des six formes de travail flexible existantes. Le recours effectif à ces mécanismes dépend cependant de plusieurs facteurs, comme le type d'emploi et d'accords entre responsables et agents. Des aménagements comme la semaine de travail réduite (Corée), le télétravail à temps partiel (Corée, Italie, Slovénie) et les horaires de travail fondés sur la confiance (Autriche etCorée) ne constituent un droit opposable pour le salarié que dans une minorité des pays de l'OCDE (graphique 13.6). Les résultats diffèrent pour le travail à temps partiel, un dispositif qui existe depuis des décennies et remplit une fonction sociale importante en ce qu'il permet aux employés de concilier responsabilités personnelles et professionnelles. Le travail à temps partiel est un droit opposable du salarié dans un pays de l'OCDE sur quatre (25 %, soit 9 pays sur 36). L'existence légale de ces dispositifs ne veut pas dire que les salariés peuvent automatiquement y recourir. Dans ce contexte, un niveau d'autonomie élevé est déterminant pour favoriser une culture de travail souple qui requiert par ailleurs des circuits de communication bien définis avec l'encadrement et un dialogue social régulier dans la fonction publique.

Les dispositifs d'aménagement du temps de travail ne sont pas toujours définis au même niveau ; dans certains pays, les réglementations et politiques sont établies à l'échelon national ; dans d'autres, elles le sont au niveau des ministères ou administrations. Globalement, on observe une répartition quasiment équilibrée des réglementations centralisées et décentralisées entre pays de l'OCDE (graphique 13.7). En Finlande, au Japon, en Nouvelle-Zélande et au Portugal, les six formesd'aménagement du temps de travail sont définies au niveau national, constituant une politique commune pour l'ensemble de la fonction publique. Ce système donne généralement aux services une certaine latitude dans l'application du règlement, mais fournit à l'ensemble de la fonction publique une politique globale commune. Dans les pays où les dispositifs sont très décentralisés, comme la Suède et les Pays-Bas, ils sont en majorité directement établis au niveau des unités. L'intégration de ces mécanismes peut présenter de nombreux avantages, mais aussi des limites. Il convient donc de mener une analyse approfondie, de long terme, des retombées sur la productivité, le bien-être et l'environnement de travail des employés, des cadres et des organismes.

Méthodologie et définitions

Les données ont été recueillies dans le cadre du module « Mobilité » de l'enquête de 2022 sur le leadership et les aptitudes de la fonction publique. L'enquête a été menée auprès de hauts fonctionnaires des services de gestion des ressources humaines de l'administration centrale ; les données concernent les pratiques de ces services en la matière. Tous les pays de l'OCDE ont répondu à l'enquête, à l'exception des États-Unis et des pays candidats à l'adhésion : Brésil, Bulgarie, Croatie et Roumanie. Les définitions de la fonction publique et du périmètre de l'administration centrale varient considérablement d'un pays à l'autre. Le terme d'agent public désigne tous les agents travaillant dans la fonction publique dans le cadre de divers dispositifs contractuels (statuts de la fonction publique, conventions collectives, contrats de travail, etc.), pour une durée indéterminée ou déterminée, à l'exclusion normalement des employés du secteur public au sens large relevant généralement d'autres cadres d'emploi (la plupart des médecins, des enseignants, des policiers, des militaires, des magistrats ou des élus par exemple).

Pour en savoir plus

OCDE (2023), *Emploi et gestion publics 2023 : Vers une fonction publique plus flexible*, Éditions OCDE, Paris, *https://doi.org/10.1787/d90a3d11-fr*.

OCDE (2021), *Emploi et gestion publics 2021 : L'avenir de la fonction publique*, Éditions OCDE, Paris, *https://doi.org/10.1787/e6645a1d-fr*.

OCDE (2019), « Recommandation du Conseil sur le leadership et les aptitudes de la fonction publique », *Instruments juridiques de l'OCDE*, OCDE, Paris, *https://legalinstruments.oecd.org/fr/instruments/OECD-LEGAL-0445*.

Notes relatives aux graphiques

Données pour l'Irlande non disponibles.

13.5. Dispositifs d'aménagement du temps de travail proposés dans l'administration centrale, 2022

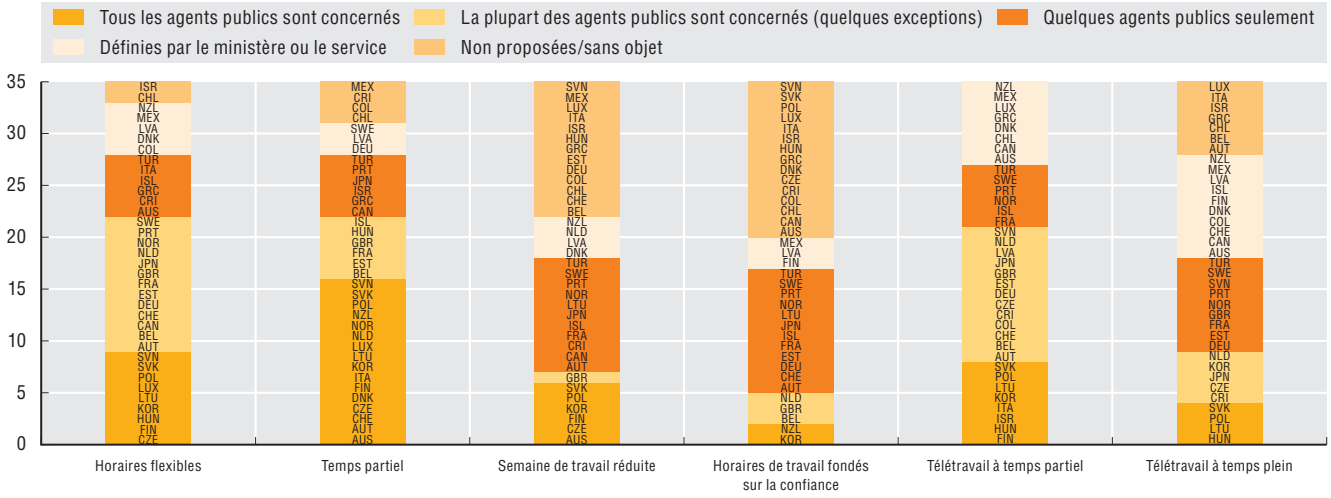

Source : OCDE (2022), Enquête sur le leadership et les aptitudes de la fonction publique.

StatLink https://stat.link/2p38b1

13.6. Obligation pour les employeurs de proposer des aménagements du temps de travail, 2022

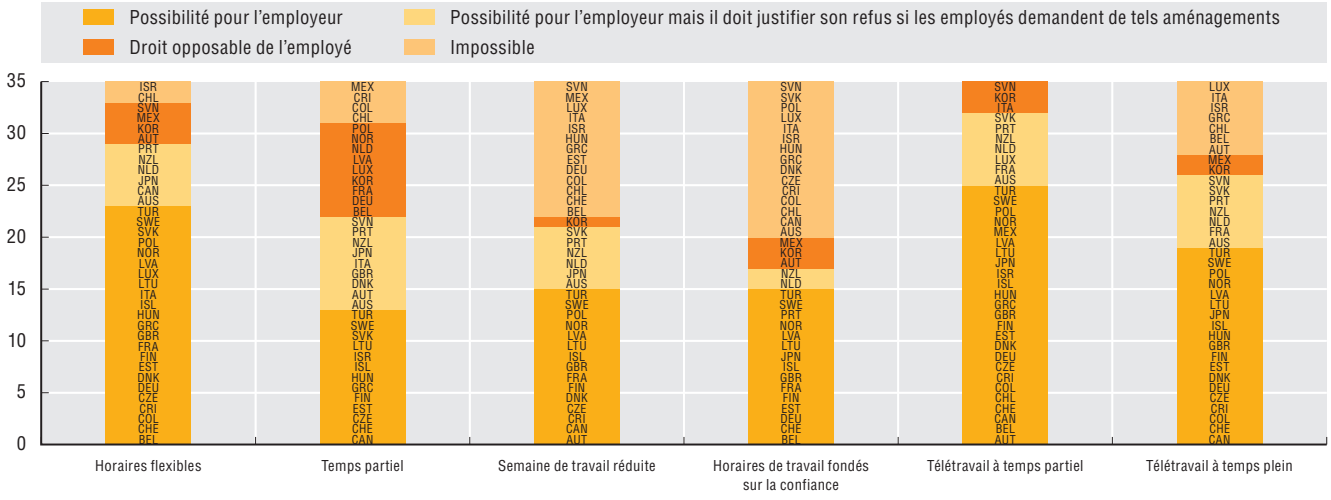

Source : OCDE (2022), Enquête sur le leadership et les aptitudes de la fonction publique.

StatLink https://stat.link/9g4wdh

13.7. Niveau auquel les politiques d'aménagement du temps de travail sont établies, 2022

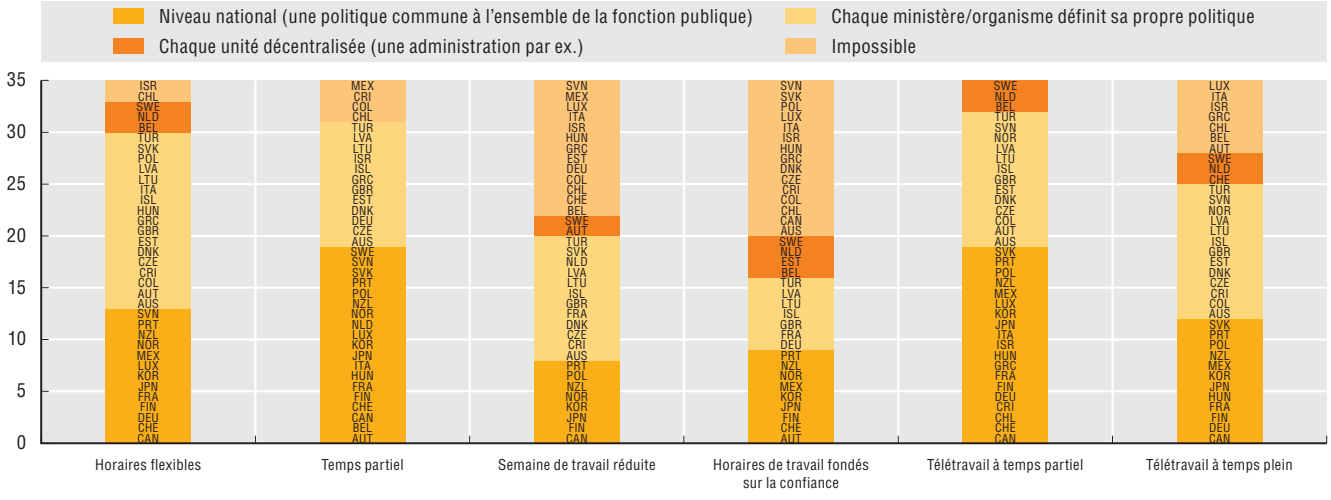

Source : OCDE (2022), Enquête sur le leadership et les aptitudes de la fonction publique.

StatLink https://stat.link/qfspua

Mesure de l'implication du personnel

Des agents investis dans leur travail et leur organisation sont plus performants et peuvent montrer davantage d'esprit d'entreprise et d'innovation. Les organisations dont le personnel est plus motivé enregistrent par ailleurs des taux de congés maladie plus bas et des taux de fidélisation du personnel plus élevés. La qualité perçue de la direction et de l'encadrement, les conditions de travail et les perspectives d'évolution professionnelle sont les déterminants les plus courants de cette implication (OCDE, 2016). L'implication du personnel peut donc être considérée comme un indicateur de performance des politiques et pratiques des entités publiques en matière de gestion des ressources humaines.

L'implication à l'égard du travail mesure la relation entre l'agent et son emploi. Dans les sept pays participants, 70 % des personnes interrogées en moyenne sont satisfaites de leur emploi et estiment que leur travail leur procure un sentiment d'accomplissement. Elles sont un peu moins nombreuses (63 % en moyenne) à se sentir motivées par leur travail (graphique 13.8). Parmi ces pays, c'est Israël qui affiche les taux les plus élevés d'implication à l'égard du travail, un schéma qui se maintient depuis 2020.

Les résultats font apparaître des écarts selon le niveau d'ancienneté, des tendances communes à l'ensemble de l'échantillon étant observables. Les cadres supérieurs sont ainsi plus satisfaits de leur travail que les cadres moyens, avec une satisfaction moyenne déclarée de 4.4 contre 4.0 sur 5. Le taux de satisfaction de ces deux groupes est pour sa part plus élevé que celui des spécialistes seniors et juniors, qui se monte à 3.9 en moyenne. Cette même configuration est observable en ce qui concerne le sentiment d'accomplissement, la moyenne étant de 4.4 pour les cadres supérieurs, de 4.1 pour les cadres moyens, et de 4.0 et 3.9 pour les spécialistes seniors et juniors, respectivement (graphique 13.9). Il importe d'utiliser les enquêtes auprès du personnel pour mettre en évidence les différents niveaux d'implication selon les postes, car ceux-ci peuvent révéler des écarts de perception concernant des éléments importants (conditions de travail, perspectives d'avancement professionnel, etc.).

L'implication à l'égard de l'organisation mesure la relation entre un agent et l'organisation dans laquelle il travaille (graphique 13.10, partie A). Les données indiquent ici que la plupart des fonctionnaires (71 % en moyenne) s'identifient fortement à la mission de leur organisation, mais se sentent moins attachés à celle-ci (58 % en moyenne). Ils sont cependant 63 %, en moyenne, à se dire prêts à la recommander en tant que bon lieu de travail. La motivation de service public, à savoir la volonté de servir la société, est souvent l'une des principales incitations à travailler dans la fonction publique. Elle remporte le score moyen le plus élevé de toutes les questions, dans tous les pays, celui-ci allant de 64 % en Lettonie à 97 % en Israël (graphique 13.10, partie B).

Méthodologie et définitions

Le module sur l'implication du personnel a été conçu par le Groupe des enquêtes relatives à la fonction publique. Les pays mentionnés ont intégré ce module aux enquêtes existantes sur l'emploi public. Dans le cadre du module, on demandait aux personnes interrogées de commenter trois affirmations sur l'implication au travail : 1) De manière générale je suis satisfait(e) de mon emploi, 2) Mon travail me motive, 3) Mon travail me procure un sentiment d'épanouissement ; trois affirmations sur l'implication à l'égard de l'organisation : 4) Je me sens très attaché(e) à mon organisation, 5) Je m'identifie à la mission de mon organisation ; 6) Je recommanderais mon organisation en tant que lieu de travail agréable ; et une sur la motivation de service public : 7) Il est important pour moi que mon travail serve l'intérêt général. Les pays participants ont utilisé une échelle de 1 à 5 où la note 1 correspond à la réponse « pas du tout d'accord » et la note 5 à la réponse « tout à fait d'accord ». Les résultats présentés ici concernent les agents dont les réponses aux affirmations ci-dessus correspondent aux notes 4 ou 5.

Le nombre d'agents ayant répondu et les catégories auxquelles ils appartiennent varient selon les pays. Pour de plus amples informations, voir Statlink. L'enquête auprès des agents publics a été menée : en Australie, du 9 mai au 10 juin 2022 ; aux États-Unis, du 31 mai au 22 juillet 2022 ; en Israël, du 8 juin au 14 août 2022 ; au Luxembourg, de janvier 2021 à octobre 2022 ; en Lettonie, du 28 septembre au 19 octobre 2022 ; en Norvège, du 15 octobre au 3 novembre 2021 ; au Royaume-Uni (présenté sous le nom de Grande-Bretagne), du 22 septembre au 31 octobre 2022. Pour les définitions des échelons professionnels utilisés dans l'enquête, veuillez vous reporter à l'annexe F.

Pour en savoir plus

OCDE (2019), « Recommandation du Conseil sur le leadership et les aptitudes de la fonction publique », *Instruments juridiques de l'OCDE*, OCDE, Paris, *https://legalinstruments.oecd.org/fr/instruments/OECD-LEGAL-0445*.

OCDE (2016), *Engaging Public Employees for a High-Performing Civil Service*, Examens de l'OCDE sur la gouvernance publique, Éditions OCDE, Paris, *https://doi.org/10.1787/9789264267190-en*.

Notes relatives aux graphiques

Le Royaume-Uni est présenté sous le nom de Grande-Bretagne car les données portent uniquement sur cette dernière. Australie : pas de données disponibles pour les énoncés « Je m'identifie à la mission de mon organisation » et « Il est important pour moi que mon travail serve l'intérêt général ». Lettonie, Norvège, Royaume-Uni : pas de données disponibles pour l'énoncé « Je recommanderais mon organisation comme un bon lieu de travail ».

13.9. Australie et Royaume-Uni : pas de données disponibles pour les spécialistes seniors et juniors. Norvège : pas de données disponibles pour les spécialistes seniors et juniors. Les données pour la Norvège portent sur 2021.

13.8. Implication des agents publics à l'égard de leur travail, 2020 et 2022

Pourcentage d'agents d'accord ou tout à fait d'accord

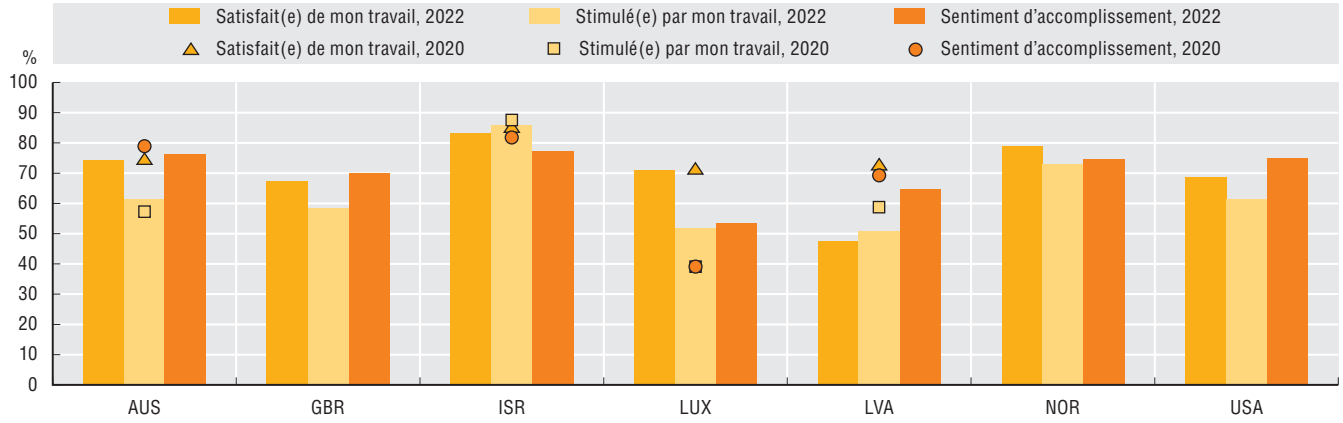

Source : enquêtes de l'administration centrale sur la fonction publique faisant appel au module type de l'OCDE sur l'implication du personnel.

StatLink https://stat.link/hc96b7

13.9. Degré d'implication des agents publics en fonction de leur poste, 2022

Moyenne sur une échelle de 1 à 5

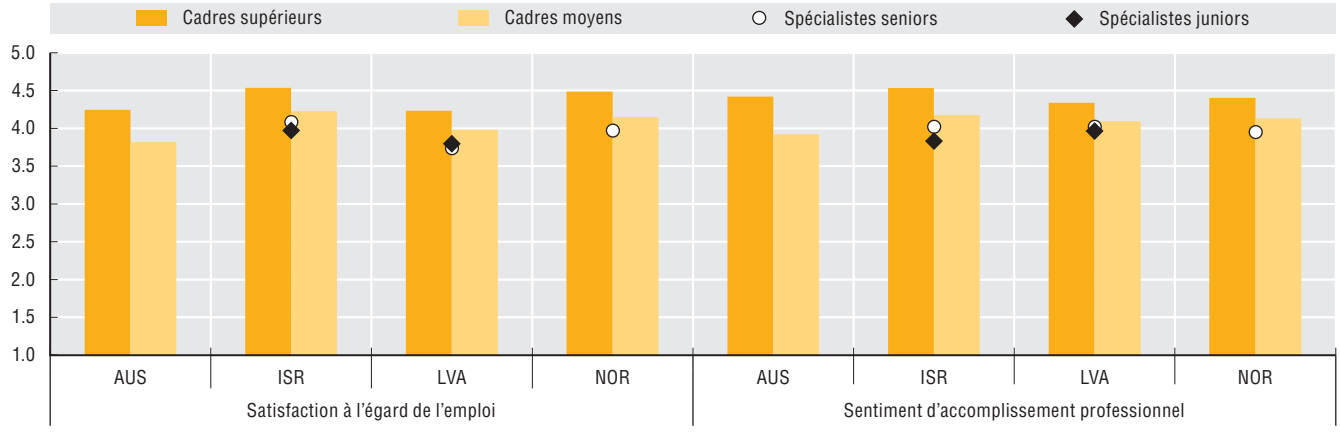

Source : enquêtes de l'administration centrale sur la fonction publique faisant appel au module type de l'OCDE sur l'implication du personnel.

StatLink https://stat.link/pe3ck2

13.10. Implication des agents publics à l'égard de leur organisation et motivation de service public, 2022

Pourcentage d'employés d'accord ou tout à fait d'accord

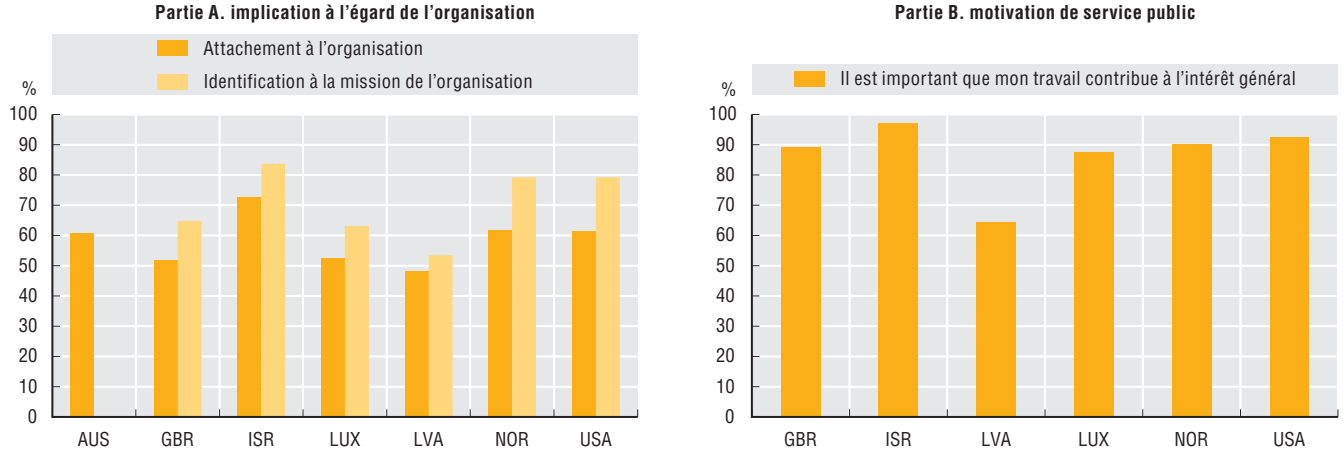

Source : enquêtes de l'administration centrale sur la fonction publique faisant appel au module type de l'OCDE sur l'implication du personnel.

StatLink https://stat.link/x6dzji

Structure et indicateurs

Afin d'interpréter correctement les données figurant cette dans cette édition 2023 du *Panorama des administrations publiques 2023*, le lecteur doit se familiariser avec les considérations méthodologiques suivantes, qui concernent un certain nombre d'indicateurs. À partir du chapitre 2, les indicateurs individuels sont présentés dans un format standard sur deux pages. La première page contient un texte qui explique la pertinence du sujet et souligne certaines des principales différences observées entre les pays de l'OCDE. Elle est suivie d'une rubrique « Méthodologie et définitions », qui précise les sources de données et fournit des informations importantes nécessaires à leur interprétation. La première page se termine par une rubrique « Pour en savoir plus », qui énumère les ouvrages de référence utiles pour replacer dans leur contexte les données présentées. La seconde page présente ces données. Les graphiques montrent les niveaux actuels et, lorsque c'est possible, les évolutions au fil du temps.

Définition des administrations publiques

Les données sur les finances publiques sont basées sur la définition du secteur des « administrations publiques » figurant dans le Système de comptabilité nationale (SCN). Les administrations publiques recouvrent les ministères/départements, les organismes publics, les bureaux et certaines institutions à but non lucratif aux niveaux central, étatique et local, ainsi que les administrations de sécurité sociale. Les données sur les recettes et les dépenses sont présentées à la fois pour l'administration centrale et pour les niveaux d'administration infranationaux (États fédérés et administrations locales), et, s'il y a lieu, pour les administrations de sécurité sociale. Les données sur l'emploi se réfèrent également aux administrations publiques, bien que les données sur l'emploi par sexe se réfèrent au secteur public, qui couvre à la fois les administrations publiques et les entreprises et sociétés résidentes à capitaux publics. Enfin, les données sur les pratiques et procédures de gestion publique portent uniquement sur les pratiques et procédures de l'administration centrale, sauf indication contraire.

Année civile / exercice budgétaire dans les Statistiques de l'OCDE sur les comptes nationaux

Sauf indication contraire, les données tirées des *Statistiques de l'OCDE sur les comptes nationaux* portent sur l'année civile.

Les données pour l'Australie et la Nouvelle-Zélande se réfèrent aux exercices budgétaires, qui courent du 1er juillet de l'année indiquée au 30 juin suivant pour l'Australie et du 1er avril de l'année indiquée au 31 mars suivant pour la Nouvelle-Zélande. Pour le Japon, les données concernant les sous-secteurs des administrations publiques et les dépenses selon la CFAP/COFOG (classification des fonctions des administrations publiques) se réfèrent aux exercices budgétaires.

Les données sur les finances publiques et l'économie, basées sur le Système de comptabilité nationale (SCN), ont été extraites des *Statistiques de l'OCDE sur les comptes*

nationaux (base de données) et des *Statistiques d'Eurostat sur les finances publiques* (base de données) le 5 mai 2023. Les données sur l'emploi public ont été extraites des *Statistiques de l'OCDE sur les comptes nationaux* (base de données) et de l'ILOSTAT (base de données) le 17 avril 2023.

Portée géographique

Le *Panorama des administrations publiques 2023* présente des données pour les 38 pays Membres de l'OCDE sur la base des informations disponibles. Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

D'autres pays candidats à l'adhésion, tels que le Brésil, la Bulgarie, la Croatie et la Roumanie, ainsi que d'autres Partenaires clés de l'OCDE ont également fourni des données pour certains indicateurs. Les données relatives à ces pays non membres sont présentées séparément à la fin des tableaux et des graphiques.

Abréviations de noms de pays

Pays de l'OCDE			
Allemagne	DEU	Mexique	MEX
Australie	AUS	Norvège	NOR
Autriche	AUT	Nouvelle-Zélande	NZL
Belgique	BEL	Pays-Bas	NLD
Canada	CAN	Pologne	POL
Chili	CHL	Portugal	PRT
Colombie	COL	République slovaque	SVK
Corée	KOR	République tchèque	CZE
Costa Rica	CRI	Royaume-Uni	GBR
Danemark	DNK	Slovénie	SVN
Espagne	ESP	Suède	SWE
Estonie	EST	Suisse	CHE
États-Unis	USA	Türkiye	TUR
Finlande	FIN		
France	FRA	**Pays candidats à l'adhésion à l'OCDE**	
Grèce	GRC	Brésil	BRA
Hongrie	HUN	Bulgarie	BGR
Irlande	IRL	Croatie	HRV
Islande	ISL	Roumanie	ROU
Israël	ISR		
Italie	ITA	**Partenaires clés de l'OCDE**	
Japon	JPN	Afrique du Sud	ZAF
Lettonie	LVA	Indonésie	IDN
Lituanie	LTU	République Populaire de Chine (ci-après, « Chine »)	CHN
Luxembourg	LUX		

Moyennes et totaux de l'OCDE

Moyennes

Dans les graphiques, la moyenne de l'OCDE est présentée soit comme une moyenne arithmétique non pondérée, soit comme une moyenne pondérée des pays de l'OCDE pour lesquels des données sont disponibles. Elle n'inclut pas les données des pays non membres. Les notes précisent pour quels pays de l'OCDE on ne dispose pas de données.

Si un graphique présente des informations pour une ou plusieurs années, la moyenne de l'OCDE inclut tous les pays de l'OCDE dont les données sont disponibles. Par exemple, une

moyenne de l'OCDE pour 2007 publiée dans cette édition inclut tous les pays actuellement membres de l'OCDE pour lesquels on dispose de données pour l'année en question, même s'ils n'étaient pas membres de l'OCDE à ce moment-là. Si un pays de l'OCDE n'est pas inclus dans la moyenne de l'OCDE pour un indicateur particulier, cela est généralement dû à l'absence de séries rétrospectives et/ou à l'incomplétude et à la cohérence des informations dans un certain domaine.

Dans le cas des données tirées des *Statistiques de l'OCDE sur les comptes nationaux*, les moyennes se réfèrent à des moyennes pondérées, sauf indication contraire. La moyenne de l'OCDE est calculée pour 2021 car tous les pays de l'OCDE ne disposent pas de données pour 2022. Toutefois, la moyenne OCDE-UE est également incluse dans ce cadre, en plus de la moyenne OCDE. Le groupe OCDE-UE comprend des pays qui sont à la fois membres de l'OCDE et de l'Union européenne (à savoir : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République slovaque, République tchèque, Slovénie et Suède ; le Royaume-Uni ne fait pas partie de cette composition car il n'est plus un pays membre de l'UE). Pour ces moyennes OCDE et OCDE-UE, la méthode d'agrégation pour le calcul des indicateurs exprimés sous forme de ratios (par exemple, le poids des dépenses publiques dans le PIB) utilise le dénominateur comme pondération (en l'occurrence, le PIB au prix du marché, qui est exprimé en PPA).

Totaux

Les totaux de l'OCDE figurent le plus souvent dans les tableaux et représentent la somme des données de la colonne correspondante pour les pays de l'OCDE pour lesquels des données sont disponibles. Les totaux excluent les données des pays non membres. Les notes précisent pour quels pays de l'OCDE on ne dispose pas de données.

Suppléments en ligne

Pour plusieurs indicateurs, on trouvera en ligne des tableaux et des graphiques supplémentaires présentant des données spécifiques au pays ou encore des annexes proposant des informations complémentaires sur la méthodologie employée. Lorsqu'ils sont disponibles, ils sont mentionnés dans la rubrique « Méthodologie et définitions » de l'indicateur. *Panorama des administrations publiques 2023* offre également un accès au service StatLinks, qui permet aux lecteurs de télécharger les fichiers Excel correspondants aux données présentées. Les liens StatLinks se trouvent dans le coin inférieur droit des tableaux et des graphiques et il est possible de les saisir dans un navigateur web ou, dans la version électronique de la publication, de cliquer directement dessus.

En outre, les documents supplémentaires suivants sont disponibles en ligne à l'adresse suivante : *www.oecd.org/publication/panorama-des-administrations-publiques/2023/* :

- Le portail de données « Panorama des administrations publiques » comprend une sélection d'indicateurs au format interactif.
- Des fiches pays qui présentent des données clés par pays comparées à la moyenne de l'OCDE.
- La base de données statistiques du *Panorama des administrations publiques*, qui comprend des données régulièrement mises à jour pour une sélection d'indicateurs quantitatifs via *OECD.Stat* et la publication de données qualitatives pour les enquêtes collectées par la Direction de la gouvernance publique de l'OCDE via une plateforme web dédiée.

Indicateurs par habitant

Certains indicateurs (par exemple, les dépenses, les recettes et la dette publique) sont présentés par habitant (c.-à-d., par personne). Les estimations de la population de référence sont fondées sur la notion de résidence du Système de comptabilité nationale. Elles incluent les personnes qui résident dans un pays pendant un an ou plus, quelle que soit leur nationalité, ainsi que le personnel diplomatique étranger et le personnel de défense avec leur famille, les étudiants et les patients qui se font soigner à l'étranger, même s'ils restent à l'étranger pendant plus d'un an. La règle d'un an signifie que les résidents habituels qui vivent à l'étranger pendant moins d'un an sont inclus dans la population, tandis que les visiteurs étrangers (par exemple, les touristes) qui sont dans le pays pendant moins d'un an sont exclus. Un point important à noter dans ce contexte est que les individus peuvent être comptabilisés comme employés dans un pays (contribuant au produit intérieur brut [PIB] de ce pays par le biais de la production), mais comme résidents d'un autre pays (leurs salaires et traitements étant pris en compte dans le revenu national brut de leur pays de résidence).

Parités de pouvoir d'achat

Les parités de pouvoir d'achat (PPA) sont les taux de change des monnaies qui égalisent le pouvoir d'achat des différents pays en éliminant les différences de niveaux de prix entre les pays. Lorsqu'elles sont converties au moyen des PPA, les dépenses entre les pays sont, de fait, exprimées aux mêmes niveaux de prix. Cela signifie qu'un ensemble équivalent de biens et de services aura le même coût dans les deux pays, ce qui permet des comparaisons entre les pays prenant uniquement en compte les différences au niveau du volume des biens et des services achetés.

Les PPA pour les séries actuelles et historiques sont produites et mises à jour par l'OCDE selon une procédure spécifique. Les PPA pour une année donnée (année « T ») sont publiées en cinq étapes :

1. À T+2 mois : premières estimations de PPA, pour le PIB uniquement.
2. À T+6 mois : deuxièmes estimations de PPA, basées sur des extrapolations détaillées, pour le PIB, de la consommation individuelle effective des ménages et de la consommation privée des ménages.
3. À T+12 mois : troisièmes estimations des PPA, intégrant toutes les données sur les prix et les dépenses pour l'année T.
4. À T+24 mois : quatrièmes estimations des PPA, intégrant les estimations actualisées des dépenses.
5. À T+36 mois : estimations finales des PPA pour l'année T.

Les données antérieures relatives aux PPA jusqu'en 2021 pourraient être révisées à la fin du mois de mars de chaque année afin de tenir compte des modifications apportées aux déflateurs au sein des comptes nationaux. En outre, les premières estimations pour 2022 (PIB uniquement) seront produites au cours de ce mois. En décembre 2016, les données antérieures relatives aux PPA jusqu'en 2012 ont été exceptionnellement révisées pour tous les pays européens.

Des informations complémentaires sont également disponibles sur le site *https://www.oecd.org/fr/sdd/prix-ppa/*.

Indices composites

Cette publication inclut des indices composites descriptifs dans des domaines précis en lien avec les pratiques budgétaires et avec la planification et la fourniture d'infrastructures. Ces indices composites sont un moyen pratique de résumer des informations éparses et qualitatives. Les composites présentés dans cette publication ont été créés conformément aux étapes identifiées dans le *Handbook on Constructing Composite Indicators* (Nardo et al., 2008[1]).

On trouvera aux Annexe A et B des précisions sur la méthodologie utilisée pour construire les indices composites sur la budgétisation verte, la budgétisation sensible au genre, les communications des institutions fiscales indépendantes et la gouvernance des infrastructures. Alors que les indices composites ont été développés en coopération avec les pays de l'OCDE et sont basés sur la théorie et/ou les meilleures pratiques, les variables composant les indices et leurs pondérations relatives reposent sur des jugements d'experts et, par conséquent, peuvent évoluer au fil du temps. Des informations détaillées sur les indices composites relatifs aux régulateurs sectoriels sont disponibles dans (Casullo, Durand et Cavassini, 2019[2]).

Signes et abréviations

Signe / abréviation	Signification
..	Valeur manquante
-	Sans objet (sauf indication contraire)
ACB	Autorité centrale du budget
APC	Administration publique centrale
CFAP (ou COFOG)	Classification des fonctions des administrations publiques
CIDO	Charte internationale sur les données ouvertes
DGO	Données gouvernementales ouvertes
DI	Directeur de l'information
DTS	Droits de tirage spéciaux
FMI	Fonds monétaire international
GRH	Gestion des ressources humaines
GSRH	Gestion stratégique des ressources humaines
HF	Hauts fonctionnaires
ISO	Organisation internationale de normalisation
IT	Technologies de l'information
MARL	Mécanismes alternatifs de règlement des litiges
MSFP	Manuel de statistiques de finances publiques
OCSC	*Office of the Civil Service Commission*
ODD	Objectifs de développement durable
OIT	Organisation internationale du Travail
OPB	Offices parlementaires du budget
PEM	Perspectives de l'économie mondiale
PIB	Produit intérieur brut
PISA	Programme international pour le suivi des acquis des élèves
PME	Petites et moyennes entreprises
p.p.	Points de pourcentage
PPA	Parités de pouvoir d'achat
PPP	Partenariat public-privé
R&D	Recherche et développement
RAM	Rémunération au mérite
RH	Ressources humaines
RP	Représentation proportionnelle
SCN	Système de comptabilité nationale
SFP	Statistiques de finances publiques
TIC	Technologies de l'information et des communications
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
WJP	World Justice Project

Cadre de travail de la publication

Le chapitre « Focus » de cette édition, consacré à la « Résilience démocratique à l'ère des crises multiples », s'appuie sur l'Initiative de l'OCDE pour renforcer la démocratie. Il affirme que les gouvernements doivent investir davantage dans la résilience démocratique pour faire face aux risques de crises multiples et concomitantes et aux menaces émergentes pour la démocratie. S'appuyant sur les preuves et les données recueillies par le Comité de la gouvernance publique de l'OCDE, le chapitre « Focus » appelle les gouvernements à adopter des pratiques plus avancées pour renforcer la gouvernance démocratique et la confiance dans les institutions publiques. Trois domaines spécifiques d'action gouvernementale sont identifiés, à savoir : i) **s'appuyer** sur les forces de la démocratie telles que la participation et la représentation des citoyens et parties prenantes, l'inclusion, l'innovation et la coopération ; ii) **renforcer** les principales compétences nécessaires en matière de gouvernance pour obtenir des résultats en période de crises multiples ; et iii) **protéger** contre les menaces que les manquements à l'intégrité publique et la mauvaise information ou la désinformation font peser sur la confiance du public.

L'édition 2023 du *Panorama des administrations publiques* présente une nouvelle structure autour de trois grandes catégories : 1) la confiance et la satisfaction à l'égard des services publics ; 2) l'obtention de résultats grâce à de bonnes pratiques de gouvernance ; et 3) les ressources utilisées par les institutions publiques et la manière dont elles sont gérées. Le graphique 1 présente le cadre conceptuel du *Panorama des administrations publiques*.

Graphique 1. **Cadre conceptuel du Panorama des administrations publiques**

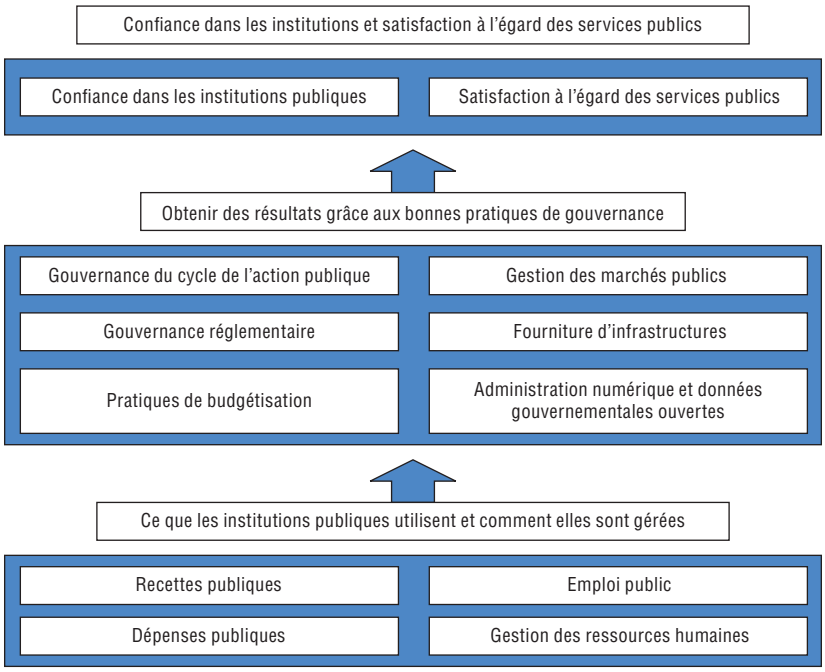

Confiance et satisfaction à l'égard des services publics

Cette section présente des données sur les résultats de la gouvernance publique (c'est-à-dire la confiance dans les institutions publiques et la satisfaction à l'égard des services publics) tels qu'ils sont perçus par les citoyens, ainsi que certains des facteurs qui

conduisent à des niveaux élevés ou faibles pour chacun de ces indicateurs. Sur la base de l'Enquête de l'OCDE sur les déterminants de la confiance dans les institutions publiques, cette édition du *Panorama des administrations publiques* contient pour la première fois des données primaires sur les niveaux de confiance dans les différentes institutions ainsi que sur les déterminants de la confiance dans la fonction publique et sur les caractéristiques socio-économiques qui influent sur les niveaux de confiance (chapitre 2).

Le chapitre sur la satisfaction à l'égard des services publiques repose sur le cadre « Au service des citoyens » qui inclut des indicateurs sur l'accès, la réactivité et la qualité des services dans trois secteurs : la santé, l'éducation et la justice. Comme d'habitude, la sélection des indicateurs a fait l'objet d'un accord avec les experts de l'OCDE en matière de santé et d'éducation. À la suite des recherches de l'OCDE sur les moteurs de la performance des services, cette édition présente une sélection simplifiée d'indicateurs, moins nombreux mais mieux ciblés (Baredes, 2022[3]). Les tableaux de bord de suivi des performances relatives et de l'évolution dans le temps sont également maintenus. En outre, pour la première fois, cette édition inclut des indicateurs sur les services administratifs en tant que quatrième secteur pour lequel des indicateurs sont présentés dans le chapitre ; toutefois, la quantité d'informations disponibles ne permet pas encore de les inclure dans les tableaux de bord (chapitre 3).

Obtenir des résultats grâce à de bonnes pratiques gouvernance

Afin de concevoir et de mettre en œuvre les politiques publiques et de fournir des services publics, les institutions publiques s'appuient sur les processus et les pratiques de gouvernance publique mis en place par les gouvernements pour répondre aux besoins des citoyens. Il s'agit des moyens utilisés par les administrations publiques pour s'acquitter de leurs tâches et atteindre leurs objectifs. Par conséquent, ils sont souvent essentiels pour garantir l'État de droit, la responsabilité, l'équité, la progression de la transition verte et l'ouverture des actions gouvernementales. Les réformes du secteur public ciblent souvent ces processus ; c'est pourquoi elles attirent l'attention du public. Les données incluses dans cette section sont générées par les différentes communautés de la gouvernance publique et constituent dans une large mesure la spécificité du *Panorama des administrations publiques*. Cette édition comprend des chapitres sur la gouvernance du cycle de l'action publique (chapitre 4), les pratiques budgétaires (chapitre 5), la gouvernance réglementaire (chapitre 6), la gestion des marchés publics (chapitre 7), la planification et la fourniture d'infrastructures (chapitre 8), ainsi que l'administration numérique et les données publiques ouvertes (chapitre 9).

Quelles sont les ressources utilisées par les institutions publiques et comment sont-elles gérées ?

Cette section de la publication fait référence aux ressources utilisées par les gouvernements pour fournir leurs services et à la manière dont elles sont associées ; ces ressources correspondent au travail et au capital. Les chapitres qui décrivent les intrants et les pratiques de gestion publique comprennent les recettes publiques et les coûts de production (chapitre 10), les dépenses publiques (chapitre 11) et l'emploi public (chapitre 12) ainsi que la gestion des ressources humaines (chapitre 13).

Références

Baredes, B. (2022), « Serving citizens: Measuring the performance of services for a better user experience », *Documents de travail de l'OCDE sur la gouvernance publique*, n° 52, Éditions OCDE, Paris, *https://doi.org/10.1787/65223af7-en*. [3]

Casullo, L., A. Durand et F. Cavassini (2019), « The 2018 Indicators on the Governance of Sector Regulators - Part of the Product Market Regulation (PMR) Survey », *Documents de travail du Département des Affaires économiques de l'OCDE*, n° 1564, Éditions OCDE, Paris, *https://doi.org/10.1787/a0a28908-en*. [2]

Nardo, M. et al. (2008), *Handbook on Constructing Composite Indicators: Methodology and User Guide*, OCDE, Paris, *https://www.oecd.org/sdd/42495745.pdf*. [1]

© OCDE 2023

ANNEXE A

Méthodologie employée pour les indices composites relatifs à la budgétisation verte, la budgétisation sensible au genre et les communications des institutions fiscales indépendantes

Contexte général

Les indices composites étroitement définis décrits ici représentent la meilleure façon de résumer des informations discrètes et qualitatives. Les indices composites sont beaucoup plus faciles à interpréter que la recherche d'une tendance commune dans de nombreux indicateurs distincts (Nardo et al., 2005[1]). Toutefois, leur élaboration et leur utilisation peuvent être controversées. Ces indices sont facilement et souvent mal interprétés par les utilisateurs en raison d'un manque de transparence sur la manière dont ils sont générés, ce qui rend difficile l'analyse de ce qu'ils mesurent réellement.

L'OCDE a pris plusieurs mesures pour éviter ou résoudre les problèmes courants associés aux indices composites. Les indices composites présentés dans cette publication ont été élaborés en suivant les étapes présentées dans le Manuel sur la construction d'indicateurs composites (OCDE/Union Europénne/EC-JCR, 2008[2]) qui sont nécessaires à la construction pertinente d'indices composites ou synthétiques.

Chaque indice composite se base sur un cadre théorique représentant un concept conventionnel dans le domaine qu'il couvre. Les variables composant les indices sont choisies en fonction de leur pertinence par rapport au concept. Chaque indice est construit en étroite collaboration avec les groupes d'experts de l'OCDE concernés, qui ont donné leur avis sur les variables et les systèmes de pondération à utiliser pour l'indice composite.

De nombreuses analyses statistiques ont été menées afin de garantir la validité et la fiabilité des indices composites. Les questions d'enquête utilisées pour créer les indices sont identiques dans l'ensemble des pays, afin de garantir la comparabilité des indices. Afin d'éliminer les effets d'échelle, tous les indicateurs et variables ont été normalisés entre « 0 » et « 1 » à des fins de comparabilité. Pour construire les composites, tous les indicateurs ont été agrégés à l'aide d'une méthode linéaire. Les scores de l'indice ont été déterminés en additionnant les scores pondérés de chaque indicateur. Des outils statistiques (alpha de Cronbach) ont également été employés pour établir le degré de corrélation entre un ensemble de variables composant chaque indice et pour vérifier leur fiabilité interne. Ainsi, toutes les variables composant chaque indice ont une valeur intrinsèque, mais elles sont également liées entre elles et capturent donc le même concept sous-jacent. Enfin, une analyse de sensibilité utilisant des simulations de Monte Carlo a été réalisée pour établir la solidité des scores de l'indice sous différentes options de pondération.

Indice de budgétisation verte de l'OCDE, 2022

La budgétisation verte renvoie à l'intégration des considérations climatiques et environnementales dans le processus budgétaire. Elle implique l'utilisation d'initiatives, de processus et d'outils analytiques spécifiques en vue de promouvoir des politiques et des investissements qui contribuent à la réalisation des objectifs et des engagements en matière de climat et d'environnement. L'indice 2022 de l'OCDE sur la budgétisation verte est conçu autour des quatre éléments constitutifs du cadre de budgétisation verte de l'OCDE : 1) les dispositions institutionnelles ; 2) les méthodes et outils ; 3) la redevabilité et la transparence ; et 4) l'environnement propice à la budgétisation (OCDE, 2020[3]). Chaque élément est pondéré de manière égale (25 %).

Les données utilisées pour la construction de l'indice 2022 de l'OCDE sur la budgétisation verte proviennent de l'enquête 2022 de l'OCDE sur la budgétisation verte. Les répondants à l'enquête étaient principalement des responsables budgétaires au sein des autorités budgétaires centrales des pays membres de l'OCDE. Les variables et pondérations qui composent l'indice ont été sélectionnées en fonction de leur pertinence par un groupe d'experts de l'OCDE, en consultation avec les délégués du Réseau collaboratif de l'OCDE sur la budgétisation verte. Bien que l'indice 2022 de l'OCDE sur la budgétisation verte permette une comparaison entre les pays, il n'est pas spécifique à un contexte donné et ne peut rendre compte des réalités complexes de la qualité, de l'utilisation et de l'impact des démarches de budgétisation verte. Cette comparaison ne vise donc pas à être considérée comme une mesure de la qualité ou un classement. Elle montre que les pays ont adopté des approches multi-initiatives de la budgétisation verte, déployant chacun des quatre éléments constitutifs (OCDE, à paraître[4]).

Variables et pondérations

Les composantes utilisées dans la construction de cet indice, et les pondérations attribuées à chacune d'entre elles, sont indiquées dans le graphique ci-dessous.

Évolution dans le temps

L'indice 2022 de l'OCDE sur la budgétisation verte est le fruit d'une mise à jour de l'indice 2021 de l'OCDE sur la budgétisation verte, reflétant l'évolution des pratiques et de nouveaux éléments introduits à la demande de pays membres. Cette mise à jour vise à renforcer la composition des quatre éléments constitutifs de l'indice. Les nouveaux éléments incluent des évolutions récentes qui affectent la manière dont les considérations climatiques et environnementales sont intégrées dans les budgets des gouvernements. Il s'agit par exemple des stratégies d'émissions nettes zéro, des outils de budgétisation à moyen terme, des mécanismes de contrôle et de la coordination entre les différents niveaux de gouvernement. Les deux versions de l'indice ne sont donc pas comparables.

Bien que l'indice composite ait été développé en coopération avec les pays de l'OCDE et qu'il soit basé sur les meilleures pratiques et/ou théories, les variables et pondérations qui le composent pourront être affinées au fil du temps afin de s'assurer qu'elles continuent à capturer les pratiques et les éléments changeants qui sous-tendent un cadre exhaustif de budgétisation verte.

Analyses statistiques

Une analyse de sensibilité a été réalisée afin d'établir la solidité des indicateurs sous différentes options de pondération par le biais de simulations de Monte Carlo. Les résultats de l'analyse de sensibilité au niveau des éléments constitutifs de l'indice 2022 de l'OCDE sur

la budgétisation verte montrent que, pour la plupart des pays analysés, les scores totaux ne sont pas très sensibles au choix des valeurs attribuées aux catégories. Le coefficient alpha de Cronbach est égal à 0.75, ce qui indique que les éléments constitutifs mesurent le même concept sous-jacent (OCDE, à paraître[4]).

Graphique A.1. **Indice de budgétisation verte de l'OCDE, 2022 : variables et pondérations**

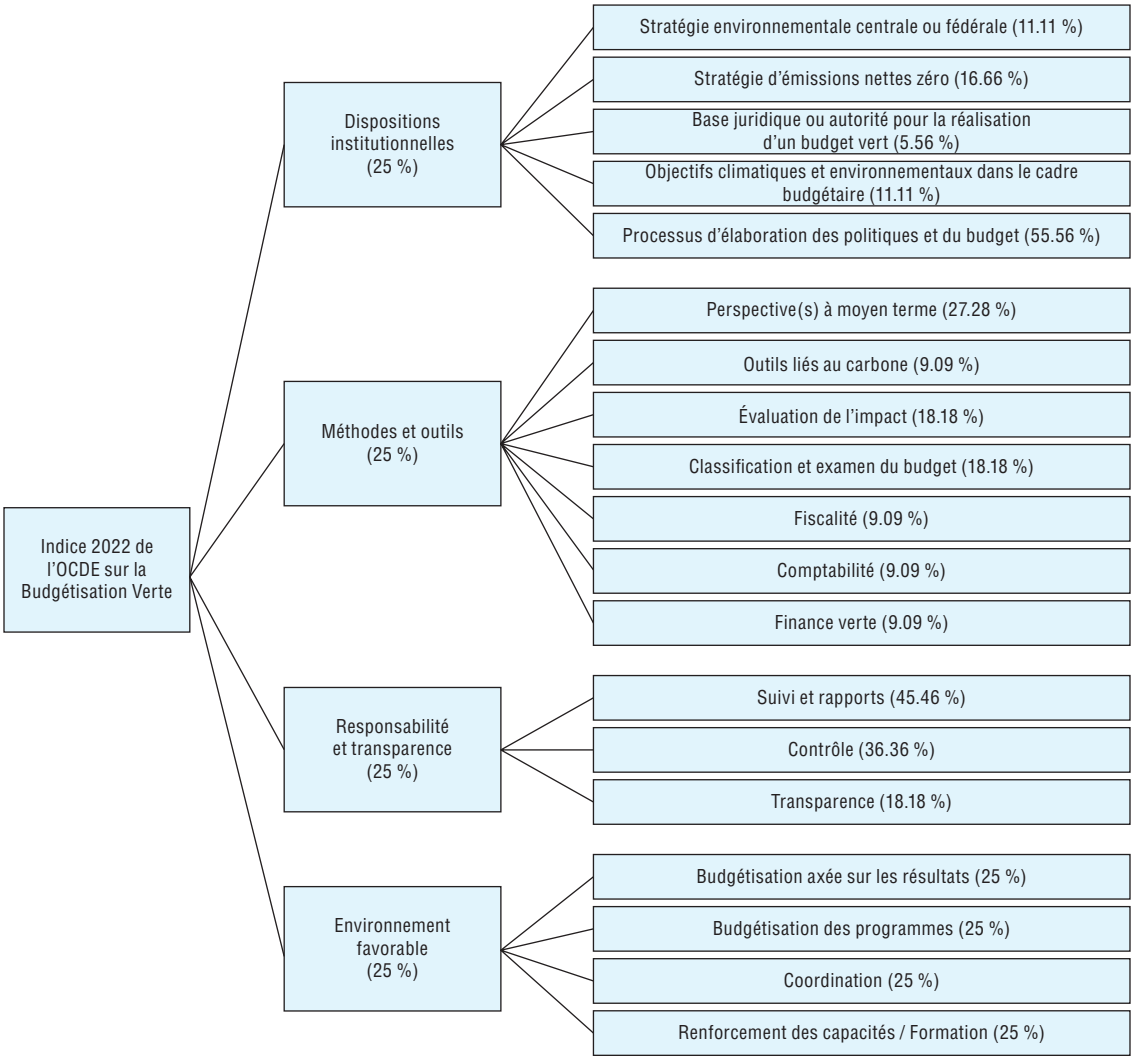

Indice de budgétisation sensible au genre de l'OCDE, 2022

La budgétisation sensible au genre renvoie à l'intégration d'une perspective de genre claire dans le contexte général du processus budgétaire. Elle implique l'utilisation de processus et d'outils analytiques spécifiques en vue de promouvoir des politiques et des investissements qui contribuent à la réalisation des objectifs d'égalité des genres. Pour renforcer la mise en œuvre de la budgétisation sensible au genre, l'OCDE a récemment mis à jour son cadre sur la budgétisation sensible au genre, qui comprend désormais cinq éléments constitutifs : 1) les dispositions institutionnelles et stratégiques ; 2) l'environnement propice ; 3) les méthodes et les outils ; 4) la redevabilité et la transparence ; et 5) l'impact (Gatt Rapa et Nicol, 2023, à paraître[5]). L'indice 2022 de l'OCDE sur la budgétisation sensible au genre s'articule autour de ces cinq éléments. Chaque élément est pondéré de manière égale (20 %).

Les données utilisées pour la construction de l'indice 2022 de l'OCDE sur la budgétisation sensible au genre proviennent de l'enquête 2022 de l'OCDE sur la budgétisation sensible au genre. Les répondants à l'enquête étaient principalement des hauts fonctionnaires du budget au sein des autorités budgétaires centrales des pays de l'OCDE. Les variables et pondérations composant l'indice ont été sélectionnées en fonction de leur pertinence par un groupe d'experts de l'OCDE, en consultation avec les délégués du Comité des hauts responsables du budget (*Senior Budget Officials - SBO*) sur la budgétisation sensible au genre. Bien que l'indice 2022 de l'OCDE sur la budgétisation sensible au genre permette une comparaison entre les pays, il n'est pas spécifique au contexte et ne peut donc saisir pleinement les réalités complexes de la qualité, de l'utilisation et de l'impact des démarches en matière de budgétisation sensible au genre. Cette comparaison vise donc pas à être considérée comme une mesure de la qualité ou un classement. Elle montre que les pays ont adopté des approches multi-initiatives de la budgétisation sensible au genre en déployant chacun des cinq éléments constitutifs (Gatt Rapa et Nicol, 2023, à paraître[5]).

Variables et pondérations

Les composantes utilisées dans la construction de cet indice, et les pondérations attribuées à chacune d'entre elles, sont indiquées dans la figure ci-dessous.

Graphique A.2. **Indice de budgétisation sensible au genre de l'OCDE, 2022 : variables et pondérations**

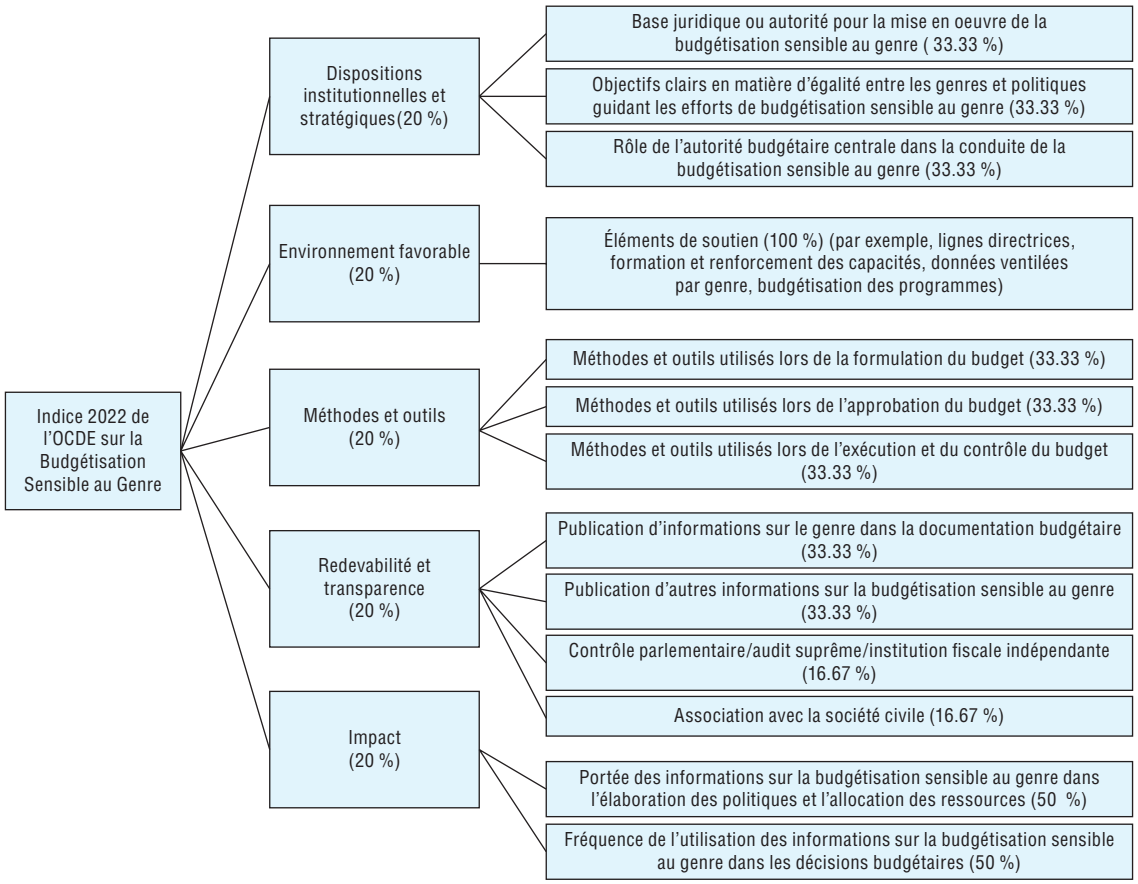

Évolution dans le temps

L'Indice 2022 de l'OCDE sur a budgétisation sensible au genre est le fruit d'une mise à jour de l'Indice 2018 de l'OCDE sur la budgétisation sensible au genre (OCDE, 2019[6]), reflétant l'évolution des pratiques et de nouveaux éléments à la demande de pays membres. Par exemple, deux nouveaux piliers ont été ajoutés à l'indice : 1) la redevabilité et la transparence ; et 2) l'impact. Les deux versions de l'indice ne sont donc pas comparables.

Bien que l'indice composite ait été développé en coopération avec les pays de l'OCDE et qu'il soit basé sur les meilleures pratiques et/ou théories, les variables et pondérations qui le composent pourront être affinées au fil du temps afin de s'assurer qu'elles continuent à capturer les pratiques et les éléments changeants qui sous-tendent un cadre exhaustif de budgétisation sensible au genre.

Analyses statistiques

Une analyse de sensibilité a été réalisée pour établir la solidité des indicateurs sous différentes options de pondération au moyen de simulations de Monte Carlo. Les résultats de l'analyse de sensibilité au niveau des éléments constitutifs de l'indice 2022 de l'OCDE sur la budgétisation sensible au genre montrent que, pour la majorité des pays analysés, les scores totaux ne sont pas très sensibles au choix des valeurs données aux catégories. Le coefficient alpha de Cronbach est égal à 0.84, ce qui indique que les éléments constitutifs mesurent le même concept sous-jacent (Gatt Rapa et Nicol, 2023, à paraître[5]).

Indice de communication des institutions budgétaires indépendantes (IBI) de l'OCDE, 2021

Les Principes de l'OCDE relatifs aux institutions budgétaires indépendantes (IBI) invitent les IBI à mettre en place des canaux de communication efficaces d'emblée, car ils sont essentiels pour obtenir les résultats escomptés (OECD, 2014[7]). L'indice de l'OCDE 2021 sur la communication 2021 des IBI permet de mesurer les pratiques de communication des IBI de l'OCDE au niveau national. L'indice prend en compte les dispositions institutionnelles relatives à trois aspects distincts en matière de communication, chacun ayant des pondérations différentes : 1) la diffusion de la recherche (52%) ; 2) la promotion de la recherche (32%) ; et 3) le suivi de l'influence (16%).

Les données utilisées pour la construction de l'indice de l'OCDE 2021 sur la communication des IBI proviennent de la base de données des institutions budgétaires indépendantes de l'OCDE (OCDE, 2021[8]). Les données ont été collectées par le biais de recherches documentaires, puis vérifiées et validées par les Hauts responsables compétents du Groupe de travail des responsables budgétaires des parlements et des institutions budgétaires indépendantes. Les variables et pondérations composant l'indice ont été sélectionnées en fonction de leur pertinence par un groupe d'experts de l'OCDE, en consultation avec les délégués du Groupe de travail des responsables budgétaires des parlements et des institutions budgétaires indépendantes. Les pondérations reflètent l'importance relative accordée aux variables contribuant aux trois dimensions.

Variables et pondérations

Les composantes utilisées dans la construction de cet indice, ainsi que les pondérations attribuées à chacune d'entre elles, sont indiquées dans le graphique ci-dessous.

Graphique A.3. **Indice de Communication des institutions budgétaires indépendantes de l'OCDE, 2021 : variables et pondérations**

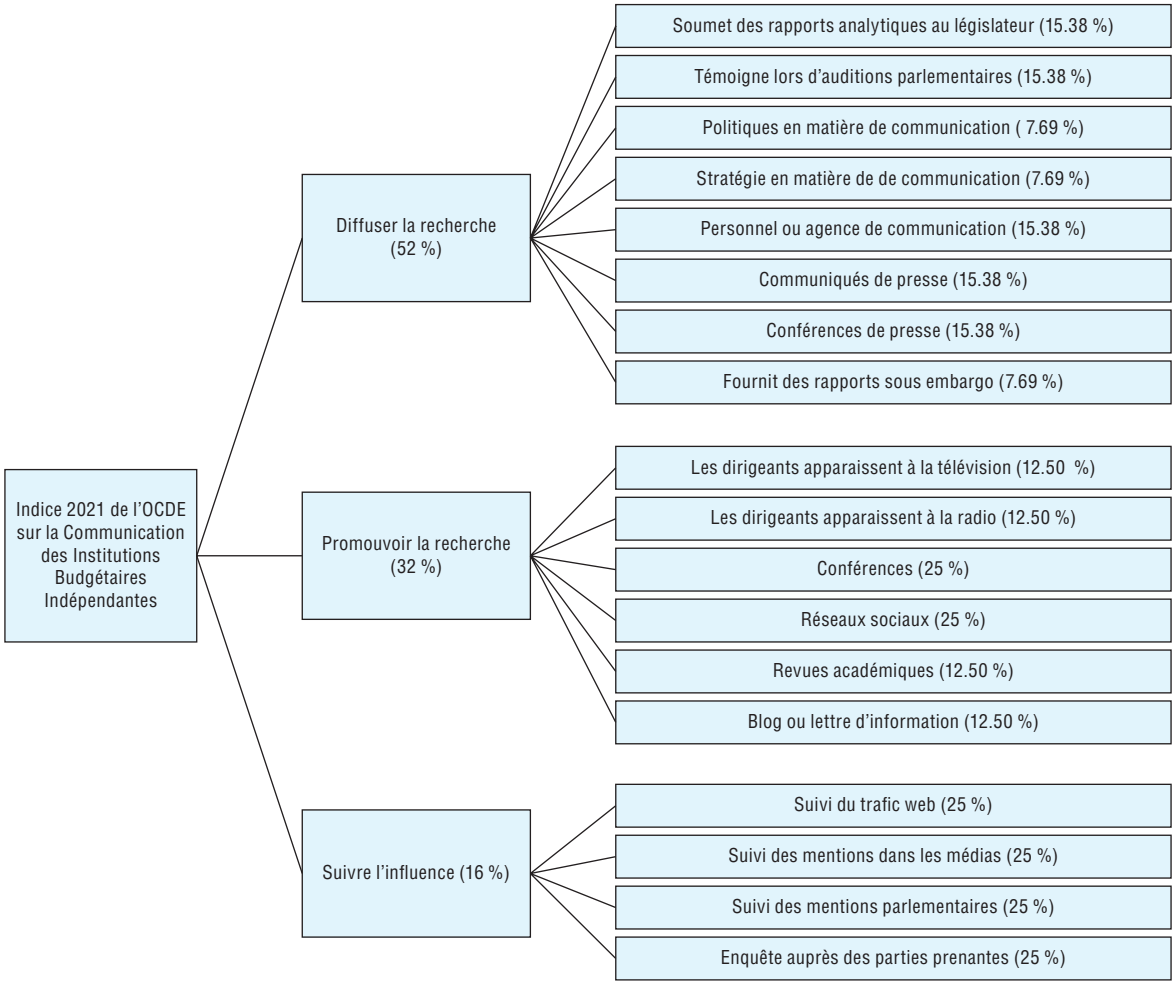

Une explication détaillée des composantes de l'indice 2021 de l'OCDE sur la communication des IBI est disponible en ligne à l'adresse *www.oecd.org/fr/gov/panorama-des-administrations-publiques-22214410.htm*, y compris les variables, les options de réponse, les scores et les pondérations utilisés pour construire l'indice composite, ainsi que l'analyse statistique effectuée.

Analyses statistiques

Une analyse de sensibilité a été réalisée pour établir la solidité des scores de l'indice sous différentes options de pondération par le biais de simulations de Monte Carlo. Les résultats de l'analyse de sensibilité au niveau des variables pour l'Indice 2021 de l'OCDE sur la communication des IBI montrent que, dans la majorité des pays analysés, les scores totaux ne sont pas très sensibles au choix des valeurs données aux catégories. Le coefficient alpha de Cronbach est égal à 0.79, ce qui indique que les variables mesurent le même concept sous-jacent.

Références

Gatt Rapa, K. et S. Nicol (2023, à paraître), *OECD Framework for Gender Budgeting*, Éditions OCDE, Paris. [5]

Nardo, M. et al. (2005), *Tools for Composite Indicators Building*, Commission européenne, *https://publications.jrc.ec.europa.eu/repository/handle/JRC31473*. [1]

OCDE (2021), *Independent Fiscal Institutions Database (Version 2.0)*, OCDE, Paris, *http://www.oecd.org/gov/budgeting/OECD-Independent-Fiscal-Institutions-Database.xlsx*. [8]

OCDE (2020), *OECD Green Budgeting Framework: Highlights*, OCDE, Paris, *https://www.oecd.org/environment/green-budgeting/OECD-Green-Budgeting-Framework-Highlights.pdf*. [3]

OCDE (2019), *Panorama des administrations publiques 2019*, Éditions OCDE, Paris, *https://doi.org/10.1787/8be847c0-fr*. [6]

OCDE (2014), *Recommandation du Conseil sur les Principes relatifs aux institutions budgétaires indépendantes*, OCDE, Paris, *https://www.oecd.org/gov/budgeting/OECD-Recommendation-on-Principles-for-Independent-Fiscal-Institutions.pdf*. [7]

OCDE (à paraître), *Green budgeting in OECD Countries - 2022 OECD Green Budgeting Survey Results*, Éditions OCDE, Paris. [4]

OCDE/Union Européenne/EC-JCR (2008), *Handbook on Constructing Composite Indicators: Methodology and User Guide*, Éditions OCDE, Paris, *https://doi.org/10.1787/9789264043466-en*. [2]

ANNEXE B

Méthodologie employée pour les indicateurs de gouvernance des infrastructures

Les indicateurs de gouvernance des infrastructures de l'OCDE (IGI) visent à soutenir et à suivre la mise en œuvre de la Recommandation de l'OCDE sur la gouvernance des infrastructures (ci-après « la Recommandation »), adoptée par le Conseil de l'OCDE le 17 juillet 2020 (OCDE, 2020[1]). La Recommandation repose sur dix piliers qui dépeignent la façon dont les gouvernements planifient, hiérarchisent, financent, budgétisent, réalisent, opèrent et suivent les actifs d'infrastructure. Elle présente une approche mobilisant l'intégralité de l'administration, couvrant l'ensemble du cycle de vie des projets d'infrastructure et mettant particulièrement l'accent sur les perspectives régionales, sociales, de résilience, environnementales et de genre. Le caractère global des piliers de la Recommandation permet une analyse exhaustive des multiples dimensions de la gouvernance qui entrent en jeu dans la planification, la prise de décision et la réalisation des infrastructures. Ils constituent donc un cadre conceptuel solide pour l'élaboration des IGI. Les piliers représentent à la fois des catégories conceptuelles et des domaines de travail fonctionnels. Ainsi, les piliers ne sont pas isolés et interagissent les uns avec les autres afin de donner une vue d'ensemble de la gouvernance des infrastructures.

Les IGI servent d'outil de diagnostic pour aider les pays à évaluer leur stade de développement actuel et identifier les dimensions qui pourraient nécessiter une plus grande attention. En particulier, les IGI visent à atteindre les objectifs suivants :

- recenser l'état d'avancement des pays de l'OCDE en matière de gouvernance des infrastructures, en identifiant les forces et les faiblesses
- fournir des outils permettant aux pays d'auto-évaluer leurs performances dans chacun des piliers de la gouvernance des infrastructures mis en exergue dans la Recommandation
- fournir une vue d'ensemble et une compréhension plus approfondie des différents piliers qui composent le cadre de gouvernance des infrastructures
- permettre aux pays d'appréhender l'évolution de leurs performances en matière de gouvernance des infrastructures au fil du temps
- attirer l'attention sur la quantité de données disponibles et nécessaires pour mesurer la gouvernance des infrastructures, ainsi que sur les avantages de la constitution d'une base de données complète dans ce domaine
- contribuer au débat sur la relation entre la gouvernance des infrastructures et les résultats en matière d'infrastructures.

En plus d'une évaluation générale, les IGI servent également à mettre en évidence des domaines spécifiques au sein de chaque pilier qui bénéficieraient d'un développement plus

poussé de la part de chaque pays. Les résultats à un niveau plus granulaire (c'est-à-dire la performance sur les sous-composantes de chaque dimension) permettent une évaluation plus approfondie.

Comme pour les autres indicateurs composites, la méthodologie utilisée pour construire les IGI est basée sur le Manuel sur la construction d'indicateurs composites (OCDE/Union européenne/EC-JRC, 2008[2]). Elle a également été partagée et fait l'objet de discussions avec des experts et des responsables du Réseau des hauts responsables d'infrastructures et de partenariats public-privé (SIP) ainsi que du Groupe de travail des experts des marchés publics (LPP).

Structure des IGI

Les IGI sont mesurés et présentés sous forme d'indicateurs composites, un pour chacun des piliers découlant de la recommandation, plus le pilier transversal sur les infrastructures durables et résilientes au changement climatique. Chaque pilier peut être désagrégé en groupements de variables, appelés sous-piliers. Ces sous-piliers reflètent les performances des pays à un niveau plus granulaire. Cette structure emboîtée, aide les pays à comprendre les forces motrices qui sous-tendent chacun des indicateurs composites.

Mise en œuvre des IGI par phase

La mise en œuvre des IGI s'effectuera en trois phases. Trois indicateurs composites ont été élaborés au cours de la première phase. Au cours de la deuxième phase, cinq indicateurs composites ont été élaborés, mesurant les piliers suivants : 1) participation transparente, systématique et efficace des parties prenantes ; 2) cadre réglementaire cohérent, prévisible et efficace ; 3) approche pangouvernementale de la gestion des menaces à l'intégrité ; 4) prise de décision fondée sur des données probantes ; et 5) infrastructure durable sur le plan environnemental et résiliente au changement climatique. Au cours de la troisième et dernière phase, les indicateurs composites pour les piliers restants seront élaborés (voir le graphique B.1). Les résultats de l'ensemble des indicateurs fourniront une analyse globale des performances des pays dans toutes les dimensions de la recommandation et dans le pilier transversal des infrastructures durables et résilientes. Cette édition du *Panorama des administrations publiques* présente et analyse les résultats issus de la deuxième phase pour quatre piliers (voir le graphique B.2). Les résultats de la première phase sont disponibles dans le Guide de l'OCDE sur les infrastructures (OCDE, s.d.[3]).

Graphique B.1. **Mise en œuvre de la collecte de données par phase**

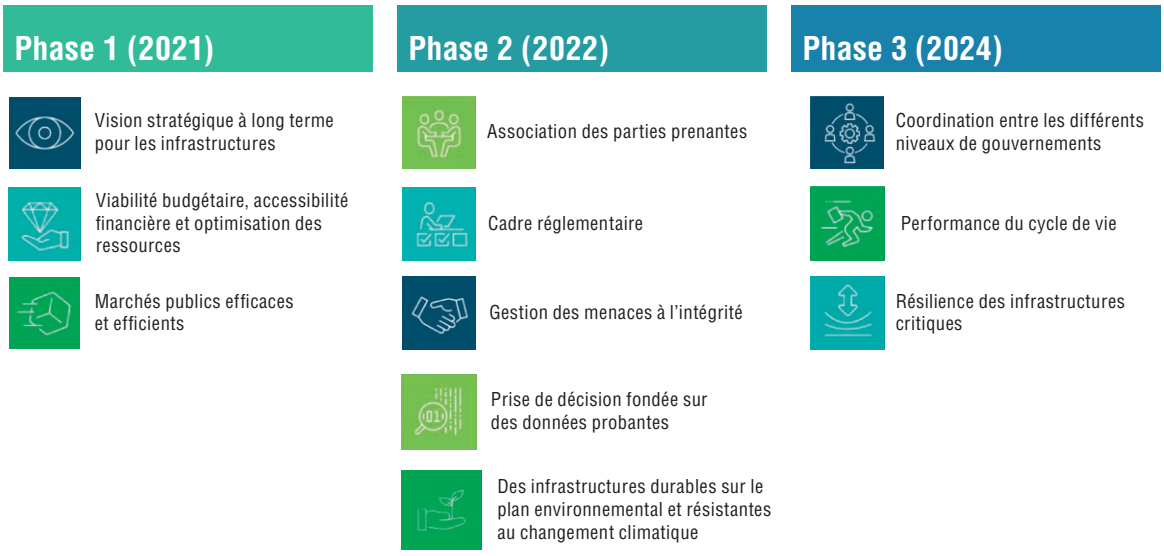

Collecte et validation des données

Les IGI ont été élaborés à partir de données collectées via les instruments d'enquête de l'OCDE, à savoir l'enquête sur la gouvernance des infrastructures et d'autres données pertinentes collectées auprès des communautés politiques de l'OCDE. L'enquête s'est appuyée sur les contributions des divisions/directions concernées de l'OCDE, en consultation avec le SIP et le LPP. Des invitations à participer à l'enquête ont été envoyées à tous les pays membres de l'OCDE, y compris aux délégués du SIP et aux principaux points de contact dans les délégations nationales. Les fonctionnaires du SIP ont coordonné les réponses de l'ensemble de leur gouvernement, qui, dans certains cas, provenaient de secteurs spécifiques (le secteur du transport étant le plus courant) ou d'autres ministères compétents. Les répondants étaient en majorité des hauts fonctionnaires des ministères centraux/fédéraux de l'infrastructure, des travaux publics et des finances, ainsi que des agences d'infrastructure et d'autres ministères sectoriels.

Le processus a comporté plusieurs étapes afin de garantir les normes les plus élevées en matière de qualité et d'exactitude des données. Avant le lancement de l'enquête, le questionnaire et le glossaire des termes clés ont fait l'objet de discussions avec les divisions/directions concernées de l'OCDE et ont été distribués aux délégués du SIP pour commentaires. Un processus de validation des données a été déployé afin de vérifier la cohérence interne et externe des réponses à l'enquête, en comparant les réponses en question aux réponses précédentes fournies dans des questionnaires connexes, et en vérifiant que les éléments de preuve étaient systématiquement fournis avant de valider les réponses.

Sélection des variables et recodification

Les sous-piliers ont été construits à partir d'un ensemble de variables visant à mesurer l'adoption et la pertinence des pratiques de gouvernance conformément à la recommandation. Les variables ont été sélectionnées afin de mesurer la performance des pays en matière de gouvernance des infrastructures en termes d'intrants et de processus (par exemple, instruments de politiques publiques, normes d'interaction, méthodologies de prise de décision et stratégies de suivi). Les indicateurs composites proposés n ne comprenaient pas de variables liées aux produits ou aux résultats (par exemple, les niveaux d'investissement, la qualité des services d'infrastructure, ou les montants du stock de capital et la réalisation des objectifs politiques). Il est important de noter que la sélection des variables et la recodification, et donc la structure des indicateurs composites, pourraient être modifiées à l'avenir afin de tenir compte de l'évolution des contextes institutionnels, politiques et économiques des pays membres de l'OCDE. Une vue d'ensemble des sous-piliers associés à chacun des quatre piliers présentés dans cette édition de *Panorama des administrations publiques* est présentée ci-dessous dans le graphique B.2.

L'enquête de l'OCDE sur la gouvernance des infrastructures a été conçue pour recueillir des données qualitatives. Par conséquent, les réponses aux questions de l'enquête ont été recodées en utilisant des valeurs numériques entre 0 et 1, où 1 est la valeur maximale et indique un alignement complet sur les meilleures pratiques soulignées dans la Recommandation, et 0 est la valeur minimale indiquant l'absence de telles pratiques dans le pays.

En ce qui concerne les questions sectorielles, l'enquête a porté sur cinq secteurs : les transports, l'énergie, les affaires sociales, l'eau et les bâtiments administratifs. Toutefois, des informations complètes n'étaient disponibles que pour le secteur des transports. Afin de garantir la comparabilité des réponses à l'échelle internationale, les indicateurs composites ont été élaborés en tenant compte uniquement du secteur des transports.

Dans le cadre du pilier sur le cadre réglementaire, le sous-pilier sur la gouvernance des régulateurs économiques agrège deux variables, l'indépendance et la redevabilité des régulateurs économiques. Ces variables ont été élaborées à partir des indicateurs 2018 sur la gouvernance des régulateurs sectoriels. Ces indicateurs rendent compte des modalités de gouvernance des régulateurs économiques dans les secteurs de l'énergie, des communications électroniques, du transport ferroviaire, du transport aérien et de l'eau, et s'articulent autour de trois piliers : l'indépendance, la redevabilité et le champ d'action. Pour construire les deux variables, une simple moyenne des indicateurs sectoriels équivalents pour lesquels des données étaient disponibles a été calculée. Les indicateurs sur la gouvernance des régulateurs sectoriels prenant les valeurs 0-6, 0 indiquant les dispositions de gouvernance les plus efficaces. Pour construire les variables d'indépendance et de redevabilité des régulateurs économiques du sous-pilier de la gouvernance des régulateurs économiques ils ont donc été codés à l'envers.

L'une des questions de l'enquête dans le cadre du pilier sur les infrastructures durables et résilientes au changement climatique a utilisé les données des indicateurs de politique et de gouvernance réglementaire de l'OCDE 2021 (iREG). Les iREG présentent des données actualisées sur les pratiques actuelles en matière de politique et de gouvernance réglementaire, en mesurant trois principes clés : l'association des parties prenantes, l'analyse d'impact de la réglementation (AIR) et l'évaluation ex post. Ils sont basés sur les réponses à l'enquête sur les indicateurs réglementaires 2021 fournies par les organismes gouvernementaux responsables de la réforme réglementaire.

Graphique B.2. **Indicateurs de gouvernance des infrastructures : piliers, sous-piliers et leurs pondérations correspondantes utilisés dans cette publication**

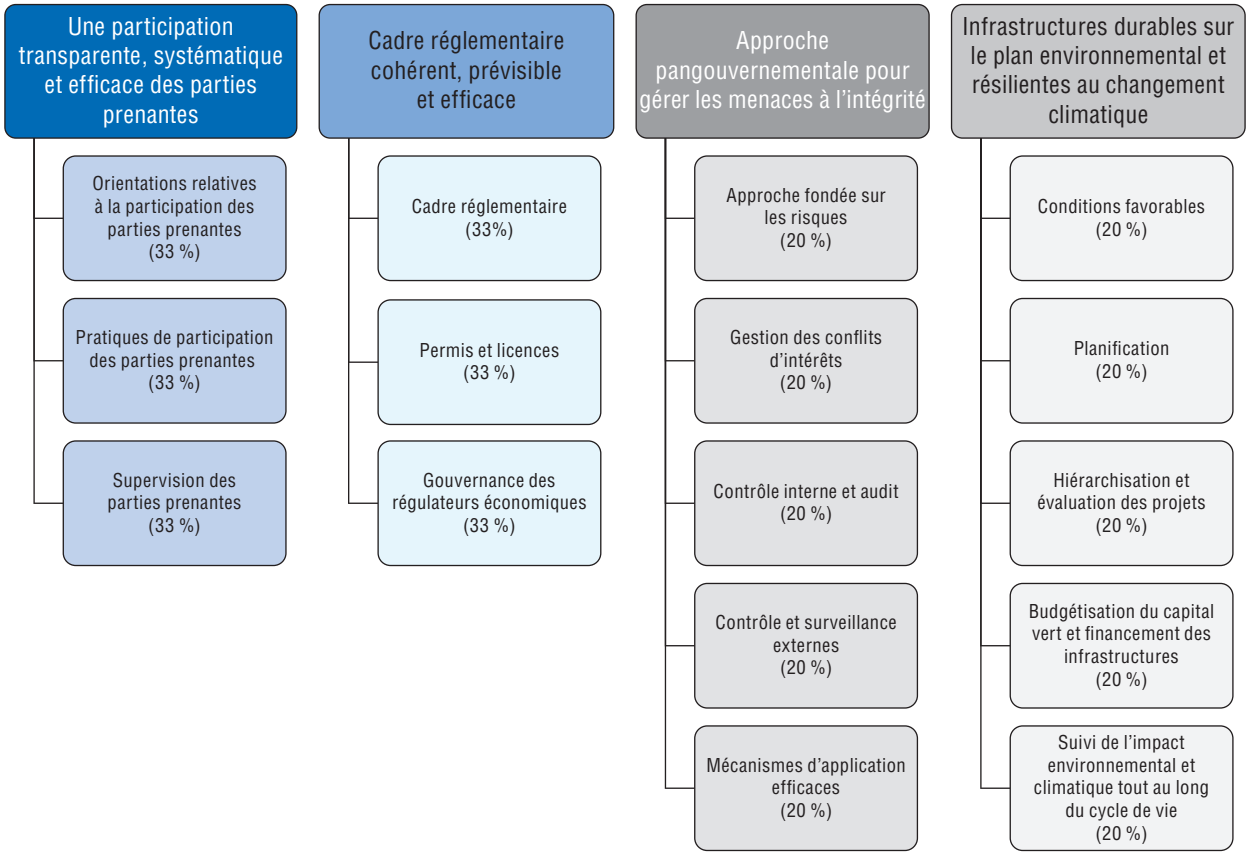

Pour simplifier le traitement des données, dans le cadre du pilier « approche pangouvernementale de la gestion des menaces à l'intégrité », l'enquête de collecte des données comprend des sections distinctes sur l'évaluation fondée sur les risques (dans le cadre du sous-pilier « approche fondée sur les risques ») et sur le contrôle interne (dans le cadre du sous-pilier « contrôle interne et audit »), bien que le contrôle interne (c'est-à-dire les mesures visant à atténuer les risques identifiés) fasse partie du processus de gestion des risques.[1]

Données manquantes

En raison de la nature transversale du concept de gouvernance des infrastructures, les enquêtes de l'OCDE sur la gouvernance des infrastructures mobilisent des répondants de différentes institutions afin de fournir des informations sur les cadres et les pratiques de gouvernance des infrastructures dans un pays. L'indicateur composite pour chaque pilier n'a pas été calculé pour les pays ayant déclaré ne pas disposer des informations nécessaires pour répondre à au moins deux questions ""par sous-piliers. Par conséquent, ces pays n'ont pas été inclus dans la valeur moyenne de l'indicateur de l'OCDE pour ce pilier. Les données utilisées pour construire les indicateurs composites étant qualitatives, l'imputation des données n'a pas été utilisée pour traiter les données manquantes. Toutefois, il convient de noter que lorsque les réponses des pays n'étaient basées que sur des pratiques applicables dans un ou plusieurs secteurs, celles-ci ont été retenues et des mises en garde importantes ont été formulées à leur sujet.

Pondération et agrégation

Dans le cadre de l'élaboration des indicateurs composites, tous les sous-piliers de chaque pilier ont obtenu un facteur de pondération égal. Toutefois, les variables d'un sous-pilier ont été pondérées différemment selon les critères suivants : 1) le nombre de variables qui composent chaque sous-pilier, car plus le nombre de variables d'un sous-pilier est élevé, plus le poids de chaque variable est faible ; et 2) de la pertinence de chaque variable, un poids plus important étant accordé aux variables les plus pertinentes pour mesurer un sous-pilier spécifique. La somme des poids attribués aux variables de chaque sous-pilier est égale à 1. Les scores pondérés de toutes les variables sont additionnés pour obtenir un score de sous-pilier compris entre 0 et 1.

La méthode d'agrégation linéaire a été utilisée pour agréger d'abord les variables dans un sous-pilier (c'est-à-dire la moyenne arithmétique pondérée), puis les sous-piliers dans un indicateur composite (c'est-à-dire la moyenne arithmétique). Des experts et des fonctionnaires du SIP et du LPP ont été consultés sur l'attribution des pondérations et le type d'agrégation avant que l'ensemble final ne soit validé.

Analyse multivariée

L'analyse multivariée a été utilisée pour étudier la composition e globale des données collectées. L'analyse a permis d'orienter les choix méthodologiques en matière de regroupement et d'agrégation des variables. Les techniques utilisées dans l'analyse multivariée sont détaillées ci-dessous.

Analyse factorielle

L'analyse factorielle a été utilisée pour vérifier la structure des données le long de la dimension variable, pour aider à identifier les groupes de variables étant statistiquement similaires et qui pourraient être regroupés sous un sous-pilier lorsque ce regroupement est pertinent d'un point de vue conceptuel. L'analyse a été effectuée séparément pour chaque pilier. L'analyse factorielle en composantes principales a été utilisée pour extraire les

composantes principales et les considérer comme des facteurs (groupes de variables). Les groupes de variables proposés par l'analyse factorielle ont été interprétés de concert avec le cadre conceptuel qui sous-tend l'exercice des indicateurs composites.

Les résultats ont été soigneusement examinés afin de rechercher tout ensemble de variables mesurant la même dimension et pouvant être regroupées afin d'éviter un double comptage. Les résultats ont permis d'identifier plusieurs cas où les facteurs correspondaient bien aux regroupements conceptuels (sous-piliers). Dans le cas de variables présentant des niveaux élevés de covariance mais appartenant à des regroupements conceptuels initiaux différents, les résultats ont fait l'objet de discussions avec des experts afin de déterminer si les variables devaient être regroupées. À la suite de cette consultation d'experts, certains sous-piliers du pilier sur les infrastructures durables et résilientes au changement climatique ont été réajustés. Dans ces cas, les variables initialement placées dans des sous-piliers différents, mais dont il s'est avéré qu'elles mesuraient des concepts similaires ou très proches, ont été regroupées dans le sous-pilier le plus pertinent.

Coefficient alpha de Cronbach

Le coefficient alpha de Cronbach (c-alpha) a été utilisé pour mesurer la cohérence interne et la fiabilité de l'échelle. Ce coefficient indique dans quelle mesure les variables sont liées entre elles en tant que groupe et dans quelle mesure elles mesurent le même concept sous-jacent. Un c-alpha de 0.7 est généralement recommandé comme seuil de fiabilité acceptable (Lafortune et Ubaldi, 2018[4]) Le test c-alpha a été utilisé pour mesurer la cohérence interne de chaque pilier. Les coefficients pour tous les piliers, à l'exception du pilier sur le cadre réglementaire, étaient supérieurs au seuil de 0.7. Le coefficient du pilier sur le cadre réglementaire était juste en dessous du seuil, à 0.69. Cela peut s'expliquer par un ensemble de raisons. Par exemple, deux des variables de ce pilier ont été construites à l'aide des indicateurs 2018 de l'OCDE sur la gouvernance des régulateurs sectoriels, qui comprennent eux-mêmes des indicateurs composites agrégeant différentes dimensions sous-jacentes. En revanche, les autres variables de ce pilier mesurent des dimensions spécifiques.

Analyse de sensibilité

Pour évaluer la solidité des indicateurs composites, des simulations de Monte Carlo ont été utilisées pour étudier comment l'incertitude des systèmes de pondération affecte les valeurs des indicateurs composites. Cette technique utilise 1 000 ensembles de poids simulés générés de manière aléatoire pour calculer les scores possibles des indicateurs composites pour chaque pays en fonction de différents systèmes de pondération.

Mesure de l'équilibre dans les scores des sous-piliers

La bonne gouvernance des infrastructures nécessite des améliorations dans de multiples domaines. Idéalement, les pays devraient progresser dans tous les sous-piliers, et les faibles scores dans certains ne devraient pas être compensés par des scores élevés dans d'autres (c'est-à-dire que les sous-piliers d'un pays ne devraient pas présenter de larges écarts de valeurs). Pour chaque pilier, une échelle d'évaluation basée sur le coefficient de variation sera utilisée pour classer les profils nationaux d'équilibrés (faible variabilité des scores des sous-piliers d'un pays dans le cadre d'un pilier) à déséquilibrés (forte variabilité des scores des sous-piliers d'un pays dans le cadre d'un pilier). Pour chaque pilier, cette analyse montrera à quel point les profils des pays sont équilibrés en ce qui concerne les scores des sous-piliers et aidera à identifier les pays dont les valeurs des indicateurs sont relativement élevées mais dont les scores des sous-piliers présentent de nombreuses variations. L'analyse pour chaque pays sera présentée dans la le Guide de l'OCDE sur les infrastructures (OCDE, s.d.[3]).

Références

Lafortune, G. et B. Ubaldi (2018), « OECD 2017 OURdata Index: Methodology and results », *Documents de travail de l'OCDE sur la gouvernance publique*, n° 30, Éditions OCDE, Paris, *https://doi.org/10.1787/2807d3c8-en*. [4]

OCDE (2020), « Recommandation du Conseil sur la gouvernance des infrastructures », *Instruments juridiques de l'OCDE*, OCDE, Paris, *https://legalinstruments.oecd.org/fr/instruments/OECD-LEGAL-0460*. [1]

OCDE (s.d.), *Infrastructure Toolkit*, OCDE, Paris, *https://infrastructure-toolkit.oecd.org/* (consulté le 15 janvier 2023). [3]

OCDE (à paraître), *Risk Management in Public Procurement: Good Practices and Guidelines*. [5]

OCDE/Union européenne/EC-JRC (2008), *Handbook on Constructing Composite Indicators: Methodology and User Guide*, Éditions OCDE, Paris, *https://doi.org/10.1787/9789264043466-en*. [2]

Note

1. Pour plus d'informations sur la gestion des risques et son application, par exemple, au stade de la passation des marchés publics, se référer à (OCDE, à paraître[5]).

ANNEXE C

Systèmes et sources d'information sur les comptes publics au sein des statistiques sur les comptes nationaux

Tableau C.1. **Systèmes et sources d'information financière par pays**

Pays	Comptes publics non financiers	Comptes publics financiers
Pays membres de l'OCDE		
Allemagne	ESA2010 ; comptes nationaux annuels de l'OCDE, comptes des administrations publiques	ESA2010 ; statistiques d'Eurostat sur les finances publiques, comptes financiers annuels des administrations publiques, consolidés*
Australie	SNA2008 ; comptes nationaux annuels de l'OCDE, comptes des administrations publiques	SNA2008 ; comptes nationaux annuels de l'OCDE, comptes de patrimoine financier, consolidés
Autriche	ESA2010 ; comptes nationaux annuels de l'OCDE, comptes des administrations publiques	ESA2010 ; statistiques d'Eurostat sur les finances publiques, comptes financiers annuels des administrations publiques, consolidés*
Belgique	ESA2010 ; comptes nationaux annuels de l'OCDE, comptes des administrations publiques	ESA2008 ; comptes nationaux annuels de l'OCDE, comptes de patrimoine financier, consolidés
Canada	SNA2008 ; comptes nationaux annuels de l'OCDE, comptes des administrations publiques	SNA2008 ; comptes nationaux annuels de l'OCDE, comptes de patrimoine financier, consolidés
Chili	SNA2008 ; comptes nationaux annuels de l'OCDE, comptes des administrations publiques	SNA2008 ; comptes nationaux annuels de l'OCDE, comptes de patrimoine financier, non consolidés
Colombie	SNA2008 ; comptes nationaux annuels de l'OCDE, comptes des administrations publiques	SNA2008 ; comptes nationaux annuels de l'OCDE, comptes de patrimoine financier, consolidés
Costa Rica	SNA2008 ; comptes nationaux annuels de l'OCDE, comptes des administrations publiques	-
Corée	SNA2008 ; comptes nationaux annuels de l'OCDE, comptes des administrations publiques	SNA2008 ; comptes nationaux annuels de l'OCDE, comptes de patrimoine financier, consolidés
Danemark	ESA2010 ; comptes nationaux annuels de l'OCDE, comptes des administrations publiques	ESA2008 ; statistiques d'Eurostat sur les finances publiques, comptes financiers annuels des administrations publiques, consolidés/ ESA2010 ; statistiques d'Eurostat sur les finances publiques, comptes financiers annuels des administrations publiques, consolidés*
Espagne	ESA2010 ; comptes nationaux annuels de l'OCDE, comptes des administrations publiques	ESA2010 ; comptes nationaux annuels de l'OCDE, comptes de patrimoine financier, consolidés
Estonie	ESA2010 ; comptes nationaux annuels de l'OCDE, comptes des administrations publiques	ESA2010 ; statistiques d'Eurostat sur les finances publiques, comptes financiers annuels des administrations publiques, consolidés*
États-Unis	SNA2008 ; comptes nationaux annuels de l'OCDE, comptes des administrations publiques	SNA2008 ; comptes nationaux annuels de l'OCDE, comptes de patrimoine financier, consolidés
Finlande	ESA2010 ; comptes nationaux annuels de l'OCDE, comptes des administrations publiques	ESA2010 ; comptes nationaux annuels de l'OCDE, comptes de patrimoine financier, consolidés
France	ESA2010 ; comptes nationaux annuels de l'OCDE, comptes des administrations publiques	ESA2010 ; statistiques d'Eurostat sur les finances publiques, comptes financiers annuels des administrations publiques, consolidés*
Grèce	ESA2010 ; comptes nationaux annuels de l'OCDE, comptes des administrations publiques	ESA2010 ; statistiques d'Eurostat sur les finances publiques, comptes financiers annuels des administrations publiques, consolidés*
Hongrie	ESA2010 ; comptes nationaux annuels de l'OCDE, comptes des administrations publiques	ESA2010 ; comptes nationaux annuels de l'OCDE, comptes de patrimoine financier, consolidés
Irlande	ESA2010 ; comptes nationaux annuels de l'OCDE, comptes des administrations publiques	ESA2010 ; statistiques d'Eurostat sur les finances publiques, comptes financiers annuels des administrations publiques, consolidés*
Islande	SNA2008 ; comptes nationaux annuels de l'OCDE, comptes des administrations publiques	SNA2008 ; comptes nationaux annuels de l'OCDE, comptes de patrimoine financier, consolidés

Tableau C.1. **Systèmes et sources d'information financière par pays** *(suite)*

Pays	Comptes publics non financiers	Comptes publics financiers
Israël	SNA2008 ; comptes nationaux annuels de l'OCDE, comptes des administrations publiques	SNA2008 ; comptes nationaux annuels de l'OCDE, comptes de patrimoine financier, consolidés
Italie	ESA2010 ; comptes nationaux annuels de l'OCDE, comptes des administrations publiques	ESA2010 ; statistiques d'Eurostat sur les finances publiques, comptes financiers annuels des administrations publiques, consolidés*
Japon	SNA2008 ; comptes nationaux annuels de l'OCDE, comptes des administrations publiques	SNA2008 ; comptes nationaux annuels de l'OCDE, comptes de patrimoine financier, consolidés
Lettonie	ESA2010 ; comptes nationaux annuels de l'OCDE, comptes des administrations publiques	ESA2010 ; statistiques d'Eurostat sur les finances publiques, comptes financiers annuels des administrations publiques, consolidés*
Lituanie	ESA2010 ; comptes nationaux annuels de l'OCDE, comptes des administrations publiques	ESA2010 ; statistiques d'Eurostat sur les finances publiques, comptes financiers annuels des administrations publiques, consolidés*
Luxembourg	ESA2010 ; comptes nationaux annuels de l'OCDE, comptes des administrations publiques	ESA2010 ; statistiques d'Eurostat sur les finances publiques, comptes financiers annuels des administrations publiques, consolidés*
Mexique	SNA2008 ; comptes nationaux annuels de l'OCDE, comptes des administrations publiques	SNA2008 ; comptes nationaux annuels de l'OCDE, comptes de patrimoine financier, non consolidés
Norvège	SNA2008 ; comptes nationaux annuels de l'OCDE, comptes des administrations publiques	SNA2008 ; comptes nationaux annuels de l'OCDE, comptes de patrimoine financier, consolidés
Nouvelle-Zélande	SNA2008 ; comptes nationaux annuels de l'OCDE, comptes des administrations publiques	SNA2008 ; comptes nationaux annuels de l'OCDE, comptes de patrimoine financier, non consolidés
Pays-Bas	ESA2010 ; comptes nationaux annuels de l'OCDE, comptes des administrations publiques	ESA2010 ; statistiques d'Eurostat sur les finances publiques, comptes financiers annuels des administrations publiques, consolidés*
Pologne	ESA2010 ; comptes nationaux annuels de l'OCDE, comptes des administrations publiques	ESA2010 ; statistiques d'Eurostat sur les finances publiques, comptes financiers annuels des administrations publiques, consolidés*
Portugal	ESA2010 ; comptes nationaux annuels de l'OCDE, comptes des administrations publiques	SNA2008 ; comptes nationaux annuels de l'OCDE, comptes de patrimoine financier, consolidés
République slovaque	ESA2010 ; comptes nationaux annuels de l'OCDE, comptes des administrations publiques	ESA2008 ; statistiques d'Eurostat sur les finances publiques, comptes financiers annuels des administrations publiques, consolidés*
République tchèque	ESA2010 ; comptes nationaux annuels de l'OCDE, comptes des administrations publiques	ESA2010 ; statistiques d'Eurostat sur les finances publiques, comptes financiers annuels des administrations publiques, consolidés*
Royaume-Uni	ESA2008 ; comptes nationaux annuels de l'OCDE, comptes des administrations publiques	SNA2008 ; comptes nationaux annuels de l'OCDE, comptes de patrimoine financier, consolidés
Slovénie	ESA2010 ; comptes nationaux annuels de l'OCDE, comptes des administrations publiques	ESA2010 ; statistiques d'Eurostat sur les finances publiques, comptes financiers annuels des administrations publiques, consolidés*
Suède	ESA2010 ; comptes nationaux annuels de l'OCDE, comptes des administrations publiques	ESA2010 ; comptes nationaux annuels de l'OCDE, comptes de patrimoine financier, consolidés
Suisse	SNA2008 ; comptes nationaux annuels de l'OCDE, comptes des administrations publiques	SNA2008 ; comptes nationaux annuels de l'OCDE, comptes de patrimoine financier, consolidés
Türkiye	SNA2008 ; comptes nationaux annuels de l'OCDE, comptes des administrations publiques	SNA2008 ; comptes nationaux annuels de l'OCDE, comptes de patrimoine financier, consolidés
Pays candidats à l'adhésion à l'OCDE		
Brésil	SNA2008 ; comptes nationaux annuels de l'OCDE, comptes des administrations publiques	SNA2008 ; comptes nationaux annuels de l'OCDE, comptes de patrimoine financier, non consolidés
Bulgarie	ESA2010 ; comptes nationaux annuels de l'OCDE, comptes des administrations publiques	ESA2010 ; statistiques d'Eurostat sur les finances publiques, comptes financiers annuels des administrations publiques, consolidés*
Croatie	ESA2010 ; comptes nationaux annuels de l'OCDE, comptes des administrations publiques	ESA2010 ; statistiques d'Eurostat sur les finances publiques, comptes financiers annuels des administrations publiques, consolidés*
Roumanie	ESA2010 ; comptes nationaux annuels de l'OCDE, comptes des administrations publiques	ESA2010 ; statistiques d'Eurostat sur les finances publiques, comptes financiers annuels des administrations publiques, consolidés*

Note : * Pour les comptes publics financiers de ces pays, l'OCDEa pris pour référence les statistiques d'Eurostat, qui reflètent les dernières données actualisées validées (transmises à Eurostat deux fois par an). Pour les autres pays, les dernières données actualisées (validées) sont versées à la base de données des Statistiques de l'OCDE sur les comptes nationaux.

ANNEXE D

Méthodologie utilisée pour les agrégats relatifs aux recettes

Le tableau ci-dessous fournit des données détaillées sur la façon dont les agrégats relatifs aux impôts, aux cotisations sociales nettes, aux ventes, aux aides et autres recettes présentés au chapitre 10 « Recettes publiques et coûts de production », ont été construits à partir des données issues des statistiques de l'OCDE relatives aux *comptes nationaux*.

Tableau D.1. **Agrégats relatifs aux recettes**

Intitulé dans le Panorama des administrations publiques	Intitulé dans le système de comptabilité nationale	Code dans les données des comptes nationaux de l'OCDE (principaux agrégats des administrations publiques)
Impôts		
Impôts indirects	Impôts sur la production et les importations, à recevoir	GD2R
Impôts directs	Impôts courants sur le revenu et le patrimoine, à recevoir	GD5R
Impôts en capital	Impôts en capital	GD91R
Cotisations sociales nettes	Cotisations sociales nettes	GD61R
Ventes	Production marchande et production pour usage final propre	GP11_P12R
	Paiements au titre de la production non marchande	GP131R
Aides et autres recettes		
Aides courantes et aides à l'équipement	Autres transferts courants, à recevoir	GD7R
	Autres transferts en capital et aides à l'investissement, à recevoir	GD92R_D99R
Subventions	Autres subventions sur la production, à recevoir	GD39R
Revenus de la propriété	Revenus de la propriété, à recevoir	GD4R
Total des recettes	Total des recettes	GTR

ANNEXE E

Classification des fonctions des administrations publiques (CFAP/COFOG)

Conçue par l'OCDE, la Classification des fonctions des administrations publiques (CFAP ou COFOG) classe les données sur les dépenses des administrations publiques provenant du Système de comptabilité nationale selon l'objet auquel les fonds sont consacrés. Comme le montre le tableau E.1, la CFAP de niveau 1 répartit les données sur les dépenses selon 10 groupes ou sous-secteurs « fonctionnels » de dépenses (comme les affaires économiques, l'enseignement ou la protection sociale) et la CFAP de niveau 2 subdivise chaque groupe du niveau 1 en neuf sous-groupes au maximum. On dispose de données correspondant au niveau 1 de la CFAP pour 34 des 38 pays membres de l'OCDE (selon la disponibilité de données chronologiques) mais, s'agissant du niveau 2, on ne dispose généralement de données que pour les pays de l'OCDE membres de l'Union européenne, plus l'Australie, la Colombie, le Costa Rica, Israël et le Japon.[1]

Tableau E.1. **Niveaux 1 et 2 de la CFAP (COFOG)**

Niveau 1	Niveau 2
Services publics généraux	• Fonctionnement des organes exécutifs et législatifs, affaires financières et fiscales, affaires étrangères • Aide économique extérieure • Services généraux • Recherche fondamentale • R-D concernant des services généraux des administrations publiques • Services généraux des administrations publiques n.c.a. • Opérations concernant la dette publique • Transferts de caractère général entre administrations publiques
Défense	• Défense militaire • Défense civile • Aide militaire à des pays étrangers • R-D concernant la défense • Défense n.c.a.
Ordre et sécurité publics	• Services de police • Services de protection civile • Tribunaux • Administration pénitentiaire • R-D concernant l'ordre et la sécurité publics • Ordre et sécurité publics n.c.a.
Affaires économiques	• Tutelle de l'économie générale, des échanges et de l'emploi • Agriculture, sylviculture, pêche et chasse • Combustibles et énergie • Industries extractives et manufacturières, construction • Transports • Communication • Autres branches d'activité • R-D concernant les affaires économiques • Affaires économiques n.c.a.

Tableau E.1. **Niveaux 1 et 2 de la CFAP (COFOG)** *(suite)*

Niveau 1	Niveau 2
Protection de l'environnement	• Gestion des déchets • Gestion des eaux usées • Lutte contre la pollution • Préservation de la diversité biologique et protection de la nature • R-D dans le domaine de la protection de l'environnement • Protection de l'environnement n.c.a.
Logements et équipements collectifs	• Logements • Équipements collectifs • Alimentation en eau • Éclairage public • R-D dans le domaine du logement et des équipements collectifs • Logements et équipements collectifs n.c.a.
Santé	• Produits, appareils et matériels médicaux • Services ambulatoires • Services hospitaliers • Services de santé publique • R-D dans le domaine de la santé • Santé n.c.a.
Loisirs, culture et culte	• Services récréatifs et sportifs • Services culturels • Services de radiodiffusion, de télévision et d'édition • Culte et autres services communautaires • R-D dans le domaine des loisirs, de la culture et du culte • Loisirs, culture et culte n.c.a.
Éducation	• Enseignement préélémentaire et primaire • Enseignement secondaire • Enseignement postsecondaire non supérieur • Enseignement supérieur • Enseignement non défini par niveau • Services annexes à l'enseignement • R-D dans le domaine de l'enseignement • Enseignement n.c.a.
Protection sociale	• Maladie et invalidité • Vieillesse • Survivants • Famille et enfants • Chômage • Logement • Exclusion sociale n.c.a. • R-D dans le domaine de la protection sociale • Protection sociale n.c.a.

Note : n.c.a. : éléments non classés ailleurs.

Note

1. On ne dispose pas de données quant aux dépenses correspondant au niveau 1 de la CFAP pour le Canada, le Mexique, la Nouvelle-Zélande et Türkiye. Jusqu'à une époque récente, les données correspondant au niveau 2 de la CFAP étaient disponibles dans certains offices statistiques nationaux, mais n'étaient pas recueillies par les organisations internationales. De plus, les données correspondant à ce niveau n'étaient pas toujours pleinement comparables d'un pays à l'autre, car le guide relatif au SCN des Nations Unies et le Manuel de statistiques de finances publiques du Fonds Monétaire International ne donnaient que peu d'indications pratiques sur l'application des concepts de la CFAP. Toutefois, en 2005, Eurostat a mis en place un groupe de travail chargé de rédiger un manuel sur l'application de la CFAP aux données relatives aux dépenses figurant dans les comptes nationaux et de débattre du recueil de données correspondant au niveau 2 de la CFAP pour les pays européens. On ne dispose pas de données correspondant au niveau 2 de la CFAP dans plusieurs pays membres de l'OCDE non européens, à l'exception de l'Australie, de la Colombie, d'Israël et du Japon. Par ailleurs, dans certains pays membres, ces données sont disponibles seulement pour certaines divisions de la COFOG. Des efforts sont en cours afin de parvenir à un accord avec ces pays sur la communication de ces données à l'OCDE.

ANNEXE F

Classification et definition des occupations

La classification qui suit est utilisée dans les enquêtes de l'OCDE sur la composition de l'emploi dans les administrations centrales/fédérales depuis l'Enquête de 2016 sur la gestion stratégique des ressources humaines. Elle a également été utilisée pour le module standard d'Enquête de l'OCDE sur l'Engagement des Employés dans les fonctions publiques depuis 2020. Cette classification définit les quatre principaux niveaux hiérarchiques des professions. Ces définitions sont largement basées sur la Classification internationale type des professions (CITP) tenue par l'Organisation Internationale du Travail (OIT), et les définitions complètes sont disponibles via le lien suivant : *www.ilo.org/public/english/bureau/stat/isco/isco08/index.htm*. La classification et la définition des professions sont une adaptation de la Classification Internationale Type des Professions (CITP-08) élaborée par l'OIT. En effet, tous les pays ne suivent pas le modèle de la CITP pour classer les professions de leurs 'administrations publiques, les professions incluses au niveau national pouvant différer en raison de leurs cadres juridiques et administratifs respectifs.

Tableau F.1. **Classification et définition des occupations**

Les cadres de haut niveau
Les cadres de niveau D1 (qui relèvent de la catégorie 1112 de la CITP-08) sont des fonctionnaires de très haut rang situés juste en dessous du ministre ou du secrétaire d'État. Ils peuvent faire partie de la haute fonction publique et/ou être nommés par le gouvernement ou le chef du gouvernement. Ils conseillent le gouvernement en matière d'action publique, supervisent l'interprétation et la mise en œuvre des politiques publiques et, dans certains pays, ont des pouvoirs exécutifs. Les cadres D1 peuvent être autorisés à assister à certaines réunions du cabinet ou du conseil des ministres, mais ils n'appartiennent pas à ces instances. Ils assurent une direction et une gestion globales auprès du ministre/secrétaire d'État ou pour un domaine administratif particulier. Dans les pays ayant un système d'agences autonomes, des pouvoirs décentralisés, des organisations dans lesquelles le nombre de niveaux hiérarchiques est réduit et des cadres jouissant d'une certaine autonomie, le niveau D1 correspond au rang des directeurs généraux.
Les cadres de niveau D2 (qui relèvent des catégories 11 et 112 de la CITP-08) sont situés immédiatement en dessous des cadres D1. Ils formulent et révisent les politiques et planifient, dirigent, coordonnent et évaluent les activités générales du ministère ou d'une direction/d'une unité, avec l'aide d'autres cadres. Ils peuvent faire partie de la haute fonction publique. Ils donnent des orientations en matière de coordination et de gestion du programme de travail et des directives aux équipes de spécialistes de différents domaines. Ils fixent les objectifs, stratégies et programmes pour l'unité administrative/le département qu'ils supervisent.
Les cadres moyens (qui encadrent au moins 3 personnes)
Les cadres de niveau D3 (qui relèvent de la catégorie 12 de la CITP-08) sont situés immédiatement en dessous des cadres D2. Ils planifient, dirigent et coordonnent le fonctionnement général d'une direction/d'une unité administrative au sein du ministère, avec l'aide d'autres cadres, en suivant généralement les lignes directrices établies par un conseil d'administration ou un organe de direction. Ils dirigent et encadrent des équipes de spécialistes dans leur domaine spécifique. Ces responsables élaborent et encadrent le programme de travail d'unités, de divisions ou de domaines d'action et gèrent le personnel correspondant. Ils établissent et gèrent les budgets, contrôlent les dépenses et veillent à l'efficience dans l'utilisation des ressources. Ils suivent et évaluent les performances des différentes équipes de spécialistes.
Les cadres de niveau D4 (qui relèvent de la catégorie 121 de la CITP-08) sont situés immédiatement en dessous des cadres D3. Ils formulent et prodiguent des conseils d'action et assurent une planification stratégique et financière. Ils établissent et dirigent des procédures opérationnelles et administratives et adressent des avis aux cadres supérieurs. Ils supervisent la sélection, la formation et les performances du personnel, établissent les budgets et supervisent les opérations financières, contrôlent les dépenses et veillent à l'efficience dans l'utilisation des ressources. Ils dirigent des équipes spécifiques de spécialistes au sein d'une unité.

Tableau F.1. **Classification et définition des occupations** *(suite)*

Les cadres de niveau D5 (facultatif) (relevant des catégories 1211, 1212 et 1213 de la CITP-08) se situent juste en dessous de D4. Il peut s'agir de professionnels de haut niveau dont la principale responsabilité est de diriger l'exécution du programme de travail et de superviser le travail d'autres professionnels et de jeunes professionnels.
Les cadres de niveau D6 (facultatif) (relevant des catégories 1211, 1212 et 1213 de la CITP-08) peuvent être des professionnels dont la principale responsabilité est de diriger l'exécution du programme de travail et de superviser le travail d'autres professionnels ou de jeunes professionnels.
Les spécialistes
Les économistes/analystes des politiques senior (qui relèvent des catégories 242 et 2422 de la CITP-08) n'exercent pas de fonction de direction (ils encadrent trois personnes au maximum) et occupent un rang supérieur à celui des analystes junior et du personnel administratif/de secrétariat. Ils sont généralement tenus d'avoir un diplôme universitaire. Ils assurent certaines fonctions de pilotage pour un domaine de travail ou divers projets et conçoivent et analysent des politiques pour guider l'élaboration, la mise en œuvre et la modification d'actions et de programmes officiels. Ces spécialistes examinent les politiques et textes existants afin de détecter les anomalies et les dispositions dépassées. Ils analysent et formulent des options d'action et ils établissent des documents d'information et des recommandations en vue de faire évoluer les politiques existantes. Par ailleurs, ils évaluent l'impact, les conséquences financières et la faisabilité politique et administrative des politiques publiques. Les agents de cette catégorie ont la possibilité de progresser dans leur carrière jusqu'au rang de cadres. Leurs domaines de compétence peuvent aller du droit, de l'économie, de la politique, de l'administration publique ou des relations internationales à l'ingénierie, à l'environnement, à la pédagogie, à l'économie de la santé, etc. Les économistes/analystes des politiques senior ont au moins cinq années d'expérience professionnelle.
Les économistes/analystes des politiques junior (qui relèvent des catégories 242 et 2422 de la CITP-08) occupent un rang supérieur à celui du personnel administratif/de secrétariat. Ils sont généralement tenus d'avoir un diplôme universitaire. Ils n'exercent aucune fonction de direction. Ils conçoivent et analysent des politiques pour guider l'élaboration, la mise en œuvre et la modification d'actions et de programmes officiels. Ces spécialistes examinent les politiques et textes existants afin de détecter les anomalies et les dispositions dépassées. Ils analysent et formulent des options d'action et ils établissent des documents d'information et des recommandations en vue de faire évoluer les politiques existantes. Par ailleurs, ils évaluent l'impact, les conséquences financières et la faisabilité politique et administrative des politiques publiques. Leurs domaines de compétence peuvent aller du droit, de l'économie, de la politique, de l'administration publique ou des relations internationales à l'ingénierie, à l'environnement, à la pédagogie, à l'économie de la santé, etc. Les économistes/analystes des politiques junior ont moins de cinq années d'expérience professionnelle.
Personnel de secrétariat
Les employés de bureau (qui relèvent des catégories 411 et 4110 de la CITP-08) ne sont généralement pas tenus d'avoir un diplôme universitaire, même s'ils sont nombreux à être diplômés de l'enseignement supérieur. Ils assurent un large éventail de tâches administratives en rapport avec des opérations de trésorerie, l'organisation de déplacements, des demandes d'information et l'organisation de rendez-vous. Ils enregistrent, préparent, trient, classent et saisissent des informations ; trient, ouvrent et envoient le courrier ; préparent des rapports et des courriers ; enregistrent la remise de matériel au personnel ; répondent aux demandes de renseignement par téléphone ou en ligne ou les transmettent à qui de droit ; vérifient des chiffres ; établissent des factures et enregistrent les détails des opérations financières réalisées ; saisissent des informations sur ordinateur et relisent et corrigent des épreuves. Certains aident à la préparation des budgets, au suivi des dépenses et à la rédaction de contrats et de bons de commande. Ceux qui occupent les rangs hiérarchiques les plus élevés, et qui supervisent les travaux de membres du personnel administratif, sont exclus de cette catégorie.

ANNEXE G

Chiffres supplémentaires disponibles en ligne

G.1. Chapitre 3. Satisfaction à l'égard des services publics

G.1.1 Valeurs démographiques concernant la satisfaction à l'égard des services publics par genre, âge et niveau d'instruction, 2021

StatLink https://stat.link/amjxb8

G.2. Chapitre 5. Gouvernance réglementaire

G.2.1 Association des parties prenantes lors de l'élaboration des politiques par pays, 2021

StatLink https://stat.link/2gu0d9

G.3. Chapitre 6. Les pratiques budgétaires

G.3.1 Base juridique pour la budgétisation verte, 2021 et 2022

G.3.2 Dispositions en matière de redevabilité et de transparence pour la budgétisation verte, 2022

G.3.3 Environnement favorable à la budgétisation verte, 2022

G.3.4 Indice de budgétisation sensible au genre de l'OCDE : élément constitutif sur les dispositions institutionnelles et stratégiques, 2022

G.3.5 Indice de budgétisation sensible au genre de l'OCDE : élément constitutif sur l'impact, 2022

StatLink https://stat.link/nmu1f5

G.4. Chapitre 7. Gestion des marchés publics

G.4.1 Évolution dans la composition des dépenses en matière de marchés publics par fonction, 2019 à 2021

G.4.2 Dépenses en matière de marchés publics par niveau d'administration, 2019 et 2021

StatLink https://stat.link/z5owlm

G.5. Chapitre 10. Recettes publiques et coûts de production

G.5.1 Taux de croissance annuel des recettes publiques réelles par habitant, 2019-20, 2020-21 et 2021-22

G.5.2 Structure de la dette publique brute par instruments financiers, 2021 et 2022

G.5.3 Taux de croissance annuel de la dette réelle du gouvernement par habitant, 2019-20, 2020-21 et 2021-22

G.5.4 Dette brute des administrations publiques, définition de Maastricht, en pourcentage du PIB, 2019, 2021 et 2022

G.5.5 Composition des dépenses d'externalisation des administrations publiques, 2021

StatLink https://stat.link/gbpyon

G.6. Chapitre 11. Dépenses publiques

G.6.1 Taux annuel de progression en termes réels des dépenses publiques par habitant, 2019-20, 2020-21 et 2021-22
G.6.2 Ventilation des dépenses des administrations publiques par fonction, 2021
G.6.3 Évolution de la ventilation des dépenses des administrations publiques par fonction, 2007 à 2019
G.6.4 Ventilation des dépenses publiques liées aux fonctions de protection sociale, 2021
G.6.5 Ventilation des dépenses publiques liées aux fonctions de la santé, 2021
G.6.6 Évolution de la ventilation des dépenses publiques liées aux fonctions de protection sociale, 2019
G.6.7 Évolution de la ventilation des dépenses publiques liées aux fonctions de santé, 2019 à 2021
G.6.8 Investissements des administrations publiques en pourcentage de l'investissement total, 2019 et 2021
G.6.9 Composition de l'investissement des administrations publiques par fonction, 2021
G.6.10 Solde primaire structurel des administrations publiques en pourcentage du PIB potentiel : zone OCDE et principales économies de l'OCDE, 2007 à 2024

StatLink https://stat.link/lf9k1m

ANNEXE H

Membres du groupe de direction du Panorama des administrations publiques

Le groupe de direction du *Panorama des administrations publiques* est un groupe informel du Comité de la gouvernance publique de l'OCDE. La participation est ouverte à tous les pays membres. Le Groupe de direction, mis en place depuis la première édition du *Panorama des administrations publiques* (publié en 2009), se réunit régulièrement pour donner son avis sur la publication et, plus généralement, sur les statistiques et données de gouvernance publique.

Pays	Nom	Titre / position	Institution / Ministère
Autriche	Michael Kallinger	Chef d'unité pour le développement de l'innovation administrative	Chancellerie fédérale, Service public et innovation administrative
Belgique	Florence Polet	Attaché	Service public fédéral, stratégie et appui
Canada	Brett Thompson	Directeur de la planification stratégique	Secrétariat du Conseil du Trésor
Chili	Pablo Torres	Conseiller	Représentation permanente du Chili auprès de l'OCDE
Corée	Emily Seonwoo Park	Directrice adjointe	Ministère de l'Intérieur et de la sécurité
Croatie	Tomislav Micetic	Chef de service, Gestion de la Qualité	Ministère de la Justice et de l'administration publique
Estonie	Laura Vilup	Conseillère en développement durable et en projets de fonds européens	Cabinet du Premier Ministre
États-Unis	Amira Boland	Responsable de l'expérience client au niveau fédéral	Bureau de la gestion et du budget
Finlande	Katju Holkeri	Chef d'unité des politiques gouvernementales	Ministère des finances
France	Francois Gautier	Conseiller du budget et de la gouvernance publique	Représentation permanente de la France auprès de l'OCDE
Grèce	Christos Kokkalas	Chef d'unité de l'innovation	Ministère de l'Intérieur
Irlande	Nora O'donnell	Responsable des initiatives en matière de services à la clientèle	Département des dépenses publiques et de la réforme
Italie	Angela Guerrieri	Directrice du service de programmation et contrôles européens	Département de l'administration publique
Lettonie	Inese Kušķe	Coordinatrice intersectorielle	Chancellerie d'État, Département de la politique de l'administration publique
Lituanie	Darius Zerioulus	Conseiller du Premier Ministre	Bureau du Premier Ministre
Luxembourg	Astrid Spreitzer	Conseillère	Ministère de l'administration publique
Mexique	Adrian Franco Barrios	Vice-président	Institut national de statistique et de géographie
Norvège	John Nonseid	Conseiller principal	Agence pour la gestion publique et l'administration électronique/ Ministère de l'administration publique et de la réforme
	Mette Unheind Sandstadd	Conseillère principale	Agence pour la gestion publique et financière
Pays-Bas	Frans van Dongen	Gestionnaire de programme	Ministère de l'Intérieur et des relations extérieures
Roumanie	Monica Giurgiu	Coordinatrice	Secrétariat général du gouvernement
Slovénie	Polona Kobal	Conseillère en relations internationales	Ministère de l'administration publique
Suède	Max Dahlbäck	Analyste	Agence de la gestion publique
Union européenne	Mina Shoylekova	Cheffe de Secteur	Commission européenne

Panorama des administrations publiques 2023

L'édition 2023 du *Panorama des administrations publiques* donne un aperçu complet des pratiques de gouvernance et d'administration publiques dans les pays Membres et partenaires de l'OCDE. Elle comprend des indicateurs sur la confiance dans les institutions publiques et la satisfaction à l'égard des services publics, ainsi que des données sur les pratiques de bonne gouvernance dans des domaines tels que le cycle d'élaboration des politiques, la budgétisation, la passation des marchés publics, la planification et la mise en place d'infrastructures, la gouvernance réglementaire, l'administration numérique et les données ouvertes de l'administration. Enfin, ce rapport fournit des informations sur les ressources utilisées par les institutions publiques et sur la manière dont elles sont gérées, notamment les finances publiques, l'emploi public et la gestion des ressources humaines. Le *Panorama des administrations publiques* permet d'effectuer des comparaisons entre pays et d'identifier les tendances, les meilleures pratiques et les domaines à améliorer dans le secteur public.

IMPRIMÉ ISBN 978-92-64-41302-3
PDF ISBN 978-92-64-75723-3